

Bibliothèque numérique

medic@

**Bulletin de la Société française
d'histoire de la médecine**

*1912, n° 11. - Paris : Chez le secrétaire général,
1912.*

Cote : 131.702, 1912, n° 11



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?bsfhmx1912x11>

conservé la couverture

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Association déclarée le 15 février 1902. — N° 150-169

Publiée au *Journal officiel* du 20 février 1902. — Loi du 12 juillet 1901

STATUTS

ET

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Rédaction en date du 12 juin 1912).



PARIS

Chez le Secrétaire général

46, rue Bonaparte, 46

1912

(Annexe au Bulletin de juin 1912)



SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Association déclarée le 13 février 1902 — N° 150-169

Publiée au Journal officiel le 20 février 1902

(Loi du 12 juillet 1901)



STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Rédaction en date du 12 juin 1912)

STATUTS

ARTICLE PREMIER

La *Société française d'Histoire de la Médecine* a pour objet d'étudier l'histoire de la médecine et des sciences qui s'y rattachent, considérées aux divers points de vue de l'évolution des doctrines et des institutions, de la biographie, de la bibliographie et des recherches documentaires.

Elle se propose, dans ce but, d'organiser des réunions mensuelles régulières de ses membres, de provoquer des visites collectives aux différents établissements ayant un caractère historique et de faire tous ses efforts en intervenant soit auprès des Pouvoirs publics, soit auprès des particuliers, pour qu'il ne soit porté la moindre atteinte possible aux objets et aux documents intéressant l'histoire de la médecine.

ARTICLE 2

La Société publie un *Bulletin* périodique, contenant les actes officiels de la Société, le texte des procès-verbaux, les renseignements bibliographiques qu'elle a réunis et, soit l'intégralité, soit le résumé des travaux qui lui sont communiqués.

ARTICLE 3

Toute discussion portant sur des questions politiques, religieuses ou étrangères à l'objet de la Société, est rigoureusement interdite.

Composition

ARTICLE 4

La Société comprend des membres d'honneur, des membres donateurs, des membres perpétuels et des membres actifs.

sans distinction de sexe ni de nationalité. Le fait de leur élection implique de leur part l'engagement d'observer les Statuts et le Règlement.

ARTICLE 5

Les membres d'honneur sont affranchis de toute cotisation ; ils reçoivent gratuitement un exemplaire de toutes les publications de la Société sans que cette mesure puisse avoir d'effet rétroactif. Leur nombre ne peut être supérieur à dix.

ARTICLE 6

Toute candidature au titre de membre d'honneur doit être formulée dans une lettre adressée au Président et signée au moins par dix membres de la Société. Il est donné lecture de cette lettre en séance ordinaire. L'un des membres présents est désigné par le Président pour faire, à la prochaine séance, un rapport sur cette candidature. Il est ensuite procédé à un vote par bulletins secrets. L'élection se fait à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

ARTICLE 7

Peuvent être membres actifs toutes les personnes qui satisferont aux conditions suivantes :

1° Être présenté par deux membres. Le vote d'admission a lieu à la séance suivante ; l'élection se fait à la majorité absolue des suffrages ;

2° Payer un droit d'entrée et une cotisation annuelle dont le taux est indiqué au Règlement ; en échange de cette dernière, on reçoit les publications de la Société.

ARTICLE 8

Le titre de membre donateur appartient à toute personne qui, soit à son entrée dans la Société, soit à une date ultérieure, a versé une somme d'au moins cinq cents francs, soit en une fois, soit en deux versements annuels.

Les membres donateurs font de droit partie du Conseil. Après décès, leurs noms sont inscrits à perpétuité en tête de la liste des membres de la Société.

ARTICLE 9

Le titre de membre perpétuel appartient à toute personne qui, soit à son entrée dans la Société, soit à une date ultérieure, a effectué en une seule fois ou dans le cours de deux

années consécutives un versement total d'au moins deux cents francs.

Les droits des membres perpétuels sont les mêmes que ceux des membres actifs.

Les collectivités ne peuvent obtenir ce titre.

Ressources

ARTICLE 10

Les ressources de la Société se composent :

- 1° Des cotisations annuelles ;
- 2° Du produit de la vente du *Bulletin* et des autres publications de la Société ;
- 3° Du produit de la publicité annexée au *Bulletin* ;
- 4° Du produit des réunions, conférences, fêtes, expositions, etc., organisées au profit de la Société ;
- 5° Des subventions qui peuvent lui être accordées ;
- 6° Des dons manuels qui peuvent lui être faits ;
- 7° Du revenu des capitaux placés.

ARTICLE 11

Les sommes versées comme droit d'entrée ainsi que par les membres donateurs ou perpétuels sont capitalisées et placées en rentes nominatives de l'État français ou en valeurs nominatives garanties par l'État. Les arrérages des titres de rente sont incorporés au budget annuel sans être soumis à emploi.

Administration

ARTICLE 12

La Société est administrée par son Bureau et par son Conseil.

ARTICLE 13

Le Bureau comprend : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire général, deux Secrétaires, un Archiviste-Bibliothécaire et un Trésorier.

Le Président veille à la stricte observation des Statuts et du Règlement. Il conduit les travaux, dirige les délibérations et représente la Société en toutes circonstances.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par l'un des Vice-Présidents.

Le Secrétaire général est chargé de la correspondance et de la publication du *Bulletin*, dont il corrige les épreuves et qu'il signe comme gérant.

Les Secrétaires sont chargés de la rédaction des procès-verbaux ; ils aident le Secrétaire général dans ses différentes attributions.

L'Archiviste-Bibliothécaire est chargé de la réception et de la surveillance des objets et documents reçus par la Société ou acquis par elle.

Le Trésorier opère toutes les recettes et acquitte toutes les dépenses autorisées par le Conseil.

ARTICLE 14

Le Président et le Secrétaire général sont élus pour deux ans, les autres membres du Bureau pour une année seulement. Ils sont tous rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu avant deux ans.

ARTICLE 15

Le Conseil comprend :

1^o Tous les membres du Bureau ;

2^o Les membres donateurs ;

3^o Les anciens Présidents pendant deux ans ;

4^o Neuf membres élus, renouvelables par tiers tous les ans, d'après un ordre établi par voie de tirage au sort.

Les membres sortants sont immédiatement rééligibles. Une place peut être réservée, dans chaque série annuelle, à un membre non résidant ou étranger, sans que le nombre des membres de cette catégorie puisse être jamais supérieur au tiers du nombre des membres élus.

ARTICLE 16

Toutes les fonctions du Bureau et du Conseil sont gratuites.

ARTICLE 17

L'élection des membres du Bureau et du Conseil a lieu dans la dernière séance de l'année. Le vote par correspondance est admis sous double enveloppe pour en assurer le secret.

ARTICLE 18

Le Bureau et le Conseil sont chargés des intérêts de la Société. Au Bureau incombe l'administration courante. Le Conseil connaît de toute question relative aux élections.

engageant les finances de la Société et concernant son action matérielle ou morale. D'une façon générale, il s'occupe de toute affaire sur laquelle il y ait à délibérer.

ARTICLE 19

Les questions relatives à la publication des manuscrits, planches, dessins et documents présentés à la Société, sont examinées par une Commission de publication composée du Président, du Secrétaire général, du Trésorier et de trois membres désignés pour un an par le Conseil.

ARTICLE 20

Le Président convoque le Bureau et le Conseil toutes les fois qu'il le juge nécessaire.

En outre, le Bureau et le Conseil se réunissent de plein droit et délibèrent valablement toutes les fois que le Président ou l'un des Vice-Présidents ont été saisis d'une demande de convocation signée soit par trois membres du Bureau, pour la convocation de celui-ci; soit par six membres du Conseil, dans le cas de convocation du Conseil; soit par vingt membres de la Société. Dans l'un et l'autre cas, la demande de convocation du Bureau ou du Conseil doit exposer le motif de la réunion et indiquer les questions qu'il semble utile de mettre en discussion.

ARTICLE 21

Les délibérations du Conseil sont transcrites par l'un des Secrétaires sur un registre spécial; le procès-verbal de chaque séance est signé par le Président et le Secrétaire général.

ARTICLE 22

L'exercice financier de la Société est annuel. Dans la séance de janvier, le Trésorier dépose ses comptes, qui doivent être soumis, ainsi que la caisse, à l'examen d'une Commission de deux membres, nommée par la Société sur la proposition du Bureau. Cette Commission dépose à la séance suivante un rapport écrit dont les conclusions sont mises en discussion.

Assemblée générale

ARTICLE 23

La Société se réunit chaque année en Assemblée générale. Cette Assemblée générale peut se tenir sous la présidence

effective d'un Président d'honneur choisi par le Conseil. Une convocation spéciale est envoyée à tous les membres de la Société; elle fait connaître le programme de la réunion, dont la date est fixée par le Conseil.

Modification des Statuts. Dissolution de la Société

ARTICLE 24

Toute modification des Statuts ne peut être votée qu'en Assemblée générale extraordinaire, dûment convoquée à cet effet. Le vote n'est valable qu'autant qu'il réunit les deux tiers des voix des membres présents.

ARTICLE 25

De même la dissolution de la Société ne peut être votée qu'en Assemblée générale extraordinaire, dûment convoquée à cet effet; trois mois au moins avant sa réunion, il aura été distribué à chaque membre un rapport exposant les motifs de cette dissolution. L'Assemblée n'est valablement constituée que si au moins la moitié plus un des membres inscrits y sont présents ou représentés par un confrère auquel ils auront à cet effet délégué leurs pleins pouvoirs. Un même membre présent ne peut représenter plus de quatre membres absents. Les résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Toutefois si, après une première convocation, le quorum ci-dessus spécifié n'est pas atteint, il est convoqué une seconde assemblée dans les mêmes formes, qui délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

ARTICLE 26

En cas de dissolution, les biens et l'avoir de la Société sont attribués à un Musée d'Histoire de la Médecine dépendant de l'une des Facultés françaises de Médecine. L'Assemblée générale en fait la désignation. Toutefois les livres et brochures déjà entrés à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris y sont définitivement incorporés.

ARTICLE 27

Tout membre qui n'est pas en règle avec la caisse cesse de recevoir les publications. Après deux rappels non suivis d'effet, le Conseil statue sur son cas.

ARTICLE 28

La Société tient ses séances à la Faculté de Médecine de Paris.

Le siège de la Société peut être transporté en tout autre endroit, suivant les circonstances, si le Conseil en décide ainsi. De même, les jours et les heures des séances peuvent être modifiés suivant les besoins.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE PREMIER

Le siège social est au domicile du Secrétaire général.

ARTICLE 2

La Société tient ses séances le deuxième mercredi de chaque mois, à cinq heures de l'après-midi, sauf pendant les mois d'août et de septembre.

Quand la date de la séance coïncide avec un jour férié, la réunion est avancée ou reculée d'une semaine, suivant les circonstances, par simple décision du Bureau.

ARTICLE 3

Tout membre ayant une communication à faire doit, pour être inscrit à l'ordre du jour, en prévenir le Secrétaire général au moins dix jours avant la date de la séance.

ARTICLE 4

L'année compte toujours du 1^{er} janvier.

La cotisation est fixée à douze francs par an. Elle doit être adressée au Trésorier dans le courant de janvier; passé ce mois, le recouvrement se fait par la poste avec une majoration de 50 centimes pour les frais.

Tout membre nouveau paie un droit d'entrée de 10 francs.

ARTICLE 5

Le *Bulletin* est publié par volumes annuels; il paraît par fascicules mensuels.

La liste des membres paraît dans le premier fascicule.

ARTICLE 6

Les opinions émises par les auteurs n'engagent qu'eux; la Société n'en assume pas la responsabilité.

ARTICLE 7

La Société offre aux auteurs 25 exemplaires de leurs travaux, mais sans réimpression et sans changement de pagination. La réimpression, avec pagination nouvelle, est à la charge de l'auteur qui s'entend directement avec l'imprimeur. Tout membre désirant des tirages à part est tenu d'en aviser le Secrétaire général dans la semaine qui suit sa communication.

ARTICLE 8

Tout tiré à part doit porter à la fin du texte la formule suivante : Extrait du *Bulletin de la Société française d'histoire de la Médecine*, tome ; page , année

ARTICLE 9

Le Conseil se réunit de plein droit dans la première quinzaine de novembre en vue d'arrêter la liste des candidats au Bureau et aux places laissées vacantes dans le Conseil, liste qui sera publiée dans le *Bulletin* de novembre.

Les candidats libres devront avertir le secrétaire général avant le 1^{er} novembre pour que leur candidature soit publiée en même temps que celles proposées par le Conseil.

ARTICLE 10

Dans le cas où un ou plusieurs membres du Conseil sont appelés par les élections à faire partie du Bureau, le Conseil est complété immédiatement par un vote des membres présents à la séance. Il en est de même en cas de ballottage. Les nouveaux élus prennent dans chacun des tiers du Conseil la place laissée vacante par les personnes qu'ils sont appelés à remplacer.

ARTICLE 11

Les archives et la réserve des publications de la Société sont placées sous la surveillance de l'Archiviste-Bibliothécaire. Les livres offerts à la Société ou acquis par elle sont marqués de son timbre, puis sont déposés à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris, où on les communique aux membres de la Société aux heures d'ouverture.

L'Archiviste-Bibliothécaire est comptable des publications en réserve vis-à-vis de la Société. Il fait chaque année, dans la séance de janvier, un rapport écrit sur son administration. Ce rapport est soumis à l'examen d'une Commission de deux

membres qui vérifie l'état des archives et des réserves et en rend compte à la Société au cours de la séance de février.

ARTICLE 12 (nouveau)

Le fonds de réserve se compose : des souscriptions perpétuelles, des droits d'entrée et de la partie de l'excédent des recettes dont le Conseil vote le placement.

Le Trésorier est autorisé à faire ouvrir dans un établissement de crédit un compte-courant qu'il administre sur sa seule signature. De même il peut, au nom de la Société, se faire délivrer un livret de caisse d'épargne, au maximum de 1.500 francs, qu'il administre sur sa seule signature.

Le fonds de réserve sera composé de titres nominatifs au nom de la Société, valeurs sur lesquelles la Banque de France consent des prêts. Pour la vente des valeurs du fonds de réserve, il faut un vote du Conseil et les opérations sont faites sous signature du Président, du Secrétaire général et du Trésorier.

Lille. — Imp. Centrale du Nord, 12, rue Lepelletier.

BULLETIN
DE LA
Société française d'Histoire de la Médecine

Lille. — Imp. Centrale du Nord, 12, rue Lepelletier.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Publié par M. le D^r Ernest WICKERSHEIMER

Secrétaire général

Tome XI. — Année 1912



PARIS
Honoré CHAMPION, Editeur
5, quai Malaquais, 5
1912

B U L L E T I N
DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

STATUTS

(Rédaction en date du 8 février 1905)

ARTICLE PREMIER

La *Société française d'Histoire de la Médecine* a pour objet d'étudier l'histoire de la médecine et des sciences qui s'y rattachent, considérées au multiple point de vue de l'évolution des doctrines et des institutions, de la biographie, de la bibliographie et des recherches documentaires.

Elle se propose, dans ce but, d'organiser des réunions mensuelles régulières de ses membres, de provoquer des visites collectives aux différents établissements ayant un caractère historique et de faire tous ses efforts en intervenant soit auprès des Pouvoirs publics, soit auprès des particuliers, pour qu'il soit porté la moindre atteinte possible aux objets et aux documents intéressant l'histoire médicale de notre pays.

ARTICLE 2

La Société publie un *Bulletin* périodique, contenant les actes officiels de la Société, le texte des procès-verbaux, les renseignements bibliographiques qu'elle a réunis et, soit l'intégralité, soit le résumé des travaux qui lui sont communiqués.

La Société pourra se diviser en plusieurs Commissions ayant chacune un Président et un Secrétaire, que ces personnes soient ou non membres du Bureau ou du Conseil. L'opportunité de cette division en Commissions et la répartition de ces dernières sont laissées à la diligence du Conseil.

ARTICLE 3

Toute discussion portant sur des questions politiques, religieuses ou étrangères à l'objet de la Société, est rigoureusement interdite.

Composition

ARTICLE 4

La Société comprend des Membres honoraires, des Membres perpétuels, des Membres donateurs et des Membres actifs sans distinction de sexe ni de nationalité.

ARTICLE 5

Les Membres honoraires sont affranchis de toute cotisation ; ils reçoivent gratuitement un exemplaire de toutes les publications de la Société, sans que cette mesure puisse avoir d'effet rétroactif. Leur nombre ne peut être supérieur à douze.

ARTICLE 6

Toute candidature au titre de Membre honoraire doit être formulée dans une lettre adressée au Président et signée au moins par dix membres de la Société. Il est donné lecture de cette lettre en séance ordinaire. L'un des membres présents est désigné par le Président pour faire, à la prochaine séance, un rapport sur cette candidature. Il est ensuite procédé à un vote par bulletins secrets. L'élection se fait à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

ARTICLE 7

Peuvent être Membres actifs toutes les personnes qui satisferont aux conditions suivantes :

1° Être présenté par deux membres ; le vote d'admission a lieu à la séance suivante. L'élection se fait à la majorité absolue des suffrages ;

2° Payer une cotisation annuelle dont le taux est indiqué au règlement et en échange de laquelle on reçoit les publications de la Société.

ARTICLE 8

Le titre de Membre perpétuel appartient à toute personne qui, soit à son entrée dans la Société, soit à une date ultérieure, a versé une somme *d'au moins deux cents francs*.

Les droits des Membres perpétuels sont les mêmes que ceux des Membres actifs.

ARTICLE 9

Le titre de Membre donateur appartient à toute personne qui, soit à son entrée dans la Société, soit à une date ultérieure, a versé une somme *d'au moins quatre cents francs*, soit en une fois, soit en deux versements annuels.

Les Membres donateurs font de droit partie du Conseil. Après décès, leurs noms seront inscrits à perpétuité en tête de la liste des membres de la Société.

Ressources**ARTICLE 10**

Les ressources de la Société se composent :

- 1° Des cotisations annuelles ;
- 2° Du produit de la vente du *Bulletin* et des autres publications de la Société (abonnements, vente au numéro, etc.), conformément aux clauses du traité passé avec l'éditeur ou le libraire dépositaire ;
- 3° Du produit des réunions, conférences, fêtes, expositions, etc., organisées au profit de la Société ;
- 4° Des subventions qui pourraient lui être accordées ;
- 5° Des dons manuels qui pourraient lui être faits ;
- 6° Du revenu des capitaux placés.

ARTICLE 11

Les sommes versées tant par les Membres perpétuels que par les membres donateurs seront capitalisées et placées en rentes françaises ou garanties par l'État français, en obligations de chemins de fer ou en valeurs à lots du Crédit foncier, de la Ville de Paris. Les arrérages des titres de rente sont incorporés au budget annuel, sans être soumis à emploi.

Administration**ARTICLE 12**

La Société est administrée par son Bureau et par son Conseil.

ARTICLE 13

Le Bureau comprend : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire général, deux Secrétaires, un Trésorier et un Archiviste-Bibliothécaire.

Le Président veille à la stricte observation des statuts et du règlement. Il conduit les travaux, dirige les délibérations et représente la Société en toutes circonstances.

En cas d'absence ou d'empêchements, il est remplacé par l'un des Vice-Présidents.

Le Secrétaire général est chargé de la correspondance et de la publication du *Bulletin*, dont il corrige les épreuves et qu'il signe comme gérant.

Les Secrétaires sont chargés de la rédaction des procès-verbaux ; ils aident le Secrétaire général dans ses différentes attributions.

L'Archiviste-Bibliothécaire est chargé de la réception, de l'enregistrement, du catalogue et de la garde des objets, documents et livres reçus par la Société ou acquis par elle.

Le Trésorier opère toutes les recettes et acquitte toutes les dépenses autorisées par le Conseil.

ARTICLE 14

Le Président et le Secrétaire général sont élus pour deux ans, les autres membres du Bureau pour une année seulement. Ils sont tous rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu avant deux ans.

ARTICLE 15

Le Conseil comprend :

1° Tous les membres du Bureau ;

2° Les membres donateurs ;

3° Les anciens présidents pendant trois ans ;

4° Neuf membres élus, renouvelables par tiers tous les ans, d'après un ordre établi par voie de tirage au sort.

Les membres sortants sont immédiatement rééligibles. Une place peut être réservée, dans chaque série annuelle, à un membre non résidant ou étranger, sans que le nombre des membres de cette catégorie puisse être jamais supérieur au tiers du nombre des membres élus.

ARTICLE 16

Toutes les fonctions du Bureau et du Conseil sont gratuites.

ARTICLE 17

L'élection des membres du Bureau et du Conseil a lieu dans la dernière séance de l'année. Le vote par correspondance est admis.

ARTICLE 18

Le Bureau et le Conseil sont chargés des intérêts de la Société. Au Bureau incombe l'administration courante. Le Conseil connaît de toute question relative aux élections, engageant les finances de la Société et concernant son action matérielle ou morale. D'une façon générale, il s'occupe de toute affaire sur laquelle il y ait à délibérer.

ARTICLE 19

Le Président convoque le Bureau et le Conseil toutes les fois qu'il le juge nécessaire.

En outre, le Bureau et le Conseil se réunissent de plein droit et délibèrent valablement toutes les fois que le Président ou l'un des Vice-Présidents ont été saisis d'une demande de convocation, signée soit par trois membres du Bureau, pour la convocation, de celui-ci ; soit par six membres du Conseil, dans le cas de convocation du Conseil, soit par douze membres de la Société. Dans l'un et l'autre cas la demande de convocation du Bureau ou du Conseil doit exposer le motif de la réunion et indiquer les questions qu'il semble utile de mettre en discussion.

ARTICLE 20

Les délibérations du Conseil sont transcrites par l'un des Secrétaires sur un registre spécial ; le procès-verbal de chaque séance est signé par le Président et le Secrétaire général.

ARTICLE 21

L'exercice financier de la Société est annuel. Dans la séance de janvier, le Trésorier dépose ses comptes, qui doivent être examinés par une Commission de deux membres, nommée par la Société sur la proposition du Bureau. Cette Commission dépose à la séance suivante, c'est-à-dire à l'Assemblée générale, un rapport écrit dont les conclusions sont mises en discussion.

Assemblée générale**ARTICLE 22**

La Société se réunit chaque année en Assemblée générale dans le courant de février. Cette Assemblée générale peut se tenir sous la présidence effective d'un Président d'honneur

choisi par le Conseil. Une convocation spéciale, faisant connaître le programme de la réunion, est envoyé à tous les membres de la Société.

Modification des Statuts. Dissolution de la Société

ARTICLE 23

Toute modification des statuts ne peut être votée qu'en Assemblée générale extraordinaire, dûment convoquée à cet effet. Le vote n'est valable qu'autant qu'il réunit les deux tiers des voix des membres présents.

ARTICLE 24

De même, la dissolution de la Société ne peut être votée qu'en Assemblée générale extraordinaire, dûment convoquée à cet effet ; trois mois au moins avant sa réunion, il aura été distribué à chaque membre un rapport exposant les motifs de cette dissolution. L'Assemblée n'est valablement constituée que si au moins la moitié plus un des membres inscrits y sont présents ou représentés par un confrère auquel ils auront à cet effet délégué leur pleins pouvoirs. Un même membre présent ne pourra représenter plus de quatre membres absents. Les résolutions sont prises à la majorité des tiers des membres présents ou représentés.

Toutefois si, après une première convocation, le quorum ci-dessus spécifié n'est pas atteint, il sera convoqué une seconde Assemblée dans les mêmes formes, qui délibérera valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

ARTICLE 25

En cas de dissolution, l'Assemblée générale décide de l'usage qui sera fait des biens de la Société et de son avoir.

ARTICLE 26

Tout membre qui est resté trois ans sans payer sa cotisation peut être rayé de droit.

ARTICLE 27

L'élection des neuf premiers membres du Conseil aura lieu à l'Assemblée générale de 1906, d'après une liste préparée par le Bureau, à la majorité absolue et quel que soit le nom-

bre des votants. Au cas où, parmi les neuf membres élus, il se trouverait des membres non résidants ou étrangers, au nombre de trois au maximum, il serait procédé entre eux à un tirage au sort, afin de les répartir entre chacun des tiers du Conseil. Il sera procédé ensuite à une opération toute semblable, en vue de répartir les membres résidants entre les trois séries de membres du Conseil. De ce fait, le Conseil se trouvera constitué et son roulement sera établi.

ARTICLE 28

La Société tient ses séances à la Faculté de Médecine de Paris.

Le siège de la Société pourra être transporté en tout autre endroit, suivant les circonstances, si le Conseil en décide ainsi. De même, les jours et les heures des séances pourront être modifiés suivant les besoins.

Règlement intérieur

ARTICLE PREMIER

Le siège social est au domicile du Secrétaire général.

ARTICLE 2

La Société tient ses séances le deuxième mercredi de chaque mois, à cinq heures de l'après-midi, sauf pendant les mois d'août et de septembre.

Quand la date de la séance coïncide avec un jour férié, la réunion est avancée ou reculée d'une semaine, suivant les circonstances, par simple décision du Bureau.

ARTICLE 3

Tout membre ayant une communication à faire doit, pour être inscrit à l'ordre du jour, en prévenir le Secrétaire général au moins dix jours avant la date de la séance.

ARTICLE 4

La cotisation est fixée à douze francs par an. L'année compte toujours du 1^{er} janvier. Chaque membre paiera un droit d'entrée de dix francs.

ARTICLE 5

Le *Bulletin* est publié par volumes annuels ; il parait par fascicules mensuels.

Le *Bulletin* sera publié aux frais de la Société et, à l'avenir, il ne dépendra d'aucun journal ;

La liste des membres et le règlement paraîtront dans le premier fascicule de l'année.

Deux Secrétaires seront, à tour de rôle, chargés de prendre chaque mois le compte rendu de la séance et de recevoir les travaux des auteurs, et ce sera le Secrétaire général qui correspondra avec l'imprimeur.

Au cas où ne peuvent prendre place que des extraits ou des résumés des travaux communiqués en séance, l'auteur s'entend avec le Secrétaire général pour la désignation des passages à publier.

ARTICLE 6

Les opinions émises par les auteurs n'engagent qu'eux ; la Société n'en assume pas la responsabilité.

ARTICLE 7

La Société offre aux auteurs 25 *exemplaires* de leurs travaux, mais *sans réimposition* et *sans changement de pagination*. La réimposition, avec pagination nouvelle, sera à la charge de l'auteur, qui s'entendra *directement* avec l'imprimeur. Tout membre désirant des tirages à part est tenu d'en aviser le Secrétaire général dans la semaine qui suit sa communication.

ARTICLE 8

Tout tiré à part doit porter à la fin du texte la formule suivante : *Extrait du Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine, tome , page , année*

ARTICLE 9

Le Conseil se réunit de plein droit dans la première quinzaine de novembre, en vue d'arrêter la liste des candidats au Bureau et aux places laissées vacantes dans le Conseil.

ARTICLE 10

Dans le cas où un ou plusieurs membres du Conseil seraient appelés par les élections à faire partie du Bureau, le Conseil serait complété immédiatement par un vote des membres présents à la séance. Il en sera de même en cas de ballottage.

Les nouveaux élus prennent, dans chacun des liers du Conseil, la place laissée vacante par les personnes qu'ils sont appelés à remplacer.

ARTICLE 11

La Bibliothèque, les Archives et la réserve des publications de la Société sont confiées à la garde de l'Archiviste-Bibliothécaire. Les livres appartenant à la Société sont inscrits sur les registres-inventaires de celle-ci et sont marqués du timbre de la Société. Ils sont ensuite déposés à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, où on les communique aux membres de la Société aux heures d'ouverture.

ARTICLE 12

L'Archiviste-Bibliothécaire est chargé de la réception, de l'inscription et du catalogue des volumes, brochures et documents. Il est comptable des publications en réserve vis-à-vis de la Société. Il fait chaque année, dans la séance de janvier, un rapport écrit sur son administration. Ce rapport est soumis à l'examen d'une Commission de deux membres, qui vérifie l'état de la Bibliothèque, des Archives et des réserves et en rend compte à l'Assemblée générale.

LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 10 Janvier 1912

Berliner Gesellschaft für Geschichte der Naturwissenschaften und Medizin (adresse : P^r D^r von Buchka, Keithstrasse, 21, BERLIN.

Det kongelige Bibliotek, COPENHAGUE.

Institut für Geschichte der Medizin, Talstrasse, 33, LEIPZIG.

Bibliothèque de l'Académie de Médecine, rue Bonaparte, 16, PARIS.

Bibliothèque de la Faculté de Médecine, rue de l'Ecole-de-Médecine, 12, PARIS.

Bibliothèque de l'Ecole supérieure de pharmacie, avenue de l'Observatoire, 4, PARIS.

K. k. Universitäts-Bibliothek, Prague (adresse : J. G. Calve, libraire, Malé nám, 12, PRAGUE, I).

ACHARD (D^r), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 164 (1).

AUBERT (D^r), Chirurgien en chef de l'Antiquaille, rue Victor-Hugo, 33, Lyon.

BALDENWECK (D^r), ancien Interne des hôpitaux, rue de Monceau, 87.

BALLET (D^r Gilbert), Professeur à la Faculté de Médecine, rue du Général-Foy, 39.

BARBÉ (D^r), ancien Interne des hôpitaux, Chef de clinique à la Faculté de Médecine, rue de Luynes, 11.

BARBILLON (D^r), ancien Interne des hôpitaux, avenue de l'Observatoire, 24.

BAUDOT, Pharmacien, place Darcy, Dijon.

BAUDOIN (D^r Marcel), ancien Interne des hôpitaux, rue Linné, 21.

BEAUDOIN (D^r Frédéric), rue du Château, Alençon (Orne).

BEAUVOIS (D^r), rue d'Orléans, 21, Neuilly-sur-Seine.

BELUZE (D^r), rue des Francs-Bourgeois, 54.

BÉNARD (D^r) Château-Gontier (Mayenne).

BERGOUNIOUX (D^r), ancien Médecin principal de l'armée. Belfort, par Lalbenque (Lot).

(1) Là où le nom de la ville n'est pas indiqué, il s'agit de Paris.

- BÉRILLON (D^r) Médecin-Inspecteur des asiles d'aliénés, rue de Castellane, 4.
- BLANCHARD (D^r Raphaël), Professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, boulevard Saint-Germain, 226.
- BOISMOREAU (D^r), Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).
- BONAPARTE (prince Roland), membre de l'Institut, avenue d'Iéna, 10.
- BONNET (D^r Edmond), Assistant au Muséum d'histoire naturelle, rue Claude-Bernard, 78.
- BOS (D^r Alphonse), rue Nicolas, 28, Marseille.
- BOUTINEAU, Membre de la Société archéologique, rue de l'Alma, 73, Tours.
- BRÆMER (D^r), Professeur à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie, rue des Récollets, 103, Toulouse.
- BRUNOT (A.), Directeur de *Medicina*, rue Henri-Martin, 6.
- BUGIEL (D^r), boulevard Saint-Marcel, 72.
- CANY (D^r), Médecin consultant à La Bourboute, rue de Vaugirard, 56.
- CARBONNELLI (D^r), Directeur de la Maternité, San-Massimo, 33, Turin.
- CARØB (D^r Kristian), Sølvgade, 34, Copenhague.
- CARTAZ (D^r) ancien Interne des hôpitaux, rue Vignon, 2.
- CAWADIAS (D^r), ancien Interne des hôpitaux, rue Lesieur, 14.
- CAYLA (D^r), ancien Interne des hôpitaux de Paris, avenue de Neuilly, 31, Neuilly-sur-Seine.
- CHAPUT (D^r H.), Chirurgien des hôpitaux, avenue d'Eylau, 21.
- CHASSEVANT (D^r), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, rue La Boétie, 122.
- CHAUFFARD (D^r), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, rue Saint-Simon, 2.
- CHAUMONT (D^r), rue de Vaugirard, 63.
- CHAUVEAU (D^r), boulevard Saint-Germain, 225.
- CHEYLUD (Em.), Pharmacien, à La Roche-Chalais (Dordogne).
- CLEU (D^r H.), Médecin aide-major de 2^{me} classe, rue Berthollet, 11.
- CORNILLOT, (D^r), Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, rue Gazan, 39.
- CORNU (D^r), à Neuvy (Yonne).
- COURTADÉ (D^r A.), ancien Interne des hôpitaux, rue de Castellane, 14.

- DÉJERINE (D^r). Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, boulevard Saint-Germain, 179.
- DELAUNAY (D^r Paul), ancien Interne des hôpitaux de Paris, rue de la Préfecture, 14, Le Mans.
- DELBET (D^r Paul), ancien Chef de clinique de la Faculté de Médecine, rue Roquépine, 14.
- DELORME (D^r), Médecin-Inspecteur général, Membre de l'Académie de Médecine, rue Claude Bernard, 77.
- DEROIDE (D^r) ancien Interne des hôpitaux de Paris, Calais.
- DESNOS (D^r), ancien Interne des hôpitaux, rue La Boétie, 59.
- DIEPGEN (D^r Paul), Privat-docent d'histoire de la médecine à l'Université, Kronenstrasse, 2, Fribourg-en-Brisgau (Bade).
- DIGNAT (D^r), avenue Carnot, 14.
- DORVEAUX (D^r Paul), Bibliothécaire en chef de l'Ecole supérieure de Pharmacie, avenue d'Orléans, 58.
- DUBREUIL-CHAMBARDEL (D^r Louis), rue Jeanne-d'Arc, 3, Tours.
- DUPONT (D^r V.), avenue de Saint-Ouen, 105.
- DUPRÉ (D^r), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, rue Ballu, 17.
- ESMONET (D^r Charles), Médecin consultant, à Châtel-Guyon, rue de l'Abbaye, 6.
- FABRE (D^r Paul), Correspondant de l'Académie de Médecine, Commeny (Allier).
- FAREZ (D^r), boulevard Haussmann, 154.
- FAY (D^r Marcel), ancien Interne des asiles de la Seine, rue de Thann, 11 bis.
- FAY (Maurice). Chirurgien-Dentiste, rue de la Ville-l'Evêque, 17.
- FLANDRIN (D^r), Médecin accoucheur en chef de l'Hôpital, place Grenette, 11, Grenoble.
- FLORENCE (D^r), Professeur à la Faculté de Médecine, rue Culatte, 3, Lyon.
- FOURNIER (D^r Alfred), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine, Médecin honoraire des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, rue de Miromesnil, 77.
- FOURNIER (D^r Edmond), rue de Miromesnil, 77.
- FOURNIER (D^r Henri), rue de Lisbonne, 11.

- GARBOE (D^r Axel), Gammeltoftsgade, 10, Copenhague.
- GARIEL (D^r), Professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, rue Edouard-Detaille, 6.
- GÉNÉVRIER (D^r J.), ancien Interne des hôpitaux, rue du Pré-aux-Clercs, 8.
- GIEDRÓY (prince François), Maison E. Wende et C^{ie}, Varsovie.
- GILBERT (D^r), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, rue de Rome, 27.
- GRASSET (D^r), Professeur à la Faculté de Médecine, rue J.-J.-Rousseau, Montpellier.
- GUELLIOT (D^r Octave), Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, rue du Marc, Reims.
- GUIART (D^r), Professeur à la Faculté de Médecine, Lyon.
- GUILLON (D^r Paul), boulevard Malesherbes, 60.
- GUYON (D^r), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine, Chirurgien honoraire des hôpitaux, Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, rue de La Baume, 1.
- GUYOT (D^r Alexandre), rue du Faubourg-Montmartre, 7.
- GYÖRY (D^r de), Privat-docent d'histoire de la médecine à l'Université, Veres Palmé utca, 34, Budapest, IV.
- HAHN (D^r Lucien), Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, rue Gay-Lussac, 28.
- HAMBURGER (D^r Ove), Lecteur d'Anatomie à l'École des Beaux-Arts, Nansensgade, 43, Copenhague.
- HÀMONIC (D^r), ancien Interne des hôpitaux, rue Clauzel, 7 ter.
- HERVÉ (D^r Georges), Professeur à l'École d'Anthropologie, rue de Berlin, 8.
- HÓUSSAY (D^r Fr.), Pontlevoy (Loir-et-Cher).
- INGERSLEV (D^r), Professeur à l'Université, Nørrebrogade, 11, Copenhague.
- JABLONSKI (D^r), Médecin des hôpitaux, rue des Arènes, 17, Poitiers.
- JEANSELME (D^r Edouard), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, quai Malaquais, 5.
- JENNINGS (D^r), route de la Croix, 3, Le Vésinet (S.-et-O.).
- JOHNSSON (D^r J.W.S.), Gammel Kongevej, 86a, Copenhague.
- JOLY (D^r), Médecin consultant à Bagnoles-de-l'Orne, villa des Lotus, L'hiver, boulevard Raspail, 39, Paris.
- LABADIE-LAGRAVE (D^r), Médecin des hôpitaux, avenue Montaigne, 8.

- LACASSAGNE (D^r), Professeur à la Faculté de Médecine, place Raspail, 1, Lyon.
- LACRONIQUE (D^r R.), Médecin principal de 1^{re} classe, rue des Lombards, 2, Toul.
- LANDOUZY (D^r L.), Doyen de la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, rue de l'Université, 15.
- LANGLOIS (D^r), Maubeuge (Nord).
- LAPERSONNE (D^r DE), Professeur à la Faculté de Médecine, boulevard Malesherbes, 90.
- LECLAIR (Edmond), Pharmacien des hôpitaux, rue de Puebla, 35, Lille.
- LECLERC (D^r F.), Médecin de l'Hôtel-Dieu, rue de la République, 12, Lyon.
- LEDOUX-LEBARD (D^r R.), rue Clément-Marot, 22.
- LEGRAND (Noé), Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, rue des Feuillantines, 10.
- LEJARS (D^r), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, rue de la Victoire, 96.
- LEMAIRE (D^r Jules), ancien Interne des hôpitaux, rue de Rigny, 5.
- LE PILEUR (D^r L.), Médecin de Saint-Lazare, rue de l'Arcade, 15.
- LERI (André), ancien Interne des hôpitaux, avenue Hoche, 38.
- LE ROY DES BARRES (D^r A.), Professeur à l'Ecole de Médecine, Directeur de l'Hôpital du Protectorat, Hanoï (Tonkin).
- LETULLE (D^r), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, rue de Magdebourg, 7.
- LIPINSKA (M^{me} la Doctoresse), rue de Miromesnil, 30.
- LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (D^r J.), Chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de Médecine, avenue Montaigne, 3.
- LUTAUD (D^r), Médecin de Saint-Lazare, boulevard Malesherbes, 109.
- MAAR (D^r V.), Chargé de cours à l'Université, Gammel Kongevej, 131, Copenhague.
- MAC-AULIFFE (D^r L.), avenue de Friedland, 26.
- MAGNAN (D^r), Médecin de Sainte-Anne, Membre de l'Académie de Médecine, rue Cabanis, 1.
- MARIE (D^r A.), Médecin en chef de l'asile de Villejuif (Seine).
- MEIGE (D^r Henry), rue de Seine, 10.

- MÉNÉTRIER (D^r), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, boulevard Saint-Michel, 59.
- MERCIER (D^r Raoul), boulevard Heurteloup, 41, Tours.
- MEYER-STEINER (D^r Theodor), Professeur à l'Université, Iéna.
- MOULÉ (L.), Vétérinaire sanitaire, rue de la Tour, 27, Vitry-le-François.
- NASS (D^r Lucien), villa David, 12, Vincennes.
- NETTER (D^r), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, boulevard Saint-Germain, 104.
- NEVEU (D^r Raymond), rue de Paris, 141, Clamart (Seine).
- NICAISE (D^r Victor), ancien Interne des hôpitaux, rue Mollien, 3.
- NICÔLAS (D^r), Médecin consultant au Mont-Dore (Puy-de-Dôme). L'hiver, avenue de la Gare, 31, Nice.
- NIEL (D^r), Médecin-major des troupes coloniales, aux bons soins du Ministère des Colonies.
- NIGAY (D^r), Médecin consultant à Vichy (Allier). L'hiver, boulevard Saint-Germain, 142.
- PAGEL (D^r), Professeur d'histoire de la médecine à l'Université, Chaussée-Strasse, 60, Berlin.
- PANSIER (D^r), rue Saint-André, 6, Avignon.
- PÉPIN (D^r Roger), rue de Vienne, 2.
- PERCEPIED (D^r), Médecin consultant au Mont-Dore. L'hiver, Boisguillaume-lès-Rouen (Seine-Inférieure).
- PERGENS (D^r), Maeseyck (Belgique).
- PICHEVIN (D^r R.), rue de Berlin, 38.
- PREISLER (D^r O.), Kongens Lyngby, près Copenhague.
- PRÉYOST, Rédacteur au Secrétariat de la Faculté de Médecine, rue de l'École-de-Médecine, 15.
- PRIEUR (D^r Albert), Rédacteur en chef de la *France Médicale*, place des Vosges, 1.
- PRIEUR (Léon), Avocat à la Cour d'Appel, rue de Bourgogne, 23.
- RAILLIET (D^r), Professeur à l'École vétérinaire, membre de l'Académie de Médecine, Alfort (Seine).
- RAMBAUD (Pierre), Pharmacien en chef des hôpitaux, rue Alsace-Lorraine, 14, Poitiers.
- REBER, Pharmacien, cour Saint-Pierre, 3, Genève.
- REGNAULT D^r Félix, Directeur de l'*Avenir médical et thérapeutique illustré*, place de l'École-de-Médecine, 22.

- RIBIER (D^r Louis DE), Médecin consultant à Châtel-Guyon.
L'hiver, boulevard Lafayette, 54, Clermont-Ferrand.
- RICHER (D^r Paul), Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, rue du Luxembourg, 30.
- ROCHÉ (D^r Henri), boulevard Sébastopol, 27.
- ROLLET (D^r Maurice), Chef du bureau d'hygiène, Auxerre.
- ROUCAYROL (D^r), rue du Rocher, 49.
- ROUQUETTE (D^r) place de la Liberté, 4, Nice.
- ROUYEYRE (Edouard), Editeur, rue de la Tour, 102.
- ROUXEAU (D^r), Professeur à l'Ecole de Médecine, rue Héronnière, 4, Nantes.
- RUELLE (Ch.-E.), ancien Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, rue Soufflot, 5.
- SCHWARTZ (D^r E.), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, boulevard Saint-Germain, 183.
- SEMELAIGNE (D^r René), ancien Interne des hôpitaux de Paris, avenue de Madrid, 16, Neuilly-sur-Seine.
- SIGURET (D^r Gaston), Médecin consultant à Saint-Nectaire.
L'hiver, rue Lafayette, 91, Paris.
- STUREL (René), Agrégé de l'Université, avenue de la Bourdonnais, 29.
- SUDHOFF (D^r), Conseiller privé, Professeur à l'Université, Directeur de l'Institut d'histoire de la médecine, 33, Leipzig.
- TANON (D^r Louis), ancien Interne des hôpitaux, Préparateur à l'Institut supérieur de vaccine, rue des Carmes, 14.
- THIRON (D^r Constantin), Professeur à l'Université, rue Mitropolia, 74, Jassy (Roumanie).
- TORKOMIAN (D^r V.), rue Taxim, 23, Péra, Constantinople.
- TRIAIRE (D^r), Villa Alpina, Cannes.
- TRUC (D^r), Professeur à la Faculté de Médecine, Carré-du-Roi, 3, Montpellier.
- TUFFIER (D^r), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine. Chirurgien des hôpitaux, avenue Gabriel, 42.
- VIDAL (D^r Ch.), rue du Temple, 27, Castres.
- WALLICH (D^r), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Accoucheur des hôpitaux, rue de Bourgogne, 17.
- WICKERSSEIMER (D^r Ernest), Bibliothécaire de l'Académie de Médecine, rue Bonaparte, 16.

YRIGÓYEN (D^r Ciriaco), Fuenterrabia, 33, Saint-Sébastien
(Espagne).

Bureau

Président : M. LE PILEUR.

Vice-Présidents : MM. Paul DORVEAUX et Edouard JEANSELME.

Secrétaire général : M. Ernest WICKERSHEIMER.

Secrétaires annuels : MM. André BARBÉ et Lucien HAHN.

Trésorier : M. Henri ROCHÉ.

Archiviste-Bibliothécaire : M. BELUZE.

Conseil

MM. DÉJERINE, J. GÉNÉVRIER, GRASSET, sortants en 1912.

A. COURTADE, Victor NICÁISE, Pierre RAMBAUD, sortants
en 1913.

Raphaël BLANCHARD, Paul DELAUNAY, Ch.-E. RUELLE,
sortants en 1914.

Séance du 10 Janvier 1912

Présidence de M. LE PILEUR

M. le Président annonce que M. Paul FABRE (de Comentry) assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— La correspondance comprend des lettres de démission de MM. Fiessinger et Garsonnin et une lettre de M. le professeur BURGER (d'Amsterdam), au nom du Bureau de la Commission permanente des Congrès internationaux de médecine. Le Conseil de la Société avait décidé au cours de sa dernière réunion de demander la création d'une section d'histoire de la médecine et des maladies au prochain Congrès international de Londres. M. BURGER répond que la requête de la Société française d'histoire de la médecine sera prise en sérieuse considération.

— MM. Louis DUBREUIL-CHAMBARDEL, Axel GARBOE, Ove HAMBURGER, F. LEGLERC, V. MAAR, Theodor MEYER-STEINER, O. PREISLER, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— M. le Secrétaire général. — J'ai le plaisir de vous annoncer que notre collègue M. le docteur Edmond Bonnet a obtenu de l'Académie des Sciences le prix Binoux pour ses notes et mémoires relatifs à l'histoire des sciences.

— M. Ernest WICKERSHEIMER. — J'ai l'honneur de vous présenter trois amulettes qui ont figuré à l'Exposition internationale d'hygiène de Dresde en 1911 et que je destine au Musée médico-historique qui vient d'être fondé à Copenhague, grâce à l'initiative de notre collègue M. J. W. S. Johnsson :

1° Un de ces colliers d'ambre (vraie ou fausse), qu'on voit communément aux devantures des herboristes parisiens et que certaines mamans attachent au cou des petits enfants pour les préserver de diverses mala-

dies et surtout des convulsions. On peut voir là un vestige de ces croyances codifiées au moyen âge dans les *Lapidaires*, d'après lesquelles les pierres précieuses seraient douées de vertus merveilleuses contre les maladies et en général contre tous les maux qui assaillent le genre humain. Un herboriste des environs de l'église Saint-Sulpice m'a assuré que le rôle du collier d'ambre est purement mécanique ; il diminuerait les frottements qui se produisent au niveau des plis du cou chez les enfants trop gras, frottements qui sont souvent cause d'érythème et de démangeaisons. Il se peut aussi que ces colliers, assez lâches pour être mâchonnés par les enfants, facilitent l'issue des premières dents et qu'ainsi ils ne soient pas tout à fait sans utilité au point de vue de la prophylaxie des convulsions d'origine dentaire ;

2^o Un cœur, d'ambre également, que j'ai acheté dans une boutique du Palais-Royal ; il préserverait son porteur de certaines maladies de la peau et serait « bon pour les nerfs » ;

3^o Un collier formé des graines d'une graminée, vulgairement appelée Larme de Job (*Coix lachryma L.*). Les colliers de ce genre sont d'un usage fréquent dans certaines parties des Etats-Unis d'Amérique, où ils passent pour préserver leur porteur des maux de gorge et, tout comme les colliers d'ambre des herboristes parisiens, pour empêcher les convulsions des enfants. Le pharmacien de la petite ville de Crown Point (Indiana), de qui je tiens les graines du présent collier, m'a dit qu'il vendait souvent des Larmes de Job et que des colliers tout faits étaient également dans le commerce.

OUVRAGE OFFERT

René SEMELAIGNE. *Aliénistes et philanthropes. Les Pinel et les Tuke*. Paris, G. Steinheil, 1912, in 8, 348 p. Avec 7 eaux-fortes de Ch. Callet.

LES OISEAUX DE PASSAGE

Poésie de Michel Bertrand
communiquée par le D^r G. CANY

Cette pièce de vers a été trouvée par le D^r Sersiron, de La Bourboule, arrière-petit-neveu du D^r Michel Bertrand, ancien médecin-inspecteur et créateur du Mont-Dore, dans les papiers de son illustre aïeul. Ils se trouvaient dans un carnet de notes manuscrites daté de 1810.

Ils sont partis ces oiseaux de passage,
La crête au vent, tout fiers de leur plumage,
Qui fatiguaient ce modeste hermitage
De leurs grands airs et de leur plat ramage.
Que gagnent-ils à leur pèlerinage ?
En vain l'eau salubre a reçu leur hommage :
Elle ne guérit pas et c'est vraiment dommage
Le sot orgueil, l'impudent bavardage,
Et des gens comme il faut le beau dévergondage,
Mais démasque parfois les vertus d'étalage
Et les grands sentiments dont on prend le langage,
En laissant aux nigauds le soin d'en faire usage.
Certaine égalité règne en ce lieu sauvage.
Qu'on se résigne ou bien que l'on enrage,
La nature est à tous : pour les rangs quel outrage !
Ils courent loin de nous savourer l'esclavage
Sur les bâtons de la brillante cage
Où se rengorge à l'aise et perche par étage
La volaille de haut parage.
Quant aux écus de la bande volage,
Ils sont très bien sonnants et d'autre aloi je gage
Que les prétentions qui font tant de tapage.
Ils ne dérogent pas en soldant le péage.
Laissons à nosseigneurs les oiseaux de passage
Leurs superbes dédains et leur petite rage
Et les fades couplets de leur poète à gage
Qu'ils traient après eux le très noble bagage
De tous les contes bleus dont se moque notre âge.
Leurs écus sont à nous : Payez et bon voyage.

**GUILLELMUS DE FONTE, MAITRE EN MÉDECINE,
BIENFAITEUR DES ÉTUDIANTS PAUVRES
DE L'ÉCOLE DE MONTPELLIER EN 1361**

par le D^r P. PANSIER

Dans les vastes *livrées* ou palais qu'occupaient au XIV^e siècle les cardinaux à Avignon, vivaient une foule de familiers : leur nombre était proportionné à la fortune du cardinal titulaire de la livrée. Parmi ces commensaux figurèrent toujours un ou plusieurs médecins et un barbier.

Le cardinal Napoleon de Ursins (créé cardinal en 1288, mort en 1342), vers 1316-1318, avait deux médecins attachés à sa personne : *Paulus de Gualdo* et *Franciscus de Carmignano*. Tous les deux étaient dans les ordres et remplissaient auprès du cardinal les fonctions de chapelains (1). Vers 1325, ils furent remplacés dans leur double fonction de médecin et chapelain par *Johannes de Sinigardiis, de Aretio, medicinalis sciencie professor* (2). J'ignore à quelle école ce Jean de Sinigardiis avait enseigné la médecine, peut-être à Avignon, plus probablement en Italie.

Jean Deuze, chancelier et grand pénitencier de l'Église, neveu du pape Jean XXII, créé cardinal en 1316, mort en 1348, avait, en 1321, comme médecin et chapelain, *Guillelmus Fornerii* (3); en 1333, *Guillelmus Girardi de Campis* (4); en 1340, *Giraudus Tabustelli* (5); celui-ci était *licenciatus in artibus* et seulement *baccalarius in medicina*.

En 1317, Jacques Cajetan de Stephanescis, auditeur

(1) MOLLAT, *Lettres communes de Jean XXII*, n^{os} 592 et 7546. Bibliothèque des écoles françaises de Rome et d'Athènes.

(2) VIDAL, *Lettres communes de Benoît XII*, n^{os} 177, 539 (Ibid.).

(3) MOLLAT, n^o 14025.

(4) VIDAL, n^o 301.

(5) DAUMET, *Benoît XII, lettres closes*, n^{os} 7799, 8578 (Ibid.).

de la rote (créé cardinal en 1297, mort en 1346), avait comme médecin *Franciscus Benegratie*, clerc du diocèse de Pérouse (1). Nous trouvons ensuite auprès de lui, en 1335, *Guido Coppie de Prato*, professeur de médecine (2), et, en 1340, *Antonius de Alice* (3) : ces deux derniers étaient aussi chapelains du cardinal.

La liste de tous ces praticiens faisant partie de la domesticité des cardinaux serait monotone, car ils n'ont laissé autre chose que leur nom, sauf *Raymundus Chalmelli de Vicariis*, qui fut médecin du cardinal Anglic Grimoard en 1372 avant de devenir médecin de Clément VII en 1388, et *Bernardus de Coloniis*, qui, médecin du cardinal Jean de Cominges (évêque de Maguelonne, puis archevêque de Toulouse, créé cardinal en 1327, mort en 1344), devint vers 1360 chancelier de la Faculté de médecine de Montpellier.

Plus humble était la condition des *barbitonsores* des cardinaux. Souvent ils ne logeaient pas dans le palais, mais ils étaient fières de leurs fonctions, dont ils se paraient comme d'un titre de gloire dans les actes publics. Quand François de Metz, en 1343, figure comme témoin au contrat de mariage de son confrère Robinus de Singalo, sergent d'armes et barbier du pape Urbain V, il se fait inscrire avec le titre de *barberius cardinalis Tutellensis*, barbier du cardinal Hugues Roger, évêque de Tulle (1342-1363).

Le barbier était souvent factotum du cardinal : tel Pierre Bonnefoy, *Petrus de Bonafide*, qui, en 1371, était barbier et agent d'affaires du cardinal de Cauilhac.

De ces praticiens oubliés il en est un dont je vais faire revivre la mémoire, c'est *Guillelmus de Fonte*.

Guillaume de Lafont était camérier du cardinal Guillelmus Curti, de l'ordre de Saint Benoît, dit vulgairement le cardinal blanc (créé en 1350, mort le 12 juin 1361). Il était aussi maître en médecine et avait certai-

(1) MOLLAT, n° 764.

(2) VIDAL, n° 416 et 2669.

(3) VIDAL, n° 7745.

nement fait ses études à l'école de Montpellier. Nous avons peu de détails sur lui. En 1337, je le trouve habitant Avignon et achetant une maison dans les dépendances du palais du cardinal blanc (1).

Guillaume de Lafont teste le 19 mai 1361 et meurt quelques jours après, précédant dans la tombe de quelques semaines seulement son maître le cardinal blanc.

C'est du testament de Guillaume de Lafont que je tire quelques renseignements sur sa vie. Il était originaire de Castres (Tarn) ou de ses environs. Il avait acquis une fortune considérable pour l'époque et était une personnalité marquante. Sa fortune nous est révélée par les legs et les nombreuses fondations qu'il fait dans son testament. Son rang social nous est indiqué par le train de sa maison. La demeure qu'il habitait lui appartenait : de plus il avait un vaste jardin, dont il lègue la jouissance à son maître. Outre le jardinier, nous trouvons dans sa maison un chapelain particulier, Jean de Maranesio, recteur de *Bello-cadro*, diocèse d'Alet; un écuyer, Raymond; un domestique, Benoît ou Bénézet; un scribe, Guillaume de Laprade. et sa femme. Pour un simple maître en médecine, c'était une maison bien montée.

Dans son testament, à part quelques legs à ses parents et domestiques, il consacre toute sa fortune à des bonnes œuvres. Ses exécuteurs testamentaires sont Jean de Maranesio, son chapelain, et le cardinal blanc, son maître; ses héritiers universels, les pauvres d'Avignon. Il règle l'ordre de ses funérailles, puis fait de nombreux legs aux couvents d'Avignon, aux pauvres et à diverses églises de Castres, aux ordres mendiants de Mende et de Marvejols. Au pape il lègue une coupe en argent avec son couvercle; au cardinal blanc son coursier et son palefroi.

Mais c'est surtout sa bibliothèque dont la distri-

(1) Arch. de Vaucl., G. archevêché n° 116, f° 18. 27 février 1357, Columbetus Dulcis vend à *Guillelmus de Fonte, magister in medicina, habitator Avinionis* une maison près des Frères prêcheurs.

bution nous intéresse. Il lègue sa Bible en 5 volumes aux cinq ordres mendiants de Marvéjols : son missel à l'église de Saint-Etienne de Caussade, diocèse de Castres ; ses livres de théologie à Blacas de Laprade, probablement le fils de son scribe.

Quant à ses livres de médecine, il ordonne qu'on les transporte tous à Montpellier, où leur vente sera plus facile. Là on en fera deux parts : l'une sera constituée par deux livres d'Avicenne et un livre de Galien. Ces trois livres seront vendus et le prix qu'on en retirera sera distribué aux hôpitaux de Montpellier.

« Quant aux autres livres de médecine », ajoute le testateur, « j'ordonne qu'ils soient distribués aux étudiants en médecine pauvres, à la volonté du chancelier de l'école de médecine de Montpellier, et en ce legs je charge sa conscience. »

Or, précisément, le chancelier était à ce moment-là Bernardus de Coloniis, qui avait continué d'habiter Avignon après la mort du cardinal de Comminges, jusqu'en 1359, époque où, grâce à ses protections, il aurait été nommé chancelier.

L'exécuteur de son legs aux étudiants pauvres de Montpellier était donc, sinon un de ses amis, du moins une vieille connaissance du testateur.

Quelle valeur représentaient les trois livres légués par Guillaume de Lafont aux hôpitaux de Montpellier ? Je n'ai pas de documents sur le prix des manuscrits médicaux à Avignon au XIV^e siècle. Mais au siècle suivant, en 1447, je trouve un médecin de cette ville, *Petrus de Treignaco*, qui vend la *Practica Guidonis in sirurgia* (Guy de Chauliac), le *Rosarium practice Anglicane* (Johannes Gaddesden), et l'*Ars Ypocratis* pour 20 florins et demi (1). Je ferai remarquer que l'acheteur était un usurier juif qui avait déjà en gages ces trois ouvrages, et qui certainement spécula sur le besoin

(1) Notes brèves de J. de Briende, f^o 136, minutes de M^e Antiq, notaire à Avignon.

d'argent de Pierre de Treignac et les lui estima à un prix inférieur à leur valeur réelle. A quoi équivaldraient actuellement ces 20 florins et demi ? Une journée d'ouvrier qui aujourd'hui se paye 4 francs se payait alors 4 sous. Le sou avait alors à peu près la valeur du franc actuel. Le florin d'Avignon valait 24 sous : ces 20 florins et demi représenteraient donc environ 500 fr. Mais un Avicenne en deux volumes et un volume de Galien, surtout au XIV^e siècle, devaient valoir au moins le double, et pour peu qu'ils fussent enluminés (*historiati*), ils représentaient une somme bien supérieure. En 1440, à Avignon, un livre intitulé *Les croniques de France, historiatae*, couvert de cuir blanc sans fermoir, se vend 170 florins (1).

Pour peu que le reste de sa bibliothèque médicale comprît une dizaine de volumes, on voit que Guillaume de Lafont faisait un legs important aux étudiants pauvres de Montpellier (2).

Guillaume de Lafont fait parler une dernière fois de lui, en 1487, plus d'un siècle après sa mort. Dans son testament, il avait érigé dans la chapelle construite par lui à l'église Saint-Agricol d'Avignon une chapellenie dotée de rentes suffisantes pour qu'elle puisse être pourvue d'un prêtre qui tous les jours dirait la messe pour le repos de l'âme du fondateur. A cette époque, le chapitre de Saint-Agricol obtint que les revenus de cette chapellenie lui seraient incorporés, à charge pour lui d'en assurer le service (3), ce qui nous indique que les volontés testamentaires de Guillaume de Lafont avaient été scrupuleusement exécutées.

Le testament de Guillaume de Lafont est un modèle du style notarial du XIV^e siècle avec ces redondances,

(1) Notes brèves de J. Morelli, n° 108. *Ibidem*.

(2) Cette évaluation n'est pas exagérée : en 1353 la bibliothèque de Jean de Florence, médecin du pape Clément VI, comprenait 25 volumes (Vide : *Les médecins des papes d'Avignon*, in *Janus*, 1909, p. 420).

(3) Archives de Vaucluse, C, chapitre S^t Agricol, liasse 5.

ces répétitions et cet amas de synonymes que je me suis toujours demandé pourquoi on les admirait dans Rabelais, tandis qu'on les trouve pénibles dans les actes médiévaux. Je le reproduis, en l'amputant de toute la phraséologie inutile, comme spécimen du testament d'un médecin du XIV^e siècle arrivé à la fortune :

Anno a Nativitate millesimo tricentesimo sexagesimo primo, die XIX maii... ego Guillelmus de Fonte, camerarius rev. P. D. Guillelmi, tusculani episcopi cardinalis... sanus mente licet aliquantulum discraciatus egritudine corporali, condo et ordino meum ultimum testamentum...

In primis siquidem animam meam commendo Altissimo Creatori... et eligo sepulturam corpori meo faciendam in ecclesia S. Agricoli in capella mea ad honorem B. Marie per me fundata.

Item volo et ordino quod die sepulture mee sint sexaginta torci cerei et pannus aureus decentis valoris.

Item ordino quod cuilibet capellanorum S. Agricoli qui in sepultura mea presentes fuerunt detur unus florenus pro missis celebrandis.

Item volo et ordino quod cuilibet capellanorum dicte ecclesie S. Agricoli qui fuerint in missa per novem dies quolibet die dentur eis quinque solidi ut habeant Deum pro anima mea exorare.

Item volo et ordino quod eligantur decem capellani pauperes qui funus meum portare habeant ad ecclesiam et cuilibet dentur pro missis celebrandis pro anima mea IV floreni.

Item ordino quod ille possessiones que fuerunt empte pro dotatione capelle mée, videlicet ille domus que sunt ante cancellum domini mei cardinalis, in quarum una habitat Andreas Corderii et in alia magister Bartholomeus lapicida, et census quos emi in burgueto dels Oliers, necnon et census cum possessionibus quas emi in librata domini mei cardinalis, ista assignentur capitulo S. Agricoli pro uno capellano qui pro anima mea perpetuis temporibus celebrare habeat...

Item lego cuilibet ordini quatuor mendicantium X florenos pro missis celebrandis.

Item lego quinque ordinibus monialium existentibus Avinione seu prope cuilibet X florenos.

Item lego D. N. pape unam copam argenteam cum cooper-

torio et in ipsa ipsum heredem instituo ita tamen quod nichil amplius in bonis meis petere possit.

Item lego D. domino meo cardinali albo corcerium cum palafreno meo.

Item lego V libros de biblia qui sunt ligati in uno fardello quinque ordinibus mendicantium de Mimata, de Marelegio equis partibus dividendis.

Item lego etiam cuilibet dicatorum ordinum V fl. pro missis celebrandis.

Item lego crucem meam argenteam et magnum calicem ecclesie B. Johannis de Cognagio et parvum calicem ecclesie B. Ypoliti de Selanence.

Item volo quod ortus meus sit de dicto D. cardinali albo ad vitam suam, postea quod executores mei de ipso habeant disponere et precium distribuere pauperibus Christi.

Item volo quod domus mea de retro predicatorum, in qua inhabitat Teyssetus, sit Mone relicte Johannis Ferionis condam, ortolane mee, amore dei.

Item volo quod omnia debita in quibus tenetur michi dicta Mona sibi remicantur amore dei.

Item volo quod XVIII fl., in quibus michi tenebatur Michael de Nonay, filiabus dicte Mone dentur amore dei.

Item omnes libros meos de theologia lego Blacasato de Laprada et XX florenos amore dei.

Item volo quod XXX floreni distribuantur pauperibus hospitalium Avinionensium.

Item omnia que habeo in Nemausi volo quod dentur Arnaldo Bertrandi et filiis suis amore dei.

Item volo quod pecunia que debetur michi in loco et pertinentiis de Castris, medietas pauperibus capellanis pro missis celebrandis et pauperibus Christi in dicto loco de Castris distribuatur, volo tamen quod Johannes Boscatelli de dicta pecunia sibi retineat XX fl. Volo quod illud quod michi debetur in Digache, medietas pauperibus capellanis pro missis celebrandis distribuatur, et de alia medietate recepiat D. Petrus Barche pro labore suo X florenos, et residuum pauperibus distribuatur.

Item lego domum meam quam habeo in Cognagio infra portale, et ortum in territorio Carerie et clausum vocatum de la Vinhola Johanni, de Fonte habitatori de Podiolauro.

Item clausum quod emi a Petro de Barre lego curato de Chanaco.

Item lego filiabus Johannis Maleti condam tres possessiones quas emi a Guillelmo Gaffridi et cuilibet earum L. florenos.

Item lego domum meam paternam extra portalem Raymundo Vielhaden nepoti meo.

Item lego missale meum ecclesie S. Estephani de Causaco Castrensis diocesis.

Item lego domino Johanni de Meianesio capellano meo L. florenos.

Item lego Raymundo scutifero meo X florenos, Benedicto famulo V fl., magistro Guillelmo de Laprada XXV; Magdalene uxori sue unam magnam taseam deauratam

Item volo quod omnes libri medicine portentur apud Montepessulanum et ibidem vendantur due Avicenne, et couvencia pulaoia Galieni et precium pauperibus Christi hospitalium de Montepessulano distribuatur: residui vero libri pauperibus scolaribus in medicina studentibus distribuatur ad arbitrium cancellarii studii medicine Montispessulani et in hoc onero conscienciam suam.

Item lego Guillelmo Boissonis X fl. auri, Petro Boissonis X fl., Guillelmo de Laprada mantam meam longam forratam de variis cum capucio et cocardia de panno Anglie.

Item lego aliam mantam brevem ejusdem panni cum capucio dicte Mone.

Item omnes alie vestes, supelectilia, et utencilia juxta arbitrum gadiatorum pauperibus distribuantur in Avinione, quosquidem pauperes universales heredes meos facio.

Executores meos facio dictum cardinalem dominum meum et dominum Johannes de Maiauesio, rectorem de Bellocadro Electensis diocesis, capellanum meum.

Acta fuerunt hec Avione in hospicio dicti testatoris, presentibus. . . et me Guillelmo Fabri notario (1).

(1, Origine : Arch. de Vaucluse, G archevêché n° 416, folio 44-46, transcription du XV^e siècle



LES PAPIERS D'UN OFFICIER DE SANTÉ
aux armées de la Révolution
A. P. RENOU

par le D^r Paul DELAUNAY

De nombreux et remarquables travaux nous ont narré les campagnes d'un Percy, d'un Desgenettes et d'un Larrey (1). Nous sommes moins édifiés sur la vie militaire de leurs frères inférieurs, les innombrables praticiens qui firent un rude apprentissage sur les champs de bataille de la République et de l'Empire, avant d'aller fournir, dans quelque bourgade du pays de France, une obscure et plus paisible carrière. Leur jeunesse guerrière n'a point tenté les annalistes ; quelques papiers administratifs et des livrets de solde en sont les humbles monuments. De bien rares mémoires, comme ceux du pharmacien sous-aide François Duriau ; du D^r Léon Dufour ; ceux, plus suspects, de Henri Blaze,

(1) Voy. P. TRIAIRE, *Dominique Larrey et les campagnes de la Révolution et de l'Empire, 1768-1842*. Tours, Mame, 1902, gr. in-8. — *Journal des campagnes du baron Percy, chirurgien en chef de la Grande Armée (1754-1825)*, publ. par Em. Longin. Paris, Plon, 1904, LXXVII-538 pp. in-8. — *Souvenirs de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e ou Mémoires de R. D. G.* [des Genettes]. Paris, 1833, 2 vol. in-8.

pharmacien aide-major pendant la guerre d'Espagne (1), peuvent donner quelque idée du sort des officiers de santé aux armées : « Les longs trajets à pied, sous la pluie, dans les ornières, à la queue des colonnes; l'aubaine d'une patache ou d'un cheval emprunté; les convois de blessés piétinant dans la neige; un bon lit, partagé, par bonheur, dans une ferme, avec un chasseur à cheval; un baiser furtif ravi, dans l'écurie, à la fille de son hôte; le lourd sommeil des haltes, sur un banc, sur une table; et des rêves d'amourettes, aux ambulances, entre les pots de cérat et les plumasseaux de charpie; tout l'envers de la gloire impériale, les joies simples, les misères triviales et le sentimentalisme du métier militaire », voilà ce que l'on trouve sur le carnet du pharmacien Duriau et ce qu'on eût lu, sans doute, sur celui du chirurgien Renou, dont je veux vous conter l'histoire, s'il avait pris soin d'écrire pour la postérité.

Alexandre Pierre Marie Renou était né le 20 août 1777 à Saint-Sylvain en Anjou, ou, pour parler le nouveau style, commune de l'Union, district d'Angers (2).

(1) *Campagnes de Bavière, d'Autriche, de Moravie, Campagnes de Prusse et de Pologne, Campagne d'Autriche, Carnet de route de François Duriau, pharmacien sous-aide à la Grande Armée*, publ. in Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, t. 46, 1907, p. 33-79, portrait h. t. — Cf. *Feuilles de route*, par Paul Delaunay, in *France médicale* du 25 novembre 1909, pp. 417 et sq. — *Souvenirs d'un savant français. A travers un siècle, 1780-1865. Science et histoire*, par Léon Dufour, Paris, Rothschild, 1888, in-8. Chap. V, p. 97-234 : *Ma campagne médico-militaire à la guerre d'Espagne, 1808-1814. — Mémoires d'un apothicaire sur la Guerre d'Espagne pendant les années 1808 à 1814*. Paris, Ladvocat, 1828, 2 vol. in-8 (attr. à Henri Blaze).

(2) Alexandre Pierre Marie Renou, né le 20 août 1777, et baptisé le 21 en l'église paroissiale de S^t Sylvain (Parrain : Pierre Marie Lemoine, bel oncle de l'enfant, de la P^{ss}e S^t Maurille d'Angers; marraine : Marie Anne Véronique Pousset, de la P^{ss}e S^t Michel de la Palud, d'Angers), était le troisième enfant « du sieur René Alexandre Renou, maître en fait de chirurgie » et de Marie Urbaine Jeanne Rouillier (d'autres actes portent Roullière). — Etat civil de S^t Sylvain, Maine-et-Loire).

S'étant mis, à l'exemple de son père (1), sur les bancs des écoles de Saint-Côme, il suivit depuis le mois de septembre 1791 jusqu'au mois d'août 1793 les cours d'anatomie et de chirurgie que donnaient Chevreul, J. F. Mirault et les deux Garnier dans la Communauté des maîtres chirurgiens d'Angers, et qui survécurent tant bien que mal à l'abolition de cette dernière en avril 1792 (2).

D'ailleurs, les études y furent plutôt troublées. Embri-gadé dès 1791, soit dans les hôpitaux militaires, soit dans la garde nationale, avec une commission de 3^e classe, Renou eut sans doute à soigner plus d'une victime de la guerre de Vendée, qui porta ses ravages, au mois de juin 1793, dans les murs même de la ville. Le décret de la Convention du 1^{er} août 1793 ayant mis à la réquisition du ministre de la guerre tous les étudiants en médecine et les officiers de santé, de 18 à 40 ans, le jeune Renou, un beau matin, se réveilla plus militaire que jamais. Mais cette levée en masse ne réunit qu'un ensemble assez hétéroclite, où il fallut bientôt mettre un peu d'ordre. Un règlement du 3 ventôse an II (21 février 1794) imposa à nos Esculapes un concours probatoire. En conséquence, le 16 fructidor an II (2 septembre 1794), « après avoir subit un examen des officiers de santé de son département nommé par le Conseil », Renou fut jugé capable et incorporé

(1) « Interrogé sur l'anatomie en général, les playes, les ulcères, les fractures, luxations et autres maladies chirurgicales par Clément Garnier-Lagrée, Charles Gabriel Rataud, François Le Jau, Louis Mouilleras, Jean Beaugé et Gilles Chevreul », Alexandre Renou avait été reçu maître en chirurgie pour la résidence de St Sylvain, le 6 février 1771, par devant la Communauté des chirurgiens d'Angers (Arch. de Maine-et-Loire, E 4403, fol. 24 v^o, 25 r^o et v^o).

(2) Certificat sur papier à minute, timbré à 2 s. 6 d., daté du 23 vendémiaire an III, signé J. F. Mirault off. de sté, A. Garnier chirurgien, Chevreul off. de sté, Garnier fils chir. de 1^{re} classe. — Nous devons à l'inépuisable obligeance de M. Léon Sauvé, de Vitré et au bon vouloir de M. Alexandre Launay, de Meslay-du-Maine la communication des papiers personnels d'A. P. Renou : qu'ils reçoivent ici nos plus sincères remerciements.

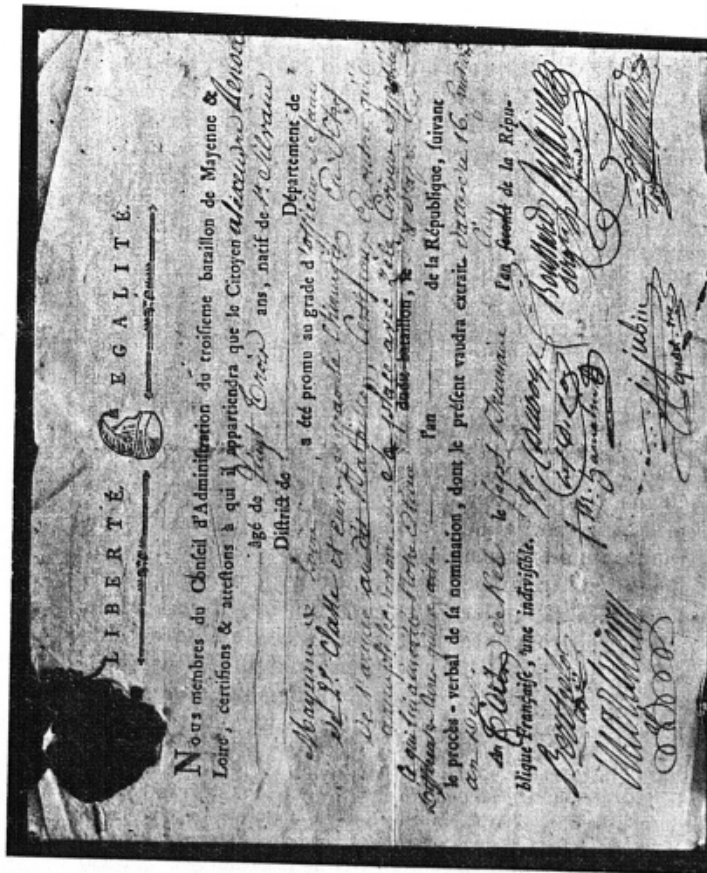


Fig. 2

comme officier de santé de deuxième classe au 3^e bataillon de Mayenne-et-Loire. Nous le retrouvons avec son bataillon, le 7 brumaire an V (28 octobre 1796), au fort de Kehl, dans les rangs de l'armée de Rhin et Moselle. A cette date, le Conseil d'administration du bataillon attestait qu'il avait « remplis les devoirs de sa place avec zèle, civisme, honneur et probité, ce qui lui a[vait]

mérité l'estime et l'affection de tous ses camarades (1), » sentiments confirmés, disait un deuxième certificat, « d'après les différentes cures qu'il a faite (2). »

Renou était « de présent à Strasbourg », et qualifié de chirurgien de 3^e classe (3), lorsque Percy, chirurgien en chef de l'armée d'Allemagne, le désigna pour aller remplir ces fonctions dans un des bataillons de sapeurs du génie créés par la loi du 1^{er} nivôse an II, avec promesse de 800 livres d'appointements (4). Le 7^e bataillon, auquel il fut attaché, faisait partie de l'armée d'Italie. Passé le 30 floréal an VI (19 mai 1798) dans le 2^e bataillon formé par amalgame des 7^e, 9^e et 10^e, notre Angevin fut confirmé dans son emploi par décision ministérielle du 24 thermidor (11 août 1798). Mais bientôt requis par Lenoble, commissaire des guerres à Mantoue, pour servir à l'ambulance du quartier général de ladite armée, et élevé à la 2^e classe à

(1) Certificat timbré d'un cachet à l'encre noire, répété en cire rouge. [En exergue : *République française* | ... *de Maine* | et *Loire* | . Dans le champ, déesse debout avec la pique surmontée du bonnet phrygien et tenant de la main droite un faisceau de licteur]. Daté du « fort de Kell », 7 brum. an V. Signé Mouton, p. m^e, Rideau Lieut., Pelletier S. maj., Boussard s. m., Gauchais capne comdt., Bellanger fourrier, Gensel, Belloq sergt, Moreau capne de gdiers.

(2) Certificat timbré d'un cachet effacé de cire rouge, daté du « fort de Kell », 7 brum. an V, signé Berthelot cape, J. J. Duboys chef de b^{ns}, Boussard sergt^{is}, Hilaire fourrier, F. M. Hamelin, Martineau adj., J. Jubin quart. me. Godignard s. lt. — Renou avait sans doute perdu sa commission du 16 fruct. an II, car le certificat invoque « le procès-verbal de sa nomination dont le présent vaudra extrait ».

(3) J'ignore la cause de cette rétrogradation. Les certificats antérieurs rangent Renou dans la 2^e classe.

(4) P. F. Percy à Renou, lettre signée, datée de Strasbourg, 1 frimaire an 6. En tête : médaillon avec en exergue *République française*. Latéralement : *Armée d'Allemagne. Aile droite. Liberté. Humanité. Fraternité. Service de santé*. — En bas cachet apposé à l'encre grasse : Esculape tenant d'une main une couronne, de l'autre une massue où s'enroule un serpent. A sa droite un coq. En exergue : *Service de santé. Armée du Rhin*.

dater du 1^{er} germinal an VII (21 mars 1799), il cessa le 16 du même mois (5 avril) de figurer sur les contrôles du Génie, sur avis formulé le 3 floréal suivant par le

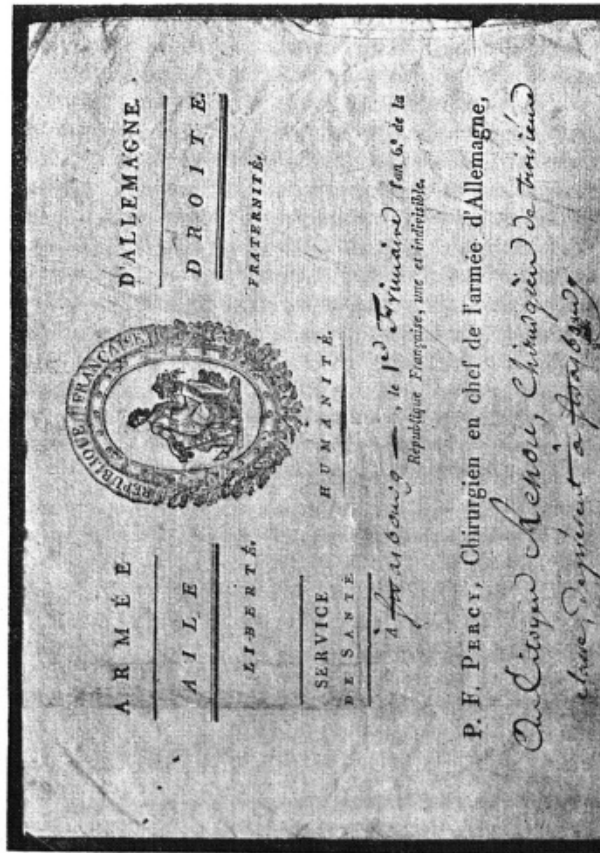


Fig. 3

commissaire des guerres. Il marcha dès lors avec le quartier général.

Son livret de l'an VII, coté et paraphé à Calcio

le 1^{er} floréal par le susdit Lenoble, porte les soldes qui lui furent successivement payées à partir du 1^{er} germinal (21 mars 1799) par décade (62 l. 10 s.) ou par mois (187 l. 10 s.). Il nous renseigne également sur ses étapes : Alexandrie (22 floréal), Finale (21 prairial (1), Rivarolo (6 thermidor an VII), Gênes (1 nivôse, 9 et 24 pluviôse an VIII), Sestri (12 ventôse an VIII, 3 mars 1800) (2).

Les paiements étaient alors fort irréguliers, ou pis encore : à la fin de l'an VII, un ordre du ministre de la guerre suspend, en pleines hostilités, le traitement des officiers de santé ; le 26 nivôse an VIII, Percy adresse de Zurich, à Berthier, une énergique protestation en faveur de ses subordonnés. Les choses n'en vont guère mieux. Le 1^{er} nivôse an VIII, Renou empêche enfin, à Gênes, ses appointements de messidor an VII ; et ce n'est que le 12 ventôse an VIII (3 mars 1800) qu'on lui délivre, à Sestri, ceux de la dernière quinzaine de fructidor an VII, soit 93 fr. 75. Le Service de la Trésorerie se ressentait des revers et de la misère de nos armées : une note de l'Inspecteur aux revues Félix établit, au 1^{er} feuillet du livret de l'an X (3), que le livret de l'an IX a été retiré au citoyen Renou, contre remise d'un autre « pour servir à l'inscription de la somme de « Vnzecent vingtcing francs » pour laquelle il est compris dans la revue de liquidation générale de solde arriérée des années 7 et 8. » Or, ces 1.125 fr. ne représentaient, pour Renou, qu'un semestre de paye ! Encore y a-t-il lieu de croire que la journée de Montebello (9 juin) et la victoire de Marengo (14 juin 1800, 23 prairial an VIII) ne furent point étrangères à ces tardives restitutions.

Le chirurgien Renou, affecté à l'hôpital militaire

(1) Probablement Final Pia ou Final Marina, sur la côte du golfe de Gênes, entre Oneglia et Savone.

(2) Livret de 6 f^o coté au r^o du premier et du dernier feuillet par Lenoble, c^o des guerres.

(3) Livret de 4 f^o, coté au r^o du premier et du dernier feuillet par Félix, Inspecteur aux revues.

d'instruction de Milan (1), coulait donc, avec un gousset moins léger, des jours plus prospères, lorsqu'un vent de réformes désastreuses souffla de nouveau sur le service sanitaire : la France devenait administrative et pacifique. Pendant les guerres de la Convention, le corps de santé militaire avait créé de toutes pièces ses méthodes et ses cadres et fait face à tous les besoins. Le Directoire et le Consulat lui ravirent cette utile et relative indépendance pour le courber sous la tutelle paperassière, tracassière, et souvent infidèle, des commissaires des guerres (2) ; sous prétexte de désarmement, le règlement du 24 thermidor an VIII (12 août 1800) rognait, économisa sur les hôpitaux militaires, sur le nombre et les appointements des officiers et des élèves du corps de santé. Beaucoup furent licenciés ; Renou fut frappé à la bourse : le 20 vendémiaire an IX (12 octobre 1800), le commissaire ordonnateur en chef de l'armée d'Italie, Lambert, invoquant la réforme générale (il eût dû dire la réduction) du service de santé et « le travail du ministre Carnot du 5 vendémiaire an IX », ramena le pauvre diable au grade et aux appointements de chirurgien de 3^e classe (3). Sa commission, contresignée par le chirurgien en chef de l'armée d'Italie, Vernet, ne lui assurait plus que 66 fr. 66 par mois. Il en jouit pendant le 1^{er} semestre de l'an X, avec, en sus, 24 fr. d'indemnité de vivres pour vendémiaire an X, autant pour ventôse, et 8 fr. « pour le tiers en sus du logement » délivrés le 11 germinal an X. Ce fut le dernier élargissement de son livret.

(1) Dès brumaire an X, et probablement dès vendémiaire an IX.

(2) Voy. sur toute cette période : E. DELORME, *Traité de chirurgie de guerre*. t. I, Paris 1888, in-8, p. 439 et sq. — BAÏCE et BORRER, *Le corps de santé militaire en France, son évolution, ses campagnes, 1708-1882*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1907, in-8, ch. II et III.

(3) *Armée d'Italie. Mois de Vendémiaire An 9 de la République. Officiers de santé.* — En-tête allégorique cantonné des mots *Liberté. Egalité.* — Au-dessous : *République française. Commission de Chirurgien de troisième classe.* — Pièce datée de Milan, 2^e vend. an IX. Signée Lenoble, Lambert, Vernet.



Fig. 4

En effet, de Paris, le 15 pluviôse an X (4 février 1802), le Ministre de la Guerre avisa l'officier de santé Renou que, sur la présentation du Conseil de santé, il avait été nommé le 1^{er} nivôse an X (22 décembre 1801), « pour être employé en qualité de chirurgien de 3^e classe près la 85^e 1/2 brigade de ligne (2^e bataillon) », en garnison à Albi. On lui accordait trois jours pour prendre sa feuille de route et quitter Milan (1). Mais, l'Inspecteur militaire de l'hôpital de Milan n'ayant retiré cette commission de la poste militaire que le 19 germinal an X (9 avril 1802), Renou ne put partir que le 25 germinal.

Dès le 20, il avait cru devoir aviser « les citoyens membres composant le Conseil d'administration de la 85^e 1/2 brigade » d'un retard non imputable à sa « négligence », se déclarant, au reste, « on ne peut plus flatté de faire partie d'un corps aussi bien composé (2). » Il emporta d'ailleurs, pour n'être point en reste, un certificat des « officiers de santé, professeurs de l'Hôpital militaire d'Instruction » déclarant qu'il avait « fait preuve de talent et de zèle », « montré une théorie lumineuse autant qu'une pratique bien entendue » ; que ses « qualités personnelles... lui [avaient] concilié [leur] estime et [leur] affection particulière », et qu'ils ne le voyaient s'éloigner qu'à regret (3). Une autre attestation, expédiée de Brescia le 30 floréal an X par le Conseil d'administration du 2^e bataillon de sapeurs, témoignait également de l'estime et de l'ami-

(1) Berthier à Renou, de Paris, 15 pluv. an X. — *République française. Département de la guerre. Bureau des hôpitaux m^{rs}, invalides et officiers. Vignette cantonnée des mots : Liberté. Egalité.* En marge, timbre à l'encre rouge : *Mazeau, commissaire des guerres. R. F.*

(2) Renou au Conseil d'adm. de la 85^e demi-brigade, L. a. s. de Milan, 25 germ. an X.

(3) *Hôpital militaire d'Instruction. Liberté. Egalité. Troupes Françaises dans la République italienne. A Milan le 25 germinal an 10^e de la République française. Les Officiers de Santé Professeurs de l'Hôpital Militaire d'Instruction. Lettre signée Gauthron, Feret, Sage, Gouraud.*

tié que le chirurgien Renou avait su conquérir pendant son passage au corps du génie (1).

En floréal an X (mai 1802), Renou était à Albi et toujours frustré de son arriéré de solde de l'an VIII, il faisait solliciter le père d'un de ses amis, ex-employé au Ministère de la Guerre et depuis ordonnateur aux Invalides de Paris, d'user de son influence pour le faire rentrer dans les fonds dont il avait probablement grand besoin. Je doute qu'il ait eu gain de cause. En tout cas, il ne jouit que fort peu de temps du climat méridional ; en germinal an XI (avril 1803), il était, je ne sais depuis quand, cantonné à Sarrelibre (Sarrelouis) avec la 85^e demi-brigade, après un court passage à Bitche.

Il n'avait point trouvé dans ce régiment l'accueil espéré. On sait quelles préventions les soldats de carrière nourrissaient contre les non-combattants ; les mesures prises par le Directoire et le Consulat, qui enlevèrent aux médecins les quelques prérogatives conquises au prix de leurs peines pendant les campagnes de la Convention ne rehaussèrent point le prestige du corps de santé, et Renou en sut quelque chose (2). On ne manquait pas de lui rappeler que son grade n'était qu'assimilé à celui de capitaine, mais

(1) *République française. Troupes du génie. Le Conseil d'administration du 2^e Bataillon de Sapeurs*. Certificat daté de Brescia, 30 floréal an X, signé : Guillaumin, chef du bataillon,, Richard Lieut., Donné serg^t, Lacroix sous-insp. aux Revues.

(2) Cet état d'esprit persista, même en haut lieu, pendant l'épopée impériale. Les plus illustres médecins militaires, Percy, Larrey, Desgenettes, n'ont qu'« une situation personnelle qu'ils tiennent de l'estime ou de l'amitié de l'Empereur. Au-dessous d'eux, dit Romary, toute une pléiade d'officiers de santé végète dans une situation matérielle et morale plus que précaire. L'organisation et l'administration, aux mains des ordonnateurs et des commissaires des guerres, sont le plus souvent lamentables. » (Romary, *Le Service de Santé de la Grande Armée*, La France médicale du 10 août 1910, p. 299). — « Médecins et chirurgiens sont des employés que l'on classe à côté des bouchers et des boulangers ». — Cf. D^r Maljean, *Le Service de Santé dans le passé, Napoléon I^{er} et la direction des hopitaux, Soult et les non-combattants*, La France médicale du 25 octobre 1910, p. XL.

qu' « un simple caporal aurait le droit de [le] punir ». Renou ayant relevé un peu vivement ces allégations, ses propos furent rapportés à ses supérieurs hiérarchiques et lui valurent les arrêts. Il réclama contre cette punition auprès du chef du bataillon (1), et probablement sans succès. Revenu de Sarrelibre à Bitche, puis de Bitche à Sarrelibre, il se décida à recourir aux bons offices de Percy, son ancien supérieur de l'an V et de l'an VI, alors chargé de l'organisation sanitaire du corps ; il lui demanda le 18 thermidor an XI un poste de chirurgien de 2^e classe ou son licenciement. « Un nombre infini de petites tracasseries que j'ai essuyées du corps auquel je suis attaché m'ont rendu cette existence absolument insupportable.... Il répugne à ma sensibilité d'être chaque jour à la merci de certains gens qui trop souvent n'emploient leur autorité que pour faire sentir leurs pouvoirs par leurs oppressions (2). »

N'ayant encore rien obtenu de ce côté, Renou perdit patience : le 19 frimaire an XII (11 décembre 1803), son régiment étant à Calais — c'est l'époque où le Premier Consul massait au camp de Boulogne toute ses forces pour la descente en Angleterre, — notre chirurgien envoya « au conseil d'administration dudit Régiment » une démission qu'il justifiait par des affaires de famille et le délabrement de sa santé (3). Cette demande ne fut sans doute pas prise en considération, car, le 19 pluviôse an XII (9 février 1804), le directeur de l'Administration de la guerre, Dejean, l'avisait qu'il était nommé, par décision du 7 pluviôse, chirurgien sous-aide au 1^{er} bataillon du 85^e Régiment d'Infanterie. (4)

(1) Renou au chef du 3^e bataillon, l. a. s., Bitche, 18 mess. an XI.

(2) Renou à Percy, l. a. s., Sarrelibre, 18 therm. an XI.

(3) Renou au Conseil d'adm. du 85^e régiment, l. a. s. de Calais 19 frim. an XII.

(4) *Liberté. Egalité. République française. Administration de la Guerre. Personnel du Service de Santé.* Le Directeur de l'Administration de la Guerre à Renou, lettre signée Dejean, de Paris, 19 pluv. an XII.

Ainsi condamné à perpétuité à la 3^e classe de son grade, Renou persista dans sa requête, et le 21 messidor an XII, Dejean avisa « Monsieur Pierre Alexandre Renou » qu'il serait mis en non-activité à la date du 15 thermidor. Un fâcheux *post-scriptum* ajoutait : « Ce licenciement ayant lieu sur votre demande, vous n'avez droit à aucune indemnité (1). »

Après avoir servi depuis 1791 jusqu'à l'an XII inclusivement, le malheureux officier de santé emportait pour toute récompense un certificat du Conseil d'administration de son régiment, délivré au Camp de Bruges le 15 thermidor an XII (3 août 1804) et annonçant qu'après avoir « toujours servi avec honneur et probité », il n'avait « contracté aucun engagement de mariage » à la connaissance des soussignés (2).

M. Renou regagna son pays natal et décida de s'installer non loin de là, mais dans le département de la Sarthe, au bourg de Précigné. Il présenta à la Préfecture, pour justifier de ses capacités, un arrêté de la préfecture de la Moselle, qui fut sans doute jugé suffisant ; et, le 23 janvier 1805, il inscrivait sur son grand livre sa première cliente. Nous avons feuilleté ses relevés de comptes, deux gros registres in-f^o, monuments d'un labeur médical qui se ralentit à partir de 1850 et dont la dernière mention est du 3 juillet 1853 (3). Le brave homme cumulait l'exercice de la

(1) *Liberté. Egalité. République française. Administration de la Guerre. Bureau des officiers de santé.* Le Directeur de l'Adm. de la Guerre à Renou, lettre signée Dejean, de Paris, 30 mess. an XII. — Cas prévu par l'arrêté du 15 nivôse an IX.

(2) *5^e Régiment. Camp de Bruges. 85^e Régiment d'Infanterie.* Certificat manuscrit signé : Viau, colonel, Chann, Sigueneau chefs de B^{ns}, Paoli, Rougelin, cap^{tes}, Touchaleaume cap^{tes}, Vincent sgt-m. — Timbré à l'encre noire, avec attributs guerriers, R. F. dans le centre, et en exergue : *85^e demi brigades.* — Daté de Dunkerque, 15 therm. an XII.

(3) M. Alexandre Pierre Marie Renou, époux de Perrine Françoise Liberge, mourut à Précigné le 19 avril 1854, laissant pour héritières : 1^{re} Perrine Marie Jacqueline Renou, née à Précigné le 8 avril 1812, unie à Précigné, le 4 février 1833, à Joseph Marie Launay, propriétaire. 2^e Alexandrine Marie Renou, née à Précigné le 6 mai 1815, mariée à Précigné le 13 février 1831 à Louis Alexandre Billion.

médecine avec celui de la pharmacie, qui lui donnait, ce me semble, le plus clair de son revenu ; et c'est dans ces mémoires . . . d'apothicaire que nous avons puisé quelques indications sur la thérapeutique courante de notre praticien.

Il prescrivait assidûment les topiques chers aux vieux chirurgiens, le cérat de Galien et le basilicum, l'« emplâtre de diachilum gomé » et l'emplâtre de la Mère. Quant aux traitements internes, les purgatifs ou les émétocathartiques (casse, manne, sirop de chicorée composé, sel de duobus, ipécacuanha, émétique) ; les vésicatoires et la saignée, tant du pied que du bras, en font la base habituelle.

Accessoirement, il emploie certaine « potion fortifiante » ou « confortante » et certaine « potion calmante » dont il ne livre point le secret ; parfois le sirop de capillaire ou le looch pectoral ; la thériaque « Thérique de Vennessie » ou « Thériaque de Vennessie » ; une « tisane sudorifique avec la esquine et salsepareille » ; enfin le quinquina en poudre ou en vin. Il reste, en somme, fidèle aux médications du XVIII^e siècle, à la pharmacopée dont Baumé a tracé les lois ; la chimiâtrie, l'alkaloïdothérapie, qui firent fureur après la chute de Broussais, n'ont point fait en lui d'adepte, et je pense que ses malades ne s'en portèrent pas plus mal.

Nous donnons en appendice quelques extraits de son Journal. On y pourra voir le prix-courant des visites, saignées et accouchements, et le tarif des médicaments, au temps où le pain blanc était un luxe, un sou une somme respectable et l'arrivée du colporteur un événement. Ce sera le seul mérite de cette étude que d'apporter quelque précision à l'histoire des honoraires médicaux tant aux armées de la Révolution que dans les campagnes du Maine, au début du siècle dernier.

**A PROPOS DE LA PROTECTION
CONTRE LA VARIOLE. COUTUMES DES PEUPLADES
NOIRES DE LA BOUCLE DU NIGER
ET COUTUMES CHINOISES**

par MM. DUPONT, LE ROY DES BARRES et TANON

Les moyens de prophylaxie que les indigènes de la boucle du Niger emploient pour lutter contre la variole, quoique très anciens, sont souvent des plus variables et parfois d'une efficacité des plus illusives.

Parmi ces derniers, on peut en citer trois que nous avons vu employer, et qui ne manquent pas d'originalité. C'est ainsi que les musulmans se contentent le plus souvent, en temps d'épidémie, de se procurer chez le marabout de l'endroit un sébé, un simple carré de papier sur lequel est écrit un verset du Coran, enfermé dans un étui de cuir et suspendu autour du cou. Ce précieux talisman préserve celui qui le porte des atteintes mortelles de la maladie... si telle est la volonté d'Allah.

Dans certains villages bambaras, lorsque la variole sévit dans les localités voisines, un simple fil de coton blanc, entourant les cases, a, paraît-il, pour effet, d'empêcher la maladie d'entrer.

Dans un autre village, habité par les Mossi, où l'un de nous était descendu pour vacciner, nous avons été tout surpris de voir, sur les murs entourant le village, des dessins à la cendre représentant à l'infini l'empreinte d'une main aux doigts écartés. Il y avait dans le village un cas de variole, et le sorcier avait recommandé ce procédé pour empêcher de nouveaux cas. Nous avons vacciné tout le monde, et l'épidémie s'est arrêtée; ç'a été sans doute un grand succès pour le sorcier.

Signalons en passant les sacrifices de chien qu'on égorge et qu'on promène dans un sac au son du tam-

tam; les gris-gris faits avec la plume et le sang d'un poulet blanc; un coup de fusil qu'on tire pour faire peur à la maladie.

Il convient d'ajouter quelques mots sur une pratique suivie dans certains villages bobos et samos; chez ces peuplades, l'habitude est de coucher les varioleux au milieu des gens, sains c'est vrai, mais sur un lit de terre rapportée qu'on va jeter ensuite au loin dès que la maladie est terminée. Inutile de dire que ce mode de prophylaxie ne donne pas de brillants résultats.

Il ne faudrait pas croire cependant que les moyens de prophylaxie qu'emploient les indigènes soient tous aussi enfantins. Il en est de plus sérieux: certains villages isolent leurs malades; d'autres pratiquent la variolisation. Enfin, accessoirement, nous pouvons signaler le moyen qu'emploient les Peuhls et les autres peuples nomades: la dispersion. Quand la variole entre dans un village peuhl, il arrive souvent que certains chefs de famille rassemblent leurs troupeaux et s'éloignent pour ne revenir que lorsque l'épidémie est bien terminée.

La coutume mossi prescrit l'isolement immédiat de tout individu atteint de variole. Les personnes de sa famille ou de son entourage ayant contracté antérieurement la maladie le transportent dans la brousse. Ils l'installent sous un arbre ou sous un petit abri de chaume et l'y soignent, ou plutôt l'y gardent. S'il meurt, il est inhumé sur place, et l'abri est brûlé. S'il guérit, il n'a le droit de rentrer dans le village que lorsque les croûtelles qui succèdent aux pustules commencent à tomber.

De plus, lorsqu'un village possède plusieurs individus atteints de variole, il est mis en quarantaine.

Si l'isolement paraît n'être pratiqué que par les Mossi, la variolisation est, par contre, plus répandue. Les Peuhls, les Marca la pratiquent plus ou moins, mais c'est surtout chez les Yarcé, du Yatenga, et les Halé, de la falaise de Bandiagara, que ce mode de pro-

phylaxie est le plus en honneur, comme d'ailleurs dans l'Arabie, l'Algérie, la Tunisie et le Centre africain.

L'inoculation se fait soit par scarification, soit par piqure à l'avant-bras, au poignet ou à la face dorsale du pouce. La pratique de la variolisation n'est pas le monopole de certains individus tels que sorciers, griots, marabouts, forgerons, etc.; n'importe qui variolise; le père variolise ses enfants; on s'inocule entre amis. Dans certains villages, on a soin de choisir certains individus porteurs d'une variole discrète. Au jour dit, on réunit dans la case du malade les gens à immuniser, et un des assistants opère. Chaque individu variolisé verse un kori (1/10 de centime) au malade variolifère.

Chez les Peuhls du Yatenga, on attend, pour varioliser, que la variole ait causé un décès, et c'est sur le corps de cette première victime qu'est prélevé le virus qui sert à l'inoculation des individus, rassemblés aussitôt le décès survenu. Ceux-ci, d'ailleurs, doivent aussi verser au mort la somme d'un kori.

Cette pratique est, dans la moitié des cas environ, suivie d'une éruption de variole généralisée; les autres n'ont qu'une pustule au point d'inoculation. Si l'on songe qu'il est bien rare que dans ces régions un individu puisse atteindre l'âge adulte sans contracter la variole, on avouera que la variolisation, en dépit de ses dangers, présente de réels avantages.

Il n'est pas inutile de faire remarquer combien ces méthodes d'inoculation variolique diffèrent peu de celles qui ont été employées de tout temps, et il est particulièrement remarquable qu'elle n'ait jamais été remplacée par la vaccination, que l'on connaît cependant depuis très longtemps. On lit dans le *Vieux-neuf* (1), au chapitre *Vaccine* et *vaccination*, que cette dernière était connue des Chinois déjà avant Jenner, qui savait, par des lettres de voyageurs, que

(1) FOURNIER. *Le Vieux-neuf*. -- Paris, 1865, II.

ce procédé pouvait être utilisé pour se protéger contre la vaccine. Les Chinois paraissent avoir connu la vaccine longtemps avant nous, mais n'avoir jamais su en utiliser les effets. C'est que, comme le dit M. Kelsch dans son *Traité des maladies épidémiques*, à l'article *Variole et vaccine*, celle-là (la variole) réussit là où celle-ci échoue. En effet, la vaccine ne paraît pas donner de résultats avantageux, si on ne se soumet pas de temps en temps à une nouvelle inoculation, puisque l'immunité qu'elle confère n'est que passagère.

La variolisation est, en tout cas, infiniment plus ancienne. Elle résultait de cette observation que la variole ne récidive presque jamais, et aussi que la variole contractée est plus bénigne que la variole acquise. Elle existait aux Indes depuis un temps très ancien, car Chais (1754), Holwell (1790) (1) ont rapporté que les Brahmanes s'étaient réservé le droit de varioliser depuis des temps immémoriaux. Les médecins arabes de l'antiquité et les médecins grecs variolisaient, mais seulement en temps d'épidémie ou lorsqu'une épidémie paraissait devoir s'établir. Ils inoculaient la maladie par scarification de la peau du bras ou de la poitrine, avec une pointe enduite de pus variolique frais, mélangé avec du sang du patient.

C'était là la méthode grecque, par scarification, qu'on a pu opposer à la méthode chinoise, par inhalation ou séton. Dans le premier cas, après quelques soins préparatoires, jeûne ou lavage du nez, on faisait priser de la poudre de croûtes desséchées, ou des croûtes fraîches, ou bien, comme cela se pratique encore actuellement, on insufflait avec un bambou creux des croûtes desséchées. Dans le second, on passait sous la peau un fil trempé dans du pus. Tous ces procédés sont connus et sont cités un peu partout dans les ouvrages qui traitent de cette matière. C'est la scarification qui obtint tant de succès en Angleterre, à partir de l'année

(1) Cités par Kurt Sprengel : *Histoire de la Médecine*. Traduct. Jourdan, Paris. 1815.

1717, époque où lady Montague fit inoculer son fils. On employa aussi la friction avec du coton imbibé de pus.

Cependant, en Chine, on a actuellement recours, non seulement à la variolisation, mais aussi à la vaccination.

Variolisation. — La variolisation y existe depuis le XIII^e siècle environ (dynastie des Song); c'est une des spécialités de la médecine interne qui porte le nom de Téou-Tchem Kó et qui est décrite dans nombre de livres médicaux. De la Chine elle a pénétré en Indo-Chine, où, malgré les efforts faits par l'Administration, elle est encore pratiquée d'une manière assez courante. Trois procédés sont surtout en honneur : 1^o la variolisation au moyen des habits de varioleux ; 2^o la variolisation par le pus de la pustule ; 3^o la variolisation par les squames, ce dernier procédé étant de beaucoup le plus employé.

Variolisation par les habits de varioleux. — Les habits sont ceux d'un varioleux à la période de suppuration ; ils doivent être portés pendant plusieurs jours et nuits par la personne à varioliser.

Variolisation par le pus. — Le pus est recueilli sur un petit morceau de papier, un morceau de toile ou un peu de coton. Ces substances sont introduites sous forme d'une boulette dans la narine du patient, où elles séjournent pendant une douzaine d'heures. Certains médecins attachent une grande importance à la narine choisie ; la narine droite est recommandée pour les filles, la gauche pour les garçons.

Variolisation par les squames. — Les squames ne sont pas toutes bonnes ; les meilleures sont les squames rouges ; les noires sont trop virulentes, les blanches pas assez. Les squames sont recueillies en secouant les vêtements d'un varioleux dont la maladie a été bénigne.

Elles sont employées pulvérisées et insufflées dans la narine droite ou gauche, suivant le sexe, ou bien

mises en pâte avec un peu d'eau et placées dans la narine après avoir été étalées sur une boulette de papier ou de coton.

Ces divers procédés de variolisation, qui ne réussissent pas toujours, peuvent cependant donner naissance à des varioles mortelles.

Vaccination. — Malgré les tournées vaccinales faites par les médecins européens en Indo-Chine, la vaccination par les médecins indigènes et, en particulier chinois, est encore en grand honneur. Le vaccin vient de Hong-Kong et est de fabrication anglaise, le vaccin fabriqué en Indo-Chine par les Instituts Pasteur n'étant jamais mis à la disposition des indigènes.

La vaccination par les médecins chinois se fait sur les deux bras et en deux endroits : sur le bord antérieur du deltoïde et sur le bord externe du tendon du biceps.

Les vaccinations étant pratiquées sans aucun soin de propreté, les accidents sont nombreux (syphilis vaccinale, abcès, phlegmons, etc.).

Les indigènes d'Indo-Chine sont rebelles à la revaccination.

Prophylaxie. — La prophylaxie de la variole n'existe pas ; les malades sont simplement mis dans la pièce la plus obscure et la plus privée d'air de l'habitation, afin qu'ils ne soient pas victimes d'un « coup de vent ».

Les médecins chinois préconisent parfois l'ingestion de poux de bœuf pour empêcher la contagion de la variole.

Tous ces faits prouvent combien la variolisation est répandue et explique les obstacles que rencontre la vaccination ; c'est celle-là qui est encore employée par les Arabes et par les peuplades africaines, qui, bien qu'ils en redoutent les suites, ont en elles plus de confiance que dans la vaccine. Elle n'a pas été importée chez eux, bien que les mœurs musulmanes aient pénétré bien loin dans l'Afrique à une époque déjà assez éloignée ; elle est plutôt née de l'observation simple

des faits, car, comme le dit Sprengel (1), il est peu vraisemblable que cet usage ait été enseigné par une nation à toutes les autres ; tout porte à croire qu'on en a conçu l'idée dans les contrées où la variole venait d'éclater.

NOTE SUR LES AMULETTES

par le Professeur R. BLANCHARD

Ancien Président de la Société.

Je crois utile d'ajouter quelques mots à l'intéressante communication que nous venons d'entendre. Ce n'est pas seulement contre la variole, mais contre toutes sortes de maladies et de maléfica que les musulmans de tous pays portent, en guise de talismans, des versets du Coran. Ces versets, inscrits sur de petits morceaux de papier, sont renfermés dans de petits sacs de cuir suspendus au cou ou attachés aux vêtements. En Palestine, des amulettes en verroterie ou en métal, ayant les formes les plus diverses, sont fréquemment suspendues aux vêtements des enfants, et spécialement au bonnet des fillettes, comme les médailles que Louis XI portait autour de sa casquette.

La main rouge ou noire que l'on marque sur le mur, à l'entrée des maisons arabes ou juives, n'a pas, elle-même, d'autre signification que de conjurer le mauvais sort. C'est, sous un autre aspect, la main de corail, de nacre, de corne, d'argent ou d'or (main dont l'index et l'annulaire sont droits et les autres doigts fermés), que les Italiens portent en breloque, en broche ou en épingle de cravate, pour conjurer la *jettatura*. La matière utilisée, et non plus seulement la figure de l'objet, acquiert cette même propriété précieuse, et

(1) Loc. cit., p. 54.

c'est ainsi que la corne de corail, de nacre, d'argent ou d'or est portée au même titre que la main susdite.

Le collier d'ambre est, encore aujourd'hui, très communément porté par les femmes et les filles, en Palestine et en Egypte; les perles en sont souvent très grosses, presque comme des œufs de Pigeon. Dans mon enfance, on l'employait encore fréquemment en Touraine, spécialement contre les convulsions des enfants (1).

En Palestine, on fait grand usage d'amulettes métalliques, monnaies ou pièces gravées dans un but déterminé; cela se porte au cou, principalement. Dans les derniers jours de novembre 1911, j'ai acheté à Naplouse deux grandes médailles d'argent, dont se parent les juives enceintes pour détourner de leur enfant le mauvais sort; toutes deux ont une bélière de suspension et l'une d'elles est encore appendue à un faisceau de perles en verroterie bleue, d'où part le cordon d'attache.

Ces médailles portent des signes cabalistiques; ce n'est pas ici le lieu de les décrire. Je me borne à dire que j'en ai vu d'analogues à Jérusalem, à Bethléem et en d'autres localités. J'ajoute encore que ma collection de numismatique médicale possède plusieurs pièces rentrant dans cette même catégorie, mais pour la plupart frappées au balancier et d'origine européenne. J'ai entre les mains une intéressante série de ces documents métalliques, dont je voudrais trouver le temps de faire l'étude.

Dans tout l'Extrême-Orient, spécialement au Tonkin, en Chine et au Japon, l'usage d'amulettes métalliques, marquées de caractères, d'inscriptions, de signes cabalistiques et de figures très diverses (animaux, plantes, ou réels ou fantastiques, etc.) est très répandu; il remonte d'ailleurs à la plus haute antiquité. Il a été publié récemment une très intéressante monographie

(1) Cf. *Bull.*, XI, 1912, p. 22.

des amulettes coréennes, avec trois planches en phototypie et plus de 150 figures dans le texte (1). MM. H. S. Wellcome et Burroughs, les grands fabricants de produits pharmaceutiques de Londres, ont rassemblé, ces années dernières, de très considérables collections médico-historiques, dont ils ont eu l'amabilité de me faire les honneurs ; il s'y trouve un grand nombre de ces amulettes d'Extrême-Orient. J'ai ouvert moi-même un nouveau département, dans ma collection de numismatique médicale, pour ces pièces encore trop mal connues.

J'ai rapporté de Jérusalem deux bandes frontales de pièces d'argent que les femmes et les filles musulmanes portent comme ornement : dans chacune, les pièces de monnaie sont entremêlées d'un petit nombre de perles bleues ; dans l'une d'elles, il y a également des perles vertes.

J'ai dit plus haut que la perle bleue en verroterie est considérée, dans tout l'Orient, comme une amulette très efficace. Aussi en fait-on une grande consommation : les Anes, les Chevaux, les Chameaux, les Chèvres sont ornés de colliers de perles bleues ; les licols et têtiers reçoivent le même ornement.

Un archéologue parisien, M. Maxe Werly, avait constitué une importante collection d'amulettes ; je ne sais ce qu'elle est devenue.

Le Dr Giuseppe Bellucci, professeur de chimie générale à l'Université de Pérouse (Italie), a rassemblé une importante collection d'amulettes italiennes, qu'il a exposée à Paris en 1889 ; je l'ai vue alors et j'en possède le catalogue (2). Cette collection comprenait 14 tableaux de 32 cm sur 45 et présentait un haut intérêt.

(1) H. A. RAMSDEN, *Corean coin charms and amulets*. Yokohama, 1910.

(2) Dr J. BELLUCCI, *Catalogue descriptif d'une collection d'amulettes italiennes envoyées à l'Exposition universelle de Paris 1889*. Pérouse, imprimerie Boncompagni, in-8° de 81 p., 1889.

Sous les auspices du grand poète F. Mistral, on a récemment ouvert à Arles un Musée provençal du plus haut intérêt, le *Museon arlaten* (musée arlésien). Il vient d'être transféré dans un bel immeuble, où ses curieuses collections sont exposées de la façon la plus attrayante. Parmi celles-ci se trouve une très belle série d'amulettes, avec notices manuscrites en langue provençale ; pour qui comprend ce gracieux et pittoresque idiome, cela ajoute comme un fumet savoureux à la collection elle-même.

Je me trouvais à Acquapendente (Toscane), patrie du célèbre Fabrice, un jour de marché, au printemps de 1911. Je remarquai, dans les vitrines des bijoutiers en plein vent, de nombreux spécimens de la main ou de la corne contre la jettature et, en même temps, de petits pinceaux de poils de Blaireau enserrés d'un anneau d'argent ou de vermeil et pourvus d'une petite bélière de suspension. J'en achetai un ; on me dit que cela servait contre le mauvais œil et, effectivement, je vis dans la petite ville plusieurs enfants qui en étaient pourvus.

Les peintres n'ont pas manqué de représenter des amulettes et de les mettre en évidence, comme des objets de valeur ou dignes de considération. Le numéro 358 du Musée Städel, à Francfort-sur-le-Mein, est un tableau de J. Junker représentant un savant dans son cabinet. Il est accompagné des accessoires traditionnels : globe, crâne, balance, livres, flacons. Au mur est accrochée, bien en évidence, une demi-griffe de Homard, d'un rouge yif et sertie dans une pièce d'argent pourvue d'un anneau de suspension. C'est, selon toute apparence, un talisman que l'on pouvait porter sur soi.

J'ai déjà rapporté précédemment un cas semblable (1). Le Musée de Berlin possède le volet gauche d'un admi-

(1) R. BLANCHARD, La médecine à l'Exposition des Primitifs français. *Bull. de la Soc. franç. d'histoire de la médecine*, III, p. 215-222, 1904 ; cf. p. 217.

nable diptyque peint par Jean Fouquet en 1450. Sur ce volet « se trouve représenté le donateur, Etienne Chevalier, accompagné de son patron, saint Etienne, en costume monacal. Le saint a dans la main gauche un livre d'heures sur lequel est posé un magnifique silex taillé, non poli. Cette particularité mérite d'être notée, non seulement à cause de l'intérêt ethnographique ou préhistorique de l'objet lui-même, mais encore à cause des croyances dont les silex taillés étaient alors l'objet : considérés comme « pierres de foudre », ils avaient la réputation de posséder des vertus magiques et d'être des amulettes d'une efficacité sans seconde. »

La croix de Saint Zacharie, qui est à proprement parler une amulette contre la peste, a été signalée récemment comme un préservatif des convulsions ; j'ai dû rectifier cette attribution erronée (1). Celle-ci s'explique, me semble-t-il, par l'extinction déjà ancienne des grandes épidémies de peste, qui a fait perdre de vue l'usage réel de l'amulette en question et a laissé le champ libre aux attributions nouvelles. On doit s'attendre à observer d'autres faits du même genre.

TRAITÉS D'HYGIÈNE DU XVII^e SIÈCLE

par le D^r Hubert CLEU

Médecin aide-major stagiaire à l'Ecole du Val-de-Grâce

Le XVII^e siècle a produit un certain nombre d'ouvrages d'un genre assez particulier et qui semblent des plus curieux à notre époque, habituée à considérer

(1) R. BLANCHARD, Amulette contre les convulsions. *Chronique méd.* XIX, p. 28, 1912.

l'hygiène comme une science essentiellement contemporaine. Nous voulons parler de ce groupe de petits traités dans lesquels des médecins, parfois aussi de simples profanes (1), ont réuni les moyens et recettes proposés en leur temps pour se conserver en bonne santé et longuement vivre. Nous n'avons pas l'intention de donner ici un résumé complet de tous ces livres et notre étude se bornera aux deux d'entre eux qui nous ont paru les plus typiques. Ce sont :

Le Pourtrait de la Santé, où est au vif représenté la règle universelle et particulière de bien sagement et longuement vivre, par Jos. Du Chesne sieur de la Violette, conseiller et médecin ordinaire du Roy. A Paris, chez Claude Morel, MDCXX.

L'Art de Vivre Longuement, sous le nom de **Médée**, laquelle enseigne les facultés des choses qui sont continuellement en notre usage et d'où naissent les maladies. Ensemble la méthode de se comporter en icelles, et le moyen de pourvoir à leurs offenses. Dédiée à Monsieur de l'Orme, conseiller du Roy et premier médecin de Monsieur, par

(1) *Moyens faciles et éprouvés dont Monsieur de l'Orme, premier médecin et ordinaire de trois de nos rois et ambassadeur à Clèves pour le duc de Nevers, s'est servi pour vivre près de cent ans.* Par Michel S^r Martin, Escuyer, Seigneur de la Mare du Desert, Prêtre, Docteur en Théologie de l'Université de Rome et notaire du S^r Siège. A Caën, chez Martin Yvon, MDCLXXXII. — *Le Médecin de soi-même, ou l'art de se conserver la santé par l'instinct.* A Leyde, chez Claude Jordan, MDCLXXXVII.

Le premier de ces ouvrages n'est qu'une réunion de recettes et formules de médicaments sans aucun intérêt. Le second est plus curieux : l'auteur anonyme annonce dans sa préface qu'il donne ce livre au public afin qu'il puisse se dispenser d'avoir recours aux médecins qui ont perdu tout ce qu'ils possédaient autrefois de merveilleux secrets. Il ajoute cependant : « Si dans quelque endroit les faux médecins se trouvent un peu maltraités et leurs maximes condamnées, les véritables n'y doivent prendre aucune part. J'en sçais faire la différence, j'estime le mérite de plusieurs d'entre eux qui me sont connus, et les loue infiniment de n'exercer qu'avec beaucoup de retenue un art dont ils connaissent la vanité et l'incertitude. »

P. Jaquelot, Médecin Bourbonnais, Docteur en l'Université de Montpellier. A Lyon, pour Louïs Teste-fort, à l'enseigne de la Patience, près la place de Confort, MDCXXX, avec privilège du Roy.

Dès le début de leur œuvre, ces deux auteurs distinguent nettement la partie de l'art médical qui a pour but la guérison des maladies de celle qui s'attache au contraire à maintenir l'organisme en parfait état de santé.

Jaquelot, divisant, selon Galien, les arts en deux groupes, ceux qui produisent et ceux qui conservent, écrit : « La Médecine est du nombre des arts qui ont l'une et l'autre faculté destinées à une même fin, qui est la santé, qu'elle produit à l'aide et au moyen de sa partie Thérapeutique, et conserve par la Phylactique, laquelle surpasse en dignité la Thérapeutique d'autant plus que les maladies, qui sont son premier objet, sont distantes du noble degré de la santé, laquelle concerne immédiatement la Phylactique. » Cette phrase, si embrouillée qu'elle soit, exprime cependant une idée bien précise : la distinction établie entre la Thérapeutique et la Phylactique. C'est cette dernière que le savant médecin bourbonnais entreprend de traiter sous le nom de Médée, « luy attribuant la conservation de la santé et de la vie, qui ne se peut passer de cet art, pour maintenir son estat et la garantir des courses que font à la moindre occasion les maladies sur sa seigneurie, qui est le corps humain ; nonobstant qu'il soit dict en Saint-Mathieu : Non opus est bene valentibus medico, sed male habentibus. » Du Chesne, après avoir fait dès le début de son livre la même distinction, ajoute : « Or ceste partie de médecine que nous y traictons s'appelait anciennement Diætétique, qui en retient encore le nom ; laquelle a esté en vogue des premières et practiquée des plus anciens médecins : et qui s'accomplit par un régime et bonne façon de vivre que doivent tenir tant les sains que les malades pour la conservation de leur santé, prolongement de

leur vie, et guérison de divers et grands maux dont tous hommes sont ordinairement assaillis. »

Cette division des pouvoirs de l'art médical existait en effet dès les premiers âges de la médecine. Hippocrate (*Des airs, des eaux et des lieux*) (1), Galien, tous les auteurs anciens s'étaient occupés de cette partie de leur art. Le moyen âge, qui se contentait de commenter leurs doctrines, avait naturellement conservé les notions établies par ses prédécesseurs grecs et latins. Puis l'alchimie était venue, dont les aspirations dépassaient largement celles de la médecine et qui tentait vainement de remédier à l'impuissance de celle-ci (2).

Ce n'est qu'au début du XVII^e siècle que nous voyons apparaître le genre d'ouvrages dont nous allons dire quelques mots et qui, par leur conception au moins et par le but qu'ils se proposent, sont d'assez curieux ancêtres de nos modernes traités d'hygiène.

* *

GÉNÉRALITÉS — LA VIE ET LA MORT. — Jaquelot, dans

(1) « Le traité *des Airs, des Eaux et des Lieux* n'est pas un fait isolé dans la collection hippocratique; il représente tout un côté de l'étiologie générale de l'école de Cos, dont l'autre se trouve développé dans le traité *de l'Ancienne Médecine*. Nous y voyons tout ensemble comment cette école envisageait l'homme physique et moral dans ses rapports avec les influences extérieures, et quelle tendance invincible elle avait à s'attacher, dans l'étude de la nature et de l'homme, bien plus aux ensembles qu'aux détails dans lesquels l'école moderne a concentré toutes ses forces et dont elle a voulu tirer tous ses principes. » Ch. V. DAREMBERG. *Hippocrate*. Paris, Lefèvre-Labé, 1843. p. 176.

(2) *Le Ciel des Philosophes, où sont contenus les secrets de nature et comme l'homme se peult tenir en santé et longuement vivre*, composé par Philippe Ulstade, extrait des livres de Arnoud de Ville-neufve, du grand Albert, Raymon Lullé, lehan de la Roche-Tranchée et plusieurs autres bons auteurs, de nouveau traduit de latin en François, auquel livre ont esté adjoutées des figures pour donner plus facile intelligence, avecque la table de ce qui est contenu audict livre. Cum privilegio regio. On le vend à Paris, par Vivant Gaultherot en la Grand'rue Saint-Jacques à l'enseigne Saint-Martin, MDXLVI.

sa Médée, commence par disserter longuement sur la vie et sur la mort, puis il se demande si par quelque artifice on ne pourrait pas reculer l'échéance de cette dernière.

L'homme doit songer à sa fin, car la pensée de la mort lui rappellera qu'il doit pourvoir à l'entretien de sa santé ; « ce sont ces souvenirs qui font hausser au malade le hanap où est la potion amère de rhubarbe et d'aloès, qui luy font souffrir le feu et le fer, et qui font abstenir l'hydropique du breuvage délicieux que luy représente incessamment la brûlante altération de sa salive. »

La mort est la seule destinée certaine et nous ne devons pas la craindre ; nous ne devons pas davantage la désirer, « souhaiter sa fin est un effet de misère », ni même la dédaigner, ainsi que se flattaient de le faire les stoïciens. Et Jaquelot nous donne à ce propos l'exemple des animaux qui ne laissent pas « que de pratiquer ce qui leur peut estre salutaire, tel l'ibis qui se clystérise avec son bec plein d'eau salée ».

Nous devons donc suivre sur ce point l'exemple des autres créatures et, par les moyens que nous enseigne l'art, veiller au bon fonctionnement de notre organisme afin de reculer dans les limites du possible le terme de notre existence. L'auteur nous donne dans sa Médée tous les conseils qui lui paraissent utiles, et il estime que ceux qui s'attacheront à les suivre pourront par leur expérience mettre hors de doute que la vie peut être prolongée et la mort retardée par art. Après ces premiers chapitres empreints d'une haute philosophie et d'une grande sagesse, l'auteur en vient rapidement à la partie technique de son œuvre.

Pour les médecins du XVII^e siècle, la perte de la santé, mais aussi sa conservation, étaient dues à l'action de six éléments particuliers, qu'ils dénommaient « choses non naturelles », et qui étaient, sauf variantes : l'air, le manger et le boire, l'inanition et la réplétion, le sommeil et la veille, le travail et le repos, les per-

turbations de l'âme ou passions. Et, en effet, l'exagération comme l'inopportunité de chacune de ces causes n'est-elle pas capable de provoquer des troubles plus ou moins graves dans notre organisme ? Leur réglementation, au contraire, harmonique et rationnelle, est une nécessité pour conserver notre individu en florissant état de santé.

L'AIR — LES VENTS — LES SAISONS — LES RÉGIONS. — L'air était considéré comme devant tenir le premier rang au traité des choses non naturelles, car seul, au moins en apparence, il est nécessaire à l'homme dès sa naissance (1).

Mais si l'air est le premier élément de la vie, il est aussi la cause de beaucoup de maux. Hippocrate le considérait déjà comme le seul auteur de l'existence et des maladies des mortels. Jaquelot, Duchesne et leurs contemporains ont la même opinion, et pour eux c'est dans l'atmosphère que réside le germe d'un grand nombre de maladies, celui de la peste en particulier. « Avicenne appelle la corruption de la substance de l'air peste parce que, comme dit Galien au livre de la Thériaque, cette maladie épidémique que nous appelons peste est comme une beste farouche enfantée de la putréfaction de cet Elément. » Après avoir donné l'exemple de plusieurs épidémies, Jaquelot ajoute que cette putréfaction de l'air est à l'origine de toutes les maladies contagieuses.

Mais quelles étaient les causes de cette corruption atmosphérique ? Les avis de nos vieux auteurs sont ici partagés : tandis que les uns, avec Duchesne, font intervenir l'influence des constellations malignes (2)

(1) « Ce n'est pas sans cause que les médecins nomment et mettent l'air au premier rang des six choses non naturelles, comme étant la chose la plus nécessaire pour l'entretien et conservation de la vie humaine. » DUCHESNE.

(2) PARACELSE. *La Grande Chirurgie*, 1603. — PONCHON. *De la nécessité de l'astronomie pour exercer la médecine*, Paris, 1688. — RANCHINI, Francisci, consiliari, medici et professoris regii; celeberrimaque universitatis Monspelienensis judicis et cancellarii

et réclament pour le médecin toute la science d'un astrologue, les autres, avec Jaquelot, semblent dédaigner un peu ces croyances et accusent les vapeurs méphitiques échappées des cloaques, des voiries, des eaux-mortes, parfois même des antres souterrains, ouverts par des tremblements de terre. Viennent ensuite de longues digressions sur l'influence de l'humidité et de la sécheresse, sur les maladies causées par le froid (catarrhes, toux, enrrouement) et sur les accidents dus à la chaleur. Enfin, les auteurs terminent par des conseils empreints parfois de la plus grande sagesse, tels ceux que nous lisons à la page 30 de la *Médée* :

« Donc pour conserver la santé il est nécessaire de respirer un air pur et net en sa substance, et tempéré en ses qualités. Si celui qui nous environne ne se trouve tel, il le faut changer à l'imitation des oiseaux qui volent d'une région à l'autre pour chercher un air convenable. Mais d'autant qu'il est plus facile d'abandonner sa vie que sa patrie, en temps de nécessité on y peut remédier en ceste façon : si l'air est gasté en sa substance, les Métropolitains, Maires, Consuls ou Gouverneurs des Républiques doivent obvier aux causes qui l'infectent et pour cet effet faire tenir nettes les rues et les carrefours des cités, curer les cloaques où se déchargent les immondices, transporter les bouës et fumiers au loing hors de la prise des vents auxquels les maisons sont exposées, ouvrir les lacqs, fossoier les marais où croupissent les eaux vertes et poussées (1). »

Comme annexe au chapitre des airs, nous trouvons en général diverses considérations sur les vents, les saisons, les régions et les vêtements.

Opuscula medica. Lugduni, 1627. — Parmi les travaux contemporains sur cette question, voir : PERRIER, *La Médecine astrologique*. Thèse, Lyon 1905. — Maurice ROLLET, *Médecins astrologues*. Th., Paris 1910

(1) Jaquelot ajoute quelques conseils pour se préserver de l'humidité et aussi pour résister à la sécheresse qui « n'a besoin d'autre soin sinon de bannir Venus et les exercices et au lieu de Naïs fréquenter les Nayades. »

Le chapitre des vents ne présente guère plus d'intérêt que l'énumération des maladies propres aux différentes saisons. Celui des vêtements est d'une égale banalité (1). Par contre, nos vieux hygiénistes prodiguent des conseils souvent fort justes en ce qui concerne les lieux qu'il convient d'habiter. Duchesne donne les indications suivantes au médecin qui va s'installer :

« Il faut qu'il choisisse s'il luy est possible, soit aux champs soit à la ville, sa demeure en un air bon serain et clair. C'est-à-dire que la maison soit située (si c'est en ville) en rue spacieuse, esloignée d'artisans et du menu peuple, où il y ait cour et jardin qui la puisse rendre et bien ouverte de tous costez et bien aérée. Que si c'est aux champs la faudra choisir située sur quelque petit costeau ou dans quelque belle plaine bien découverte et dont la veuë soit belle et de longue estendue, sans estre estouffée et entourée ny de monticules, ny de beaucoup de bois ou de marécages qui rendent l'air malsain... »

Les fenêtres seront de préférence au levant. On veillera à ce que la maison soit toujours propre et que « nulle ordure, ny puanteur soit de fumier d'estable, soit de la cuisine ne la puisse tant soit peu infecter ; prendra garde que les fenestres de sa salle et de sa chambre soient ouvertes le matin afin que les rayons du soleil levant y puissent entrer. » Il défend malheureusement d'ouvrir par temps de pluie et recommande en ce cas de ne pas sortir de chez soi.

Enfin Jaquelot, parlant de la situation des villes, fait des remarques qui de nos jours encore ne manquent pas d'une certaine actualité : « Les trois principales cités de la France sont plus que les autres fertiles en maladies, plustost à cause de la situation que de la contrée. Paris à cause des bouës, Rouen à cause de l'air marin, et Lyon à cause de sa situation basse entre deux

(1) Signalons cependant à la p. 77 de la *Médée* une longue et curieuse énumération de différentes variétés de calottes employées par les « rafroidis, rheumatiques et personnes d'âge. »

moutagnes et deux grands fleuves qui le plus souvent le remplissent de brouillard. »

Ce n'est pas tout d'avoir un logement salubre, il faut encore y mener une vie convenable. L'homme sage doit se lever matin et bien régler sa journée : « Tout aussitôt qu'il sera levé il se présentera à la garde-robe, et il faut qu'il soit soigneux d'entretenir ordinairement son ventre lasché. » Duchesne indique à ce propos une longue liste d'aliments et de tisanes laxatives ; il recommande l'emploi des suppositoires et conseille d'avoir recours au clystère en cas de nécessité.

Ce n'est qu'après l'exercice de cette fonction que l'on procédera à une toilette qui n'est, hélas ! que trop sommairement indiquée (elle n'était sans doute pas mieux pratiquée) : on devra brosser la tête d'avant en arrière, curer les oreilles, frotter les dents avec une racine de guimauve trempée dans une poudre (corail rouge, sèche, etc.), laver ses mains et employer au besoin une pâte pour les blanchir. Et c'est tout. On n'aura plus ensuite qu'à s'inquiéter de sa nourriture et de la pratique de quelques exercices physiques. En ce qui concerne les soins du corps, l'hygiène de nos aïeux semble avoir été vraiment insuffisante.

L'ALIMENTATION. — Au chapitre de l'alimentation, nos vieux auteurs insistent surtout sur les excès que l'on fait souvent d'un besoin très noble en soi, et s'étendent longuement sur les inconvénients causés par la gourmandise (1).

« Maintenant, le souverain bien est attribué à la volupté de la bouche, écrit l'un deux (2), mais cependant les délices, la glotonnie et l'intempérance, plus meurtrières que l'épée, sont les Parques cruelles

(1) Jaquelot rappelle le mauvais exemple de Philoxène « insatiable et voluptueux gourmand qui désiroit d'avoir le col long comme les grûs, pour savourer ses morceaux plus longuement au passage. »

(2) JAQUELOT. *Op. cit.*

de ce temps. . . . » Et un anonyme (1), qui n'écrit que dans le but de permettre à ses semblables de se passer des secours du médecin, s'écrie aussi : « La débauche comme cause des maladies consiste en deux points principaux : aux excès du boire et du manger, et à l'usage immodéré des plaisirs de l'amour. Ce sont là deux écueils contre lesquels la plupart des fortes constitutions se brisent, et les débris funestes des naufrages qui s'y font sont d'un grand revenu aux médecins et aux maîtres des cérémonies funèbres. »

Il faut donc éviter la gourmandise et l'excès de nourriture(2). « Pour beaucoup manger on devient malade » a dit l'Ecclesiaste. Néanmoins il n'y a pas de règle fixe en ce qui concerne la sobriété, car la quantité de nourriture doit varier suivant l'âge, le sexe et le tempérament de chaque individu.

Duchesne termine par ce sage conseil à l'homme qui se veut conserver en santé : « Il se contregardera soudain après lesdits repas de vacquer à des affaires sérieuses, soit publiques, soit domestiques, non moins qu'à l'écriture et lecture, qui puissent tant soit peu tenir bander son esprit. Ainsi demeurera pour le moins une bonne demi-heure après tous ses-dits repas en s'entretenant, ou seul ou en compagnie, de joyeuses pensées. »

Enfin d'utiles recommandations se rencontrent à tout propos sur la nécessité d'éviter la constipation, et de nombreuses recettes de laxatifs leur font suite.

En ce qui concerne l'étude des aliments proprement dits, nous n'avons rencontré que peu de choses valant la peine d'être notées.

Le pain est un thème de longues, mais banales disser-

(1) L'Instinct. *Op. cit.*

(2) « Car Bacchus et Venus vont de compagnie et après la pance vient la dance, comme dit le proverbe, et l'expérience vérifie que les goulus, yvrongnes, dissolus et oisifs sont communément atteints de cette voluptueuse passion : car sans Cérès et Bacchus, Venus est froide et s'alentit. » DUCHESNE *Op. cit.*

tations, tant au sujet de ses origines qu'à propos de ses qualités et de sa fabrication. Rien à signaler non plus dans le chapitre des légumes (1) ni même, ce qui est regrettable, dans celui des viandes, qui n'est qu'une longue énumération dépourvue d'intérêt.

Le miel, les œufs et le lait sont qualifiés « excréments animaux alimentaires ». Jaquelot a observé que les œufs cuits durs constipent et les accuse de « fournir à la concupiscence ou amour vénérien. » Pour ce qui est du lait c'est le plus noble des excréments. « Ceste liqueur a été instituée par la nature comme une viande très délicate et propre pour la nourriture des animaux encore tendrelets. » L'étude des liquides de boisson à laquelle nous arrivons est plus intéressante.

L'EAU. — Les médecins du XVII^e siècle possédaient des notions assez justes sur la nature et les qualités d'une eau potable. Ils savaient que cet élément si nécessaire à tout organisme vivant était dans certains cas impropre à la consommation, pouvant même devenir une cause de maladies.

« ... Toute bonne eau doit être légère et très claire, transparente et agréable à la vue ; ne représenter ny au goût ny à l'odeur aucune qualité, qu'elle se trouve pourtant agréable et plaisante ; en buvant qu'elle amortisse bien la soif, qu'elle ne séjourne guère dans le ventre ; qu'elle s'eschauffe et refroidisse subitement ; qu'elle soit chaude en hyver et très fraîche en esté ; bref qu'elle puisse cuire promptement tout légume, chair et tout autre chose. » (2)

Cette description des qualités physiques d'une bonne eau de boisson serait à peine déplacée dans un ouvrage moderne,

L'eau de pluie était considérée comme la meilleure.

(1) Les raves, qui sans doute offensaient les bourgeois gustatifs de Jaquelot, sont véhémentement accusées par lui d'être venteuses, d'engendrer les humeurs froides et de provoquer à luxure ; il conclut qu'elles sont moins convenables aux hommes qu'aux pourceaux.

(2) DU CHESNE. *Op. cit.*

à la condition toutefois qu'elle ne séjourne pas trop longtemps dans des citernes.

Les eaux de fontaine avaient le second rang, mais on attribuait une ridicule importance à l'orientation des sources. Par contre, on connaissait déjà les dangers de certaines canalisations : « Si elles (les eaux) ont leur cours par des canaux de plomb, elles retiennent ses qualités, acquièrent l'acrimonie de sa rouille et par le moyen d'icelles causent des dysenteries. » (1)

« L'eau des fleuves et ruisseaux coulant devers l'Orient ou le Septentrion est la troisième en bonté, pour autant qu'elle est atteinte du soleil en toutes ses parties, garantie de la putréfaction par son perpétuel mouvement, subtilité, et rendue claire par sa course. » (1) Les recherches modernes ont scientifiquement démontré la réalité de l'épuration spontanée des cours d'eau.

Le sentiment des anciens médecins concernant l'impureté des eaux de puits n'était pas moins exact : « L'eau des puits, écrit encore Jaquelot (1), est beaucoup inférieure aux susdites pour ce qu'elle n'est pas touchée ou espurée par les rayons du soleil, et croupit dans des demeures étroites et profondes par où les esprits infects et excréments fuligineux de la terre prennent leur passage. . . . »

L'eau des lacs et des étangs était considérée comme la plus mauvaise.

LE VIN. —

« Si la froideur est la mort et la chaleur la vie des choses, selon tous les philosophes, nous pourrions faire voir clairement l'opinion de quelques uns être erronée en ce qu'ils soutiennent et veulent persuader que l'eau froide est plus convenable pour l'usage de l'homme et pour sa nourriture et conservation que le vin, de qualité chaude, abondant en esprit de vie et qui nous a été donné de Dieu pour resjouyr le cœur de l'homme, comme le pain pour le sustenter ainsi qu'en parle le psalmiste. . . . (2). »

(1) JAQUELOT. *Op. cit.*

(2) DU CHESNE. *Op. cit.*

Après avoir fait cet éloge un peu exagéré du vin, Du Chesne reconnaît qu'il n'en faut user qu'avec sagesse et prudence. Son confrère Jaquelot rappelle à ce propos les mauvais exemples donnés par plusieurs hommes illustres de l'antiquité qui abusèrent du jus de la treille, entre autres Alexandre le Grand, « qu'on peut dire avoir autant perdu de gloire par les pots qu'il en a conquis par les armes ».

Nos vieux auteurs connaissaient d'ailleurs très bien les maladies que peut causer l'abus des boissons fermentées, et ils n'ignoraient pas l'origine de certaines ascites : « Lorsque l'hydropisie ou tel autre châtement les talonne ou les accueille, ils (les buveurs) s'excusent sur Homère, Ennius et Caton (1), quoiqu'ils graves, repris toutefois de leur misérable vice. Ils implorent secours, mais il arrive souvent que c'est un peu tard. » (2) On devra donc mettre au moins un quart d'eau dans le vin, « ne boire plus de trois fois en chaque repas, et n'excéder une chopine. . . Par ce moyen seront évitées non seulement les nuisances du corps, mais encore les vices qui en proviennent, entre plusieurs deux coutumiers, qui sont la luxure et les séditions ; car, comme dit Salomon, le vin est luxurieux et la cervoise querelleuse ; et quiconque s'y délecte n'est pas sage. »

Il ne faut donc pas abuser du vin, mais rien n'est plus agréable que d'en user, car « quiconque se veut du bien ne s'abstiendra de ce nectar, comme font les hydropotes ou buveurs d'eau ordinairement blâmes, infirmes ou efféminés. » Les vins (3) les plus renommés

(1) Horace raconte que le vieux Caton avait plus d'une fois réconforté son austère sagesse dans un excès de bon vin, « car tu rends, o douce amphore, l'espoir aux découragés, la force aux affaiblis, le courage aux timides. »

(2) JAQUELOT. *Op. cit.*

(3) Louis XIII venait (1623) de donner des armoiries au corps des marchands de vin de Paris : « Ils portaient d'azur au navire d'argent surmonté de la bannière de France et accompagné de six

étaient à cette époque ceux du Languedoc, de Gascogne, de Bourgogne, d'Orléans, et, en particulier, ceux de Frontignat, de Grave, de Beaune et d'Avernat (1). C'était le bon temps pour les adeptes de Bacchus : poètes, littérateurs, artisans, tous se réunissaient pour boire des pots sous la tonnelle ou dans la salle étroite de leur cabaret favori. Il y avait en la Cité la Pomme-de-Pin qui ouvrait ses portes aux poètes, tandis que sur le port Saint-Michel le Berceau accueillait la chicane, qui venait y noyer ou bien y aviver ses querelles. Il y avait encore la Fosse-aux Lions rue du Pas-de-la-Mule, le Cormier fleuri près Saint-Eustache, l'Escharpe, la Croix-de-Lorraine, la Croix-Blanche, la Galère et combien d'autres cabarets fameux semés partout dans Paris!

LES EXERCICES PHYSIQUES. — Les anciens avaient été de grands amateurs de sports, et, si leur sévère hygiène n'était plus exactement observée dans notre vieille France, on était trop admirateur de leur pensée et de leurs coutumes pour ne pas les vouloir imiter au moins imparfaitement. Les médecins du XVII^e siècle recommandaient, rendant ainsi hommage au sentiment de Galien qui, au livre de la *Constitution de l'Art médical*, leur attribue au moins trois profits qui sont « le retranchement des humidités superflues, la coction des excréments et l'évacuation d'iceux. » « L'exercice, écrit Du Chesne (2), est une des choses salutaires, utiles et nécessaires pour entretenir en bonne habitude et disposition le corps humain et le garantir de beaucoup

petites nefs de même à l'entour avec une grappe de raisin de gueule en chef. Cette réunion de métaux et de couleurs rappelait les trois nuances des vins du pays : blanc, rouge et bleu. » A. DE LA FIZELIÈRE. *Vins à la mode et Cabarets au XVII^e siècle*. Paris, Pincebourde. 1866.

(1) Le bordeaux n'était pas estimé comme il l'est de nos jours ; il ne fut mis en vogue qu'au XVIII^e siècle par le duc de Richelieu.

(2) *Op. cit.*

d'infirmité et maladies, à quoy l'oïveté et le repos le rendroient subject (1). »

De tous ces exercices, le plus simple et l'un des plus recommandés était la friction (nous dirions aujourd'hui massage) qui se pratiquait soit à sec avec des linges chauds et des sachets remplis de sel et de son torréfié, soit à l'huile, ainsi que les gladiateurs romains après la lutte.

La marche banale, la promenade lente et posée était indiquée à tous, mais particulièrement à ceux qui désiraient engraisser légèrement, car elle excite l'appétit et favorise la digestion des humeurs. « La course est principalement nécessaire aux corps habiles, replets et ventreux, puisque le gymnaste Pergamien assure avoir par la course avec la friction réduit en peu de temps en une habitude et état médiocre un certain qui estoit extrêmement gras, poulpeux et comme on dit chargé de ganasse. » (2) Combien d'obèses accepteraient aujourd'hui ce régime ?

La natation était aussi recommandée, ainsi que la chasse pour les hommes et la danse pour le beau sexe (3). Enfin comme en toutes choses il faut garder de justes proportions il était conseillé de ne pas s'exercer jusqu'à ce qu'une trop grande lassitude s'ensuive, car le repos est nécessaire ainsi qu'un bon sommeil de huit heures environ.

DE L'ACTE VÉNÉRIEN. — Dans la *Médée* de Jaquelot,

(1) « Car l'exercice, continue-t-il, fortifie la chaleur naturelle, consume les superfluités excrémenteuses dont tous corps abondent, empêche la plénitude, rend dispos et agile le corps, fortifie les nerfs et les jointures, maintient les pores et conduits du corps ouverts, et fait que les vapeurs, fumées et superfluités produites et du sang et des esprits, qui sont les conservateurs de notre vie, sortent dehors et s'évaporent. »

(2) JAQUELOT. *Op cit.*

(3) Jaquelot termine malheureusement cet excellent chapitre par une opinion que nous ne pouvons admettre. lorsqu'il prétend que l'étude des lettres, et en particulier celle de la philosophie, peut suppléer aux exercices du corps.

nous trouvons un livre VI^e « où il est parlé de l'amétrie et symétrie des excréments. »

Dans ce livre, l'auteur traite d'abord de l'acte vénérien. Après une longue discussion, au cours de laquelle il invoque le témoignage de toute l'antiquité pour savoir si l'exercice de cette fonction est nécessaire à notre organisme, Jaquelot nous expose enfin son opinion personnelle. Il considère le tempérament, l'âge, le sexe et admet que les déduits conviennent aux sanguins et aux pituiteux plutôt qu'aux bilieux et aux mélancoliques, au jeune âge, au « prim-poil » plutôt qu'à la vieillesse froide et languissante, et par dessus tout au sexe féminin « si fort avide de cette délectation que le Satyrique dit de Laïa : *Lassata viris non satiata reces-sit* » et que Salomon met la matrice des femmes entre les choses insatiables. Le savant médecin arrive enfin à cette conclusion que nous nous permettons de citer en entier :

« Le jeu d'amour practiqué considérément sous la seureté de ces observations profite à plusieurs choses, il récréé le cœur, rend la respiration libre, chasse les chagrins de la tristesse, addoucit la colère, consomme les humeurs froides et superflues, provoque le sommeil et allège le corps. Si au contraire on le pratique sans esgard et par excez, il dissipe les esprits, débilite le corps, la chaleur naturelle et les nerfs, cause trémeur, paralyste, goutte et maladies arthritiques, hébète les sens et l'entendement, amène les gonorrhœes ou flux des semences cronique, semblable à celuy qui rendit tabide le satyre Grypalope, rend la délivrance des femmes plus difficile et laborieuse. »

MENSTRUATION. — L'auteur consacre ensuite un court chapitre à la menstruation et débute par un affreux calembour : « La femme semble estre monstrueuse en ce qu'elle est menstrueuse : toute~~s~~fois ceste périodique fluxion de sang, qu'elle évacue à chaque lune, est moins espouvantable que profitable soit à l'espèce soit à l'individu. » Il ne tire d'ailleurs pas grande indication de son étude et se contente de conseiller le mariage aux

jeunes vierges que leurs premières règles épuisent.

Jaquelot disserte ensuite sur les hémorroïdes qu'il compare au flux menstruel, puis il passe à l'étude des « excréments des trois coctions », qui sont les matières fécales, l'urine et la sueur. Il n'y a dans tout cela rien d'intéressant à relever; signalons pourtant une énumération de laxatifs, ce qui est encore bien banal.

HYGIÈNE DE L'ÂME. — Tous les ouvrages du XVII^e siècle sur l'art de vivre longuement débutent ou se terminent par quelques chapitres traitant des « Perturbations ou Passions de l'Âme », et cette hygiène spirituelle, annexée à l'hygiène du corps, n'est pas la partie la moins originale de ces petits traités.

On y parle de l'ambition, de l'avarice, de l'envie, de la colère, mais surtout de l'amour. Jaquelot, qui est accoutumé à de bonnes définitions, n'ose formuler celle de l'amour et il avoue ingénument qu'il est plus facile d'éprouver ce qu'il est que de l'écrire. Il constate aisément et ne manque pas d'exemples pour nous démontrer que cette cruelle et fréquente maladie est coupable des plus grands désordres. Elle est la source de toutes les autres passions, les engendre toutes, et même, quelque contradictoire que cela puisse paraître, elle est encore capable de les subjuguier, ainsi « la fureur de Ménélas fut atténuée par le doux attrait d'Hélène, et le coup mortel qu'il avait dessein de plonger en son cœur, réussit en un baiser qu'il fut contraint de faire sur les seins d'yvoire, à l'instant qu'il les vit découverts » (1).

(1) Du Chesne, qui s'égare souvent à raconter des histoires, nous apprend celle-ci de Raymond Lulle, qui lui aussi avait recherché les moyens de vivre longtemps, mais dans l'alchimie. Lulle donc était épris d'une belle dame, il en obtint un rendez-vous et s'y étant rendu, « il la trouva mesme couchée dans son lit, duquel s'étant approché, elle découvrit son fétin gauché et luy fit voir un grand chancre qui l'avait presque tout rongé, spectacle si hideux que cela luy servit d'un sûr et spécifique remède. Car son extrême ardeur d'amour en fut soudain estainte et changée en un amour charitable de la secourir et aider à la guérir et délivrer d'une si grande misère. Ce qui l'occasionna de voyager, hanter les grands personnages et de s'adonner à l'estude de la philosophie chymique, pour chercher la médecine universelle qu'il trouva à la guérison et santé de ceste femme. »

Parmi les perturbations de l'âme, il en est une qui ne peut être que favorable à la conservation d'un bon état de santé, c'est la « Joye » qui dilate le cœur, embellit la face, donne vigueur à l'organisme et plein contentement à l'âme.

Et de tout cela Du Chesne conclut avec beaucoup de sagesse : « Tout homme doncques soit d'une entière santé, soit qu'il soit malade, doit éviter toute perturbation d'esprit le plus qu'il peut, et encore plus se doit contregarder de se colérer, ennuyer et contrister... A ces fins s'efforcera de hanter toutes compagnies joyeuses et facétieuses ; et surtout prendre avec allégresse ses repas sans occuper pour lors ny son esprit ny son corps à chose qui le puisse troubler. »

**ANCIENS APPAREILS DESTINÉS
A FAIRE TENIR DEBOUT LES JEUNES ENFANTS
ET A LES FAIRE RESTER TRANQUILLES**

par le Dr Marcel BAUDOUIN

On pourrait croire qu'il a toujours suffi de laisser un bébé agir à sa guise pour qu'il sache bientôt *se tenir debout* ! Evidemment, sans aide, il finit toujours par l'apprendre... Mais cela compliquait jadis joliment le rôle des mamans, qui aimèrent de bonne heure à simplifier la besogne. Aussi, depuis longtemps, ont-elles imaginé un moyen de forcer leur progéniture à se tenir dans la *position verticale* et à y rester assez longtemps pour habituer leur corps à cette situation, dès que l'âge voulu a été atteint.

Pour accoutumer l'enfant à passer du *berceau*, c'est-à-dire de la position horizontale ou couchée à celle qu'il devra utiliser par la *marche bipède*, elles ont eu autre-

fois recours — car aujourd'hui cette façon de faire est presque délaissée — à des appareils spéciaux, au demeurant aussi simples qu'il est possible de le supposer, et qu'on peut comparer à un vulgaire chapeau à haute forme renversé !

Désormais, ces divers objets sont devenus très rares. Aussi est-il temps de les faire connaître et de les décrire. Et c'est dans ce but que cette courte note a été rédigée.

* * *

Actuellement, nous en connaissons au moins *deux types* principaux, dérivés l'un de l'autre, qu'on trouve d'ailleurs dans des régions différentes de France. Le premier est constitué par une sorte de *boîte allongée*, qui *se pose sur le sol* ; le second par une *caissette* analogue, qui, au lieu d'être toujours placée à terre, peut être *suspendue encore aux murs*, à un *arbre*, à un *pieu*, etc.

Le premier modèle est représenté par le type, dit *baillotte*, de Vendée ; le second, par *lou brusc*, de Provence. Il est difficile de dire quel est celui qui dérive de l'autre ; mais je pense que *lou brusc* est le type le plus ancien.

Ethnographiquement, on doit admettre, en effet, que la *boîte suspendue* aux arbres doit être plus vieille que celle *posée à terre*, parce que, pour plusieurs civilisations primitives, et en particulier chez les nègres, on a signalé des coutumes analogues, les femmes plaçant leurs enfants dans des *hottes* suspendues aux arbres voisins des huttes. La *cabernotte* du Gâtinais (Poitou) est d'ailleurs une forme intermédiaire entre *lou brusc* et la *baillotte*.

I. — LA BAILLOTTE DE VENDÉE.

Cet appareil doit, évidemment, son nom à ce qu'il ressemble un peu à un ustensile de ménage, appelé *baille* (1), en Vendée. Une *baillotte*, c'est une *petite baille*.

(1) « *Baille* » vient du vieux celtique *Bal*, baquet. Dans le patois vannetais, on a le terme *balok*, qui est le même mot que *baillotte*.

c'est-à-dire une *baillette* (ce terme est employé encore aujourd'hui comme diminutif de *baille*). Or, une *baille* se fabrique en sciant, en deux parties, au niveau de la bonde, une barrique vulgaire. Une *baillotte* est donc un réservoir, une boîte analogue à une moitié de tonneau, c'est-à-dire à une hotte. *Baillotte* n'est, pour ainsi dire, qu'un diminutif de *baillette* !

Cet appareil a été bien décrit par le Dr E. Boismoreau, médecin du Haut-Bocage vendéen, qui lui a consacré les lignes suivantes dans un ouvrage récent (1) :

« Lorsque l'enfant grandit et se développe, le berceau n'est plus suffisant pour donner à son jeune organisme la plénitude de ses mouvements. C'est alors que la mère emploie différents appareils, destinés à maintenir le petit dans la position droite. Le plus commun, dans le Bocage de la Vendée, est la *baillotte*.

« Dans la journée, en dehors des heures de sommeil et des tétées, on place l'enfant dans cet appareil, qui le préserve de toute chute possible et permet à la nourrice de vaquer un peu à ses occupations professionnelles. Le petit est toujours « emmaillotté ».

« La « baillotte » est, d'une façon générale, un appareil, en forme de cylindre, une grande *boîte*, assez haute, ouverte à sa partie supérieure. La base est constituée par un bloc de bois, lourd et épais, assez large pour assurer une parfaite *stabilité*. En définitive, la « baillotte » est formée de deux parties : un corps, plus ou moins cylindrique ou polygonal, de hauteur sensiblement égale à la taille de l'enfant (par un rembourrage quelconque, on peut remédier aux défauts de dimensions exactes) ; et un pied, c'est-à-dire un dispositif, pour empêcher le tout, « baillotte » et enfant, de renverser.

« Un bloc de bois, deux planches épaisses clouées en forme de croix de Saint-André, débordant largement

(1) E. BOISMOREAU. — *Cout. méd. et superst. pop. du Bocage vendéen*. Paris, 1911, in-8° [voir p. 59].

la base de la boîte, suffisent parfois pour assurer la stabilité.

« Le corps de la « baillotte » se présente sous plusieurs aspects. Le plus souvent, il est constitué par un assemblage de *planches*, clouées sur une base et formant un tout polygonal. Sur la partie supérieure s'appuient les aisselles de l'enfant. Parfois, le corps de la « baillotte » est formé de *cercles*, espacés les uns des autres, comme une claire-voie, en fer ou en bois.

Enfin, on rencontre des « baillottes » qui sont faites de *paille tressée*. Ce sont des cordons de paille, de la dimension d'une pièce de 10 centimes, maintenus par des lames d'osier et enroulés les uns sur les autres, de façon à former un cylindre. Ces cordons de paille sont assujettis par d'autres lames d'osier. Le tout présente un aspect résistant et robuste.

On rencontre encore quelques vieilles « baillottes » qui sont constituées par un *tronc d'arbre*, évidé à l'intérieur. Ce modèle est assurément le plus primitif, et son origine doit remonter à la plus haute antiquité. »

*
* *

Enfin, je vous présente une baillotte du Gâtinais, photographiée par M. Cordier, pharmacien à Parthenay (Deux-Sèvres), qui est d'un type très primitif, avec ses cordons de paille (1) tressée, réunis par des ronces, supportée par une croix de Saint-André en bois, et renforcée par quatre montants de bois latéraux.

Ces « baillottes » ne sont jamais nettoyées ; aucun ornement ne les décore. Sur le rebord supérieur est fixée une petite boîte, contenant des vieux boutons, des cailloux, des pièces de monnaie, objets destinés à distraire l'enfant.

II. — LE BRUSC DE PROVENCE.

La *hotte à enfants*, qu'on suspend au mur de la

(1) En patois, on dit *Bourgue* (panier en osier ; engin de pêche).

maison, est bien représentée par le *brusc* de Provence, dont on peut voir aujourd'hui un exemplaire au *Musée Arlaten*, à Arles. Nous possédons un dessin et une photographie de cet objet curieux, venant du Leberoun.

Mais, d'abord, que signifie le terme *brusc*? — D'après le *Dict. prov.* de F. Mistral, *brusc* est un mot provençal, substantif masculin, signifiant : « bûche en écorce de chêne-liège ». Probablement, au dire de mon collègue et ami J. Bourrilly, ce terme vient de *Rusco*, subst. fém., signifiant « écorce d'arbre ».

Cela indique certainement qu'autrefois la *hotte à enfants* était faite, en Provence, d'*écorces d'arbres*, et sans doute d'*écorce de chêne-liège*, cet arbre atteignant un volume assez considérable. L'écorce remplaçait ici soit le *tronc* d'arbre de Vendée, soit la paille de Gâtine.

Le *brusc* d'Arles est une boîte, à base à peu près carrée, qui, au Musée d'Arles, est *suspendue* à un mur. Si on l'a ainsi placée, cela tient certainement à ce qu'autrefois cet appareil était *suspendu*. D'ailleurs, elle possède un orifice de suspension à sa partie postérieure.

Pourtant, on remarquera que sa *base* semble avoir été construite pour reposer à terre, car elle est tout-à-fait comparable à celle des *baillottes* carrées de Vendée, avec sa planche de sustentation, à bords dépassant la boîte et ses moulures.

Le type provençal est intéressant, parce qu'il représente derrière l'enfant une sorte de *dossier* sur lequel celui-ci peut appuyer sa tête (peut-être n'est-ce là pourtant qu'une disposition en rapport avec la nécessité de la *suspension* ?), et faisant un *orifice supérieur*, non plus horizontal, mais oblique en bas et en avant, obligeant l'enfant à *regarder devant lui* et l'*empêchant de se retourner dans sa hotte*. Ce dispositif particulier semble bien en rapport aussi avec l'idée de *suspension* ; ce serait donc aussi au moins un vestige d'une disposition voulue autrefois !

Au contraire, dans la *baillotte*, le bébé peut se tourner dans tous les sens et regarder de tous les côtés. C'est ce

qui me fait admettre que la baillotte n'est en réalité qu'un perfectionnement du *brusc*, c'est-à-dire un appareil plus moderne.

III. LA CABERNOTTE DU POITOU.

Au pays de Gâtine, en Poitou, et plus particulièrement dans les Deux-Sèvres, aux environs de Parthenay, on trouve encore un autre appareil qui se rapproche peut-être plus du *berceau* que de *lou brusc*, mais qui cependant me paraît plutôt un dérivé de ce dernier.

C'est la *cabernotte*, dont nous possédons des photographies, provenant de la collection E. Cordier.

Cette *cabernotte*, — appelée à tort *carriole* dans certaines régions, puisque cela n'a rien à voir avec la *charrette*, — se compose d'une planchette, sur laquelle on attache le bébé. Comme elle présente un support sur lequel appuient les pieds de l'enfant, on peut la placer dans une position presque *verticale* ou au moins très inclinée, grâce aux deux pieds que cette planchette possède en arrière, de façon à ressembler à une petite échelle double.

Cabernotte, ou *Cabrenot*, signifie en patois poitevin un *creux*, un *trou*, du vieux celtique *kav*, creux. De-là est dérivé le terme moderne *cabernau*, petite chambre, comme *cabinet*, petite armoire. Cette étymologie indique bien que cet appareil n'est qu'une transformation d'un *brusc*, qui est un « trou », une cavité, où l'on place les enfants.

Une telle installation ne vaut peut-être pas la *baillotte*, pour apprendre à l'enfant à se tenir debout ; mais il est évident qu'elle les fixe mieux en place. Les enfants *restent ainsi plus tranquilles*, ce qui assure aussi la tranquillité des parents, qui peuvent dès lors les abandonner plus ou moins longtemps. D'autre part, cette *cabernotte* est d'un nettoyage plus facile que les autres appareils.

Une *cabernotte* a déjà été publiée dans *L'Hygiène et l'Enfant*. Elle a été citée alors par un auteur anonyme



en ces termes : « C'est une sorte de berceau *en pente*, où le bébé est comme dans une tribune ! »

Actuellement, comme on l'a dit dans cet article, les cabernottes — quand elles existent encore — sont reléguées au grenier ! Les enfants de France, au XX^e siècle, préfèrent ne pas être installés comme un orateur à la Chambre des Députés ; ils aiment mieux les bras vigoureux de leurs nourrices. Ont-ils si raison que cela ? On ne l'a pas prouvé ! Ce qui ne veut pas dire que la *cabernotte* soit à recommander avenue des Champs-Élysées au temps des automobiles...

*
* *

Il faut bien l'avouer, ce dernier appareil a un inconvénient : celui d'être très peu solide sur ses pieds. Les enfants peuvent assez facilement le renverser et tomber à terre, au cours de leurs ébats ou gesticulations. Il est vrai qu'ils ne font qu'une faible chute. Par contre, *lou brusc* de Provence, qui, lui, est solidement fixé au mur, n'a pas ce désavantage ; mais on comprend que des enfants un peu remuants peuvent aussi s'en échapper et alors tomber d'une hauteur assez grande ; cet accident devait être d'ailleurs rare.

Il me semble bien que, dans la réalité et dans la pratique, ces installations aient été jadis surtout destinées à se débarrasser des enfants, et que, de la sorte, sans avoir à se préoccuper de leur progéniture, les mères pouvaient vaquer à leurs travaux de la maison ou des champs. C'est donc là un appareil utile au point de vue social, et surtout au point de vue de l'économie ménagère ou domestique, surtout dans les campagnes, et pour ce qui concerne la vie des agriculteurs modernes.

Mais il n'en demeure pas moins vrai que leur emploi permettait d'éviter l'usage du berceau, à un âge où l'enfant a besoin d'être vertical, d'avoir les bras bien libres et d'apprendre à se tenir debout. Par conséquent, il est indiscutable qu'il a parfois rendu de réels services. Ce n'est pas aux médecins à l'oublier.

Assemblée générale du 14 Février 1912

Présidence de M. LE PILEUR

Membres présents : MM. BARBÉ, BAUDOIN, BELUZE, BLANCHARD, CLEU, COURTADE, DESNOS, DORVEAUX, HAHN, HERVÉ, JOLY, LE PILEUR, MOULÉ, NEVEU, PERCEPIED, ROCHÉ, RUELLE et WICKERSHEIMER.

Excusé : M. JEANSELME.

**Rapport de M. Henri ROCHÉ, trésorier,
sur l'état de la caisse au 31 décembre 1911**

En conformité avec votre vote, j'ai pris la caisse de la Société le 13 juin 1911.

Le rapport déposé par le précédent Trésorier le 8 février 1911 faisait allusion aux difficultés de la gestion de vos finances. Je puis dire que M. Nicaise, mon prédécesseur chargé des écritures, a fait un travail considérable ; il m'a remis un registre établi par lui et qui jette une certaine clarté sur la marche de vos recettes et dépenses sur la totalité des cinq années antérieures. Je n'ai qu'un regret, c'est que ce compte au lieu d'être arrêté au 31 décembre 1910 ne l'a été qu'au 8 février 1911. De plus ma prise de possession au 13 juin 1911 a formé point de départ de ma comptabilité journalière, mon prédécesseur ne m'ayant transmis qu'un livre global de sa gestion par catégories et non journalier. Je me contenterai donc de vous dire quelles ont été mes recettes et mes dépenses du 13 juin au 31 décembre 1911.

De l'ancien Trésorier j'ai reçu	2.144 64
Moi-même j'ai touché	963 90
	<hr/>
	3.108 54

Voici le détail de cette recette :

63 cotisations à 12 fr.	756 »
7 droits d'entrée.	70 »
Vente d'exemplaires	111 50

Régularisation de cotisation	1 90
Abonnement.	14 »
Intérêts Foncière avril-octobre	10 50
	<hr/>
	963 90

Quant aux dépenses pour la même période elles se sont élevées à 643 fr. 90, se décomposant ainsi qu'il suit :

Frais d'impression	435 90
Clichés	80 63
Frais de recouvrement.	44 90
Frais de bureau du Trésorier	6 10
Frais du Secrétariat général	47 03
Versement octobre sur 2 obligations Ville de Paris	29 30
	<hr/>
	643 90

Faisant la balance des dépenses et des recettes, nous avons en caisse au 31 décembre 1911 :

Sommes reçues par moi en 1911.	3.108 54
Sommes payées par moi en 1911.	643 90
	<hr/>
	2.464 64

Nous possédions en outre à la même date :

Deux quarts d'obligation Ville de Paris 1910 n° 576.680 et n° 576.686, sur chacune desquelles ont été versés 55 fr., soit valeur.	110 »
Plus une obligation du Crédit foncier, Communale 1891 n° 013.990, rembour- sable à	400 »
	<hr/>
Soit un capital en valeurs de.	510 »

Séance du 14 Février 1912

Présidence de M. LE PILEUR

M. le Président annonce que M. PERCEPIED (du Mont-Dore) assiste à la séance.

Après lecture et adoption du procès-verbal, M. le Secrétaire général s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

Les journaux viennent de nous apporter une triste nouvelle.

Notre collègue Julius PAGEL, professeur d'histoire de la médecine à l'Université de Berlin, est mort le 31 janvier, âgé de 60 ans.

Julius Leopold PAGEL était né le 29 mai 1831 à Pollnow, en Poméranie. Après avoir eu un moment l'idée d'entreprendre des études rabbiniques, il se rendit à Berlin, où il étudia la médecine sous Du Bois-Reymond, Traube, Virchow et A. Hirsch. Reçu docteur en 1875, après avoir soutenu une thèse sur l'histoire de l'École de médecine de Göttingen au XVIII^e siècle, il eut le courage de mener de front l'étude de l'histoire de la médecine avec l'exercice de son art dans un quartier populeux de Berlin. En 1891, sur le conseil de Virchow, il s'« habilita » pour l'histoire de la médecine à l'Université de Berlin, et en 1898 il échangea son titre de privat-docent contre celui de professeur extraordinaire.

Les ouvrages de PAGEL sont trop nombreux pour que je puisse songer à en donner ici une liste, même abrégée. Beaucoup ne portent pas son nom, mais seulement sa marque : ce sont les thèses dont il a inspiré le sujet et auxquelles il a apporté sa collaboration. Les plus importants de ses travaux sont consacrés à l'histoire de la médecine au moyen âge ; ce sont ses éditions de l'*Anatomie* et de la *Chirurgie* de Henri de Mondeville,

des *Aréoles* et des *Concordances* de Jean de Saint-Amand c'est aussi son histoire de la médecine médiévale, dans le *Handbuch der Geschichte der Medizin* en trois volumes, qu'il a publié de 1902 à 1905 avec Max Neuburger (de Vienne).

PAGEL s'est beaucoup attaché à la biographie et à la bibliographie médicale. Qu'il suffise de citer les notices qu'il a écrites pour le Dictionnaire biographique de Gurlt, dont le supplément, comprenant la biographie des principaux médecins du XIX^e siècle, est tout entier son œuvre, le second volume de sa *Geschichte der Medizin* (1898), qui, faisant suite à la *Bibliographie des sciences médicales* du Français A. Pauly, énumère les ouvrages d'histoire de la médecine, publiés de 1875 à 1894, enfin d'innombrables comptes rendus. Ceux-ci ont paru, pour la plupart, dans le *Janus* auquel PAGEL a collaboré dès la première heure, et dans le *Jahresbericht* fondé par Virchow, dont il dirigeait depuis 1899 la partie historique ; ils sont généralement empreints de la plus grande bienveillance, d'une trop grande bienveillance parfois.

En 1901, PAGEL apporta son concours à Karl Sudhoff et à G. W. A. Kahlbaum pour la fondation de la Société allemande d'histoire de la médecine et des sciences naturelles ; en 1904, il prit une part importante à la fondation de la Société locale berlinoise d'histoire des sciences naturelles et de la médecine, de même qu'en 1902 il avait été l'un des premiers adhérents de la Société française d'histoire de la médecine.

Au printemps de 1909 je profitai d'un court séjour à Berlin pour rendre visite à PAGEL. Je vis en lui un savant modeste et affable, mais aussi un homme bien las et bien découragé ; il était alors très affecté de la mauvaise santé de sa femme. Celle-ci mourut quelques semaines après ma visite ; le veuf dédia à sa mémoire un de ses derniers et un de ses meilleurs travaux, son édition de la *Chirurgie* de Jamier le Salernitain, et voici qu'il descend à son tour dans la tombe. »

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Paul ROUQUETTE, qui signale que la figure 3 de son travail sur les Ex-votos médicaux, publié dans le tome X du *Bulletin* (p. 313), a été tirée la tête en bas.

2° Une lettre des organisateurs du XVII^e Congrès international de médecine qui se tiendra à Londres du 5 au 12 août 1913, invitant la Société à se faire représenter à ce Congrès.

M. Ernest WICKERSHEIMER fait observer que, d'après le programme joint à cette lettre, le Congrès de Londres n'aura pas de Section d'histoire de la médecine et des maladies, bien que la Société allemande d'histoire de la médecine et des sciences naturelles et la Société française d'histoire de la médecine en aient exprimé le désir.

— Candidatures :

M. le Dr M. PIÉRY, rue Emile-Zola, 5, Lyon, présenté par MM. Florence et Ernest Wickersheimer.

M. Henri QUENTIN, dit Paul d'ESTRÉE, ancien pharmacien, publiciste, rue Saint-Paul, 43, Paris, présenté par MM. Paul Dorveaux et Henri Roché.

M. le Dr Marc Armand RUFFER, président du Conseil des quarantaines, Alexandrie (Egypte), présenté par MM. R. Blanchard et Ernest Wickersheimer.

M. le Dr Hermann SCHÖPPLER, Kgl. Oberarzt, Lands-huterstrasse, 54¹, Ratisbonne. présenté par MM. André Barbé et Ernest Wickersheimer.

M. le Dr Louis TAVERNIER, professeur agrégé à la Faculté de médecine, rue Auguste-Comte, 8, Lyon, présenté par MM. R. Blanchard et V. Torkomian.

La Bibliothèque de l'Université de Munich.

— M. le Secrétaire général informe la Société que M. le professeur Gilbert BALLEZ, ancien président, vient d'être élu membre de l'Académie de Médecine.

— M. Marcel BAUDOIN, à propos des communications récentes sur les amulettes, attire l'attention sur l'antiquité des colliers-amulettes, dont l'emploi remonte

probablement à l'âge de fer. Quant aux cœurs d'ambre, que l'on dit bons pour les nerfs, ils sont employés, non pas parce qu'ils ont la forme d'un cœur, mais parce qu'ils sont en ambre.

**TABLEAU DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DE L'ANCIEN
7^e ARRONDISSEMENT DE PARIS (1846-1859)**

par le Docteur Henri ROCHE

Membre de la Société médicale du IV^e arrondissement, je devrais avoir pour les deux principales Sociétés mères, ancien 9^e et ancien 7^e, une égale sympathie, — et même l'ancien 9^e qui apporte à la Société du IV^e actuel la fierté de pouvoir se dire l'héritière de la plus vieille association médicale d'arrondissement de Paris, devrait retenir nos préférences. Cependant, je n'hésite pas à le dire : l'ancien 7^e a tout ce qu'il faut, tout ce qui manque à l'ancien 9^e pour nous conquérir ; une activité incomparable due au grand nombre des membres adhérents, une situation généralement plus élevée de ces membres, aussi une intensité de vie bien plus ardente se manifestant sans cesse, et devant à certain moment compromettre même la Société.

Après des pourparlers dont le début remonte à février 1846, la première séance s'ouvre le vendredi 26 juin, à 8 heures ; trente-cinq membres sont présents venus des quatre quartiers : Mont-de-Piété, Sainte-Avoye, Marché-Saint-Jean, les Arcis. On nomme le Bureau définitif : président, M. Patissier ; vice-président, M. Duparcque ; secrétaire-archiviste, M. Duclos ; secrétaire-adjoint, M. Rigaut ; trésorier, M. Jacquemin.

On vote le règlement à l'unanimité et vingt membres payent immédiatement leur cotisation. La séance est levée à 9 heures 1/2.

Cette belle ardeur va se poursuivre, et la moyenne des membres va se maintenir toute l'année à vingt-deux par séance.

Le 31 juillet, le président, M. Patissier, prononce une allocution, modèle du genre :

« Avant de commencer nos travaux, permettez-moi, chers collègues, de vous témoigner toute ma gratitude pour le suffrage dont vous m'avez honoré. En m'appelant à présider vos séances, vous avez voulu sans doute honorer plus mon âge que mon faible mérite ; ici, Messieurs, nous sommes tous égaux ; nous devons rivaliser de zèle pour cimenter de bons rapports de confraternité entre nous, déposer tout sentiment de jalousie et faire mentir le satirique latin qui, il y a dix-huit siècles, avait déjà stigmatisé l'envie des médecins.

Nulla est invidia supra medicorum invidiam.

» Ne l'oublions jamais, le but principal de notre Société est de nous voir, de nous connaître, de nous apprécier. Quand on se connaît, on a plus d'égard les uns pour les autres ; on hésite à dire du mal d'un confrère, dont la veille on a serré la main. Soyez persuadés qu'en nous respectant entre nous, le public nous respectera davantage. Quelle estime les médecins peuvent-ils inspirer dans le monde lorsqu'ils se dénigrent entre eux ? Soyons tolérants pour les erreurs de nos confrères, et quel est celui qui n'en commet pas ? Tâchons de les voiler autant que possible.

» Maintenir la liberté, l'ordre et le calme dans vos discussions, tel est le devoir de votre président ; sans aucun doute vous lui rendrez cette tâche facile. Vous n'avez pas la prétention, j'aime à le croire, de former ici une académie et de faire progresser la science ; notre rôle doit être plus modeste et plus circonscrit. Pour alimenter nos séances, pour les rendre fructueuses à chacun de nous, nous nous communiquerons franchement et simplement les faits pratiques sur les maladies régnantes ; nous les discuterons amicalement et

librement ; nous tâcherons par nos conseils d'améliorer l'hygiène de notre arrondissement ; l'élargissement des rues effectué par l'administration municipale est sans aucun doute un immense bienfait dont nous lui sommes très reconnaissants, mais, nous devons l'avouer, il a entraîné la suppression des cours, des jardins, de sorte que les appartements situés derrière les nouvelles maisons sont privés d'air, de soleil, ces deux principes de la vie, dont l'absence est la cause de tant de maladies chroniques.

» Notre arrondissement est peuplé d'un grand nombre de fabriques ; ce serait une occasion favorable pour étudier les maladies des artisans qui y sont employés et leur conseiller une hygiène appropriée à leurs travaux.

» Ainsi, vous le voyez, mes chers collègues, notre Société, en resserrant les liens qui nous unissent, peut devenir fort utile à nous-mêmes, à l'administration et à la population ouvrière de notre arrondissement. »

Sans doute, jamais meilleur programme de Société médicale d'arrondissement n'a été donné : modestie, dignité et participation aux intérêts généraux de la chose publique y sont mis au rang qu'il convient ; sages paroles qui reflètent à nos yeux la si vénérable et un peu gourmée silhouette du D^r Patissier, porté tout naturellement à la présidence à cause de son savoir, par la force de la considération unanime acquise dans son quartier auprès d'une très nombreuse et très dévouée clientèle, et en raison de ses excellents rapports avec tous.

Il m'est sans doute permis dans ce tableau de m'attacher davantage à faire revivre les conversations de ces médecins disparus, plutôt que de faire un froid et strict résumé de ces treize ans de vie commune. Comment nos prédécesseurs exerçaient l'art médical, quelle était leur valeur professionnelle ; quelle conception ils avaient des rapports des médecins entre eux, avec la clientèle et l'administration, m'a paru plus curieux à

rechercher et à mettre en lumière que de faire quelque recherche de statistique, d'apparence exacte par son rigorisme sur les travaux et les différentes manifestations de la Société.

Il nous faut d'abord situer dans leur milieu, dans leur époque tous ces confrères, qui pas plus que nous maintenant ne pouvaient s'affranchir de l'ambiance, ambiance sociale, ambiance scientifique. N'oublions pas qu'ils prennent part aux journées révolutionnaires de 48, qu'ils voient se succéder Royauté, République, Empire, qu'ils sont actifs, intelligents, le compte-rendu le témoigne à chaque page, et qu'ils sont mêlés aux mouvements populaires et aux revendications politiques par leurs clients du Marais, qui sont généralement très convaincus ; chez eux l'universelle agitation se traduit dans l'exercice de notre profession par un désir de considération, de dignité, de mieux-être, auquel nous devons en définitive l'amélioration de la profession médicale.

La constitution de la Société de l'ancien 7^e prend sa source dans la fermentation qui se manifestait alors dans toute la nation ; le milieu médical tout entier éprouvait le besoin de changements importants dans les lois qui régissaient la profession, et en espérait par suite l'amélioration, de sorte qu'à la fin de 1843 se réunit un Congrès médical qui se propose de débattre toutes les questions intéressant le corps médical. Le Dr Perrin, ancien président de la Société, a appelé un jour les Sociétés médicales d'arrondissement de Paris : *Filles du Congrès Médical*, et c'est tout à fait juste, à une exception près.

Nous voyons éclore en effet, provoquées par ce Congrès la Société de l'ancien 1^{er}, celle de l'ancien 8^e, celle de l'ancien 7^e et celles des autres arrondissements (au nombre de douze) ; ne parlons pas ici de celle de l'ancien 11^e qui ne se constitue que plus tard.

L'exception, c'est la Société de l'ancien 9^e fondée cinq ans plus tôt en 1840 ; elle est un phénomène tout à fait in-

dépendant de cette poussée d'associations, phénomène unique dont la vie, que nous avons précédemment étudiée, se montre si différente de celle de la Société de l'ancien 7^e que nous allons maintenant passer en revue. Celle-ci nous offre, grâce à l'animation des séances, toujours très fréquentées, quantité de chapitres, d'un vif intérêt, car ils éclairent avec exactitude ce qu'étaient à ce moment la science, les usages des praticiens : nous trouvons des incidents caractéristiques de déontologie, des faits de la lutte contre le charlatanisme, et quantité d'autres questions concernant les relations avec les autres groupements médicaux, la lutte pour les intérêts matériels et moraux de la médecine, l'intervention de la Société dans les services publics. Comme il ne nous est pas permis de passer sous silence ce qui en somme a été la substance des réunions, c'est-à-dire toutes les communications de médecine et de chirurgie, abordons de suite ces deux importants compartiments ; abordons-en l'exposé, en attirant plutôt l'attention sur tout ce qui aujourd'hui ne nous paraît plus dans la note des conceptions actuelles. Cette critique aura l'avantage de grouper en un faisceau tout ce qui nous semble maintenant d'une science insuffisante ; nous y verrons comment, malgré leurs erreurs, ou leur ignorance, ces médecins, grâce à une forte instruction, à une observation constante, faisaient face utilement aux attaques des maladies.

Les voir sur le champ de bataille mener le combat avec les moyens que leur permettait la science d'alors nous fera mieux juger leurs points faibles ; nous montrerons comment ils y remédiaient par principe et par un exercice toujours attentif de la profession : à cet égard, ces cahiers d'observations communiqués par de modestes praticiens réunis pour s'instruire mutuellement donnent infiniment plus d'éclaircissement sur l'effort laborieux et coopératif des médecins du milieu du XIX^e siècle que les compte-rendus plus prudents des autres réunions médicales contemporaines, purement

scientifiques et composées d'éléments plus notoires.

Comme il se conçoit, les accouchements présentent une infinité de cas intéressants : hydrocéphales, applications de forceps, versions. Il est bien certain qu'en raison de la fréquence des grossesses, tous les praticiens devaient acquérir un certain savoir-faire et ce n'est pas sans ironie que le D^r Rigaud raconte la fâcheuse intervention d'un « médecin s'occupant exclusivement d'accouchements » qu'on lui avait adjoint à lui, déjà assisté d'un confrère, dans un cas difficile. « Ce troisième praticien manifesta son étonnement de ce qu'on n'eût pu terminer la délivrance, il fit des tractions à son tour et réussit... à décoller la tête de l'enfant qu'on ne put avoir qu'en introduisant la main. La femme mourut en 12 heures. » Une autre fois, c'est le D^r Jacquemin qui arrête des vomissements incoercibles et mène une grossesse à bien en « favorisant chez cette femme son goût pour les boissons alcooliques et le vin de Champagne ».

Le D^r Suasso cite le cas d'une femme, tétanisée par le seigle ergoté et dont il parvient à faire l'accouchement grâce au chloroforme (1850). On cite des déchirures du périnée, imputables naturellement(?) à l'assistant ; rendons justice cependant à M. Bonnassies : « La sage-femme opérait seule, le mari n'ayant voulu être assisté du médecin que par sa présence ». Rappelons aussi la fâcheuse aventure de M. Jacquemin, qui reçoit la visite d'une jeune fille qui vient le consulter pour savoir si elle est enceinte et se met à accoucher dans son cabinet d'un fœtus de 4 à 5 mois.

L'éclampsie fait l'objet de discussions très soutenues, et la saignée est préconisée ; la même faveur n'accompagne pas le seigle ergoté : s'il est vrai qu'en 1848 Charrière annonce dans une lettre l'envoi d'un moulin de poche pour broyer ce médicament, nous voyons par la suite s'accumuler les accidents. Terminons ce chapitre en disant que les procès-verbaux contiennent la

description de quelques monstres et leur représentation à la plume.

Parmi les cas médicaux, il en est auquel la récente et quelque peu mystérieuse épidémie de Berlin de fin décembre 1911 prête un intérêt particulier ; s'agit-il d'un empoisonnement par les alcools impurs ou d'une cause toute différente, nous voyons la même hésitation se produire comme aujourd'hui :

« *31 octobre 1856.* M. RIGAUD vient de constater le décès d'un homme mort depuis cinq heures. Cet homme, sujet aux vomissements et à la diarrhée, avait bu la veille avec excès de l'alcool de pomme de terre ; la maladie avait commencé par des vomissements, des douleurs abdominales, et le météorisme ; mais pas de selles ; les urines restent normales. Malgré le chloroforme, les cataplasmes et quelques autres médicaments le malade succombe au bout de vingt heures ; le médecin appelé à donner des soins avait diagnostiqué un choléra sec. M. RIGAUD croit qu'il y a eu erreur de diagnostic et qu'on doit attribuer cette mort à une perforation intestinale.

M. PERRIN croit que l'on peut tout aussi bien l'attribuer à un étranglement. »

Parmi les maladies épidémiques, rappelons qu'il y a de la suette dans l'arrondissement en 1834, de la variole presque tout le temps (traitement des boutons par l'emplâtre de Vigo, les feuilles d'or). On parle souvent aussi du croup, mais il semble surtout augmenter de fréquence vers 1839 ; la scarlatine est particulièrement signalée en 1837 pour sa desquamation sans éruption.

« *Le 31 mars 1848.* M. JACQUEMIN annonce qu'il existe depuis quelque temps à la Force une épidémie meurtrière de méningite ; cette affection se présente d'abord sous un aspect très bénin, puis survient un délire furieux qui dure de 24 à 36 heures ; un coma profond succède ensuite ; puis la mort arrive au bout de 3, 4, 5, 6 ou 8 jours. Le pouls offre un ralentissement notable. A l'autopsie on trouve du pus à la base du crâne. Cette

maladie attaque de préférence les jeunes gens. On a aussi trouvé du pus dans la cavité rachidienne.

M. PARISSIER rappelle qu'une pareille épidémie de méningite cérébro-rachidienne a exercé ses ravages à Versailles, il y a deux ans. »

En 1850 M. Bonnassies cite aussi le cas d'un de ses malades atteint de méningite cérébro-spinale.

Quant au choléra, il est pour ainsi dire toujours présent : à propos de cas heureusement traités en 1846, le Dr Huron rappelle qu'en 1832 la mort était fatale chez tous les cyanosés. En 1848, quelques cas de choléra sporadique sont signalés et M. Mavré dit : « On observe depuis quelque temps un assez grand nombre de maladies des voies digestives que l'on peut attribuer en grande partie à la Révolution et à l'état atmosphérique. »

En 1849 l'épidémie sévit : deux médecins de la Société succombent, le Dr Gauthier et le Dr Dumanceau-Durocher. Il faut lire dans les comptes rendus le rôle actif de la Société mis en parallèle avec l'inertie de l'administration :

« Le corps médical en général et notre Société en particulier ont fait leur devoir ; mais nous sommes forcés de le reconnaître, l'autorité vous a complètement fait défaut ; je dirai plus elle vous a entravés dans le bien que vous vouliez et que vous auriez pu faire. D'abord elle avait semblé solliciter votre dévouement en vous demandant d'instituer des commissions sanitaires ; un comité supérieur et des comités de section furent aussitôt formés par vous et les listes envoyées à la mairie.

» Etais-ce indifférence, ou bien le Préfet de Police et celui de la Seine ne purent-ils se mettre d'accord sur les mesures à prendre ? toujours est-il qu'on s'abandonna à la plus déplorable incurie et que ce fut en vain que l'autorité municipale joignit ses efforts aux vôtres et déploya le plus grand zèle pour le faire cesser. En effet, juin était arrivé ; l'épidémie, qui datait déjà de

près de sept mois, étendait de plus en plus ses ravages et frappait ses victimes à coups redoublés. C'est alors que la mairie de notre arrondissement prend la courageuse résolution de se rendre à vos pressantes sollicitations à ce sujet, il vous convoque à la mairie et séance tenante une commission que vous désignez formule des mesures analogues à celles qui avaient été prises en 1832; des bureaux de secours et ambulances sont immédiatement institués pour l'arrondissement. Cette initiative semble réveiller la préfecture de sa léthargie, car dès le lendemain des ordres de formation de bureaux de secours tels que ceux que vous veniez d'organiser sont envoyés dans toutes les mairies ».

M. Bonnassies rappelle que pendant l'épidémie de 1832 il a vu un porteur d'eau très gravement atteint se tirer d'affaire, en avalant des quantités d'eau prodigieuses — en 1852 et en 1853 c'est l'ipéca le remède le plus efficace (1 gr. en 10 doses, une toutes les demi-heures) — et le choléra est toujours présent en 1834, en 1856, où M. Patissier annonce que le garçon de l'Académie vient d'être enlevé en 36 heures, en 1859 ! Je voudrais donner ici un aperçu des idées de la Société sur la thérapeutique — c'est son véritable terrain — mais il faudrait passer en revue en quelque sorte toutes les maladies : nous nous contenterons de rappeler quelques points : le traitement de la coqueluche par la cochenille et surtout avec la solution de café brûlé, le traitement du rhumatisme à l'aide de bains de vapeur produite par l'hydratation de la chaux vive, de la pneumonie par le tartre stibié, le tannin, l'assa fœtida, l'ammoniaque, le musc, l'opium, la belladone, la jusquiame ! C'est l'époque du vésicatoire, mais on dépiste déjà les cystites qu'il cause. Déjà apparaissent en 1855 les spécialités (apiol et fer réduit) qui vont être la cause de la déchéance thérapeutique des médecins contemporains devenus de plus en plus incapables de formuler.

Quant aux ténias, chacun a son tour de main

(kouso, écorce de grenadier, racine de fougère mâle). En 1836, M. Rigaud signale un marchand de vin qui fait rendre le ténia chez lui séance tenante ; un médecin lui a acheté son secret et l'exploite maintenant.

Quel cas bizarre que celui de cette constipée de 65 ans d'une santé parfaite, qui n'a de garde-robe que tous les quinze jours, en même temps qu'un vomissement aqueux d'environ un demi-litre, le tout accompagné d'anxiété précordiale !

Quant au Dr Moreau, tout heureux d'avoir sauvé en 1857 une malade atteinte d'apoplexie en la saignant, il ne laisse pas passer l'occasion de dire toute sa pensée : « En présence de faits aussi pratiques, aussi journaliers, le médecin ordinaire craint de trouver dans les nouvelles théories de l'apoplexie, les hypothèses éphémères de cette médecine d'inspiration dont M. Trousseau aime à se faire parfois le spécieux défenseur. »

Le Dr Perrin défend déjà, en 1854, le côté clinique de la médecine contre la médecine de laboratoire, dont nous voyons de nos jours l'apogée.

« La question des crises, naturelles et avantageuses au cours des maladies aiguës, tant de fois controversée, n'est peut-être pas aussi vaine qu'on s'est plu à le démontrer depuis le règne de la médecine du scalpel, du microscope et du réactif. »

Les maladies du cœur sont généralement bien décrites, au point de vue des symptômes ; l'observation sur M. Debray, membre de l'Institut, en est un exemple ; que d'autres communications intéressantes telles que celles de M. Bonnassies concernant une femme qui, à la suite de coït trop répété, suivant lui, est atteinte de vaginite et d'abcès postutérin. Et ne dois-je pas aussi mettre sous vos yeux ces considérants du Dr Duparcque (1848) : « Déjà j'ai vu de jeunes enfants qui, après quelque temps de séjour aux crèches où ils étaient entrés dans les meilleures conditions possibles, ont été frappés de cette sorte de nostalgie analogue à celle dont sont trop souvent atteints les

enfants brusquement séparés de leur nourrice, ou malheureusement jaloux de voir d'autres enfants les remplacer au sein qui les avait nourris, ou admis à le partager avec eux. »

Le Dr Jacquemin, médecin de Mazas, a laissé aux archives quelques doubles de certificat d'aliénation pour transfert de prisonniers dans les asiles d'aliénés. Il signale les inconvénients du régime cellulaire :

1853. « Le nombre des suicides se multiplie à Mazas depuis l'adoption du système cellulaire; l'isolement absolu des prévenus en est la principale cause; il y manque comme dans certaines prisons des sociétés de visiteurs pour soutenir le moral et leur donner quelque espérance; M. Jacquemin, pour sa part, en a arrêté un certain nombre qui manifestaient un penchant à se tuer, en relevant leur courage par de bonnes paroles: leur seule ressource un peu efficace contre cette tentation est la lecture. »

La médecine rétrospective satisfait toujours notre curiosité, par les opinions contradictoires émises sur des sujets qui aujourd'hui sont définitivement fixés. Toutes les questions de contagion qui réunissaient des avis tantôt favorables, tantôt opposés sont l'occasion de dialogues typiques. En 1853, à propos de la brochure de Pioget sur la nature et le traitement de la gale, qui est une réfutation des opinions de Devergie, lequel croit à la génération spontanée des acares, M. Lambert dit : « que la génération spontanée des poux dans certains cas de maladie lui paraît incontestable. MM. Patissier et Baget se rangent à cette opinion. Ils croient jusqu'à preuve du contraire à la génération spontanée de l'animal, soit si l'on veut à celle du germe, ou de l'ovule qui doit lui donner naissance.

M. Frère cite le cas d'un de ses parents qui malade eut la tête couverte de poux, « qu'il n'avait pu gagner nulle part évidemment »; ceux-ci disparurent ensuite sans cause connue.

M. Feulard persiste à penser que dans ce cas comme

dans les autres faits cités dans les auteurs, il préexisterait un germe qui n'attendait que les conditions favorables à son développement.

M. Cosson, l'illustre auteur du *Synopsis* de la flore des environs de Paris, dit que « pour les végétaux, en poussant jusqu'au bout les investigations on avait toujours trouvé que l'air atmosphérique avait servi de véhicule aux germes qui, déposés sur le sol, s'étaient développés dès que les circonstances favorables se furent produites. »

En 1831 « une discussion s'est engagée au sujet de certaines maladies ; et les faits observés présentent de telles anomalies que la question reste et restera probablement longtemps encore irrésolue. »

M. Jacquemin reconnaît la contagion de la rougeole et de la scarlatine, et doute de celle du croup ; M. Duparcque l'admet dans ces trois maladies, M. Marx la nie même dans la rougeole. « M. Chayet, partisan de la contagion est convaincu que le coryza lui-même est contagieux ; un de ses amis est souvent atteint de cette maladie. Leurs ouvertures nasales étant mises dans le contact le plus parfait, M. Chayet inspira l'air qu'expirait cette personne, et dans la nuit même il fut pris d'une bronchite très violente ; il attribue la bronchite au lieu de coryza à ce que les inspirations furent faites trop violemment. »

La même année, le Dr Léger présente un travail sur la peste ; il nie la contagion mais reconnaît un principe primitif d'infection.

En 1837, le Dr Perrin cite l'histoire de toute une famille qui a été prise de fièvre typhoïde « dans des conditions où la contagion était des plus évidentes », cependant la discussion prouve l'incertitude de tous en ce qui concerne la contagion de la fièvre typhoïde comme celle du choléra.

Pour le choléra, la question en est longuement étudiée à la séance du 23 mai 1849. Un membre rappelle que l'Académie n'a pas voulu discuter à ce sujet dans

la crainte d'effrayer la population. M. Rigaud cite des faits favorables, notamment un homme atteint de la maladie aurait fait coucher sa femme auprès de lui pour le réchauffer et cette dernière aurait été également atteinte. M. Jacquemin réplique qu'il a connu un-mari qui, en 1832, tenant sa femme dans ses bras à l'effet de la réchauffer s'est livré à l'acte du coït peu de temps avant qu'elle ne succombât et n'en a éprouvé aucun résultat fâcheux.

M. Duclos raconte que lui, aussi, en 1831, soignant son père atteint de la maladie, il a cherché à rappeler chez lui la chaleur au moyen de son haleine et de contacts nombreux, et que, malgré ces circonstances toutes spéciales, il est resté indemne. Chacun à tour de rôle apporte des souvenirs personnels et contradictoires, dont l'ensemble, en effet, n'était pas propre à orienter catégoriquement l'opinion médicale.

En 1852, le Dr Cosson dit qu'il a été frappé de voir, au cours d'un voyage en Algérie, à la suite de grands mouvements de terre qu'on avait pratiqués, se développer beaucoup de fièvres intermittentes mortelles ; l'état sanitaire de ces localités est redevenu satisfaisant à la suite de plantations.

Le Dr Frère, en 1854, cite aussi un fait intéressant « Dans le canal Saint-Maur, un bateau-poste fut établi ; quinze jours après, les habitants des rives étaient en grand nombre pris de fièvres intermittentes. Evidemment la fièvre était due dans cette circonstance à l'agitation du canal par les roues du bateau. »

Dans la dernière séance de la Société, en septembre 1859, M. Jacquemin rappelle que pour beaucoup d'observateurs les anthrax sont produits souvent « par une contagion miasmatique » ; il en cite un cas et le Dr Duparcque indique une véritable contagion dans une famille : une dame communiqua son anthrax à sa fille et à sa bonne qui en eurent aux mains, en raison des soins qu'elles lui donnaient.

Tous ces faits, ainsi rapportés avec exactitude, con-

tribuaient certainement à agiter les idées vers ce qui, par la suite, allait devenir une vérité. Mais, en outre, il était des croyances qu'on pouvait exposer encore sans ridicule : telle celle de l'influence des courants d'air sur les écoulements.

1857. « M. VAUCHERET rapporte qu'il a été consulté par un jeune homme qui se croyait atteint d'urétrite aiguë, mais le malade guérit avant tout traitement ; il avait eu des rapports avec une femme et était resté la plus grande partie de la nuit sur un divan près d'une fenêtre par où le vent passait facilement. M. Vaucheret pense qu'il a été pris d'un catarrhe momentané du canal de l'urèthre.

— M. RIGAUD dit avoir observé à peu près le même phénomène chez une femme qui était restée pendant quelque temps au-dessus d'un soupirail de cave : l'écoulement chez elle dura 36 heures au plus. »

En 1856 les cas de rage sont assez fréquents. M. FRANGNAUD croit devoir rappeler l'opinion de MM. Lecoeur et Amédée Latour qui « prétendent que le développement spontané de cette maladie a toujours lieu chez les loups mâles, qu'il est dû au défaut d'accomplissement de la copulation ; cet acte devenant de plus en plus difficile par la rareté des femelles, dont le nombre est quatre fois moindre que celui des mâles ». Ajoutons que nos confrères Rigaud, Patissier, Frère trouvent « cette explication très douteuse ».

En juin 1858 la discussion reprend sur la rage ; « M. RIGAUD dit qu'il n'y a pas d'exemple de rage communiquée par l'homme aux animaux. Quant à l'influence de l'inoculation du virus rabique, elle paraît être nulle ; un étudiant faisant l'autopsie d'un individu mort de la rage se fait deux blessures qui n'eurent aucune conséquence ; on inocula aussi la salive à un chien qui ne s'en ressentit aucunement. — M. Lembert pense qu'on devrait expérimenter sur la salive du malade et non pas du cadavre, le virus pouvant perdre son action par le fait de la mort. »

Terminons cette revue de questions médicales par l'essai d'inoculation syphilitique tentée sur un membre de la société le Dr X... « En septembre 1851, dit le rapport du Dr Vasseur, M. X... vous a entretenus d'une expérience qu'il venait de faire afin de prouver un point jusqu'alors contesté, celui de la possibilité d'inoculer la syphilis de l'homme aux animaux, et réciproquement. Dans ce but il s'était fait inoculer par M. Auzias-Turenne, du virus pris sur le chancre d'un singe inoculé lui-même. Mais vous avez considéré l'expérience actuelle comme peu probante en ce que le bouton ulcéreux qui vous était présenté ne vous parut pas offrir les véritables caractères du chancre. Puis sur l'observation qui lui était faite du danger qu'il y avait à tenter de pareilles expériences, M. X... répondit qu'ayant passé par toute la série des accidents secondaires et tertiaires il était prémuni désormais contre leur retour, et qu'il était lui-même convaincu qu'une personne dans ces conditions ne pouvait plus contracter que des accidents locaux, écoulements ou chancres simples (M. Ricord prétendant que le chancre induré était le seul qui donnât nécessairement lieu à la syphilis constitutionnelle).

Un membre ayant ensuite demandé quel intérêt de pareilles expériences pouvaient présenter pour la science ou l'humanité, M. Jacquemin répondit que toutes celles que l'on tente en si grand nombre en ce moment n'étaient pas appelées à offrir des résultats sérieux, mais que quelques-unes d'entre elles pourraient avoir par la suite une très grande importance si elles réussissaient ; qu'en ce moment on en pratiquait en Italie, sur les filles publiques, auxquelles on inocule la syphilis autant de fois qu'il est nécessaire jusqu'à ce qu'une dernière inoculation ne produise plus aucun effet ; que les partisans de la nouvelle école prétendent qu'elles seront alors réfractaires à la syphilis et qu'elles ne pourraient plus contracter que des écoulements ou des chancres simples ; enfin qu'à la Préfecture de Police

de Paris il est question de tenter ces expériences dans l'espérance d'arriver à une diminution notable de cette redoutable maladie. »

Il n'est pas parfaitement équitable de vouloir faire subir à la médecine et à la chirurgie de cette époque les mêmes mises en série que de nos jours, mais en vérité nous ne pouvons nous dispenser maintenant de voir avec nos yeux modernes cette pathologie ancienne. C'est pourquoi je commencerai par rapporter au début des cas chirurgicaux une observation typique d'appendicite.

« 31 octobre 1856. M. Feulard a fait à Saint-Antoine l'autopsie d'une jeune fille, qui avait fait à la Barrière un copieux repas et avait surtout mangé beaucoup de haricots. Un de ces haricots fut trouvé dans l'appendice iléo-cæcal ; l'appendice était perforé et le haricot engagé dans l'ouverture ; il y avait de l'épanchement dans le péritoine avec tous les autres signes de la péritonite. »

Et à côté d'autres cas douteux d'appendicites, combien d'observations d'ulcère d'estomac avec perforation !

Les hernies sont fréquentes et opérées avec succès par les membres de la Société, mais devant les kystes de l'ovaire ils se contentent d'enregistrer des guérisons spontanées dues à des traumatismes accidentels.

Que de récits de chutes, je dirai miraculeuses ! « En un mot, il résulte de toutes les communications qui vous ont été faites, que l'on peut impunément à la rigueur tomber de la hauteur variable de tous les étages de nos maisons, à Paris, sans se fracturer ni se tuer nécessairement, et, en être quitte, par exemple, pour quelques contusions plus ou moins légères » (1834).

En 1848 on discute de l'opportunité du massage dans l'entorse et M. JACQUEMIN dit : « M. Ledru-Rollin, pendant un séjour à Châtillon, s'était donné une entorse ; M. Jacquemin le traita pendant quelque temps, et le

malade allait bien ; il restait pourtant encore un peu d'engorgement lorsqu'il cessa de le voir. Il paraît que par la suite ce reste d'engorgement augmenta, au point de déterminer le malade à aller voir une femme du pays surnommée la *Dame Blanche*, qui avait la réputation de guérir ces sortes de maladies et elle le guérit en effet.

— CHAYET. — A certaines époques, Lisfranc employait les mêmes moyens et faisait aussi marcher les malades.»

En 1854 M. Chayet cite un jeune collégien qui à deux reprises différentes et à deux ans d'intervalle se fracture l'humérus en lançant une balle.

La même année, M. Rigaud prône le perchlorure de fer dont il s'est servi pour un jeune marié qui, pendant la première nuit de ses noces (oh ! hymen !) eut une hémorragie du frein de la verge, à la suite d'une petite déchirure produite « au milieu d'ébats ou d'efforts trop peu mesurés. »

Je ne puis m'arrêter devant les pendus, bien fréquents alors ; je ne puis non plus insister sur l'accident de deux danseurs de corde, dont fut le témoin le Dr Feulard aux Arènes Nationales en 1852, ni non plus détailler le cas de ce brûlé qui avait littéralement cuit, devant sa commode incendiée, comme un poulet devant la rôtissoire, « et dont le corps exhalait une odeur de rôti. »

Puis ce sont les corps étrangers du rectum, la cheville de 27 à 30 centim., égarée par un malade « qui s'en servait pour combattre une constipation opiniâtre ». N'oublions pas l'intéressante communication en 1847 de M. Jacquemin sur les « bastringues », étuis de 16 centim., que les condamnés de la Force cachent dans le rectum. Cette trousse peut contenir des limes, une scie et sa monture, objets d'utilité pour s'évader des bagnes.

Citons encore l'affirmation du Dr Bergues disant que l'hypospadias entraîne l'impuissance et la nullité de mariage et la preuve topique contradictoire adminis-

trée par M. Patissier que « Sabatier était hypospade et cependant père de plusieurs enfants... »

Quant à M. Jacquemin, comme cause de nullité de mariage, il indique la sodomie ; « il rappelle le cas de cet homme qui marié à une jeune femme ne la voyait que par le rectum et qui amené devant les tribunaux fut condamné aux travaux forcés ; la séparation fut prononcée. M. Jacquemin, chargé avec MM. Bazin et Honoré de l'examen de cette femme, constatèrent qu'elle était vierge, c'est-à-dire qu'elle n'avait jamais reçu son mari par les voies ordinaires de la génération. »

Dix ans plus tard, M. Rigaud demande « s'il est possible au seul aspect d'un membre viril de dire qu'un homme est pédéraste ? Cette demande s'explique parfaitement en présence des assertions beaucoup trop précises d'un médecin-légiste de Paris (Ambroise Tardieu) ; pour lui une verge pointue est une preuve de pédérastie. Forts de son opinion les tribunaux condamnent journellement des individus qui peuvent très bien n'être rien moins que pédérastes ; c'est montrer vraiment une confiance beaucoup trop débonnaire, car les signes de la pédérastie sont aussi incertains chez celui qui la pratique que chez celui ou celle qui s'y soumet ».

La réunion du 25 mai 1849 est dite « Séance de l'Hermaphrodite ». Moyennant un reçu de dix francs, conservé aux archives, la Société a présenté à ses membres la fille M^{ie} Lefort, qui, 25 ans auparavant, avait été l'occasion d'une note publiée par le père du D^r Jacquemin et d'un article de Béclard dans le *Dictionnaire des sciences médicales*. Ce sujet présentait, réunis, les attributs des deux sexes : vagin obturé par une membrane assez épaisse, avec ouverture urétrale, clitoris recouvert d'un rudiment de prépuce, d'où sort un gland ayant la forme et la dimension de celui d'un enfant de 12 ans.

Séance qui permit de constater une erreur qui, sans doute, avait contribué à la célébrité de cet hermaphro-

dite : Béclard, en effet, lui avait fait la partie trop belle en lui attribuant une longueur de 27 centimètres ! et nos devanciers ne trouvèrent plus qu'un bout de 27 millimètres...

Un éloge bien inattendu de la Société vient sous la plume du Dr Vasseur, en 1849, à l'occasion d'un fait « qui contribue à démontrer l'utilité et les avantages de nos réunions et qui prouve le loyal concours que chacun est désireux de se prêter mutuellement : un membre de la Société est venu vous demander l'assistance toute gratuite et bénévole d'un de ses confrères pour un cas de contraction spasmodique de l'anneau vulvaire chez une jeune femme, telle qu'il lui est impossible de supporter les approches de son mari. Le Dr Picard n'a pu jusqu'à présent faire cesser cette contracture. Je puis dire que tous les membres présents se sont offerts et qu'il n'y eut plus qu'à choisir. Désigné par ses collègues, M. Duparcque s'est aussitôt mis à la disposition de son confrère ».

En mars 1847, la Société a délégué une commission pour se rendre compte des essais d'éthérisation entrepris par MM. Malgaigne et Jobert à l'hôpital Saint-Louis. M. Rigaud dépose un rapport où nous relevons les conclusions suivantes : 1^o l'éther est appelé à rendre des services immenses dans la chirurgie ; 2^o sous son influence, dans la majorité des cas, il y a insensibilité, etc. A la même séance, M. Vautier, curieux de nouveautés comme le sont en général les dentistes, apporte quatre observations d'extraction sous l'influence de l'éther avec complète réussite. Heureux clients, qui eurent la chance de passer entre ses mains en 1847 et vraiment enviables, car pour mon compte tombant à mon tour sous sa clef de Garengot trente ans après, je puis bien affirmer « avec douleur » qu'il ne se souciait plus d'éther ni d'aucun autre procédé anesthésique.

En 1836 M. Bonnassies attire l'attention de ses collègues sur l'anesthésie locale par l'éther, le chloroforme

et divers mélanges réfrigérants, suivant certain travail paru dans les journaux espagnols.

Le chloroforme fait parler de lui la première fois à l'occasion des blessés de juin 1848. Un amputé de M. Blondin succombe au bout de neuf heures sans avoir repris connaissance. Faut-il incriminer le chloroforme ou le fait d'être intervenu alors que la première stupeur de la blessure n'était pas encore dissipée. « On a déjà signalé deux cas de mort par chloroforme, l'un par M. Robert (malade en état de stupeur traumatique), l'autre par M. Goré à Boulogne-sur-Mer (mort au début de l'opération). — M. GOSSELIN déclare que dans le cas où il serait forcé d'opérer immédiatement, il s'abstiendrait maintenant du chloroforme ».

La séance de novembre 1848 est consacrée encore au chloroforme : de nombreux faits y sont rapportés emploi dans l'éclampsie, luxation de l'épaule, amygdalotomie, extraction dentaire, accouchement, fissure à l'anus ; on cite des accidents, des alertes, etc.

En février 1853 nouvelle discussion, pleine de prudence dans ses conclusions : « M. FEULARD dit que M. Nélaton n'emploie le chloroforme jusqu'à sommeil complet que lorsque les malades le désirent. M. Cosson attache une grande importance à la manière dont le chloroforme est administré et préconise un appareil qui permet de chloroformiser en quelques inspirations ; le retour de la sensibilité après l'expérience est alors très rapide.

M. RIGAUD insiste sur la nécessité d'opérer avec du chloroforme très pur si l'on veut obtenir des résultats avantageux.

Quelques longues qu'aient été ces pages, elles ne sont qu'un court aperçu de ces considérables comptes rendus de faits de médecine et de chirurgie, et la présentation que nous en avons faite n'est qu'un choix où nous nous sommes attardés sur ce qui nous a paru le plus original, que ce fût en contradiction avec nos opinions scientifiques actuelles ou bien encore que ces

discussions missent bien en valeur les qualités professionnelles de ces médecins ; peut-être ce tableau est-il, dans une certaine mesure, injuste pour leur mémoire, puisqu'il passe sous silence quantité de faits où se manifeste leur valeur de praticien. Un chapitre intéressant, et que nous avons réservé, concerne les blessés de la Révolution de 1848.

Il nous reste quantité de points traités à la Société et qui intéressent particulièrement les rapports des médecins entre eux, avec le public et l'administration.

En 1847, la Société intervient dans un différend entre médecins du bureau de bienfaisance, différend qui avait été jusqu'au pugilat et qui se termina en correctionnelle par une amende de cent francs. La Société ne recueillit pour prix de son zèle (car celui auquel elle donna tort n'en faisait pas partie) qu'une lettre de malédiction : « l'esprit aristocratique qui me paraît régner dans cette société ne concorde pas avec ma manière de voir. »

Le 26 mai 1848, M. CHAYET, prévient ses confrères que « M. LANGLEBERT, officier de santé, qui se porte candidat au grade de chirurgien-major pour l'état-major de la garde nationale, a distribué des prospectus d'*Eau de Bocchiari* ».

Une affaire assez piquante est celle où un médecin est d'urgence appelé auprès d'une femme dont le médecin habituel arrive en retard auprès de ladite ; l'accouchement est d'ailleurs terminé, et le médecin occasionnel abandonne aussitôt la place à l'autre. Hélas ! il ne pensait pas, par cette marque de déférence abandonner en même temps ses honoraires, que sans vergogne, l'accoucheur de la famille recueillit intégralement. Plus d'un an après, l'accouchée se décidait à offrir 15 fr. à l'opérateur, et celui-ci « offensé » réclamait « 40 fr., prix intégral de l'accouchement. »

Une bien curieuse lettre est celle du D^r Clément-Ollivier, d'Angers, né en 1812, qui en 1848, donne sa démission, d'ailleurs acceptée sans observation :

« Monsieur et honoré Confrère,

Médecin et père de famille j'ai toujours compris que ces deux titres devaient, pour moi être sacrés ; aussi, depuis douze années que j'exerce, je puis défier le confrère le plus jaloux de la dignité de son art d'articuler contre moi la plus petite infraction à l'honneur de ma profession.

Cependant, Monsieur, si j'ai toujours sacrifié même mes intérêts à l'honneur de la médecine, je ne puis plus longtemps supporter l'aspect des privations auxquelles j'expose mes malheureux enfants.

Médecin spécialiste, quoique sans titre en médecine, je puis me flatter d'avoir fait pour mon art plus que beaucoup de mes confrères plus honorés que moi par leur talent.

En effet, en 1833, je signalai le premier l'influence des maladies utérines sur les maladies mentales... faisant l'application de cette méthode, je rendais à la raison et à sa famille la fille du célèbre Ampère, folle depuis huit ans... Peu de praticiens de mon âge ont autant fait que moi pour la médecine des femmes que j'ai toujours cherché à arracher des mains de l'empirisme et de la chirurgie, ses deux ennemis acharnés.

Mais après tout, à quoi cela m'a-t-il conduit ? ai-je trouvé parmi nos confrères, ceux-là même qui connaissent mes malheurs de famille, une sympathie confraternelle ? ai-je trouvé parmi eux l'aide et la protection que les ouvriers même du plus bas étage s'accordent entre eux ?... pour le riche vulgaire comme pour le riche confrère, le malheureux est toujours riche et dédaigné.

Mon intention, Monsieur et honoré confrère, étant donc de sortir d'une pareille position, en livrant ma méthode curative à la publicité, je viens vous donner ma démission de membre de la Société du 7^e arrondissement.

Assurément je n'ai point l'intention, en faisant de la publicité, de fouler aux pieds la dignité de ma profes-

sion en annonçant des mensonges ; à mon avis la dignité de l'art peut s'harmoniser jusqu'à un certain point avec cette publicité modeste.

Croyez qu'en agissant de la sorte je ne songe qu'aux intérêts de mes chers enfants, dont la misère serait pour moi un cruel supplice ; aussi me recommandé-je à l'indulgence de mes confrères. »

Il me semble qu'à notre époque on n'a plus tant de scrupules ; certes c'est toujours bien vilain de faire de la publicité, mais je souhaiterais que tous ceux qui en font (presque tous ceux qui occupent les plus grosses situations) eussent la même candeur et la même réserve. Nos contemporains ont acquis une singulière habileté dans l'art de la réclame. Les communications retentissantes aux Sociétés savantes, aux Congrès de médecine, de chirurgie, l'emploi des étiquettes de vin de Champagne comme cartes de visite, ont joliment fait mousser le nom des praticiens pratiques. Ah ! certes ! M. Clément Ollivier, d'Angers, n'est qu'un bien naïf précurseur, et en vérité moins inquiétant que « le sieur Corne, rue Rambuteau, n° 20, qui mettant de côté toute dignité professionnelle, affiche des consultations à 1 franc sur une pièce de toile blanche imprimée tendue devant sa fenêtre à l'instar des magasins qui liquident. » La Société ne se fait pas faute de le signaler à M. le Maire « en raison de la sollicitude véritablement paternelle qu'il porte à ses administrés », ainsi que le sieur Frech, officier de santé, qui prend indûment le titre de docteur en médecine et vend des médicaments à ses malades, ainsi que « le sieur Lescot, 25, rue Charlot (ancienne pharmacie Nativelle), qui fait depuis plusieurs années impunément la pharmacie et donne des consultations dans son officine quoiqu'il n'ait aucun titre qui lui confère le droit d'exercer soit la pharmacie, soit la médecine ». Que d'autres encore, broutant indûment dans les champs d'Esculape et d'Hippocrate ! En 1853, la Société décide de s'associer aux poursuites faites contre les charlatans par l'ensemble des Sociétés

médicales. L'homœopathie ne jouit pas non plus de la sympathie de nos confrères ; le 29 octobre 1847, à propos d'une imperforation de l'anus chez un enfant, « M. JACQUEMIN fait remarquer que dans un cas semblable un médecin homœopathe s'était contenté d'administrer des globules ». Il fallut bien opérer quand même, mais on avait perdu du temps.....

Dans la même séance « M. FRÈRE demande si parmi les membres de la Société quelqu'un connaît à quel titre M. TESSIER, médecin de l'Hôtel-Dieu (annexe), pratique l'homœopathie dans son service. M. le D^r GOSSELIN déclare que c'est à titre d'expérimentation et que M. Tessier ne peut être atteint du soupçon de charlatanisme. »

En juin 1850, le secrétaire de la Société, le D^r Escallier, se trouve tout à coup touché par la grâce homœopathique : avec tact il résigne ses fonctions. En même temps, le D^r Lemberg reçoit d'une de ses clientes du bureau de bienfaisance une lettre où elle le remercie de ses soins antérieurs et lui dit qu'elle s'adresse maintenant au D^r Escallier ; « grâce au talent de M. L'Escallier, j'ai obtenu complète guérison. C'est pourquoi, Monsieur, et pour vous dire que vous n'avez pas de confiance dans la médecine méopathique et que je puis vous certifier qu'elle a très bien opéré pour toute ma famille et moi, et que nous sommes tous en parfaite santé.

Sur ce, je voulais vous dire, Monsieur, qu'il ne faut jamais éloigner le pauvre ouvrier des médecines efficaces et moins dispendieuses avant de les avoir bien étudiées.

Monsieur, j'ai l'honneur d'être avec un profond respect votre toute dévouée servante, FEMME GALAIS, rue Beaubourg, 38. »

Quel coup de lumière sur les rapports de certains malades du bureau de bienfaisance avec leurs médecins, assurant alors leur service tout à fait gratuitement. Certes, les mœurs n'ont pas changé ; mais que voilà une politesse respectueuse plus proche du

XVIII^e siècle que du XX^e; c'est grâce à de telles piqures, de nos jours plus brutales, dépourvues de leur élégance passée, que tant de médecins pleins de dévouement n'éprouvent plus qu'amertume dans l'exercice de leur profession. Très sagement, la Société admit le principe qu'un confrère pouvait expérimenter telle ou telle méthode, et se contenta d'accepter la démission de secrétaire du nouveau converti. Mais en août paraît une brochure du même : « POURQUOI JE FAIS DE L'HOMŒOPATHIE : explication adressée à mes confrères et à mes clients. Se trouve chez l'auteur : 138, rue Saint-Martin. » Du coup c'est un tolle général ; et même à la Société Hahnemannienne, loin de se réjouir de ce nouveau prosélyte, on blâme la forme de la brochure. La Société du 7^e se décide à l'exclusion.

Non seulement nos collègues appliquaient leurs efforts à exercer une action efficace contre tous les charlatans, et à maintenir à l'intérieur une stricte déontologie, mais elle tentait aussi d'augmenter les forces du corps médical parisien, en se mettant en relation avec d'autres groupements.

Déjà le 19 et le 28 janvier 1847 s'était constituées sous l'initiative de M. Gendrin et de M. Baude, membres de la Société médicale de l'ancien 2^e arrondissement (faubourg Montmartre) une Commission centrale des sociétés médicales de Paris : président, M. Belhomme, vice-président, M. Baude, secrétaire, M. Labarraque. La Société du 7^e s'inscrit et cotise de quinze francs par an.

Le 28 avril 1848, c'est la réunion de tous les médecins de Paris à l'École de médecine pour former une société ayant pour but de s'occuper des intérêts professionnels.

« M. RIGAUD pense que la nouvelle société que l'on veut former est inutile et sans but. M. Duclos déplore que de pareilles méfiances viennent ainsi traverser tous les projets d'union dans le corps médical. Il rappelle qu'une société centrale avait été déjà formée de délégués de tous les arrondissements, et qu'elle a cessé d'exister parce qu'un grand nombre de membres se

sont retirés les uns par indifférence, les autres par amour propre ou par rivalité. Il est malheureux qu'on ne puisse parvenir à établir plus d'entente et d'union dans la grande famille médicale.

— M. RIGAUD pense qu'il n'y a là qu'une question de rivalité entre deux sociétés médicales : celle qui veut se constituer et celle de l'UNION MÉDICALE dirigée par M. Amédée Latour.

— M. FLEURY. — Nous lui devons au moins le Congrès médical qui n'a pas été inutile.

— M. MARX demande ce qu'a produit le Congrès ?

— M. DUCLOS. — Il a fait tout ce qu'il pouvait faire ; il ne pouvait qu'émettre des vœux, ce n'est pas sa faute s'il n'en a pas été tenu compte.

— M. HURON. — Il a au moins prouvé que s'il n'avait pas de pouvoir, il avait la volonté de faire quelque chose. L'union est fort à désirer, et chacun doit faire tous ses efforts pour arriver à ce but. »

En 1830, sur l'initiative de la Société de l'ancien 6^e qui voulait tenter l'établissement de conseils médicaux de discipline, on déclare la question inopportune ; néanmoins on délègue deux membres pour concourir avec ceux des autres arrondissements à la recherche d'une solution efficace.

La même année on décide d'admettre aux séances les membres des Sociétés médicales des autres arrondissements. Les Sociétés des 1^{er}, 4^e, 6^e, 8^e, 9^e, 10^e et 12^e adhèrent à cet échange de visites.

Le 30 mai, la Société du 11^e (la seule non encore formée) annonce sa constitution.

Sur l'initiative du bureau du 7^e, toutes les Sociétés d'arrondissement de Paris désignent chacune deux délégués pour une réunion générale.

En vérité l'activité de cette association fut merveilleuse : nous la voyons prendre en mains à maintes reprises les intérêts matériels du corps médical. Il existe aux archives de 1846 un copieux rapport de M. le D^r Rigaud sur la question des honoraires des

médecins de Paris ; beaucoup de choses mériteraient d'être mises au jour, contentons-nous de ces deux passages :

« Un ouvrier vint offrir il y a quelque temps, au Professeur Trousseau, une somme de quarante francs pour une opération de trachéotomie ; notre savant confrère ne voulut accepter que vingt francs. »

« A entendre les auteurs du mémoire, la médecine à Paris est fort mal rétribuée, et avec un tarif nous obtiendrions des honoraires plus élevés ; le minimum qu'ils proposent d'adopter est de deux francs par visite ordinaire ; je ne crois pas qu'il y ait un grand nombre de nos confrères qui fassent des visites au dessous de ce prix, et j'ai l'intime conviction que le nombre de ceux dont les visites sont rétribuées plus de deux francs est sinon plus considérable, au moins égal. »

M. Rigaud rapporte alors les conclusions de la Commission de réforme des honoraires :

1° Il n'y a pas lieu à l'adoption d'un tarif ;

2° Les médecins du 7^e s'engagent à ne jamais se faire de concurrence déloyale, au rabais ;

3° Toutes les fois qu'un chirurgien opérateur sera appelé soit par le médecin traitant, soit par le client lui-même, il remettra au médecin traitant le tiers de la somme qui lui sera allouée pour ses honoraires ;

4° Il en sera de même quand ce sera un médecin appelé en consultation ; il remettra au médecin traitant le tiers de la somme allouée pour ses honoraires quand cette somme ira à 30 fr.

Les deux premiers articles sont adoptés par la Société.

Quant au troisième, M. JACQUEMIN pense qu'il vaudrait mieux exiger du client des honoraires en rapport avec le temps passé près de lui que de réclamer au chirurgien une part quelconque dans les honoraires.

M. GRATIOT désirerait qu'il y eût fusion, pour ainsi dire, des honoraires du médecin traitant avec ceux du chirurgien opérateur, et qu'ensuite il y eût partage égal.

M. HENRY voudrait qu'on engageât les chirurgiens opérateurs à faire rétribuer les médecins plus largement qu'ils ne le sont habituellement.

La troisième proposition est finalement rejetée.

À la place des propositions 3 et 4, la Société médicale du 7^e arrondissement émet le vœu que les honoraires soient répartis plus également :

1^o Entre le médecin traitant et le chirurgien opérateur ;

2^o Entre le médecin traitant et le médecin consultant.

Le 25 septembre. Toutes les Sociétés d'arrondissement seront saisies de la question de la réforme des honoraires.

Le 30 octobre a eu lieu une séance générale des Commissions réunies au 5^e arrondissement. Onze Sociétés étaient représentées ; deux ont adopté le tarif, deux se sont abstenues et sept l'ont rejeté.

Le D^r Gendrin du 2^e arrondissement avait ordre de voter avec la majorité... Mais il propose la création d'un Comité central des Sociétés de Paris.

La Société médicale du 7^e se rallie à cette proposition : « avec, comme but, la recherche des causes du malaise qui existe dans le corps médical. »

Le 26 novembre 1847, on décide qu'une démarche sera faite auprès du député de l'arrondissement ; on remettra une lettre exposant « les besoins du corps médical tant méconnus dans la loi adoptée par les Pairs. »

En 1850, la patente est imposée, même aux médecins du Bureau de bienfaisance ; comme compensation la Société demande qu'il leur soit alloué une indemnité, si ce n'est dans la mesure de celle allouée aux médecins des hôpitaux. Puis la Société étudie une circulaire du D^r Lesèble, annonçant la formation d'une Société philanthropique : *La Providence médicale*, ayant pour but de donner les soins médicaux à l'abonnement : « Sous

cette forme philanthropique, vous avez cru démêler un levain de spéculation. »

Déjà, en 1833, se pose la question des Sociétés de secours mutuels.

« M. CHAYET demande quelle sera l'attitude des médecins en présence des Sociétés mutuelles et dans quelles conditions ils pourraient accepter les fonctions de médecins de ces Sociétés. M. le président RIGAUD est d'avis que les médecins ne doivent accepter ces nouvelles fonctions que sous bénéfice d'inventaire, et dans le cas où des honoraires sérieux y seraient attachés ; il proteste contre certains confrères qui ne rougissent pas de se mettre au rabais et d'accepter des traitements dérisoires. »

Nous ne reprendrons pas ici toutes les interventions de la Société au sujet du Bureau de bienfaisance ; c'est la Société qui désigne au maire le nom des médecins candidats à ce service, c'est la Société qui intervient en 1835 dans un conflit entre les visiteurs des pauvres et les médecins du bureau. Elle apporte son influence aussi pour les nominations de chirurgiens dans la garde nationale, et on la sollicite pour la nomination des membres de la Commission d'Hygiène, bien que, par suite de la Révolution et du Coup d'Etat, ses présentations restent en suspens.

Il ne me reste plus que quelques menus faits et anecdotes à rassembler, et qui se trouvent groupés ici, n'ayant trouvé place dans aucun des chapitres spécialement exposés.

Le 30 janvier 1851, le Dr Duclos provoque l'agitation en rapportant le cas du Dr Delthil qui, en présence d'un placenta prævia, fit appeler un confrère pour terminer ensemble l'accouchement : la femme étant morte des suites, ils présentèrent leur note « devant un honorable juge de paix qui se permit de dire que les médecins étaient bien heureux que la terre cache leurs fautes. »

L'aventure de la malade deux fois condamnée et définitivement guérie du Dr Lembert devra prendre

place dans le répertoire des arguments des Médecins Tant-Mieux !

« Une femme tuberculeuse assez avancée était traitée chez sa sœur. Le pronostic porté avait été que cette femme n'avait évidemment que peu de temps à vivre. Ce que sachant, la sœur demanda si ce ne serait pas bien faire, puisque la malade devait s'en aller, de la faire partir de suite. M. Lembert crut d'abord à une plaisanterie, mais voyant cette personne revenir à la charge et émettre la même idée, il comprit que cela devenait sérieux. Néanmoins, il se contenta de prévenir le frère de veiller sur les deux sœurs, et cette simple surveillance réussit d'autant mieux que malgré le pronostic la malade guérit. »

En 1857, le Dr Duclos demande quelle doit être la conduite d'un médecin vis-à-vis d'un père de famille venant le consulter sur l'opportunité d'un mariage avec une personne à laquelle ce médecin donnerait ou aurait donné ses soins ? L'opinion générale est qu'on ne saurait se taire sur une maladie organique, mais qu'on doit être muet sur la syphilis. « La conduite du médecin peut et doit varier suivant les circonstances ; dans tous les cas, il doit agir avec la plus grande prudence. » Ces conclusions diffèrent notablement de l'opinion actuelle absolument rigide en ce qui concerne le secret dû au client.

Le 29 décembre 1853, chacun apporte ses petits faits sur l'incapacité des sœurs dans l'exécution des ordonnances. M. Perrin a un de ses petits malades empoisonné par les religieuses, « parce que le laudanum fut délivré en masse ». Tout le monde s'accorde à dire qu'elles ne mettent jamais d'étiquettes sur les flacons ; on a vu, pour une pommade iodurée, « les sœurs donner séparément de l'axonge et l'iodure de potassium, mode de préparation qui n'est pas prévu dans le Codex ». Mais il y a pire ; au dire du Dr Frère, le service de la pharmacie des sœurs laisse énormément à désirer, les vésicatoires ne prennent pas ! (on se

demande alors à quel autre usage elles employaient les cantharides). Quant aux sangsues elles ne prennent pas non plus, sans doute, par l'effet d'une grâce spéciale qui devait leur être inculquée par ces bonnes religieuses et qui les détournait de mordre le chétien...

A maintes reprises, l'hygiène des habitations fait l'objet de discussions ; en 1848, le Dr Ducor donne à la Société sa thèse sur ce sujet. En 1849, le Dr Chayet, signale l'insalubrité de tous les logements des rues Geoffroy-Langevin, Beaubourg et de l'impasse Berthaud.

Il paraît que la saleté de ce quartier Sainte-Avoye était alors indicible ; rien n'avait été fait pour l'amélioration du quartier et toute la lèpre des périodes précédentes couvraient les maisons ; habitations, rues étaient d'une puanteur universelle et ce n'était qu'un dédale de rues étroites. Le boulevard Sébastopol n'était pas percé et la plus belle voie était la rue de Rambuteau, qui date des environs de 1840. Reconnaissons que ces questions d'hygiène publique étaient une des préoccupations des membres de la Société ; et que dans la mesure de leurs forces ils ont travaillé à améliorer l'aération de ces cloaques. N'est-ce pas au Dr Frère qu'est dû le percement de la rue des Archives ? Mais combien d'autres auraient dû avoir lieu ! De sorte que ce quartier, placé au véritable centre de Paris, est resté, même de nos jours, comme un bloc compact et dense, sans changement depuis quatre siècles.

Il me faut à présent aborder la vie intime de la Société, et précisément celle-ci comporte une affaire de décorations, dont les deux bénéficiaires furent le Dr Frère et M. Fleury.

Après les journées de juin 48, la Société désigna à l'autorité deux de ses membres des plus estimés pour les distinctions que le Gouvernement voulait accorder aux médecins de la Garde nationale. La Société aurait bien voulu proposer d'abord le Dr Duparcque, qui avait les titres les plus flatteurs à la décoration, mais celui-ci

avait absolument refusé de faire partie de la Garde nationale, ce qui empêchait de le proposer.

L'administration, au lieu de choisir les deux candidats de la Société, donna la croix de la Légion d'honneur à M. Fleury et au Dr Frère; ceux-ci, tout comme les candidats évincés, étaient d'ailleurs d'un égal mérite et d'une honorabilité parfaite — mais on peut concevoir que le Gouvernement provisoire eut des préférences après tout légitimes... M. le Dr Frère, était un républicain de la veille.

Après cette attribution, le Dr Frère proposa une démarche pour faire décorer M. Duparcque; — cette proposition qui, déjà six mois auparavant avait recueilli l'unanimité, échoua cette fois; — on prétendit que la Société ayant eu échec dans ses propositions pour la Garde devait avoir la dignité de ne plus faire de démarches. Quelques mots malencontreux prononcés, et voici six membres qui démissionnent, dont le Dr Frère et le trésorier.

Là-dessus, le Dr Legros, que nous avons vu à la Société de l'ancien 9^e, démissionner après six mois de présence, pour état de santé, maintenant membre de l'ancien 7^e, mais, toujours malade et retenu à la chambre par une paraplégie, s'émeut de tout ce bruit et demande pourquoi il n'a pas eu de médaille pour le choléra. Il reçoit comme réponse: « un seul médecin du bureau de bienfaisance a eu la médaille, il n'en a pas été donné pour l'hôpital Saint-Merry. »

Avril 1850 amène l'apaisement définitif et le retour de tous aux séances, M. Duparcque obtenant enfin la croix de la Légion d'honneur, grâce aux démarches de toute la Société.

En 1856, par l'intervention du bureau de la Mairie, M. Huron, après plus de trente années de services gratuits, soit comme médecin du bureau de bienfaisance, soit comme médecin de l'hospice Saint-Merry, est sur le point d'être décoré, mais l'impossibilité de vivre de sa profession, l'oblige à quitter Paris avant sa nomi-

nation ; et voici la lettre que, nouveau Cincinnatus, il adresse à Messieurs les médecins de la Société médicale du 7^e arrondissement, le 21 avril 1857 :

« Messieurs, je vous remercie infiniment de n'avoir pas oublié votre ancien collègue, bien qu'il ne soit plus qu'un pauvre petit laboureur, obligé, pour vivre, de cultiver de ses mains, à 61 ans, le petit patrimoine que son père lui a laissé, après avoir consacré quarante années, soit à l'étude, soit à l'exercice de la médecine, et plus de trente années au soulagement des malheureux.

Les démarches réitérées que vous avez faites pour moi, auprès de M. le Maire, sont à mes propres yeux une récompense supérieure à toutes celles qu'on pourrait m'accorder. »

Il est bien certain qu'en promettant à mes collègues de la Société médicale du IV^e arrondissement un résumé historique de leur Société et des deux Sociétés mères (9^e et 7^e), je n'avais pas prévu la tâche qui allait m'incomber ; et je m'aperçois maintenant que les longueurs inévitables d'un pareil travail seront jugées arides par les lecteurs. Cependant, une lettre comme celle du Dr Huron traçait mon devoir ; qu'importent en effet les éloges que j'aurais pu facilement distribuer à nos devanciers, si je ne pouvais montrer quelle avait été leur part de travail : travail de chaque jour apportant souvent peu de satisfaction et encore moins de profit ; mais si je pouvais consciencieusement donner la mesure de leur carrière, ne serait-ce pas leur rendre l'exact honneur qu'ils auraient pu envier ?

Peut-être dois-je aussi sortir de la sécheresse des procès-verbaux, et après vous avoir montré quels médecins ils étaient avec la maladie et la mort, faut-il vous dire quels hommes ils étaient avec la vie ?

Que de souscriptions charitables qui, d'année en année, sont comme le battement visible de ces cœurs généreux : en 1846 et en 1856, 50 fr. et 100 fr. aux inondés de la Loire ; en 1848, 50 fr. pour soulager les

familles des blessés de la Révolution et celles des ouvriers malheureux, sans compter chaque année les dons faits à la crèche, à la mairie pour les pauvres, des collectes pour une pauvre sage-femme, pour la veuve d'un médecin d'un arrondissement voisin, etc.

En 1847, le Dr B... , ne trouvant pas dans l'exercice de sa profession les ressources essentielles, se suicide, mais il laisse une petite fille. Le pharmacien Raynal lui donne asile, puis elle est recueillie par M. Lafage, commissaire de police qui devient son tuteur. Nos confrères se sont intéressés à cette pénible situation ; comme le témoignent des reçus d'effets d'habillements, achetés par la Société pour la petite Alphonsine B...

En 1849 deux médecins ont succombé au choléra et l'un d'eux, le Dr Dumonceau-Durocher, laisse une veuve dans la misère. La Société du 7^e lui remet 350 fr. ; à la mairie, une Société de prévoyance lui envoie 50 et 100 fr. ; et, détail touchant, des ouvriers, réunis en une société dont il était le médecin, se sont cotisés de 57 fr. : exemple du passé dont il faut garder le souvenir ému.

Et rappelons qu'en 1853 les membres se sont inscrits « sur la liste de souscription à l'effet d'offrir à M. Orfila un tableau à l'occasion de l'acte de munificence dont l'Association de prévoyance des médecins de la Seine est redevable. »

Combien je regrette de ne pouvoir vous évoquer quelqu'une des séances si animées ; elle se tinrent d'abord chez le Dr Jacquemin, 9, rue Sainte-Avoye, puis à partir de juin 1846 à la mairie, mais dès février 1848 il fallut retourner chez le Dr Jacquemin, « les grands événements politiques ayant rendu la salle où nous nous réunissions indispensable pour dresser les listes électorales ». Le retour définitif à la mairie n'eut lieu qu'en 1850.

Tout au moins au début, la mairie devait être bien insuffisamment meublée, car nous voyons notre Société faire apporter des banquettes de location et acheter des tabourets.

Mais heureusement qu'un peu plus de confortable accompagne les banquets inaugurés le 13 janvier 1847 ; ils ont lieu au *Bœuf à la Provençale*, au faubourg du Temple, ainsi qu'en témoigne la note de 216 francs pour 27 couverts. En 1848, même succès, mais nos confrères se sont payés des extras : aux neuf cigares et aux six siphons de 1847 ils opposent un compte de 7 fr. 50 de cigares, de 12 fr. de siphons, de 10 fr. de thé et de 6 fr. d'eau sucrée ; « chacun a été fort gai et paraissait heureux », dit le compte rendu. N'empêche que je n'ai plus trouvé trace d'autre banquet par la suite.

En résumé, nous trouvons dans le passé de ces trois Sociétés, tout ce qui fait aujourd'hui la substance des Sociétés d'arrondissement actuelles, conversations scientifiques sans prétention entre confrères qui rapportent les cas les plus intéressants de leur pratique, mise en rapport des médecins d'un même quartier, et développement des sentiments de solidarité si nécessaires à toute la profession. C'est l'œuvre de la Société de l'ancien 9^e, c'est l'œuvre aussi de la Société de l'ancien 7^e, dont celle du nouveau IV^e a recueilli l'héritage.

N'oublions pas non plus de dire que la Société du nouveau III^e est fille jumelle de l'ancien 7^e ; toutes ces Sociétés ont marché d'après les mêmes principes et avec les mêmes moyens.

Au milieu des difficultés journalières, nous oublions souvent le passé et la lutte que nos devanciers ont entreprise pour les mêmes causes. Qui donc, parmi les médecins parisiens d'aujourd'hui, a gardé le souvenir du Comité central des Sociétés médicales d'arrondissements, qui s'efforçait, dès 1847, de prendre en main les intérêts du corps médical ? Nous avons vu bien des discussions que nous croyons modernes, déjà soulevées presque dans les mêmes termes, soixante ans plus tôt ! Est-ce à dire, que toute cette agitation se fait en pure perte, et faut-il y trouver un motif de désespérer d'un avenir amélioré ?

Comme les vagues anonymes de la mer apportent à la structure de la terre une modification continue, quoique bien lente, de même, tous ces efforts des anciennes Sociétés et des nouvelles contribuent à l'amélioration de la situation du médecin dans la Cité, au plus grand profit des malades et des praticiens.

LA PROSTITUTION EN PALESTINE

par le professeur R. BLANCHARD

Ancien Président de la Société.

De l'intéressante lecture que vient de nous faire M. Roché, un passage m'a frappé particulièrement : c'est celui qui attribue la blennorrhagie à un refroidissement. Au cours d'un récent voyage en Palestine, j'ai noté la même croyance populaire et, au risque de sortir du sujet actuel, je demande à la Société la permission de publier ici les pages de mon journal de voyage où j'ai consigné ce fait.

Tibériade, 26 novembre 1911. — La ville a une population d'environ 5.000 habitants, dont les deux tiers sont des juifs. Les prostituées sont nombreuses. Les juives sont installées en ville, mais les musulmanes se tiennent en dehors de la ville, dans des grottes creusées dans la montagne calcaire, au voisinage des établissements de bain (au sud de la ville). Ces grottes, très anciennes, étaient peut-être habitées autrefois par des anachorètes, à moins qu'elles n'aient servi de très longue date à leur destination actuelle.

Ces grottes s'ouvrent par une très étroite ouverture, où l'on ne peut souvent s'engager qu'en rampant. On descend ensuite par un plan incliné, long d'une dizaine de mètres, puis on arrive dans une chambre plus ou moins vaste, creusée dans le roc par la main de l'homme, maçonnées sur certaines de leurs parois, soutenues par des piliers, etc. Cela est très variable.

Là vivent en commun une vieille matrone et cinq à dix filles de 18 à 20, 25 ans, ordinairement jolies. Elles couchent sur des matelas posés à terre, avec un mobilier absolument rudimentaire. Il n'y a ni lavabo, ni bidet, ni aucun moyen de procéder à des ablutions vulvaires ou vaginales. Dans ces grottes, il fait chaud l'hiver et frais l'été.

La clientèle est nombreuse. Les jeunes gens de la ville y vont de bonne heure, dès 15 ou 16 ans. Les hommes mariés y vont aussi ; il y vient des clients de toutes les religions. On s'en va dans la montagne avec la femme choisie.

Les maladies vénériennes sont extrêmement fréquentes. Le médecin de la ville visite les femmes une ou deux fois par semaine. Il fait une prescription pour celles qui sont malades et ordonne leur mise hors de service, mais il n'en est tenu aucun compte. S'il les trouve encore malades à sa visite prochaine, il les signale à la police, qui n'intervient pas. Devant ses protestations réitérées, la police finit par agir, mais trop tard, alors que la femme a semé largement l'infection.

On lui intime alors l'ordre de s'en aller. Elle part, s'en va vers le Jourdain et y séjourne quelques jours, puis revient, naturellement non guérie, et continue à infecter ses visiteurs.

Si le médecin réclame encore, on se décide quelquefois à arrêter la femme malade. On la met en prison au sérail de Tibériade, mais elle est prise aussitôt par les soldats chargés de la garder et les contamine à leur tour.

En fait, cette situation est sans issue, parce qu'il n'existe pas de législation relative à la prostitution.

Ces filles viennent ordinairement de Beyrouth et de la région environnante. Elles y ont été racolées par des vieilles femmes qui leur font espérer des places avantageuses ou, si ce sont déjà des prostituées, une belle maison en ville. Toutes sont déçues de devoir se terrer dans des grottes. La plupart sont des musulmanes,

mais il y a aussi parmi elles des chrétiennes et des juives. Celles qui ont été dupées par la proxénète s'accoutument ordinairement de ce genre de vie, surtout les musulmanes, qui seraient en grand danger si leur famille savait ce qu'elles sont devenues et où elles se cachent. En effet, les musulmans de la région libanaise considèrent comme un grand déshonneur d'avoir une prostituée dans leur famille ; ils la tuent, souvent avec des raffinements de cruauté, et lavent ainsi la tache de leur nom. En général, un tel crime reste impuni ; il est admis et absous par l'usage et la justice reste tranquille.

Récemment, une jeune musulmane du Liban est allée se prostituer à Beyrouth. Ses deux frères ont retrouvé sa trace ; ils sont allés la voir et l'ont emmenée faire une promenade à la campagne, sans laisser soupçonner leurs intentions. Parvenus dans un champ déterminé, ils l'ont attachée à un arbre, puis ont creusé une fosse. Quand celle-ci a été assez profonde pour que la jeune femme pût y disparaître, sauf la tête, en s'y tenant debout, ils l'y ont fait descendre, puis lui ont tranché la tête d'un coup de sabre. Ils l'ont ensuite recouverte de terre. « Maintenant, dirent-ils, nous pouvons redresser le front. » Le fait a été connu, mais est resté impuni, et toute la population a approuvé.

A Tibériade, des faits de ce genre sont rares, bien que les meurtres soient fréquents. Cela tient d'abord à l'éloignement de Beyrouth, à l'ignorance de ce que sont devenues les filles enlevées par les proxénètes et à ce que ces filles ne sortent que voilées. Elles vont en ville aux souks, mais on ne les connaît pas, à cause du voile.

Le traitement de la blennorrhagie est très difficile, la population refusant d'ordinaire tout traitement. *On croit généralement que l'écoulement est dû à ce qu'on a pris froid au dos, en dormant dans la montagne.*

A Tibériade, cinq grottes sont occupées. Il y en a d'autres au village voisin, à El Mejdal, l'ancienne Mag-

dala (1), mais elles sont momentanément sans locataires. Il y en a aussi à Djénine, sur la route de Nazareth à Naplouse.

La connaissance de ces faits éclaire d'un jour singulier les mœurs des anciens habitants de la Galilée. Bien loin d'être une riche et fastueuse courtisane, comme le croit Mathilde Serao (2), ce qui est en parfait désaccord avec la pauvreté de cette contrée, la fameuse pécheresse Marie de Magdala, ou Marie-Madeleine, n'était vraisemblablement qu'une pensionnaire de ces grottes, prostituée à tous les pêcheurs du lac de Tibériade.

Djénine, 29 novembre 1911. — Après une nuit passée à l'hôtel arabe de Djénine, nous continuons notre course en voiture, de Nazareth à Jérusalem. Nous partons avant l'aube. La route s'engage immédiatement dans une étroite vallée que bordent des collines calcaires creusées de nombreuses grottes. Celles-ci s'ouvrent toutes au dehors par une sorte de gueule surbaissée ; elles résultent sans doute d'éboulis naturels, et il ne semble pas que ces grottes puissent servir d'habitation. Pourtant, il est manifeste que des sentiers battus aboutissent à quelques-unes d'entre elles. Seraient-ce les fameuses grottes dont on nous a parlé à Tibériade ?

Le doute n'est pas de longue durée. Le soleil s'est levé ; il descend à droite sur le flanc de la montagne, il arrive jusqu'à l'ouverture d'une des grottes et voilà

(1) En descendant de Saphed sur Magdala, le vicomte Eugène-Melchior de Vogüé a noté la fréquence de ces cavernes, mais il n'a pas soupçonné la destination actuelle de quelques-unes d'entre elles. « Sur les pentes que nous laissons à notre gauche, de nombreuses ouvertures, anciennes caves sépulcrales, trouent le rocher ; c'étaient les tombeaux déserts où habitaient les « possédés » de l'Évangile : aujourd'hui, les bandes de pillards qui désolent la plaine s'y réfugient quand l'autorité turque, bien nominale dans ces contrées, tente une démonstration quelconque pour nettoyer le pays. » — V^{te} Eug.-M. de Vogüé, *Syrie, Palestine, mont Aïhos, voyage aux pays du passé*. Paris, 6^e édition, in-18 de xu-335 p., 1910 ; cf. p. 112.

(2) Mathilde SERAO, *Au pays de Jésus*. Paris, 16^e édition, in-18 de iv-329 p., 1910 ; cf. p. 287.

qu'au même instant, comme pour saluer l'astre du jour, une femme apparaît. Elle descend quelques pas, puis nous apercevant, mes compagnons et moi, elle s'arrête et nous regarde ; j'en prends une photographie et cela la détermine à rebrousser chemin ; elle se tient alors accroupie devant l'entrée de la grotte.

A ce moment passent sur la route des jeunes hommes qui se rendent au marché ; ils échangent quelques propos avec la femme, qui n'est guère distante que d'une cinquantaine de mètres ; puis viennent des femmes et des jeunes filles, qui semblent ne rien voir, mais n'en caquètent que mieux en étouffant des rires, et s'amuse de nous voir tous les trois arrêtés sur le bord du chemin. Je prends alors une dernière photographie et nous hâtons le pas pour rejoindre les voitures.

OUVRAGES OFFERTS

Marc Armand RUFFER. *Remarks on the histology and pathological anatomy of Egyptian mummies*. Alexandria, A. Mourès, 1910, in-8°, 5 p. From the *Cairo scientific Journal*, IV, n° 40.

Id. *Note on the presence of Bilharzia haematobia in Egyptian mummies of the 20 th. dynasty (1250-1000 b. C.)*. London, 1910, in-8°, 2 p. From the *British medical Journal*.

Id. *On dwarfs and other deformed persons in ancient Egypt*. Alexandrie, Société de publ. égypt., 1911, in-8°, 17 p. 5 pl. Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. d'Alexandrie*, n° 13.

Id. *On arterial lesions found in Egyptian mummies (1580 b. C.-525 a. D.)*. S. l., 1911, in-8°. From the *Journal of pathology and bacteriology*.

Id. *Histological studies on Egyptian mummies*. Le Caire, Diemer, 1911, in-4°, 39 p., 11 pl. *Mém. prés. à l'Institut égyptien*, VI, fasc. 3.

Grafton Elliot SMITH u. Marc Armand RUFFER. *Pott'sche Krankheit an einer ägyptischen Mumie aus der Zeit der 21. Dynastie (um 1000 v. Chr.). Vorausgeschickt ist eine Skizze von Karl SUDHOFF zur Einführung und Orientierung*. Giessen, 1910, in-8°, 16 p., 2 pl. *Zur historischen Biologie der Krankheitserreger* Heft 3.

Séance du 13 Mars 1912

Présidence de M. LE PILEUR

M. le Président annonce à la Société la perte qu'elle vient d'éprouver en la personne du D^r TRIAIRE, membre fondateur, décédé à Cannes le 29 janvier 1912.

M. le Secrétaire général. — Marie-Xavier-Henri-Paul TRIAIRE était né le 22 février 1843 à Sumène (Gard). Le 8 novembre 1862, il fut admis à l'École impériale du service de santé militaire de Strasbourg; il y resta jusqu'au 3 janvier 1867, date à laquelle il fut reçu docteur par la Faculté de médecine de Strasbourg, après avoir soutenu une thèse sur les *Irrigations continues dans les lésions traumatiques*. Il quitta bientôt l'armée, exerça pendant quelques années la médecine à Mamers (Sarthe), puis alla se fixer à Tours, où l'appelaient des relations de famille et où il sut se créer rapidement une nombreuse clientèle. En 1900, il fut nommé correspondant national de l'Académie de médecine,

L'œuvre historique de TRIAIRE s'ouvre en 1887 par les *Leçons d'anatomie et les peintres hollandais aux XVI^e et XVII^e siècles*. Elle se poursuit par *Bretonneau et ses correspondants* (1892), par *Récamier et ses contemporains* (1899), par *Dominique Larrey* (1902), par des travaux plus courts qui furent publiés dans la *Gazette médicale du Centre* à partir de 1897 et dans l'éphémère *Revue historique et médicale* qu'il fonda en 1904. Son dernier ouvrage est son édition des *Lettres de Guy Patin*, dont le tome I^{er} parut en 1907, et qui malheureusement restera inachevée (1).

— MM. M. PIERY, H. QUENTIN, dit Paul d'ESTRÉE, M. A. RUFFER, Hermann SCHÖPPLER, L. TAVERNIER et la Bibliothèque de l'Université de Munich, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

(1) Cf. DUBREUIL-CHAMBARDEL (L.), *Gazette médicale du Centre*, 1^{er} février 1912. — LEREBoullet (P.), *Paris médical*, 17 février 1912.

— Candidats présentés :

M. le capitaine Henri BILGER, chefferie du Génie, Rouen, par MM. Blanchard et Rollet.

M. Louis GAUDEL, substitut du Procureur de la République, Auxerre, par MM. Blanchard et Rollet.

M. Léon GAUTHIER, archiviste aux Archives nationales, quai aux Fleurs, 1, Paris, par MM. Le Pileur et Wickersheimer.

M. le Dr W. HABERLING, Oberstabsarzt, Werderstrasse, 29^m, Cologne, par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. Charles LÉGUILLETTE, boulevard Saint-Germain, 116, Paris, par MM. Barbé et Wickersheimer.

M. le Dr Pierre LEREBoullet, médecin des hôpitaux, boulevard Saint-Germain, 193, Paris, par MM. Gilbert et Wickersheimer.

M. le Dr H. WEISGERBER, sous-directeur de l'École d'Anthropologie, rue de Prony, 62, Paris, par MM. Blanchard et Hervé.

M. le Dr Skevos ZERVOS, Athènes, par MM. Blanchard et Wickersheimer.

The Library of the College of Physicians, 22^d street above Chestnut, Philadelphie.

— M. MAC-AULIFFE présente au nom de M. CHAILLOU un *Remède très sûr pour prévenir les accidents que produit la morsure d'un animal enragé*, imprimé à l'époque révolutionnaire sur l'ordre de l'administration du District de Thiers. C'est un cataplasme d'ail, de sel marin et de vinaigre qui doit être renouvelé toutes les vingt-quatre heures pendant neuf jours ; pour nettoyer la plaie et faire tomber l'escharre, si elle n'est tombée d'elle-même au bout des neuf jours, il faut se servir d'une baguette de coudrier. Pendant toute la durée du traitement, le patient doit faire usage d'un breuvage composé de « une poignée de marguerites sauvages, une poignée de l'herbe appelée de la Rue, une poignée de racines de Guinaudon ou Rosier sauvage des plus profondes, six racines de scorsonaire, quatre gousses d'ail et une poignée de

sel marin », le tout infusé pendant dix heures dans trois chopines de vin blanc.

M. Marcel BAUDOIN. — D'après les *Affiches du Poitou* (1773 à 1781), j'ai remarqué que, avant la Révolution, il fut publié, au moins pour cette province, d'après des ordres supérieurs, une série de plaquettes pour vulgariser diverses médications contre les maladies graves. Je rappellerai seulement ici ce qui a trait à la *Submersion* et à la *Rage*.

Un de mes compatriotes, le Dr Pierre Doriac (de St-Gilles-sur-Vie, Vendée), dans des lettres adressées à ces *Affiches*, a particulièrement insisté sur ce qui a trait aux *Noyés* et aux *Naufragés* des côtes de Vendée. Cette revue hebdomadaire, dont la lecture est fort intéressante, contient un très grand nombre de faits médicaux. Il y aurait lieu de la dépouiller à ce point de vue et d'en faire la bibliographie.

— M. Félix REGNAULT présente des photographies de statuettes appartenant à l'art Himyarite (premiers siècles de notre ère) et se trouvant au Musée de Constantinople. Dans l'une, on constate une main-bote ; dans une autre de l'hydrocéphalie ; la troisième est un monstre à deux têtes et quatre bras, les deux figures se faisant vis-à-vis. Ces deux statuettes sont de facture grossière. Une autre, représentant un aveugle, est d'une belle exécution.

M. REGNAULT rappelle à ce propos que les monstres représentés par les artistes sont imaginaires. Il signale cependant, comme des représentations réelles, un monstre double en basalte des îles Hawaï et un monstre double ischiopage du XIV^e siècle, d'une belle facture, gravé sur une pierre tumulaire, qui est exposée au Musée national de Florence.

M. Marcel BAUDOIN. — Le monstre double, dont M. Regnault vient de nous parler, ne me paraît pas être une copie fidèle d'un fait anatomique, d'autant plus que la statuette en question ne représente que la partie supérieure d'un sujet double. Pourtant, en considérant

avec attention cette pièce, il semble qu'on peut la rapprocher plutôt d'un sternopage que d'un dérodymé.

Comme mon ami Regnault, je crois que nombre de représentations de monstres doubles, surtout du Moyen Age, ne sont que des œuvres d'imagination ; mais celles-ci ont toujours eu pour base des monstruosité réellement existantes qu'on a déformées et transformées ensuite. La « folle du logis » ne peut d'ailleurs travailler qu'avec un substratum matériel.

En ce qui concerne le monstre double de Florence (pierre tumulaire), qui est un ischiopage, il doit vraiment s'agir de la reproduction d'un monstre ayant existé. Il serait intéressant de savoir s'il a vécu, ce qui est possible ; on connaît de ces cas.

**CONSIDÉRATIONS
SUR UNE STATISTIQUE PSYCHIATRIQUE
FAITE A L'HOSPICE DE BICÊTRE EN 1839
ET PUBLIÉE EN 1841 (1)**

par le D^r A. BARBÉ

Nous avons eu l'occasion de feuilleter un volume de recherches statistiques sur l'aliénation mentale, statistiques faites à l'hospice de Bicêtre en 1839 par Aubanel et Thore.

Ce petit ouvrage nous a paru mériter la peine d'être analysé, d'abord à cause des renseignements qu'il donne sur l'état de la médecine mentale à cette époque, ensuite par les considérations auxquelles il incite quand on tente d'établir un parallèle entre la classifi-

(1) AUBANEL et THORE. *Recherches statistiques sur l'aliénation mentale faites à l'Hospice de Bicêtre*. Paris, Rouvier, 1841, in-8°.

cation de ces deux auteurs et celle que l'on admet aujourd'hui.

Tout d'abord, leur classification apparaît comme simple et non dépourvue d'une certaine logique ; c'est ainsi, qu'à une époque où l'on n'avait aucune donnée pathogénique, étiologique ou anatomo-pathologique, on les voit diviser les formes d'aliénation mentale en manie, mélancolie, monomanie, démence, démence paralytique, idiotie et imbecillité, épilepsie, stupidité. Ces termes, pour simples qu'ils soient, n'en sont pas moins très exacts et correspondent à ce que l'observation des faits permettait de conclure : ils rangent dans la manie les états d'excitation, dans la mélancolie les états de dépression, dans la monomanie les délires systématisés ; ils appellent démence paralytique ce que nous appelons aujourd'hui paralysie générale, et il faut bien reconnaître que leur appellation à propos de cette maladie était plus logique que la nôtre ; enfin, ils ont su étiqueter stupidité des cas d'inhibition psychique, faisant par conséquent bien la différence entre la démence et la stupeur, distinction que l'on n'a pas su toujours maintenir par la suite.

Les auteurs admettent, comme on le fait encore aujourd'hui, deux sortes de causes : les causes prédisposantes et les causes occasionnelles. Parmi les causes prédisposantes, ils font jouer un rôle à l'âge, estimant que les troubles mentaux apparaissent surtout entre 30 et 40 ans ; l'influence des saisons paraît les avoir vivement préoccupés, et ce serait surtout dans les mois chauds que l'on observerait des cas de folie ; l'influence du climat et du séjour dans les grandes villes serait manifeste ; les célibataires fourniraient un contingent plus élevé que les gens mariés ; certaines professions prédisposeraient dans une certaine mesure, telles que celles de journalier, cordonnier, tailleur ; l'hérédité aurait enfin une influence manifeste, surtout dans la manie.

Pour inutiles et trop minutieuses que ces recherches

nous paraissent, il n'en faut pas moins reconnaître qu'à une époque où l'on manquait de bases étiologiques ces recherches pouvaient présenter quelque intérêt ; de nos jours, nous voyons rechercher des causes aussi compliquées à propos d'affections mystérieuses, telles que le cancer, et il est vraisemblable que nos descendants souriront de nos efforts pour rechercher les causes d'un trouble qui leur paraîtra tout simple et facilement explicable. Quant aux causes occasionnelles, Aubanel et Thore examinent d'abord la fréquence relative des causes, notant par ordre de fréquence décroissante les causes morales, les excès, les causes organiques et les causes externes. La fréquence relative des causes, suivant l'espèce d'aliénation mentale leur a montré les excès sexuels et l'abus des boissons alcooliques dans la manie, les causes morales et les excès sexuels dans la monomanie, les émotions morales et l'onanisme dans la mélancolie et l'hypochondrie, la misère comme cause de stupidité, l'apoplexie et l'abus des boissons alcooliques comme provoquant la démence; enfin, dans l'énumération des causes qui peuvent faire apparaître la démence avec paralysie générale, ils notent la congestion cérébrale, les chagrins, l'apoplexie, l'abus des boissons alcooliques, et, chose bien plus curieuse encore, ils font jouer un rôle à la syphilis dans deux cas et au mercure dans un cas. Ces deux dernières notions nous ont paru mériter d'être tout particulièrement signalées.

D'ailleurs, Aubanel et Thore se rendent très bien compte de l'insuffisance des classifications psychiatriques de leur époque, et ils disent avec un bon sens et une logique auxquels la suite des événements n'a pu qu'apporter une éclatante confirmation que les affections mentales devraient être classées suivant leur notion étiologique. Faute de mieux, ils étudient les groupes suivants : manie, mélancolie, monomanie, idiotie et imbécillité, stupidité, démence, démence paralytique, épilepsie. Dans la manie ils distinguent

avec raison la manie idiopathique de la manie symptomatique, rangeant dans cette dernière variété l'alcoolisme aigu, beaucoup de délires hallucinatoires, et, à la lecture de leur mémoire, il est bien évident qu'ils rangent sous ce titre les cas d'excitation aiguë ou chronique. La monomanie comporte surtout des idées d'ambition, de religion, d'invention; les idées de grandeur sont même classées suivant les idées des malades, puisque les auteurs ont soin de nous faire savoir que leurs malades se disent rois de France, époux de princesses, fils de Napoléon, inventeurs, etc.; ils signalent la fréquence extrême des hallucinations de l'ouïe dans cette forme mentale. La lypémanie a été également l'objet de leur attention, et, chose curieuse, ils ont noté que, chez trois mélancoliques, la tristesse avait été consécutive à plusieurs accès de mélancolie, ce qui indique bien qu'ils avaient comme une notion de l'affection que l'on devait décrire plus tard sous le nom d'accès à double forme ou de psychose périodique.

Sous le nom de stupidité, ils décrivent des états qui vraisemblablement sont des états de stupeur catatonique, quelques-uns consécutifs à des accès d'agitation; enfin, dans la démence, ils distinguent la démence simple de la démence paralytique, ou paralysie générale, dans laquelle ils étudient les accès épileptiformes et apoplectiformes, ainsi que les idées délirantes. Il est même probable que la plupart des cas étiquetés démence simple n'étaient autre chose que des cas de paralysie générale à forme dementielle sans manifestation délirante.

L'évolution des affections mentales paraît, à une première lecture, n'avoir pas comporté un pronostic aussi grave que celui que nous sommes habitués à porter de nos jours. La rareté de la phthisie, comparée à son énorme fréquence actuelle dans les services d'aliénés, était déjà un facteur favorable; mais, pour expliquer une guérison allant jusqu'à comprendre plus de la moitié des malades, il est nécessaire d'admettre que

L'on considérait comme guéris des malades qui n'avaient qu'une amélioration, une rémission des symptômes, ou qui cachaient leur délire de façon à se présenter comme guéris pour obtenir leur liberté. Quant à la mortalité, elle fut surtout fréquente chez les déments paralytiques, due, quelle que fût la maladie antérieure, soit à l'évolution de l'affection, soit au suicide, soit aux maladies intercurrentes ; la durée de séjour fut, en général, courte pour les maniaques, longue pour les déments ; la mortalité frappe surtout les vieillards.

Les lésions anatomo-pathologiques trouvées à l'autopsie des malades décédés ont surtout paru manifestes dans la manie, la démence et l'épilepsie. Dans la manie, il existait le plus souvent des altérations évidentes avec lésions dans les méninges et à la superficie du cerveau, lésions n'ayant pas de siège fixe et présentant surtout un aspect phlegmasique. Il s'agissait sans doute de lésions de paralysie générale, de méningite, de syphilis cérébrale qui n'auront pas été diagnostiquées pendant la vie du malade. L'épilepsie ne leur a pas semblé s'accompagner de lésions nettes ; quant à la démence, ils ont décrit, dans ces cas, des lésions de paralysie générale arrivée à la période ultime.

Si maintenant nous cherchons à tirer une conclusion de cette analyse, il nous a semblé que cette étude statistique était fort intéressante ; elle nous donne en effet un rapide résumé de la psychiatrie telle qu'on la comprenait en 1839, et l'on ne peut en la lisant qu'avoir une pensée d'estime pour des cliniciens qui savaient observer, décrire et séparer les divers états psychopathiques, quand on songe à l'insuffisance des méthodes d'examen et de laboratoire dont ils disposaient et aux conditions matérielles dans lesquelles ils opéraient leurs recherches.

**LA FONTAINE
THÉRAPEUTIQUE D'AVRILLÉ (VENDEE) :
ORIGINE TRADITIONNALISTE
DE SES VERTUS MÉDICINALES.**

par le D^r Marcel BAUDOIN.

I. — INTRODUCTION.

Je crois devoir répéter, au début de cette note, ce que j'ai déjà dit dans des mémoires antérieurs sur le rôle *médical* des Fontaines (1) : à savoir qu'en cherchant bien il est presque toujours possible de trouver des causes traditionnalistes aux vertus *thérapeutiques*, dont jouissent, en France, certaines de nos sources, et que leur origine est presque toujours d'ordre *cultuel* et très souvent fort antérieure à la religion catholique, qui n'a fait que *christianiser* ces lieux-dits, jadis très connus, et les favoriser comme *lieux de pèlerinage*.

En voici une preuve nouvelle, qui nous est fournie par une Fontaine, *miraculeuse*, très célèbre dans le Sud de la Vendée maritime : *La Fontaine dite de Saint-Gré*, d'Avrillé, située dans l'ancien *Carnac vendéen*, au milieu de magnifiques Menhirs, derniers vestiges d'importants *Alignements* disparus.

HISTORIQUE. — Cette fontaine n'a jamais fait l'objet d'une étude spéciale. Mais, cependant, son existence a été indiquée par plusieurs archéologues du pays, depuis cinquante ans au moins.

1^o L'abbé F. Baudry (2), dès 1862, en effet, lui a consacré les lignes suivantes :

(1) Marcel BAUDOIN. *Les Fontaines qui guérissent*; in *Gazette médicale de Paris*, 1903, n^o 5, p. 437; — 1904, n^o 1, p. 1 et 197; — 1905, t. V, n^o 12, 26 mars, 93-98. — Marcel BAUDOIN. *Une Fontaine qui guérit; ses propriétés, sa christianisation: N.-D. de Beauteurre (L.-et-L.)*; in *Bull. de la Soc. Franç. d'Histoire de la Médecine*, 1910, IX, n^o 6, 8 juin, p. 240-245. — Tiré à part, Paris, 1910, in-8^o, 6 p.

(2) Abbé F. BAUDRY. *Antiquités celtiques de la Vendée. Canton de Talmond* (2^e mémoire); in *Annuaire de la Soc. d'Emul. de la Vendée*, Napoléon Vendée, VIII, 1862. — Tiré à part, 1862, in-8^o, 26 p. [Voir p. 11].

« La *Fontaine Saint-Gré*, d'Avrillé, jaillit, comme par *enchantement* (1), du flanc d'un rocher... Par une bizarrerie étrange, honni soit qui mal y pense, une multitude de pèlerins, le 29 juin de chaque année, y *prient* (2) *Saint-Pierre*, en *buvant* de l'Eau de Saint-Gré, pour se guérir de la *courte haleine* (3). Ils continuent dans l'église d'Avrillé, à l'autel de la *Vierge*, leurs invocations à *Saint-Pierre* et terminent ordinairement leurs stations sur le Champ de Foire, en *dansant* un galop, au son d'une musette champêtre. »

A noter les *Danses, en public*, terminales, qui donnaient jadis un caractère *païen* et très *archaïque* à la cérémonie. Elles n'existent plus!

2^o En 1888, l'abbé Rivalland, curé d'Avrillé, a indiqué en ces termes (4), de son côté, cette fontaine.

« Rappelons ce qui se passe encore (1888), à Avrillé, surtout à l'occasion de la *Saint-Pierre*, qui est la *Fête patronale* de la paroisse (5). Ce jour-là, de grand matin (6), de nombreux *pèlerins* d'Avrillé et des paroisses voisines (Le Bernard, Longeville, Angle, La Tranche, etc.) viennent pieusement (7) se *prosterner* devant une fontaine minuscule, appelée la *Fontaine de Saint-Gré*, à un kilomètre environ du bourg, à gauche la route du Bernard; et, après avoir *bu* quelques

(1) C'est bien le mot qui convient, pour une Fontaine dite *miraculeuse*!

(2) Il y a donc *Prière* (chrétienne), en *buvant* l'eau à la source. Le mélange des deux Cultes, ancien et moderne, est bien précisé par ces termes, dus à un prêtre catholique.

(3) C'est donc bien *Saint-Pierre*, et non la *Vierge*, que l'on invoque aujourd'hui [*Culte de Saint-Pierre*, par conséquent]. — Mais il y a désormais mélange des deux Cultes, en souvenir d'un passé oublié.

(4) Abbé H. RIVALLAND. — *Saint-Domin d'Avrillé et ses compagnons martyrs*. — Fontenay-le-Comte (V.), L. P. Gouraud, 1898, in-8°, 331 p. [Voir p. 27].

(5) Détail très important, qui nous expliquera le déplacement, sinon du *Pèlerinage*, du moins de la *Visite* et de la *Fête* primitives, par *Christianisation*, lorsque l'Eglise catholique d'Avrillé sera consacrée à Saint-Pierre. — On la transporta vraisemblablement du Solstice d'été (*Fête du Soleil* : 24 juin) à la *Fête de Saint-Pierre* (29 juin).

(6) En réalité, le pèlerinage commence la *Veille*, à *Minuit*; c'est, en effet, de « *très grand matin* »....

(7) Ce mot *pieusement* montre que même les Chrétiens actuels considèrent bien encore la Fontaine comme *sacrée* et *miraculeuse*.

gorgées de l'eau de cette source, en l'honneur de Saint-Pierre, dans l'espérance d'être *guéris de tout mal*, se rendent, à l'ÉGLISE, *prier* devant l'Autel de la *Sainte-Vierge*, et y déposer leur modeste offrande ».

3^o En 1893, P. L. P. (c'est à-dire l'abbé Prunier) a consacré quelques lignes (1) également à cette source.

« La même Dame (*La Dame blanche*) se montre encore à la *Fontaine de Saint-Gré*, entre Avrillé et Le Bernard. Là encore, elle est toujours *lavandière* (2). Entre minuit et une heure (3), on peut l'apercevoir, accomplissant sa tâche à la lumière d'un flambeau, qui brille comme une *Etoile* au firmament. On sait que le culte des Fontaines (4) était une des pratiques des religions païennes... L'Église s'est efforcée de détruire cette superstition (5)... Elle exorcise la Fontaine de la *Fée* ; puis elle la bénit et la consacre, en lui donnant le nom de la *Vierge Marie* (6) ou d'un *Saint du Paradis* (7). C'est ainsi que la *Fontaine de la Dame Blanche* (d'Avrillé) est devenue la *Fontaine de Saint-Gré* !

« Le 29 juin, à la fête de Saint-Pierre, on voit s'y rassembler une multitude de pèlerins. Ils *boivent* (8) quelques gorgées de l'eau de la source, en invoquant le Prince des Apôtres pour se guérir de la *courte haleine*. Ils vont ensuite continuer leurs dévotions dans l'église d'Avrillé à l'Autel de la Vierge. Ils terminent leurs stations d'une manière assez *profane*, sur le champ de foire, en dansant un galop au son d'une musette champêtre (9). C'est ainsi que finit la fête ; ce

(1) P. L. P. L'abbé PRUNIER. — *La Vendée avant 1793. Légendes et récits*. — Paris, V. Retaux et fils, 1893, in-8^o, 330 p. [Voir p. 27-28].

(2) Ne pas oublier qu'il y a toujours un *Lavoir* au pied de la Fontaine de Saint-Gré (Fig. 2).

(3) A rapprocher de l'heure du début du *Pèlerinage*.

(4) A noter cette *Etoile* ! — Ne pas oublier qu'il y a des *Cupules* sur le rocher de la Fontaine, et qu'actuellement on considère ces sculptures comme des représentations de ces Astres ! L'Etoile doit faire penser aussi au *Culte du Soleil*, dont je parlerai plus loin.

(5) Ne pas oublier que c'est un prêtre catholique, qui est l'auteur de ce passage.

(6) A rapprocher de ce que nous apprend plus loin J. de la Chesnaye sur le *Pied de la Vierge*.

(7) *Saint-Gré* aurait bien existé. pour l'abbé Prunier.

(8) Témoignage intéressant.

(9) Passage pris dans l'abbé Baudry, évidemment.

n'est peut-être pas le cas de dire que la fin vaut mieux que le commencement. »

Comme on le voit, ce sont *trois Prêtres chrétiens*, qui, les premiers, ont écrit sur cette fontaine ! — Ils étaient d'ailleurs admirablement documentés par leurs paroissiens ou leurs collègues.

4° M. G. Henri COLINS (1), en 1902, n'a fait que citer cette fontaine :

« A la Fête patronale de la Saint-Pierre, une foule de pèlerins, viennent *boire* à la Fontaine, minuscule, de Saint-Gré (un kilomètre du bourg), pour se *guérir de tout mal* (2) ».

5° Moi-même, en 1905, j'en ai parlé également (3) dans un paragraphe spécial de l'article déjà cité, auquel je me borne à renvoyer.

6° Enfin, d'autre part, mon ami, Jehan de la Chesnaye, a écrit, de son côté (4), en 1906 :

« A Avrillé, les mères recueillent précieusement avec une cuillère l'eau de la *Cavité* d'une pierre, dite *Pas de la Vierge* ; et le *bébé* dont la *marche se fait attendre* boit ce liquide. »

Je m'efforcerai de prouver plus loin que ce passage, dont l'auteur n'a pu retrouver l'origine et la source *vivante*, et dont l'idée lui a été donnée *oralement*, ne peut se rapporter qu'à la *Fontaine Saint-Gré* !

7° Enfin, en 1906 encore, mon ami, G. Guillemet (5), ancien député de la Vendée, a parlé de cette source en ces termes :

« La *Fontaine Saint-Gré*, à Avrillé, enlève la *courte haleine*.

(1) G. HENRI COLINS. — *Guide illustré aux Sables d'Olonne et aux environs*. — Les Sables d'Olonne, L. Mayeux, 1902, in-16° [Voir p. 99].

(2) D'après Colins, la fontaine guérit donc bien *toutes les maladies* ; et on y boit l'eau sur place.

(3) MARCEL BAUDOUIN. — *Loc. cit.*, 1905 [Voir p. 95].

(4) JEAN DE LA CHESNAYE. *Le Vieux Bocage qui s'en va* ; in *Revue du Bas-Poitou*, Font.-le-C., 1906, p. 358-379 [Voir p. 360]. — Tiré à part, 1911, in 8°, 196 p. [Voir p. 47].

(5) G. GUILLEMET. — *Au Pays vendéen*. — Niort, Clouzot, in-8° 1906, 383 p., fig. 1 [Voir p. 226].

Il faut boire son eau le 29 juin. Elle jaillit du flanc d'un rocher, à quatre mètres d'un menhir renversé. Il est à remarquer d'ailleurs que la plupart des Fontaines miraculeuses sont dans le voisinage des Monuments de l'époque druidique.»

II. — DONNÉES GÉNÉRALES.

DÉNOMINATION. — Pourquoi cette fontaine porte-t-elle le nom de *Saint-Gré* ?

1. SAINTS. — a) *Saint-Grat*. — Il semble bien qu'elle a reçu cette dénomination au début, lorsqu'elle fut christianisée pour la première fois. Il y aurait, en effet, paraît-il, un *Saint*, catholique, dont le véritable nom aurait été *Sanctus Gratus*, terme qui aurait donné *Saint-Gré* en français, au dire de Louis Brochet (1). Et ce saint serait « un ermite du diocèse d'Amiens ».

Mais tout cela n'est pas très sûr et justifie parfaitement les doutes, exprimés jadis à M^{me} Guiet mère, par l'abbé F. Baudry, qui s'y connaissait !

L'Abbé F. Baudry a écrit, en effet, en 1863-64 (2) :

« On ignore ce que c'était que *Saint-Gré*. Chastelain, dans son *Martyrologue universel* (p. 787), dit que « *Saint-Gré* (*sic*) est honoré dans le diocèse d'Amiens ». — C'est une erreur ; ce *Saint* y est inconnu (Note de l'abbé Corblet, 21 février 1863). En revanche, deux fontaines (3) lui sont dédiées dans le Diocèse de Luçon » (4).

b) *Saint-Graut*. — Dom Chamard pense d'autre part que le *Saint-Graut*, qu'on trouve au Langon, n'est pas autre chose que *Saint-Gré*. Il rapproche même ce nom de celui de *Saint-Gondinaire*, hôte de la vallée voisine du Graon.

c) *Saint-Greluchon*. — A mon avis, il faudrait peut-

(1) LOUIS BROCHET. — *La Vendée à travers les âges*. — Paris, 1902, in-8.

(2) ABBÉ BAUDRY. — *Ant. cell. de la Vendée : Canton des Moutiers-les-Mauxfaits* ; in *Ann. Soc. Em. Vendée*, 1863. — Nap.-Vendée, 1864, in-8°, tiré à part [Voir p. 26].

(3) L'auteur veut parler de celles d'Avrillé et du Champ-Saint-Père, évidemment.

(4) D'après E. BOCQUIER. — *Ann. Soc. Em. Vendée*, 1901, p. 130.

être rapprocher plutôt *Saint-Gré* de SAINT-GRÉLICHON ou SAINT-GRELUCHON (*Greluchon* n'étant qu'un diminutif du radical ayant donné « *Gré* » par contraction), qui est un des *Saints Guérisseurs* les plus intéressants de France (1) ! *Saint-Greluchon* a été d'ailleurs négligé par les Bollandistes; et, presque seul, avec le Sieur Martellière, Henri Estienne s'en est occupé ! J'ai relu, pour tenter de retrouver notre *Saint-Gré* dans le *Saint-Greluchon* de jadis le mémoire du Sieur Martellière (2) et la fameuse « *Apologie pour Hérodote* (3) ». Malheureusement, je n'y ai rien découvert, si ce n'est que ce Saint avait pour spécialité la *guérison de la Stérilité*, « sans l'intervention des Maris » ! Or, c'est là, — honni soit qui mal y pense ! — une indication précieuse, car, jadis, nombre de *Fontaines* guérissaient... la *Stérilité*... de cette façon ; et il n'y aurait rien d'impossible à ce que la fontaine d'Avrillé ait eu jadis ce pouvoir ! Ce qui permettrait de soutenir cette hypothèse, c'est que la Gravure sur Rocher s'appelle le *Pied de la Vierge* ; et chacun sait que la Vierge enfanta à la suite d'une... opération de même ordre. Je serais donc assez tenté de rapprocher de *Saint-Greluchon* (4) notre *Saint-Gré*, qui serait devenu ainsi, après *Marie* ou avant elle, mais à coup sûr

(1) Pierre DUFAY. — *Les Saints guérisseurs*, etc. ; in *Int. des Chercheurs et Curieux*, Paris, t. III, 20 février 1906, p. 265-266.

(2) Le mémoire du *S^r Martellière (Vandosmois)* est intitulé : *L'Histoire véritable de Saint-Greluchon vénéré en l'Eglise de Saint-Oustrille avec les beaux miracles tant anciens que nouveaux advenus au pays de Bas-Vendomois* — Edit. Pithiviers, 1896, in-4°, 16 p. (B.N. = Li³¹/963).

Je n'y ai rien trouvé qui puisse rappeler *Saint-Gré* ; mais cette plaquette est d'une verve étourdissante... — J'en conseille la lecture à tous les Neurasthéniques et surtout à toutes les Dames, *stériles*, qui vont encore à Lourdes !

Je ne crois pas qu'il ait existé jamais à Avrillé une statue en bois de *Saint-Gré*, comparable à celle de *Saint-Greluchon* à *Saint-Oustrille* ; mais, en Bretagne, il y a eu quelque chose de comparable.

(3) Henri ESTIENNE. *Apologie pour Hérodote*. Edition de P. Ristelhuber. Paris, 1879, I. Liseux, in-8°, t. II, p. 321-322. Table et notes, t. II, p. 478.

(4) Il ne faut pas oublier que ce nom semble d'ailleurs plutôt le résultat d'un *Calembour*, dont l'origine serait le terme vieux fran-

avant *Saint-Pierre*, le patron de la célèbre fontaine d'Avrillé.

4) *St-Gré — St-Pierre*. — La vogue thérapeutique de *Saint-Gré* disparue, — sinon le souvenir de son nom, — la fontaine aurait été dédiée à *Saint-Pierre* (1), lorsque celui-ci serait devenu le *Patron* de la paroisse, sans toutefois perdre sa dénomination chrétienne primitive, qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. J'ai recherché comment le nom de « *Saint-Gré* » (*Sanctus Gratus*), venu du Nord ou de l'Est, aurait pu arriver jusqu'à Avrillé; mais j'avoue que je n'ai pu éclaircir ce mystère!

Pourtant, il est assez difficile de critiquer cette opinion, qui est celle de tous les archéologues vendéens (2), d'autant plus que l'on retrouve d'autres traces très nettes de ce *Saint-Gré*: d'abord au *Champ St Père* (où *Saint-Pierre* a joué aussi un grand rôle); puis au *Langon*.

1° A CHAMP-S^T-PÈRE, en effet, existent toujours des

cais *Graisles*, ayant donné *Grêle*, puis le diminutif *grelot* (sonnette). On sait que, dans le peuple, *sonnettes*, comme *grelot* et *graisles*, désignent souvent, par analogie de forme, les testicules, organes de la fécondation, véritable remède à la stérilité. De tels calembours, voulus ou non, sont, au demeurant, très fréquents dans l'histoire des *Saints Guérisseurs*!

(1) Au *Pouillé de l'Evêché de Luçon*, de l'Abbé Aillery (p. 110), nous lisons qu'actuellement la paroisse est dédiée à *Saint-Pierre*. Mais, au XIV^e siècle, dans le *Grand Gauthier*, il n'est question que d'une *Chapelle Martine* (*Capella Martine*), tandis que, dans le manuscrit de Luçon (1534), on cite déjà une *Confrérie de Saint-Pierre et de La Vierge*! Par conséquent, dès le XVI^e siècle au moins, *Saint-Pierre* est en honneur à Avrillé et a remplacé *Saint-Gré* déjà depuis longtemps. Le *Pouillé latin* (XVIII^e siècle) appelle la Chapellenie (*Capellania, quam vocatur La Martinière*, au lieu de *Martine*). Le *Pouillé de Dom Fonteneau* (XVIII^e siècle) cite: *Saint-Pierre d'Avrillé*; et une chapelle: *Sainte-Marguerite de Boisseaux* (dépendance sans doute du Château de Boisseau, assez voisin)

Le souvenir de *Saint-Gré* était donc disparu dès le XIV^e siècle au moins!

(2) Louis BROCHET. *Le Canton des Moutiers-les-Mauxfaits à travers l'histoire*. Luçon, 1901, in-8°, 174 p., figures [Voir p. 66].

vestiges d'une autre *Fontaine de St-Gré* (1), qui sortait de même d'un rocher ; mais, en l'espèce, il s'agissait de *Calcaire jurassique* plus ou moins gréseux, et non de Granulite.

D'après L. Brochet, qui rapporte d'ailleurs comme *légende* ces faits, « dans les grandes années de sécheresse, on se rendait processionnellement à la fontaine, qui coule au bas du coteau ; et à peine le bâton de la bannière était-il plongé dans le bassin de la source que, le ciel se chargeant de nuages, la pluie tombait en abondance »! — C'était donc une fontaine, utilisée pour obtenir de la *pluie*...

G. Guillemet a rapporté les mêmes faits, en ajoutant : « Les vieux disaient jadis : La pluie tombait alors si drue et si abondante que les fidèles revenaient trempés jusqu'aux os ! »

Jadis, d'après E. Bocquier (2), la paroisse de Champ-S^t-Père se rendait, en *procession* solennelle, le jour de la *Saint-Marc*, à la Fontaine S^t Gré. On y chantait même la messe de la station dans une petite *Chapelle*, située au pied du monticule, et dont il ne reste plus que des *ruines* sans importance.

Mais c'est B. Fillon (3), qui a mentionné, le premier, pour la commune de Champ-S^t-Père, une *fontaine*, appelée également *Saint-Gré* (4), près de laquelle il y avait autrefois aussi un *menhir*, appelé *Pierre-du-*

(1) Le monticule, situé près de *Mortevielle (Mortua Villa)*, sur le flanc duquel coulait cette fontaine, s'appelle toujours d'ailleurs *Terrier* ou *Pé (Podium de Saint-Gré)*. Or, il y aurait, à Avrillé, au Sud de la Fontaine, la *Mottée de Saint-Gré* n° 233, section B ; et mon ami, M. Guiet, le propriétaire actuel de ce petit jardin, n'y aurait rien remarqué.

(2) *Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1901, p. 140.

(3) B. FILLON et O. DE ROCHEBRUNE. *Poitou et Vendée*, 1886, Art. *Saint-Cyr en Talmondais* (Voir p. 5).

(4) Nous avons visité cette Fontaine en 1911. Elle a été *détruite* il y a longtemps déjà par la ligne de chemin de fer de La Roche-sur-Yon à La Rochelle, qui l'a coupée au coin est du *Pé de Saint-Gré* (butte importante ; mais on voit encore couler son filet d'eau sur la *tranchée* est de la voie ferrée. C'est la garde-barrière, voisine, qui nous l'a montrée.

Saint (1). Il ajoutait d'ailleurs : « Le culte de S^t Gré a remplacé sur ce point celui de quelque divinité celtique. »

Sur les bords du Lay, il y a également le *Terrier de S^t Gré*, d'après cet auteur (2) !

2° Au LANGON (Vendée), on retrouve la tradition de *Saint-Grat* ou *Gré*. Mais on n'y connaît pas de fontaine de ce nom.

II. ROCHER. — Mais, si *Saint-Gré* n'avait jamais existé — ce qui est possible à la rigueur —, on pourrait très bien comprendre cette dénomination comme une transformation patoise des mots *Cinq* en *Saint*, et *Grès* ou *Grée* en *Gré*. — On a vu plus fort que cela !

a) *Grès*. — A mon avis, c'est au terme *Grès* qu'il faudrait alors s'en tenir, car souvent, en patois vendéen, on emploie le mot *Grès* pour désigner un rocher de *Grès*, ou même de *Granit*. Il ne faut pas oublier d'autre part qu'il y a, en réalité, au point dont nous nous occupons, c'est-à-dire au voisinage de la source primitive, cinq gros rochers de *Granulite*, ressemblant aux rochers de *Grès*, qui abondent, d'ailleurs, non loin de là, au Bernard et à Longeville. Je reconnais toutefois qu'une telle étymologie, trop simpliste, pourra paraître à beaucoup inexacte ; mais, je le répète, je connais des transformations locales de ce calibre !

b) *Grée*. — Certes, on pourrait rapprocher aussi de *Gré*, dans le sens de *Grès* (rocher), le terme *Grée*, qui est aussi assez fréquent en toponymie. En effet, cette dénomination est appliquée à plusieurs tenements en Ille-et-Vilaine [*Grée*, ferme de la C^oe des Bains, C^on de Redon ; *La Grée* de Cojon, de Bocadère, de Tréal, à

(1) Ce *Menhir* (*Menhir des Bélinières*, d'après Valette), vu debout en 1727 (L. BROCAERT), est oublié depuis longtemps, même des gens du pays, d'ailleurs. On raconte qu'on a trouvé des *Ossements* à diverses reprises dans ces parages ; ce qui doit faire songer à un *Menhir indicateur de Sépulture*, et non de Fontaine.

(2) Il doit s'agir d'un *Mégalithe* christianisé.

S^t Just]; en Maine-et-Loire [*Champ de Gré* et *Moulin de Gré*, C^{oe} de Beauveau]; en Loire-Inférieure [*Les Grées*; *Moulin des Grées* (Mourais); *La Grée-Gallot*, à Lusanger; *La Grée*, près Corsept; *La Grée de la Piette*, au Petit Auverné; etc.]; en Vendée [*Moulin de la Grée* (détruit) à Sion, C^{oe} de S^t Hilaire de Riez]; en Eure-et-Loir [*La Pierre au Grée* est un dolmen, situé près de Sazeray]; en Morbihan [*La Grée S^t Laurent* est une commune]; dans la Sarthe [*Grééz* est une commune]; et ailleurs [*La Grée à Midi*]; etc.

Mais ce vieux mot, qui a un sens bien connu, paraît se rapporter surtout à d'anciennes *forêts* (1). Pour Avrillé, « pays de *rochers* », je préférerai donc m'en tenir au premier sens indiqué, sans insister sur ces suppositions (2) et ces rapprochements, qu'il fallait pourtant faire ici.

III. FONTAILLÉ. — Cette Fontaine, dite de *Saint-Gré*, a dû porter encore un autre nom, à un moment donné.

En effet, à une faible distance, du côté du *Sud* (à environ 123 m), se trouve un *lieu-dit*, avec deux maisons d'habitation, qui porte le nom, très curieux, de *Font-taillé* (Fig. 4). — Il est bien évident que cette dénomination n'est pas une abréviation de *Fontaine taillée*, et n'est autre qu'une contraction de *Font-taillé* (*Fond-taillé*, en deux mots, sur la carte de Cassini); car *Font* est le terme vieux-français dérivé de *Fons* (3) (fontaine), et *taillé*, c'est *taillatus* (4), mot bas-latin employé

(1) La Curne de Sainte-Palaye. *Dict. hist. de l'anc. lang. française. Art. Grés.* (Paris et Niort, 1879, t. VI.) On y lit: «*Terre de Grée: droit seigneurial; terre soumise au droit de Gréage (droit de gruerie ou gruage: servitudes de certaines forêts).*»

(2) Je ne pense pas en effet qu'il faille songer à l'hypothèse *Gré = Canines supérieures* du sanglier (Salnove, *Vénerie*, p. 290), «*parce qu'elles touchent et frottent contre les défenses qui semblent les aiguïser...*»

(3) On a *Le Font de l'Île* (Charente-Inférieure), non loin de Pons, par exemple.

(4) Cet adjectif dérive du bas-latin *tailliare* (*secare, cadere*), cité par Du Cange. D'ailleurs *tailliare* vient probablement d'un terme gaulois, car, d'après Toubin, en gaélique, «*couper*» se dit *Tall* (En sanscrit, on a *dal*, fendre, ayant donné *dala*, en irlandais).

comme adjectif pour *Lapis* (pierre), d'après Du Cange. Par suite, ce nom de lieu-dit est relativement assez récent, et, certainement, *post-romain*.

En tout cas, cette dénomination (1) est très explicite, car il est facile de constater que la *Cuvette*, en granulite, constituant désormais la *Fontaine Saint-Gré*, a, en effet, bien été *taillée* dans un rocher du sol. Par conséquent la dénomination du lieu-dit est très justifiée et en rapport avec cette *Source*. Mais elle est *postérieure* évidemment à la *taille* de la *Cuvette*, visible actuellement, et au terme de « *Fontaine de Saint-Gré* ».

SITUATION. — La *Fontaine St Gré* se trouve au Sud du Bourg d'Avrillé, à 100 m à l'Est de la route de Longeville (borne n° 15), et à 800 m environ de l'Eglise (2).

Cadastré. — Elle occupe l'angle Sud-est d'une vaste prairie, appelée *Pré de St Gré*, appartenant à M. Gillazeau, maire d'Avrillé, et résultant de la fusion des deux n°s 221 et 235 du Cadastre, section B (*Fig. 1; R¹*). La propriétaire actuelle de la Fontaine est M^{me} Guiet, mère de mon ami, M. Guiet, agent-voyer d'arrondissement, à La Roche-sur-Yon.

Elle correspond à un fort *pointement rocheux*, entre le n° 221, qui se trouve sur le côté Ouest d'un *Abreuvoir* ou *Lavoir*, portant au Cadastre le n° 222, et le n° 222; et non pas au n° 222 lui-même, comme on l'a dit par erreur (*Fig. 2; I*).

L'*altitude* n'est guère que de 20 à 22 m en ce point (3).

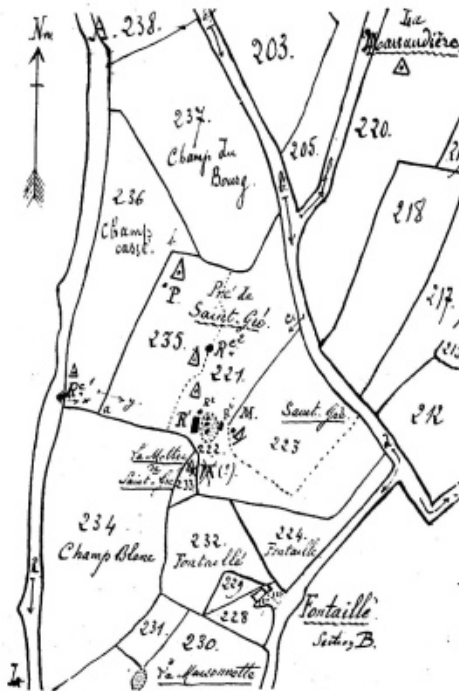
Voie d'accès. — Pour s'y rendre, il suffit, partant du bourg, de prendre la route de Longeville, jusqu'à l'entrée d'un vieux et large chemin, se trouvant à 800 m de l'église et se dirigeant du côté est vers La *Marsaudière*

(1) Les *Prés de Fontaillé* (section B, n° 224 et 232) sont voisins du n° 221, au sud duquel se trouve la Fontaine, près du n° 222 (*Fig. 1*).

(2) Au sud de la petite maisonnette construite sur le bord est de la route, en face la borne kilométrique n° 15 (1911), et la *Pierre à Cupules* dite de la Route de Longeville (*Fig. 1; Rct*).

(3) La *Carte d'Etat-Major* donne le chiffre 22 m, à 600 m au sud-ouest.

et la *Grande Maisonnette* par le lieu-dit *Fontaillé*. Ce chemin passe devant le *Pré de S^t Gré* lui-même, où l'on n'a qu'à pénétrer par la barrière (*Fig. 1 ; a, b, c*).



ig. 1. — LA FONTAINE SAINT-GRÉ, à AVRILLÉ (Vendée). — SITUATION ADASTRALE. — Échelle : 1/5.000. — Légende : a, b, c, voie d'accès par le chemin de *La Marsaudière* (f) et de *Fontaillé* (d). — R1, Rocher où jaillit la source. — P, Polissoir de *Saint-Gré*. — Rc1, Rc2, Rochers à *Cupules*. — R2, R6, rochers voisins de la Fontaine. — A. L., Route d'Avrillé à Longeville (R) (Entrée dans le champ n° 235, en traversant la haie a b, au passage y).

GÉOLOGIE. — Au point de vue géologique, l'on est certainement, là encore, en plein *Centre granitique*, car la *Granulite* typique, dite d'Avrillé, affleure par-

tout, sur la route et dans les champs voisins de ce lieu-dit (*Fig. 1* ; Rc^2 , Rc^1 , etc.).

D'ailleurs, le petit plateau granulitique où se trouve le *Rocher de S^t Gré* représente la partie terminale et méridionale de celui de Beauchêne et de la Marsaudière, qui se trouve entre les deux ruisseaux limitant la butte, où il y avait jadis le fameux *Cromlech* de Beauchêne.

Mais il faut bien savoir qu'on est, là, à peine à 100 m au Nord du contact des *Terrains calcaires du Lias* avec la Granulite. Une bande de P^a (c'est-à-dire de *Lias moyen*) (1) est nettement marquée sur la *Carte géologique du Service des Mines* (2); et *La Maquinière*, où il y a des carrières de Calcaire hydraulique, est toute proche.

PÉTROGRAPHIE. — Le ROCHER DE S^t GRÉ est donc un pointement rocheux de la *Granulite* du sous-sol, qui, là comme ailleurs, forme le substratum de toute la région d'Avrillé. La roche est à grain fin et bien connue.

Ce pointement a la forme d'un tronc de pyramide quadrangulaire, à base en forme de rectangle et à grand axe Nord-Sud. Cette base mesure 4 m de long sur 3 m 50 de large. Le sommet ou petite base est à peine moins long, mais est surtout bien moins large (1 m à peine). C'est un dos-d'âne. La hauteur du rocher au-dessus du sol de la prairie est de 0 m 90 environ ; mais, du côté de l'abreuvoir, profond de 0 m 40, elle est, par suite, de 1 m 30 au moins (*Fig. 2* ; I).

A l'Ouest, au Nord et au Sud, les faces de ce tronc de pyramide ne présentent rien de particulier ; le flanc Ouest mesure 2 m 50 et est à 45° (*Fig. 2* ; II).

A) DESCRIPTION DU ROCHER SACRÉ. — FLANC EST. — Par contre, sur le *flanc Est*, aussi incliné à 45° sur le sol, se trouve tout ce que nous avons à signaler : *Source* et *Gravures*.

(1) Le *Liasien P^a*, qui correspond au bord de l'ancien bassin de la mer liasique, est un faciès littoral, formé par du Calcaire gréseux ou siliceux, grossier.

(2) Feuille des Sables d'Olonne (G. VASSEUR).

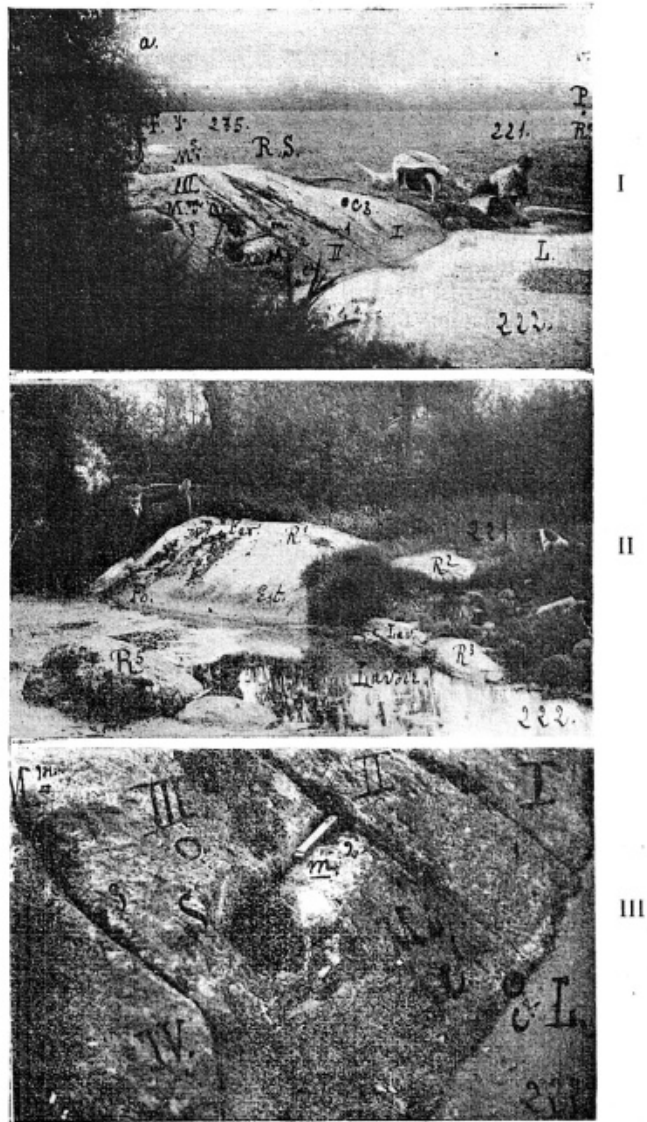


Fig. 2. — LE ROCHER DE SAINT-GRÉ ET LA SOURCE MIRACULEUSE (D'après des Photographies de Marcel Baudouin). — Trois aspects différents. — Légende : I, Vue de la *Ligne Nord* (Rocher). — II, Vue de la *Ligne Ouest*. — III, Vue Nord *Fontaine*. — L, *Lavoir-Abreuvoir* (Légende de la *Lavandière*). — P, Polissoir. — Ro, rocher à *cupules* du n° 221 (Fig. 1). — R.S., ROCHER DE SAINT-GRÉ. — Ms, Mm, Mi, Les trois *Marches*, pour descendre à la fontaine. — I à IV, parties du Rocher de Saint-Gré, séparées par des fissures (1, 2, 3). — C1, C2, C3, *Cupules* du Rocher de Saint-Gré. — M, fissure transversale, correspondant à la *Source*. — S, FONTAINE ENTAILLÉE. — O, situation de l'EMPREINTE PÉDIFORME. — R2 à R5, rochers libres, voisins de R.S. — Fo, Niveau de l'eau du Lavoir, en été. — Fy, voie d'accès de la Route de Longeville (Fig. 1). — R1, Flanc Est de R. S.

a) *Source*. — Evidemment, c'est la *Source* qui a commencé... Et, lors de sa découverte, elle a dû paraître d'autant plus curieuse qu'elle jaillissait au *Soleil Levant* ! On y a vu, tout de suite, dès la création du « *Dieu-Soleil* », l'œuvre, voulue, de la Divinité... — D'où ses caractères, miraculeux et sacrés, sur lesquels nous insisterons plus loin.

b) *Fissures*. — Ce *flanc Est* est divisé en quatre parties (*Fig. 2*; I à IV) par trois fissures naturelles (nos 1, 2 et 3) de la Granulite, qui sont aussi inclinées à 45°, parallèles, et se dirigent de l'Ouest à l'Est, à environ 1^m de distance.

Dans la partie située entre les fissures nos 2 et 3 (Sud), se trouve une *Fissure, perpendiculaire*, c'est-à-dire *horizontale*, courant du Nord au Sud, longue de 0^m50 à 0^m60, qui n'atteint pas la fissure n° 3 au Sud et s'arrête à 0^m23 de cette fissure (*Fig. 2*; III, m-2). Et c'est à son extrémité *Sud* que jaillissait la source, car c'est là même qu'est taillée la *Cuvette*, qu'on y voit aujourd'hui, qui collecte les eaux, et qui constitue la petite *Fontaine moderne* (*Fig. 2*; III, S).

B) LES QUATRE AUTRES ROCHERS. — A l'extrémité Nord de ce *Rocher Sacré* (R. S.) se voit un autre pointement, assez petit (R²); dans le Lavoir-abreuvoir (n° 222) et au pourtour, on distingue trois autres rochers analogues, dont deux (R³ et R⁴), éloignés de 2^m50 à l'Est; et un (R⁵), éloigné vers l'Est, de 6^m50. Au total cinq pointements groupés.

D'où peut-être le nom de *Cinq-Grés* (?), ayant pu donner *Saint-Gré* à la rigueur...

III. — ETUDE DU ROCHER DE S^t GRÉ.

PRÉHISTOIRE DU ROCHER DE S^t GRÉ. — Le Rocher, d'où sort la SOURCE, est extrêmement curieux.

A) GRAVURES. — En effet, en outre de celle-ci et de ses *annexes modernes*, on y voit :

1° Des CUPULES, nettement *néolithiques* (*Fig. 2*; I; C¹, C², C³);

2^o Une GRAVURE, analogue à celles dites *Pédiformes*, paraissant de la même époque (Fig. 3).

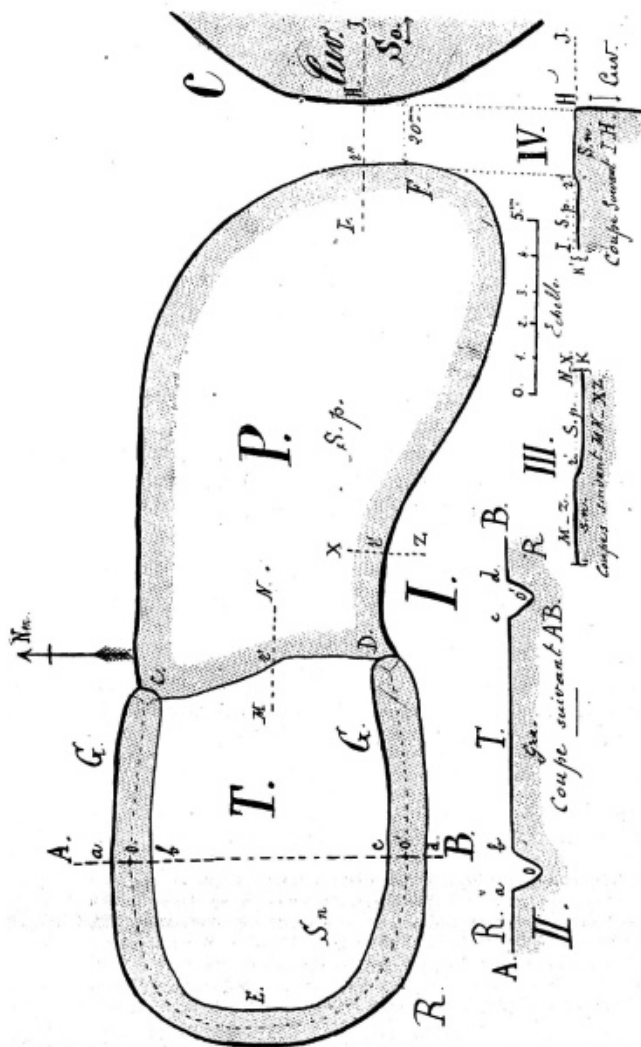


Fig. 3. — Le Pied de la Vierge du Rocher de Saint-Gré — Empreinte pédiforme, gravée et sculptée, préhistorique (Pierre polie). — Echelle : 1/2 grandeur (d'après un *Décalque* fidèle, réduit à la photographie). — *Légende* : I, *Décalque*. — II, *Coupe transversale* du Talon (T) suivant A B (I). — III, IV, *Coupe longitudinale* de la Plante (P) suivant M N et I, H (J). — C, E, D, *Trait gravé*. — S, p., *surface polie* (C, D, F). — R, *Surface du Rocher*. — G, *Granulite*. — C, *Fontaine taillée, et Source (So)*. — N, m., *Nord magnétique*.

Ce pointement rocheux naturel constitue donc en réalité un ROCHER A GRAVURES PRÉHISTORIQUES. Jusqu'à

présent, personne n'avait signalé l'existence de ces Cupules (1) ! Mais, jadis, on connaissait, à Avrillé, un *PIED DE LA VIERGE*, comme je l'ai rappelé plus haut.

Or, comme il n'y a pas, à ma connaissance, dans cette commune, d'autre *Gravure pédiforme* sur rocher que celle que j'ai découverte sur ce pointement de Granulite, force m'est bien d'identifier le *Pas de la Vierge* (Fig. 3), d'Avrillé, avec cette gravure (2) !

STATION NÉOLITHIQUE DE S^t GRÉ. — Il ne faut pas oublier que les *Rochers à Cupules* sont nombreux dans le voisinage [*Rochers de La Marsaudière* (Fig. 1; R^{e3}); *Rocher central du Pré de S^t Gré* (R^{e2}) (Fig. 1); *Rocher de la route de Longeville* (R^{e1}); etc.] (3), et que les *Loups-garous* fréquentent toujours ces parages, si bien qu'au *Pont de l'Eraudière*, tout proche, qui se trouve sur la route de *Longeville*, en face *La Marsaudière*, on a pu (F. Baudry) les compter (4)...

D'autre part, j'ai découvert, dans le même *Pré de S^t Gré*, un beau *Polissoir* (5). — De plus, il y a eu un *MENHIR* (6) assez rapproché (n^o 214), qui n'a pu servir que d'*indicateur* à un Dolmen inconnu (7).

(1) On notera que les Cupules sont sur le *flanc*, *oblique à 45°*, du pointement rocheux, et non pas sur le plateau supérieur de ce rocher. On n'a donc pas pu les faire pour contenir des liquides (Fig. 2; 1; C1, C2, C5).

(2) Je décrirai ailleurs ces gravures.

(3) Marcel BAUDOIN. *Les Rochers à Cupules d'Avrillé* (Vendée). *Rev. Bas-Poitou*, 1912.

(4) On dit qu'il y en a *sept*, sous forme de chiens noirs! Le *Pont de l'Eraudière* est le premier pont de la route de *Longeville*, entre *Avrillé* et *La Marsaudière*. *L'Eraudière* est une ancienne ferme, aujourd'hui simple borderie, à 150^m à l'ouest de *La Marsaudière*, par conséquent située à l'est du *Pont*.

(5) Marcel BAUDOIN — *Découverte d'un Polissoir à la Fontaine Saint-Gré, d'Avrillé* (V.). — *Homme préhist.*, 1912.

(6) Le *Menhir* du n^o 214, section B, est le *Menhir de la Marsaudière*, détruit aujourd'hui. Il était placé à 150 m. à l'est.

(7) S'il y a eu, près de la *Fontaine*, un autre *Menhir*, comme l'a indiqué l'Abbé F. Baudry, il n'a pu se trouver que dans le n^o 232, section B, dite *Mottée de la Maisonnette* (d'après M. Guiet); ou dans le n^o 233, section B, petit jardin appelé encore aujourd'hui *La Mottée de Saint-Gré* (Fig. 1). Mais ces mots jurent un peu. *Mottée* indiquerait plutôt un ancien *Tumulus*, et par suite un *pilier*

Avant de tirer de ce groupement, extraordinaire, de faits (1) une déduction quelconque, il était donc utile d'insister sur les différents éléments que je viens d'indiquer pour ce lieu-dit, si intéressant, de *Saint-Gré*.

En tous cas, il est indiscutable que le quartier de S^t Gré est une véritable STATION NÉOLITHIQUE, qui avait été méconnue jusqu'ici.

S'il en est ainsi, comme il est des plus probables que la *Source existait* à l'époque où les diverses *Sculptures* ont été exécutées, cette dernière n'a pas pu manquer d'être *remarquée* par les *Néolithiques* qui venaient *polir* leurs haches en ce point et qui ont dû être frappés de suite par son mode de constitution. — D'où l'*origine du Culte de cette Fontaine*, qui remonterait, dès lors, jusqu'à cette époque *préhistorique*... On voit comment une étude approfondie d'une telle station peut rapprocher des faits en apparence fort disparates et permettre d'en tirer la seule conclusion qui paraisse logique.

IV. — DESCRIPTION DE LA FONTAINE S^t GRÉ.

1. FONTAINE. — Voici dans quel état se présente, à l'heure actuelle, la *Fontaine*, qui, certainement, a été *travaillée*, arrangée, et *modifiée* à des époques successives et plus ou moins récentes.

Elle est constituée : 1^o par une CUVETTE, *artificielle*, où actuellement se collecte l'eau de la source; 2^o par des dispositifs annexes, qu'on peut classer ainsi : a) un *Escalier d'accès*, descendant du haut du rocher vers cette Cuvette, et permettant, à l'aide des *trois Marches*, qui le représentent, de s'approcher assez près du point précis où l'eau jaillit; il a été confectionné à une

de Dolmen, plutôt qu'un Menhir, quoiqu'à Avrillé on appelle *Mottée* tous les jardins frais et humides. Peut-être une pierre libre, située actuellement à l'extrémité sud-ouest du champ n^o 223, est-elle un autre débris de ce *Dolmen*? Nous avons discuté cette hypothèse dans le mémoire cité à la note ci-dessous et ne pouvons y insister ici.

(1) Marcel BAUDOUIN. *Les Mégalithes funéraires d'Avrillé* [Inédit].

période assez récente pour éviter aux pèlerins d'être obligés de se coucher à plat ventre sur la Granulite, à cause de la situation de la source, assez bas sur le flanc Est, à 45°, du Rocher; b) une *Barre de fer*, ne servant

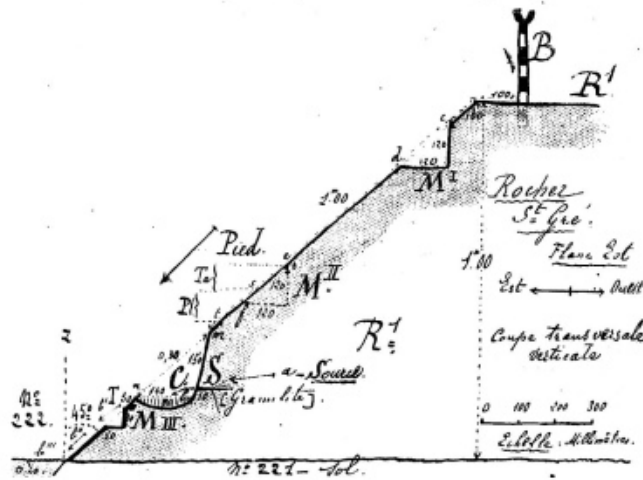


Fig. 4. — Coupe schématique, Nord-Est, transversale, du Rocher de Saint-Gré, passant au niveau de la Fontaine de Saint-Gré. — Echelle : 1/20. — Légende : R 1, ROCHER DE SAINT-GRÉ (face supérieure et flanc Est). — B, Barre de Fer (moderne). — M^I, Marche supérieure. — M^{II}, Marche moyenne. — M^{III}, Marche inférieure (ESCALIER). — C, Cuvette de la Fontaine. — S, Source (Origine : a, fissure transversale, Fig. 2, m). — r, t, Gravure pédiforme (t. s., Talon; s. t., Plante) — T, Ouverture de la Marche M^{III}. — M n. Ouverture de la Cuvette. — t, m, Rocher non sculpté. — e, f, Ouverture de la Marche II, qui est plus au Sud en réalité et a été projetée sur la coupe T B. — z, Verticale du lieu. — b'', Angle du flanc Est du Rocher R 1 avec la verticale. — c, d, ouverture de la Marche M I. — b', déversoir de l'eau de la Source. — b''', Lavoir.

actuellement qu'à aider à la descente par les marches dudit escalier et qu'à empêcher de choir dans le Lavoir-abreuvoir, en buvant à la source (Fig. 2 ; II ; Fer).

Etudions successivement ces différentes parties (1).

(1) A 10 m. au nord-est du Rocher Sacré, autre pointement naturel. Il y a, d'ailleurs, d'autres pierres libres de Granulite dans le champ n° 223, sur le bord est de l'abreuvoir (n° 222). Nous les citerons, en parlant, ailleurs, du Menhir de St Gré.

1^o CUVETTE ARTIFICIELLE. — Actuellement, la fontaine est donc représentée par une CUVETTE, très bien taillée dans la granulite et due à l'homme : cela au point précis où suinte constamment la Source, c'est-à-dire à l'extrémité Sud de la fissure horizontale du rocher signalée (Fig. 2; III, S).

Pour l'établir, il a fallu, après avoir bien repéré la dite source, tailler à pic la granulite, comme si l'on avait voulu faire une Marche analogue à celle dont nous parlerons dans un instant (1), située au-dessus d'elle : cela sur une hauteur de 150^{mm} et sur une étendue de 140^{mm} en largeur (Fig. 4 ; C).

La fontaine a été réalisée ensuite, en creusant au dessous de cette marche elle-même, de 140^{mm} de largeur, une cavité, en forme de calotte de sphère, présentant les dimensions suivantes : diamètre de la base superficielle ou d'ouverture, 140^{mm}; profondeur ou hauteur maximum de la cuvette, 30^{mm}. Cette sorte de coupelle ne peut donc retenir qu'une faible quantité d'eau de la source, qui, par suite, la déborde rapidement (Fig. 4 ; m, n).

C'est sur la contremarche de cet a-pic, taillé en marche, à 10^{mm} au-dessus de la base de la Cuvette que se trouve la Fissure de la granulite d'où jaillit la Source (S; a, b). Et, évidemment, tout le travail de creusement a été fait de façon à obtenir le maximum pour la cavité de réception de l'eau; elle n'aurait pas pu être obtenue plus grande (2). L'eau jaillit sans cesse et doucement; elle tombe dans la cuvette. Celle-ci se remplit; puis le trop-plein se déverse constamment dans l'abreuvoir ou lavoir voisin (Direction b', b'', b''').

Epoque de fabrication.— De quand date cette Cuvette ? Il est impossible de le dire. Certes, il y a des *Ecuelles* ou *Cuvettes*, de l'époque *Néolithique*, comme les *Cupules*,

(1) Il semble résulter de là que la Cuvette et les Marches, primitives, doivent être de la même époque.

(2) Sans cela, il aurait fallu faire sur le rocher un trop grand délabrement.

qui sont aussi bien taillées que celle-ci ! Mais, d'une part, jamais les Néolithiques n'ont fait de telles Ecuelles *au niveau des Sources* ; ou, plutôt, on n'en connaît pas d'autre exemple ! De plus, -- et surtout ! -- jamais les Néolithiques n'ont taillé, en forme de *marche*, au moins dans l'Ouest de la France, les *Rochers*, avant d'y creuser de telles cavités !

Leurs Ecuelles, comme les Cupules, ont toujours leur flèche de courbure, ou grand rayon, *normal à la surface* naturelle du pointement rocheux (tandis qu'ici cette flèche fait un angle de 45° avec la direction de la surface de la Granulite), même dans les cas, où, comme ici, les Cupules sont sculptées sur des surfaces très *inclinées*, ou même *verticales* !

Comme je l'ai dit plus haut et le répète plus loin, je crois que cette Cuvette a été creusée, en même temps qu'on a fait le premier Escalier de descente, dont les Marches, actuelles, ne doivent représenter qu'une transformation.

Je crois donc qu'il s'agit là d'un travail *moderne*, -- et en tout cas post-romain, -- datant sans doute de la période de Christianisation ou même d'une époque plus récente. D'ailleurs, le terme de *Fontaillé*, appliqué au lieu-dit voisin, autorise, à mon avis, à ne faire remonter ce travail qu'au *début du Moyen âge*, puisque ce mot signifie « *Fontaine taillée* ».

Quant au *ciment* et à la *brique*, qu'on voit au-dessous de la cuvette et dont je reparlerai plus loin, il est certain que leur application, au coin Nord-est, doit être plus moderne encore. Mais personne n'a pu me renseigner sur l'époque de cette restauration, sans grand intérêt au demeurant.

2° ANNEXES DE LA CUVETTE. — J'en ai indiqué deux : un *Escalier* et une *Barre de descente*.

Il est certain que cet escalier est très usité, même à l'époque actuelle. Tous les gens du pays s'en servent pour montrer aux touristes comment on peut puiser l'eau dans la cuvette avec une cuiller ! Sur les Cartes

postales de la Fontaine publiées (1), on voit un homme, regardant le Nord; ayant le pied gauche dans la marche supérieure, le droit dans la marche moyenne, se retenant de la main gauche à la barre de fer, et recueillant de l'eau de la main droite. L'axe des pieds est, dans chaque marche, parallèle à sa longueur, c'est-à-dire Nord-Sud, et non perpendiculaire; cette disposition, qu'on est obligé d'adopter aussi dans les escaliers de certains *Souterrains-refuges* de Vendée [S. de la Minerie, à Girouard, par exemple], s'explique ici très bien par la configuration du Rocher et la forme des Marches.

A) ESCALIER A TROIS MARCHES. — L'Escalier est constitué par trois *Marches*, taillées dans le Rocher, pour permettre d'atteindre facilement la Fontaine.

a) *Epoque*. — Ces Marches sont certainement *modernes* et assez récentes; mais il est impossible de savoir: 1° à quelle *époque* précise elles ont été faites (personne ne s'en souvient dans le pays); 2° s'il y avait au préalable des marches plus frustes et plus anciennes (cette hypothèse ne me paraît pas *insoutenable*).

b) *Description*. — a) La 1^{re} *Marche*, ou *Marche supérieure*, correspond au sommet du Rocher; elle est directement au-dessus de la Source, dont elle est éloignée de 0^m80 environ. Large de 0^m40 (dans le sens Nord-Sud), elle est *haute* et profonde de 0^m12 environ; son angle dièdre d'ouverture mesure 0^m30. Elle est à 0^m10 au-dessous du sommet de la plate-forme du Rocher (*Fig. 4; Mi*).

b) La 2^e *Marche*, ou *Marche moyenne*, la plus typique, est la plus utile; elle est à 0^m40 au Sud de la 1^{re} et à 0^m40 également au-dessous d'elle. Elle est large, du Nord au Sud, de 0^m25 seulement, et de même hauteur et profondeur (0^m12) (*Fig. 2; I; Mm*).

(1) Coll. Louis Amiaud (Les Sables d'Olonne) [n° 2166]. Collection A. Robin, Fontenay-le-Comte [n° 01682]. C'est par erreur que la carte postale de L. Amiaud porte la date 29 juillet (au lieu de 29 juin) pour le Pèlerinage.

c) La 3^e *Marche*, ou *inférieure*, est placée au-dessous de la source, à 0^m05 plus bas qu'elle. Elle a 0^m32 (un *piéd*) de largeur Nord-Sud, et 0^m10 seulement de hauteur et de profondeur. Cette partie-là a été restaurée récemment, car on y voit une *brique moderne*, scellée par un peu de *ciment*, rougeâtre, qui semble avoir été placé là pour empêcher la destruction de la partie inférieure de la *Cuvette* taillée dans la granulite (*Fig. 2 ; III ; Mi*).

B) *BARRE DE FER ET TRONC*. — Il n'y a pas très longtemps, un des habitants du pays, M. Guiet père (d'Avrillé), eut l'idée de placer un *tronc*, au niveau de la Fontaine, pour y recueillir les offrandes des visiteurs, surtout en dehors de l'époque du pèlerinage.

Pour cela, il fit sceller verticalement une *barre de fer*, d'environ 0^m70 de hauteur, sur le sommet du Rocher, au côté Sud, à l'Ouest de la Fontaine (d'environ 0^m60). Cette barre, destinée aussi à faciliter la descente à la source, existe toujours ; mais elle ne sert plus actuellement que de point d'appui pour prendre l'eau à la fontaine.

Les deux orifices superposés qu'elle présente servaient jadis à fixer sur elle le *Tronc à Offrandes*, qui a été enlevé un jour par le berger de la ferme voisine de *La Grande Maissonnette* et transporté à l'Eglise, où il est toujours. Cette barre de fer porte ces mots, gravés à froid par poinçonnage : S^t Gré (*Fig. 2 ; et Fig. 4 ; B*).

II. SOURCE. — L'eau qui s'écoule est extrêmement pure, mais d'un goût peu agréable ; elle est très limpide et transparente.

1^o *Origine*. — Elle traverse, évidemment, le bloc granulitique par capillarité. Mais on n'a pas fait encore de recherches pour savoir d'où elle provient. Elle paraît ne pas avoir de rapport avec l'eau du Lavoir voisin, qui n'est, à mon sens, que son *Décervoir* (*Fig. 2 et 4*).

Au point de vue de l'origine même de la source, qui ne peut guère provenir que d'une *Nappe souterraine*

d'infiltration, communiquant avec une notable FISSURE DE LA GRANULITE, on remarquera que l'on est là presque à un contact de Terrain calcaire de l'époque secondaire et de terrain primitif, et qu'il doit exister une telle nappe probablement dans l'interstice des couches calcaires fissurées du Lias voisin au Sud.

Le hasard a voulu que cette nappe arrive au contact de la Fissure; et c'est ce qui a paru *Miraculeux* aux Hommes primitifs! Le fait est qu'une telle coïncidence doit être assez rare, en plaine, comme à Avrillé, au milieu d'une prairie parfaitement *horizontale* (1).

Comment cette Fissure, qui correspond à l'altitude de la Fontaine St Gré, c'est-à-dire à 22 m environ, peut-elle donner de cette eau d'infiltration? Les Puits à eau du bourg voisin d'Avrillé vont nous donner la solution de ce problème.

Ces Puits sont presque tous taillés entièrement dans la granulite à la mine et au ciseau à froid. La dépense dépasse souvent 500 francs pour chacun! Le niveau d'eau, dans ces puits, ne s'élève guère que de 1 m à 1 m 50 par hiver [ce qui donne une idée de la *pression*] (2).

De plus, la nappe d'eau souterraine qui alimente ces puits correspond, en réalité, d'après nos relevés (3) à une profondeur qui varie de 13 m à 23 m, soit à une moyenne de 20 m. Cette eau circule, bien entendu, dans les fissures de la granulite, formant le sous sol du bourg.

Comme l'altitude d'Avrillé est de 45 m en moyenne, on voit que : $45^m - 20 = 25^m$. L'eau arrive donc à 25 m

(1) HAUG (Traité de Géol., I, p. 358) dit : « Il y a source d'affleurement quand il y a intersections de la surface d'une nappe aquifère avec la surface topographique ; elles se trouvent en général A FLANC DE COTEAU. »

(2) Dans ce bourg d'Avrillé, qui repose sur une épaisseur formidable de granulite (altitude moyenne : 45 m), les Puits à eau sont parfois très profonds, quoique creusés dans une roche très dure. Je crois que l'un d'eux a 23 m. Les fissures de la granulite, qui contiennent la nappe phréatique (φρέας, puits), sont donc, à 1 k^m au nord, très bas situées!

(3) La profondeur des Puits, nous a été fournie, d'une façon très précise, par M. le Secrétaire de la Mairie.

d'altitude dans la région ; et, puisque S^t Gré est à 22^m seulement, rien d'étonnant en somme à ce que sa granulite donne une source pérenne !

2^o *Caractères.* — Bien des recherches seraient à faire sur cette eau, au point de vue *physique, bactériologique* et *chimique* ; mais nous croyons qu'elles ne nous apprendraient pas grand'chose, vu son goût fade et sa limpidité, qui indique une eau absolument *potable* (1).

Lors de nos passages successifs à Avrillé, nous n'avions pas de *thermomètre* et nous n'avons pas pu prendre nous-même la température de l'Eau de la *Cuvette*.

Nous avons essayé de nous procurer des données précises à ce sujet par l'intermédiaire d'un correspondant ; mais, jusqu'à présent, les renseignements recueillis n'ont aucun intérêt. En septembre 1911, année très chaude, l'eau nous a paru, à sa sortie de la fissure, être à la même température que l'eau du lavoir voisin ; mais il ne s'agit là que d'une impression et d'un souvenir, sans portée scientifique.

3^o *Débit.* — Aujourd'hui, on peut facilement calculer le *volume* de la petite cuvette ; mais cela n'a guère d'intérêt que si l'on désire connaître le débit de la source, à l'époque actuelle.

Pour se rendre compte de la quantité d'eau fournie par celle-ci, il suffit d'épuiser ladite Cuvette avec un linge et de compter le *temps* nécessaire pour qu'elle se remplisse. L'expérience m'a montré qu'il fallait *cinq* minutes pour atteindre une hauteur d'eau de 30 ^{mm} pendant l'été de 1911, année de *très grande sécheresse*, comme on sait ! Mais, en 1909, j'avais noté que la

(1) A Avrillé, on a analysé l'eau d'un Puits, creusé à 20 " dans la granulite. En voici le résultat : « Eau très minéralisée, bicarbonatée, sulfatée calcique et magnésienne. Très pure, au point de vue des matières organiques, dont la présence serait un danger pour l'alimentation. Titre hydrométrique total : 56°. Chlore (évalué en NaCl = 0 gr. 54). Eau peu agréable au goût ». Evidemment il s'agit d'une eau d'infiltration, qui doit venir, en partie au moins, des régions calcaires, voisines au sud.

Cuvette se remplissait en *trois* minutes seulement : temps qui me paraît le plus proche de la normale, pour les années ordinaires. Ces examens ont d'ailleurs été pratiqués en plein *Été*. Il est à supposer qu'en réalité le débit est encore plus rapide en hiver qu'en août ou septembre. Ces détails n'ayant pas beaucoup d'importance en l'espèce, nous avons adopté, comme chiffre moyen, celui de *trois minutes*.

Étant donné que la Cuvette représente 0 litre 243 (1), cela nous donne un débit, par minute, de 0,243 : 3 ; soit de 0,081, et de $\frac{0,243 \times 60}{3} = 4$ l. 86 par heure ; soit : $\frac{0,243 \times 60 \times 24}{3} = 116$ l. 64 par jour. — Ce qui donne, par année de 365 jours : 116 l. 64 \times 365 = 425.373 l. ou 42^m 1/2.

C'est là un chiffre intéressant pour une Source *pérenne* de cette nature.

V. — FOLKLORE. CULTES ET MÉDECINE.

I. FOLKLORE. — La FONTAINE S^t GRÉ est une *fontaine sacrée* et *miraculeuse*. — Elle est donc douée de *Vertus médicales*, d'origine populaire ou traditionnaliste : qualités, qui sont suffisantes, pour avoir provoqué la création d'un *Pèlerinage*, qui a depuis longtemps été *Christianisé*. — Développons ces différents points.

1^o MIRACLE. — La fontaine a été considérée comme *miraculeuse* depuis très longtemps par le Peuple, à cause de trois de ses caractères. Ceux-ci, en effet, ne peuvent s'expliquer encore, dans l'esprit du paysan, que par l'intervention d'une *Divinité*... Puisque ces caractères ne sont pas, pour lui, des phénomènes *naturels*, c'est-à-dire habituels, il faut, forcément, qu'ils soient *surnaturels*, c'est-à-dire dus à une Puissance surhumaine !

(1) Le volume de ce segment sphérique à une base est donné par la formule [D'après M. Guet] : $V = \frac{1}{3} \pi h^2 (3R - h) = \frac{1}{3} \pi 0,03^2 (0,288 - 0,03)$ [car R = 0,096] ; soit : 0 litre 243.

Ce sont : 1° la présence de la source *au milieu d'un gros bloc de Granulite* ; 2° le fait que la source est *pérenne*, c'est-à-dire *intarissable*, et par suite toujours *pure* ; 3° le fait qu'elle jaillit au *Soleil levant, point capital aussi*.

Ces trois caractères ont dû frapper depuis des années l'imagination des populations ; mais il est probable qu'à l'époque moderne ils n'ont pas suffi à faire croire au *Miracle* ! Un autre fait a dû s'y ajouter : c'est la constatation, assez récente de l'existence, à son voisinage, d'une *Gravure sur Rocher*, ayant l'aspect d'un *Pied humain* (1).

Cette Gravure ne pouvant être considérée comme *naturelle* (les Hommes *néolithiques* l'ayant exécutée étant disparus depuis longtemps) par les Hommes l'ayant redécouverte à l'époque des Métaux, avant l'ère chrétienne, ces derniers ont cru à une manifestation de leur Divinité, à eux : d'où l'idée de *Fée* ; puis, plus tard, la *Christianisation*.

Le seul souvenir précis qui reste de cette période de début, c'est une des dénominations de la source : *Fontaine de la Dame* ; *Dame* étant pris ici, comme toujours, dans le sens de *Fée* !

C'est donc la *Fée*, qui a précédé immédiatement la *Vierge* ; et il est probable que l'idée de *Fée-Lavandière* a été suggérée dès l'époque des Métaux et substituée à l'idée de la *Divinité néolithique* (2) par la constatation subite de cette *Gravure de Pied*, ayant fait supposer le passage en ce point d'une *Puissance surnaturelle*, qui

(1) Il existe à Réaumur (Vendée) une *Source miraculeuse* analogue, christianisée par la *Chapelle de Sainte-Marie*.

Il y avait, là aussi, sur une pierre voisine, une Empreinte pédiforme, qui est le *Pas de la Vierge*. Il ne nous a pas été possible jusqu'à présent d'étudier nous-même cette source ; mais nous espérons en avoir bientôt l'occasion.

En tout cas, il était nécessaire de rapprocher ce Pas de celui de la *Fontaine Saint Gré*, d'autant plus que là on amène aussi des Enfants, pour les faire marcher : on y *trempe leurs pieds dans l'eau de la fontaine* !

(2) L'*Étoile*, dont parle l'abbé Prunier, est une *survivance* néolithique, très probablement.

aurait laissé sur la pierre la trace de son pied, et d'une puissance du sexe *féminin*, puisqu'il y avait à côté un *Lavoir*, et que les femmes seules, à cette époque comme aujourd'hui, fréquentaient de tels endroits !

II. VERTUS THÉRAPEUTIQUES. — Toute manifestation divine ayant un but pour le Peuple, et ce but étant toujours le sauvetage du genre humain, la fontaine devint *médicinale*, et fut douée de toutes les vertus *thérapeutiques*.

Comme l'a indiqué avec raison l'abbé H. Rivalland, dès 1888, cette fontaine *sacrée* guérit, désormais, *toutes les Maladies* !

Cependant, dans l'esprit de quelques-uns, elle est spécialement plus efficace dans certaines affections.

Voici, à ce propos, ce que nous enseignent les données du Folklore de la région :

a) *Courte haleine*. — L'abbé F. Baudry parle de « courte haleine ». Cela veut dire : *difficultés de la respiration* (affections cardiaques ; asthme, etc.). Or, beaucoup de maladies présentent ce symptôme ; et nous retombons ainsi dans le caractère sacré de la source, qui doit tout guérir. . .

b) *Troubles de Croissance*. — Nous avons vu plus haut que l'eau a été employée pour parer aux *troubles de la Marche* et de la *Croissance des Enfants* (Jean de la Chesnaye). En effet, la plus grande préoccupation des mères est le retard qui se produit dans la *Marche des Enfants*. Il ne faut pas donc s'étonner si le Rocher a cette vertu (1) !

c) *Paralysie*. — En 1911, une femme est venue chercher de l'eau pour guérir une autre femme, qui

(1) Il est très probable que cette *vertu* spéciale est plutôt en rapport, ici, non avec la fontaine ou la source, mais avec la *Gravure sur Rocher*.

En effet, nombre d'Empreintes pédiformes ont des propriétés thérapeutiques, relatives à la *Marche des Enfants*. Par exemple, les Pieds de la Vierge et de l'Enfant Jésus à Menéac (Bretagne) ; etc. J'ai expliqué ailleurs l'origine de ce pouvoir thérapeutique : *Similia similibus curantur* !

avait une *paralysie* (1). — En effet, il suffit de se rappeler les guérisons des *Paralytiques* (Hystérie) de Lourdes pour comprendre cette spécialisation récente en ce qui concerne les adultes.

d) *Rhumatismes*. — L'indication de cette affection est donnée par la légende de la Carte postale publiée par Lucien Amiaud, photographe aux Sables d'Olonne, qui connaît très bien ce pays. Il dit : « Pèlerinage pour se guérir des *rhumatismes* ! » On sait que le *Rhumatisme*, dans nos campagnes, remonte au moins à la *Pierre polie* !

En somme, la Source est censée guérir toutes les maladies : ce qui est la vraie caractéristique des sources miraculeuses.

III. PÈLERINAGE. — Le Pèlerinage a été créé pour deux raisons : 1° la première, parce qu'il fallait y venir à une date fixe (le jour de la *fête* de la *Divinité*, ayant fait jaillir la fontaine) ; 2° la seconde, parce qu'au début il fallait *venir boire*, en troupe, à la fontaine.

Actuellement, la seconde de ces conditions, n'étant pas toujours possible à remplir (*malades* ne pouvant pas marcher) a presque disparu ; on vient chercher l'eau et l'emporte au loin pour les souffrants. Cette condition n'est pas importante, au demeurant.

La première a été favorisée par la *Christianisation de la Fontaine* ; mais elle lui est certainement antérieure.

Elle doit être en rapport avec une fête païenne de la *Divinité*, ayant fait le *Miracle*, c'est-à-dire la Source. Aussi a-t-elle persisté !

Depuis sa *Christianisation*, sans doute, ce pèlerinage a lieu le 29 Juin, jour de la *Saint-Pierre*. — Le choix de ce jour, à cause du patron de la commune(2), est si voisin

(1) Il est probable aussi que c'est la *Gravure sur Rocher* qui set intervenue dans la question de *Paralysie* (parce que celle-ci empêche la *Marche*), au moins pour les Enfants.

(2) Nous avons trouvé une preuve qu'au siècle dernier la fête de *S^t Pierre* se confondait bien avec celle de *S^t Jean* et correspondait au même jour (24 juin). En effet, dans les *Mém. de l'Ac. celtique* (t. IV, 1809, p. 432), on lit : « Au mois de juin, la veille de *S^t Jean-Baptiste* et de *Saint Pierre*, on est d'usage d'allumer .. un feu de joie... ».

du SOLSTICE D'ÉTÉ (24 Juin) qu'il montre qu'autrefois la fête en question devait être une fête en l'honneur du DIEU-SOLEIL. Et il serait très possible qu'il y ait un rapport réel entre l'idée ROCHER MIRACULEUX (*Petra*) et le nom de l'apôtre *Pierre* (*Petrus*) (1). On sait que cette relation est connue surtout par un jeu de mots célèbre (*Tu es Petrus et super hanc petram œdificabo...*).

C'est donc la 2^e *Christianisation* qui aurait fait passer la fête du 24 au 29 Juin, et peut-être la fontaine du Rocher (*Petra*), qui aurait fait choisir S^t Pierre (*Petrus*) comme patron d'Avrillé (2) !

Le pèlerinage, comme tous ceux d'ailleurs qui ont une origine *préchrétienne*, ne doit avoir lieu qu'à *Minuit*, la *veille du jour* dit : cela, parce qu'à l'époque romaine le jour commençait à *Minuit* [C'est la même chose que pour les *feux de joie* : fête du *Soleil* du 24 juin].

IV. DÉTAILS DU CULTE PRIMITIF. — Ce pèlerinage amène encore à Avrillé beaucoup de monde le 29 juin de chaque année.

Il en vient de Mareuil-sur-le-Lay, de Nalliers de Luçon, et de tout le Bocage, et même de plus loin. En 1911 encore, il y avait 20 *femmes* des Moutiers-les-Maux-faits (3) et un grand concours de peuple.

Dès qu'il est *Minuit*, ce n'est, dans le *Pré de Saint-Gré*, qu'une longue théorie de pèlerins, arrivant du bourg par le chemin de *Fontaillé* (4). L'opération dure

(1) D'ailleurs S^t Pierre, fondateur de l'Eglise, remplace ici *Jésus-Christ*, lequel, au demeurant n'a fait que succéder au *Dieu-Soleil*, en l'espèce !

(2) On remarquera, en effet, que l'Eglise de Commequiers (V.) est dédiée à S^t Pierre comme celles d'Avrillé et de Réaumur, et que, dans ces trois communes, il y a des *Gravures d'Empreintes de Pieds* sur des Rochers [Les *Pierres folles*; et *Rochers de la Fontaine S^t Marie* et de S^t Gré] ! On dirait vraiment que le nom de S^t Pierre a été choisi à dessein, pour *CHRISTIANISER* des *Mégalithes* à *Empreintes* célèbres (*Tu es Petrus et super hanc petram...*). En tout cas, la coïncidence est curieuse.

(3) Actuellement, en Vendée, ce sont surtout les femmes qui vont à ces pèlerinages. Elles seules sont restées très *superstitieuses*.

(4) Vieux chemin, très large, avec de vieux chênes verts. Paysage pittoresque.

longtemps, chacun puisant à son tour à la fontaine, et devant « pêcher » (1) l'eau avec une cuiller !

a) Certaines personnes *boivent* à la *source même* : ce qu'affirment la carte postale éditée par M. A. Robin (de Fontenay-le-Comte) et MM. G. Colins et Prunier. — Ce n'est facile, sans cuiller !

b) Mais la plupart désormais se bornent à venir faire *provision d'eau*.

Comme on apporte généralement une, deux ou trois *bouteilles* de litre, qu'il faut emplir (de façon à en distribuer à tout son entourage), on voit quel temps il faut pour satisfaire chaque personne ! Pendant toute la durée de la nuit et toute la journée du 29 jusqu'au coucher du soleil (2), il y a : soit des « buveurs », soit des « pêcheurs » d'Eau, car on y *boit* encore, sur place, à la cuiller !

Cela s'appelle « *Faire un Voyage* » à Saint-Gré. On dirait une véritable Assemblée ; un « Préveil » de nuit.

Cette eau se conserve longtemps et assez bien d'ailleurs, parce qu'elle est très pure, comme toute eau minérale naturelle. Et les pèlerins peuvent en garder pendant l'année entière, d'une Saint-Pierre à l'autre.

Comme le pèlerinage a lieu actuellement encore le jour de la fête de la *Saint-Pierre*, il semble bien que la source est *dédiée* à *Saint-Pierre*, qui pourrait bien d'ailleurs avoir remplacé un *Saint-Gré*, quoique ce *Saint* n'ait laissé aucune trace. Mais, en réalité, il doit y avoir depuis longtemps confusion de Culte, en raison de la *Gravure sur Rocher*, qui, depuis longtemps aussi, a été christianisée en faveur de la *Vierge*. En effet, il y a, à l'église d'Avrillé, un *Autel de la Sainte-Vierge* (3). Et

(1) « Pêcher » mot patois pour « prendre », « puiser de l'eau », etc.
(2) A noter le *Coucher du Soleil* ! Cela prouve bien qu'autrefois le Soleil jouait un rôle dans l'affaire ..

(3) RIVALLAND. *Loc. cit.*, p. 27 et p. 46. Il se trouve dans la *Chapelle de la Vierge* ou *Chapelle Nord* [Ancienne Chapelle dite de la *Guignardièrè*], tandis que la *Chapelle Sud* [Saint Joseph], qui était celle de *La Grigonnière*, est devenue celle de la Famille Gillaizeau, qui, lutte avec les *Chatelains de La Guignardièrè*. A Avrillé, nous retrouvons... en effet, « Les Capulet » et les « Montaigu »...

c'est précisément devant cet autel que viennent prier les *Pèlerins* de la *Fontaine St Gré*, et là qu'ils déposent aujourd'hui (avril 1888) leurs *offrandes*.

Il y a donc bien, à l'heure actuelle, un mélange entre deux Cultes : celui du *Pied Graré* (consacré sans doute jadis à la *Vierge*); et celui de la *Fontaine*, christianisé en celui de *St Pierre*.

V. CHRISTIANISATION. — La seconde partie de l'opération est la visite à l'église, à l'*Autel de la Vierge*; c'est, évidemment, une addition au « Voyage », due à la *Christianisation* du Pèlerinage primitif.

Celle-ci a provoqué d'abord les *offrandes* à *St Pierre*; d'où l'existence d'un *tronc*, qui fut placé sur le Rocher et a disparu, comme je l'ai dit. Actuellement, le tronc étant à l'église, cela en explique le passage à l'*Autel de la Vierge*.

J'ai vu, en 1911, à Avrillé, des personnes, encore vivantes, qui ont bu souvent, dans leur jeunesse, de l'Eau de *St Gré*, pour guérir diverses maladies.

VI. FÊTE PAYSANNE. — La Sarabande et les Danses du Champ de foire, qu'a signalées Baudry et qui n'existent plus aujourd'hui, n'étaient que la *survivance* de Coutumes populaires, relatives au primitif Pèlerinage, comme cela est la règle. C'était l'analogie de ce qui existe encore aujourd'hui en Bretagne, c'est-à-dire des danses sacrées des *Pardons*. — C'était un reste du Culte *païen*, indiscutablement, comme d'ailleurs l'a souligné, avec raison, l'abbé Prunier.

VI. — RAPPORTS DES SCULPTURES SUR ROCHERS AVEC LA SOURCE.

J'ai décrit ailleurs (1) les *Gravures préhistoriques*, qu'on voit sur le Rocher de la *Fontaine St Gré* (Fig. 2 et 3) Je ne puis y revenir ici. — Je me borne à indiquer quels sont les rapports qui me paraissent exister entre l'*Empreinte pédiforme* signalée et la Source.

(1) Marcel BAUDOIN. *Le Pas de la Vierge et les Cupules de la Fontaine Saint-Gré à Avrillé*. In *Bull. de la Soc. Préh. Franç.*, 1912.

1° FOLKLORE DE L'EMPREINTE. — Evidemment, le Peuple, qui a donné le nom de PIED DE LA VIERGE à cette figure, y a vu, il y a longtemps déjà, un pied de Femme. Et il ne s'est, sans doute, trompé que de *sexe*...

L'existence de cette gravure peut très bien avoir été seule la cause de la *qualité « miraculeuse »*, donnée à la *Fontaine*; mais c'est peu probable. Toutefois, il est impossible de savoir qui a joué le principal rôle.

Il semble pourtant qu'il faille admettre que la SOURCE est ANTÉRIEURE (1) à la GRAVURE, quoique la Gravure soit nettement NÉOLITHIQUE.

2° RAPPORT DE CETTE GRAVURE ET DE LA SOURCE. — Etant donné la *situation* de la Gravure, en *contact immédiat* avec le point précis de la Fissure *transversale* Nord-Sud du Rocher par où sort l'eau, il est impossible de ne pas établir une relation, nette et précise, entre ces deux faits matériels: a) Existence d'une *Source pérenne*; b) *Gravure pédiforme* à son niveau même, avec *Cupules* voisines!

Si l'on n'avait pas voulu un tel rapprochement, rien n'était plus facile que de graver le *Pied* soit un peu plus au Nord, soit plus au Sud ou à l'Ouest, comme on l'a fait pour les *Cupules*.

Mais, tout d'abord, une hypothèse se présente à l'esprit?

Le *talon* a-t-il voulu représenter, au moins à un moment donné (avant l'adjonction, je suppose, de la *surface polie*), un *Sabot d'équidé*, et par suite un *Sabot de Cheval ferré*? Je ne le crois pas du tout, en raison de ce que j'ai dit ailleurs, et surtout en raison de ses *trop faibles dimensions* transversales. Le sabot des chevaux les plus petits dépasse toujours, comme diamètre transversal, 88 mm, et comme diamètre antéro-postérieur

(1) En effet, il est probable que cette source existait dès le *Paléolithique*, quoique cela soit impossible à démontrer. La région n'est plus soumise, depuis longtemps, à des mouvements tectoniques importants; par conséquent, les *fissures* du rocher doivent être très anciennes.

110 mm (1), même pour le *pied postérieur*, comme je l'ai montré déjà (2). Si j'insiste sur ces détails et sur cette hypothèse possible, c'est parce que quelques fontaines semblent *indiquées*, comme celle-ci, par une *Gravure pédiforme*, mais par une figure qui est un *Sabot d'Equidé*, et non pas un *Pied humain*, comme je l'ai signalé ailleurs.

3° SENS DE LA GRAVURE. — A mon sens, la gravure n'est pas là pour indiquer seulement l'existence, matérielle, de la *Source*. Ce n'est pas seulement une *Sculpture INDICATRICE* ; une simple *marque*, destinée à attirer l'attention ; un *signe* spécial, qui a été gravé pour faire reconnaître le *Rocher sacré* ! — S'il en était ainsi, on ne comprendrait pas pourquoi il y a de telles *figures pédiformes* là où il n'y a pas de *source pérenne*, et là où il n'y a rien à signaler du tout, en apparence au moins . . .

Je crois plutôt qu'il faut y voir, comme je l'ai dit ailleurs, une représentation de la Divinité du *Dieu-Soleil*. En gravant ainsi ce *SYMBOLE de la Divinité*, on a voulu, sans doute, indiquer que la *Source*, de par ses caractères inhabituels, *était la conséquence d'une Intervention divine*, c'est-à-dire due à une manifestation du Dieu, alors tout puissant : *le Soleil* ! — D'où l'orientation à *l'Est du Pied (Soleil levant)*.

Et c'est ainsi que j'explique toutes les *légendes* et les *mythes*, où un *Dieu à forme humaine* ou à *forme d'Homme-Cheval (Soleil-Dieu, traîné par un Cheval)* est censé faire apparaître une *Source nouvelle*, en frappant de son *pied* (s'il est à pied) ou en faisant frapper

(1) Si l'on calcule l'indice largeur-longueur de ce talon on a : $88 \times 100 : 100 = 80$. * Cela ne correspond ni au *Cheval*, qui ne descend pas au-dessous de 85 d'ordinaire, ni à l'*Ane*, qui donne ordinairement 60 pour le pied de derrière.

Ce chiffre ne pourrait donc s'appliquer qu'au *Mulet*. Or il est bien probable qu'il ne s'agit pas ici de *Mulet*, étant donné surtout que cet hybride ne devait pas exister aux *Epoques préhistoriques*, et au *Néolithique*, en particulier !

(2) Marcel BAUDOUIN et A. COUSSET. *Découverte de Gravures de Sabots d'Equidés sur rocher au Pas du Roi, à Saint-Just, près Marennes (Ch.-Inf.)*. VI^e Congr. Préh. de France. Tours, 1910, p. 572-618. — Tiré à part, 1911. in-8° [Voir p. 8].

du *pied son Cheral*, sur le Rocher (1) d'où doit jaillir la *Source miraculeuse* !

J'ai dit ailleurs que c'est ainsi que je comprenais le Mythe de *Pégase* (le Cheval ailé du Dieu-Soleil) et de la Fontaine *Hippocrène* (fontaine due à un coup de Sabot de Pégase lui-même); les *fontaines de Charlemagne* (dues à un *Coup de Sabot du Cheval de Charlemagne*, le fameux Bayard); etc.; etc. Il est inutile d'insister pour l'instant sur cette hypothèse, que l'avenir justifiera sans doute.

Je ne reviens pas ici sur la *Curette taillée* dans le Rocher, où est recueilli à l'heure présente le filet d'eau jaillissant, car j'ai établi, je crois, que ce travail ne pouvait pas être regardé comme Néolithique ! Mais, si je m'étais trompé dans cette appréciation, cela ne pourrait évidemment, que donner une force nouvelle à l'argumentation précédente...

J'aurais pu décrire enfin ici les *Menhirs*, voisins, dits de *S^t Gré* et de *La Marsaudière* (Fig. 1); mais ils n'ont certainement eu aucun rapport avec la *Fontaine* [Je demeure d'ailleurs convaincu, malgré les exemples cités, de l'inexistence des *Menhirs indicateurs des Sources*]. — Aussi ai-je réservé leur étude pour un mémoire ultérieur.

CONCLUSIONS. — Si les hypothèses que je viens de soutenir sont admises, on comprend de suite tout le parti qu'on peut en tirer, pour l'explication :

1° des *Vertus thérapeutiques* (par essence *divine*) de la *Source*, puis de la *Fontaine* ;

2° du *Pèlerinage* (*Fontaine Miraculeuse*) ;

3° de la *Christianisation* de la *Source* (*Miracle*) et de la *Gravure* (*Pied de la Vierge*) (2), car celle-ci est censée

(1) Marcel BAUDOIN. *Découverte d'une Gravure de Sabot de Cheval de l'Epoque néolithique sur le Rocher du Grand Chiron à l'Île d'Yeu (Vendée)*. In *Bull. Soc. Préh. de France*, 1909. 27 mai. Paris, 1909. In-8°, 23 p., 6 fig.

(2) Aux environs de Paris, il y avait, jadis, une *fontaine sacrée*, objet d'un *pèlerinage* (*Fontaine de S^{te} Genetière*), christianisée par une *Abbaye*, près de laquelle se trouve aussi une *pierrre à*

jouir du pouvoir, *miraculeux*, d'imprimer la trace de son pied sur le granit (1) comme sur de la cire molle (2) !

La SOURCE SAINT-GRÉ a donc des Vertus médicinales, qui remontent à l'Époque de la PIERRE POLIE, comme la *Gravure du Pied* et les *Cupules*.

LA GRAVURE EN COULEURS
DANS L'ILLUSTRATION DES OUVRAGES MÉDICAUX
depuis les origines jusqu'à 1800

par le D^r R. LEDOUX-LEBARD

II

Nous avons décrit, dans une communication précédente (3), des ouvrages qui constituent la première tentative d'une application de la gravure en couleurs à l'illustration régulière du livre dans le domaine médi-

Empreinte pédiforme [Pas de S^{te} Geneviève], comme à Réaumur, en Vendée. Cette pierre s'appelle *La Pierre des Bois de Boussy* à Epinay-sous-Sénart (S. et O.). Elle a été décrite en 1893 par Ch. Motteau et en 1895 par E. Rivière.

(1) D'après toutes les autres Légendes relatives aux *Pas de la Vierge*.

(2) Il existe, en Bretagne, à Dompierre-sur-Chemin, près Fougères (I. et V.), une fontaine, analogue à celle de *Saint-Gré*, avec *Bassin creusé* dans le rocher. C'est la *Fontaine de la Pierre Dégouttante*, pierre « qui distille continuellement des gouttes d'une eau transparente, tombant dans un bassin creusé profondément ». — On retrouve donc là le travail effectué à *Fontaille* ! Or, cette pierre est aussi l'objet d'une croyance superstitieuse. — Non loin est le *Saut-Rolland* (*Pied de Cheval*, gravé ?). Aussi les gouttes d'eau qui tombent du rocher sont-elle les larmes de la « Dame inconsolable du paladin *Rolland*, qui, invisible à tous les yeux, pleure son bien-aimé. Il est bien facile de rapprocher cette légende de celle de la *Fontaine Saint-Gré*, *mutatis mutandis*. L'analogie saute aux yeux ; l'homme est partout le même...

(3) Cf. *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, X (1911), p. 218 et suiv.

cal et nous avons vu que, s'il s'agissait là d'essais intéressants, ce n'étaient cependant, au point de vue technique, que des rudiments bien imparfaits encore et qui, n'utilisant que la gravure sur bois, ne pouvaient offrir que des ressources bien restreintes et des emplois extrêmement limités.

Il fallait à la gravure en couleurs, pour lui permettre de se développer et d'entrer réellement dans l'industrie du livre, la possibilité d'employer le métal, possibilité que seule une modification profonde des procédés alors en usage était capable de fournir. Cette transformation ne se produisit qu'avec l'invention, vers le milieu du XVII^e siècle, par Ludwig von Siegen et le Prince Rupert, de la gravure en manière noire (1) qui permettait les demi-teintes (mezzotint) et qui était aussi d'une exécution peut-être plus facile et surtout plus rapide.

Chose surprenante et fort rare, à coup sûr, sinon unique dans les annales des inventions et découvertes, la gravure en couleurs sur cuivre fut l'œuvre d'un seul homme (2) et apparut tout d'un coup sous une forme théoriquement si parfaite et qui était si neuve à tous les points de vue qu'il a fallu arriver jusqu'à ces toutes dernières années pour en comprendre réellement la valeur et pour être à même d'en réaliser véritable-

(1) Sur les origines et le développement de la gravure en manière noire, cf. l'excellent exposé de cette question ardue donné par HIND. *A short history of engraving and etching*. London, Constable, 1908 in 8^o, p. 258 et suiv.

(2) Nous n'avons pas à nous étendre ici sur d'autres tentatives d'application de la couleur à la gravure qui ne touchent en rien à notre sujet. Disons seulement qu'aucune d'entre elles, d'ailleurs, ne résolvait la question, même de loin, soit qu'il s'agît simplement de tirages monochromes (Hercules Seghers), soit que ce fussent des essais d'encrages à la poupée d'une seule planche (Teyler), soit enfin qu'il n'y eût là que des trompe-l'œil (A. Bosse) qui traduisaient simplement à la fois le désir d'utiliser mieux et plus largement la couleur et l'impuissance technique de ceux qui tentaient cet effort dans une mauvaise voie. Ces origines très obscures et très intéressantes ne sont d'ailleurs nulle part traitées avec la précision et l'ampleur qu'elles méritent.

ment l'application pratique. C'est dire aussi qu'elle a été maintes fois « réinventée » sans que l'on se souvint — et cela de la meilleure foi du monde d'ailleurs — de son origine reculée. Aujourd'hui encore, bien peu de gens en supposent la véritable ancienneté et je suis certain que si je présentais, à des techniciens même, quelques-unes des planches que je vais faire passer sous vos yeux, comme tirées ces jours-ci à l'aide des procédés les plus modernes, beaucoup d'entre eux ne mettraient pas en doute un seul instant cette assertion mensongère.

C'est à Jacques-Christophe LE BLON, né à Francfort-sur-Mein en mai 1667, que nous sommes redevables de l'invention de la gravure en couleurs. Nous ne pouvons songer à donner ici ne fût-ce qu'un aperçu de la vie si mouvementée et si curieuse, non plus que de l'œuvre peint et gravé de cet extraordinaire précurseur sur lequel nous préparons, notre éminent ami M. Albert Vuafart et nous-même, une monographie en vue de laquelle nous avons, depuis plusieurs années, recueilli une quantité de matériaux inédits. Ceux que la question intéresse trouveront dans cet ouvrage, que nous espérons faire paraître au début de l'année prochaine, la première biographie exacte, basée sur des documents authentiques, de notre artiste et le premier exposé complet des origines de la gravure en couleurs sur cuivre. Nous nous bornerons ici à y puiser les quelques indications indispensables pour la facile compréhension de notre sujet (1).

(1) Pour l'instant, on peut consulter sur Le Blon: DE LA BORDE. *Histoire de la Gravure en manière noire*. Paris, 18. ., in-8°, travail des plus remarquables pour l'époque de son apparition, et H. W. SINGER: *J. C. Le Blon*. Gesellschaft für vervielfältigende Kunst. Wien, 1900, in-fol., fig., et du même un article paru dans le *Studio* de mai 1903. La monographie de Singer est extrêmement superficielle sous son apparence rigoureuse et scientifique, et son seul intérêt réside dans le catalogue de l'œuvre gravé de Le Blon qui l'accompagne et dans les quelques reproductions dont elle est illustrée; son auteur n'a d'ailleurs nullement compris la valeur et l'intérêt de la découverte de Le Blon, au point de vue de la théorie

Issu d'une famille d'artistes et descendant de réfugiés français, Le Blon étudia la peinture à Rome dans l'atelier de Carle Maratté, puis alla se fixer en Hollande, à Amsterdam, où il acquit quelque réputation comme miniaturiste et ensuite, sa vue ayant baissé et l'ayant obligé à abandonner la miniature, comme peintre de genre et de portraits. C'est dans cette ville que l'idée lui vint de tenter l'application de la couleur à la gravure et qu'il la réalisa bientôt en créant le procédé dit des trois couleurs. C'est-à-dire qu'il employait trois planches de cuivre, une pour le jaune, une pour le bleu et une pour le rouge. La superposition de ces trois couleurs fournissait sur le papier toutes les autres teintes.

De cette invention Le Blon comptait, non sans quelque apparence de raison, tirer et la gloire et la fortune. Mais n'y réussissant pas au gré de ses désirs en Hollande, il passa bientôt en Angleterre, où une compagnie par actions fut formée à Londres. Mais les inventeurs sont généralement de tristes hommes d'affaires et le nôtre ne faisait pas exception à cette règle. Après un court moment d'éclat, la compagnie, mal gérée, périclita, puis sombra définitivement. D'autres entreprises, qui ne nous concernent pas ici, ne furent pas plus heureuses et obligèrent finalement leur promoteur à quitter l'Angleterre. Il vint s'établir à Paris et tâcha d'y remonter une affaire nouvelle pour l'exploitation de son invention de gravure en couleurs. Peut-être allait-il y réussir malgré de très nombreuses difficultés, lorsque la mort le surprit à Paris en 1744. Il était âgé alors de 72 ans.

des couleurs. On consultera encore avec profit l'excellent ouvrage de BURCA : *Colour printing and colour printers*. London, 1911, in-8°, et l'on trouvera, dans le résumé d'une conférence faite par M. A. VUAFIART à la Société du 6^e arrondissement et publié dans le *Bulletin* de la Société historique du VI^e arrondissement pour 1908 une série d'indications précieuses et inédites sur la vie de notre artiste, qui s'y trouve pour la première fois établie exactement sur les pièces originales. C'est à son inépuisable érudition que nous devons une grande partie de notre documentation.

Il est possible et même très probable, bien qu'aucun document authentique ne nous le prouve, que dès les débuts de sa découverte, en Hollande, vers 1710, Le Blon ait envisagé la possibilité d'appliquer la gravure en couleurs à l'illustration des livres, mais c'est de son séjour à Londres que date le premier essai dans ce genre qui nous soit parvenu. Il consiste en une petite planche d'anatomie représentant les organes génitaux de l'homme, testicules et verge, disséqués, qui fut publiée à l'occasion d'une édition nouvelle, probablement celle de 1719, de l'ouvrage de Cockburn sur la gonorrhée (1).

Cette planche, véritable merveille d'exécution qui n'a certainement jamais été surpassée depuis et que nos meilleures productions contemporaines auraient quelque peine à égaler, était destinée à montrer les possibilités du nouvel art en matière d'illustration d'ouvrages scientifiques ou médicaux et en particulier de travaux d'anatomie. Elle est aujourd'hui d'une insigne rareté, bien qu'elle ait sans doute été tirée à assez grand nombre et nous n'en connaissons que quatre exemplaires : l'un à la Bibliothèque Nationale à Paris, deux autres au British Museum à Londres et un quatrième au Cabinet des Estampes d'Amsterdam. En voici la description sommaire d'après l'exemplaire de Paris :

Planche in 4° en travers, mesurant 275^{mm}. de large sur 202^{mm}. de haut et tirée sur un papier assez épais, mais dont nous n'avons pu vérifier le filigrane puisqu'elle est collée sur une des feuilles du volume de l'œuvre des Gautier-Dagoty. Elle représente une verge ouverte suivant sa longueur de façon à montrer la muqueuse urétrale et les deux testicules dans leurs enveloppes ; huit grosses épingles (ou clous) qui fixent la préparation sont représentées. La pièce se détache sur un fond d'un noir verdâtre. La verge est orientée à peu près suivant une des diagonales de la feuille de papier, le

(1) COCKBURN. *The cause, symptoms, nature, cause and cure of gonorrhœa, etc.* London, 1719, 1728, et nombreuses autres éditions et traductions en latin et en français, etc.

gland étant en haut et à droite, les testicules en bas et à gauche. Les vaisseaux, délicatement figurés, ressortent en rouge et en bleu. Des lettres majuscules noires sont disséminées sur la préparation.

L'ensemble de cette planche est du plus remarquable effet et la préparation anatomique est rendue avec un effet saisissant et une telle perfection que peu de planches modernes pourraient rivaliser avec cette production de Le Blon. Au point de vue technique, on trouve dans cette planche, en plus de la manière noire habituelle, une part importante de travail au burin (bords de l'urèthre, certaines parties du fond, etc.). Il a dû être utilisé pour cette figure une planche jaune, une planche bleue, une planche rouge et une planche noire (lettres, fond, parties d'ombre sur les testicules, etc.).

On lit, à la partie inférieure de l'estampe la légende suivante gravée en caractères latins ordinaires, à gauche : *J. C. Le Blon inv' delin. et Fecit*, et à droite : *Sold by W. H. Toms in Union Court near Lincoln Garden Holbourn Price 5 shill* (Nous avons lu Toms, mais il est possible que ce soit Toms, comme l'indique Singer).

Enfin, une feuille imprimée accompagne cette estampe et en donne la légende. Elle porte au recto l'inscription : **Préparation Anatomique | DES | PARTIES | DE | L'HOMME | SERVANT à la | GENERATION | Faite sur les | DECOUVERTES | LES | PLUS | MODERNES.**

Le texte du verso est disposé sur deux colonnes : celle de droite contient la légende en latin et celle de gauche la traduction française. En voici la reproduction :

Préparation Anatomique des parties de l'homme, servant à la generation, faite sur les découvertes les plus modernes.	<i>Apparatus Anatomicus G. Cockburni Libello super Gonorrhœa virulenta, inserviens.</i>
AA. Le sujet disposé dans un Point de Vue où toutes les parties qui en dépendent se voyent au natural (<i>sic</i>).	AA. Penis ad apparatus perspicendum rite dispositus.
BB. L'urèthre ouverte (<i>sic</i>) dans sa longueur, pour découvrir les lacunes.	BB. Urethra in longitudinem secta, quò pateant lacunae.
CC. Les lacunes démontrées par Morganéus (<i>sic</i>).	CC. Morgagnii lacunae.

- | | |
|---|--|
| DD. Un autre ordre de lacunes placées dessous les premières jusques à present Inconnues. | DD. Lacunarum inferior ordo morgagnio incognitus. |
| EE. Plusieurs petites lacunes par semées dans l'Uretre surtout deux ouvertures fort près du gland, toutes nouvellement découvertes. | EE. Lacunae plurimae ad vesicam usque urinariam pergentes; aliaeque duae, ab alterutra urethrae parte una, in glande conspicuae. |
| F. Toutes les petites lacunes communiquent avec les plus grandes. | F. Lacunulae perplures rorem cum in Lacunas deponentes. |
| G. Les veines de l'urèthre remplies par l'injection et paroissant sur les corps caverneux. | G. Urethrae injecta in majorem lacunam rerá plenae. |
| H. La Prépuce. | H. Preputium.. |
| I. Le Gland. | I. Glans. |
| K. Le Frein. | K. Frenum. |
| L. La Peau. | L. Cutis. |
| M. Les Testicules. | M. Testes. |
| N. Le muscle accélérateur. | N. Musculus accelerator (Acceleratores vulgo Musculi). |
| N. B. Que toutes les lacunes, les corps spongieux, les veines etc. ont été injectées par l'Aorte. | N. B. Lacunas has cum lacunulis, corpus spongiosum, venas, etc. cerá in Aortam Injecta fuisse repletas. |

Une sorte de prospectus de l'entreprise de Le Blon à Londres mentionne cette pièce sous le n° 2 en ces termes : « 2. Une preparation anatomiques selon Le Sistème du Docteur Cockburn apres le Naturel preparee et Injectée par S^r André Peinte par Le Blon, haute de 10 3/4 pouces sur huit. Prix : 5 s. » Cette planche merveilleuse et que nous regrettons bien vivement de ne pouvoir faire passer sous les yeux de la Société faisait autant d'honneur au pinceau de Le Blon qu'à l'habileté avec laquelle il avait su diriger les graveurs chargés de traduire son image sur le cuivre (1).

(1) Le Blon lui-même semble bien, en effet, n'avoir pas été assez habile dans l'art de la gravure pour faire autre chose, après avoir fourni l'aquarelle originale, que de surveiller l'exécution des planches. Nous ignorons d'ailleurs, jusqu'à présent, quel fut le graveur habile qui sut interpréter si remarquablement le modèle qui lui était fourni.

Elle avait d'ailleurs été très admirée par les contemporains et ne devait pas rester seule de son espèce. Elle devait être seulement le prélude d'une série d'illustrations anatomiques particulièrement consacrées à la génération et que devait accompagner un texte rédigé par le médecin du roi d'Angleterre, le chirurgien Saint-André (1), qui préparait et disséquait également les sujets.

C'eût été là pour nous un ouvrage du plus haut intérêt à tous les points de vue ; aussi ne saurions-nous que déplorer vivement à tous les points de vue qu'un incident tragi-comique en ait empêché la publication alors que le travail était déjà extrêmement avancé.

Les aquarelles de Le Blon, remarquables d'exécution, d'exactitude et de fini, étaient prêtes, et il semble même bien, d'après un texte de Van Gool, que quelques-unes d'entre elles étaient gravées lorsque son collaborateur Saint-André fut victime de sa crédulité qui le fit sombrer dans le ridicule et lui fit perdre avec la considération du souverain toute son influence (2).

(1) Sur Saint-André, cf. entre autres le *Diction of national Biography*.

(2) Rappelons brièvement cette histoire extraordinaire, qui mérite d'être plus connue qu'elle ne l'est. Une sage-femme des environs de Londres, mécontente de ce qu'un jeune médecin qui était venu s'installer dans la même localité qu'elle lui enlevait à peu près toutes ses clientes, résolut de se débarrasser du nouveau venu par un subterfuge. Cette matrone avait une fille, sans doute aussi rusée qu'elle, à laquelle elle enseigna de simuler un accouchement en montrant, comme en étant le fruit, un lapin vivant préalablement dissimulé avec adresse sous ses vêtements. La mise en scène étant bien organisée, le médecin rival fut appelé chez la sage-femme et on lui apprit le prodige qu'on lui fit constater à lui-même et auquel il crut parfaitement. Rentré chez lui, tout rempli d'étonnement, il donna connaissance au médecin du roi d'un cas aussi extraordinaire et le grand homme demanda par retour du courrier qu'on lui fit voir à Londres l'étonnante mère. Les deux femmes furent bien forcées, malgré leurs appréhensions, de tenter l'aventure sous peine de se démasquer. Elles vinrent donc et la fille joua de nouveau si bien la comédie qu'elle accoucha encore de lapins en présence de Saint-André, qui fut si bien pris à cette étonnante mise en scène qu'il composa tout un traité sur le sujet. Cela dura quelque temps et mainte cervelle se creusa pour approfondir ce mystère, mais

La première planche anatomique de Le Blon n'en reste pas moins précieuse et intéressante à nos yeux comme étant le premier monument et l'incunable en quelque sorte de la gravure en couleurs, et c'est à ce titre que nous lui avons accordé dans cet article une si large place.

A Paris, lors de sa nouvelle entreprise de gravure en couleurs, Le Blon revint sur cette idée de l'application de ses procédés à l'illustration des ouvrages scientifiques et en particulier médicaux, et il s'y trouva poussé par les quelques hommes éminents qui s'occupèrent de sa découverte et sentirent avec raison que de ce côté en résidait l'intérêt principal et le réel avenir.

Nous trouvons dans le *Mercur*e de mai 1740 une annonce intitulée : « *Plan d'un livre d'Anatomie pour être imprimé avec des couleurs naturelles* », dans laquelle Le Blon proposait par souscription un grand ouvrage d'anatomie illustré de planches faites suivant son procédé — pour lequel il avait obtenu en 1738 un Privilège du Roi.

C'était là, pour un vieillard, une bien vaste entreprise d'autant que les graveurs en manière noire qu'il dirigeait à Paris étaient loin de valoir ceux qu'il avait eus sous ses ordres à Londres et n'étaient guère plus que des apprentis. Cependant Le Blon travaillait à cet ouvrage lorsque la mort le surprit en

quelqu'un eut l'idée d'ouvrir et d'autopsier ces lapins si merveilleusement venus au monde et l'on trouva de l'herbe dans l'estomac de plusieurs d'entre eux. Tout le monde se moqua dès lors de Saint-André, qui perdit sa place et encourut le mépris général. Le roi lui-même ne pouvait plus l'apercevoir sans se mettre aussitôt à rire. Comme le dit le bon Van Gool (*Die nieuwe schouburg der nederlandsche kunstschilders*, La Haye, 1750, 2 v. in-8°) dans son *Nouveau théâtre des peintres hollandais*, ouvrage auquel nous avons emprunté ce récit : « Une sale comédie causa ainsi la ruine d'un grand médecin et un grand dommage pour Le Blon, mais ces bêtes ignobles, la mère et la fille, réussirent dans leur projet. » Peut-être reviendrons-nous d'ailleurs une autre fois sur cette aventure burlesque, sur laquelle nous avons rencontré de nombreux documents contemporains.

mai 1741 et une planche, au moins, était en voie d'exécution. Elle représentait, d'après les indications que nous fournissent quelques témoignages contemporains (1), les intestins en situation, et c'était le graveur Jean Robert — que nous allons retrouver plus loin — qui l'exécutait et qui l'acheva même après la mort de son maître. Cette planche fut donc terminée et il n'est pas douteux qu'il en fut tiré des épreuves, mais jusqu'à présent aucune d'elles ne semble nous être parvenue ; du moins ni Choulant ni Singer ne l'ont-ils rencontrée et nous n'avons pas été plus heureux qu'eux.

Par contre nous avons eu la bonne fortune de découvrir dans un recueil de planches anatomiques de J. Gautier (1) une très curieuse planche en couleurs exécutée selon la manière de Le Blon et qui nous est signalée en ces termes dans un article du *Mercur de France* de mars 1756 :

M. Tardieu (neveu du célèbre M. Tardieu, Graveur de l'Académie Royale) était aussi fort en état de continuer (l'art de la gravure en couleur). Depuis la mort de Le Blon, il s'y exerça conjointement avec M. Le Sueur, habile peintre, maintenant à la Cour de Prusse. Ils firent ensemble pour M. Sue, chirurgien, professeur de l'Académie Royale de peinture pour l'anatomie, un morceau d'anatomie d'un enfant qui était né avec les parties intérieures du corps différemment placées de l'état naturel à l'homme ; je puis citer ce morceau pour l'avoir vu, comme ce qui a été fait de mieux en ce genre... Ces planches ont depuis été perdues pour avoir été gâtées par accident chez un artiste à qui elles avaient été confiées, mais je ne doute pas que M. Sue n'en ait conservé quelque épreuve.

Cette pièce rare avait été vue déjà par Choulant (2), mais nous ignorons ce qu'est devenue l'épreuve qu'il avait eue entre les mains. Il n'en existe pas d'exemplaire à notre connaissance dans les collections publiques françaises, pas plus à la Bibliothèque

(1) On trouvera tous les textes et toutes les indications techniques relatives à ces diverses planches de Le Blon dans notre ouvrage susmentionné.

nationale qu'à la Faculté de médecine et nous avons vainement exploré quelques-unes des collections particulières les plus riches en documents de ce genre et en particulier la Bibliothèque d'art et d'archéologie, où tant de merveilles sont si libéralement mises à la disposition des travailleurs.

Voici la description de cette planche prise sur notre exemplaire relié à la suite d'une anatomie de J. Gautier :

Planche petit in-folio en hauteur (0.38 cm. sur 0.25 de large) gravée en manière noire, vraisemblablement à 3 planches : une rouge, une verte et une noire (peut-être y a-t-il aussi une 4^e planche jaune). Voici le texte de cette figure, qui est gravée sur un cuivre spécial surajouté mesurant 242^{mm} de large sur 59^{mm} de haut.

« Cette figure représente un enfant, dont la poitrine et le bas-ventre sont ouverts et dans lequel j'ai trouvé une transposition des viscères. Cet Enfant est conservé dans le cabinet de l'Histoire Naturelle qui est au Jardin du Roy. La description de toutes ses parties est insérée dans les Mémoires de l'Acad^{émie} Royale des sciences.

On voit dans la poitrine le Péricarde qui est ouvert, au milieu duquel est représenté le Cœur dont la pointe est dirigée à droite : l'Artère Pulmonaire et l'Aorte, se portent de gauche à droite. Les parties des poumons sont aussi changées. On voit le Diaphragme qui sépare la Poitrine du bas Ventre, dans cette dernière capacité, on y aperçoit le Foie à gauche et la Rate à droite, de même que l'estomac | l'Intestin cœcum et son appendice du côté gauche, d'où part l'Arc du Colon qui se porte à la droite pour former son S romaine au devant du quel se montre la vessie qui est un peu renversée, avec une portion | de l'Umbilic.

Sue delineavit et Sculp. »

Notre éminent collègue et ami M. Noé Legrand a bien voulu rechercher pour nous et copier à notre intention le mémoire original inséré dans les publications de l'Académie des Sciences et se rapportant à ce cas ; nous l'en remercions bien vivement.

En ce qui concerne la paternité de Sue comme dessinateur et graveur, le passage du *Mercur*e que nous avons cité prouve qu'elle ne doit pas être prise absolument à la lettre.

Il est au moins singulier que parmi les élèves de Le Blon il ne s'en soit pas trouvé davantage pour le suivre dans cette voie : il est vrai qu'à défaut du nombre nous avons la qualité, car les quelques planches anatomiques que nous devons à Jean Ladmira! témoignent d'une maîtrise consommée du procédé de Le Blon et de l'art de la gravure en couleurs.

* * *

Descendant, eux aussi, d'une famille d'émigrés français et vivant en Hollande, les deux frères Jean et Jacques Ladmira!, sur qui l'on ne sait que bien peu de choses d'ailleurs (1), se rendirent à Londres pour y travailler sous les ordres de Le Blon lorsque celui-ci fut à la tête de la Compagnie formée pour exploiter son procédé de gravure et rentrèrent dans leur pays natal après la déconfiture de l'entreprise. Ils n'avaient pas oublié les leçons du maître et l'un d'eux, Jean Ladmira!, sentant tout le parti que l'on devait pouvoir tirer de l'application de cet art à l'illustration scientifique, proposa ses services à Albinus et à Ruysch.

Ainsi parurent les six plaquettes dont voici la description biblio-iconographique détaillée.

I.—BERNARDI SIEGFRIED ALBINI | *Anatomes & Chirurgiae in Academia Batava, | quae Leidae est, Professoris* | DIS-SERTATIO | DE | ARTERIIS ET VENIS | INTESTINORUM HOMINIS. | ADJECTA ICON COLORIBUS DISTINCTA. LEIDAE BATAVORUM. | Apud THEODORUM HAÄK, Bibliop. | Et prostat quoque AMSTELÆDAMI, | Apud JACOBUM GRAAL, | et HENRICUM DE LETH.—MDCCXXXVI. Vignette sur bois figurant un panier rempli de fleurs et de fruits.

Brochure petit in-4° de 10 p., y compris le titre, paginée de 2 à 10. Un en-tête et un cul de-lampe sur bois. La page 10 est occupée par EXPLICATIO ICONIS. La p. 3 commence par un texte en italique que voici et qui occupe encore les 7 premières lignes de la p. 4 :

(1) On trouvera les quelques documents authentiques qu'il a été possible de réunir sur les Ladmira! dans le volume sur Le Blon dont nous avons déjà parlé plus haut et que nous préparons, M. Vuafart et nous-même.

« Non alienum esse videtur personae, quam gero, in apertum proferre, quae subtiliorem Anatomem tractando videor esse consecutus; atque uti nuper periculum mei in majoribus partibus feci, ita etiam facere in minoribus, Primum autem faciam in arteriis et venis intestinorum hominis, nactus opportunitatem artificio singulari, eoque eleganti, et quos quibusdam in rebus lucem majorem allaturum videtur, expressas exhibendi. Accidit quippe, est egregius et industrius artifex Joannes Ladmiral ad me accederet, offeretque se ad icones vivis coloribus distinctas efficiendas, quadam picturae compendiariae specie. Qua in re ut quid posset, experirer, curavi parandam iconem, quam hinc Dissertationi addidi, et cujus ocyus, ut desiderabat, producendae causa, hanc Dissertationem solam emitto, cum aliae atque aliae res me nunc impediunt, ne reliqua, quae de plerisque corporis partibus observari, in ordinem redigam; promittens ea, si haec pauca benigne accepta fuerunt. »

La planche qui se trouve à la fin n'est pas du même format, elle est tirée sur papier fort, sans filigrane spécial dans les trois exemplaires que nous avons examinés, et généralement collée sur le papier brun qui sert de couverture à la brochure ou sur un feuillet blanc supplémentaire. Elle est en largeur et mesure 127^{mm} de haut sur 170^{mm} de large. Un morceau rectangulaire de muqueuse intestinale, les vaisseaux injectés, est piqué sur un papier blanc rectangulaire aussi et qu'entoure une bordure verte qui arrive jusqu'à l'extrême limite de la planche marquée tout autour par un filet or d'un millim. environ. En bas et à gauche, au-dessus du filet or et dans la zone verte, on lit I : LADMIRAL. Fecit. gravé et tiré en noir ainsi que les lettres explicatives qui sont gravées sur la zone blanche autour de la muqueuse. Le noir ne semble pas avoir été employé par ailleurs pour cette figure, qui paraît exécutée strictement à trois planches : une jaune, une bleue et une rouge.

L'ensemble est très heureusement et finement rendu, et dans les 3 exemplaires que nous avons sous les yeux, le repérage (dont on ne trouve d'ailleurs pas de traces) semble avoir été très minutieusement fait.

C'est donc là, en somme, le premier ouvrage régulièrement illustré par la gravure en couleurs sur métal, et comme tel il présente pour nous un certain intérêt.

II. — BERNARDI SIEGFRIED ALBINI | Anatomes & Chirurgiae in Academia Batava, | quae Leidae est, Professoris | DISSERTATIO SECUNDA. | De | Sede et Causa | COLORIS AETHIOPUM | et | CAETERORUM HOMINUM. ACCEDUNT ICONES COLORIBUS DISTINCTAE. | LEIDAE BATAVORUM, | Apud THEODORUM HAAK, Bibliop. | Prostat etiam AMSTELAEDAMI, | Apud JACOBUM GRAAL, & HENRICUM DE LETH. : MDCCXXXVII. (Titre rouge et noir et fleuron sur bois différent de celui du titre de I.)

Brochure pet. in-4° de 18 p. y compris le titre, paginée de 2-16, les p. 17, 18 non chiffrées étant occupées par l'« Explanatio iconum » en tête de laquelle on lit ces lignes :

« Has idem ille Ladmiral, nec minore artificio, confecit, qui arteriarum et veneram intestini hominis, quam anno proximo superiore edidi. Is laudabili artis suae singularis specimina exhibendi studio incensus, non destitit me donec obtinuerit rogare, ut opportunitatem darem. Ego, postquam dedi, non potui quin aliquid scriberem quo illustrarem quas fecerat icones. »

La planche, également de format plus petit et généralement collée comme la précédente à l'intérieur du feuillet de couverture, a 160^{mm} de large sur 117 de haut. Elle comprend trois figures représentant deux fragments de peau et un ongle du pouce qui se détachent sur fond vert. Un liseré doré de 1^{mm} environ la borde en dehors; au-dessus de lui, en bas et à droite, on lit J. LADMIRAL. Fecit., gravé en noir. En noir également se détachent sur le fond vert des lettres et des chiffres se rapportant aux trois figures pour l'exécution desquelles, d'ailleurs, il semble bien n'avoir été employé que trois planches.

Cette figure est beaucoup moins réussie dans son ensemble que la précédente — et l'objet se prêtait d'ailleurs fort peu à la reproduction par le procédé de Le Blon. Nous ne devons donc pas nous étonner qu'à la suite de ce deuxième essai, dont il fut sans doute peu satisfait, un anatomiste aussi austère qu'Albinus ait répudié toute nouvelle tentative d'illustration en couleurs et ait abandonné la méthode nouvelle qu'il n'avait accueillie, nous en avons pu juger par ses propres paroles, qu'à son corps défendant, et qu'il considérait sans doute comme une nouveauté frivole et peu en rapport avec une science exacte et rigoureuse.

III. — ICON. — | DURAE MATRIS | In concavâ Superficie visæ, | Ex capite foetus humani octò circiter à conceptione | mensium, desumtae; ad objectum artificiosissimè præparatum à | CLARISSIMO VIRO FRED. RUYSCHIO, | *Med : Doct. Anatomes et Botanices Professore* etc | Delineata et coloribus dissincta typis impressa | à JOANNE LADMIRAL | Prostat AMSTELODAMI, | Apud JACOBUM GRAAL et HENRICUM DE LETH. Lugduni Batavorum. | Apud THEODORUM HAAK. | MDCCXXXVIII. Sur ce titre, un curieux fleuron *gravé sur cuivre* et représentant un squelette éclairé par un chérubin, etc., porte en bas et à gauche la mention : Jan Ladmiral del. et fecit.

Brochure in 4° de 4 p. non chiffrées, la p. 1 pour le titre et les trois autres pour l'explication de la planche qui est donnée successivement en latin sur la p. 2 (verso du titre) : *Figurae hujus Explicatio*, en français sur la page 3 : Explication de cette Figure, et en hollandais sur la p. 4 : *Verklaring van deze Afbeelding*. Voici les premières lignes du texte français : (Explication de cette Figure). « Qui nous represente la DURE-MERE d'un fœtus d'environ de huit mois, en Couleur vive, sans Pinceaux, mais imprimé à la Presse, au grand Etonnement d'un Chaqu'un, selon un objet très-Artificiellement préparé par l'Illustre Proff^r FRED Ruisch (*sic*)... »

La planche, toujours de plus petit format, collée sur la couverture, est du même caractère que les précédentes, c'est-à-dire à fond vert et entouré d'un filét or. Elle porte en bas et à gauche I : LADMIRAL Fecit. et mesure 170^{mm} de large sur 125 de haut. Elle présente des lettres en noir qui, contrairement à ce qui se présentait pour les planches précédentes, sont placées non plus autour de la figure, sur le contre-fond vert, mais sur la figure même. L'exécution parfaite de cette planche en fait une véritable merveille de finesse ; le coloris en est particulièrement bien réussi.

IV. — ICON | DURAE MATRIS | in convexâ superficie visæ, | Ex Capite fœtus humani octo circiter à conceptione | mensium, desumtae; ad objectum artificiosissimè | preparatum à | CLARISSIMO VIRO | FRED. RUYSCHIO, | *Med ; Doct. Anatomes et Botanices Professore* etc | Delineata, et Coloribus distincta typis impressa | à

JOANNE LADMIRAL etc. (Mêmes indications que pour le n° III et même fleuron de titre gravé sur cuivre, même date).

Brochure de 4 pages non chiffrées en tout semblable à la précédente et comportant comme elle seulement l'explication trilingue de la figure. Du texte français nous extrayons ces lignes :

« La Figure précédente représentait la Superficie intérieure ou concave du Crane, couverte de la Dure-Merc d'un Fœtus d'environ de huit mois, avec des Couleurs vivantes et d'une manière inconnue, imprimé à la presse. Mais celle-ci est une figure de la superficie extérieure ou Convexe du Crane, couverte du pericrane du même fœtus, travaillé avec le même Art... »

La planche est exactement comparable à la précédente et mesure 170^{mm} de large sur 126^{mm} de haut. Elle est non moins bien réussie et ne parait avoir d'autre noir que celui des lettres (1). On lit en bas et à gauche au dessus du bord doré la signature : I: LADMIRAL. Fecit.

V. — ICON | MEMBRANÆ VASCULOSÆ | AD INFIMA | ACETABULOSSII INNOMINATORUM | Positæ, ex puero desumptæ; ad objectum artificiosissimè | præparatum à ..., etc., le reste comme pour les deux numéros précédents, avec le même fleuron sur cuivre et la même date.

Brochure in-4° de 4 p., etc., avec explication trilingue. Voici les premières lignes du texte français :

Explication de la Figure | Représentant la petite Membrane vasculaire, situé (*sic*) dans la partie d'en | bas de la Cavité des Os innominé (*sic*), tiré (*sic*) d'un petit (*sic*) Garçon, imprimé | avec la presse et les mêmes Couleurs, dont l'objet, (étant pre- | paré selon l'Art de Monsieur Ruysch.) est orné.

Planche à fond vert, bordée d'un filet or et signée dans le bas à gauche J. LADMIRAL Fecit. Largeur 173^{mm} Hauteur 130^{mm} Lettres en noir ainsi que les hachures (au burin) de l'ombre portée de la pièce. Gravure soignée mais exécutée d'après un dessin évidemment un peu inférieur comme représentation

(1) Nous renvoyons à notre ouvrage déjà cité pour l'étude technique spéciale de ces planches au point de vue des procédés de gravure en couleurs.

de la nature, à ceux qui durent servir pour les deux planches précédentes.

VI. — EFFIGIES | PENIS HUMANI, | Injectâ Cerâ Preaparati | Exhibens Inventa Anatomica | Aliquot nova; | Et | PROPRIO COLORE TYPIS IMPRESSA A JOANNE LADMIRAL. | LEIDAE BATAVORUM, | Apud CORNELIUM HAAK, Bibliop. | Prostat quoque AMSTELÆDAMI, | Apud JACOBUM GRAAL, et HENRICUM DE LETH. | MDCCXLI. (même fleuron sur cuivre que pour les trois brochures précédentes.

Brochure in-4° de 6 p. non chiffrées y compris le titre et un feuillet blanc avant le titre. Sur la 1^{re} p. de texte on trouve l'Explication Hujus Figuræ, tandis que la p. suivante porte seulement en gros caractères les indications que voici :

PRÉPARATION ANATOMIQUE | des | PARTIES de L'HOMME, | Servant à la | GENERATION | Prépare (*sic*) par injection avec | de la cire, montrant quelque | DÉCOUVERTES NOUVELLES. | Et | IMPRIMÉ AVEC SES PROPRES (*sic*) COULEURS.

Nous reproduisons ci-dessous le texte de la page suivante (p. 5) :

Explication de cette Figure.

Etant une Préparation Anatomique des Parties de l'Homme, | servant à la génération préparé par injection avec de | la Cire, montrant quelque découvertes nouvelles.

A. A. Le sujet disposé dans un Point de Vuë, ou toutes les Parties qui en dépendent se voyent au naturel.

B. B. B. B. L'Uretré ouverte dans sa longueur, pour découvrir les lacunes.

C. C. C. Les lacunes démontrées par Morgagnius.

D. D. D. Un autre ordre des lacunes à Morgagnius Inconnu, pour-tant visible sur la (*sic*) même endroit.

— E. E. E. E. Les parties supérieure et inférieure de l'Ouverture de l'Uretré.

F. F. F. F. Plusieurs petites lacunes parsemées dans l'Uretré de de (*sic*) deux | cotés de l'Ouverture du Vessie jusque au gland toutes nouvellement découvertes.

G. G. Les Vaisseaux de l'Uretré remplies par l'injection, et paroissant sur le grand Corps Caverneux du Penis.

H. Le Prepuce et ces vaisseaux sanguinaire remplies.

I. I. Le gland.

K. K. Le Frein du Gland.

L. L. L. La Peau, de ces vaisseaux sanguinaire injectée.
M. M. Les Testicules.

N. Le Muscle accélérateur.

N. B. Que toutes les lacunes, le corps spongieux, les artères, etc., ont été injectées par l'Aorte.

Enfin la p. 6 est occupée par l'explication de la figure en hollandais. Mais si nous venons de reproduire la page de légende écrite — ou censée écrite — en français ce n'est pas seulement pour le plaisir de montrer que Jean Ladmiraal ne possédait plus que bien imparfaitement la langue de ses ancêtres. C'est pour un motif plus grave et qui devra nous le rendre encore moins sympathique. C'est qu'en effet si l'on compare cette légende avec celle de la planche de son maître Le Blon on constate la similitude, l'imitation servile et qui mérite bien ici le nom de plagiat puisqu'il n'est question nulle part ni de Le Blon ni de Saint-Audré.

L'examen de la planche de Ladmiraal n'est pas fait pour dissiper cette fâcheuse impression, bien au contraire. Mesurant 254^{mm} de large sur 207^{mm} de haut elle nous présente — sur fond vert — une figure qui reproduit absolument et l'orientation et jusqu'aux moindres détails de la planche de Le Blon (les huit clous qui fixent la préparation y sont aussi et semblablement disposés) qui a évidemment seule servi de modèle à ce travail de pure copie, d'ailleurs extrêmement bien réussi et qui s'il lui est inférieur par la finesse de l'exécution et de la couleur témoigne encore cependant d'une grande habileté technique. Bordure dorée. Signature en bas et à droite : J. LADMIRAAL. Fecit.

C'est malheureusement sur cette mauvaise impression que se termine pour nous l'œuvre de Jean Ladmiraal. Les six plaquettes qu'il a ornées chacune d'une planche à la manière de Le Blon sont néanmoins fort intéressantes à notre point de vue puisqu'elles constituent les premiers « ouvrages » médicaux à strictement parler illustrés par la gravure en couleurs. Tirées vraisemblablement à assez petit nombre elles sont devenues fort rares et atteignent aujourd'hui dans les ventes des prix ridiculement élevés. Elles figurent toutes les six à la Bibliothèque Nationale, à la Bibliothèque d'art et d'archéologie (où elles prennent place légitimement

dans la série des premiers monuments de la gravure en couleurs) et dans notre collection personnelle d'où proviennent les exemplaires que j'ai fait passer sous vos yeux.

Pourquoi Jean Ladmiral s'en est-il tenu là de ses essais d'illustration et pourquoi n'a-t-il pas cherché soit à poursuivre dans le même domaine, soit même à étendre des tentatives en somme heureuses, c'est ce que nous ignorons. Nous ne savons pas davantage pourquoi il n'a pas semblé faire école dans son pays d'adoption où, pendant de longues années, la gravure en couleurs restera sans application et où nous ne lui connaissons qu'un seul imitateur direct — qui paraît d'ailleurs avoir échappé jusqu'ici à toutes les investigations et dont nous avons trouvé par hasard l'œuvre — consistant en une planche — en faisant l'acquisition des pièces que nous venons de vous montrer.

Il s'agit d'une feuille double de papier bleu non filigrané, de format petit in-8° dont la p. 1 (non paginée) porte :

DOMINO | D. PETRO CANT PATRI SUO, | HOCCE SUAE
ARTIS SPECIMEN, | Debitae in observantiae Signum—
D. D. D. | ARENT CANT N. D.

Au verso (p. 2), nous lisons une explication de la figure par lettres, mais sans aucune indication spéciale de nature à nous intéresser.

Sur la p. 3 est collée la figure de format carré, mesurant 89^{mm} de large sur 93^{mm} de haut.

Elle représente, assez grossièrement gravée en manière noire, une dissection de la face antérieure de l'épaule, et paraît exécutée à quatre planches : une bleue, une jaune, une rose et une noire. *Il n'y a pas de lettres* sur la figure ni autour. L'ensemble dénote, comme manière et comme coloris, un graveur assez malhabile et peu expérimenté. — Rien sur la dernière page.

Pour inférieure qu'elle soit, au point de vue artistique, à toutes les pièces précédentes, cette figure n'en offre pas moins un certain intérêt, d'abord parce qu'elle était jusqu'à présent restée entièrement ignorée des bibliographes et des icono-

graphes médicaux — du moins Choulant n'en fait-il pas mention et n'y avons-nous trouvé d'allusion nulle part — et ensuite parce que nous y voyons une preuve de l'intérêt suscité au point de vue médical par la méthode nouvelle d'illustration en couleurs.

Nous n'avons malheureusement pu jusqu'à présent découvrir aucun renseignement sur l'auteur de cette plaquette, mais nous poursuivons nos recherches avec la collaboration aussi aimable qu'érudite de M. le Jonkherr H. Teding von Berkhout, le savant sous-conservateur du Cabinet des Estampes d'Amsterdam, grâce auquel nous espérons encore arriver à un résultat que nous ferons ultérieurement connaître ailleurs s'il y a lieu.

Par contre nous n'avons relevé en Angleterre, malgré un labeur des plus assidus, aucune pièce rappelant de près ou de loin la manière de Le Blon, si bien qu'il ne nous semble pas, pour étonnant que cela paraisse, avoir fait d'élèves dans le pays même où parut la première et la plus remarquable des gravures anatomiques en couleurs.

Il n'en fut pas de même en France. Nous avons signalé déjà et décrit la planche gravée par Tardieu et nos prochaines communications seront consacrées à étudier sommairement l'œuvre aussi considérable qu'embrouillé de Jacques Gautier, qui fut l'élève — et le plagiaire — de Le Blon, mais qui eut cependant le mérite de propager, de vulgariser et de faire survivre la méthode de son maître sans en avoir le talent. Nous devons auparavant signaler les tentatives d'illustration en couleurs faites par Jean Robert, cet autre et plus fidèle élève de Le Blon, qui chercha à appliquer à la taille-douce ordinaire le procédé des trois couleurs. Il préparait ses trois planches de taille-douce comme s'il se fût agi de manière noire et elles venaient se superposer sur le papier. Mais il perdait ainsi précisément tous les avantages du procédé de Le Blon, dont le plus précieux était le libre usage des demi-teintes et n'obtenait que des vignettes en couleurs qui ne présentaient guère d'avantage sur des figures obtenues

d'un seul cuivre par encre à la poupée. Ces petites illustrations auraient pu néanmoins se montrer d'un certain secours pour les descriptions anatomiques en apportant plus de clarté dans les figures si l'artiste avait été, comme dessinateur et comme graveur, à la hauteur de sa tâche ; malheureusement, il était aussi incapable de bien interpréter l'œuvre d'autrui que de créer lui-même de bons originaux et les échantillons de son art que nous fournissons les deux ouvrages médicaux illustrés par lui suivant sa méthode — à défaut de la planche d'anatomie qu'il grava sous les yeux de Le Blon — ne s'élèvent guère au-dessus du niveau d'un travail de simple artisan.

En 1749, paraissait en un volume petit in-12, chez la veuve Delaguette, un « Abrégé de l'Art des Accouchemens », etc., qui acquit, en quelques années, une réputation très justifiée et auquel ses réels mérites valurent un grand succès auprès des sages-femmes si bien que des rééditions s'imposèrent et que l'auteur, pour vulgariser encore et pour rendre plus accessible son sujet, décida d'illustrer l'ouvrage. Cette illustration, malgré son infériorité, contribua sans doute à renforcer encore le succès de cet opuscule, car nous avons pu réunir des exemplaires de quatre éditions différentes échelonnées jusqu'en 1785 et dont voici l'indication bibliographique sommaire :

1) ABRÉGÉ | DE L'ART | DES | ACCOUCHEMENS, | Dans lequel on donne les préceptes nécessaires | pour le mettre heureusement en pratique. | On y a joint plusieurs Observations intéressantes | sur des cas singuliers. | Ouvrage très utile aux jeunes Sages-Femmes, & | généralement à tous les Elèves en cet Art, qui | désirent de s'y rendre habiles | NOUVELLE EDITION | Enrichie de Figures en Taille-douce euluminées. | Par Madame LE BOURSIER DU COUDRAY, | ancienne Maitresse Sage-Femme de Paris. | Le Prix est de six livres relié | A SAINTES, | chez PIERRE TOUSSAINTS, Libraire, Impri- | meur du Roi, Rue Saint Maur. | MDCCLXIX. | Avec Approbation et Privilège du Roi.

2) Id. avec seulement des variantes dans le choix et la

disposition des caractères, | A CHALONS-SUR-MARNE, | Chez BOUCHARD, Libraire, Imprimeur du Roi, | de la Ville et du Collège. | MDCCLXXIII.

3) Id. | Dans lequel on donne les préceptes nécessaires | pour le mettre heureusement en pratique, & | auquel on a joint plusieurs Observations inté- | ressantes sur des cas singuliers. | ... id. | *Volume in-8° avec Figures gravées en taille-douce et imprimées en couleurs.* | PAR Madame LE BOURSIER DU COUDRAY, | Maitresse Sage-Femme de Paris, pensionnée et envoyée | par le Roi pour enseigner et pratiquer l'Art des Accouchemens dans tout le Royaume. | Le Prix est de sept livres quatre sols, relié. | A PARIS, | Chez DEBURE, Pere, Libraire, | Quai des Augustins, | au coin de la rue Git-le-Cœur, Maison du Notaire. | M.DCC.LXXVII.

4) Id. | SIXIEME ÉDITION | *Avec Figures en Couleurs* | Par... etc. (comme ds le n° 3) | A PARIS, | Chez THÉOPHILE BARROIS le jeune, Libraire, Quai des Augustins, n° 18. | M.DCC.LXXXV.

Cet ouvrage est illustré d'une série de 26 planches gravées par Robert selon son procédé d'après des dessins de J. Chappare et dont l'effet rude et primitif ferait croire facilement, au premier abord, qu'il s'agit de figures colorisées si un examen plus attentif ne révélait pas leur procédé d'exécution (1).

L'ouvrage de Tarin, dont voici la description, est illustré d'après les mêmes principes :

ADVERSARIA | ANATOMICA, | de omnibus Corporis humani partium, tum descriptionibus, | cum picturis, | Adversaria Anatomica prima, De omnibus cerebri, nervorum et organorum functionibus animalibus | inservientium descriptionibus et icosunis. | Autore Petro TARIN Medico-Parisiis, | Ex. Typis Joannis Francisci MOREAU patri, via vulgo Galande. | Sub signo Velleris aurei. | MDCCL. | Curieux fleuron de titre aux armes de l'éditeur. 1 volume in-4° (Biblioth. Faculté de Médec. n° 24210).

(1) L'auteur de ce petit manuel, Madame Le Boursier du Coudray, qui inventa aussi le « phantome » obstétrical, mériterait une notice biographique que nous lui consacrerons peut-être un jour. Le D^r F. Weindler dans son ouvrage *Geschichte der Gynäkologisch — Anatomischen Abbildung*, Dresden, 1908, gr. in-4° a reproduit p. 171 une vignette de l'*Abrégé*.

Les 3 premières planches sont au trait, en noir, sans signatures (pour indiquer les lettres des suivantes).

Puis viennent les trois pl. en couleurs portant en bas et à gauche au-dessus du trait carré, la signature : J. Robert del. ad. nat. et sculp. et à droite : Imprimé par Richomme l'ainé. D'autres pl. marquées iv à viii qui suivent sont en noir et gravées par Reboul.

D'exécution, semble-t-il, un peu plus soignée, les figures de cet ouvrage n'en sont pas moins encore des productions d'un art très inférieur et qui n'a d'intérêt pour nous qu'au point de vue de l'histoire de la technique.

Nous espérons montrer, dans une prochaine communication sur le même sujet, ce que devint la gravure en couleurs médicale entre les mains de J. Gautier, un moment élève, puis rival et détracteur de Le Blon.

LETRE D'ANOBLISSEMENT

pour Antoine VALLOT, premier médecin du Roi,

publiée par M. Léon MOULÉ

En faisant des recherches aux Archives nationales, j'ai trouvé des lettres d'anoblissement en faveur d'Antoine Vallot (1), premier médecin de Louis XIV. J'en ai pris copie, pensant que cette lecture pourrait vous intéresser. Ces lettres lui ont été octroyées en l'an 1668, en raison des services rendus dans l'exercice de sa profession à Paris, pendant quarante-quatre années, services qui lui ont « acquis une réputation qui le fait estimer en toutes les provinces de nostre Royaume, mesme parmy les estrangers comme l'un des plus celebres de ce temps ».

(1) Vallot (Antoine), reçu docteur en médecine à Reims suivant Guy Patin, à Montpellier d'après Chomel, fut d'abord premier médecin de la mère de Louis XIV, alors que Vautier donnait ses soins au Roi. Il lui succéda en 1632. Il mourut le 9 août 1671, à l'âge de 75 ans. N. F. J. Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, Mons 1778, IV.

C'était aussi en récompense des soins donnés à la famille royale en diverses circonstances. Ainsi, il avait « servy fort soigneusement et avantageusement » le frère unique du Roi, le duc d'Orléans, « dans trois maladies, dans lesquelles il estoit en péril évident de sa vie, sans le secours et l'assistance qu'il luy rendist ». Avant même d'être premier médecin du Roi, il l'avait sauvé, en 1647, d'une grave maladie « que toute la France scait avoir esté tres perilleuse », le soignant « nuict et jour sy judicieusement et avec tant de circonspection d'assiduité et de soing pour l'espace de six sepmaines ». Nommé peu de temps après premier médecin de Louis XIV, il eut l'honneur de lui donner ses soins dans trois autres maladies, qu'il eut à Calais, en 1658, à Fontainebleau, à Versailles. Dans ces Lettres d'annoblissement, Louis XIV reconnaît, qu'en ces trois circonstances, il l'a soigné « avec une si grande affection et assiduité qu'il nous avoit veillé pendant vingt deux nuits sans nous abandonner un seul momen, en sorte que nous avons tout sujet de nous louer de son zele et de son affection et d'en estre entierement satisfait ». C'est pourquoi le Roi ne croit pouvoir mieux lui témoigner son estime qu'en lui accordant des titres de noblesse reversibles à « ses enfans, postérité masculines et femelles, naiz et à naistre en loyal mariage », avec tous les privilèges, exemptions, franchises et prérogatives accoutumées.

**Lettres d'Ennoblement pour Anthoine Vallot,
premier medecin du Roy**

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre a tous presens et advenir, Salut, les plus puissans motifs qui portent les courages bien nez a se rendre par leurs services utilz a leur Prince et au public est l'esperance, qu'ils peuvent justement concevoir, qu'apres avoir donné des preuves de leurs affections et de leurs merites, ils recevront un jour l'honneur de participer à ses graces, et qu'il saura bien a propos recompenser leur vertu, en les eslevant au rang des nobles, rendant par cette prerogative leur vie et leurs actions remarquables à la posterité, afin que par cet exemple les

autres s'efforcent d'acquérir de la reputation par l'espoir de pareille recompense. Et dautant que nostre amé et féal conseiller en nos Conseils d'Estat et privé Anthoine Vallot, nostre premier medecin, s'est rendu recommandable en sa profession, durant quarante quatre années qu'il a exercé la Medecine en nostre ville de Paris, où il a fort utilement assisté le public, et par la cognoissance particuliere qu'il a des maladies et des remedes qui leur sont convenables, et, garanty grand nombre de nos sujets, et particulièrement les personnes les plus considerables de nostre Estat, avec une conduite si extraordinaire et un succes si avantageux, qu'il s'est acquis une reputation qui le fait estimer en toutes les provinces de nostre Royaume, mesme parmy les estrangers comme l'un des plus celebres de ce temps; ayant mesme servy fort soigneusement et avantageusement nostre tres cher et tres amé frere unique le duc d'Orleans, dans trois maladies dans lesquelles il estoit en peril evident de sa vie, sans le secours et l'assistance qu'il luy rendist; et durant celle que nous eusmes en l'année mil six cens quarante sept que toute la France scait avoir este tres perilleuse. Il nous servi nuit et jour, sy judicieusement et avec tant de circonspection d'assiduité et de soing par l'espace de six sepmaines, qu'il nous procura une santé tres parfaite au grand contentement de tous nos sujets. Et, depuis que nous l'avons estably nostre premier medecin, il nous a encore servi en trois grandes maladies et tres perilleuses que nous avon eu à Calais, Fontainebleau et Versailles, avec une si grande affection et assiduité qu'il nous avoit veillé pendant vingt deux nuits sans nous abandonne un seul momen, en sorte que nous avons tout sujet de nous louer de son zele et de son affection et d'en estre entierement satisfait. Et voulans tesmoigner l'estime que nous faisons de sa vertu et de son merite, nous avons creu ne le pouvoir faire plus glorieusement qu'en le decorant du degre de noblesse pour en laisser les marques a sa Posterité. Scavoir faisons que nous, pour ces causes et autres bonnes considerations à ce nous mouvans, desirant gratifier et favorablemen traiter ledit sieur Vallot, de l'avis de nostre Conseil et de nos graces speciale, puissance et autorité Royale, par ces presentes signées de nostre main, iceluy sieur Vallot, ses enfans, posterité masles et femelles, naiz et à naistre en loyal mariage, anobly et anoblissons et du titre et qualité de noblesse decoré et decorons,

voulans et nous plaist qu'en tous actes et en droits tant en jugement que dehors ils soient tenus et réputés pour noblesse et puissent porter le titre d'Escuyer, jouir et user de tous honneurs, privilèges et exemptions, franchises, prerogatives, dont jouissent et ont accoustumé jouir les autres nobles de nostre extraicte de noble et ancienne race. Et comme tels ils puissent acquerir tous fiefs et possessions nobles, de quelque nature et qualité qu'il en soient, et d'iceux ensemble et de ceux qu'ils ont acquis et leur pourront escheoir; à l'advenir jouir et user tout ainsy que s'ils estoient naiz et issus de noble et antienne race, sans qu'ils soient ou puissent estre contraints en vuidier leurs mains, ayant d'abondant audict sieur Vallot et à sa posterité de nostre plus ample grace permis et octroye, permettons et octroyons, qu'ils puissent doresnavant porter par tout et en tous lieux que bon leur semblera, mesme faire par toutes leurs maisons, terres et seigneuries, leurs armoiries, timbrees, telles que nous leur donnons, et sont icy enpreintes; tout ainsy et en la mesme forme que font et ont accoustumé faire les autres nobles de nostre Royaume, sans que pour raison de nostre presente grace ils soient tenus nous payer à nos successeurs Roys aucune finance ny indemnité desquelles a quelque somme qu'elles puissent monter, nous leur avons fait et faisons don par ces presentes. Sy donnons en mandement a nos amés et feaux conseillers, les gens tenans nostre Cour de Parlement à Paris, Présidens et tresoriers generaux de France, au bureau de nos finances, estably audict lieu, et autres nos Justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces presentes ils fassent registrer, et, du contenu en icelle, jouir et user ledit Vallot, ses enfans naiz et a naistre, sa posterité vivant noblement, plainement, paisiblement et perpetuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens a ce contraire, nonobstant tous edits, arrest, reglemens, ordonnances et autres choses a ce contraire, ausquelles pour ce regard a raison des services rendus à nostre personne nous avons desrogé et desrogeons par ces presentes. Car tel est nostre plaisir, et, afin que ce soit chose ferme et stable a toujours, nous avons fait mettre nostre scel à ces dictes presentes, sauf en autres choses nostre droict et l'autruy en toutes. Donné à Saint-Germain en Laye au mois de may l'an de grace mil six cents soixante huict, et de nostre règne le vingt sixiesme. Signé Louis et sur le reply par le Roy... et à coste

sur le mesme reply visa : SEGUIER, pour servir aux Lettres d'annoblissement accordées au sieur Vallot, et scellées du grand seau de cire verte et lacz de soye rouge et verte, et sur le mesme reply : registrees ouy a ce consentant le procureur general du Roy pour jouir par l'Impetrant de l'effect et contenu en icelles selon leur forme et teneur, suivant de l'arrest de verification de ce jour à Paris en Parlement, le cinquiesme juin mil six cens soixante huit.

Signé : Du TILLET,

Collationné à son original.

(Archives nationales, X^{ts} 8666, f. 141 verso).

UNE AMULETTE DE CHASSEUR

par le Dr J. W. S. JOHANSSON

Au mois de novembre dernier, le Musée médico-historique de Copenhague reçut un cadeau curieux, la langue d'un renard enfermée dans un petit sac de toile. Le cadeau était accompagné d'une lettre qui disait que la langue provenait de Ruds-Vedby, petit village de l'île de Seeland, et que le père du donateur l'avait reçue d'un chasseur, en 1904 ou 1905, comme un remède très efficace contre la goutte.

Ce chasseur était originaire d'une famille française, immigrée il y a beaucoup d'années, mais à présent tout à fait naturalisée. Il avait préparé l'amulette lui-même et il avait une confiance absolue dans ses vertus. Etant chasseur infatigable, il lui était facile de se procurer ce remède curieux ; aussi portait-il toujours une langue de renard ainsi préparée dans sa poche.

A la fin de la lettre, le donateur ajoutait qu'il ignorait s'il fallait se procurer la langue dans de certaines conditions et si le renard devait posséder certaines qualités, enfin s'il devait être tué à certain jour ou à une certaine époque.

Suivant la lettre, l'objet devait être considéré comme une amulette contre la goutte ; nous verrons bientôt

que ce n'est pas du tout le cas. La médecine populaire désigne la goutte comme étant d'origine démoniaque, ce qui fait que les remèdes contre cette affection se comptent par milliers, d'autant qu'en médecine populaire il existe de nombreuses variétés de gouttes ; on n'en connaît pas moins de soixante-dix-sept.

On voit bien que tout l'arsenal médical doit être employé contre une maladie aussi variable ; dans cet arsenal se trouvent des invocations aux saints (saint André, saint Kilian, sainte Barbe et surtout saint Urbain, le patron des viticulteurs), des imprécations, des conjurations et des exorcismes, ainsi qu'une foule de cures plus ou moins médicales.

Quant aux amulettes contre la goutte, il semble qu'elles ne sont connues qu'en nombre restreint : trois marrons portés dans la poche jouissent d'une réputation universelle. Les anneaux contre la goutte, qui sont en vente de nos jours, sont les descendants directs des anneaux qu'on forgeait autrefois au moyen de clous de cercueil ou de monnaies d'argent mendiées et pour le don desquelles on s'était dispensé de remercier. On employait aussi les rubans rouges, on appliquait ces rubans sur les articulations douloureuses, puis on soufflait dessus. La cure finissait par des petites frictions, faites à la main. Je ne suis pas certain que ces rubans rouges aient été employés chez nous. Les « Gigtknuder » (Gigt : goutte ; knude : noeud) faits d'un fil de laine blanc sont souvent appliqués sur la cheville en cas de goutte au genou. Le nœud est fait d'une manière spéciale, qui n'est pas à la portée de tout le monde. Aussi l'on trouve à la campagne des hommes et des femmes, qui sont spécialistes de cet art. Une chose curieuse est qu'à Copenhague on importait de la Russie, il y a quelques années, des rubans de laine, faits de fils noirs et blancs, tissés sur un dessin spécial. On les appliquait sur les hanches, et ce remède eut une certaine vogue, jusque dans les plus hauts cercles.

Fühner (1) nous dit que l'ambre était employé à l'âge de pierre. En Bavière, l'ammonite guérit la goutte et en Danemark une pièce de soufre est quelque fois portée comme amulette.

Une multitude d'animaux entrent dans les cures de la goutte. La peau de chat est connue de tous. La brebis, le béliet, le lièvre, la souris, la belette, le chien, la poule, le vautour, le hibou, le lombric, la vipère et une foule d'autres animaux, parmi lesquels le renard, sont employés dans cette maladie. Etant donnée l'origine démoniaque de la goutte, il est naturel de trouver le renard en cette affaire. Les superstitions, les fables populaires et les croyances du bas peuple nous apprennent que le renard est très souvent la forme sous laquelle se déguisent les sorcières et d'autres êtres surnaturels. On se rappelle aussi que le renard est considéré comme le démon du blé.

La place nous manque pour discuter tous les remèdes provenant du renard. Leur emploi était autrefois très grand. Les pharmacies du XVII^e siècle possédaient les drogues suivantes : 1^o la graisse ; 2^o les poumons ; 3^o le foie ; 4^o la bile ; 5^o la rate ; 6^o la peau ; 7^o le sang ; 8^o le renard *in toto* ; 9^o les excréments. Cela suffisait à la préparation de beaucoup de médicaments. La langue n'était pas employée comme une drogue, mais Schröder dit :

Die Zungen henger man an zur Gesichts-Schärfung. Wen man selbe im Merten aus einem Lebendest | oder kürzlich getödtten Fuchse schneidet | tröcknet | und wenn man sie gebrauchen will | in Wein *maceriret*, warm auf die Wunden leget | so ziehet sie alles | auch aus den tiefgelegenen Theilen heraus.

Cette formule servait à nettoyer les blessures ; rappelons qu'en Bosnie on fait usage d'une tête de renard pour arrêter les hémorrhagies. Le renard, cependant,

(1) Cité d'après O. v. HOVORKA et A. KRONFELD : *Vergl. Volksmedizin*.

a aussi été un remède contre la goutte. Höfler cite d'après Jühling (*Die Thiere in der deutschen Volksmedizin*) l'ordonnance suivante :

Für das Gicht. Nim einen luxkopff vñnd seud ihn « wie einen Kalbskopff » vñnd thue ihn darnach auff vñnd nim das Hirn herausz und streich es auff einen schnitten broth vñnd nim ein galgant wurtz vñnd schabs aber vñnd stosz sie klein vñnd sehe es derauff vñnd gieb es dem Krancken zu essen vñnd hilffts einmal nit, so thus noch einmal, so hilffts.

Ici, c'est le cerveau, dont on fait usage, et la langue n'est pas mentionnée; en effet, elle appartient en médecine populaire aux organes respiratoires, parce qu'elle sort en même temps que les poumons, quand on ouvre le corps, et les poumons ont leur usage en guérissant les maladies pulmonaires (1).

L'emploi de la langue pour obtenir une vue perçante, mentionnée par Schröder, se trouve aussi chez Marcellus Empiricus (2) (VIII, 129), même en forme d'amulette. Cet usage est bien d'accord avec le fait que le renard, considéré en tant que drogue, est très étroitement lié aux croyances et superstitions des chasseurs, ce qui est aisément démontré par l'étude des autres préparations nommées ci-dessus.

Il reste que la langue fut employée comme amulette pour la vue, contre les blessures et pour arrêter le sang; il ne peut s'agir que des blessures causées par les bêtes féroces et de celles faites par hasard par les armes. Pour préciser l'emploi, il faut avoir des renseignements plus détaillés que ceux qui ont été à ma disposition.

On constate partout en matière de médecine populaire que les animaux doivent posséder certaines qualités spéciales pour pouvoir servir à la fabrication des remèdes. Ils doivent avoir été tués à certaines époques.

(1) La chair de renard comme remède contre la goutte est traitée chez HÖFLER : *Organotherapie bei Gallo-Kelten und Germanen*. Janus, 1912, p. 13.

(2) HÖFLER, *l. c.*

Ainsi le cerf, qui sert à la confection d'une multitude de préparations, doit être tué entre le jour de la Visitation et de l'Assomption, le temps du rut. Le renard, ainsi qu'il est dit dans la prescription de Schröder, doit être tué au mois de mars, c'est-à-dire au commencement du printemps; moment qui indique l'origine romaine de la prescription, car le Nouvel an des Romains commençait au 1^{er} mars.

J'ai dit tué; ce mot est impropre. En lisant les recettes pour faire « l'huile de renard », on apprend le sort tragique qui attendait Maître Renard. Schröder dit qu'il fallait

... einen Fuchs nehmen der wohl bey Leibe | und mit telmässiger Alters und ist am besten | wenn man ihn noch halb lebendig in das Wasser und Oel zum kochen werffen kan.

Les amulettes peuvent être les restes des croyances de jadis, mais quelquefois elles tirent leur origine d'une période assez récente. C'est ainsi qu'il faut se demander de quelle époque est l'amulette dont nous nous occupons. J'ai déjà indiqué comme possible une source romaine, mais sans doute l'usage remonte à une époque plus éloignée, car les effets merveilleux du renard sont connus partout dans l'antiquité. Höfler a réuni de nombreux détails sur cette question. Les Ménades de Thrace s'enveloppaient de peaux de renard pour ressembler aux divinités. Quoi qu'il en soit, sur l'amulette elle-même, j'ai en vain cherché des renseignements.

BIBLIOGRAPHIE

O. V. HOVORKA und A. KRONFELD : *Vergleichende Volksmedizin*. Stuttgart, 1908.

M. HÖFLER : *Die volksmedizinische Organotherapie und ihr Verhältnis zum Kultopfer*. Berlin, 1908.

J. SCHRÖDER : *Vollständige und nützliche Apotheke oder trefflich versehener Medicin-chymischer höchst kostbarer Artzney-Schatz*. Franckfurt und Leipzig, 1693.

— M. Marcel BAUDOUIN. — Je crois qu'il n'est pas téméraire de rattacher le rôle des animaux, au point de vue

thérapeutique, à la fameuse théorie de l'*Âme pupilline*, si bien développé récemment par un professeur belge, M. Eugène Monseur (1).

Du jour où l'homme a admis, à un moment donné de son évolution, que les animaux avaient une *âme*, tout à fait semblable à celle des hommes, âme qui quittait le corps après la mort (l'image humaine fournie par la pupille d'un œil animal disparaît, en effet, après le décès comme l'homme), il est facile de comprendre qu'il ait pu lui attacher un *pouvoir miraculeux* et localiser ensuite ce pouvoir à telle ou telle région du corps : *langue*, etc.

Je me bornerai à cette remarque générale, n'ayant rien de spécial à dire à ce sujet pour ce qui concerne le *renard*.

OUVRAGES OFFERTS

LOUIS DE RIBIER. *Statuts et règlements des chirurgiens des provinces. Réimpression de l'édition de 1758*. Paris, H. Champion, 1912, in-8°, xxi-413 p. Bibliothèque historique de la France médicale.

Remède très sûr pour prévenir les accidents que produit la morsure d'un animal enragé. Thiers, Michel Bernard, s. d., in-4°, 4 p. (Don de M. le D^r CHAILLOU, de Paris).

Abbé LETACQ et F. BEAUDOUIN. *Notice sur le P. Debreyne, médecin de la Grande-Trappe (Orne)*. Bellême, imprimerie Eugène Levayer, 1912, in-8°, 52 p.

Georges HERVÉ. *Contribution à l'histoire des mégalithes*. Paris, s. d., in-8°, p. 71-74. Extr. des *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*.

Id. *Le premier programme de l'Anthropologie*. Paris, s. d., in-8°, p. 473-487. *Ibidem*.

Id. *Le Chinois Tchong-A-Sam à Paris; note et rapport inédits de L.-F. Jauffret et de Le Blond à la Société des Observateurs de l'homme (an VIII)*. Paris, s. d., in-8°, p. 171-179. *Ibidem*.

(1) Eugène MONSEUR : *L'âme pupilline et l'âme Poucet* — *Rev. de l'Hist. des Religions*. Paris, 1905, LI, janv.-fév., mai-juin, p. 1-23; 361-376. — Tiré à part, 1905, in-8°.

Id. Montesquieu. *L'ethnographie dans l'Esprit des lois ; la théorie des climats*. Paris, 1907, in-8°, p. 337-353. Extr. de la *Revue de l'École d'Anthropologie de Paris*, XVII.

Id. *L'anthropologie de Voltaire*. Paris, 1908, in-8°, p. 225-254. *Ibidem*, XVIII.

Id. *Les trois glorieuses de 1839 et leur cinquantenaire*. Paris, 1909, in-8°, p. 1-14. *Ibidem*, XIX.

Id. *Des pierres-figures au point de vue ethnographique*. Paris, 1909, in-8°, p. 77-92. *Ibidem*, XIX.

Id. *Les débuts de l'ethnographie au XVIII^e siècle (1701-1765)*. Paris, 1909, in-8°, p. 345-401. *Ibidem*, XIX.

Id. *A la recherche d'un manuscrit. Les instructions anthropologiques de G. Cuvier pour le voyage du Géographe et du Naturaliste aux terres australes*. Paris, 1910, in-8°, p. 289-306. *Ibidem*, XX.

Id. *Turgot ethnographe et linguiste*. N° du 16 juillet 1910 de la *Revue scientifique*.

Id. *Un cas de bipartition complète du Basioccipital. Le Basiotique d'Albrecht découvert (Otosphéna) par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire*. Paris, 1911, in-8°, p. 98-101. Extr. de la *Revue anthropologique*.

Id. *Le Sauvage de l'Aveyron devant les Observateurs de l'homme avec le rapport retrouvé de Philippe Pinel*. Paris, 1911, in-8°, p. 383-454. Extr. de la *Revue anthropologique*.

Louis DUBREUIL-CHAMBARDEL. *Nécrologie. Le docteur Paul Triaire*. N° du 1^{er} février 1912 de la *Gazette médicale du Centre*. (Don de Madame TRIAIRE).

Andrea CORSINI. *La « Moria » del 1464 in Toscana e l'istituzione dei primi lazzaretti in Firenze ed in Pisa*. Firenze, tip. e libr. Claudiana, 1911, in-8°, 54 p.

Id. *Le pillole di maestro Antonio da la Scarpèria*. Faenza, tip. E. dal Pozzo, 1911, in-8°, 7 p. Dalla *Rivista di storia critica delle scienze mediche e naturali*, II, n. 2-3.

Id. *La procedura sanitaria in Firenze nei tempi di pestilenza all'inizio del secolo XVIII*. Milano, 1911, in-8°, 22 p.

Paul DELAUNAY. *Vieux médecins Sarthois*. 2^e série. Mamers, imp. Fleury, et Le Mans, A. de Saint-Denis, 1912, in-8°, 304 p. Extr. de la *Revue historique et archéologique du Maine* (1906-1912).

Raphaël BLANCHARD. *La Faculté de médecine de Beyrouth, Conférence...* Paris, Comité de l'Asie française, 1912, in-8°, 12 p.



L'ÉCOLE MILITAIRE DE CHIRURGIE RENOUEUSE
ET LA DYNASTIE MÉDICALE DES VALDAJOU

par le D^r Paul DELAUNAY

I

Depuis longtemps, une famille de paysans établie à La Broche, village du Val d'Ajol, à quelques lieues de Remiremont, était célèbre dans toute la Lorraine pour son adresse à réduire les fractures et luxations. Simples empiriques, formés surtout par la pratique, par le maniement de débris de squelettes et par une tradition qu'ils se transmettaient religieusement de père en fils, dédaigneux des instruments, employant peu les appareils, ces braves gens donnaient leurs soins à tout venant, sans songer à en tirer un profit qui aurait pu être considérable. Le duc Léopold leur ayant fait offrir l'exemption de la taille, ils refusèrent, ne voulant point être à charge à leurs compatriotes.

Le premier représentant connu de cette dynastie s'appelait Nicolas Demenge ; il maria sa fille Jeannon, vers 1600, à Nicolas Fleurot, lequel hérita des secrets de son beau-père et en fit part à son fils Demenge-Fleurot. L'arrière petit-fils de Demenge-Fleurot, Jean-Joseph, eut même l'honneur d'être envoyé par le Roi Stanislas auprès du jeune duc de Bourgogne, qui lui fit, à son départ, cadeau de l'*Ostéologie* de Monró, ornée d'une dédicace autographe. Et une telle gloire en rejaillit sur la famille que tous les charlatans qui passaient dans les bourgades se disaient originaires du Val d'Ajol (1).

(1) Voy. ELOY, *Dictionnaire historique de la Médecine ancienne et moderne*, IV, Mons 1778, in-4^o, art. *Valdajol (Hommes du)* p. 434-435 — Percy, qui vit à l'œuvre un de ces renoueurs, « l'oncle Valdajol », rend également hommage à sa pratique et à son caractère. Art. *Déboisement* du *Dictionnaire des Sciences médicales*, en 60 vol., de PANCROUËRE, VIII, Paris, 1814, p. 107-108. — Un des représentants de la famille, Jean-Baptiste Fleurot, vivait à Hérival,



Je ne sais exactement quels liens unissaient au Val d'Ajol le rebouteur Jacques Dumont, dit Valdajou, dont je veux retracer l'histoire. J'y ai vainement cherché son nom sur les registres paroissiaux. Il ne serait pas impossible qu'il eût indûment emprunté, par simple droit de voisinage, un sobriquet qui semblait l'apparenter à des guérisseurs appréciés et dès lors avantageux à sa naissante réputation (1). Madame du Deffand nous raconte ainsi ses débuts :

On ne parl[e.] écrivait la marquise à Walpole le 1^{er} février 1770, que de la guérison de M^{me} la duchesse de Luyne. Elle avait eu le bras démis il y a trois ou quatre mois ; les chirurgiens le lui avaient remis tout de travers ; elle était restée

près de Plombières, en 1819. Fodéré, qui eut occasion de l'entretenir, a laissé de ce « vieillard vénérable » un portrait très sympathique (*Ibid.*, XLVII, Paris, 1820. Art. *Rebouteur*, p. 275-276). — De récentes recherches de M. L. Lévêque donnent des détails historiques et généalogiques très précis sur la dynastie des Fleurot (L. Lévêque, *Une famille de rebouteurs lorrains, les Fleurot du Val d'Ajol*, in *Le Pays lorrain et le Pays messin*, 6^e année, n° 2, 20 février 1909, p. 65-78). — Cf. D^r P. DORVEAUX, *Opinions de quelques médecins sur les rebouteurs du Val d'Ajol*, in *Le Pays lorrain*, 8^e année, n° 9, 20 septembre 1911, p. 562-567, et la *France médicale* du 10 octobre 1911, p. 361-363. — Le nom de Fleurot est encore porté dans le pays : un Fleurot est actuellement rebouteur à Arches ; un autre pratiquait il y a quelques années à Hérival.

(1) La majeure partie des éléments de cette étude nous ont été fournis par un *Dossier relatif à MM. Dumont de Valdajou et Thierry de Valdajou, son gendre, chirurgiens fondateurs et directeurs de l'Etablissement et Ecole populaire de chirurgie renouéeuse instituée à Paris, rue du Petit Musc, 1776-1852*, dossier conservé à la Bibliothèque de la Ville de Paris (Lepelletier de S^r Fargeau) dans les manuscrits du fonds Chéreau, n° 453, V, 1. — C'est à ce dossier que les chercheurs devront se reporter pour toutes les pièces dont la provenance n'est pas indiquée en note.

Voy. aussi Callisen, *Medizinisches Schriftsteller Lexicon der jetzt lebenden Verfasser*, XIX. Copenhague, 1839, in-8°, p. 169 et supplément. T. XXXIII. Altona, 1845, p. 11.

Les autres sources signalées en abréviation sont : A. N. Archives nationales. — A. A. P. Arch. de l'Assistance publique à Paris. — B. N. Bibliothèque nationale. — B. M. B. Bibliothèque municipale de Brest. — A. M. G. Archives adm. du Ministère de la Guerre. — MM. les D^{rs} P. Dorveaux, bibliothécaire de l'Ecole de pharmacie ; Wickersheimer, bibliothécaire de l'Académie de médecine, et Prévoist ont bien voulu nous fournir de précieux renseignements. Qu'ils reçoivent ici nos sincères remerciements.

estropiée; il fallait que son bras fût soutenu par une écharpe et elle ne pouvait pas remuer les doigts. Les chirurgiens prétendaient qu'elle avait un os félé et disaient tous qu'il fallait en venir à lui couper le bras. Il y a en Lorraine une famille qu'on appelle les Valdageoux parce qu'ils habitent un village de ce nom, qui ont un talent singulier et infaillible pour remettre les membres cassés ou démis. On a fait venir un de cette famille qui, après avoir examiné le bras de M^{me} de Luynes, a affirmé qu'elle n'avait point d'os félés et qu'il répondait de sa guérison; mais que, comme le bras avait été mal remis, il s'était formé une espèce de calus qu'il fallait commencer par dissoudre; c'est ce qu'il a fait. Il n'y a que quatre jours, qu'après des douleurs inouïes qui ont duré très longtemps et où il a fallu employer la force de plusieurs hommes, il lui a remis si parfaitement le bras qu'elle s'en est servie sur-le-champ et qu'elle s'en sert actuellement tout comme de l'autre. Ce pauvre homme logeait chez un de ses amis, et il y a dix ou douze jours qu'étant à une porte où il voulait entrer, il fut attaqué par deux hommes. Il reçut un coup d'épée qui heureusement n'a pas été dangereux. Actuellement il loge à l'Hôtel de Luynes (1).

Le duc, qui gardait quelque rancune aux chirurgiens d'avoir manqué le bras de la duchesse, leur sut moins mauvais gré d'avoir manqué son rebouteur, et il trouva aux plaies de ce dernier le remède qu'il fallait. Par contrat passé le 9 mars 1770 au nom de Messire Charles Louis d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, beau-père de la malade, Dumont se vit gratifier de 300 l. d'honoraires et d'une pension annuelle et viagère de 300 l. payable par semestre à dater du 1^{er} mars 1770. Il continua à demeurer cette année là « à l'Hôtel de Chevreuse, rue S. Dominique, vis à vis les Jacobins. » Une si belle cure lui fit une réputation qui dépassa bientôt les limites du Faubourg Saint Germain; il eut l'honneur d'être appelé auprès de Mesdames de France (2) qui disaient merveille de ses onguents. A

(1) *Correspondance complète de la Marquise du Deffand avec ses amis...* par M. de LESCURE, II. Paris, Plon, 1863, in-8°, lettre 316, p. 29-30.

(2) Voy. Pièces just., I.

la recommandation du Prince de Nassau, l'archevêque de Paris l'autorisait à pénétrer dans le couvent des Ursulines de la rue S. Jacques pour donner ses soins à une pensionnaire, M^{lle} de Goer (1770). Il ne se passait point de jour que quelque capitaine ou colonel ne lui adressât un blessé de sa compagnie ou de son régiment; et le Marquis de Mailliardor, qui lui devait le rétablissement de deux grenadiers, se faisait fort de lui obtenir un brevet de Rebouteur au Régiment des Gardes. Le 30 avril 1772, le Ministre de la Guerre, Marquis de Monteynard donnait ordre au Marquis du Chilleau de solder à notre homme la somme de 120 l. pour avoir réduit sur le Sieur Beauvais, dit Saint Nicolas, caporal au Régiment de Guyenne, une luxation de l'épaule gauche manquée par divers chirurgiens. Ainsi fonctionnait, de manière fort peu hiérarchique et quasi-paternelle, le Service de Santé militaire sous l'ancien régime : quand le chirurgien du régiment n'y connaissait plus rien, on s'adressait à un de ses confrères, voire au rebouteur, et le Roi payait la note. Parfois aussi, Sans Quartier ou Brin d'Amour servait à son dam de sujet d'expérience (1). Mais, dans le cas présent, l'armée chantait les louanges de Valdajou, comme les couvents et la noblesse :

Le 1^{er} novembre 1776, M. de Commines Marsilly, « gentilhomme ordinaire du Roy honoraire », se portait garant des « guérisons extraordinaires » que Valdajou obtenait sur les pauvres, attestait le soulagement qu'il avait procuré à sa propre fille, malade d'une chute, et regardait « M. du Mont » « comme un citoyen préieux à l'Etat et à l'humanité ».

Tant de gloire n'allait pas sans revers, et il faut croire que les chirurgiens du quartier, jaloux de l'empirique, n'avaient point désarmé : par l'intermédiaire de son client, M. de Visé, capitaine aux gardes, Dumont dut chercher un appui auprès du Lieutenant de police, qui s'empressa de répondre à l'intercesseur :

(1) Voy. Pièces just. II.

« La cure que le S. Dumont a faite de votre bras est trop belle et me touche trop en particulier, Monsieur, pour que je ne lui procure pas la tranquillité qu'il mérite. Vous pouvez compter que je viendrai à son secours s'il a besoin de moi. SARTINES. » (13 juin 1769).

De son côté, l'abbé Marduel, Docteur de Sorbonne et curé de Saint-Roch, avait écrit au magistrat :

« J'ay l'honneur de certifier à Monsieur le Lieutenant général de police qu'il me revient de toute part le bien que le S^r Dumont fait par le talent que la Providence lui a donné plusieurs de nos pauvres ont été soulagés et guéris des personnes dignes de foy m'ont assuré la même chose c'est un bien public qui mérite quelque exception d'autant qu'il n'expose personne par des remedes qu'on ne connoit pas. Je l'ay mis en conférence avec un de nos médecins pour m'en assurer. Le 10 juin 1769. » MARDUEL, Curé de S^r Roch.

De si hautes protections ne firent qu'attiser la haine des gens de Saint-Côme : en 1770, une voisine de Dumont répandit le bruit qu'il était surveillé et menacé d'emprisonnement : Dumont fit agir la Duchesse de Chevreuse auprès de Sartines, qui se hâta, le 12 juillet 1770, de rassurer la noble dame ; et l'abbé Marduel certifia de nouveau que Jacques Dumont, renoueur, était bon catholique et justifiait depuis vingt ans, par une conduite édifiante, sa grande réputation de probité (21 avril 1771).

Les tracasseries prirent fin lorsqu'un brevet de chirurgien renoueur de Monsieur, frère du Roi (1), et un traitement de 300 l. accordé par le Comte de Tessé sur les fonds des Ecuries de la Reine, donnèrent à Valdajou le droit d'exercer officiellement son art, sans réception légale, en vertu de la dérogation aux Statuts sur l'exercice de la chirurgie qu'autorisaient ces titres. Bientôt même, poussant plus loin ses ambitions, Valdajou — alors installé rue du Four, Faubourg S^t

(1) Dès 1776, Dumont figure en cette qualité sur l'*Etat de médecine, chirurgie, pharmacie en Europe* pour l'année 1776. Paris, Veuve Thiboust, 1776, in-12, p. 167.

Germain (1) — proposait au Gouvernement de former des élèves en sa partie ; la princesse de Montbarey, qui l'honorait de sa protection, fit pressentir à ce sujet le lieutenant de police : le 24 août 1776, Lenoir répondit qu'à son sens le Sieur Dumont était bien le maître de faire des élèves et qu'il se ferait un plaisir de lui procurer toutes facilités à cet effet. Dès lors, on poussa plus loin les négociations.

Comme le Ministre de la Guerre, Comte de Saint Germain, était précisément en train d'améliorer ou de réformer le Service des hôpitaux militaires et le recrutement des chirurgiens d'armée, son collaborateur le Prince de Montbarey lui fit agréer sans peine une offre qui entraînait si pleinement dans ses desseins. Et le 24 octobre 1776, S. M. délivrait au Sieur Dumont de Valdajou un brevet de chirurgien renoueur de ses camps et armées, à charge d'instruire, en qualité de démonstrateur, des élèves en chirurgie qui seraient employés à leur tour par le Département de la Guerre, tant comme renoueurs que comme démonstrateurs. Le même jour, 24 octobre, M. de Saint Germain lui écrivait de Fontainebleau pour préciser les conditions et fixer à 4 le nombre de ses disciples, dont il lui laissait le choix sous réserve de son approbation (2). Enfin, le 12 novembre 1776, le Ministre avisait l'abbé Marduel de l'heureux succès de son protégé : « Je m'applaudis, lui dit-il, d'avoir contribué à lui obtenir une grâce qui satisfait à l'intérêt que vous inspire le S. Dumont. »

Le 29 décembre 1776, le Roi permit aux élèves de Dumont de porter l'uniforme des chirurgiens aides-majors des hôpitaux militaires, tel qu'il avait été réglé par le chap. 8 de l'ordonnance du 2 septembre 1775, à savoir habit, veste et culotte de couleur gris d'épine.

(1) Dès août 1772.

(2) Pièces just., III. — La très intéressante thèse de L. Mention (*Le Comte de Saint Germain et ses réformes, 1775-1777*. Paris, Impr. Clavel, 1884, L-324 p. in-8°) a complètement passé sous silence ce curieux chapitre des fondations de M. de Saint Germain.

le devant de l'habit étant orné « de six boutons et autant de boutonnières de filé d'or de chaque côté, détachés par un, deux et trois, etc. » Les jeunes gens s'empressèrent de revêtir un costume qui rehaussait leurs grâces naturelles ; ils estimèrent même que lorsqu'on prend des galons, on n'en saurait trop prendre, et crurent devoir enchérir sur les ornements qu'autorisait S. M. Le 12 mai 1777, le Prince de Montbarey, Ministre de la Guerre, informé de cette contravention, rappela à l'ordre leur chef responsable :

« Lorsque je vous ai mandé, Monsieur, par ma lettre du 29 décembre dernier que le Roy avoit bien voulu permettre à vos Eleves de porter l'uniforme des chirurgiens aydes majors des hopitaux militaires il y avoit lieu de croire que vous les obligeriez de se conformer pour cet effet au Reglement de Sa Majesté du 2 septembre 1775 dont il vous avoit été remis des exemplaires. Cependant je viens d'être informé qu'ils sont vêtus de la même manière que les chirurgiens majors d'armée, que leurs habits sont galonnés, et même qu'ils portent un double galon sur la manche. Si cette contravention est de leur fait vous ne manquerez pas de les en reprimander et de leur enjoindre ou de se pourvoir sans delay d'autres uniformes ou de changer les leurs . . . Ces Eleves, vous étant subordonnés il convient que vous veilliez sur leur conduite en les avertissant que ce n'est que sur les témoignages que vous en rendrés qu'ils pourront prétendre aux emplois qui leur sont destinés.

Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

Le P^{re} de MONTBAREY.

Dans le courant de 1778, les premiers élèves formés par Dumont avaient terminé leur apprentissage et reçu des ordres d'affectation : Laroche et Chédieu furent désignés pour l'hôpital militaire de Brest, Fournier pour celui de Valenciennes ; Thouin partit pour Dôle comme chirurgien-major au régiment de Lanan-Dragons.

Les résultats de cet essai parurent sans doute assez satisfaisants pour que le Gouvernement résolut d'en étendre les avantages. Le 16 juillet 1778, le Prince de

Montbarey signait à Versailles un *Règlement pour le Sieur Dumont de Valdagou, Chirurgien Renoueur des Camps et Armées du Roy concernant l'Ecole de Chirurgie Renoueuse Etablie le 24 novembre 1776, à Paris, perfectionnant et développant en 14 articles le fonctionnement de l'institution* (1).

« Le S. Dumont de Valdagou » (*sic*), confirmé dans ses fonctions de démonstrateur et de chirurgien renoueur des camps et armées, ne pouvait former plus de 4 élèves à la fois ; ceux-ci devaient justifier préalablement de leur capacité sur les autres parties de la chirurgie, au moyen de certificats et attestations conformes sur le vu desquels le Secrétaire d'Etat de la Guerre autorisait leur admission. Il leur était enjoint d'obéir ponctuellement au démonstrateur, chargé de la police de l'Ecole.

L'enseignement était théorique et pratique ; il portait sur les fractures, entorses et luxations, les « opérations chirurgico-renoueuses », les vices de conformation de l'enfance. Tous les ans, du 1^{er} décembre au 1^{er} mars, Dumont faisait un cours d'« ostéologie sèche et fraîche » ; tous les mardis, une leçon théorique sur les affections de son ressort ; le premier samedi du mois, il interrogeait ses disciples sur les cours du mois précédent. Les lundis et jeudis, de 2 à 5 h., ils prenaient part à la consultation gratuitement ouverte aux pauvres et s'y exerçaient à la pratique. Avant leur départ, Dumont leur confiait la formule de ses topiques et leur apprenait à les composer.

Le local des consultations était public, afin que les chirurgiens du dehors pussent y assister (2).

Une fois reconnus capables, les aspirants avaient le droit d'être employés dans les hôpitaux et armées, sur l'ordre du Roi et la présentation du Secrétaire d'Etat à

(1) Pièces just., IV.

(2) Le 19 mars 1778, M. de Charrin demande, de Versailles, à Dumont, d'autoriser le S^r Lucas de la Marre, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, à suivre ses cours.

la Guerre. Et pour bien marquer le caractère militaire de l'Ecole, l'art. XIV du Règlement confirmait au démonstrateur le droit de porter l'uniforme de chirurgien major d'armée; à ses élèves, celui de chirurgien aide-major des hôpitaux militaires dans les conditions prévues par la décision du 25 décembre 1777.

Un moment, Imbert songea à créer officiellement entre Dumont et ses élèves un Bureau de correspondance scientifique, comme celui qui permit à Richard de Hautsierck de fonder le *Recueil d'observations de médecine des hôpitaux militaires*, et à la Société royale de médecine de centraliser les travaux de ses correspondants provinciaux. Le 29 novembre 1778, il ordonnait à Laroche, alors à Brest, de communiquer désormais ses observations chirurgico-reno-ueses, le détail de ses opérations et de ses cures à Dumont, qui, par la voie ministérielle, lui transmettrait en retour ses réflexions et ses conseils. Peut-être l'absence de théorie, de culture scientifique et même orthographique chez Valdajou (1) firent-elles échouer ce projet, dont je ne retrouve plus de traces.

En 1779, le Roi mit le comble à ses bienfaits en nommant Dumont démonstrateur de la Ville de Paris; il le gratifia le 1^{er} septembre d'une pension de 2.000 l. pour ses longs et loyaux services dans les hôpitaux militaires; et apprenant que plus de deux cents malades de la capitale et des environs trouvaient chez lui, chaque semaine, des soins et des médicaments

(1) Il paraissait même assez ignorant de ses auteurs. Imbert lui écrivait de Brest le 28 septembre 1778 : « Les exemples des maladies de votre ressort que je vois icy me persuadent de plus en plus combien il sera nécessaire que vous appreniés à vos Elèves l'ostéologie sèche et fraîche et que vous leurs donniés une bonne théorie relative aux maladies qui sont de votre ressort... Je vous conseille d'acheter l'Ostéologie de Bertin qui est en 4 volumes in 12 et le traité des maladies des os par Petit ou bien le traité de ces mêmes maladies par Duverney; vous lirez dans ces ouvrages tant ce qui regarde les détails de l'ostéologie que ce qui a rapport à l'histoire des susdites maladies et nous raisonnerons sur tout cela lorsque je seray rendu. »

gratuits, il y ajouta une indemnité annuelle de 2.000 l. sur l'extraordinaire de la Guerre et un traitement de 1.500 l. pour son premier élève.

Le Règlement du 16 juillet 1778 stipulait en outre (art. IV) qu'un emplacement serait assigné dans Paris au S^r Dumont pour ses leçons et « opérations chirurgico-renouueuses ». Sans doute cette clause ne put-elle être exécutée : et sur le compte que rendirent les Bureaux de la Guerre des lourdes charges qu'imposait à notre renoueur la nécessité d'un local assez spacieux, Louis XVI lui octroya une indemnité annuelle de 1.500 l. (31 mars 1779). Notre homme en profita pour transporter ses pénates Rue du Petit Musc, vis-à-vis de celle de la Cerisaie, ce qui ne fit aucun plaisir aux chirurgiens du quartier ; ils se plurent à répandre maintes fois le bruit de sa mort, et les *Mémoires secrets* annoncèrent, en janvier 1780, le décès du « rebouteux » Dumont, « autrement Val-de-Choux (1) ». Les chirurgiens avaient pris leur désir pour la réalité : le Sieur Dumont, moins pressé, se contenta d'enterrer sa femme, depuis longtemps languissante (2), et d'en prendre une deuxième. Il poursuivit sa carrière sans souci de ses blasphémateurs, et jusqu'à la Révolution des élèves formés à son école furent placés dans les régiments et les hôpitaux militaires : Baile fut affecté comme chirurgien-major au Régiment de Paris, qu'il accompagnait en 1779 au Havre, et en 1780 à Montreuil s/mer. Le S^r Zumwald, originaire de Fribourg, se vit désigner en 1787 pour la compagnie générale des Suisses et Grisons, et fut remplacé à l'École, sur autorisation du Maréchal de Ségur, par le S^r Albert de Taille. Dumont eut encore beaucoup d'autres d'élèves (3)

(1) *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des Lettres en France* (par BACHAUMONT). Londres, in-12. — XV p. 40, 30 janvier 1780.

(2) *Ibid.*, XVIII, p. 1, 26 août 1781.

(3) Voici à ce propos un billet du Cardinal de Luynes : « Noston, ce 7 novembre 1779. Tout ce que vous me mandez, mon cher Bourbon, des prodiges qu'opère le S^r Dumont est presque incroyable

dont les noms ne nous sont point parvenus, et l'École militaire de chirurgie renoueuse ne ferma ses portes qu'au début de 1790.

J'ajoute qu'il ne borna point à cette enceinte ses exploits pédagogiques : et l'École d'Alfort entendit aussi sa parole.

Le portefeuille de l'Intérieur était alors aux mains de Bertin ; passionné pour les progrès de l'agriculture et pour le bien public, ce Ministre sensible gémissait de la pénurie des secours médicaux dans les campagnes, trop souvent démunies de chirurgiens et de sages-femmes. Il pensa que les élèves des écoles vétérinaires pourraient rendre aux habitants des hameaux quelques services chirurgicaux ou obstétricaux, assurer au moins les premiers secours ; et une ordonnance royale rendue, à sa sollicitation, le 7 mars 1780, prescrivit l'établissement à l'École d'Alfort d'un cours de reboutage et d'un cours d'accouchements. Le premier fut confié au Sieur Valdajou, qu'on gratifia de 1.200 l. d'appointements annuels (1).

Sur ces entrefaites, Bertin ayant dû quitter le pouvoir, Necker maintint les résolutions de son prédécesseur ; mais les deux chaires furent supprimées le 16 août 1782 sous l'administration de Bertier de Sauvigny ; et Valdajou, qui n'avait guère professé plus de deux ans,

et surtout la reconnaissance que les chirurgiens d'abord si prevenus contre lui font de ses talents jusques au point d'envoyer leurs élèves se former à son école ; c'est vraiment une conversion miraculeuse. Je suis enchanté de vous voir sur de votre guérison et d'espérer votre prompt retour. Le Card^e DE LUYNES. »

(1) L. LÉYÈQUE (*loc. cit.*, p. 76) avance, d'après Claude des Charrières, que Jean Joseph Fleurot du Val d'Ajol, après avoir donné ses soins en 1759-60 au jeune duc de Bourgogne, ne regagna pas immédiatement la Lorraine, et fut pendant quelque temps professeur de bandages à l'École vétérinaire de Charenton. — Or, l'École vétérinaire, provisoirement installée à Paris en 1765, ne fut ouverte à Alfort qu'en 1766. Il nous semble que cette nomination ne concerne jamais Fleurot, mais bien, comme le pense l'éminent historien d'Alfort, M. Moulé. Dumont de Valdajou (Voy. A. RAILLIET et L. MOULÉ, *Histoire de l'École d'Alfort*. Paris, Asselin et Houzeau, 1908, grand in 8°, p. 38, 281, 714, 716).

fut désormais réduit à son auditoire de la Rue du Petit Muse.

H. — LA VIE MÉDICALE AUX ARMÉES DU ROI.

LETTRES DE CHIRURGIENS.

Le dossier réuni par Chéreau sur Valdajou renferme de nombreuses missives de ses élèves. Cette correspondance jette un jour assez curieux sur la vie intime des chirurgiens militaires pendant l'ancien régime. Dumont s'y révèle comme un brave homme, paternel, obligeant et même un peu susceptible ; il se préoccupe du sort de ses disciples, intercède pour eux, à l'occasion, aux Bureaux de la Guerre ou auprès du Prince et de la Princesse de Montbarey. Des lettres, des billets nous montrent l'intérêt personnel et soutenu que, de leur côté, le Ministre et son épouse, l'Inspecteur des hôpitaux militaires Imbert, le Commissaire ordonnateur des guerres Fabre de Charrin, le chef des Bureaux de la Guerre Melin portaient aux progrès, à la situation matérielle, à l'avancement de chacun de nos aides-majors. Petites brouilles, coups de tête, affectueuses réprimandes, tout s'arrange comme en famille et sans trop de souci de la voie hiérarchique. Nos chirurgiens, pour leur part, gardent à leur ancien chef et à Madame Dumont une gratitude sincère, presque filiale, à leurs protecteurs des sentiments de respectueux attachement, témoins de la déférente politesse et de l'affectueuse intimité qui régnaient alors entre le maître et l'élève, entre le supérieur et l'inférieur, et qui suffisent à montrer combien ce temps est loin de nous. La bureaucratie n'était pas inventée.

Vers le mois de mai 1778, le jeune Laroche, élève de Valdajou, fut envoyé à l'Hôpital militaire de Brest avec son collègue Chedieu. Mais la gloire de l'Ecole de Renouage n'avait encore fait de bruit ni dans Landerneau ni dans Brest ; au nom de M. de Valdajou, les élèves chirurgiens brestois se mirent à rire et firent à

nos deux exilés un accueil goguenard et quelque peu hostile. D'autre part, depuis l'incendie qui avait détruit l'Hôpital de la Marine le 20 novembre 1776, on avait dû disséminer les malades dans des abris provisoires, insuffisants, où le personnel sanitaire ne pouvait trouver place (1). Laroche s'accommoda, pour l'instant, d'un gîte chez son chirurgien en chef, M. Hugot d'Herville, qui fit tout son possible pour faciliter ses débuts. Aussi demanda-t-il à Dumont de s'employer à obtenir une bourse dans un Collège parisien pour le fils de son hôte.

Malgré les prévenances de leur supérieur, nos jeunes gens furent bientôt en proie à une nostalgie que je crois grandement imputable au défaut de pécune (2) : Laroche accusait l'insuffisance de ses appointements ; pour comble de malchance, Chédieu, qui se plaignait déjà de ne « pouvoir vivre ici sans dépenser du sien », fut volé et à grand'peine indemnisé par une somme de 300 l. ; la ville de Brest leur semblait sinistre. Cependant, les spectacles ne manquaient pas ; les péripéties de la guerre franco-anglaise remplissaient le port de tumulte et d'émoi : « Si les Anglais viennent ce soir ou demain, soupirait Laroche, nous sommes perdus ; notre escadre vient de partir » (8 juillet 1778). Grâce au Ciel, les ennemis ne débarquent qu'à l'état de spécimens inoffensifs : on amène le 11 juillet une frégate britannique de 30 canons qui s'est laissé capturer. Un autre jour, on lance un vaisseau à l'eau, « ce

(1) Voy. sur cette situation Levor, *Histoire de la Ville et du Port de Brest*. T. II. Brest et Paris, 1865, in 8°, chap. III et IV, — et surtout les nombreux mémoires manuscrits de Langeron, qui donnent sur la question des hôpitaux et approvisionnements militaires en Bretagne pendant cette période des renseignements du plus haut intérêt. Bibliothèque munic. de Brest, Mnss., Fonds Langeron, Carton III.)

(2) « Brest, dit M. de Langeron, est d'une cherté affreuse en temps de guerre, non seulement pour les vivres, mais pour les logemens que l'on ne trouve que difficilement et au poids de l'or. » (*Mémoire sur les Hôpitaux de Brest*, 22 janvier 1781. — B. M. B.)

qui est très curieux par la mécanique que forme cette ouvrage », observe le terrien Chédieu (août 1778).

Mais nos jeunes gens ont mieux à faire que de bâiller aux corneilles. Le 29 juillet, Laroche écrit en hâte à Dumont de Valdajou au milieu de grands préparatifs opératoires : l'escadre française a, dit-on, mis en déroute la flotte ennemie près d'Ouessant après un combat de quatre jours et ramène de nombreux blessés ; le surlendemain, il donne de plus amples détails sur la bataille. Il brûle de se faire la main sur les Anglais, j'allais dire *in animâ vili*. « Il ne me reste plus à voir à présent que l'escadre de l'amiral Kepez ou de Biron amener ici avec la notre. Ah ! pour le coup je couperai avec plaisir leurs jambes et bras. Ces maudits Anglois qui viennent de nous enlever encore une seconde frégate, la Pallas ! » C'est pourquoi il supplie Dumont, le 7 août, de lui prêter une trousse à amputations, son chirurgien-major paraissant peu empressé de lui laisser la sienne.

La correspondance se poursuit ainsi entre Paris et Brest pendant toute l'année 1778 et le début de 1779. Laroche profite des allants et venants pour transmettre ses épîtres et ses commissions : il fait venir des galons et boutons d'uniforme ; le comte de Langeron, Lieutenant général des armées du Roi, qui part pour la Bretagne, veut bien se charger des livres que le jeune chirurgien a laissés chez M. Dumont. Laroche se confond en remerciements ; il s'intéresse au sort de ses anciens collègues ; il n'oublie pas M^{me} Dumont et la plaisante sur son tempérament frileux : « Il [lui] semble la voir toute tremblante, rouge comme du sang de navet, courir auprès de son feu. » Pendant deux mois, il couve de soins assidus un perroquet qu'il lui destine, et qui meurt — l'ingrat ! — quelques jours avant le départ ! A défaut de volatiles, Laroche envoie des nouvelles : M. Dumont est l'homme le mieux renseigné, de toute la rue du Four, sur les mouvements des escadres,

la chasse aux espions anglais, les prises de corsaires et autres incidents maritimes.

« Notre port, dit une lettre du 1 mars [1779], a manqué d'être incendié dans la nuit du samedi au dimanche dernier de février; le feu prit à minuit moins un quart au *Roland*, vaisseau de 64 canons qui devait être de l'escorte de l'escadre de l'Inde; il devait mettre en rade demain mardi; Brest a été dans la plus vive allarme, on entendit au même instant le tocsin, la générale et les coups de canons d'avertissement; toute la garnison, ouvriers du port, matelots, bourgeois, tout se trouva dans le port pour le secourir et on doit plutôt le salut au calme qu'il faisait, au clair de lune rare et à la mer haute qu'au manuel. il ne faisait pas du tout de vent, les étincelles retombaient perpendiculairement, la clarté et la mer haute donnaient la facilité de séparer et d'éloigner tous les autres vaisseaux qui l'entouraient; de dix à douze qui étaient à ses côtés ou le suivaient il n'y a eu qu'une frégate de 32 canons qui ait eu le même sort. On ignore de quelle manière le feu a pris. »

Tant de catastrophes n'étaient pour nos gens que le moindre péril : la place de Brest était insalubre; il y régnait, dit le chirurgien Lesné de Bellin, un air « épais, humide, salé et scorbutique. » Le scorbut sévissait à l'état endémique sur la garnison; et lorsqu'il fallut la renforcer, parmi ces troupes mal nourries, mal ravitaillées, les épidémies firent plus de ravages que n'en eût fait la mitraille anglaise. Les hôpitaux furent vite remplis : les malades militaires envahirent les salles des pauvres, à l'Hôpital de la Charité de Brest; on en évacua sur le Folgoët, sur l'Hôpital et diverses communautés religieuses de Morlaix. M. de Langeron signalait, dans ses rapports au Gouvernement, l'insuffisance des locaux et le défaut du personnel : « Il n'y a pour officiers de santé à Brest que le Sr Sabatier, médecin; d'Herville, chirurgien major; La Roche, renoueur, et point d'élèves. On a été obligé d'envoyer un aide au Folgoët (1) ».

(1) LANGERON : *Hôpitaux de Brest, Mémoire*, 22 avril 1778 (B. M. B.).

A défaut du nombre, le zèle de ces Messieurs fit face à toutes les nécessités ; au mois de septembre 1778, Imbert, alors en mission à Brest, ne manque pas d'aviser Dumont de Valdajou de la bonne conduite et des progrès de ses disciples, et aussi M. de Montbarey. Un brevet expédié par M. de Charrin nommé Laroche chirurgien major renoueur, adjoint à l'Hôpital militaire avec 1.000 l. d'appointements (83 l. 6 s. 8 d. par mois) ; Chédieu est promu aide-major, adjoint à son collègue pour les maladies des os, et, plus heureux encore de se voir augmenté de 200 l. à dater du 1^{er} août 1778, ce qui porte ses appointements annuels à 886 l. Il est désormais assuré de se suffire et témoigne à son maître toute sa reconnaissance, en lui demandant toutefois de le faire exempter de garde par le Prince de Montbarey, obligation qu'il juge incompatible avec la dignité nouvelle dont il est revêtu. Le moment était mal choisi pour solliciter des dispenses : l'épidémie continuait à décimer l'armée ; les deux majors (dont Laroche), trois élèves et un apothicaire furent atteints à leur tour ; les infirmiers bas-bretons, d'ailleurs plus nuisibles qu'utiles, faisaient eux-mêmes défaut ; l'hôpital se trouva démuné ; il fallut emprunter aux régiments des élèves, « c'est-à-dire, remarque Chédieu, des garçons frater des compagnies. » Imbert songeait à demander au Ministre un nouveau sujet, formé par Dumont, qui pût remplir la place d'élève laissée vacante par l'avancement de Chédieu.

Pendant ce temps, la famille Laroche croyait son rejeton sur le chemin de la gloire et de la fortune, et, du fond du Limousin (1), la sœur du chirurgien adressait à M. de Valdajou, en port payé, « une poule dinde aux truffes », en reconnaissance de tant de services (24 décembre 1778). Laroche était moins optimiste : il était à peine rétabli, accablé de travail, abandonné par tous les chirurgiens de l'hôpital, malades eux-mêmes. Il avait mangé près de 500 l. de son propre fonds pour

(1) De Brive.

subsister, n'ayant rien touché de ses appointements depuis cinq mois, et se voyait « à la veille d'emprunter » (28 décembre 1778). Découragé, il avait pris un moment (octobre 1778) le parti de postuler, en cachette, une place de chirurgien dans le régiment du Dauphin, et ce au lendemain de son avancement, au nez et à la barbe de M. Imbert, alors à Brest. Quand la chose parvint aux oreilles de l'inspecteur et à celles de M. Dumont, ce fut un bel esclandre : qu'allait dire Madame de Montbarey sa protectrice ? Des épitres fulminantes du ménage Dumont vinrent lui rappeler son devoir et stigmatiser son ingratitude. Laroche, tout penaud, se justifia comme il put et finalement renonça à son projet. Dumont l'excusa de son mieux auprès de la princesse, invoqua les entraînements de la jeunesse, et tout finit par une réconciliation générale et « mille embrassades à Madame Dumont ».

Pendant, M. de Langeron ne tarissait pas d'éloges sur le compte de son subordonné : « très bon », « excellent sujet », à « distinguer particulièrement » ; chacun de ses mémoires sur la situation du personnel sanitaire signale les titres de Laroche à la bienveillance de l'Administration. Aussi, vers le mois de juillet 1779, le jeune homme est promu chirurgien-major des hôpitaux militaires à S^t Malo. Honneur périlleux, car les épidémies continuent à sévir, et le Corps de santé fournit au méphitisme des hôpitaux son contingent de victimes. Les lazarets regorgent, écrit-il le 30 septembre 1779, et l'on y manque de personnel. A Brest, le médecin de l'Hôpital militaire et quatre chirurgiens sont morts ; quatre autres à Morlaix ; plusieurs de leurs collègues, également atteints, sont en danger (1). L'Administration ne paraît pas s'en émouvoir outre mesure, car, le 27 novembre 1779, Laroche mande de S^t Malo à Dumont qu' « on a fait des réformes considé-

(1) « Tous ceux qui ne sont point accoutumés à l'air des hôpitaux, dit un mémoire du temps, y périssent pour la plus part en peu de tems » (B. M. B.).

rables dans toutes les parties. Les deux tiers des employés aux fourages ont été licenciés, seize de nos chirurgiens ont subi le même sort et on attend tous les jours le même traitement pour les vivres. Nous ne sommes que deux chefs de conservé. »

Le 10 janvier 1780, notre homme, désormais affecté à l'armée de Rochambeau, tient garnison à Port Louis et parle d'aller achever l'hiver à Rennes avec le quartier général. En avril, il est cantonné à Morlaix ; en mai, la flotte de Ternay emmène en Amérique la première division de Rochambeau, mais laisse notre homme en France avec le corps de Wittgenstein. Le 2 octobre, il se morfond à Brest : « L'endroit, soupire-t-il, est toujours le même, ennuyeux, maussade, insupportable, etc. Aussi, bien heureux ceux qui s'en éloignent. » Son souhait n'est pas près de se réaliser : en novembre seulement, on reparle de l'envoyer en Amérique ! Mais il lui faut encore passer l'hiver dans ce séjour peu folâtre et ce n'est qu'au début de mars 1781 qu'on prépare enfin l'embarquement de son corps. Je ne sais ce qu'il advint de lui.

Les tribulations ne manquèrent pas non plus au jeune Fournier, qui, condisciple de Laroche chez M. Dumont, s'était vu désigner au mois de décembre 1778 pour l'Hôpital militaire de Valenciennes. Il s'embarqua sous une mauvaise étoile : la voiture où il prit place s'embourba près de Senlis ; on cassa une roue près de Roye, une autre à Péronne ; notre passager, tout transi, débarqua à Valenciennes en pleine nuit. Il alla rendre ses devoirs, le lendemain, au Commissaire des Guerres, M. de Crancé, qui l'adressa, en qualité de deuxième élève, au chirurgien major de l'hôpital. Pour toute bienvenue, il s'entendit morigéner à propos de son uniforme ; et son chef, qui assurément n'avait point lu le Règlement de 1778 sur l'École de chirurgie renoueuse, lui reprocha de porter des boutonnières d'aide-major. En guise de consolation, on lui promit 10 écus par mois pour ses honoraires lorsque le nombre

des malades permettrait de l'occuper : sans quoi, le premier élève en serait seul chargé, dès lors seul payé.

Fournier, n'ayant compté que 50 lits utilisés, en déduisit judicieusement que sa paye devenait fort problématique. Il en fut de même du vivre et du couvert. Autrefois, les chirurgiens étaient logés à l'hôpital et jouissaient d'une exemption de droits sur le vin et la bière : mais ces privilèges étaient tombés en désuétude. Ses camarades, qui logaient en ville chez leurs parents, n'avaient pas les mêmes soucis. Pour lui, forcé de pourvoir à ses besoins, il ne trouvait point de chambre garnie à moins de 12 l., ni de diner pour moins de 18 sols ; et il constata que, même en se privant de souper, il lui fallait déboursier 24 sols par jour, avec un gain journalier de 20 sols. Encore faillit-il travailler *gratis pro Deo* ! La sœur directrice de l'hôpital, chargée des finances n'entendait le payer que tous les six mois ou tous les ans, d'ailleurs en rognant le plus possible sur son maigre salaire. Le malheureux pensait à faire argent de ses effets chez quelque fripier ou à accepter l'offre d'un ami qui lui proposait une place dans les troupes de la Reine, à Bruxelles. Il s'ouvrit à Dumont de ses embarras, en le priant d'intervenir auprès du Prince de Montbarey et de M. Imbert. Dumont l'engagea à patienter et Fournier serra d'un cran sa ceinture. En février 1779, il avait épuisé depuis longtemps son modique pécule, devait trois louis à son aubergiste et attendait toujours ses appointements. On lui faisait espérer, il est vrai, le prochain report de ses honoraires au compte du Roi, moins mauvais payeur que les religieuses hospitalières ; encore ne seraient-ils que semestriels. Que faire d'ici là ? Il chercha quelques bénéfices illicites dans la pratique civile, et, pour avoir soigné un pauvre homme atteint de rupture du tendon d'Achille, faillit s'attirer un procès avec la communauté des chirurgiens du lieu (juin 1779) (1).

(1) Un arrêt du Conseil d'Etat du 28 septembre 1749 avait interdit aux chirurgiens majors des hôpitaux militaires toute immixtion dans la pratique civile.

Le malheureux échappa, Dieu sait comment, à la famine : en juillet 1779, il était au Havre; en août, à Honfleur, comme chirurgien aide-major et prêt à s'embarquer sur *La belle Sophie* pour accompagner l'armée du Comte de Vaux dans la descente alors projetée sur les côtes d'Angleterre. Cette tentative ayant été abandonnée en septembre, au profit d'une expédition en Amérique (1), les troupes de Rochambeau se concentrèrent en Bretagne, et nous retrouvons Fournier, au printemps de 1780, à Morlaix, en qualité d'aide-major, sous les ordres de son camarade Laroche. Au mois d'avril, un grand espoir fit battre le cœur des élèves de M. Dumont : mandé à Brest par ordre du Roi, auprès d'un officier blessé, leur vieux maître était en route pour la Bretagne ! Ce fut entre tous une grande occasion de correspondance, et Fournier put presser sur son cœur, à Guingamp, la main de M. de Valdajou. Laroche, moins heureux, le manqua à Rennes. On était alors en plein branle-bas de départ : la première division de l'armée était partie le 2 mai pour le Nouveau-Monde avec douze chirurgiens, et Fournier attendait le moment de prendre la mer avec la deuxième. Mais les choses traînèrent en longueur; envoyé en septembre 1780 au camp de Valognes, puis à Brest, il était encore immobilisé en décembre à Morlaix, sous la coupe d'un Commissaire des Guerres qui traitait fort mal ses subordonnés en général et les chirurgiens en particulier. Aucune lettre ne nous renseigne sur le reste de sa destinée.

De tous les élèves de Dumont, Thouin fut le mieux servi par les circonstances. Honoré d'un brevet de chirurgien major pour le Régiment de Lanan-Dragons, en date du 17 décembre 1778 (2), il arriva à Dôle le 30 janvier 1779 et fut bien reçu. Invité à dîner avec les

(1) Voy. V^o DE NOAILL' s, *Marins et soldats français en Amérique pendant la Guerre de l'Indépendance des États-Unis, 1778-1783*. Paris, Perrin, 1903, in 8 . Chap. IV.

(2) Pièces just. V.

officiers chez M. de Seilly, commandant du corps, et chez M. de Lanan, son colonel; convié à la table du médecin de l'hôpital de Dôle avec le Commissaire des Guerres, il prend par avance ses précautions en vue de l'abstinence quadragésimale, à laquelle il se soumet, en bon catholique, le temps venu: « Je ne sais, dit-il à Dumont le 8 avril 1779, si le Carême ne vous a point dérangé; quant à moi, je ne m'en suis aperçu que sur la fin ou j'ai fais mes pâques. » Plus heureux que ses collègues Fournier et Chédieu, qui, comme nous l'avons vu, risquaient de jeûner toute l'année, il trouva bientôt sa position assez satisfaisante pour convoler en justes noces (novembre 1779). Dumont de Valdajou eut probablement quelque rôle dans le succès de cette union; on ne manqua point d'en faire part à M^{me} de Montbarey, qui adressa ses félicitations aux jeunes époux. Les relations continuèrent, très cordiales, entre Dumont et son élève. Thouin l'entretenait de ses cures: il employait à l'occasion, pour les entorses et foulures, le fameux topique préconisé par Valdajou, et dans lequel il entrait de l'urine humaine (1). Mais bien qu'il fit merveille, le disciple se mêla de le perfectionner encore: « J'ai trouvé, annonçait-il à son maître, un cataplasme pour suppléer au vôtre en cas que vous ne voulussiez pas l'appliquer aux personnes comme il faut en raison de l'urine. » L'ingénieux Thouin passa par la suite à Metz, et Dumont saisit l'occasion de le recommander au Maréchal de Broglie, qui partait pour la Lorraine (1780).

(1) Nous n'avons pu retrouver la formule exacte du cataplasme de Valdajou; en voici une dont il s'inspira probablement, tirée du *Manuel des Dames de charité ou formules de médicamens faciles à préparer*, 4^e éd. Paris, 1758, in 12, p. 281: « On peut se servir de l'urine chaude d'une personne saine dans un verre de laquelle on fait fondre du suif de chandelle en formant du tout un liniment clair dont on frotte chaudement la partie malade, l'enveloppant d'un linge. » — La C^{me} de Sévra (in *Pauvre Blaise*, Paris, Hachette, 1865, in-8°, p. 289-291) signale comme recette populaire encore en usage contre l'entorse, sous le nom de remède Valdajou, un mélange de son et d'urine, chauffé jusqu'à consistance de cataplasme, et dans lequel on fait fondre une chandelle.

III. — L'ÉTABLISSEMENT EN FAVEUR DES INDIGÈNES BLESSÉS SOUS LA RÉVOLUTION

Au déclin de l'ancien régime, M. Dumont de Valdajou coulait, en sa maison de la Rue du Petit Musc, des jours assez prospères. Il débitait une certaine *Eau jaune*, de son invention, qui guérissait infailliblement les coupures, coups d'épée, brûlures, érysipèles et ulcères de jambes; on l'appliquait pure sur les plaies et sous forme de cataplasme avec de la mie de pain de seigle, sur les tumeurs, inflammations des jambes et plaies variqueuses. L'inventeur possédait encore un onguent merveilleux, à 12 l. la livre, pour les contusions et les douleurs articulaires; il en gardait jalousement la recette et ne la confiait qu'à ses plus chers élèves, sous le sceau du secret; ce qui leur valait de furibondes remontrances quand le maître les soupçonnait de quelque indiscretion. Il complétait les bons effets de ses topiques par l'administration d'une « ptyssane purgative » à base de bourrache, buglosse, cerfeuil, chicorée sauvage, manne et séné mondé, fort propre à évacuer les mauvaises humeurs, à 30 sols la pinte (1). Et ce petit commerce grossissait le produit d'une clientèle fort mêlée, mais lucrative, et sans cesse accrue par le témoignage que les patients rendaient aux talents de M. Dumont.

Dom Marchand et Dom Malarme, doctes hôtes de l'Abbaye Saint-Germain, lui gardaient de la reconnaissance; les Carmélites de Saint-Denis le tenaient en considération sur la parole de la Révérende Mère Saint-Alexis, ancienne prieure, et le rapport de Madame Louise de France, qui attestait à tout venant « que ledit Sieur Dumont a[vait] guéri sous ses yeux le bras de Madame Adélaïde. » M. de Valdajou s'honorait de compter parmi ses clients « M^{lle} Du Chenois », MM. de Bombelles et de Durfort, le maréchal de Soubise et le

(1) Voy. Appendice, VI.

duc de Courlande, le Comte de Bassompierre et l'évêque de Poitiers, la Duchesse de Luynes et la Comtesse de Balbi. Point de jour où quelque billet de Madame Necker, de la Princesse de Montbarey ou de la Maréchale du Müy, du duc d'Estissac ou du Marquis de la Tour-du-Pin ne lui adressât un protégé, laquais blessé, soldat éclopé, rebut des chirurgiens de régiment, des hôpitaux militaires et thermaux (1) ; point de jour où un accident ne l'appelât à l'Hôtel de Luynes pour les domestiques ; chez le prince de Condé pour les valets de chiens ; à Saint-Cloud, aux écuries du duc de Chartres ; à Versailles pour les gens du Roi. Marie-Antoinette elle-même le fit mander auprès de Campan, qui s'était démis le coude, et de M^{me} Holande, femme de son garçon de chambre (2). M. Dumont, qui était un homme soigneux de sa réputation, conservait précieusement toute cette correspondance et tenait un gros registre rempli du succès de ses cures et de certificats conformes (3). La Cour, la capitale et la province garantissaient son mérite ; il figurait sur l'Almanach Royal, dans la Faculté du Roi (4), en compagnie des Sieurs Dupont, Cousin et Balluet, Renoueurs ordinaires de S. M. ; il avait, au besoin, bouche à la Cour à la table des valets de chambre (5), et il espérait le Cordon de Saint Michel !

La Révolution, qui survint, changea quelque peu sa situation : le citoyen Dumont soigna beaucoup moins d'aristocrates et beaucoup plus de sans-culottes. Etabli Rue du Petit Musc, en plein Faubourg S^t Antoine, il eut à panser de nombreux vainqueurs de la Bastille, qui ne manquèrent pas, par la suite, de lui demander des attestations de leur courage civique : le Sieur

(1) Pièces just. VII.

(2) Pièces just. VIII, IX.

(3) Ce gros cahier, manuscrit, est intitulé : *Etat des cures que le S^r Dumont de Valdagou Chirurgien renoueur des Camps et Armées du Roi a faites.*

(4) *Almanach royal*, 1785, p. 606.

(5) *L'Etat de la France*, I. Paris, 1727, in-12, p. 436.

Galhiard, employé dans la Régie générale, lui dut la guérison d'un coup d'épée au bas du dos, et [de] plusieurs autres qui encore heureusement ne portèrent que sur [son] habit de côté, dont un perça la patte de la poche dudit habit. » Au dix août, ce fut bien pis encore : M. Dumont passa plusieurs journées à panser, débrider, opérer et recoudre les blessures d'innombrables soldats citoyens, auxquels il délivra des certificats de leur vaillance (1).

Mais si la Révolution lui procurait des clients, elle lui retranchait ses subsides. Au mois d'août 1789, le Ministre de la Guerre, M. de La Tour du Pin, ayant présenté au Roi un plan de réorganisation des hôpitaux tracé par l'inspecteur général Colombier, supprimant les appointements de Valdajou et de son élève, le monarque écrivit de sa main en marge du rapport : « Bon à conserver attendu que ce sont deux sujets précieux pour l'humanité par leurs talents et les façons qu'ils donnent aux pauvres. » Mais Louis XVI n'était plus le maître. Le 30 janvier 1790, M. Melin, chef du Bureau des fonds, transmit à M. Dumont l'ordre de paiement de son indemnité de logement pour 1789 (qui d'ailleurs resta en suspens) avec ses appointements (1.000 l.) et ceux de son premier élève Bailly (750 l.) pour le deuxième semestre de ladite année ; en revanche, il l'avisait qu'à partir du 1^{er} janvier 1790 le Département de la Guerre ne pourrait plus assumer cette charge et qu'il eût à se pourvoir ailleurs. Dumont ne conservait que sa pension de retraite de 2.000 l., que la loi du 20 février 1791 vint provisoirement réduire à 1.125 l.

Dans ces conjonctures, le postulant fit agir M. Delesart auprès du Ministre des Finances, et sans plus de succès :

« Malgré l'intérêt que méritent certainement votre situa-

(1) Certificat autographe de Dumont délivré le 10 janvier 1793 à Denis Pinot « blaisée à la faire du dix aoust dont il a eu la main droite écrassé ». — Un autre, du 10 avril 1793, en faveur de Réole Mercier « pour deux côté du côté droit forcé ». (Arch. Nat. F¹⁵ 3270).

tion et vos services, lui écrivait son intercesseur le 20 avril 1790, il n'a pas cru devoir prendre sur lui de rétablir dans des circonstances aussi pénibles que celles où nous nous trouvons ce que la nécessité de ces mêmes circonstances a obligé le ministre de la guerre de réduire sur son département. »

Et il l'engageait à s'adresser plutôt, vu la qualité de ses obligés, au maire de Paris. Dumont suivit le conseil : et, le 16 juin 1790, la Municipalité décida de lui continuer par mesure provisoire, jusqu'après l'Assemblée du département, les indemnités dont il jouissait antérieurement, et de lui en solder les arrérages à dater du 1^{er} janvier 1790. Par malheur, cet arrêté ne fut pas exécuté, et Dumont sollicita le 19 juillet 1790, non moins infructueusement, le Comité des Finances de l'Assemblée nationale (1). Cependant, le 19 mai 1791, une nouvelle décision municipale lui accorda provisoirement 3.000 l. à compte, sauf approbation du Directoire du département. Le 19 juillet 1791, celui-ci considéra que la chose rentrait dans le chapitre des secours publics, sur lesquels l'Assemblée nationale s'occupait de légiférer ; et il renvoya toutes les pièces, avec l'avis le plus favorable, au Comité de mendicité. Mais la Constituante arrivait à l'expiration de son mandat, et le rapport relatif à Dumont ne put être fait.

Notre homme attendit la réunion de l'Assemblée législative et reprit sa bonne plume, en ayant soin de montrer à l'ancien régime tout juste assez d'ingratitude pour ne pas déplaire au nouveau. Il exposa le 30 décembre 1791, au Comité de mendicité et des hôpitaux, que depuis près de vingt ans il soignait gratuitement chaque semaine, et plus spécialement les Lundis et Jeudis, au moins deux cents pauvres estropiés ; que né sans fortune, et vivant de son travail, il leur fournissait néanmoins à ses frais les onguents nécessaires, et que cette affluence lui imposait aussi un loyer fort onéreux de 1.800 l. « *L'ancien Gouvernement, qui, disait-il, n'était*

(1) A. N., Dⁿ 45, N^o 670.

pas prodigue pour les choses utiles, n'[avait pu] se refuser à indemniser le S^r Valdajou de ses dépenses. » Et bien que ces subsides lui eussent été retirés ou réduits depuis le 1^{er} janvier 1790, il avait poursuivi de ses propres deniers son œuvre humanitaire, En conséquence, il sollicitait la restitution des 2.000 l. de son indemnité de médicaments, des 1.500 l. de son indemnité de logement et le report à 2.000 l. de sa pension de retraite, alors restreinte à 1.500 l. et sur laquelle il n'avait encore touché qu'un acompte ; le tout imputable au Trésor public, vu l'insuffisance des finances municipales, ainsi que les arrérages échus depuis le 1^{er} janvier 1790 et la rétribution de son élève. Au surplus, le pétitionnaire invitait l'Assemblée à vérifier ses dires en députant à l'improviste un de ses délégués au milieu de la foule qui, difficilement maintenue par une barrière à coulisse, se pressait à ses consultations gratuites.

Cette requête fut renvoyée le 11 mars 1792 au Comité des Secours publics (1) et mise à l'ordre du jour pour le 10 août ! La date était mal choisie, et la Législative, comme la Constituante, se dispersa sans avoir satisfait le Citoyen Dumont.

C'est pourquoi, le 22 septembre 1793, une députation du Conseil général de la Commune et des commissaires des 48 sections présenta à la barre de la Convention nationale (2) une pétition tendant à conserver aux citoyens de la grande cité la personne et les soins du C. Dumont Valdajou, connu depuis plus de 30 ans tant pour son désintéressement que pour ses succès de chirurgien renoueur ; à l'indemniser de ses frais depuis 1789 ; à lui restituer le traitement annuel dont il jouissait jadis et à convertir ce traitement en une pension viagère bien due à ses anciens services, afin qu'il pût

(1) *Procès-verbal de l'Assemblée Nationale* (Imprimé). Séance du 11 mars 1792, p. 149-150. — Cf. minute manuscrite de ce Pr. V., A. N., C 144 N° 179

(2) *Procès-verbal de la Convention nationale*, 22 septembre 1793, p. 158.

continuer à secourir les indigents. Cette requête fut renvoyée au Comité d'instruction publique, remise à Grégoire et finalement confiée au rapport de Bailly le 28 septembre 1793.

Le 29 brumaire an II (19 novembre 1793), dans la 136^e séance du Comité, Bailly proposa à ses collègues, qui acquiescèrent, d'allouer à Valdajou une pension annuelle et globale de 5.000 l. (1). Mais, le 13 nivôse an II (2 janvier 1794), le Comité revint sur ces dispositions et vota, sur les conclusions de Bailly, de nouvelles résolutions. Bailly s'était rendu, en curieux, rue du Petit-Musc, et il en était revenu plein d'enthousiasme.

« J'ai vu, disait-il, Valdajou opérer pendant plusieurs heures de suite aidé dans ses travaux par 2 élèves et une épouse que la délicatesse de son sexe n'empêche pas de se livrer à des pansements qui répugneraient à des muscadines et auxquels cette citoyenne estimable donne ses soins avec autant d'humanité qu'elle trouve de plaisir à le faire. »

Et le Citoyen Bailly, ci-devant membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie des Inscriptions, jadis l'un des Quarante de l'Académie française, poursuivait :

« Valdajou n'est point un de ces charlatans en médecine dont le nom se trouve inscrit sur les listes des facultés et des académies ; c'est l'homme de la nature qui par une application opiniâtre a su développer et perfectionner le talent qu'il a reçu d'elle. Anatomiste à sa manière, c'est en opérant sur les corps qu'il a appris l'articulation de la charpente humaine. Quiconque a assisté aux opérations qu'il pratique dans les différens traitemens des maladies des os a dû reconnoître que sa méthode est des plus judicieuses et fondée sur les principes les mieux raisonnés de la saine chirurgie. Les gens

(1) Bailly ne faisait plus alors partie du Comité d'I. P. ; mais la coutume voulait que le rapporteur, une fois désigné, gardât le bénéfice de son rapport, alors même qu'il n'appartenait plus au Comité. — Voy *Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale*, publ. et ann. par J. Guillaume. T. II. Paris, 1894, in f^o, p. 511 et 866. T. III. Paris, 1897, in f^o, p. 229.

même de l'art sont forcés de convenir que plusieurs des succès de cet heureux et habile artiste tiennent du prodige.» (1)

De pareils arguments ne pouvaient qu'entraîner l'Assemblée.

Le 3 pluviôse an II (22 janvier 1794), sur l'avis de ses Comités des finances et d'Instruction publique, la Convention nationale rendit le décret suivant :

« Art. 1. Le citoyen Dumont-Valdajou continuera de jouir de la pension de 2.000 l. qui lui a été accordée pour trente années de service dans l'art de guérir.

II. Provisoirement et jusqu'à l'organisation définitive des hospices de bienfaisance il jouira de l'indemnité annuelle de 1.300 l. pour le logement destiné à le recevoir et à traiter les blessés, et d'une pareille somme de 1.500 l. pour fournir le linge et les médicamens nécessaires aux citoyens indigens : ces deux sommes seront prises sur les fonds de secours et de gratifications.

III. Il sera payé sur les mêmes fonds des arrérages qui lui sont dus et des avances qu'il a faites depuis le premier janvier 1790. » (2)

Un article additionnel, proposé par le Comité des Finances, vint rendre hommage à sa longue et philanthropique carrière : et la Convention nationale déclara, pour finir, « que le Citoyen Dumont-Valdajou a[vait] bien mérité de ses concitoyens par trente années de succès dans l'art de guérir ».

Constituante, Législative, Convention : il n'avait pas fallu moins de trois changements de régime pour exaucer les vœux du Citoyen Dumont-Valdajou ; encore y trouva-t-il quelque déception : d'incessantes insurrections et la misère publique multipliaient les clients

(1) *Rapport sur le traitement du Citoyen Dumont Valdajou présenté au nom des Comités des finances et d'instruction publique par L. Bailly député par le Département de Seine et Marne lu à la séance du 15 frimaire Imprimé par ordre de la Convention Nationale.* (Paris), Imprimerie Nationale, s. d., 8 p. in 8° (B N Le 38 894) — C'est par erreur que ce rapport porte la date du 15 frimaire ; il ne figure pas au procès-verbal de ce jour, mais seulement à celui du 3 pluviôse an II.

(2) *Procès-Verbal de la Convention nationale*, 3 pluv. an II, p. 38.

qui venaient trois fois par décade solliciter les soins gratuits du rebouteur, alors que le discrédit des assignats rendait sa pension presque illusoire et que la rareté des denrées le privait des matières les plus nécessaires. Il put obtenir en l'an III, à force de sollicitations, quelques subsides en nature. Il lui fallut encore, en l'an IV, exposer à l'Administration des Subsistances qu'il employait annuellement, pour les onguents destinés aux pauvres, 100 livres d'huile d'olive fine, 100 livres de poix grasse blanche et du saindoux. Il n'avait pu se procurer cette année ni saindoux ni huile, celle-ci étant taxée à près de 12 l. la livre ; en l'an III, on lui avait délivré 30 livres d'huile pour 40 sols la livre. En conséquence, il suppliait l'Administration de réitérer cette faveur, « non pas au même prix que la dernière, mais à un prix qui ne force pas le citoyen Valdajou à mettre dans cette partie essentielle de ses médicaments une économie qui en ralentirait les bons effets et retarderait la guérison des infortunés pour qui ils sont destinés. » Et il conjurait le Ministre Benezech et le Directeur Rewbell de lui donner, en plus des 100 livres d'huile, 100 livres de poix, 100 autres de saindoux et enfin deux cordes de bois au prix où il était fourni aux boulangers, pour le chauffage du local où il dispensait gratuitement ses soins aux pauvres.

Je ne sais ce qu'il advint du succès de cette requête ; mais, en dépit de l'huile et du saindoux gouvernementaux, les affaires du pauvre homme n'allèrent guère mieux. Forcé de vendre une partie de ses effets et sur le point de quitter la maison, devenue trop onéreuse, qu'il habitait depuis 18 ans, Dumont exposa vers le début de l'an V sa triste situation « aux citoyens composans le Directoire exécutif », et aux « Représentans du peuple du Conseil des Cinq cents ». Sollicitant un logement gratuit dans une des maisons de la République, il insinuait que l'Arsenal, et spécialement une maison sise Cour du Salpêtre, lui paraissaient

infiniment propices à l'héberger ; que son expatriation hors d'un quartier où il était connu depuis si longtemps infligerait aux sans-culottes blessés des contremarches pénibles, et que le déménagement lointain du Cabinet d'anatomie formé par ses soins assidus serait préjudiciable à la science autant qu'à ses finances. De nombreuses apostilles des administrateurs municipaux des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e arrondissements, datées de frimaire et de nivôse an V, recommandaient à la bienveillance du Pouvoir « celui qui mériterait des autels pour tout le bien qu'il ne cesse de faire » (1).

Le chirurgien renoueur Dumont de Valdajou, après un demi-siècle de dévouement aux pauvres, mourut dans la gêne au mois de germinal an VI.

IV. — LE DOCTEUR THIERRY-VALDAJOU

Le Sieur Dumont-Valdajou étant mort, sa veuve éplorée se mit en quête d'un gendre qui l'aidât à diriger son établissement. Elle ne tarda pas à le découvrir en la personne du Sieur Pierre Thierry, Tourangeau. Né à La Haye le 22 février 1773 (2), ci-devant clerc de

(1) *Mémoire pour le Citoyen DUMONT-VALDAJOU chirurgien renoueur demeurant à Paris rue du Petit Musc Division de l' Arsenal aux Citoyens représentans du peuple du Conseil des Cinq cens. — Mémoire pour le Citoyen DUMONT-VALDAJOU chirurgien renoueur demeurant à Paris rue du Petit Musc Division de l' Arsenal Aux Citoyens-composant le Directoire exécutif.*

(2) Pierre Thierry était fils de René Louis T. « notaire royal et apostolique et procureur au siège de cette ville » et d'Anne Antoinette Morin ; il fut baptisé le même jour, 22 février, en l'église Notre Dame de La Haye (actuellement La Haye Descartes, Indre et Loire). Parrain et marraine : Georges-Jacques T. dit Porteau, et Marie Véronique T., ses frère et sœur. (Etat civil de La Haye Descartes, comm. due à l'érudite complaisance de M. Jacques Rougé, de Liguell.

Clerc de notaire jusqu'en 1790, puis élève en chirurgie, Thierry fut affecté à l'armée du Nord comme chirurgien de 3^e classe à dater du 9 septembre 1793. « Le nommé cy-desus, disait de lui la Municipalité de Thenaille (Aisne) où il se trouvait en messidor an II, est bon patriote et remplit ses devoirs avec zèle. » — Un *certificat de visite* délivré à La Haye (Hollande) le 8 nivôse an IV (29 décembre 1795) signé Mollet, médecin en chef, Fabre, chirurgien en chef,

notaire, puis chirurgien de 2^e classe à l'armée du Nord, Thierry avait guerroyé de 1793 à 1796, fait quatre campagnes sous Pichegru et Moreau, pansé les blessés sous les murs de Maubeuge (septembre 1793) et de Charleroi, sur le champ de bataille de Fleurus (juin 1794) et finalement conquis la Hollande, où il dirigea l'hôpital de Delft. Il s'y trouva fort mal en point et, de La Haye en Hollande, fut expédié presque mourant à La Haye en Touraine (nivôse an IV). Rétabli par miracle et promu, pendant sa convalescence, de la 3^e à la 2^e classe de son grade, il sollicita vainement, en brumaire an V, une place au Val-de-Grâce. Finalement, il accepta de se reposer de ses travaux guerriers dans les bras de M^{lle} Dumont, et de continuer l'œuvre philanthropique de feu son beau-père avec la collaboration effective de sa belle-mère. Le 12 floréal an VII (1^{er} mai 1799), il fut nommé chirurgien du Bureau de bienfaisance de la Division de l'Arsenal en remplacement du C. Plessmann, décédé, et chargé de partager avec les deux autres officiers de santé du Bureau le soin des indigents de son quartier. Besogne gratuite autant qu'honorable, mais qui ne permettait point de soutenir la maison de la rue du Petit Musc.

C'est pourquoi la veuve Dumont exposa au Ministre

Lefevre, chirurgien de 1^{re} classe, atteste que le C. Pierre Thierry « attaché aux hôpitaux de l'armée du Nord, est attaqué depuis plus de trois mois d'une fièvre intermittente » où l'on a « employé inutilement toutes les ressources de l'art et qu'il a même changé d'air plusieurs fois sans succès; » qu'il « est réduit dans ce moment à une faiblesse extrême accompagnée de sueurs colliquatives et de douleurs lancinantes dans les hypocondres » et que « le dernier moyen à employer est de l'envoyer respirer pendant quelque temps son air natal. » Pourvu d'un ordre de congé de 4 mois, du 27 nivôse an IV, Thierry rentra dans ses foyers, sollicita le 17 floréal an IV (6 mai 1796) une prolongation qui lui fut accordée pour 2 mois le 4 prairial an IV sur certificats des officiers de santé Ballue et Enoë. — Le 3 pluviôse an IV, le ministre l'avait avisé de sa promotion à la 2^e classe de son grade, avec ordre de rejoindre l'armée du Nord à l'expiration de son congé. — Le 23 frimaire an V, on lui refusa un poste au Val-de-Grâce, même au prix d'une rétrogradation à la 3^e classe. Arch. adm du Ministère de la Guerre, Dossier *Thierry Pierre*.

de l'Intérieur qu'associée depuis seize ans aux travaux charitables de son mari, elle n'avait point cru devoir les interrompre depuis son décès, et sollicitait en conséquence la continuation des indemnités que le Trésor leur allouait jadis sur les fonds des secours à domicile. L'Ecole de médecine, consultée, déclara que ladite citoyenne ne pouvait avoir les connaissances nécessaires ni fournir de preuves suffisantes de capacités ; au surplus, elle crut devoir élever « des doutes sur la question de savoir si une femme peut être admise à ces épreuves. » A ces soupçons injurieux, la veuve Dumont opposa un certificat du Docteur Poissonnier-Desperrières, des attestations du Bureau de bienfaisance et de la municipalité de son arrondissement, et un billet du Ministre des Finances la recommandant à son collègue de l'Intérieur. Elle sut convertir à sa cause le Bureau des hospices civils ; le bureaucrate chargé du rapport au ministre conclut, le 27 thermidor an VII (14 août 1799), que la veuve Dumont paraissait digne, à tous égards, de soutenir, avec l'assistance de l'officier de santé Thierry, une œuvre si profitable ; et qu'on pouvait lui continuer une indemnité annuelle de 2.000 livres, sur les fonds des secours à domicile assurés par les revenus de l'octroi. Le rapporteur n'omit pas de stigmatiser les maximes rétrogrades que l'Ecole de médecine avait formulées dans la circonstance.

« Les doutes de l'Ecole sur la question de savoir si l'on doit admettre des femmes à des épreuves ne paroissent pas infiniment réfléchis. Ce n'est pas sous un gouvernement républicain qu'on peut raisonnablement consacrer des principes aussi contraires à la liberté des professions, à l'encouragement des arts et au développement des talens. Les femmes ne sontelles pas d'ailleurs exercées dans l'art de l'accouement (*sic*). Cet art est-il moins difficile à pratiquer que celui de traiter particulièrement les blessures, cette réflexion seule suffit pour faire cesser tous les doutes. »

Quinette se rallia à l'opinion de son subordonné, et

la subvention annoncée fut allouée à l'établissement de la rue du Petit Musc à dater du 1^{er} vendémiaire an VIII (1). D'ailleurs, à dater du 19 germinal an VIII (9 avril 1800), la direction en fut officiellement confiée à Thierry-Valdajou, ce qui levait toutes les difficultés. Le 9 frimaire an XIII (30 novembre 1804), notre homme troqua son titre d'officier de santé contre le grade suprême, en soutenant devant l'École de Santé de Paris une *Dissertation sur les fractures de l'avant-bras* (2), et il consacra des efforts désormais doctoraux au soulagement de l'humanité et à la propagation de la vaccine.

Au mois de juin 1809, Thierry sollicita de la bienveillance de M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, l'adjonction, à son traitement annuel, d'une indemnité de loyer de 1.500 fr., justifiée tant par l'allocation analogue jadis consentie à son beau-père que par le renchérissement des médicaments et l'afflux des blessés à la suite des grands travaux de son quartier. Je ne sais quelle en fut l'issue; mais ses états de services nous apprennent que son dévouement à la chose publique ne se ralentit pas :

« Pendant les dernières campagnes d'Allemagne, le S^r Thierry Valdajou a fait au dépôt de la Gendarmerie d'élite le service de chirurgien major en l'absence de celui ordinaire; il a pansé et traité gratuitement les gendarmes du dépôt de Vincennes et de la Hollande casernés Rue du Petit Musc, et qui n'avoient point de chirurgien-major. »

(1) Elle est signalée dans le *Rapport de DUQUESNOY et CAMUS au Conseil général des Hospices sur les Hôpitaux et Hospices, les Secours à domicile*, etc. Paris, Impr. des Hospices civils, fructidor an XI, in-4°, p. 27 du *Rapport sur l'Administration des Secours à domicile à l'époque du 1 germinal an XI*.

(2) *Dissertation sur les fractures de l'avant-bras* soutenue à l'École de Médecine de Paris le 9 frimaire an XIII Paris, Didot jeune, an XIII-1804, 34 pp. in-4°. Thèses de l'an XIII, n° 349. — Elle est dédiée à MM. Thierry père, notaire à La Haye (Indre-et-Loire), et Nicolas-Hubert Thierry, ex-procureur au Parlement de Paris. — Soit par observation personnelle, soit par une tradition héritée du bonhomme Dumont, Thierry insiste beaucoup sur l'importance des mouvements actifs et passifs, précoces (dès le 8^e jour dans les fractures de l'olécrâne, v. p. 28, Obs. VIII) et prolongés longtemps après la consolidation.

Nommé le 31 janvier 1814, par le maire de son arrondissement et par le Colonel, chirurgien-major de la 9^e Légion de la Garde nationale (confirmé dans ce grade par brevet du Maréchal Oudinot du 15 juillet 1816), il eut bientôt à donner ses soins aux victimes de l'invasion qui portait ses ravages sous les murs de Paris : il installa chez lui un hôpital permanent où plus de 600 soldats français trouvèrent les soins nécessaires : le 30 mars, sa maison fut le rendez-vous des blessés de la barrière du Trône.

Au retour des Lis, le Roi Louis XVIII daigna se souvenir du chirurgien-renoueur de Monsieur : et en mémoire du feu Sieur Dumont de Valdajou, il accorda, le 1^{er} octobre 1814, au Sieur Thierry de Valdajou, son gendre et successeur, un brevet de chirurgien-renoueur attaché à sa personne royale, pour prendre rang le 9 janvier 1815. Le 14 janvier 1815, le Père Elisée, premier chirurgien de S. M., demanda à M. Thierry l'énumération de ses titres pour les Bureaux de la Maison du Roi.

Il y manquait une décoration : Thierry se fit recommander par son voisin, M. Machault d'Arnouville, pair de France, auprès du maréchal duc de Reggio : le 8 janvier 1816, Oudinot exprima ses regrets de ne pouvoir ajouter un seul nom à une promotion déjà complète, promettant toutefois de songer au docteur si S. A. R. Monsieur autorisait une liste supplémentaire ; ce qui fut fait : le 11 août 1817, un nouveau brevet ajouta aux qualités de M. Thierry celle de chevalier de la Légion d'Honneur à dater du 16 janvier 1816.

Notre homme avait besoin de cette consolation : le 22 janvier 1816, le D^r Lefavre, médecin ordinaire de S. M., faisant fonctions de premier médecin, avait eu la douleur d'informer son confrère que le Roi, devant aux besoins de l'Etat quelques économies et sacrifices sur sa liste civile, supprimait son traitement de chirurgien-renoueur (1.200 fr.) à dater du 1^{er} janvier 1816, lui conservant toutefois le titre d'*honoraire et les honneurs*

du Service. « Je ne dois point vous laisser ignorer, Monsieur, déclarait M. Lefaiivre, combien il a été pénible pour S. M. de prendre une semblable résolution ; mais elle s'en console par l'espérance que cette mesure dictée par les circonstances ne sera que momentanée. »

M. Thierry s'empressa de montrer qu'il partageait cet espoir en sollicitant, le 18 janvier 1817, la restitution de ses émoluments ; à quoi le Directeur général de la Maison du Roi, Comte de Pradel, objecta le 19 avril que le budget de 1817, depuis longtemps arrêté, ne pouvait souffrir aucune modification. Le postulant prit alors ses précautions pour 1818 et fit agir de nouveau M. Machault d'Arnouville : le 30 janvier 1818, M. de Pradel se déclara désolé de ce que les motifs d'économie persistassent encore dans toute leur rigueur ; mais le Dr Lefaiivre intervint à son tour avec assez de bonheur pour que Thierry fût avisé le 10 mars 1818 que S. M., « instruite du zèle et des soins [qu'il ne cessait] d'apporter pour le soulagement des malheureux indigents » lui accordait à titre d'encouragement une gratification de 1.000 fr. payable par quart chaque trimestre. Enfin, le 27 janvier 1819, Portal ayant pris, après la mort de M. Lefaiivre, les fonctions de médecin du Roi, eut le plaisir de mander à M. Thierry que sa suspension n'était plus qu'une mesure rétrospective :

« Ce qui consolait S. M. péniblement affectée de cette résolution, c'étoit l'espérance de rappeler un jour près d'Elle ceux de ses serviteurs que le malheur des circonstances en avoit éloignés. J'ai la satisfaction de vous annoncer, Monsieur et Cher Confrère, que S. M. ayant pris en considération les motifs que j'ai fait valoir pour que votre traitement vous soit rendu a bien voulu avoir égard à ma demande. »

Cette mesure gracieuse prenait date le 1^{er} janvier 1819.

Cependant, M. Thierry Valdajou, docteur en médecine, chirurgien-renoueur du Roi, chirurgien-major de la 9^e Légion de la Garde nationale, chirurgien du Collège Charlemagne et des Bureaux de Charité du IX^e

arrondissement, directeur de l'Etablissement en faveur des indigents blessés, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, électeur et contribuable taxé à 2.150 fr. de contribution foncière, M. Thierry n'était point heureux : il lui manquait le cordon de Saint Michel. Il y prétendait tant par droit héréditaire — cette distinction ayant été promise avant la Révolution à feu Jacques Dumont son beau-père — que par légitime récompense de 25 années de dévouement aux pauvres. Il pria donc son protecteur M. de Machault d'agir auprès de S. E. le Maréchal duc de Bellune, ministre de la Guerre, auquel il s'adressa en ces termes le 3 juin 1822 :

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur de me rappeler à votre souvenir pour vous avoir donné des soins il y a un an à l'occasion des suites d'un coup de feu à la cuisse; et si le membre ne s'est pas raffermi comme vous pourriez le désirer, ce n'est pas faute de bonne envie de ma part, car j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour y parvenir. Dans le peu d'instant que j'ai eu l'honneur d'approcher de votre personne, j'ai vu que vous aimiez à obliger et à rendre justice. »

Dans le cas présent, le Ministre ne put faire preuve d'obligeance qu'en l'avisant, le 22 juin 1822, que les propositions pour le Cordon de S^t Michel devaient émaner du Ministère de la Maison du Roi. Et celle-ci ne lui adressa, en attendant mieux, qu'un surcroît de besogne : M. Ruffin, chirurgien de l'Intendance et du Garde-Meuble, étant parti pour un monde meilleur, on décida de ne pas le remplacer et de réunir son service à la Faculté du Roi. Le 31 janvier et le 21 février 1823, le baron Portal invita le D^r Thierry à donner ses soins, à l'occasion, aux employés et hommes de peine de cette administration, les médicaments devant leur être fournis par leurs pharmaciens ou par celui de la Direction.

Sur ces entrefaites, S. M. Louis XVIII rendit son âme à Dieu (16 septembre 1824) ; le Roi Charles X conserva

son renoueur : le 12 novembre 1824, le duc de Doudeauville, Secrétaire d'Etat de la Maison du Roi, informa Thierry qu'une ordonnance du 27 octobre 1824 l'attachait au service de S. M. avec le titre de chirurgien-renoueur, à dater du 1^{er} octobre ; il garda donc sa place, et ses honoraires, jusqu'en 1830.

Le 1^{er} mai de cette année-là, le baron Portal annonça au Dr Thierry qu'une décision du 19 avril 1830 avait supprimé la place de chirurgien-renoueur du Roi, poste purement honorifique, puisque S. M. possédait un premier chirurgien, et dont l'octroi n'avait eu pour but que de marquer les services jadis rendus à la famille royale par M. Dumont de Valdajou. Mais le premier médecin y voulait apporter une compensation, et une missive du Comte de la Bouillerie, intendant général de la Maison du Roi, avisait Thierry que la même décision lui conférait l'honorariat et nommait son fils, Alexandre Thierry, chirurgien par quartier du Roi en remplacement de M. le Dr Beauchêne, décédé (1).

La Révolution de Juillet, qui survint, apprit aux deux Thierry qu'un Roi de France n'est pas beaucoup plus assuré de sa place que son chirurgien-renoueur. Le 1^{er} septembre 1830, une lettre d'un M. Vautrol, sur papier du *Service de la Faculté [du Roi]* (ces deux derniers mots sont effacés sur l'en-tête), avisa M. Thierry père d'avoir à remettre ses pièces aux Commissaires liquidateurs de l'ancienne liste civile, au sujet de la pension de retraite à laquelle il pensait avoir droit. Quant à M. Thierry fils, qui n'avait servi que trois mois à la Cour, il se contenta désormais de soigner la démocratie. . . . Nous verrons ce qui en advint.

M. Thierry-Valdajou, renoueur honoraire du Roi continuait à traiter les pauvres dans sa clinique de la

(1) Il s'agit de Beauchêne le jeune, chirurgien par quartier du Roi ; il était fils de feu Edme-Pierre Chauvot-Beauchêne, médecin consultant du Roi (mort à Paris le 24 décembre 1824).

rue du Petit-Musc (1) lorsqu'un arrêté du 14 décembre 1830 supprima la subvention officielle dont elle était pourvue depuis 55 ans. Il s'empressa, de concert avec M^{me} Veuve Dumont-Valdajou, sa belle-mère, d'adresser une réclamation à MM. les Membres du Conseil général des hospices et de solliciter plus particulièrement l'appui de M. le duc de Doudeauville et celui de M. Camet de la Bonnardière, chargé du rapport (mars 1831). Le 15 juin 1831, le Conseil des Hospices, tout en rendant hommage au dévouement du requérant, considéra qu'on ne pouvait attribuer une subvention perpétuelle à un établissement qui pouvait déchoir après lui ; que les Bureaux de bienfaisance paraissaient suffire aux besoins actuels. Néanmoins, n'osant spolier M. Thierry, il inscrivit en sa faveur au budget de 1832 un nouveau crédit de 2.000 fr., mais désormais annuel, et annuellement renouvelable, sur un rapport spécial, au moment du vote du budget (2). Et notre homme put poursuivre sans encombre l'exercice de ses charités, qui lui valurent parfois de singulières rencontres.

Une nuit d'hiver, Thierry, passant sur les boulevards, fut assailli : il se défendit vigoureusement à coups de canne et mit en fuite son agresseur. Le lendemain, ayant ouvert sa consultation, il vit arriver un blessé, le bras en écharpe et se prétendant victime d'une chute. « Nenni, répliqua le docteur, c'est une fracture par coups de bâton ; et l'auteur, c'est moi ! Regardez-moi bien ! » L'homme pâlit, rougit, se troubla et, tout penaud, le supplia de ne point le dénoncer, alléguant, pour son excuse, la noire misère où sa famille était plongée. Thierry l'interrogea, alla visiter son taudis et, ayant reconnu la véracité de ces propos, y laissa maintes fois son obole (3).

(1) Environ 500 par mois. — Voy. *Almanach médical* pour l'année 1824, Paris, Crevot, 1824, in-12, p. 72.

(2) *Conseil général des Hospices. Collection des minutes des arrêtés* Année 1831. Liasse 115. Arr n° 57252 (A. A. P. V.).

(3) *L'Illustration, Journal universel* du 17 avril 1832, p. 243, 2^e col. *Courrier de Paris*, par Phil. Busoni.

Le Docteur Thierry-Valdajou, membre de l'Association des médecins de la Seine, mourut, au mois d'avril 1832, au n° 3 de la Place des Vosges où il s'était retiré (1); et le Dr Belhomme rendit hommage à sa mémoire devant la Société médicale du IX^e arrondissement, dont le défunt était un des fondateurs.

V. — UN DIRECTEUR DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

ALEXANDRE THIERRY.

Le docteur Alexandre Thierry, héritier de ces longues traditions de bienfaisance, était né à Paris le 20 février 1803. Externe à l'Hôtel-Dieu en compagnie de Dalmas, de Michon, de Dumont, de Royer-Collard, élève de l'Ecole Pratique, qui rassemblait alors l'élite des étudiants, Thierry put entendre les leçons du vieux Boyer. Il eut pour maîtres plus directs Breschet, Marjolin et Dupuytren; il fut avec Velpeau le préparateur de J. Cloquet, avec Bogros celui de Béclard; il s'initia à la physiologie sous Magendie et suivit, durant plusieurs années, les cours de Zoonomie de M. de Blainville à la Sorbonne. « J'appartiens, Messieurs, disait-il plus tard dans une profession de foi à l'Académie, à l'Ecole dont Vésale, Cuvier, Bichat et Haller, MM. Magendie et de Blainville sont les représentants, acceptant avec eux les traditions de la Grèce et de Rome personnifiées dans Aristote, Pline, Galien et les Maîtres de l'Ecole d'Alexandrie! »

Disciple du grand Aristote et de l'illustre Magendie, M. Thierry avait surtout hérité de ce dernier et de ses maîtres de l'Ecole anatomo-pathologique un esprit positif, dégagé des spéculations médico-philosophiques

(1) M. Thierry Valdajou a fort peu écrit. Nous ne connaissons de lui, outre sa thèse, que l'article suivant: *Préservatif de la Rage par la cautérisation avec le beurre d'antimoine*, par M. THIERRY VALDAJOU, docteur-médecin. *Bibliothèque physico-économique, instructive et amusante*, de Sonnini, 1810, t. II, p. 327-328. Ce procédé, déjà connu de Sabatier, « m'a toujours réussi depuis douze ans », dit l'auteur.

et se complaisant en la stricte étude des faits. Il fit de sa thèse inaugurale un recueil décousu de propositions sans aucun lien sur divers points d'anatomie comparée, de physiologie, d'embryologie et de chirurgie. Il y enregistre avec satisfaction quelques anastomoses nerveuses inédites et plaisante, au chapitre de l'Hypophyse, ceux qui ne se contentent point de l'observation pure et dissertent des causes finales : « Les anatomistes, les physiologistes et les philosophes, dit-il, se sont acharnés sur la glande pinéale ; de notre temps on l'a fait descendre de son trône ; elle n'est plus le siège de l'âme ; c'est un tampon qui, placé à l'orifice d'un canal, préside à la circulation du fluide encéphalo-rachidien. Est-ce la dernière fonction dont on dotera la glande pinéale ? » (1)

Les penchants d'anatomiste de M. Thierry et sa carrière exclusivement chirurgicale contribuèrent encore à maintenir sa pensée dans le plan des réalités tangibles. Son activité scientifique, dédaigneuse des ouvrages de large envergure, ou de longue haleine, se dispersa dans les colonnes de la *Gazette des Hôpitaux* ou de l'*Expérience* de Littré et Dezeimeris, en brèves observations, d'ailleurs consciencieuses, et en faits de pratique surtout relatifs à la pathologie articulaire et osseuse.

Thierry devait encore à cette formation scientifique une grande passion pour la physiologie expérimentale à laquelle Magendie sacrifia tant d'infortunés quadrupèdes. Il étudia la physiologie des nerfs avec Royer-Collard chez les lapins. Il entreprit, avec Lesueur, et divulgua dans une thèse soutenue en 1829 pour le Concours du Bureau central, des recherches sur l'influence de la circulation veineuse sur les convulsions artificielles ; il en tira l'hypothèse d'une pathogénie vasculaire du tétanos. Et, plein d'enthousiasme pour une méthode si fructueuse, il réclamait en 1836,

(1) P. 22.

dans l'enseignement de la clinique externe, l'introduction de la chirurgie expérimentale et de la pathologie comparée (1).

Il leur fit plus d'un emprunt utile à la thérapeutique humaine. La castration vétérinaire lui donna l'idée de substituer la torsion des artères à la ligature, qui laissait dans les plaies trop de corps étrangers. Il se livra sur ce sujet à quelques expériences avec Rigaut, chef des travaux anatomiques à l'École d'Alfort. Elles lui permirent de disputer à Amussat la découverte d'une pratique qui, à la vérité, avait déjà été mentionnée ou soupçonnée par Galien. Mais Amussat la ressuscita le premier, chez l'homme, en février 1829, devançant ainsi Fricke, de Hambourg, qui ne l'imita qu'en octobre 1829, et Thierry, qui, ayant proposé ce procédé dès 1827 et de nouveau au début de 1829, n'avait opéré que sur des animaux (2).

Thierry s'inspira encore de la cautérisation ponctuée profonde des vétérinaires pour traiter les tumeurs blanches; il essaya avec Leblanc, sur des chevaux, l'effet des injections iodées dans les synoviales articulaires, et en préconisa ensuite l'application à l'hydarthrose et à l'hydrocèle vaginale chez l'homme. Malheureusement, Thierry n'allait jamais jusqu'au bout de ses idées: soit scrupule scientifique, soit défaut d'esprit de suite, il expérimentait, proposait et laissait à d'autres les soins de poursuivre ses ébauches, quitte à réclamer plus tard une paternité devenue contes-

(1) A propos d'un cas de pustule maligne, pour lequel il eût voulu faire quelques expériences, Thierry exprimait en 1840, devant la Société médicale du IX^e arrondissement, le regret « qu'il n'y ait point à la Faculté un local et des moyens de faciliter les recherches sur les maladies contagieuses. » — La chaire de médecine comparée ne fut créée qu'en 1862 en faveur de Rayer.

(2) C. L. Ch. SCHRADER, *De la torsion des artères*, trad. du latin et augm. d'un aperçu critique sur quelques procédés récemment imaginés pour obtenir l'oblitération des artères en cas d'anevrisme sans avoir recours à la ligature, par A. Petit, de l'île de Ré. Paris et Londres, G. et J. B. Baillière, 1834, 80 p in-8°. — J. ROCHARD, *Histoire de la chirurgie française au XIX^e siècle*. Paris, J.-B. Baillière, 1875, in-8°, p. 244.

table. Toute sa carrière est une série d'efforts louables sans récompense et d'entreprises laborieuses sans achèvement.

Dès le début de ses études, Thierry avait mis ses qualités — plus solides que brillantes — au service de légitimes ambitions. L'enseignement libre — alors florissant — était la pépinière des futurs professeurs, l'arène où s'essayaient les jeunes talents. Reçu aide d'anatomie (1826) en même temps que Maréchal, Jobert et les deux Bérard, Thierry donna des cours privés et publics d'anatomie et de physiologie (1826-29). Plus tard, professeur particulier de chirurgie et de médecine opératoire, il plaidait auprès du Ministre de l'Instruction publique la cause de ces maîtres officieux, auxquels l'Ecole pratique abandonnait à grand'peine des locaux insuffisants et qui procuraient aux élèves, vu les défauts et l'encombrement des cours officiels, d'indispensables répétitions. Ces chaires de hasard furent les seules où Thierry put faire œuvre didactique. Il avait échoué en 1827 aux épreuves du prosectorat, en 1829 à celles du Bureau central. La fortune ne lui sourit pas davantage, dans le même temps, au concours de l'agrégation qui vit triompher Ph. Boyer, Laugier, A. Bérard et Sanson. Il ne put prendre part, en 1836, au concours qui investit Sanson de la succession de Dupuytren. Au concours ouvert le 9 novembre 1840, pour la chaire de médecine opératoire, et qui fit de Blandin l'héritier de Richerand, Thierry connut une défaite également honorable. Trahi de nouveau par le destin lorsqu'en 1842 il disputa à Bérard, Chassaignac, Laugier, Malgaigne, etc., la chaire de clinique chirurgicale, il renonça désormais aux ambitions universitaires pour goûter les victoires plus faciles de la politique.

Ami d'Armand Carrel, le D^r Thierry collaborait au *National*; il brillait au premier rang de la milice citoyenne et, dédaignant d'y paraître sous le pacifique uniforme de sa profession, commandait en 1832 le 3^e

escadron de l'artillerie de la Garde nationale. Entré dès 1844 au Conseil municipal de Paris, et à ce titre membre du Conseil général de la Seine, il y occupa dignement sa place. « Parmi les vœux qu'émet annuellement cette Assemblée... dit un contemporain, nous en trouvons plusieurs qui ont été formulés sous son inspiration et qui décèlent un homme bien pénétré de la nécessité d'améliorer autrement que par des paroles la position matérielle de la population et capable de prendre en toute occurrence le *Salus populi suprema lex* pour règle unique de sa conduite. »

Quand vint la deuxième République, le général Cavaignac ayant désigné d'autorité les nouveaux édiles par ses arrêtés des 4 et 10 juillet 1848, maintint Thierry à l'Hôtel-de-Ville. Le décret du 8 septembre 1849 lui conserva son mandat à la Commission départementale provisoire de la Seine et à la Commission municipale provisoire de Paris. Le 3 octobre 1849, il fut même porté à la vice-présidence de cette Assemblée, dont il dirigea souvent les débats à la place d'Arago. La loi du 15 mars 1850 lui fit perdre sa délégation au Comité central d'enseignement, mais il figurait encore sur l'*Almanach impérial* pour 1853 parmi les membres de la Municipalité parisienne (1).

Le rôle politique du Dr Thierry pendant cette période fut assez effacé. Homme de second plan, oublié ou épargné par les petites biographies satiriques qui raillaient alors les maîtres de l'heure, ses sérieuses qualités le désignaient plutôt aux besognes utiles qu'aux triomphes éphémères de la popularité.

Chirurgien du Bureau de bienfaisance du IX^e arrondissement, signalé par son zèle au moment du choléra de 1832 (2), il avait jadis proposé quelques réformes

(1) Voy. sur cette période troublée des institutions municipales Ch. MERRUAU, *Souvenirs de l'Hôtel de Ville de Paris, 1848-1852*. Paris, Plon, 1875, gr. in-8°.

(2) En 1831, lorsque le choléra ravageait la Pologne, Thierry avait répondu à l'appel lancé par l'Académie de Médecine aux médecins désireux d'y porter leurs secours, mais il ne fut pas du nombre des élus.

dans l'organisation des Bureaux de charité et des secours aux incurables. L'estime de ses collègues et l'amitié du ministre Bethmont, en le haussant à la direction de l'Assistance publique, lui fournirent l'occasion d'appliquer ses idées. Un arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 25 février, le délégua à l'Administration des hôpitaux et hospices et lui donna pour adjoints Voillemier et Dumont.

« Ils furent tous trois, dit Dufaure, des « hommes pleins de zèle et de dévouement, mais dont la mission essentiellement provisoire et de circonstance n'a pu... être suffisamment définie. » (1) Les journées de révolution ou d'émeute, le chômage, la misère générale ne donnèrent à leur activité que trop d'occasions de se déployer. En février, la Boulangerie centrale des hôpitaux dut pourvoir à la subsistance des indigents et des gardes nationaux. Pendant les journées de juin, Thierry resta trois jours et trois nuits à l'Hôtel-Dieu, dirigeant personnellement les secours donnés aux malades, aux soldats et aux insurgés blessés. Il mit les approvisionnements des hôpitaux à la disposition du général Cavaignac et fit assurer par son Administration le service médical, pharmaceutique, et le ravitaillement des forts de Bicêtre et d'Ivry, où l'on entassait les prisonniers.

En matière administrative, Thierry dut se borner, par des temps si troublés, à pourvoir au plus pressé (2). En mars 1848, les médecins des Bureaux de bienfaisance furent convoqués, invités à présenter leurs doléances, et un arrêté du 25 mars réorganisa la gestion de ces établissements. Thierry fit encore quelques réformes dans le personnel de santé, améliora l'ordinaire des internes des hôpitaux, des vieillards, des enfants

(1) Cité par Ferdinand DREYFUS, *L'Assistance sous la seconde République (1848-1851)*. Paris, Cornély, 1907, 220 p. in-8°. — P. 90.

(2) Voy. *Assistance publique Compte rendu par le Délégué du Gouvernement chargé des Hôpitaux, Hospices civils et Secours à domicile de la Ville de Paris De son administration depuis le 25 février 1848*. Paris, impr. Paul Dupont, 1848, 46 p. in-4°.

trouvés, des aliénés, organisa le contrôle des farines à la Boulangerie centrale. Les hôpitaux trop encombrés ne pouvaient plus suffire aux indigents : on supprima les lits payants à l'Hôpital Saint Louis et au Midi, en abaissant le prix de journée à la Maison nationale de Santé ; des dortoirs supplémentaires furent ouverts à Bicêtre et à la Salpêtrière, qui bénéficia en outre d'agrandissements et d'installations nouvelles. La Maison de retraite S^t Ferdinand encombra de ses vieillards l'Hôtel-Dieu annexe : on prévint son transfert à Issy et son remplacement par un service chirurgical, et un service de pathologie infantile pour décharger les Enfants malades. M. Thierry s'intéressa également aux Enfants trouvés : il eût souhaité leur restituer le nom d'Enfants de la Patrie, que leur avait imposé la Grande Révolution ; mais ce projet subversif souleva de l'opposition en haut lieu ! Il subit avec résignation les démonstrations d'un médecin fouriériste, le Dr Savardan, qui lui apportait, avec une chaude recommandation de Victor Considérant, la solution mathématique, statistique, infaillible et intégrale de la question des Enfants trouvés par le moyen des colonies agricoles. Thierry facilita du moins à ses pupilles les moyens d'y échapper en allégeant les formalités de restitution des orphelins à leur famille.

Condamné par la détresse financière aux solutions transitoires et aux expédients, M. Thierry éprouva la difficulté de gouverner et l'impossibilité de contenter tout le monde : à peine nommé, il s'était vu accabler de demandes, sollicitations, pétitions, réclamations et objurgations ; maires, représentants du peuple, particuliers, combattants des journées de Février, tous arguant de leur position, de leurs besoins, de leurs services, se ruaient pour eux ou pour leurs protégés à la curée des places, distinctions, pensions, secours et indemnités (1). Un mécontent déclamait contre Thierry

(1) Voy. A. A. P., N^{lle} série, 84. — 1848-49.

« parce que, excellent et honnête homme, il a[vait] reculé devant la nécessité de mises à la retraite » où les quémandeurs impatients eussent trouvé leur profit (1).

M. Thierry, à son entrée en charge, avait seulement sollicité du Ministre de l'Intérieur la dissolution du Conseil général des Hospices; on maintint en fonctions l'ancienne Commission administrative pour assurer provisoirement les services. Dans une même mesure de prudence, tous les directeurs, économes et employés subalternes avaient été conservés pour entretenir le jeu normal de la bienfaisance jusqu'à réorganisation. Cette situation n'était et ne pouvait être que provisoire, et Thierry se préoccupa dès le début d'établir un régime légal et définitif d'assistance. Après s'être concerté avec Thierry, Dupont et Voillemier, le Maire de Paris proposa le 13 mai 1848 à l'approbation du Ministre de l'Intérieur Recurt un plan de réorganisation des hôpitaux, réservant et ajournant la question des secours à domicile. Le ministre avait bien d'autres soucis en tête et laissa à son successeur Sénard le soin d'en décider. Sénard prescrivit le 7 août au Préfet de la Seine de nommer d'urgence une Commission d'étude pour la réforme des hôpitaux et des secours à domicile. Un arrêté promulgué le 11 août 1848 par Trouvé-Chauvel y appela les délégués aux hôpitaux Thierry, Dumont et Voillemier; les représentants du peuple Boulatignier, Buchez, Lanquetin, Littré, Mortimer-Ternaux; Vée, maire du V^e arrondissement; Davenne, chef de division au Ministère de l'Intérieur, et les citoyens de Cambrai, Leleannier et Husson. Les débats furent ardues: les trois délégués aux hôpitaux n'avaient pas même pu s'entendre et prônaient chacun leur

(1) Notes à consulter par la Commission chargée de réorganiser l'Administration des Hospices civils de Paris, factum autographié, de 2 f^{es} non paginés, s. d. (vers 1848), signé: *Vive la République! Un employé retraité.*

projet : (1) l'un avait été soumis en avril 1848 au Gouvernement provisoire, le deuxième le 2 juin à la Commission du Pouvoir exécutif, le troisième (celui de Thierry), présenté le 2 août au président du Conseil des Ministres, avec un supplément relatif aux secours à domicile. Tous trois ne s'accordaient que sur un point : la suppression de la Commission administrative et la nécessité d'un directeur général. Thierry et Dumont voulaient dissocier l'Administration des secours à domicile et l'Administration hospitalière : Voillemier les conservait réunies. Thierry proposait un directeur et un sous-directeur nommés par le Ministre sur la présentation du Préfet de la Seine, assistés d'une Commission de surveillance de six conseillers municipaux annuellement élus par leurs collègues. Voillemier et Dumont en décidaient autrement, et la Commission réfléchissait.

Cependant, M. Thierry, pressé de dresser ses projets budgétaires pour 1849, clamait bien haut son impatience et adressait à toutes les autorités compétentes de véhémentes objurgations. Mais l'Administration, impassible, procédait sans hâte à la rédaction d'un rapport, qui, sans se rallier à aucun des trois projets en présence, les conciliait tous dans un savant éclectisme (2). Le Préfet, dûment éclairé, en référa en haut lieu; et les dossiers s'attardèrent quelque temps encore du Bureau de Dufaure au Comité de l'Intérieur pour aboutir finalement à la loi du 10 janvier 1849 (3).

Cette loi organisait définitivement la Direction générale de l'Assistance publique et fit de M. Davenne

(1) Voy. *Documents adressés à la Commission chargée de la réorganisation de l'Administration des Hospices, Hôpitaux et Secours à domicile de la Ville de Paris, Août 1848*. Paris. imp. Paul Dupont, 1848, 32 p in-4. Préface signée : A. Thierry, 22 août 1848.

(2) *Rapport à Monsieur le Préfet sur l'organisation de l'Administration des Hôpitaux et Hospices de Paris*. (Autographié). — A. A. P., n^{lle} série, 84, 1848-49.

(3) Voy. Ferd. Dreyfus, *loc. cit.*, ch. III.

le successeur de Thierry. Celui-ci n'eut même pas la satisfaction d'instaurer un régime pour lequel il s'était donné tant de souci.

Pendant son passage à l'Assistance publique, Thierry avait également étendu sa sollicitude sur nos frères inférieurs. L'enseignement et l'exercice de l'art vétérinaire subissaient alors une crise fâcheuse. A l'instigation de son ami Urbain Leblanc, Thierry soumit quelques doléances au ministre Bethmont, et celui-ci nomma le 29 mars 1848 une Commission « chargée d'examiner les mesures à prendre pour compléter l'enseignement vétérinaire et régler l'exercice de la médecine vétérinaire ». Elle comprenait le doyen de la Faculté de médecine, des membres de l'Institut, des sommités d'Alfort, Leblanc, Thierry, etc. Un rapport très étudié fut élaboré et remis au Ministère. Mais Bethmont n'était plus au pouvoir; son successeur Tourret montra une bienveillance évasive, puis tomba à son tour, et le projet de rénovation de l'art vétérinaire fut enterré (1).

Le Dr Thierry, désormais édifié sur la stérilité de l'action administrative, prit le parti de renoncer à la vie publique, et dès le début de l'Empire il reprit le cours de ses travaux scientifiques et l'exercice de la chirurgie. De nombreuses Sociétés savantes et professionnelles, Société hippocratique, Société anatomique, Société médico-pratique, Société médicale d'émulation, Association des médecins de la Seine, lui avaient ouvert leurs rangs; la Société médicale du IX^e arrondissement — dont il fut un des membres fondateurs (1840) (2) — l'avait élu à la vice-présidence; un moment même, Thierry avait eu de plus hautes ambitions et brigué, sans succès, un fauteuil à l'Académie de

(1) Railliet et Moulé, *Histoire de l'École d'Alfort*. Paris, 1908, gr. in-8°, p. 171-172.

(2) Voy. H. Rocué, *Tableau de la Société médicale de l'ancien 9^e arr. de Paris, 1840 à 1859*. *Bull. de la Soc. franç. d'Histoire de la médecine*, 1911, p. 451-483.

Médecine dans la Section d'anatomie et de physiologie.

Thierry n'eut que deux filles ; il vécut assez pour assurer leur établissement ; mais il apportait au cortège nuptial les tristes pressentiments d'une santé déclinante. Il mourut à Paris, la même année, le 22 décembre 1858 (1). Son aînée, Madame Denise, le suivit dans le tombeau à quelques jours d'intervalle, moins d'un an après son mariage, à peine âgée de vingt-deux ans. Ainsi finit la dynastie des Valdaïou (2).

« Il est des hommes, dit un contemporain, qui n'emploient au soulagement des malheureux que les restes inutiles de leur fortune ou de leurs plaisirs. Thierry accepta souvent la gêne pour soulager l'infortune. Toujours prêt à faire le bien, rien dans l'exercice de ses devoirs, soit comme chirurgien, soit comme fonctionnaire public, ne lui a coûté pour rendre un service ou pour sécher une larme » (3).

Appendice et Pièces justificatives

1

« Madame Louise de frances que j'ai été voir hier, Monsieur, aux Carmélites de S' Denis m'a chargé de vous demende de sa part un pot de votre pomade pour une Religieuse de cette maison si vous voulez bien le plu tot que vous le pouses. Adressez le ou l'envoier à S' Denis aux Carmélites pour Madame Louise, et le prix afin que Madame donne des ordres pour vous le faire tenir. Je suis sa première femme qui étoit chez elle lorsque vous avez eu le bonheur de la voir chez elle

(1) D'après l'*Illustration*. Le 28, d'après Vapereau.

(2) Voy. sur Thierry : CALLISEN, *Medizinisches Schriftsteller Lexikon der jetzt lebenden Verfasser*, XIX, Copenhague 1839, in-8°, p. 169. Art. Thierry fils (Alex.). — Et Supplément, XXXIII, Altona 1843, in-8°, p. 11. — SACHAÏLE (Lâchaise) DE LA BARRE, *Les Médecins de Paris jugés par leurs œuvres*, Paris, 1845, in-8°. art. *Thierry*, p. 604-605. — VAPEREAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, II, Paris, 1861, in-8°, p. 1687-688. — GURLT et HIRSCH, *Biographisches Lexikon der hervorragenden Aerzte*, V, Vienne et Leipzig, 1887, in-8°, p. 653-654. — P. LAROUSSE, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*. XV, Paris, 1876, art. *Thierry*.

Le portrait du D^r Thierry figure, avec une brève notice signée P., dans la *Nécrologie* de l'*Illustration*, *Journal universel* du 1^{er} janvier 1859, p. 46, et dans la collection de portraits médicaux de la Bibliothèque de l'Académie de Médecine, 1^{re} S, t. XIX, n^o 3354.

la veille de sa retraite (1). Cette princesse ma dit hier que Madame Adelayde cettoit trouvé à merveille de votre pomade.

Votre très humble et très obéissante servante.

De Versailles, ce 15 may 1770.

CAQOVÉ (?)

(Lettre de 2 f^o, papier, — Bibliothèque de la Ville de Paris, N^o 453).

II

Très fréquemment, les soldats malades, en traitement dans les Régiments ou dans les Hôpitaux militaires, servaient, par ordre du Ministre, de sujets d'expérience pour quelque traitement nouveau ; les essais de spécifiques anti-vénéériens pratiqués dans ces conditions au cours du XVIII^e siècle sont particulièrement nombreux. (Voy. P. Delaunay, *Le monde médical parisien au XVIII^e siècle* ; Paris, 1906, in 8^e Chap. VII, *Les Cypridologistes*). — Citons encore, à titre d'exemple, le *Procès-Verbal de l'effet du remède annoncé à Monseigneur le Maréchal Comte du Muy, Ministre et Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre par M. le Chevalier de Robien Ingénieur ordinaire du Roi à Sedan, lequel remède a été administré à l'Hôtel Royal des Invalides par M. Emond officier dans le corps royal d'artillerie* . . . etc. — Ce remède était préconisé contre l'épilepsie, la goutte, les scrophules, le rhumatisme et le cancer. Par ordre du Ministre de la Guerre en date du 25 novembre 1774, le Premier Médecin des camps et armées, Inspecteur des Hôpitaux militaires, Médecin de l'Hôtel Royal des Invalides, fit choisir dans les salles de cet établissement, par MM. Emond et de Robien, les sujets les plus dignes de leurs tentatives ; et les patients furent « presque tous . . . rassemblés dans une salle particulière gardée par un sentinelle (*sic*) afin qu'ils ne pussent se soustraire au régime. »

(Mém. mns., fonds Langeron, Carton III, Bibl. munic. de Brest).

III

A Fontainebleau, le 24 octobre 1776.

« Le Roy à qui j'ai rendu compte, Monsieur, des propositions que vous avés faites de donner un cours de l'art de chirurgien renoueur que vous exercés a bien voulu les

(1) Madame Louise de France entra aux Carmélites de S^t Denis le 11 avril 1770 et y mourut le 23 décembre 1787.

approuver. En conséquence S. M. vous autorise comme vous le verrés par le Brevet que je vous envoye à vous choisir des Elèves pour leur enseigner les connoissances que vous avés aquisés dans ce genre et qu'elle a jugé qu'il étoit très utile de répandre. C'est pour cet effet qu'en vous laissant le choix des élèves que vous ne prendrés néanmoins qu'avec mon agrément elle entend que vous vous attachiés surtout à former quatre chirurgiens déjà instruits qu'elle est dans l'intention de placer lorsqu'ils auront été jugés capables de professer eux-mêmes l'art de chirurgien renoueur. Cette disposition en vous annonçant la confiance qu'on a dans vos talens doit redoubler votre zèle pour la justifier.

SAINT GERMAIN.

(Lettre signée, 2 f^o, papier. — Bibl. de la Ville de Paris).

IV

*Règlement | Pour | le Sieur Dumont de Valdagou Chirurgien
| Renoueur des Camps et Armées du Roy | Concernant l'Ecole
de Chirurgie Renoueuse | Etablie le 24 Octobre 1776 | à Paris.*

Le Roy s'étant fait représenter le brevet expédié au S^r Dumont de Valdagou le 24 octobre 1776 par lequel Sa Majesté a bien voulu le nommer chirurgien renoueur de ses camps et armées et le charger en qualité de démonstrateur d'instruire dans son art les élèves en chirurgie qui se destineroient au service militaire, S. M. a jugé que pour étendre les avantages de cet établissement il étoit à propos de lui donner une forme qui servit à les assurer, en conséquence S. M. a réglé ce qui suit.

Article I. — L'Ecole en l'art de chirurgien renoueur étant une institution militaire les élèves en chirurgie qui y seront admis acquerront le droit d'être employés dans les hôpitaux, dans les garnisons, dans les armées lorsqu'ils auront donnés des preuves suffisantes de leur capacité.

Art. II. — Cette Ecole sera dirigée par le S^r Dumont de Valdagou qui réunira à sa qualité de démonstrateur celle de chirurgien renoueur des camps et armées du Roy que lui attribue le brevet qui luy fut accordé le 24 octobre 1776. Cette Ecole sera composée de quatre élèves au plus qui seront tenus de lui obéir comme à leur supérieur dans tout ce qui concerne le service de ladite Ecole.

Art. III. — Les Elèves qui désireront être admis dans cette Ecole ne pourront l'être qu'à raison des connoissances qu'ils

prouveront avoir acquisés dans toutes les autres parties de la chirurgie et qu'autant qu'ils se montreront capables d'exercer les places auxquelles ils seront appellés. En conséquence ils ne seront reçu par le Démonstrateur qu'après avoir fourni les attestations ou certificats qui leur seront demandés et que de l'agrément du Secrétaire d'Etat de la Guerre auquel les certificats seront représentés.

Art. IV. — Il sera assigné au S^r Dumont dans la Ville de Paris un emplacement convenable tant pour exécuter les opérations chirurgico-renouées, pansemens et traitemens qu'il doit faire gratuitement aux pauvres qui se présenteront que pour donner les leçons relatives à la théorie et à la pratique de son art.

Art. V. — Tous les lundis et jeudis de chaque semaine depuis deux heures jusqu'à cinq heures se feront dans led. emplacement toutes les opérations qu'exigera le service public et auxquelles assisteront les élèves admis. — Toutes ces opérations se feront par ledit démonstrateur qui devra indiquer à ses élèves la nature et le degré de chaque maladie de même que les signes qui peuvent ou suspendre ou nécessiter l'opération; ensuite il leur enseignera la manière d'opérer les manœuvres et les coups de main qui lui sont propres; il leur fera connottre les topiques qu'il convient d'employer ainsi que les moyens à mettre en usage pour parvenir à la guérison. — En même temps qu'il instruira de la sorte ses élèves il aura soin de s'assurer de leurs dispositions et de les exercer eux-mêmes en commençant d'abord par leur confier les petites opérations et en continuant à les former insensiblement jusqu'au point de les mettre en état d'exercer toutes les autres.

Art. VI. — Le grand nombre d'hommes estropiés et contrefaits provenant en partie des vices de conformation de l'enfance, le démonstrateur devra de même enseigner à ses élèves la méthode qu'il pratique pour remédier à ces vices de conformation et leur apprendre à prévenir ainsi les maux qui en sont la suite.

Art. VII. — Ne pourront se dispenser sous aucuns prétextes les quatre élèves en exercices de se trouver du commencement à la fin à toutes les séances des lundis et des jeudis. Ils y serviront d'aides pour les opérations et les pansemens et ils y exécuteront ponctuellement tout ce qui leur sera ordonné par le démonstrateur relativement au service.

Art. VIII. — La théorie des maladies qui sont du ressort du chirurgien renoueur devant entrer dans le plan des études desdits élèves, ledit démonstrateur leur fera tous les mardis de l'année à une heure réglée des leçons dans lesquelles il expliquera les différences, les causes, le diagnostic et le pronostic de ces maladies en leur rendant raison des traitemens qu'il met en pratique.

Art. IX. — Comme c'est par la connoissance des os, de leurs articulations et de leurs usages que s'éclaire la chirurgie renoueuse, le susdit démonstrateur sera tenu de faire tous les ans depuis le premier Décembre jusqu'au premier Mars un cours d'ostéologie sèche et fraîche auquel lesdits Elèves seront astreints d'assister.

Art. X. — Et pour s'assurer si les Elèves en exercice apportent aux susdites leçons soit théoriques soit pratiques ainsi qu'aux susdits cours d'ostéologie une attention convenable il sera fait le premier samedi de chaque mois une assemblée dans laquelle chacun de ses élèves sera obligé de répondre aux questions qui leurs seront proposés par le démonstrateur sur les matières qui auront été enseignées le mois précédent.

Art. XI. — La Police qui doit être observée tant dans l'espèce d'infirmerie où se feront les opérations et les pansemens que dans l'Ecole où se donneront les leçons sera confiée au démonstrateur. Il y veillera sur la conduite et sur les travaux des Elèves et il aura soin d'y rendre publics les susdits exercices afin que tous chirurgien qui pourront remplacer lesdits élèves pour la partie du renouage puisse en profiter.

Art. XII. — L'intention de sa S. M. étant de placer lesdits Elèves lorsqu'ils s'en seront rendus dignes, le démonstrateur quand il aura reconnu dans un élève en exercice les connoissances et l'expérience suffisantes pour pouvoir exercer avec distinction l'art de chirurgien renoueur en informera le Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre et ce ne sera qu'après que ledit Démonstrateur aura répondu des talens de l'élève que ce dernier obtiendra l'avancement qu'il aura mérité.

Art. XIII. — Dès l'instant que les Elèves seront placés le Démonstrateur avant leur départ sera obligé de leur communiquer par écrit toutes les recettes des différents topiques

qu'il employe pour la guérison des maladies de son ressort et de leur apprendre à les composer par eux-mêmes.

Art. XIV. — Le Démonstrateur continuera de porter l'uniforme de chirurgien-major d'armée qui lui a été assigné et les élèves en exercices celui de chirurgien aide-major des hôpitaux militaires suivant la décision du 25 décembre 1777.

Fait et arrêté à Versailles le 16 juillet 1778.

Signé LOUIS et plus bas Le Prince DE MONTBAREY. »

(Mns de 6 f^o, non paginés, papier. — Bibl. de la Ville de Paris).

V

BREVET DE CHIRURGIEN-MAJOR DU RÉGIMENT DE LANAN DRAGON
POUR LE NOMMÉ THOUIN

Aujourd'hui dix-septième du mois de décembre 1778 le Roi étant à Versailles, bien informé de la capacité, expérience au fait de la chirurgie, vigilance et bonne conduite du nommé Thouin chirurgien-renoueur et de sa fidélité et affection à son service, Sa Majesté lui a donné et octroïé la charge de chirurgien-major à la suite du Régiment de dragons de Lanan.... Pour dorénavant en faire les fonctions et en jouir avec honneurs, autorité, prérogatives, droits et appointemens qui y appartiennent, tels et semblables dont jouissent ceux qui sont pourvus de pareilles charges. M'ayant Sa Majesté pour témoignage de sa volonté commandé de lui expédier le présent brevet qu'Elle a signé de sa main et fait contresigner par moi Conseiller Secrétaire d'Etat et de ses commandemens et finances.

LOUIS

Le Prince de MONTBAREY.

(Copie de la main de Thouin, au dos d'une lettre datée de Dole, 1^{er} fév. 1779, adressée à Dumont de Valdajou). — Bibl. de la Ville de Paris.

VI

L'ONGUENT ANTHELMINTHIQUE DE VALDAJOU

Est-ce à Dumont, ou à quelqu'autre des Valdajou qu'est dû l'onguent anthelminthique dit de Valdajou qui eut longtemps droit de cité dans la pharmacopée? Je l'ignore. A. J. L. JOURDAN (*Pharmacopée universelle ou Conspectus des pharmacopées*.... 2^e éd., Paris, J. B. Baillièrre, 1840, in 8^o, I, p. 319) en donne deux formules.

La première est empruntée à la *Farmacologia de Ant. Giordano* (Turin 1833).

Pr. Asa foetida }
Cire jaune } à une once = 28 gram.
Beurre frais. 8 onces = 221 gram.
Poudre d'absinthe }
— de tanaïsie } à un gros = 3,4 gr.

Faites fondre la cire avec le beurre, ajoutez les deux poudres mêlées ensemble, puis l'asa dissoute dans de l'essence de térébenthine.

La seconde formule est ainsi énoncée par Swediaur (*Pharmacopœa medici practici*; Bruxelles, 1817):

Pr. Cire jaune — 1 once 1/2 = 43 gram.
Beurre frais... 12 onces = 360 gram.

Ajoutez au mélange fondu :

Fécule verte d'absinthe }
— de tanaïsie } à 3 onces = 90 gram.

Faites cuire jusqu'à consommation de l'humidité, passez et ajoutez :

Teinture térébenthinée d'asa foetida... 1 once = 30 gr.
Mêlez.

L'onguent anthelminthique de Valdajou est encore cité, mais sans aucun détail, dans la 13^e éd. de *L'Officine de DORVAULT*, par Lépinos et Michel. Paris, 1910, grand in 8°, p. 971.

Cadet de Gassicourt (*Bulletin de Pharmacie*, T. II, 1810, p. 432) donne une autre formule de l'« Onguent du Valdajot », employée dans les luxations.

Faire fondre à feu doux, avec un peu d'eau chaude au fond de la bassine :

Huile d'olives très fine 4 livres
Poix résine }
Poix blanche } à 2 livres
Cire jaune 1 livre.

Quant tout est liquide, ajouter :

Feuilles de sauges contuses 4 poignées
— de rue }
— d'absinthe } à 1 poignée.

Faire chauffer et évaporer jusqu'aux 3/4 de l'humidité en agitant continuellement, passer, laisser refroidir; faire fondre de nouveau, ajouter :

Ess. de térébenthine — 4 onces

passer dans un linge et agiter jusqu'à refroidissement.

(Comm. de M. le D^r Dorveaux).

VII

« Gardes françaises. Comp^{te} de Marsan. Il est permis au nommé Sérol, fusilier de ladite compagnie revenu des Eaux de Bourbonne sans avoir été guéri d'une ankylose au genou de se faire traiter par M. Dumont de Valdajou chirurgien renouëur de Monsieur. A Paris ce 31 octobre 1781. DU SAUZAY. (Lettre signée, 1 f^o, papier). (Bibl. de la Ville de Paris).

VIII

« Madame la Dauphine fait dire à Monsieur le Comte de Tessé d'envoyer demain une chaise à Paris à l'Hôtel de Luynes pour amener le S^r Valdagio pour aller voir M. Campan qui s'est foulé le bras hier par une chute. » — « Rue S^r Aury au Pavillon de Mr. Tellier. »

(1 f^o mns. papier, s. d.).

IX

Versailles ce Mercredi au soir 14 novembre 1781. La Reine me fait ordonner, Monsieur, d'envoyer ce soir une chaise pour vous amener demain matin le plus tôt possible au Cœur volant près Marly chez M^e Holande femme de M. Holande garçon de la chambre de S. M. C'est une jambe cassée, ainsy voyez les choses dont vous pourriez à vous pourvoir. La Reine s'intéressera beaucoup à la nécessité de cette opération. Je suis... etc. de Genouilly.

(Lettre autogr. signée, 1 f^o, papier. — Bibl. de la Ville de Paris).

X

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX MÉDICAUX DU D^r ALEX. THIERRY

Propositions sur quelques points d'anatomie, de physiologie, de médecine et de chirurgie. Thèse de la Faculté de Médecine de Paris. Paris, Didot jeune, 1828, 20 pp. in 4^o.

De la torsion des artères. Paris, J. B. Baillière, 1829, 22 pp. in 8^o, 1 pl.

De causis, differentiis et effectibus combustionum in vivi partibus corporis et de earum medela tam interna quam externa. Parisiis, ex typis E. Duverger, 1830, 14 pp. in 4^o (Thèse d'agrégation).

Opinion sur la Clinique chirurgicale. Paris, J. B. Baillière, 1836, 32 pp. in 8^o.

Des diverses méthodes opératoires pour la cure radicale des hernies, Thèse d'agrégation présentée et soutenue le .. février 1841. Paris. Impr. Moquet et C^{ie}, 1841, 114 p. in 4°.

Quels sont les cas où l'on doit préférer la lithotomie à la lithotritie et réciproquement? Thèse de concours. Paris, Impr. Moquet et Hauquelin, 1842, 152 p. in 4°.

A Messieurs les Membres de l'Académie Royale de Médecine, Paris, s. d. Impr. Cosson, 4 p. in 4° (Profession de foi pour sa candidature).

Note des travaux du D^r A^{de} Thierry (Thèse inaugurale, 6 août 1828). — Paris, s. d. Impr. Cosson, 4 pp. in 4° (Exposé de ses titres scientifiques, très imprécis et sans dates).

Sur l'application du perchlorure de fer de l'extérieur à l'intérieur. — Paris, J. B. Baillière, 1854, 14 pp. in 8°.

COMMUNICATIONS ET ARTICLES DIVERS

Dans le **Bulletin de la Société anatomique de Paris** (2^e éd., Paris 1844-45).

Description d'une variété d'origine et de direction des artères cubitale et radiale (1827, p. 35).

Un cas de luxation de la première phalange du pouce sur la deuxième. *Ibid.*, p. 188.

Accidents mortels dus à un corps étranger de l'œsophage; ramollissement et perforation de l'œsophage, passage de la dragée dans la plèvre (1828, p. 209, avec Breschet).

Remarques et observation sur l'hémorrhagie de l'artère intercostale (*Ibid.*, p. 151-153).

Dans le **Bulletin de l'Académie de Médecine**.

Mémoire sur le nerf pneumogastrique et le grand sympathique, Bull. de l'Acad. Royale de Médecine, T. III, 9 avril 1839, p. 730 (non publié).

Luxations du pied, *Ibid.*, T. V, 23 juin 1840, p. 308-309.

Blessure de la veine sous-clavière gauche, *Ibid.*, 7 juillet 1840 p. 363-366.

Luxation du pied, *Ibid.*, 7 juillet 1840, p. 366-367.

Dans les **Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences** :

Opération pratiquée pour un cas d'encéphalocèle remarquable, T. IV, 1837, p. 335 (simple mention).

Histoire d'une fracture du bras gauche restée non réduite et non consolidée depuis le 26 juin 1836 jusqu'au 13 janvier 1837,

guérie par l'application du bandage amidonné. T. V, 1837, p. 158 (simple mention).

Mémoire sur un déplacement complet de l'articulation tibio-fémorale droite après une déviation de nutrition dans les surfaces osseuses qui la constituent. T. VI, 1838, p. 654 (simple mention).

Réclamation de priorité contre Serres à propos des rapports de l'amnios avec l'embryon. T. VIII, 1839, p. 177 (analyse succincte).

Expériences concernant l'action des nerfs (avec Royer-Collard). T. XV, 1842, p. 1016 (analyse succincte).

Sur des expériences antérieures à celles de M. Amussat concernant la torsion des artères. T. XVI, 1843, p. 192-193.

Sur la question de priorité concernant la torsion des artères. Lettre de M. Thierry. *Ibid.*, p. 463-464.

Expériences sur la guérison du vessigon des chevaux par les injections iodées et vineuses dans les synoviales et par l'application de pointes de feu fixes et pénétrantes (avec Leblanc). T. XVII, 1843, p. 138.

Traitement des vésigons et molettes chez les chevaux par des injections iodées dans les cavités articulaires (avec Leblanc). T. XX, 1845, p. 875-877.

Dans *L'Expérience, Journal de Médecine et de Chirurgie* :

Opération pratiquée par le D^r Alexandre Thierry fils pour un cas d'encéphalocèle remarquable. T. I, 20 novembre 1837, p. 34-36, et pl. (Cf. C. R. de l'Acad. des Sciences, 1837. T. IV, p. 335).

Deux observations d'épanchement dans le péritoine dû dans un cas à la rupture d'une poche urineuse, dans l'autre à la perforation du rectum. *Ibid.*, 20 décembre 1837, p. 157-159.

Notice historique sur M. D ... ancien magistrat, et sur une singulière monomanie dont il fut affecté avec conservation des autres facultés intellectuelles, 25 mars 1838, p. 460-461.

Lettre à propos des amputations. *Ibid.*, 15 avril 1838, p. 525-527.

De la cautérisation employée dans le traitement des tumeurs blanches. *Ibid.*, 20 mai 1838, p. 636-638.

Luxation graduelle de l'articulation tibio-fémorale droite. T. II, 20 juin 1838, p. 60-62.

Lettre au Ministre de l'Instruction publique en faveur de l'enseignement médical particulier. *Ibid.*, 18 octobre 1838, p. 416.

Analyse critique du *Traité de l'affection calculeuse de Civiale*. T. III, 17 janvier 1839, p. 44-46.

Analyse critique du *Traité de médecine opératoire de Sédillot*. *Ibid.*, 20 juin 1839, p. 396-398.

Du Tétanos. Lettre à M. Dezeimeris. T. IV, 22 août 1839 p. 121-125.

Des luxations complètes du pied. *Ibid.*, 3 octobre 1839, p. 214-217.

Suite d'une observation de luxation graduelle de l'articulation tibio-fémorale. T. V, 11 juin 1840, p. 369-372.

Suite d'un mémoire sur les luxations complètes du pied compliquées de plaie et de fracture et de luxation de l'astragale. T. VI, 9 juillet 1840, p. 17-23.

Sur le diagnostic différentiel des tumeurs dont le caractère pathognomonique est la fluctuation. *Ibid.*, 30 juillet 1840, p. 69-72.

Observations de pustules malignes méconnues. *Ibid.*, 26 novembre 1840, p. 337-341.

Du traitement chirurgical de la maladie appelée ganglions. T. VII, 3 juin 1841, p. 337-339.

Du traitement des ankyloses incomplètes par la tension graduée. *Ibid.*, 1^{er} juillet 1841, p. 401-403.

De la nécessité de fonder un nouvel hôpital pour les maladies chroniques et d'augmenter les ressources des Bureaux de bienfaisance dans la ville de Paris. T. VIII, 12 août 1841, p. 17-19.

Du redressement des os fracturés et des fractures de l'extrémité inférieure du radius. *Ibid.*, 4 novembre 1841, p. 209-214.

Introduction à un cours de clinique chirurgicale. T. IX, 31 mars 1842, p. 193-201, et 7 avril 1842, p. 209-214.

Notice nécrologique sur Cathelot. *Ibid.*, 3 mars 1842, p. 144.

Rétrécissement de la partie inférieure du colon. Anus artificiel dans la région iliaque droite. T. X, 6 octobre 1842, p. 209-213.

De l'opération de la hernie étranglée. T. XI, 27 avril 1843, p. 261-264, et 23 mai 1843, p. 323-329.

Dans la Gazette des Hôpitaux civils et militaires :

Des luxations du coude en arrière, 8 août 1840, p. 370-371.

Blessure de la veine sous-clavière gauche (torsion et ligature de la paroi antérieure; mort), 12 septembre 1840, p. 431.

Séance du 17 Avril 1912

Présidence de M. LE PILEUR

MM. BILGER, GAUDEL, GAUTHIER, HABERLING, LÉGUILLETTE, LEREBoullet, WEISGERBER, ZERVOS et The Library of the Collège of Physicians de Philadelphie, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Candidats présentés :

M. le chevalier Andrea CORSINI, professeur à l'Université, via dei Bardi, 5, Florence, présenté par MM. Le Pileur et Wickersheimer ;

M. Georges GÉNIL-PERRIN, interne des Asiles d'aliénés de la Seine, Asile clinique de Sainte-Anne, rue Cabanis, 1, Paris, présenté par MM. Barbé et Wickersheimer ;

M. le docteur Lucien PICQUÉ, chirurgien de l'Hôpital Lariboisière, rue Saint-Lazare, 81, Paris, présenté par MM. Barbé et Gilbert Ballet ;

M. le docteur James J. WALSH, doyen de Fordham University School of medicine, 110, W. 74 th street, New York, présenté par MM. Blanchard et Wickersheimer ;

M. le docteur Alfred WOLFF, professeur à l'Université, Kaiser Friedrichstrasse, 5, Strasbourg, présenté par MM. Weisgerber et Wickersheimer ;

La Société médicale du IV^e arrondissement, siégeant à la Mairie du IV^e arrondissement de Paris.

— M. Marcel BAUDOIN. — La question du traitement de la rage par les bains de mer a déjà été traitée ici à plusieurs reprises (1).

Je ferai remarquer à ce sujet que j'ai retrouvé aux Archives de la Vendée (Série B ; n^{os} 1140, 1143 et 1145) quatre documents intéressants, qui prouvent que, sur les côtes de l'Océan, au XVIII^e siècle, on baignait encore dans l'eau de mer les personnes ou les animaux atteints de rage. Ces quatre pièces, antérieures au XVIII^e siècle, ont pour titres les suivants :

(1) Bull. VI, p. 182-195 ; VIII, p. 335-339 ; IX, p. 25-26 et 44-43.

1° 1677. — Réception de Jacques Butaud, pêcheur, demeurant en ce lieu (Saint Michel en l'Herm), comme baigneur juré, en remplacement de son père, âgé de 84 ans, et duquel il a appris « la fonction de beigneur (*sic*), tant des personnes qui se sont présentées que des bestiaux et autres animaux, qu'on a amenés pour baigner à la mer » (20 août 1677, f° 16, v°, n° 1140).

2° 1686. — Réception de Michel Rideau et de Jacques Butaud, pêcheurs, demeurant à Saint Michel, en qualité de baigneurs jurés, lesquels ont offert « de faire le serment par devant nous (sénéchal) debien et fidellement procedder (*sic*) en l'exercice de la dite charge, en les cas requis et nécessaires, aussi bien que de garder les secretz (*sic*) à quoi ils peuvent être obligés par la réquisition qui leur en serait faite par les personnes qui se commettraient volontairement entre leurs mains pour être baignés, se raportant volontiers à la taxe qui sera par nous ci après faicte (*sic*) pour leurs droicts de baing (*sic*), tant à l'égard des hommès et des femmes, de quelques aages et conditions qu'ilz puissent estre, que d'autres bestes irraisonnables » (30 août 1686, f° 10, n° 1143).

3° 1696. — Réception de Blaize Rideau, pêcheur, demeurant à Saint Michel, âgé de 60 ans environ, ci-devant baigneur, « lequel nous a déclaré qu'il aurait pleu (*sic*) aux seigneurs de cette Cour de lui permettre de beigner (*sic*) tous ceux et celles qui se présenteront pour se faire beigner dans l'estendue des eaux et canaux (1) de cette Cour, aussi bien que toutes sortes d'animaux, qui se trouveront mordus de chiens, ou autres animaux enragés, ou autrement gastés » (2) (31 août 1696, f° 9, n° 1145).

4° 1697. — Réception de Blaise Rideau, ci dessus désigné, en la charge de baigneur juré, dans l'étendue des eaux salées de cette baronnie (Saint Michel en l'Herm, 8 mars 1697, f° 13 v°, n° 1145).

Ainsi, de 1677 à 1697 au moins, à Saint-Michel, en l'Herm (Vendée), bourgade qui aujourd'hui n'est plus sur le bord de la mer, mais en est distante de quatre kilomètres (marais récents dus aux vases de la Baie de l'Aiguillon), on a baigné hommes et animaux

(1) Il y avait déjà des canaux, à eau salée, dans les environs.

(2) Cela prouve qu'on baignait aussi tous les malades atteints de maladies mentales ou nerveuses, graves.

pour les guérir de la rage ! — Il y avait même là une station balnéaire en vogue, puisqu'il existait des baigneurs jurés, tenus au secret professionnel.

Aujourd'hui, il n'y a plus de plage en cette région ; elle a été transportée à la Faute, en face de l'Aiguillon-sur-Mer, à l'embouchure du Lay.

— M. DORVEAUX présente, de la part de M. Alfred POUSSIER (de Rouen) :

1° Un prospectus imprimé à Rouen en 1738 et indiquant les « Préparations de Chymie les plus rares » et les « Epiceries et Drogueries de toutes espèces, tant en gros qu'en détail » qui se trouvent dans l'officine du « sieur Feret, marchand apoticaire, demeurant à Dieppe, Grande-Rue, près le Puits Salé, à l'enseigne de la Ville de Paris » ;

2° Un « Arrest de la Cour du Parlement de Rouen, portant défenses à toutes personnes de faire la Profession d'Apoticaire dans les Villes où il y Communauté dudit Etat ; avec défenses aux Juges et Substituts du Procureur Général, et autres, de permettre et autoriser l'exercice de la dite Profession, qu'il ne leur soit au préalable apparu un Brevet d'Apprentissage en Ville de Loi, ou autres Certificats de service chez les Maitres ou dans les Hôpitaux et Armées », imprimé à Rouen par Jac. Jos. Le Boullenger, en 1759.

M. POUSSIER offre à la Société ces deux documents, ainsi que son ex-libris.

— M. DORVEAUX présente aussi une reproduction par la photographie en couleur du portrait de Pasteur par Edelfelt, et une planche où sont représentés dix-huit professeurs de l'ancienne Faculté de médecine de Strasbourg ; ces deux estampes sont offertes à la Société par M. DESCHIENS (de Paris).

LES COLLIERS QUI GUÉRISSENT

par le D^r Marcel BAUDOUIN

J'ai expliqué, dans plusieurs conférences sur les *Bijoux préhistoriques*, comment étaient nées les idées actuelles, relatives aux COLLIERS qui GUÉRISSENT. — J'ai montré comment, grâce à des trouvailles successivement faites, depuis l'époque du *Fer* et avant la venue en Bretagne de la civilisation romaine, s'étaient constitués les fameux colliers d'*Ambre* (*Ambre des Dolmens*), qui, actuellement encore, dans le Morbihan et ailleurs, jouent un rôle thérapeutique considérable (1).

On a souvent considéré ces déductions, basées sur le *folklore* et la *psychologie des primitifs*, comme des hypothèses sans intérêt, oubliant la valeur réelle des *Traditions populaires* comme *Documents scientifiques*.

Je voudrais aujourd'hui fournir une *preuve irréfutable* en faveur de cette conception, qui devient dès lors un fait acquis et permet de classer, dans le cadre des données scientifiquement démontrées, l'explication de l'origine de la VERTU CURATIVE des *Colliers d'Ambre*, ou des *Colliers* fabriqués avec des grains d'enfilage *préhistoriques*, trouvés dans les sépultures préhistoriques de Bretagne en particulier.

Cette preuve est représentée par l'observation suivante rapportée par le Commandant A. Martin en 1912 (2). Je la résume autant que possible, car elle n'est que la répétition, que la reconstitution même, de l'explication que j'avais *imaginée* ! Ce qui prouve bien qu'en science les hypothèses, paraissant les plus discutables, quand elles sont émises par des personnes compétentes, n'ont rien à voir avec le fameux « roman préhistorique », qui, lui, est toujours très grave de

(1) Mémoires de MM. de Closmadec, Bomemère, Aveneau de La Grancière, etc.

(2) *Les fusäioles en pierre ornementée du Dép. des Côtes-du-Nord.* — *Bull. de la Soc. Arch. du Finistère*, t. XXXIX, 1912. — Tiré à part, 1 pl.

conséquences. — Voici l'histoire racontée par le Commandant Martin.

En 1880, M. l'abbé Prigent fouilla le tumulus de Tosem-Kergourognon, à Prat (C. d. N.). Il s'agissait d'une sépulture de l'Age du Cuivre ou 1^{er} Age du Bronze (1). Un curieux déroba sur le chantier de fouilles *deux grains de collier*, en même temps que quelques pointes de flèche en silex. Le larcin serait resté ignoré « si son auteur, chaque fois qu'il avait trop bu, ne s'était vanté » de son acte. Avec le temps, il vint à jouir en paix de son petit trésor, dont les deux perles constituaient à ses yeux la partie importante. Les croix gravées sur l'une d'elles avaient attiré son attention ; et son esprit simpliste avait été frappé de l'analogie que présentaient ces signes avec celui de sa propre croyance. De là à attribuer un caractère *symbolique et religieux* à cette perle, il n'y avait qu'un pas, *bientôt franchi* ; et elle devenait alors un *talisman*, doué de vertus magiques où la *superstition* se mêlait à la foi, comme il arrive si souvent dans nos campagnes.

Toujours est-il que les deux disques perforés furent *enfilés* et que leur possesseur *n'a cessé de les porter* pendant 29 ans comme de précieuses amulettes. C'est à sa mort, arrivée en 1909, qu'un de ses fils, qui, plus qu'aucun autre en connaissait la provenance, ayant remarqué lui-même, a-t-il avoué, le coup de main de son père, s'empressa de les restituer à l'abbé Prigent...

Cette observation est typique et suffisante pour entraîner la conviction.

On prend sur le fait : 1° Le point de départ de l'idée sur la *trouvaille* ; 2° Le *raisonnement* effectué sur la pièce découverte ; 3° La *relation établie* entre la *nature* et l'*origine* de la pièce (2) et le *lieu* de trouvaille ;

(1) *Mém. de la Soc. d'Ém. des Côtes-du-Nord*, 1881.

(2) Les savants, d'ailleurs, ne savent pas encore eux-mêmes si, à l'époque des *Métaux*, ces grains de collier n'étaient pas déjà des *Amulettes*, au lieu de n'être que de simples éléments d'une *parure*. Par conséquent, la théorie imaginée par le paysan, y voyant un *fétiche*, est très explicable, et elle nous reporte, non pas à des milliers d'années en arrière, cette fois, mais seulement aux premiers bégaiements de la *Préhistoire*, c'est-à-dire il y a quelque cent ans.



4° La *conclusion* (déduction), d'ordre *fétichiste*, qui montre, une fois de plus, comme je l'ai répété bien des fois, que beaucoup de nos paysans de France en sont encore au XX^e siècle, à la *Mentalité des Hommes de la Pierre polie*, en ce qui concerne les *idées religieuses*, malgré plus de 15 siècles de christianisme !

OUVRAGES OFFERTS

M.-Ed. BONNET. *La flore ornementale de l'église Saint-Andoche de Saulieu (Côte-d'Or)*. Dijon, impr. Jacquot, 1911, in-8°, 6 p., fig. Extr. du *Bulletin de la Société Syndicale des Pharmaciens de la Côte d'Or*.

Id. *Un livre peu connu de J.-C. Schaeffer sur l'emploi de divers végétaux pour la fabrication du papier (1765-1771)*. Dijon, impr. Jacquot, 1911, in-8°, 4 p. *Ibidem*.

Id. *Les thériaques de Nicandre d'après les figures du manuscrit grec de la Bibliothèque nationale de Paris*. Dijon, impr. Jacquot, 1911, in-8°, 7 p., 1 fig. *Ibidem*.

Id. *Sur une édition très rare et fort peu connue de l'Herbarius, imprimée à Paris vers 1486*. Paris, 1911, in-8°, p. XXXVII-XLII, 1 fig. Extr. du *Bull. de la Soc. bot. de France*.

Hubert CLEU. *La maladie du cardinal de Richelieu*. Paris, 1912, in-8°, p. 194-240. Extr. de la *Revue de médecine*.

Andrea CONSINI. *I primi innesti pubblici del vaiuolo in Firenze*. Firenze, tip. e libr. Claudiana, 1912, in-8°, 30 p. Extr. des *Atti della Società Toscana d'Igiene*.

P. EMMANUEL. *Etude comparative sur les plantes dessinées dans le Codex Constantinopolitanus de Dioscoride*. S. l. n. d., in-8°, 45 p. Extr. du *Journal suisse de chimie et de pharmacie*.

James J. WALSH. *Physicians' fees down the ages*. S. l. n. d., in-8°, p. 239-275. Extr. de *International clinics*, vol. IV, ser. 20.

Id. *Women in medicine*. S. l. n. d., in-8°, p. 71-83. *Ibidem*, vol. III, ser. 19.

Id. *The medical profession for 6.000 years*. New York, 1909, in-8°, 48 p. Extr. de *New York medical Journal*.

Id. *St. Luke the physician*. New York, 1910, in-8°, 17 p. *Ibidem*.

Id. [Joseph P. WALSH, collaborateur]. *Prescriptions old and new*. New York, 1911, in-8°, 20 p. *Ibidem*.

Séance du 8 Mai 1912

Présidence de M. LE PILEUR

MM. CORSINI, GENIL-PERRIN, PICQUÉ, WALSH, WOLFF et la Société médicale du IV^e arrondissement de Paris, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Candidats :

M. le docteur L. BOUDON, chef de clinique à la Faculté de médecine, rue de Bellechasse, 64, Paris, présenté par MM. Gilbert Ballet et Barbé.

M. le docteur COLIN, médecin-major de 1^{re} classe en retraite, rue d'Ulm, 2, Paris, présenté par MM. Dorveaux et Le Pileur.

M. le docteur Piero GIACOSA, professeur à l'Université, corso Raffaello, 30, Turin, présenté par MM. Blanchard et Wickersheimer.

M. le docteur Henri HARTMANN, professeur à la Faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux, place Malesherbes, 4, Paris, présenté par MM. Le Pileur et Wickersheimer.

M. Gustave LEFORT, pharmacien honoraire, aux Mécliers, Saint-Didier en Rollat (Allier), présenté par MM. Dorveaux et Fabre (de Commentry)

M. le docteur J. PAYENNEVILLE, médecin des hôpitaux, rue Beffroy, 29, Rouen, présenté par MM. Dorveaux et Le Pileur.

M. le docteur Virginio PENSUTI, professeur à l'Université, Piazza Galeno, villino Ximenes, Rome, présenté par MM. Blanchard et Wickersheimer.

M. le docteur Jean VINCHON, interne des Asiles de la Seine, boulevard Saint-Jacques, 39, Paris, présenté par MM. Delaunay et Wickersheimer.

M. le docteur Eugène OLIVIER, ancien interne des hôpitaux, rue de Rennes, 116, Paris, présenté par MM. Blanchard et Delaunay.

M. le docteur R. GOULARD, Brie-Comte-Robert, présenté par MM. Prieur et Wickersheimer.

**LES EX-VOTO MÉDICAUX D'ORGANES INTERNES
DANS L'ANTIQUITÉ ROMAINE
par le D^r Paul ROUQUETTE**

II

Dans une première étude (1), nous avons passé en revue toute une série d'organes internes du corps humain, représentés soit à l'état isolé, soit groupés par appareil, et nous disions qu'en poursuivant nos recherches dans les collections des musées, nous avions trouvé des preuves absolument palpables que ces ex-voto de viscères représentaient bien les viscères de l'organisme humain. C'est ainsi que nous allons étudier toute une série de torsos ou de moitié de torsos d'hommes et de femmes, qui largement ouverts par une laparotomie médiane, laissent apparaître les organes précédemment décrits, disposés suivant le même type conventionnel que sur les « *planches anatomiques* », reproduites dans notre premier article.

**Ex-voto d'organes internes
adhérents à une forme humaine**

Cette nouvelle série d'*Ex-voto anatomiques adhérents à une forme humaine* indique un degré d'art ou de science (2), plus élevé dans l'interprétation de ces offrandes, qui cherchaient à rappeler le plus possible la forme et le siège de l'organe malade. Tel torse, par exemple, bien que laparotomisé sur la ligne médiane, n'est modelé que d'une façon incomplète et seulement du côté droit, pour bien indiquer que la douleur, quoique d'origine centrale, ne se manifeste qu'à droite. Tel autre

(1) *Bull. de la Soc. fr. d'hist. de la méd.*, X (1911), p. 504 et suiv.

(2) Sous Galien, l'enseignement de l'anatomie consistait à montrer un homme nu et à désigner l'emplacement des organes et des viscères; mais ces indications supposaient préalablement un enseignement fondé sur la dissection humaine. Celle-ci fut surtout en honneur à l'époque d'Hérophile, mais les connaissances précises qu'elle avait données se perdirent peu à peu ou devinrent de plus en plus vagues.

buste de femme est représenté, de façon voulue, sans tête, ni bras, ni jambes ; mais la laparotomie abdominale, mettant à nu les viscères, nous indique de façon précise que ni la tête ni les membres ne prenaient part aux souffrances d'origine viscérale. De la sorte, le dieu guérisseur avait constamment devant les yeux l'image de l'organe malade avec toutes les indications voulues.

Un des plus célèbres ex-voto de la série que nous allons publier est sans contredit le « *Thorax ouvert* » du Musée des antiques au Vatican.

Thorax ouvert, du Vatican (fig. 1).

Ce torse, en marbre, fut trouvé vers le milieu du XVIII^e siècle dans les fouilles faites sur l'emplacement de la villa d'Antonius Musa, médecin d'Auguste, entre la via Labicana et la villa Prænestina (1). Il est sans doute assez mutilé, comme on peut le voir, mais il est resté heureusement pour nous la plus grande partie de la « *préparation anatomique* » qu'il avait peut-être, dans l'idée du sculpteur, l'intention de représenter.

Ce torse, dont les proportions extérieures sont exactes, est celui d'un homme adulte et bien musclé. Une incision médiane, qui va de la base du cou à la région hypogastrique, laisse entrevoir la masse entière des viscères thoraciques et abdominaux. On aperçoit donc, dans la partie supérieure de l'incision, les poumons inclinés l'un vers l'autre et abritant à l'intérieur d'une loge de forme triangulaire un organe très allongé, pointu, qui ne peut être que le cœur. On remarquera que ce cœur, comme dans les autres ex-voto, est encore placé sur la ligne médiane et qu'il est encore plus pointu à son extrémité que nous ne l'avions rencontré jusqu'ici : de plus, il adhère par sa pointe à un organe (?) sous-jacent, qui donne l'impression, par

(1) Dom CABROL (*Dict. d'Archéol. chrétienne*, artic. *Anatomie*) : « La date de ce fragment peut être approximativement indiquée comme antérieure à l'époque de Gallen, dont la description anatomique des viscères abdominaux est sensiblement plus avancée que leur représentation dans ce fragment. »

son bord relevé, d'un simple feuillet transversal. Cet organe membraneux représente-t-il le diaphragme ?

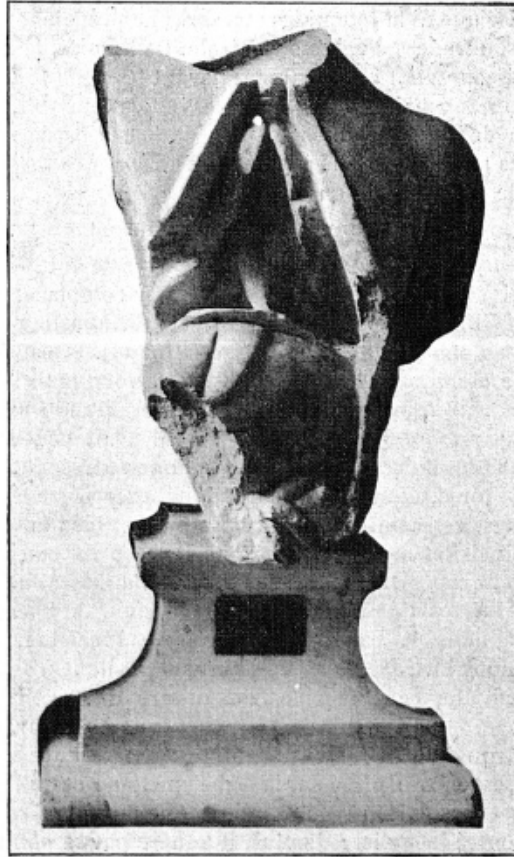


Fig. 1.

L'hypothèse nous paraît plausible et soutenable, bien qu'elle ait été niée par le D^r Tommasi Crudeli (1) ;

(1) *Bull. dell'Istitut. di Corrispond. archeol.*, 1885, p. 147-149.

Charcot et Dechambre, au contraire, déterminent de façon très catégorique (1) comme « diaphragme (2) le feuillet transversal, sur lequel adhère le cœur ». La forme de ce cœur a donné lieu à des controverses nombreuses; car on a voulu y voir, d'après cette donnée et d'après celle du contact avec le diaphragme, la reproduction d'un cœur de singe. On en concluait que ce marbre avait été sculpté d'après nature, puisque la dissection des singes remplaçait dans l'antiquité celle des cadavres humains (3), et l'on cherchait dans les différentes espèces de singes celle qui présentait une semblable disposition du cœur, tout en ayant un appareil pulmonaire en concordance avec l'anatomie de l'homme. On en arrivait ainsi à conclure que seuls le magot, le ouistiti et le tamarin pouvaient avoir servi de modèles, puisqu'ils avaient à la fois un cœur vertical et des poumons comme ceux de l'homme, c'est-à-dire un poumon droit à trois lobes, un poumon gauche à deux lobes, alors que l'immense majorité des êtres de leur espèce présente quatre lobes au poumon droit.

En réalité, en a-t-il été ainsi? ou ne faut-il pas y voir, comme le propose le professeur T. Crudeli, un artifice de préparation du sculpteur, qui n'aurait fait adhérer la pointe du cœur que pour assurer la solidité de cette petite pièce de marbre, isolée et pendante au milieu de la cavité thoracique? Cette explication nous paraît beaucoup plus simple et plus plausible que l'hypothèse de Charcot.

Au-dessous du diaphragme (puisque nous en admet-

(1) *Gazette hebd. de Méd. et de Chirur.*, 1837, IV, p. 425-457: De quelques marbres antiques concernant les études anatomiques, par les D^{rs} CHARCOT et DECHAMBRE.

(2) Cet organe était connu d'ailleurs des Grecs, d'après le témoignage de PLINE (*Hist. Nat.* Liv. XI, § LXXVII), puisqu'ils lui avaient donné le nom de « φρένες » tandis que les Latins dénommaient « præcordia » cet organe membraneux étendu au devant du cœur.

(3) Telle était la croyance de Pline qui affirme (Liv. XI, § 100) que tous les organes intérieurs des singes sont conformés sur le modèle de l'espèce humaine.

tons l'existence) se trouve une masse globuleuse, volumineuse bien que fragmentée de moitié. Sur cette masse, partant du milieu du diaphragme, exactement au-dessous de la pointe du cœur, une ligne de démarcation se dirigeant vers le côté droit de l'abdomen indique la séparation entre le foie et l'estomac.

Le foie est ainsi représenté, comme nous l'avons déjà vu, sous forme d'organe trilobé ; quant à l'estomac, auquel l'artiste a donné des proportions excessives, peut-être intentionnellement, il est représenté avec la grande courbure en haut et la petite en bas, contrairement à la normale.

La cassure du marbre ne permet pas de voir l'aboutissement de l'estomac avec l'intestin, mais on peut voir un fragment de ce dernier organe refoulé tout en bas, à l'extrémité gauche et inférieure de ce torse.

Nous avons fait ressortir les inexactitudes anatomiques les plus grossières de ce marbre sans nous arrêter à des critiques que chacun peut faire, comme celle par exemple de la position abaissée du cœur, absolument anormale. Ce que nous avons dit suffit pour permettre de conclure que ce « marbre » n'a pu être fait d'après nature ; qu'il n'était pas destiné par suite à servir de modèle anatomique ; qu'il n'est pas davantage l'expression d'une fantaisie d'artiste, mais qu'il s'agit très probablement d'un ex-voto pour la réalisation duquel le sculpteur avait appelé à son aide tant bien que mal les notions qu'il avait acquises en anatomie.

Quoi qu'il en soit, ce marbre est fort curieux, car il devait être l'offrande d'un riche personnage si on le compare au point de vue de la matière première et du travail d'exécution aux autres ex-voto de simple terre cuite faisant partie de cette même série.

Torse en terre cuite
du Musée national Rome (fig. 2).

L'exemplaire reproduit par la fig. 2 est un torse en terre cuite, mutilé lui aussi, mais complet au point de

vue de l'ensemble des viscères. Ses restes indiquent suffisamment le souci qu'avait eu le modelleur de se rapprocher de la nature, du moins par l'aspect extérieur; car il n'a pas manqué d'indiquer la saillie de

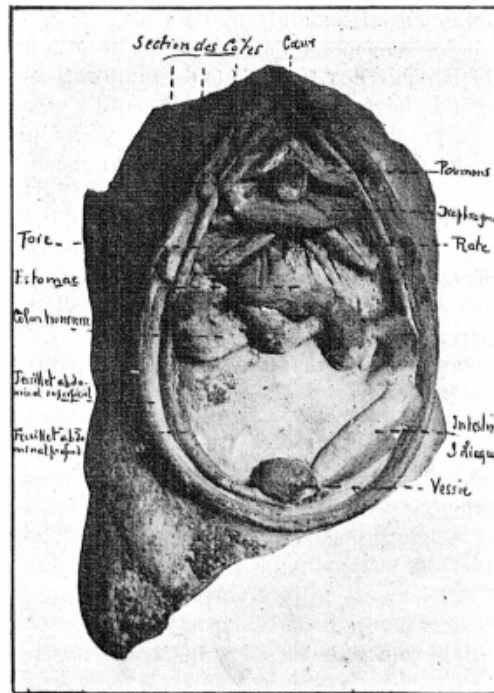


Fig. 2.

la hanche, le pli de l'aîne à droite et la rondeur musculaire de la partie supérieure de la cuisse du même côté.

Ce torse, un des plus curieux du Musée national de Rome, fut découvert dans un chantier de fouilles à Rome même (1); il mesure 34^{cm} de haut sur 28^{cm} de

(1) Comtesse Lovatelli: Isola Tiberina, Fouilles du Tibre (*Mélanges Perrot*, 1903, p. 227).

large, et l'ouverture de ce buste si largement laparotomisé, du bord supérieur du sternum à la symphyse pubienne, en comprend presque toute la hauteur (30^{cm} sur 22^{cm}).

Le sternum a été complètement réséqué, ainsi que le « tablier costal, » au niveau de trois côtes, dont on aperçoit les surfaces de section à droite et à gauche dans l'épaisseur des téguments du thorax. A ce sujet, il y a lieu de faire remarquer que la paroi abdominale et thoracique est représentée formée de deux feuillets : un feuillet superficiel, le plus épais, qui recouvre les côtes sectionnées, et un feuillet profond, plus mince, qui pourrait être rabattu sur les organes internes.

Faut-il y voir un simple fait du hasard ou, au contraire, ne serait-ce pas une indication que cet ex-voto a été fait en partie d'après nature ? La chose nous paraît assez probable.

Le modelleur, en tout cas, s'il n'avait pas vu des viscères humains en place, avait dû *voir ouvrir* (1) un thorax et un abdomen, car il n'eût pas inventé de pure imagination un double plan superficiel, épais, musculaire, et un plan profond, plus mince, aponévrotique et péritonéal.

Dans l'angle supérieur de l'ouverture thoracique, on retrouve la « loge triangulaire » que nous sommes accoutumés à rencontrer, abritant le même organe ovoïde, que nous avons déterminé comme étant le cœur. Rappelons que les deux masses inclinées l'une vers l'autre et formant le toit protecteur de la loge cardiaque représentent les poumons : ceux-ci, toutefois, ne sont pas figurés de manière aussi complète que dans les ex-voto précédents, où les différents lobes sont dessinés.

(1) Malgré la rareté des dissections ou des autopsies, un médecin de l'École hippocratique, Dioclès, de Caryste, avait écrit dès le II^e siècle un traité de la dissection, cité par Pline et Galien (DIOCLÈS *fragmenta*, KÜHN, 1820) ; de même Hérophile, (335 av. J.-C.) et Erasistrate (300-260 av. J.-C.).

Quant à la masse transversale, sur laquelle repose le cœur, comme « sur un coussin mollet », au dire de Galien, elle pourrait à la rigueur être interprétée comme le diaphragme, et nous ne pensons pas, comme c'est du reste l'avis du professeur Stieda, qu'on puisse y voir une image du péricarde : ses dimensions en sont trop grandes, par rapport aux autres organes. Le professeur Stieda croit simplement qu'on a voulu réunir les poumons par un bourrelet transversal, dénué de signification précise ; nous ne sommes pas de son avis et nous pensons au contraire qu'il s'agit bien là du diaphragme, comme dans le thorax en marbre du Vatican.

Au-dessous du diaphragme et à gauche (par rapport à la photographie), se trouve une masse quadrangulaire, obliquement dirigée de dedans en dehors et de haut en bas : cette masse doit représenter le foie ; elle est surmontée elle-même d'une petite masse cylindrique, qui pourrait être la vésicule biliaire.

À droite du foie, un organe volumineux, dilaté, avec des gouttières verticales indiquant ses propriétés d'extensibilité, représente à n'en pas douter, l'estomac : au-dessous de lui, un organe de volume réduit et symétrique du foie est l'image de la rate (1).

Barrant transversalement toute la cavité abdominale et sans continuité apparente avec l'estomac, se déroule une anse intestinale, ayant d'abord la direction du colon transverse, puis s'infléchissant à droite en un coude assez brusque pour se continuer par une partie rectiligne. Cette anse vient aboutir enfin à un organe médian placé tout au bas de l'incision abdominale et derrière lequel son extrémité se trouve cachée. Disons, sans plus tarder, que cet organe à apparence sphérique et placé juste au-dessus de la symphyse pubienne ne peut être que la vessie (2).

(1) PLINE. *Hist. nat.*, liv. XI, § LXXX : « Du côté gauche, à l'opposite du foie, est attachée la rate, dont la perte, d'après certains, amènerait chez l'homme la perte du rire, tandis que l'intempérance du rire dépendrait de la grosseur de cet organe ».

(2) PLINE (*Hist. nat.*, liv. XI, § LXXXIV) : « La vessie de l'homme est sous le ventre, à la partie antérieure. »

Pouvons-nous tirer de l'examen de cet ex-voto quelques déductions médicales ?

Il apparaît à première vue que l'organe mis le plus en relief, qui a été modelé semble-t-il avec un soin tout particulier, est l'intestin dans sa portion transversale. Si on compare en effet cette portion à la partie descendante du même organe, simple tube uni, sans aucun détail, on ne manquera pas d'être frappé de la série d'involutions sur son axe de ce côlon transverse, avec des parties distendues et d'autres étranglées.

On devine très nettement qu'on a voulu représenter ici une série d'étranglements internes ; et il se pourrait fort bien que l'affection ayant motivé cette « planche anatomique » si curieuse ait été une obstruction intestinale. A notre avis, c'est ce qu'a voulu signifier le fabricant en multipliant les involutions de l'intestin sur son axe. Peut-être même l'affection avait-elle nécessité une laparotomie que rappellerait également l'ex-voto (1).

Un torse analogue, mais en meilleur état que le précédent au point de vue de la silhouette extérieure est le torse de femme représenté par la fig. 3.

En réalité, ce torse ne comprend que la moitié droite du thorax et cette limitation de l'ex-voto n'est pas la résultante de cassures antérieures : elle a été voulue par le modelleur qui a exécuté la pièce sur les indications de la malade.

Ce demi-torse comprend l'amorce du cou et du bras droit, le sein droit, le thorax et l'abdomen jusqu'à la naissance des cuisses, qui sont brisées, mais ne devaient probablement qu'être amorcées aussi, comme le bras et le cou.

Quant au côté gauche, il n'est même pas ébauché ;

(1) Un passage d'Élien (*Hist. animal.*, IX, 33) cite le cas d'une femme à laquelle les prêtres d'Esculape ouvrirent le ventre (?) pour en retirer un ver d'une merveilleuse grosseur. — Un texte d'ΑΝΤΕΜΠΟΡΑΚ *Oneirocrit*, V, 61 parle d'une incision à l'abdomen faite par Esculape à un malade. Ces mêmes indications de laparotomie (?) se retrouvent sur les stèles découvertes par Cavvadias.

pas la moindre esquisse de l'épaule, du bras ou même du sein ; il est donc bien établi que l'ex-voto se rapportait uniquement à une affection du côté droit.

Cette curieuse pièce, qui provient des fouilles même de Rome, où elle est exposée au Musée National, pré-

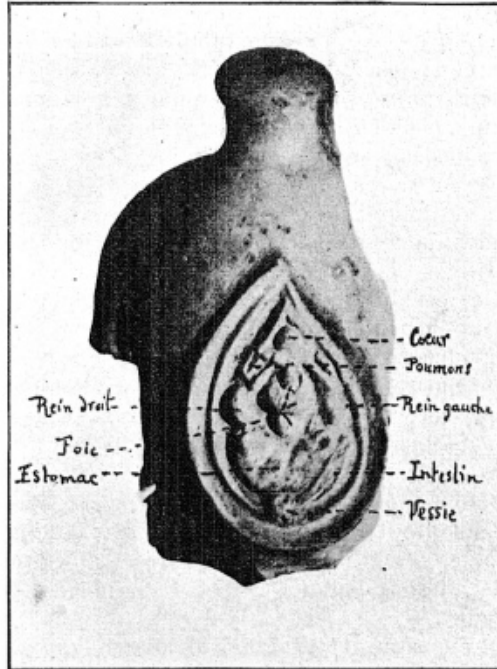


Fig. 3.

sente les dimensions suivantes : haut. 47^{cm}, diamètre transversal 22^{cm}, les dimensions de l'ouverture thoraco-abdominale étant de 21^{cm} de haut sur 16^{cm} de large.

A travers cette ouverture apparaît la totalité des viscères internes : c'est le même dispositif que précé-

demment avec la loge triangulaire, renfermant le cœur, dont la pointe fait saillie au centre; ce sont les mêmes lobes pulmonaires, identiquement disposés, puis le foie, masse trilobée, flanquée à droite et à gauche des deux reins; enfin, au-dessous, une vaste poche médiane et globuleuse, qui doit correspondre à l'estomac. A la partie inférieure de la cavité abdominale et à gauche, un organe tubulaire oblique de haut en bas et de dehors en dedans va s'arrêter, comme sur l'exemplaire précédent, derrière une masse arrondie, médiane, placée à hauteur du pubis, que nous avons déterminée comme la vessie.

L'interprétation de cette pièce au point de vue pathologique est plus délicate, car aucun organe n'est spécialement mis en valeur et on ne peut guère émettre d'hypothèse plausible: il est indiscutable toutefois, nous le répétons, que le souci de représenter le côté droit du corps indique nettement que l'ex-voto était « spécifique » d'une affection siégeant de ce côté.

Au point de vue de la disposition anatomique des organes, cet ex-voto rappelle un peu les « *plaques viscérales* » décrites dans la première partie (1) de notre étude, avec cette différence toutefois que dans celle-ci, les organes pulmonaires paraissent réduits au minimum, au profit des organes abdominaux, tandis que c'est plutôt le contraire chez les autres. Était-ce voulu? Ou n'était-ce pas plutôt le fait d'une main-d'œuvre différente?

L'ex-voto suivant (fig. 4) témoigne dans son ensemble d'une plus grande étude de la ligne; on y relève quelques détails anatomiques précis: relief des seins, indication des sillons sous-mamillaires et intermamillaires; le creux axillaire est indiqué ainsi que le pli génito-crural et la saillie des hanches prononcée surtout à gauche.

Ce torse de femme complet, auquel son auteur n'a pas cru devoir façonner la tête ni les membres, se

(1) *Bull. de la Soc. fr. d'Hist. de la Méd.* X, 1911, p. 512, fig. 5.

contentant de les amorcer, puisque ces parties n'avaient aucune signification pour l'ex-voto, fait partie des collections du Musée du Louvre (N, 4737, ancienne collection Durand E. D. 2097).

Ses dimensions sont les suivantes : haut. 187^{mm} ; largeur au niveau des bras ou grande envergure 130^{mm} ;

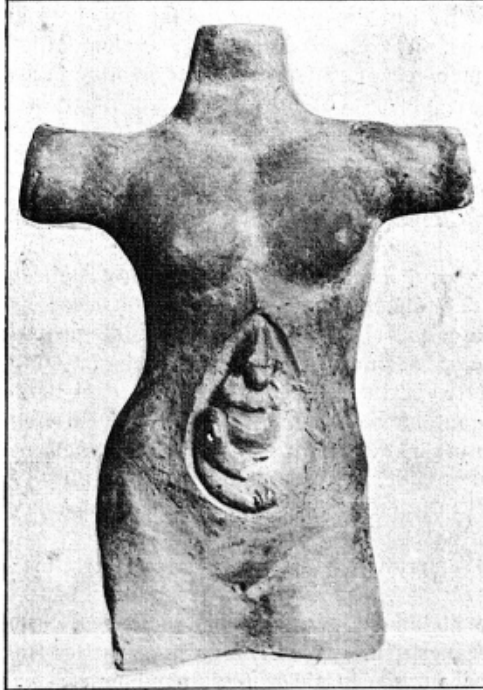


Fig. 4.

largeur des hanches 83^{mm}. Dimensions de l'incision abdominale : largeur maxima 40^{mm} ; hauteur 60^{mm} ; Comme dans les deux ex-voto précédents, l'abdomen est ouvert et montre un dispositif d'organes à peu près identiques à ceux déjà étudiés ; mais on note toutefois

une ignorance plus grande de la topographie splanchnique et une précision moindre dans le détail.

C'est ainsi que cette laparotomie médiane, qui commence au-dessous de l'appendice xiphoïde, n'en met pas moins à découvert le cœur. Quant aux autres organes, ils sont mal isolés les uns des autres et l'on a peine à reconnaître la loge triangulaire formée par les poumons, qui jusqu'ici avait toujours été si bien modelée. On chercherait en vain également le foie et l'estomac, tels que nous avons été habitués à les voir : tout au plus, peut-on reconnaître dans la masse tubulée de droite une partie de l'intestin, et la vessie, dans la petite masse médiane à la limite inférieure de l'incision.

Il ne semble pas davantage possible d'émettre sur cet ex-voto une hypothèse pathologique soutenable. La malade qui l'avait offert à la divinité guérissante avait-elle été réellement opérée ? et avec succès ? N'était-ce pas simplement une offrande propitiatoire pour être guérie de douleurs intestinales ? N'était-ce pas peut-être aussi un ex-voto d'opération césarienne ?

Le doute ne saurait exister pour l'ex-voto précis que reproduit la fig. 5. Le donateur avait en effet pris soin de faire mouler uniquement le tronc ou plutôt l'abdomen, limité en haut à l'ombilic, en bas à la racine des cuisses.

Les dimensions de ce tronc sont les suivantes : haut. 31^m ; circonf. supér. 50^{cm} ; circonf. infér. 67^{cm}.

A cet abdomen devaient probablement être attenants les organes génitaux, si l'on en juge par les traces de cassure au niveau de la région pubienne ; mais peu importe cette mutilation, car tout l'intérêt de l'ex-voto consiste dans la masse en relief sous-ombilicale.

Cette masse (diamètre vertical : 8^{cm}, diamètre horizontal : 10^{cm}) se présente sous l'aspect de plusieurs circonvolutions intestinales, plus ou moins coudées, plus ou moins gonflées, enchevêtrées les unes sous les autres, mais au milieu desquelles une anse

horizontale apparaît beaucoup plus tuméfiée que les voisines. La position de cette masse entre l'ombilic et le pubis, exactement sur la ligne médiane évoque indubitablement l'idée d'une volumineuse hernie de la ligne blanche, presque une éventration.



Fig. 5.

Telle est, à n'en pas douter, la signification de cet ex-voto si curieux, offert par un malade atteint d'éventration avec « étranglement herniaire ». Était-ce avant la réduction de sa hernie ? Était-ce après une heureuse issue opératoire ? Il n'y aurait point lieu de s'étonner

de cette dernière éventualité, puisque nous savons par Martial (1) qu'il existait des médecins herniaires, spécialistes pour la réduction des hernies (2). Nous rappellerons, à propos de cette hernie, un ex-voto non moins curieux (3) du même genre, offert par un naufragé, échappé à la mort et qui avait toujours cru que la volumineuse hernie abdominale dont il était atteint lui avait permis de se maintenir sur les flots jusqu'à ce qu'il fût enfin recueilli !

Comme on a pu le voir, la série des « planches anatomiques votives » est des plus intéressantes, et pourtant ces spécimens curieux ne sont pas en très grand nombre. Nous venons d'étudier les mieux conservés, mais il en est quelques autres, figurant dans des Musées italiens ou allemands, que nous devons, pour être aussi complet que possible, analyser de façon succincte tout au moins. Dans les collections allemandes, le professeur Stieda ne signale que quatre ex-voto de cette catégorie.

1^{er} torse de Bonn. — Deux de ces torsos, provenant de Veïes comme ceux exposés à Rome, sont au Musée artistique de l'Université de Bonn. L'un d'eux, qui mesure 30^m de hauteur, représente un torse dont les cavités thoracique et abdominale sont ouvertes. Dans l'angle supérieur de l'incision, on voit à la partie médiane un petit corps entouré de masses inégales et auquel sont appendus deux bourrelets, en forme de massue, l'un à droite, l'autre à gauche (cœur et les poumons). Les petites tubérosités au-dessus du cœur

(1) Martial, X, 56 : « Hermès dit-il, est le Podalire des hernies. »

(2) On trouve, d'ailleurs, dans Celse (*de Re medica*, liv. VII, parag. XIX, la description de l'opération de la hernie et (liv. VI, parag. XVII) la liste des remèdes à employer, dans les *Exomphales* pour éviter le secours de la main et l'emploi du fer.

(3) Anthologie palatine (vol. I, chap. VI, Epig. 466, traduct. latine) :

« Imaginem herniæ Dionysius huc dedicavit,
 » Ex Nautis quadraginta servatus solus :
 » Lumbis enim ea superligatâ natabat.
 » Est igitur etiam herniæ in quibusdam bona fortuna. »

sont peut-être, dit Stieda sans l'affirmer cependant, des restes de péricarde ou de gros vaisseaux sanguins. Trois bourrelets sous-jacents doivent représenter le foie, imité de celui des mammifères : à droite et à gauche, on reconnaît les reins, mais on note l'absence de la rate et de l'estomac. L'intestin est représenté, mais on ne saurait en reconnaître les différentes portions ; dans l'angle inférieur de l'incision abdominale, se trouve une masse arrondie, qui est vraisemblablement la vessie. On ne saurait dire, ajoute Stieda, si le corps représente celui d'un homme ou d'une femme.

2^e torse de Bonn. — Le deuxième fragment du Musée de Bonn ne mesure que 14^{cm} de hauteur : il appartient peut-être à un corps d'enfant. La tête est absente, ainsi que les bras, mais les épaules existent. Le corps est ouvert et montre le cœur, les deux poumons, le foie trilobé, les deux reins et quelques fragments d'intestin ; absence de rate et de diaphragme.

Les deux autres fragments signalés par Stieda lui sont personnels. L'un, de 12^{cm} à 15^{cm} de haut, présente quelques restes de vêtements qu'il suppose avoir dû masquer les organes génitaux. Dans ce fragment de torse, l'ouverture de la cavité thoracique n'est plus elliptique comme précédemment mais triangulaire ; elle montre toutefois, comme les autres ex-voto, le cœur, les poumons, le foie trilobé et des anses intestinales.

L'autre fragment indique par sa forme un thorax féminin : il mesure 53^{cm}, mais il est en moins bon état de conservation. On peut y reconnaître cependant par comparaison avec les autres spécimens quelques uns des viscères abdominaux, entre autres l'intestin, représenté de façon un peu différente du mode habituel.

Dans les collections italiennes, en dehors du Musée National à Rome, et du Musée Etrusque, au Vatican, on peut voir encore quelques ex-voto de cette série (1) au Musée de la « Villa Papa Giulio ».

(1) HELBIG : *Scavi di Civitá Lavinia, Bullet. dell'Istit. di corrispond. Archeol.* 1895, N^o VII, VIII (luglio et Agosto) p. 144.

Ces fragments, provenant des fouilles de Cività-Lavinia et qui furent légués à ce Musée par la Comtesse Vincenza di Santaforia, sont malheureusement des plus incomplets, car il ne reste presque plus aucun organe reconnaissable dans la cavité du corps entr'ouvert.



Fig. 6. — Ex-voto de grossesse. Musée archéologique de Florence.

Quand nous aurons encore signalé un fragment semblable provenant de Nemi (1) et l'ex-voto que nous analyserons au chapitre des organes de la géné-

(1) Scavi presso Nemi. *Ibid.*, 1883, p. 149-151.

ration, mais dont nous donnons dès maintenant (fig. 6) la reproduction, nous aurons groupé dans cette étude le plus grand nombre, peut-être même la totalité, des « Planches anatomiques » reproduisant les organes internes attachés à une forme humaine.

Le professeur Stieda, dans son travail, ne signalait l'existence que de onze exemplaires seulement de cette catégorie d'ex-voto : nous avons pu en signaler quelques autres figurant dans des Musées soit d'Italie, soit de France, et apporter ainsi quelques éléments de plus d'appréciation à l'étude de ces terres cuites si curieuses.

UNE VÉNUS ANATOMIQUE

par le Dr WICKERSHEIMER

A la Bibliothèque de l'Académie de médecine on peut voir une statuette en ivoire figurant une femme enceinte. Cette statuette est de celles que l'on a appelées Vénus anatomiques et dont M. Bérillon a présenté ici même un exemplaire le 13 mars 1907 (1). Elle mesure 17^{cm} de long ; sa face postérieure, plate, est fixée au fond d'une boîte en bois. Les bras sont articulés au niveau de l'épaule, l'avant-bras gauche est fléchi à angle droit sur le bras. Lorsqu'on détache le plastron thoraco-abdominal, à la face postérieure duquel le sternum et les côtes sont représentés en relief, on découvre les deux poumons, divisés chacun en deux lobes et dont le gauche, soulevé, permet de voir le cœur. Plus bas, l'estomac très allongé et le duodénum, la rate, les deux reins réunis à deux vaisseaux médians par un pédicule bifide ; plus bas encore la masse intestinale est représentée par une plaque d'ivoire, les anses de l'intestin grêle étant encadrées par le gros intestin. Cette plaque, soulevée à son tour, laisse voir la moitié postérieure d'un

(1) *Bull.*, VI (1907), p. 29-30.

ovoïde, l'utérus, dans lequel se tient accroupi un fœtus, la tête penchée et appuyée sur ses deux poings. Une ficelle, le cordon ombilical, réunit le fœtus au pôle supérieur de la matrice. Pas de trace du foie ni de la vessie. La statuette est de facture grossière ; les proportions du corps sont mal observées et les deux genoux présentent chacun un sillon horizontal, qui ne répond à aucun détail anatomique.

Les Vénus anatomiques ne sont pas rares. M. Bérillon en possède une et en connaît une autre à Paris. M. le professeur Holländer (de Berlin) m'a montré celle qui est au Musée d'histoire de la médecine, installé à Berlin dans le Kaiserin Friedrich Haus, et dans le *Handbuch der Sexualwissenschaften*, publié en 1912 par Albert Moll, se trouve (p. 531-532, fig. 272) la photographie d'une statuette privée de ses bras, mais, pour le reste, tout à fait semblable à celle qui fait partie des collections de l'Académie de médecine.

Ces statuettes paraissent dater du XVII^e ou du XVIII^e siècle ; leurs dimensions sont trop réduites et leur facture trop grossière pour qu'elles aient pu servir à l'enseignement de l'anatomie.

UNE RARETÉ BIBLIOGRAPHIQUE

par le professeur L. BRAEMER

Dans le *Bulletin* de mai 1911 (1), j'ai décrit un cahier manuscrit, recueil de recettes que j'avais trouvé dans une ancienne bibliothèque de médecin de campagne. Parmi les ouvrages, conservés dans ce même dépôt et ayant appartenu à François Dirat, apothicaire et chirurgien à Caubiac, l'auteur du dit recueil, se trouve un tout petit volume broché, revêtu d'une couverture en parchemin grossièrement cousue. Ce petit in-8^o de

(1) Un cahier de stage officinal de la fin du XVII^e siècle, in *Bull. de la Soc. fr. d'histoire de la médecine*, X, p. 264.

144 pages, imprimé à Lyon par Benoist Rigaud, en 1590, a pour titre : HISTOIRE | ET POURTRAICT | des Plan-
tes, et Her | bes dont on use coutumière | ment, soit au
manger, ou en | médecine, avec leur | propriété et vertu.
Sans nom d'auteur, cet opuscule n'est mentionné dans
aucun des répertoires bibliographiques que j'ai pu
consulter, ni même dans la *Bibliographie lyonnaise* de
BAUDRIER, si bien documentée. Il porte comme titre
courant : *Le Bénéfice commun*, qui est sans aucun rapport
avec le titre particulier énoncé ci-dessus. C'est cette
singularité qui a permis, à notre savant et obligeant
ami, le Dr P. DORVEAUX, d'établir une identification.

Il existe, en effet, à la Bibliothèque de l'École de
Pharmacie de Paris (sous la cote 19 525) un petit in-8°,
imprimé à Paris par Jehan Ruelle en 1560, qui a pour
titre : « LE | BÉNÉFICE COMMUN | de tout le monde où sont
con- | tenues plusieurs souverainetes | pour la conservatiō
de santé, en- | semble le naturel de plusieurs sor- | tes de
pillules, huilles et bausme | avec la propriété des Herbes
et | Plantes communes | par M. Leonard Fuschs.

La deuxième partie de cet ouvrage porte exactement
le même titre particulier et courant que celui de
l'opuscule de la bibliothèque de Caubiac. Ce dernier
n'en est qu'une réimpression avec une légère transpo-
sition des deux premiers chapitres et la suppression
d'un certain nombre (trente-trois) de figures.

Benoît Rigaud, qui exerça à Lyon de 1555 à 1597 et
« dont les descendants occupèrent jusqu'au milieu du
XVIII^e siècle une grande place dans la librairie lyon-
naise, a créé ou plutôt développé à Lyon le commerce
des livres à bon marché. Il s'est appliqué surtout à
vulgariser les recherches sur la médecine, œuvres de
ses contemporains » (1). Il avait édité en 1578 un

(1) BAUDRIER : *Bibliographie lyonnaise*, III, p. 175.

Thésor de médecine (1) du même auteur, qu'il appelle « LEON FUS » (2).

LEONHARD FUCHS, né à Memdingen, aujourd'hui Memmingen, en Souabe (Bavière), en 1501, a pris le bonnet de docteur à Ingolstadt en 1524. Il s'adonna alternativement à la pratique et à l'enseignement de la médecine : tantôt médecin du margrave d'Anspach, tantôt professeur, d'abord à Ingolstadt, puis à partir de 1535 à Tübingen, où il mourut en 1566. Antiarabiste fougueux et polémiste violent, il a cultivé les belles-lettres, la médecine théorique et pratique et la botanique. Son ouvrage principal est intitulé : *De historia stirpium commentarii insignes*. Basileæ, in officinâ Isingrinianâ 1542, in-fol. maj. Une édition allemande du même format parut l'année suivante chez le même éditeur sous le titre de *New Kreuterbuch* (1543). Les éditions latine et allemande in-folio sont ornées de plus de 500 figures, la plupart originales et excellentes, gravées par le Strasbourgeois Rudolph SPECKLE (3). Ces figures ont été rééditées sans texte avec une préface de L. FUCHS, en deux tirages, parus tous deux en 1543 chez le même éditeur ISENGRIN. De plus en plus réduites et défigurées, elles ont été reproduites dans de nombreuses traductions hollandaises, espagnoles et françaises (4), faites à l'insu de l'auteur (5) et conti-

(1) *Ibid*, p. 345. — N'ayant pas vu le livre, je ne puis décider si l'ouvrage signalé par Baudrier, comme imprimé par Rigaud en 1574 sous le titre de *De la composition des medicamens en général*, est une traduction de l'ouvrage de L. FUCHS : *De componendorum miscendorumque medicamentorum*, lib. IV. Lugduni ap. A. Vincentium, MDLXI.

(2) Le nom de FUCHS a été estropié par la plupart des éditeurs français, qui écrivent le plus souvent FUSCHS, d'autres fois FUSCH et même FUCUS ! On remarque du reste qu'aujourd'hui encore beaucoup de personnes écrivent et prononcent *fuschine* ou *fuchine* au lieu de *fuchsine*.

(3) Plus connu est son homonyme et compatriote DANIEL SPECKLÉ, architecte et ingénieur militaire (1536-1589). Cf. TUEFFERD : *L'Alsace artistique*, Mulhouse, 1883, p. 172.

(4) Dans l'une des éditions françaises du XVI^e siècle imprimée à Rouen, sans date, par Nicolas Mulot et conservée à la Bibliothèque de l'École de Pharmacie de Paris, les feuillets 63, 64 et 65 portent comme titre courant les mêmes mots de *Bénéfice commun* que notre exemplaire.

(5) E. v. MEYER : *Geschichte der Botanik*. Königsberg, 1857, IV, p. 309.

nuées jusqu'au XVIII^e siècle (1). C'est à l'une de ces réimpressions qu'il faut rapporter l'*Histoire et Pourtrait des Plantes* qui fait l'objet de la présente note et qui n'offre d'autre intérêt que d'avoir passé inaperçue des bibliographes et de constituer peut-être ce qu'ils appellent un *unicum*.

UN CHIRURGIEN-HERNIAIRE DE LA MARINE

P.-L. VERDIER (2)

par le Dr Paul DELAUNAY

I

Pierre-Louis Verdier naquit à la Ferté-Bernard au Maine le 16 août 1780, de demoiselle Geneviève Beau-père, épouse de M^e Pierre-René Verdier, marchand apothicaire en cette ville. Il fut tenu le même jour sur les fonts baptismaux par Louise Moulinneuf, sa grand-tante, et par son oncle, Florent-Louis Verdier, l'apothicaire (3), lequel, n'ayant pas d'enfants, était voué de ce fait à ces honorifiques autant que coûteuses prérogatives.

(1) Chez Garnier, de Troyes, 1735.

(2) Voy. sur P.-L. Verdier : RABBE, VIEILH DE BOISJOLIN, SAINTE-PREUVE, *Biographie universelle et portative des contemporains, ou Dictionnaire historique...* V. supplément, Paris, 1834, in-8, p. 853-854. Art. *Verdier, P. L.* (par Pesche). — N. DESPORTES, *Bibliographie du Maine*, Le Mans, 1844, p. 499-500. — *Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIX^e siècle*, par V. LACAINÉ et Ch. LAURENT, II. Paris, 1845, in-8^e, p. 190-193. — *Les médecins de Paris jugés par leurs œuvres*, par C. SACHAÏLE (LACHAISE) DE LA BARRE. Paris, 1845, in-8^e, p. 621-622. — L. et J. RAINAL, *Le bandage herniaire. Autrefois. Aujourd'hui*. Paris, 1890, in-8^e, p. 136-137 et *passim*.

(3) Florent-Louis Verdier-Couturier fit partie du Corps municipal de la Ferté en 1792-93 ; il y rentra le 26 germinal an II comme prudhomme notable, après l'épuration faite le 22 germ. au Temple de la Raison par Garnier, de Saintes. En messidor an X, il cherchait pour son officine un aide et un successeur éventuel (*Affiches du Mans*, 3 mess. an X).

De 13 à 19 ans, dit la *Biographie des Contemporains*, P.-L. Verdier fut incorporé dans les colonnes mobiles qui firent la guerre de Vendée. Une fois rendu à la vie civile, il vint à Paris en quête d'une position sociale. Fils d'apothicaire, filleul et neveu d'apothicaire, et neveu de deux médecins, Pierre-Louis Verdier devait subir l'influence des traditions familiales. Il céda néanmoins d'abord à quelques dispositions pour les arts mécaniques et s'adonna pendant un temps à l'apprentissage de l'horlogerie, qui ne fut pas inutile au reste de sa carrière (1). Finalement il décida, comme on disait alors, d'embrasser l'art de guérir, et suivit les cours de l'École de Santé de Paris.

Il s'attacha, je ne sais comment, au Docteur J.-P. Maygrier, qui, sans titres officiels et simple professeur libre, donnait alors aux étudiants des cours d'obstétrique fort suivis. Pendant huit ans, Verdier fut le prévôt et le suppléant de Maygrier, et plus spécialement chargé de faire répéter aux auditeurs, sur le mannequin, les diverses manœuvres obstétricales. L'assistance fut particulièrement nombreuse après les événements de 1815 : le licenciement de l'armée ayant donné des loisirs à beaucoup de chirurgiens militaires, ils les employèrent à parfaire des connaissances tocologiques que la fréquentation des vivandières n'avait qu'insuffisamment développées. C'est à cette occasion que Verdier inventa un *mannequin* perfectionné, honoré en 1820 d'un rapport favorable de Chaussier et de Thillaye fils à la Société de l'École de Médecine (2). Un autre rapport, de Maygrier, sur un bandage construit par son disciple pour remédier à la courbure du genou, signala notre homme dès 1814 à la Société médicale d'émulation.

(1) N. DESPORTES (*Bibliographie du Maine*) lui attribue un *Avis sur les causes d'irrégularité des pendules et montres, moyen d'y remédier*, 1812, 16 p. in-8°.

(2) *Rapport et notes sur les bandages et appareils inventés par M. Verdier...* (Paris) s. d. Impr. Scherff, 28 p. in-8°. Bull. de la Faculté de médecine de Paris et de la Société établie dans son sein, 1820, n° VI.

Verdier s'occupa désormais exclusivement de la théorie et de la pratique orthopédiques et se fit une réputation dans sa spécialité (1). A la mort de Tenon, en 1816, il se rendit acquéreur de la collection de bandages de toute espèce laborieusement réunie par ce savant.

Ayant présenté cette année même, à la Faculté de médecine, deux modèles nouveaux de ceintures ventrières, il en obtint cet éloge propre à combler d'orgueil l'âme d'un bandagiste : « M. Verdier paraît avoir de grandes idées sur la réforme des brayers ou bandages, et mérite d'être encouragé. » (2) La Compagnie fit demander à l'inventeur, par le Ministre de l'Intérieur, la cession de ces modèles pour ses collections ; et Verdier, acquiesçant, reçut le 28 mars 1817 les remerciements de l'Ecole. En même temps, sans doute grâce à son protecteur, le Dr Keraudren, inspecteur général du Service de santé de la marine et collaborateur du *Journal universel des Sciences médicales*, Verdier trouvait dans cette feuille une hospitalité pour ses articles (3), voire quelque apparence de réclame (4).

(1) D'après la *Biographie* de LACAINE et LAURENT, Verdier aurait été reçu chirurgien herniaire par la Faculté de Paris ; selon Sachaile de la Barre, il aurait conquis en 1814 le grade d'officier de santé. — Nous ferons observer : 1^o que le grade de chirurgien herniaire fut aboli par la loi de ventôse an XI ; 2^o que Verdier ne figure pas sur les pr. v^x de réception des officiers de santé admis de 1805 à 1817 par le Jury médical du Dép. de la Seine (comm. de M. Prévost, secrétaire de la Faculté de médecine de Paris) ; et pas davantage sur la liste des officiers de santé exerçant à Paris, donnée dans l'Almanach national. Seul, l'*Almanach général de médecine pour la Ville de Paris, 1827*, par L. Hubert, l'inscrit, p. 333, sur la liste des officiers de santé de la capitale, avec réception du 27 décembre 1814.

(2) *Rapports et notes...* de Verdier. — *Rapport de la Faculté de médecine, séance du 29 août 1816. Jnal univ. des sc. médica'es*, t. V, 1817, p. 373.

(3) *Observation d'une hernie suspubienne entéroépiploïque volumineuse guérie par l'emploi du mercure doux*, *Ibid.*, t. XII, 1818, p. 249-255, — et (d'après QUÉRARD) tir. à p. Paris, Impr. Scherff, 1819, 8 p. in-8^o.

(4) Lettre de VERDIER, *Chirurgien herniaire et bandagiste de la Marine Royale*, à M. le Dr Regnault, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, etc., à propos d'un cas de cystoentéroécèle et des hernies de la vessie. *Jnal univ. des Sc. médicales*, t. V, 1817, p. 369-371.

En 1817, Verdier eut la chance de rencontrer un malade de conséquence : le sieur Choult, suisse de S. E. le Ministre de la Marine, s'était fait jadis amputer par Boyer pour une gangrène de la jambe, due à un anévrisme du creux poplité. Dès cette époque, un autre anévrisme se développait au niveau de l'artère fémorale du même côté, et, devant son inquiétante expansion, il fallut aviser : le D^r Keraudren prit conseil de Boyer, examina le malade avec Dupuytren et Verdier. Tous furent d'avis d'essayer la compression au-dessus de la poche, et notre bandagiste, ayant mérité l'année précédente les éloges de Dupuytren pour un cas analogue (1), fut chargé de l'exécution. Il fit adapter une plaque spéciale à une ceinture d'acier, appliqua soigneusement l'appareil et, avec beaucoup de temps et de patience, obtint la guérison. Suisse et bandage eurent l'honneur d'être présentés le 22 février 1822 à l'Académie de médecine. Par malheur, le patient eut un troisième anévrisme inaccessible à l'art de M. Verdier, je veux dire au niveau de l'aorte, et il en mourut le 6 décembre 1822. La Faculté se mit en campagne pour ne pas perdre un si beau cas et M. Keraudren fit une démarche auprès du « Ministre éclairé » qui présidait aux destinées de la Marine pour obtenir le cadavre du bonhomme. Il eut de gain de cause et, le lendemain, le défunt était entouré d'un cortège de célébrités comme jamais potentat n'en réunit autour de son lit : M. Dupuytren accourut, et aussi M. Lisfranc. Heller et Piorry, Rayet et Bégin, Cornuel et Keraudren, et l'indispensable Verdier assistèrent à l'ouverture du corps ; on préleva la pièce anatomique, et la poche ilio-fémorale fut trouvée presque entièrement comblée de fibrine, perméable encore, et communiquant par un pertuis avec la portion saine de l'artère. Verdier rédigea un mémoire à l'Académie sur ce cas mémorable, et

(1) *Leçons orales de Clinique chirurgicale faites à l'Hôtel Dieu de Paris* par M. le baron DUPUYTREN, rec. et publ. par une Société de médecins, t. IV. Paris, 1834, in-8°, p. 550 et sqq.

son bandage, soumis à l'appréciation d'une Commission composée des D^{rs} J. Cloquet et Lisfranc, lui valut le 27 mars 1823 cette conclusion flatteuse :

Vos commissaires estiment que le bandage de M. Verdier est une excellente modification de celui de Camper, que ce moyen peut borner et diminuer les progrès des anévrismes situés au-dessous du ligament de Fallope et que probablement l'on rencontrera des cas chez lesquels cet appareil pourra obtenir des cures radicales. Le travail intéressant que nous venons d'analyser nous engage à vous proposer de mettre M. Verdier au nombre des candidats pour les places d'adjoints-résidents vacantes à l'Académie (1).

Encouragé par la fréquentation de tant d'académiciens, M. Verdier avait également soumis, en 1822, à la docte Compagnie le plan d'un ouvrage monumental sur les hernies et descentes, qui recueillit l'approbation de MM. Béclard et Percy et ne parut d'ailleurs que bien longtemps après. L'auteur fut moins heureux auprès du préfet de la Seine, auquel il proposait de donner gratuitement une consultation hebdomadaire de gynécologie à l'Hôtel-de-Ville dans le but d'amasser des observations pour son grand ouvrage : « Je n'avais, dit-il, d'autre recommandation auprès de ce magistrat que mon zèle pour la science et mes vues d'humanité : aussi les personnes qui fréquentent les grands dignitaires ne s'étonneront pas du refus que j'éprouvai. » (2)

On ne s'étonnera pas davantage de l'échec de sa candidature à l'Académie de médecine au profit de postulants mieux appuyés ; en sorte que la seule Académie dont fit partie M. Verdier fut une Académie de danse et de maintien.

(1) Cf. *Mémoire sur un appareil compressif de l'artère iliaque externe dans le cas d'anévrisme inguinal*, lu à l'Académie royale de médecine, section de chirurgie, le 22 février 1822, par P.-L. VERDIER. Paris, impr. V^o Scherff, 1823, VIII-28 p. in-8^o et 1 pl.

(2) *Essai s. la statistique des hernies*, p. 3.

II

L'enseignement gymnastique était alors à l'ordre du jour : la thèse et la *Gymnastique médicale* de Londe avaient vulgarisé la théorie d'un art dont le colonel Amoros, fondateur-directeur du *Gymnase normal militaire et civil*, s'efforçait avec éclat de répandre la pratique. Ci-devant directeur de l'Institut Pestalozzi de Madrid ; ci-devant secrétaire de S. M. Charles IV ; ci-devant précepteur de l'Infant Don François de Paule, son fils ; ci-devant membre des Cortès de Bayonne et Conseiller d'Etat du Roi Joseph ; ci-devant grenadier de la première légion de la garde nationale parisienne et conquis, par la Restauration des Bourbons, à la foi légitimiste, le colonel Francisco Amoros y Ondeano apportait à sa tâche une ardeur toute méridionale, dont une récente naturalisation n'avait point amorti la vivacité. Il avait créé en 1817, rue d'Orléans, un gymnase que l'affluence des élèves et les subventions officielles permirent de transférer place Duplex dans un vaste et magnifique établissement. Amoros y faisait manœuvrer les élèves des collèges royaux et communaux ; il était en outre chargé de l'assouplissement des sapeurs-pompiers de la Ville de Paris ; il expérimentait ses méthodes sur un détachement du 1^{er} régiment de l'infanterie de la garde royale ; et deux Commissions militaires nommées par le ministère, avec rapports et rapporteurs, étudiaient avec faveur, en 1821 et 1822, le moyen de faire de l'Institut du brave Colonel une pépinière de gymnasiarques pour l'armée française. Il est vrai qu'on y poussait fort loin les exercices d'assouplissement : « Il est impossible, disait un des rapporteurs, de voir un établissement plus respectable, plus d'accord avec les principes du Gouvernement qui nous dirige et de l'auguste famille qui nous gouverne. » Et les chants mêmes, dont les élèves rythmaient leurs exercices, avaient ce double avantage d'amplifier la

poitrine et de « faire aimer Dieu, le Roi et toutes les vertus. » (1)

C'est dans cet Institut que Verdier rencontra Bégin, qui y était attaché comme médecin militaire. Ils présidèrent de concert aux exercices orthopédiques, dilatant les thorax et corrigeant les scolioles. Verdier fonda la classe de gymnastique médicale; pendant trois mois, à l'automne de 1823, il démontra la supériorité de ses pratiques dans le traitement des déviations rachidiennes sur les lits mécaniques, alors préconisés par Jalade-Lafond et Maisonabe (2).

Il avait déjà redressé la taille de 4 malades sur 16 quand survinrent quelques tiraillements avec Amoros, qui prétendait régenter, modifier et rénover l'orthopédie par droit hiérarchique et méthode personnelle. Une transaction intervint entre les parties, réservant aux seuls Bégin et Verdier le droit de prescrire, surveiller ou suspendre les exercices de chaque élève. Mais le 12 mars 1824, à la réouverture des classes, le bouillant colonel directeur s'insurgea : il signifia par lettre à Verdier la supériorité qui revenait au dieu Mars sur le dieu Esculape ; Verdier crut devoir résigner ses fonctions et Bégin l'imita un mois après.

Quelques années plus tard, le Dr Perdreau ayant fondé à Chaillot un gymnase médical et une maison de santé pour jeunes filles difformes (3), Bégin et Verdier s'empressèrent de lui apporter leur appui et

(1) *Mémoire pour le Gynase normal militaire et civil fondé et dirigé à Paris par M. le colonel Amoros*. Paris, imp. Renouard, mai, 1824, p. 15. — Cf. RABBE, VIEILH DE BOISJOLIN, SAINTE-PREUVE, *Biographie universelle... des contemporains*. Art. Amoros, t. 1, Paris 1834, in-8°, p. 97-98. — Et VICENTE LOPEZ TAMAYO, *Historique de la gymnastique moderne. Introduction. Portrait et biographie du colonel Amoros, fondateur de la gymnastique en France*. Paris (Neuilly-sur-Seine), 1882, 72 p. in-8°.

(2) Cf. Art. *Orthopédie*, par BÉGIN, in *Dictionnaire abrégé des Sc. médicales* (Paris). Panckoucke, t. XII, 1825, in-8°.

(3) *Etablissement gymnastique médical et orthopédique formé par les Drs Perdreau, Bégin et Verdier dans la maison de santé de M. le Dr Perdreau, rue des Batailles, n° 5, à Chaillot, et quai de Billy, n° 34. Prospectus* (Paris), s. d. Impr. Scherff, 11 p. in-8°. — Cf. *L'Album Cénomane* du 25 octobre 1829.

leur collaboration. Les imitateurs et les concurrents surgissaient de toutes parts et le colonel Amoros, encore couvert et maintenu par la haute faveur officielle, voyait néanmoins pâlir son étoile et s'efforçait d'en raviver l'éclat. Mais M. Verdier clamait à ses trousses le nom de son oncle, l'instituteur Jean Verdier, comme ayant pratiqué le premier la gymnastique orthopédique dans son pensionnat ; et il revendiquait aussi pour lui-même quelque gloire et priorité dans l'emploi de ces méthodes :

« Aujourd'hui, quatre ans après les premiers essais tentés au Gymnase normal militaire et civil, M. Amoros, répondant à M. le D^r Lachaise et profitant, ainsi qu'il l'a toujours fait, naturellement de l'occasion d'appeler sur lui l'attention publique ; aujourd'hui, dis-je, M. Amoros essaie de s'appropriér l'idée du traitement des difformités, et particulièrement de la déviation de la colonne vertébrale surtout chez les jeunes filles, par des exercices sagement dirigés. Cette idée m'appartient ; je l'ai mise à exécution au Gymnase en 1823 et je crois devoir réclamer une priorité. » (1)

III

M. Verdier ne mit pas moins d'ardeur à défendre les libertés publiques. En 1814, il était allé tirailler contre les alliés pour la défense de Paris. Au mois de juillet 1830, entendant crépiter la fusillade, il revêtit son uniforme de garde national et courut panser les blessés à la Bourse. Le 3 août, il mit sa trousse en bandoulière et accompagna la cohue hurlante qui poursuivait jusqu'à Rambouillet la fuite de la monarchie légitime. « Enfin, dit un de ses biographes, en juin 1832, il était blessé au milieu de sa compagnie en combattant pour la noble cause de l'ordre public. » Mais M. Verdier, garde national zélé, savait guérir ses contemporains avec le

(1) VERDIER, *Réflexions sur les résultats de la gymnastique appropriée aux traitements des difformités tant des membres abdominaux que de la colonne vertébrale*. Journal universel des Sc. médicales, t. XLVIII, 1827, p. 366-374.

même zèle qu'il apportait à les fusiller. Etant un jour de faction au poste du Pont-au-Change, il se porta au secours d'une jeune fille qui s'était évanouie chez le plus prochain rogomiste, en compagnie de son amoureux. Il la fit amener au corps de garde, la ranima au prix de quelques heures d'efforts et conserva une citoyenne à la France. De même prodigua-t-il ses soins aux victimes du choléra de 1832 dans les bureaux de secours de sa Mairie.

Il ne s'attacha pas avec moins d'empressement au relèvement de son art, en proie à l'empirisme. Il soumit ses doléances à MM. Dubois et Ferrus et, fort de leur approbation, conjura le Préfet de la Seine de relever sa profession de l'opprobre mercantile : il proposait que les bandages distribués aux pauvres par l'Administration des Hospices au Bureau central du Parvis Notre-Dame ne fussent plus appliqués par de simples fournisseurs (1), mais par des spécialistes herniaires nommés au concours par un Jury de chirurgiens des hôpitaux, sur un programme conforme. Rambuteau transmit ce vœu en novembre 1835 au Conseil des Hospices, qui déclara, le 25 novembre, ne pouvoir accueillir cette requête (2).

M. Verdier, qui était dès 1822 chirurgien herniaire de la Marine royale, des hôpitaux militaires et des troupes sédentaires de la garnison de Paris, conserva ces titres sous la Monarchie de Juillet (3). Il développa son industrie en prenant (avant 1827) la succession de Féburier, fabricant d'instruments chirurgicaux en gomme élastique (4). Il sut même tirer de cette matière quelques inventions ingénieuses en utilisant, au lieu de l'huile de lin, rendue siccativante, un nouveau procédé

(1) Le traité passé par l'Administration avec le bandagiste Blin expirait le 1^{er} janvier 1836.

(2) Arch. de l'Ass. publ., Conseil gén. des Hospices, Coll. des minutes des arrêtés, année 1835, 25 novembre 1835. Pièce n° 70184.

(3) Il n'exerçait plus ces fonctions en 1839.

(4) Féburier, ancien élève de Desault à l'Hôtel-Dieu de Paris, fit, comme chirurgien, plusieurs voyages aux Indes, et finalement s'installa à Paris comme fabricant d'instruments de chirurgie.

inodore de dissolution du caoutchouc, et lança un modèle de ceinture « anticholérique » en flanelle et taffetas imperméable, qui avait au moins le mérite de l'actualité. Il obtint pour les sondes et bougies la fourniture des hôpitaux civils de Paris, des hôpitaux militaires français et celle du Ministère de la Marine pour les ports et colonies (1).

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale lui avait décerné en 1830 une médaille de bronze pour ses bandages. Il en obtint une autre à l'Exposition de 1834 et une médaille d'argent de grand module à l'Exposition des produits de l'industrie du département de la Sarthe en 1836 (2). Il mit en ce dernier diplôme toutes ses complaisances : cette « récompense obtenue, dit-il, dans le département qui m'a vu naître, a été pour moi un grand sujet de contentement ; aussi je prie mes compatriotes... de croire à mon éternelle reconnaissance. » (3)

En 1839, Verdier annonça, dans un Prodrôme (4)

(1) Cf. *Avis sur les instrumens de chirurgie en gomme élastique, accompagné de planches et d'explications sur leur usage* par Verdier, .. S. l. n. d. (Paris). Impr. Crapelet, 16 p. in-4° et 7 planches. — *Rapport fait le 4 avril 1827 à la Société médicale d'émulation sur les sondes en gomme élastique du S^r Verdier, successeur de M. Féburier*, par MM. les D^{rs} KERAUDREN, SANSON et BÉGIN (Paris). Impr. Scherff, 10 p. in-8°. — Un autre rapport favorable sur les sondes flexibles Verdier fut fait par BÉGIN, AMUSSAT et LISFRANC, le 11 janvier 1827, à la Section de chirurgie de l'Académie de médecine.

(2) *Rapport général de l'Exposition de l'Industrie et des Arts ouverte à l'Hôtel de la Préfecture de la Sarthe le 24 mai 1836*. Le Mans, Impr. Monnoyer, 1836, in-8°, p. 52-53 et 76. — *Catalogue des objets d'art et d'industrie exposés dans les salles de la Préfecture du Mans depuis le 24 mai jusqu'au 24 juin 1836*, 3^e éd. Le Mans, Monnoyer, 1836, in-12, p. 75-76.

(3) *Essai sur la statistique...* p. 7 (Cf. *infra*).

(4) *Essai sur la statistique des hernies, | déplacements | et maladies de la matrice, | affections considérées sous leurs rapports anatomique | médical et chirurgical | suivi | 1^o De l'exposé des causes, de la nature et du traitement de ces maladies | 2^o De la cure des hernies par les douches d'eau froide, | 3^o De l'examen critique des bandages herniaires et pessaires anciens et modernes | 4^o de plus de 150 observations détaillées de faits rares et curieux sur ces | maladies*, par P. L. VERDIER. Paris, Béchot jeune et chez l'auteur, 1839, 13-3 p. in-8°. Malgré ce titre pompeux, il ne s'agit que de l'annonce du grand traité ; on lit, en effet, en tête du texte : *Introduction de l'essai sur la statistique des hernies, déplacements et maladies de la matrice.*

volumineux, l'apparition du grand traité auquel il travaillait depuis 1822 avec l'encouragement de son maître Dupuytren, et qui fut enfin donné au public en 1840 (1). En cet ouvrage, dédié à Keraudren et aux membres du Conseil de santé des armées, M. Verdier manifeste un désir fort louable d'étendre le champ de sa spécialité à des limites jusqu'alors insoupçonnées. Il s'occupe même « d'une hernie sous-claviculaire du poumon » et d'une « hernie étranglée de l'iris à travers la cornée » ! Il se montre d'ailleurs soucieux de mériter les éloges et n'omet pas de signaler ceux qu'il reçut. M. le baron Dubois, dit-il, « ce grand praticien dont j'avais pendant longtemps suivi la clinique », eut la bonté de me dire qu'il était content de moi. » Il s'honore d'avoir été appelé par M. le Dr Marc auprès d'un valet de pied de M. le Duc d'Orléans, depuis Roi des Français. Et il énumère scrupuleusement les noms des célébrités médicales qui lui envoyèrent des clients, et la série des ducs, comtes, princes, vicomtes et baronnes dont il eut l'honneur de sangler la taille. Malgré ces petits travers d'auteur et de fournisseur, le livre demeure utile à consulter en raison de remarques judicieuses et d'observations aussi nombreuses qu'intéressantes. Il fut placé, par souscription des Ministères de la Guerre, des Colonies et de la Marine, dans les bibliothèques des ports et des colonies, et des hôpitaux militaires d'instruction (2).

(1) *Traité pratique des hernies, déplacements et maladies de la matrice, affections considérées sous leurs rapports anatomique, médical et chirurgical*, suivi : 1° de l'exposé des causes, de la nature et du traitement de ces maladies ; 2° de la cure des hernies par les douches obliques d'eau froide ; 3° d'un essai sur la statistique des hernies et des déplacements de la matrice ; 4° de l'examen critique des bandages herniaires et pessaires anciens et modernes ; 5° de 152 observations détaillées de faits rares et curieux sur ces maladies, par P.-L. VERDIER. Paris, chez l'auteur, Béchot jeune et Labé. 1840, xxviii-741 p. in-8°. — En tête, fac simile de lettres écrites à Verdier par les Drs Béclard, A. Dubois, Dupuytren, Boisseau, Marc et Tartra.

(2) Cf. *Opinion de la presse médicale sur le Traité pratique des hernies, déplacements et maladies de la matrice, affections considérées sous leurs rapports médical et chirurgical*, suivi : 1° de l'exposé des causes, de la nature et du traitement de ces maladies ;

Il semble, d'après l'opinion autorisée de L. et J. Rainal, que M. Verdier ait plus enrichi dans ce domaine la théorie que la pratique : il ne modifia guère « les bandages usités à son époque », se servit « surtout des modèles préconisés par Juville » et « fut un docteur habile plutôt qu'un véritable inventeur » (1). Cependant, J. Cloquet fait une mention avantageuse de quelques perfectionnements apportés aux brayers par les soins de notre orthopédiste (2).

Je ne sais où ni quand finit sa destinée. Mais ne devait-elle pas tenter, plutôt que mes faibles accents, la voix, qui célébra dans Jérôme Paturot, soldat citoyen doublé d'un négociant heureux et médaillé, l'épopée d'un Parisien de la Monarchie de Juillet ?

UNE CONSULTATION DE BRETONNEAU

par le Dr Georges HERVÉ

La signature de Bretonneau au bas du document dont j'ai l'honneur de mettre l'original sous les yeux de la Société lui communique une importance que son seul et simple contenu, quel qu'en soit l'intérêt médical, ne suffirait peut-être pas à lui assurer. Il s'agit d'une consultation donnée à Tours, le 13 février 1833, et demandée au grand clinicien tourangeau par un

2° de la cure des hernies par les douches obliques d'eau froide ; 3° d'un essai sur la statistique des hernies et des déplacements de la matrice ; 4° de l'examen critique des bandages herniaires et des pessaires anciens et modernes ; 5° de 152 observations détaillées de faits rares et curieux sur ces maladies, par P.-L. VERDIER. Paris, l'auteur, Bèchet jeune et Labé, 1842, 14 p. in-8°. — On doit encore à Verdier : *Hernie étranglée, engouement de l'intestin, réduction après 26 jours d'étranglement* in Journal de méd. et de chir. pratiques de Lucas Championnière, t. XIII, art. 2359, p. 58-61, Paris, 1842, in-8°.

(1) L. et J. Rainal, *loc. cit.*, p. 156.

(2) J. CLOQUET (Art. *Brayer* du *Dict. de médecine ou Répertoire général des Sc. médicales* (Dit *Dict. en 30 volumes*), 2^e éd., t. VI. Paris, 1834, in-8°) lui attribue le perfectionnement du ressort des bandages et l'invention d'un anneau élastique fixant le sous-cuisse à l'écusson.

malade atteint d'asthme convulsif depuis plusieurs années, avec, semble-t-il, un cœur fonctionnant mal. Le diagnostic pathogénique reste obscur.

Je dois cette pièce, qui fait partie de ma collection d'autographes, à mon collègue le Dr G. Papillault, professeur à l'École d'Anthropologie, et lui-même l'a trouvée dans ses papiers de famille. Elle est d'une écriture extrêmement lisible, anglaise très cursive et très ferme, tracée d'une même venue, sans ratures ni surcharges, au recto et au verso d'un quart de feuille in-folio, auquel l'autre quart, laissé blanc, est resté attaché.

On remarque encore, parmi les particularités graphologiques de cette écriture : l'horizontalité presque parfaite des lignes, avec légère tendance ascendante ; l'égalité des interlignes ; la rigueur correcte, méticuleuse même, de la ponctuation ; la division soignée en paragraphes, séparés par des numéros et des alinéas ; l'existence enfin, à la gauche de chaque page, d'une marge régulière de quelques centimètres.

Sur le fond de la consultation, on récuserait avec raison une opinion rétrospective, exprimée sans connaître le malade, et qui, au demeurant, ne pourrait être permise qu'à un praticien expérimenté. Je me borne donc à constater que Bretonneau, comme il est manifeste, fait au régime une part infiniment plus large qu'à la thérapeutique — le traitement ordonné est diététique, presque exclusivement, — et que, sans proscrire tout à fait les émissions sanguines, il réagit de façon évidente contre les excès de la *médecine physiologique*, alors vers le déclin. Son attitude, en un mot, paraît être d'un partisan raisonnable et modéré de la doctrine de l'irritation.

Accès d'asthme convulsif à diverses époques. — Troisième pulsation irrégulière. — Les derniers paroxysmes (*sic*) de dyspnée se sont rapprochés ; quatre depuis trois ans ; ils ont cédé aux émissions sanguines.

1* Je conseille d'éloigner autant que possible les époques

des saignées, de ne recourir aux émissions sanguines qu'autant que le besoin s'en fera sentir, et de diminuer la quantité du sang qui sera extrait;

2° D'arriver progressivement à une restriction notable de l'alimentation; si cette restriction était soudaine, elle serait péniblement supportée; dans l'espace d'un mois, la quantité habituelle des aliments pourra sans grande incommodité être diminuée d'un quart.

Il ne suffit pas que la quantité des aliments soit restreinte, il importe de manger moins de viande et d'œufs, plus de légumes et de fruits;

3° Rester peu au lit, se livrer à un exercice habituel soutenu, mais qui ne soit pas violent.

Pendant les accès d'oppression, il sera toutefois nécessaire de recourir à la saignée, mais je pense que le besoin s'en fera moins sentir, et qu'on pourra chaque fois tirer une moins grande quantité de sang;

4° Le café et les liqueurs spiritueuses nuiraient autant qu'un régime alimentaire trop substantiel, et le vin, aux repas, doit être trempé de beaucoup d'eau;

5° Toutes les circonstances qui pourraient amener de l'affaiblissement et changer les conditions habituelles de la santé pourraient exiger une modification du régime indiqué.

Tours, ce 13 février 1833.

BRETONNEAU D. M. P.

NOTES INÉDITES DE LAENNEC : I. L'Autopsie

(Technique; description des lésions anatomo-pathologiques; essai d'une classification générale des altérations du corps humain)

par le professeur Maurice LETULLE

En parcourant, avec un religieux respect, les notes manuscrites de Laennec conservées dans deux grands cartons, à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, j'ai trouvé, entre autres documents précieux, quelques feuilles qui ont trait à la pratique et à la technique des autopsies, et à la description des lésions anatomo-pathologiques du corps humain. Ces notes de

« leçons à faire » se terminent par un essai de classification des altérations macroscopiques ; elles permettent, il me semble, de placer *avant* 1806 (1) la date de ces leçons données, à Paris, par Laennec. Par malheur, je n'ai encore pu retrouver les deux premières pages de la deuxième leçon, par laquelle débute ce court manuscrit, écrit tout entier de la main de Laennec. Ces notes s'arrêtent au début de la troisième leçon (dont le plan nous est, d'ailleurs, clairement indiqué).

Il est plus que probable qu'il s'agit de ces fameuses *Leçons d'anatomie pathologique* professées, dès 1803, par Laennec concurremment avec son rival et émule, d'abord son ami, puis bientôt son ennemi, l'illustre Dupuytren. Les échos retentissants de cette lutte agitérent la presse pendant de longs mois, au cours de l'hiver 1804-1805.

Quoique il en soit, ces notes me semblent trop intéressantes pour demeurer plus longtemps dans l'oubli. Je ne sache pas qu'elles aient déjà tenté les chercheurs. Mon maître Cornil les délaissa, lorsqu'il entreprit de publier son « Laennec inédit » ; il avait trouvé mieux : un chapitre entier du *Traité d'anatomie pathologique*.

Les voici, telles quelles, à peine augmentées des rares syllabes terminales nécessaires pour les mots coupés, mais d'un sens indiscutable. Elles montreraient, s'il en était besoin, la manière méthodique et scrupuleuse avec laquelle Laennec préparait, déjà, le plan de ses leçons. Elles donnent, du même coup, la preuve du soin attentif, on pourrait dire de la sûreté élégante, et vraiment magistrale, qui conduit le jeune savant dans la mise au point de ses idées directrices jusque dans leur rédaction.

(1) Dans son remarquable volume sur *Laennec avant 1806*, le Dr Roux, de Nantes, montre que son jeune héros commença, en novembre 1803, son premier cours d'anatomie pathologique ; il termina son troisième cours vers la fin de février 1806, à cause de son mauvais état de santé (crises d'asthme qui duraient depuis cinq années consécutives) et du besoin où il se trouvait, pour vivre, de gagner quelque argent par la pratique de la médecine et la recherche d'une clientèle.

Notes manuscrites sur la pratique des autopsies

La première leçon fait défaut. La seconde commence à la page 3 seulement. Je transcris fidèlement le texte :

« ... Cette manière est défectueuse. En effet, principe essentiel, — ouvrir de manière à ce qu'en examinant une partie, on n'altère en rien l'état des autres (parties).

» *Cette condition ne se trouve point dans la méthode de Bichat.*

» Supposons, par exemple, que l'on ouvre un cadavre mort d'une maladie de poitrine; si l'on examine d'abord comme le veut Bichat, on dégorge les vaisseaux du cerveau, etc.

» La meilleure méthode et la plus simple, c'est d'examiner, d'abord, la tête, puis le col, puis la poitrine, puis l'abdomen, puis les membres. Colonne vertébrale.

» Cette méthode était celle de Morgani, etc., etc.

» Je vais seulement étudier la manière d'examiner les trois cavités. Nous indiquerons, en parlant de chaque organe, le moyen de le préparer.

» Pour ouvrir la *tête*, on se sert communément de la scie; mauvais moyen. Quelque précaution qu'on prenne, on ouvre la dure-mère et l'on donne lieu à l'écoulement des liquides épanchés, à leur mélange avec le sang.

» Fendre les téguments du crâne par une incision circulaire; ouvrir avec une hache. Si (il faut) plus de précautions, trait de scie, ciseau à large fer, maillet.

« *Poitrine.* — Rien n'est plus facile et plus commode que la manière d'ouvrir la poitrine. Découper les téguments, couper les cartilages costaux, ou les scier s'ils sont osseux; ce sont là sections connues de tout le monde. Si l'on veut examiner avec soin, il faut désarticuler le sternum et non pas le scier, car il en coule beaucoup de sang.

» Séparer les côtes dans une grande étendue, *les rompre en tordant.*

» Examiner le cœur avant les poumons.

» *Abdomen*. Incision cruciale ; incision transverse à la base du triangle que forme chaque lambeau.

» Il est inutile de dire qu'il ne faut ouvrir l'estomac, le conduit intestinal et la vessie qu'après avoir examiné le foie et la rate, etc...

» *Idem*, ventre ballonné : prendre garde à ne pas percer intestins.

« II. Manière de juger

» Après avoir ouvert et examiné, il faut juger ce qui est dû à la maladie et ce qui est dans l'état sain. Il ne suffit pas de la connaissance des formes, des couleurs, et de tout ce qui est du domaine de l'anatomie descriptive. Il faut encore être versé dans l'étude, beaucoup trop négligée, de l'anatomie générale.

» *Bichat est encore, ici, créateur*. Il faut bien connaître les couleurs, le tissu sain des organes. Nous aurons soin de le faire connaître, en abrégé. Il faut aussi bien connaître les changements de structure qui sont l'effet du genre de mort et l'effet constant des lois de la nature.

» Il n'y a qu'une manière de naître, et « il y en a mille de mourir », disait un philosophe. En effet, si l'on jette un coup d'œil sur la foule des maladies qui assiègent l'homme, dès son berceau, on est porté à regarder (cette) proposition comme (une) vérité incontestable.

» Cependant, si l'on examine, au lit des malades, les derniers moments de l'*Homme*, si, *par des expériences tentées sur des animaux*, on interroge, pour ainsi dire, la *nature mourante*, on s'apercevra facilement que, quelle que soit la variété des maladies, il n'y a que *trois genres de mort*.

» Quoique cette vérité soit principalement du ressort de la physiologie et qu'elle ait été développée dans ses derniers détails, prouvée d'une manière invincible dans les *Rech. phys. sur la Vie et la mort*, de Bichat, cependant, ce sujet est tellement lié à l'*Anatomie pathologique* que je ne puis me dispenser de vous donner les résul-

tats des expériences par lesquelles Bichat a démontré cette vérité.

» Toute mort commence par le cœur, par le poumon, ou par le cerveau. L'action de ces trois organes est nécessaire à la vie. »

Ici, je résume les notes de Laennec. Cette vérité n'est pas nouvellement découverte. Elle a été exposée déjà, avec éclat par Galien, et par Lancisi (*de subitaneis mortibus*). Hoffmann (*de generatione mortis in morbis*) explique l'action du cœur sur le cerveau et les muscles par un principe, un « souffle salin », du cerveau par un fluide nerveux...

Avant Bichat, personne n'avait démontré le lien qui unit ainsi ces trois organes constituant le fameux *trépied de Bordeu*. Laennec résume les expériences de Bichat : le cœur excite l'action du cerveau et de tous les organes, au moyen de sang rouge. Les expériences de la canule dans une carotide ont été vues par une foule d'élèves, elles ont été faites « avec la candeur et la bonne foi qui caractérisaient Bichat ».

Mais, pour que le cœur envoie le sang rouge, il faut que le poumon exerce ses fonctions. Pour que le poumon puisse travailler, il faut que le cerveau manifeste son « influence cérébrale », qui fait agir les muscles. Aussi, un coup violent, avec commotion cérébrale, tue. La fracture ou la luxation des vertèbres du cou, tue par la paralysie « des nefs diaphragmatiques et dorsaux ». Et Laennec ajoute :

« Quand la mort a commencé *par le cœur*, on trouve ses deux cavités pleines de sang. Un seul cas *excepté* : celui de l'*anévrisme de l'aorte*. Mais, comme la mort survient alors instantanément, comme (par) syncope, l'anévrisme (produit) peu d'autre effet. Dans ce cas, le sang du ventricule gauche est toujours plus épais, plus noir, plus visqueux. Pourquoi ?... »

» Dans la mort *par le poumon*, le sang n'y pouvant entrer, s'amasse dans les cavités droites (du cœur). Il y a, alors, engorgement de deux sortes :

« L'un (offre une) teinte rouge, ordinairement vermeille. Le poumon a encore un aspect cellulaire.

» L'autre, dense, noir (va) au fond de l'eau, luisant comme un caillot de sang. Ces engorgements ont ordinairement lieu vers les parties postérieures.

» Dans la mort pulmonaire par obstacle à la circulation, (le sang contient des) caillots.

» Dans la mort pulmonaire subite et par pro... vitales, comme (dans l') asphyxie, le sang (reste) liquide dans tout le cadavre, qui conserve longtemps sa chaleur. Est-ce (par) défaut d'oxygène ?

» Dans la mort *cérébrale*, rien de constant. Quelquefois (on trouve) un peu d'engorgement dans les cavités droites (du cœur) et (dans le) poumon, quand il y a eu agonie.

» Il est des maladies (dans lesquelles) la mort (se produit) toujours de la même manière, d'autres où (elle a lieu de) différentes façons. Nous indiquerons cela. D'autres (cas) surviennent où *la mort est prompte, sans qu'on sache trop par où elle commença*.

» Ainsi : estomac perforé, peu de sang coulant ; quelques fièvres, quelques inflammations.

» *L'influence des nerfs ganglionnaires ne rentrerait-elle pas aussi dans ce cercle ?* La lenteur plus grande de la mort s'accorde avec lenteur d'altérations. »

« III. Manière de rédiger

« Examiner, d'abord, l'état extérieur, qui comprend les systèmes pileux, dermique et quelques circonstances qui ne peuvent être bien classées. Par exemple, physionomie, embonpoint grasseux, musculaire, etc.

» *Percussion de la poitrine.* Manière de l'exercer. Le son naturel. Elle doit être exercée pendant la vie.

» ... Décrire très simplement la couleur, la texture.

» *N'employer jamais de mot dont on ne connaisse pas bien le sens.* »

Quand on aura de bonnes descriptions générales, on pourra dire : *squirrhe, tubercules*, etc.

Décrire par ordre de fonctions.

« En décrivant l'organe lésé, bien décrire aussi les voisins d'autres appareils qui y participent; car toute méthode est un lien dont nous voulons enchaîner la nature qui, comme un Protée, s'en échappe de mille manières. »

« IV. Manière de conserver

« Les parties molles : sel, alcool, muriate de mercure, arsenic. — Dissections, qui dénaturent.

» Os, suspendre les os, pour les... »

TROISIÈME LEÇON (sans date)

La 3^e LEÇON commence par une sorte de récapitulation de la deuxième.

« Nous avons parlé, hier, de : 1^o ouverture des cadavres (tête, poitrine, extrémités, rachis);

» 2^o manière de juger;

» 3^o manière de rédiger (état extérieur; décrire toute la lésion, quoiqu'en divers appareils);

» 4^o manière de préparer.

» Dans cette troisième leçon, nous allons étudier les lésions considérées en elles-mêmes et abstractivement.

» On peut définir une lésion, changement de texture, de forme, ou de position dans un organe. Bichat l'avait presque noté, à propos de l'inflammation...

» Donc, la même lésion offre des différences (relire les tissus, dans Bichat)...

» Les modes d'altération sont très très nombreux, moins, cependant, qu'on ne croit).

» On observera longtemps encore, avant d'avoir tout vu...

» On peut établir une grande division entre toutes les LÉSIONS:

» 1^o Celles dans lesquelles le tissu malade n'a point d'analogue dans un tissu sain de l'économie (inflammation, squirrhé, cancer, gangrène, ulcère, tubercules; tendent à changer cela, une dégénérescence).

2^o Celles dans lesquelles le tissu morbide consiste en

changement du tissu d'un organe en celui d'un autre
Ainsi, les dégénérescences fibreuses, fibro-cartilagi-
neuses, les kystes fibreux, les membranes muqueuses...

- » Les (lésions) mieux connues actuellement sont :
- » 1° l'inflammation et ses suites, parmi lesquelles nous
» compterons les ulcères, la gangrène ;
 - » 2° le squirrhe et ses suites, cancer ;
 - » 3° les tubercules ;
 - » 4° les dégénérescences fongueuses ;
 - » 5° les dégénérescences NOIRES (1).
 - » 6° les dégénérescences fibro-lardacées avec kystes, tissus
» assez analogues à muscles organiques ;
 - » 7° idem, sans kystes.
 - » 8° la dégénérescence cérébriforme. »

Commenter ces notes manuscrites, qui représentent le commencement d'admirables leçons professées par un jeune homme de 21 ans, déjà profondément versé dans la Science anatomo-pathologique, serait une faute. Il me suffira de signaler, en passant, la grande instruction du nouveau professeur, la justesse de ses remarques, la hauteur de ses vues en pathologie générale. Et l'on comprend quel succès retentissant lui valurent ces trois années d'enseignement libre, sous l'égide de l'Ecole de médecine où il *voulait*, comme sa correspondance le montre (2), arriver, un jour professeur titulaire.

**

Une seule remarque, pour terminer cette longue note historique. Laennec, dans son exposé des « dégénérescences », ne parle pas encore de ce qu'il appellera la *dégénérescence fauve, flasque*, ou les *cirrhoses*, et qu'on verra signalée, plus tard, en 1819, dans sa première édition du *Traité* qui l'immortalisa, et, aussi en 1822, dans ses leçons théoriques au Collège de France.

(1) Laennec n'emploie pas encore le terme de *mélanoses*, dont il donnera la description, avec Bayle, en 1806.

(2) *Laennec avant 1806*, par A. Roux. Paris, 1912.

Je reviendrai, en temps opportun, sur cet émouvant sujet et j'espère démontrer que, là encore, Laennec vit juste, dit bien ce qu'il voulait dire et ne prêta, d'aucune façon, le flanc à la critique.

M. Marcel BAUDOIN. — Pour expliquer deux des points les plus curieux des fort judicieuses remarques de M. le Professeur Letulle, qu'on me permette de citer des souvenirs personnels, qui me paraissent avoir un certain intérêt.

En ce qui concerne la *technique d'autopsies*, préconisée au début même de ce siècle à Paris par Laennec, de préférence à la manière de faire d'alors dans la capitale, il est bien probable que ce parfait étudiant en avait rapporté de Nantes des principes, où on avait dû les lui enseigner. En effet, de mon temps encore (1880 à 1883), il était toujours d'usage, à Nantes, de procéder suivant les indications de Laennec, au moins pour certaines parties du corps. — J'en ai eu la preuve quand, externe à Paris à mon tour, j'ai dû pratiquer des autopsies (1884-1885) ; et je suis d'autant plus sûr de ce souvenir qu'à cette époque je corrigeais les épreuves du petit *Manuel d'autopsies* de Bourneville et Bricou, qu'étonnèrent souvent mes réflexions au sujet de leur texte.

D'autre part, il ne faut pas s'étonner de l'*âge* très précoce, auquel Laennec débuta à Nantes, dans les études médicales. A la fin du XVIII^e siècle, il en était souvent ainsi, en raison de la différence qu'il y avait entre l'enseignement préparatoire d'alors et le nôtre.

D'ailleurs, dès le début du XIX^e siècle, l'Ecole de NANTES était *importante* ! Auparavant, il n'en était pas ainsi, et vers 1740 les étudiants en médecine de Vendée se rendaient encore à MONTPELLIER (au lieu de se diriger vers la Loire), comme je l'ai démontré dans un mémoire récent (1).

(1) Marcel BAUDOIN. — *Un Savant Journaliste médical d'avant la Révolution : Le Dr Pierre Dorian (du Bas-Poitou)*. — *France médicale*, 1912, mai.

Assemblée générale du 12 Juin 1912

Présidence de M. LE PILEUR

Membres présents : MM. BARBÉ, BELUZE, BONNET, COLIN, CORNILLOT, COURTADE, DESNOS, DORVEAUX, GÉNÉVRIER, GENIL-PERRIN, HAHN, HERVÉ, JOHNSON, LEGRAND, LÉGUILLETTE, LE PILEUR, OLIVIER, RICHER, ROCHÉ, ROUVEYRE, RUELLE, TANON et WICKERSHEIMER.

Excusés : MM. DELAUNAY, JOLY, RAMBAUD, SIGURET.

L'Assemblée entend un rapport de M. BELUZE sur un projet de révision des statuts et du règlement intérieur, présenté par le Conseil, et vote sur les modifications qui lui sont proposées.

Les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur seront imprimés et distribués à tous les membres.

Séance du 12 Juin 1912

Présidence de M. LE PILEUR

M. J. W. S. JOHNSON (de Copenhague) assiste à la séance.

— MM. BOUDON, COLIN, GIACOSA, GOULARD, HARTMANN, LEFORT, OLIVIER, PAYENNEVILLE, PENSUTI, VINCHON, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Candidats présentés :

M. le docteur Egas M^oniz BARRETO DE ARAGÃO, professeur à la Faculté de médecine, S. Pedro, 36, Bahia (Brésil), présenté par MM. Tanon et Wickersheimer ;

M. le docteur Henri COPPEZ, professeur agrégé à la Faculté de médecine, avenue des Arts, 21, Bruxelles, présenté par M. Le Pileur et Wickersheimer ;

M. le docteur LÉON DE KEYSER, rue des Sablons, 9, Bruxelles, présenté par MM. Dorveaux et Wickersheimer ;

M. Marcel FOSSEYEU, sous-archiviste de l'Assistance publique, docteur ès lettres, boulevard Saint-Jacques, 54, Paris, présenté par MM. Dorveaux et Wickersheimer ;

M. le docteur JUQUELIER, ancien chef de clinique à la Faculté, médecin assistant à l'Asile clinique de Sainte-Anne, rue Copernic, 16, Paris, présenté par MM. Barbé et Vinchon ;

M. le docteur R. MASSALONGO, professeur à l'Université de Padoue, Ospedale Maggiore, Vérone, présenté par MM. Hahn et Letulle ;

M. le docteur Albert ROBIN, professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine, rue Beaujon, 18, Paris, présenté par MM. Schwartz et Wickersheimer.

— Correspondance :

1^o Lettre de M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, datée du 27 avril 1912 et annonçant au Président qu'à la suite de ses démarches, M. le Ministre de l'Instruction publique a attribué à la Société française d'histoire de la Médecine une subvention de 400 francs à titre d'encouragement pour ses travaux en 1912. Un rapport justificatif de l'emploi de cette subvention devra être adressé à M. le Ministre au plus tard au mois de décembre prochain ;

2^o Lettre de M. DELAUNAY, signalant une erreur dans sa dernière communication sur les *Valdajou*. A la p. 243 du *Bulletin* de 1912, ligne 6, lire : *épiphyse* au lieu de *hypophyse*.

— M. JOHNSON présente une gravure qu'il vient d'acheter à Paris et où sont figurées des scènes de la vie des charlatans, opérateurs de pierres de tête, etc. Cette gravure, qui remonte au XVII^e siècle, ne porte ni le nom de l'artiste ni celui de la légende rimée en langue hollandaise qui accompagne les figures.

— M. WICKERSHEIMER fait connaître qu'à la suite de la présentation (1) qu'il a faite d'une Vénus anatomique,

(1) *Bull.*, XI, p. 287.

M. le docteur Henri Coppez (de Bruxelles) lui a écrit qu'il possédait lui-même une statuette de ce genre. D'autre part, M. le docteur Cabanès (de Paris) lui a signalé la reproduction au trait qu'il a publiée dans le n° du 13 février 1912 de la *Chronique médicale*, d'une Vénus anatomique qui se trouve au Musée de Cluny. Enfin, M. le docteur Pietro Capparoni (de Rome) vient de publier un article à ce sujet sous le titre de « Un fantoccio ostetrico in avorio del secolo XVII » (1).

FRAGMENTS DE CORRESPONDANCE

DE JACQUES COITIER

MÉDECIN DE LOUIS XI

publiés par M. Léon GAUTHIER

Archiviste aux Archives Nationales

Si la carrière administrative de Jacques Coitier nous est assez bien connue, grâce surtout aux archives de cette Chambre des Comptes où il siégea pendant de longues années et qui eut à enregistrer à son profit tant de preuves de la reconnaissance de Louis XI, nous sommes infiniment moins renseignés sur sa carrière médicale, bien qu'elle ait été le principal instrument de son succès et le point initial de sa rapide fortune. C'est ainsi que nous ne savons même pas où il fit ses études, ni dans quelle Faculté il se vit imposer le bonnet doctoral (2). Aussi ne crois-je pas inutile d'appeler

(1) *Rivista di storia critica delle scienze mediche e naturali*, III (1912), p. 108-109, 1 pl.

(2) Les registres de la Faculté de Médecine de Paris, patiemment dépouillés par M. le Dr Wickersheimer, ne font aucune mention de Coitier. Il n'a donc pas étudié à Paris. Le nom de son premier client attitré, Philippe de Bresse, cinquième fils de Louis II, duc de Savoie (Cf. Louis Guvon, *Diverses Leçons*), nous laisserait supposer

l'attention sur un curieux document encore inédit qui se rapporte à l'illustre médecin de Louis XI.

Le manuscrit n° 4831 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, provenant de la collection Baluze, ne contient, si l'on s'en rapporte au *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque du Roy*, publié en 1744, que divers traités de géographie, de numismatique, d'arithmétique, une généalogie des rois de France, etc., au total neuf articles. Toutefois, vers le milieu de ce recueil, dix feuillets de papier (fol. 53-63), couverts d'une fine écriture cursive de la fin du XV^e ou du commencement du XVI^e siècle, assez défectueuse d'ailleurs, ont été omis par le rédacteur du catalogue ou lui ont échappé.

Ce mince cahier est cependant l'un des documents qui peuvent le mieux nous faire connaître la personnalité médicale de Coitier. Il renferme en effet, copiées rapidement et sans soin par un scribe inconnu, une vingtaine de lettres, dont 17 adressées à Coitier et 7 écrites par lui, le tout en général d'une latinité assez correcte, mais malheureusement déformée par la plume du copiste. La plupart de ces lettres sont relatives à des malades ; quelques-unes seulement traitent exclusivement d'affaires personnelles intéressant Coitier, ses parents ou ses amis. Ses principaux correspondants appartiennent naturellement au monde médical : ce sont des médecins du Roi tels que maître Enguerrand de Parenty, chanoine de Notre-Dame de Paris, et maître Pierre Etienne, ainsi qu'un certain « maître Nicolas », qualifié, lui aussi, de *physicus regius*. A ces praticiens, il

qu'il fréquenta une université italienne, peut-être Turin (?). Il expliquerait en même temps, dans une certaine mesure, comment le jeune médecin comtois entra au service du roi de France. Philippe de Bresse était, en effet, le frère de la reine Charlotte de Savoie, seconde femme de Louis XI. Sur la demande de son père, il fut détenu au château de Loches de 1463 à 1466. Il est fort possible que, durant ces trois années, Louis XI ait eu l'occasion d'apprécier les talents du médecin de son beau-frère et l'ait alors attaché à sa personne. C'est, en effet, en 1467 que nous rencontrons la première trace de la bienveillance royale en faveur de Coitier sous forme de lettres de naturalité (Arch. Nat., JJ 200, fol. 54).

faut joindre quelques parents, alliés ou amis, dont les noms ne figurent pas sur le manuscrit, et qui s'adressent à Coitier pour solliciter sa protection ; enfin, un de ses compatriotes et cousins, Claude Bouvier, qui étudie la médecine à la Faculté de Montpellier.

Le premier malade dont il est question dans ces lettres et à la santé de qui le Roi porte de l'intérêt est un personnage nommé maître Nicolas, soigné à Compiègne par un collègue de Coitier, qui tient celui-ci au courant des diverses phases de la maladie (1). Un des symptômes de ce mal est le désir constant de changer de place, ce qui donnerait à penser que le moral, non moins que le physique, pouvait être atteint ; maître Nicolas éprouve en effet des angoisses qui résultent d'un violent ébranlement nerveux : « *ratione fortis impressionis in ymaginativa* » (2). Coitier envoie son avis sur l'opportunité d'un changement d'air, tout en se défendant poliment de donner un conseil : « *in hoc, dit-il, nolo docere Minervam* », et il assure son collègue de l'entière confiance de Louis XI (3). Dans une autre lettre (4), il lui recommande de ne modifier en rien le traitement : « *debetis continuare incepta et nil innovare, nisi aliud superveniret, quod non credo* ». Il faudra de plus prévenir le Roi s'il survient quelque changement dans l'état du malade. Celui-ci prend des forces de jour en jour, et deux lettres (5) apprennent au médecin du Roi les progrès de la convalescence et lui décrivent le régime réconfortant que l'on fait suivre à maître Nicolas. Toutefois une rechute se produit, due, semble-t-il, à une imprudence du médecin : aussi Coitier lui écrit-il (6) de modifier le traitement, l'engageant, afin de parfaire la guérison, à conduire son

(1) Lettre I. — Ce Nicolas n'est pas le médecin dont il a été question plus haut.

(2) Lettre III.

(3) Lettre IV.

(4) Lettre VII.

(5) Lettres VIII et X.

(6) Lettre XX.

malade dans une résidence de son choix, appropriée à son état de santé, ce qui, dit-il, exercera sur lui une heureuse influence : « *quia continens mutat contentum* ». Un dernier billet reçu par Coitier est tout à fait rassurant : il finit ainsi : « *Fluxus ejus manifeste diminuytur et egestionis sunt laudabiles, et, auxiliante Christo, ad finem optatum devenimus, quamvis convalescentia sit longa, ut per vos fuit congrue pronosticatum* ». (1)

Avec ce maître Nicolas, que je n'ai pu encore identifier, un autre personnage de marque doit à la sollicitude de Louis XI d'être soigné par les plus célèbres médecins du roi. Louis Malet de Gravelle, seigneur de Marcoussis, Montaigu et autres lieux, petit-fils d'un des compagnons de Jeanne d'Arc, obtint de bonne heure la faveur de Louis XI. Nommé en 1470 conseiller et chambellan, il devenait en 1475 capitaine des Cent hommes d'armes de la Maison du Roi, c'est-à-dire gardien de la personne royale. Il n'est donc pas étonnant que lorsque, cette même année, il fut atteint d'une maladie — sur laquelle je n'aurai pas la présomption de porter ici un diagnostic, mais qui dut être très grave, — le roi, qui le prisait si fort, lui ait envoyé ses médecins, ordonnant à Coitier de diriger le traitement. Celui-ci, contraint d'accompagner son maître dans le Nord de la France, où allait se négocier le traité de Picquigny, soignait son malade surtout par correspondance. C'est ainsi que maître Pierre Etienne et Enguerrand de Parenty, chargés avec lui et, peut-être sous ses ordres, de suivre la maladie du sire de Montaigu, reçoivent des lettres (2) où Coitier leur marque la satisfaction causée à Louis XI par les bonnes nouvelles qu'ils ont envoyées et où il approuve la décision qu'ils ont prise de faire changer d'air leur malade. Il résulte en effet d'un billet d'Enguerrand de Parenty (3) que le sire de Montaigu était au début soigné à la conciergerie du bois de Vin-

(1) Lettre XXII.

(2) Lettre V.

(3) Lettre XVIII.

cennes, dont Olivier le Daim avait la capitainerie. A la vérité, le site était charmant, mais la proximité de Paris valait au malade une telle affluence de visiteurs et d'amis que maître Pierre Etienne finit par s'en alarmer et réclama l'autorisation de l'éloigner : au reste, cette mesure était d'autant plus prudente que la peste décimait alors les Parisiens (1). D'ailleurs, la guérison n'est pas tout proche : il subsiste encore des troubles du côté des reins (et le digne maître Pierre s'étend longuement sur leurs manifestations), après quoi il détaille le régime que suit le sire de Montaigu : lait d'ânesse, bains tièdes brusquement refroidis, nourriture abondante, vin rouge de France amplement mouillé d'eau, looch à la casse, sucre rosat, sirop de violettes, etc. (2)

On a enfin transporté le précieux malade dans ses terres, à Marcoussis-en-Hurepois, dont il est seigneur, mais on ne l'a pas installé au château. Le prieuré voisin des Célestins, fondé en 1404 par son aïeul et consacré en 1408 par son grand-oncle l'archevêque de Sens (3), offrait au convalescent la garantie de soins plus assidus et un plus douillet confort que le sévère donjon seigneurial. Maître Pierre Etienne ne cache pas sa joie d'avoir obtenu du roi la permission d'opérer ce déplacement, et il dépeint cette nouvelle résidence sous des couleurs on ne peut plus séduisantes, allant même jusqu'à la qualifier de « paradis de volupté » (4). Il loue avec enthousiasme la piété des religieux, l'architecture de leur église, les statues et les vitraux qui la décorent. Et très fier, semble-t-il, d'avoir découvert ce séjour enchanteur, l'excellent homme ajoute à sa lettre un *post-scriptum* naïf : « N'oubliez pas, je vous prie, écrit-il à Coitier, de me recommander aux bonnes grâces du

(1) Lettre IX.

(2) Lettre XIX.

(3) Jean I^{er} de Montaigu, archevêque de Sens (1406-1415).

(4) Lettre XII.

roi notre sire et de lui dire que la guérison est commencée... » (1)

Le sire de Montaigu devait achever de guérir. Nous le voyons en effet, l'année suivante, chargé d'instruire le procès de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, et, en 1482, pourvu de la charge d'amiral de France qu'il ne devait quitter qu'avec la vie, en 1516.

C'est, après lui, un haut dignitaire ecclésiastique, qui, ne trouvant pas de soulagement à ses maux, malgré les soins des meilleurs praticiens de Paris, fait demander à Coitier une consultation (2). L'évêque d'Amiens, fils de Charles de Gaucourt, gouverneur de Paris et de l'Île-de-France, souffre d'écrouelles, et son médecin particulier, ancien élève de Coitier, demande à son maître si, en présence de l'insuccès des remèdes essayés jusqu'ici, il ne faudrait pas saigner le prélat. Pourtant, il redoute la saignée: « *Nonnulli quidem illam collaudant, alii vero suspectam habent et nimium timorosam* ». Sans tarder, et tout en déplorant le peu de détails qu'il lui donne, le médecin du roi écrit à son élève une lettre curieuse où, s'aidant de citations de Rhazès et d'Avicenne, il se garde prudemment de formuler un conseil précis, faute, dit-il, de connaître le *processus* de la maladie; il ne voudrait pas, ajoute-t-il malicieusement en finissant, s'exposer à contredire les hommes éminents que l'on a consultés avant lui, de peur d'outrepasser ses droits et de semer ainsi la discorde entre ses confrères! (3)

La santé de leurs malades n'était pas, à vrai dire, la seule chose qui alimentait la correspondance entre Coitier et ses collègues. S'il était un médecin averti et consciencieux, maître Pierre Etienne était aussi un père prévoyant, et, tout en rendant compte à son collègue du résultat de ses soins, il trouvait moyen de prier son puissant ami d'obtenir pour son fils Robert une prébende

(1) Lettre XII.

(2) Lettre XXIII.

(3) Lettre XXIV.

vacante en la cathédrale d'Albi ou la commanderie de l'hôpital de Saint-André de Gaillac, également disponible. Une certaine intimité devait d'ailleurs exister entre les deux confrères, puisque Pierre Etienne, fuyant la peste qui sévit en Berry, va s'installer dans une maison appartenant à Coitier, qui de son côté lui exprime sa satisfaction de le savoir chez lui, son regret de ne pouvoir l'y rejoindre (1), et lui recommande en même temps de surveiller un sien pupille qu'il a dû trouver dans cette demeure où il poursuit sans grande ardeur ses études médicales. Ce jeune homme, nommé Jean Guy, ne profita guère, apparemment, des leçons de maître Pierre, car la dernière lettre du recueil nous apprend qu'il est à Montpellier, où il semble travailler davantage sous la direction d'un cousin et compatriote de Coitier, Claude Bouvier, étudiant à cette même Faculté. Malgré la joie que lui causent les progrès de Jean Guy, l'archiâtre conseille à son parent de tenir son élève les rênes serrées « *strictis habenis* », et de l'empêcher de se distraire en le gardant « *semper in camera retrudatum* » ; il termine en mettant à la disposition de Claude Bouvier et son influence et ses services (2).

L'insigne faveur où Louis XI tenait son médecin donnait une grande valeur à une proposition de ce genre. Aussi, après Pierre Etienne sollicitant pour son fils, voyons-nous le doyen de la Faculté de Médecine de Paris, Enguerrand de Parenty, prier humblement « maître Jacques » de lui servir d'interprète auprès d'Olivier le Daim, de qui dépend le succès d'une affaire à laquelle il s'intéresse au plus haut point pour un sien neveu. Non content d'écrire lui-même (3), le doyen charge en outre Pierre Etienne de rappeler sa requête au tout puissant médecin (4). Enfin, la plus curieuse de ces missives intéressées est sans contredit celle d'un

- (1) Lettre VI.
- (2) Lettre XXV.
- (3) Lettre XVIII.
- (4) Lettre XIX.

ami et collègue de Coitier, dont malheureusement l'auteur du manuscrit ne nous a pas dévoilé la personnalité. Ce digne homme, père de cinq enfants, paraît n'avoir pas été très heureux en ménage (il traite le mariage de « *jugum gravissimum peneque importabile cervicibus* »...). Son plus jeune fils est de santé délicate et il le destine à l'Eglise. Il l'a nommé Jacques, du nom de Coitier, et il demande tout simplement au parrain malgré soi, dont il vient d'apprendre le prochain mariage, de se faire donner, tandis que son célibat le lui permet encore, une des prébendes de la collégiale de Saint-Aignan, afin d'en gratifier ensuite son filleul. Mais il est essentiel d'agir promptement, car, dit-il pittoresquement, « *unus aut duo canonici illius ecclesie brevecem minantur ruinam...* » (1). Et la lettre se termine par l'assurance des récompenses éternelles si l'archiâtre peut obtenir à son protégé ce bénéfice ecclésiastique...

Ce résumé sommaire des vingt-quatre lettres contenues dans le recueil de la Bibliothèque nationale ne saurait assurément tenir lieu de la lecture de ces lettres elles-mêmes. Du moins suffira-t-il, vraisemblablement à signaler aux historiens de la médecine ancienne l'intérêt considérable qu'offrent ces documents rarissimes et le parti que de plus habiles et plus qualifiés en pourraient tirer tant pour l'histoire de Jacques Coitier que pour celle des mœurs médicales et de la thérapeutique au moyen âge.

LÉON GAUTHIER,
Archiviste aux Archives Nationales.

I - 1908

[s. d.]

De Magistro Nicolao (2).

Hora X^a venit sudor et erat universalis cum fortitudine virtutis, sed noluit tollerare pro quacumque prece, dubitans de inquietudine et angustia, ratione alicujus sudoris, alias

(1) Lettre XIV.

(2) Il n'a pas été possible d'identifier ce personnage, pourtant d'un certain rang, puisque Louis XI s'intéressait à sa santé.

habiri, quod egre et dolenter portavi, quia dies et hora laudabilis crisis, ut longe melius novistis; a X^a usque [ad] secundam post meridiem non assellavit nisi una vice et in minima quantitate. Non laudarem recessum, sed tantum affectat et locum istum aborret cum forti ymaginatione de salute in alio loco, quod eidem concedere fuit conveniens et necessarium; que fient vobis significabo.

Valete, frater carissime, feliciter et longeve; cupio viscerose bone gracie Regis commendari. Ex Compendio (1), raptissime.

Vester obsequiosus frater et intimus.

II

[s. d.]

In via laudabiliter se habuit nec in toto itinere assellavit, querelans ar[c]tè: Cum volueris monere, mone, etc. Bene se habet ad oblationes, pariter in sompno, et egestionis sunt laudabiles, sed fluentes, in parva tamen quantitate, quemadmodum veri convalescentis, ut vult Galenus, ratione qualitatis derelictæ, etc. Speramus breviter adimplere vota salubritatis. Alia pro nunc non occurrunt.

Valete, frater et domine singularissime; si placet, me faciatis recommissum humiliter bone gracie Regis.

Existo vester obsequiosus frater et amicus intimus.

III

[s. d.]

Undique angustie si remaneat, ratione fortis impressionis in ymaginativa; cum difficultate curabitur si exponat se vento. Maliciam morbi novistis et a nequissima causa generati; propterea detis operam in omnibus meliori modo quo fieri poterit. Alia non occurrunt.

Valete, frater ac domine singularissime, feliciter et longeve.

Vester obsequiosus frater et amicus.

IV

[s. d.]

Frater carissime,

Recommendatione cordiali premissa, de agendis circa patientem nostrum Rex remittit discrecioni vestre omnia et non inmerito, nam estis de quo loquitur Seneca: « O quam spes

(1) Compiègne (Oise).

magna altera Rome ? ». In omnibus illis que michi scripsistis jacet periculum ; tamen bonum est se vertere ad dicta sapientum, nam « terra in qua antrax et mortalitas fiunt fugienda est ». (Rasis, in 4°. *Ad Alma[n]sorem*, capitulo *De cautela morborum contagiosorum*, etc.) ; « Corpora debilitata sunt apta ad contagionem ». (Avicenna, ten. 1^a, 4^e, capitulo *De febribus pestilentialibus*). Tamen ex hac transposicione posset incurrere febrem aut fatigacionem, dissolucionem et destructionem appetitus, atque morbi maliciam augmentare : ideo bonum est tardare pro modico itinere, et in hoc nolo docere Minervam.

Habete me recommissum bone gracie prefati patientis. Si vultis me aliquid facere frater carissime, jubete, et libentissime, cum Dei auxilio, possibilia adimplebo, qui vos conservat (*sic*) et tribuat vobis que optatis.

V

[avant 1479]

Magistro Petro. (1)

Colendissime mi domine et reverende magister,

Recommendacione humili premissa, noveritis me vestras a duobus diebus citra litteras recepisse, continentes morbi convalescentiam illustris domini mei de Monte Acuto (2) et multa alia que omnia vidit Rex, reddendo gracias Deo et gloriose Virgini Marie, in brevi sperans perfecte curari, cum omnia sunt illic sibi propitia, etc. Invenire meliorem locum pro curacione totali sue egritudinis, sicut scribitis, est impossibile. Si libeat ut Regi satisfaciatis de statu prefati domini, dignemini me informare quam cito poteritis et dum erit finis morbi.

Facite me recommissum dominacioni reverendi domini mei magistri Inguerrandi (3). Valete feliciter et longeve, me semper vobis offerando ad quecumque bene placita servicia, etc.

(1) Probablement Maître Pierre Etienne, cf. lettre XVIII.

(2) Louis Malet de Gravelle, seigneur de Marcoussis, etc., connu sous le nom de seigneur de Montaigu jusqu'à la mort de son père (juillet 1482), conseiller et chambellan du roi (1470), amiral de France (1482), en grande faveur auprès de Louis XI, mort en 1516.

(3) Maître Enguerrand de Parenty, prêtre, maître ès arts, docteur en médecine, chanoine de Paris et doyen de la Faculté de Médecine de Paris, mort le 14 mai 1479.

VI

[s. d.]

Egregio viro Magistro Petro (1), etc.

Frater carissime,

Omnimoda recommendacione premissa, noveritis me valde gaudere quia vobis placuit domum meam visitare. Scio quod pestis viget in pluribus locis Bituronie, quare optime fecistis vos absentire et respuere illum aerem pestiferum. Sum talis qualis Parisius vobis verbo narravi. Precor ut in ea dignemini morare quantum vobis placuerit; nil acceptabilius poteritis mihi facere quam illam accipere pro mentione (*sic*) vestra et utere bonis illius: omnia que ibi sunt non mihi sed vobis. Ille miserimus Johannes Guy (2) adest: habete eum recommissum medecine: non enim per vos erit quin eruditus fiat; in hoc siquidem feliciorem me judico, nam, ut ait Seneca: « Gaudet plus vir bonus beneficio aput amicum collocato quam accepto ». Scio in ipso esse ingentem segniciem studii: ideo habete ipsum recarcitrare quantum poteritis, et si non velit vobis obedire, mandate mihi inmediate. Utinam possem esse vobiscum! Si placet honorem meum custodite justa (*sic*) omnes domus, etc. Mando Johanni Terrassoni (3), si non sint fena et a(d)vene in domo, quod emat pro equis vestris et eiam vinum. Si libeat, facite mihi scire de novis vestris quam cito poteritis: multa habeo vobis dicere que, finita guerra (4), vobis dicam, cum Dei auxillo, qui conservet vos ut opto, etc.

VII

[s. d.]

Frater mi,

Post recommendacionem, noveritis me dicisse Regi de paciente nostro que mihi scripsistis: certe venient omnia in melius, cessacione facta illius colere motus. Debetis continuare incepta et nil innovare, nisi aliud superveniret, quod non credo. Tamen, si aliud superveniret, mandate Regi quam

(1) Mattre Pierre Etienne.

(2) Jean Guy, pupille de Coitier, étudie d'abord la médecine, puis de droit, devint licencié en décret, archidiacre d'Orléans, et fut choisi comme exécuteur testamentaire par Coitier qui lui légua, outre 50 l. tournois, « ses vieilles heures escriptes à la main ». (Testament du 6 juillet 1505. Cf. Bibl. Ville de Paris, Ms: 26174).

(3) Jean Terrasson était sans doute le gardien de la maison de Coitier.

cito poteritis. Habete me recommissum bone gracie nostri dicti patientis. Valet. . . . (1).

VIII

[s. d.]

Bene se habuit post sompnum : fuit appetitus in cibo, et egestionibus fuerunt laudabiles et quantitas numeralis diminuta pro media parte : nec apparuit motus colere cuius erat hodie paroxi[s]mus. Continuabo incepta usque ad vestrum adventum. Alia non occurrunt.

Facite me recommissum bone gracie Regis. Valet feliciter et longeve.

Vester obsequiosus frater.

IX

[avant 1479]

Magistri Petri Stephani.

Reverende domine mi et magister,

Post recommendationem, noveritis me valde gaudere quia Regi placuit dominum meum de Monte Acuto se absentire de prope Parisius (2). Tanta enim erat visitatio et conversatio plurimorum venientium de Parisius ad eum (quos non audebat respicere), quod sine magno periculo, atento maximo timore, esse non poterat, cum Parisius fortis sit pestis. Ceterum adhuc dolet sepe valde in capite : ideo per aliquos dies cessabimus a lacte et balneo, timentes putridam. Aliter, per Dei gratiam, melius habet ; credo quod, mutato loco, passionibus anime sedatis, meliorabitur semper. De omnibus vos informo ut Regi cuncta patefiant, cuius gracie vos precor me recommendare curetis, quem Deus salvet, vobisque etiam tribuat que optatis, reverende domine mi, me semper vobis offrandis ad quecumque beneplacita servicia.

Vester servitor in cunctis, etc.

X

[s. d.]

Scientifico, prudentissimoque viro magistro Jacobo de Coillier, arcium et medicine professori meritissimo, Regis medico ac consiliario, suo fratri et domino carissimo.

Dormit competenter et bene se habet post sompnum. Sem-

(1) Quatre (?) mots illisibles.

(2) Le sire de Montaigu était soigné à la Conciergerie du Bois de Vincennes (v. lettre XVII).

per diminuatur fluxus, sed adeo debilis in virtute quod dicere non valeo. Continuabimus cum confortantibus et restaurantibus, et Dominus sua gracia erit nobis propicius. Alia non occurrunt pro nunc.

Valete, frater carissime, feliciter et longeve. Cupio tamen per vos bone gracie Regis commendari, etc.

Vester obsequiosus frater.

XI

[après 1474, probablement 1475]

Reverendo domino suo magistro Jacobo Coitier, arcium et medicine professori, domini nostri Regis phisico.

Reverende domine mi, domine magister,

Post recommendacionem, noveritis quod placuit Regi, ut scitis, scribere domino Albiensi (1) quatinus mihi provideret de prima prebenda vacante vel vaccatura in cathedrali ecclesia Albiensi, vel beneficio ejusdem episcopatus. Scivi quod per mortem domini Petri de Trillia (2), consilarii Regis in parlamento Tholose, vaccavit canonicatus ejus in ecclesia cathedrali Albie et cum hoc vaccavit commendaria Sancti Andree Galliaci (3), qui commendator eligitur et presentatur per consules et fratres ejusdem commendarie Sancti Andree, qui sunt presbyteri et dicuntur fratres Sancti Andree Galliaci. Precor vos ut oretis pro me Regi, ut scribere dignetur domino episcopo Albiensi quatinus Roberto Stephani (4), clerico, filio meo, horum portitori, provideat de prebenda dicta, aut provideri procuret de dicta commendaria, ut promisit litteris regiis aplaudere. Cum hoc, placeat Regi scribere consulibus et fratribus Sancti Andree ut nullum alium presentent domino Albiensi vel eligant, nisi prefatum Robertum, sine licencia Regis, etc.

(1) Louis d'Amboise, évêque d'Albi (février 1474-mars 1503), frère de Georges d'Amboise, cardinal-archevêque de Rouen, successeur de Jean Jouffroy († décembre 1473). En 1473, il était commandeur, sans doute commendataire, de Saint-André de Gaillac. Ce fut son neveu Louis qui lui succéda en 1497 dans ce bénéfice. Cf. E. Rossignol, *Monographies l'arrondissement de Gaillac*, II, 301.

(2) Pierre de La Treille, conseiller-clerc au Parlement de Toulouse; il était encore en charge le 27 juillet 1474, mais il est cité comme mort à la date du 14 juillet 1475 (Cl. Arch. dép^{tes} de la H^{te}-Garonne, B 4, fol. 71 et 146).

(3) Saint-André de Gaillac (Tarn), hôpital fondé par Raimond VI, comte de Toulouse, à la fin du XII^e siècle.

(4) Robert Etienne, fils du médecin du roi Pierre Etienne.

Precor vos, habete me recommissum, sicut velletis me vobis servire tempore opportuno. Dominus meus de Monte Acuto urinas emittit semper unctuosas et pethalaicas, sed bene comedit et spero in Domino qui cōservet vos ut opto. per servitorem vestrum in cunctis.

XII

[avant 1479.]

Reverendo meo domino magistro, etc., arcium et medicine professori dignissimo, domini nostri Regis medico, per vestrum servitorem humilissimum.

Reverende mi domine magister,

Recommendacione humili premissa, noveritis quod dominus meus de Monte Acuto per Dei gratiam nunc progressum magnum sue convalescencie manifestat, nam membra replentur sensibiliter et tela aranea spissa que prius solebat adesse sepe in urinis in modum pinguedinis zuerlose natis in juribus, nunc tenuis ut paucum olei supernatantis, et illud raro videtur. Robore eciam prevalet, et ad reflectiones appetitus erigitur. Verumtamen terminum perfecte sanitatis nondum attingit, Nec mirum si nunc convaleat quoniam omnia in hoc monasterio Celestino (1) sue sanitati conveniunt : est enim hic pro tempore hoc, scilicet fine estatis, aeris temperies veris ad similitudinem comparata, amenaque garrirencium avium armonia, prata et virgulta circumdancia monasterium, herbulis de novo pullulantibus et frondibus virescentibus rore perfusis matutinalibus horis conspiciuntur ; silve ad distanciam competenter nos circumdant, quare in maii mense esse videremur : que omnia hec dilectant sensus. Cum eciam fercula sapidissima et optima hic non desint et fabulacio propriis cum amicis cordis vires reffocillet, et hic plurima suscepimus bona : sed hic forciora et pociora adhuc subveniunt ad salutem : scripsit enim medicorum Evangelista (2) : « Sanat solus langores Deus », et hic apropinquavimus cum Deo et angelis esse, quia hic paradus est voluptatis ; nam ibi júbilus est angelorum atque assidua laus sanctorum, et si hos Deus non audit, quos exaudit ?

(1) Le couvent des Célestins de Marcoussis, près Montlhéry (Seine-et-Oise).

(2) Jean Mesue, connu sous le nom de *Medicorum Evangelista*. Cette citation est l'incipit de son *Grabadin* ou *Antidolarium de medicinis appropriatis*.

Qualis decor fabricæ hujus ecclesiæ ! Quam admirande sanctorum et sanctarum ymagines, lapidibus ad modum viventium hominum sculpte, proceræ magnitudinis interioris ecclesiæ parietes circumdantes et vitree nullatenus inquam perforate, sed quales a principio ymaginibus sanctorum depicte venustissim[is] ! Domus ubi habitamus quales sint novit qui hæc vidit ; et est terribilis locus iste repletus angelis, ubi non auderent demones habitare, qui, hominibus invidentes, multa mala procurant. Hic exemplum sanctitatis mentes trahit ad sidera : spiritus fornicationis non auderet comparere ; cultor avariciæ fugit paupertatem ad quam hic animus insitatur (*sic*) et omnia hic tepescere compelluntur et vires acrescunt : quamobrem de brevi adventu perfecte sanitatis non inmerito confidimus, quam Deus ipsi domino tribuat et vobis etiam que optatis tribuat, amen !

Si vultis me aliquid facere, reverende domine mi magister, jubete et libentissime possibilia adimplebo. Precor vos, non obliviscamini me recommendare gratiæ domini nostri Regis, et sanitatis predictæ principia narrare. Dominus ipse se recommendat vobis, etc.

Per vestrum servitorem humilem (1).

XIII

[s. d].

Generoso ac circumspecto viro domino J., etc., medicine doctori dignissimo, per vestrum fratrem, servitorem et cognatum (2).

Omni humilima recommendacione premissa, egregie et spectabilis doctor, humiliter litteras graciosas regracior : de contentis in dictis litteris agnoscatis pro certo quod a vobis aliquam litteram non habuit (*sic*) a longo tempore, et credo quod a me fuerunt per aliquem vobis aliq[ue] deportate, sed nescio an fuerint presentate, tamen multum recommendaverant (*sic*). Ego inquam, ut alumnus desidero aloqui vobiscum et ad plenum scire de valitudine persone et augmentatione bonorum. Quapropter deprecor, dum tempus affuerit, te precor esse virum ; dum tempus habemus, operemus bonum ; de officiis et beneficiis nichil primitus possum nisi a casu et fortuna ; tamen si aliq[ue] evenient et quod ad agnoscissima perfecte devenient, diligenter demandabo ; de novis

(1) Maître Pierre Étienne.

(2) Il n'a pas été possible d'identifier ce parent de Coitier.

nostris nichil scio pro presenti; si alique supervenient, ego vobis diligenter scribam. Si mora vestra sit longa, ego volo ire ad curiam; non pro negociis, sed ad videndum vos et scire perfecte de statu vestro. Ego, ut unquam fuit, sum et ero pro vobis et pro vestris. Nichil pro presenti rescribo nisi si alique sint mihi possibilia. Cum toto desiderio adimplere volo, cum Dei adjutorio, et ipsum divinum adjutorium humiliter imploro ut Ipse de vobis et vestris sit sollicitus.

XIV

[s. d.]

Cum nudius tertius quos ex[is]timabam habere amicos seriatim annumerarem, et qui eorum potius opem mihi ferre posset, ad vestrum famatissimum nomen, domine mi, conversus, nec vestrorum immemor pollicitorum, fideique vestre hactenus inviolate, vos illum esse precipuum dominum meum et amicum fidissimum ad quem recurrendum sit. Censui, et equissime, nam ad eos in dubiis eundem est quos diuturna lucubraccio atque frequens experientia solertes doctosque reddidit. Non aliter in necessitatibus et difficilibus negociis ad eos recurrendum quos iteratis actibus probata fides fecit amicos. Itaque, domine mi, precipue collega et amice probatissime, auxilium vestrum neccessitas atque mee rei difficultas implorare suadent.

Jugum matrimonii gravissimum peneque importabile cervicibus, prout ignoratis minime, ab annis gero sexdecim, plurimosque, favente Deo, ex conjugate liberos sustuli, quorum quinque superstites masculos, reliquias infausti atri que funeris, foveo. Primogenitum nominavi Jacobum, vestro nomine dignum, quem prout filiolum vestrum commendo. Annos egit XV : tritus in litteris gramatocalibus atque dialecticis, quam mitis ingenii, tam memorie tenacis, sed corpore et textura fragilis atque delicatissimus. Quamobrem Deo et Ecclesiæ deservire destinavi. Proinde vestram oratam velim dominacionem michi semper venerandam a domino nostro Rege magistro vestro primam prebendam vaccaturam ecclesie collegiate Sanctissimi Aniani (1) nomine vestro petatis, quam postea liberaliter donabitis meo Jacobo de Donon, filiolo vestro humilimo. Scio indubitanter quod litteris regiis pro parte vestra canonicis Sanctis-

(1) Il y avait des collégiales de ce nom à Orléans et en Berry, mais rien ne permet de désigner l'une plutôt que l'autre.

simi Aniani presentatis intento et petito frustrabimini minime; sed quam citius poteritis litteras regias habitas, istas mictatis canonicis presentandas, nam unus aut duo canonici illius ecclesie brevem minantur ruinam. Dominus Petrus Symonet (1), noster amicus, pro vobis rem sollicitabit, quod impigre satagere movebit vestra epistola. Didici quod matrimonialem ordinem profiteri intenditis (2): quod fuit mihi causa atque motivus audacter petendi pro filio quòd statui vestro admovere nolitis. Si hoc in favorem pauperculum liberi vestri filioli Jacobi de Donon egeritis et misericorditer, virum magnum in litteris gignetis qui vobis in futurum serviet cum suis germanis: ditem denique mercedem habebitis cum die vestro novissimo functus eritis.

Valete, domine mi collega et amice fidissime.

Per vestrum fratrem et amicum, jussibus vestris paratum.

XV

[s. d.]

Propterea non est mirandum quia est modus vere convalescencie sicut novistis: bene se habet ad cibum et ad somnum, que sunt vere convalescencie. Sed quia ipse morbus fuit longus et a nefandissima causa generatus, idcirco convalescencia longa erit. Alia non occurrunt pro nunc.

Valete, frater carissime, feliciter et longeve. Queso bone gracie Regis commendari.

Vester obsequiosus frater et intimus servitor.

XVI (3)

XVII

[s. d.]

Cum corruptione et ruptura apostematum circa gingivas, ut recitabo, multa passus sum, quia non auderem cum eo loqui propter putridinem saniosam.

Vester servitor in cunctis paratus.

Honoratissimo viro et domino suo singulari magistro, arcium et médecine professori, Regis phisico.

(1) Il n'a pas été possible de l'identifier.

(2) Coitier épousa Marguerite Le Clerc; il en eut un fils qui mourut en bas-âge (Bibl. Ville de Paris, Ms. 26174).

(3) La lettre XVI est une lettre des avoyer et consuls de la ville de Berne annonçant à Louis XI la prise par les Suisses du château de Blamont (Doubs) et de celui de Thorens (H^{te}-Savoie). Nous n'avons pas cru devoir la reproduire ici, puisqu'elle ne traite pas de médecine et ne se rapporte pas à Coitier.

XVIII

[avant 1479]

Egregio viro mihi collaudando magistro Jacobo, etc., phisico Regis bene merito, per vestrum humilem capellanum Inguerrandum de Parenty, canonicum Parisius.

Colende domine et magister,

Post humiles recomendaciones, placeat vobis scire quod in consiergia nemoris de Vincennes veni ex precepto Regis visitare dominum de Montagu una cum honorando domino meo et magistro reverendo magistro Petro Stephani, Regis phisico. Accidencia vero et egrotationes prefati domini pridie scivistis et qualiter nunc se habent; prefatus magister meus scripsit vobis ad longum (1). Habeo alique facere circa Regem pro nepoté meo et data est potestas faciendi singula magistro Oliverio (2), barbitonsori Regis. Rogo vos quantum possum ut habeatis verbum cum dicto magistro Oliverio, recommendando factum dicti nepotis mei pro expedicione, et facietis mihi magnum placitum et obligabitis me ad singula mandata et beneplacita vestra.

Allissimus custodiat vos votive, etc.

XIX

[avant 1479]

Reverendo domino meo magistro Jacobo, etc., arcium et medicine professori, domini nostri Regis phisico, vester servitor in omnibus, etc.

Reverende domine mi magister,

Post recommendacionem, vobis per hanc epistolam scribere proposui statum et accidencia domini mei de Monte Acuto, ut, tempore oportuno, possitis de omnibus dominum nostrum Regem informare : eidem enim domino non scribo ne in multiloquio occupetur et tedeat. Prefatus dominus de Monte Acuto pro nunc non reperitur tactu nimis calidus, ymo aliquando applicui manum meam supra regionem cordis et quandoque super regionem epactis atque renum, longam moram ibi faciendo, et tamen calor penetran[s] manum non poterat comprehendj, ymo carnes satis molles et temperate comperiuntur. Urine ejus aliquando per duos vel per tres dies aperebunt coloris citrini vel subcitrini, bene ypostaziate

(1) Voir lettres V, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XV (?), XVII (?).

(2) Olivier le Daim. Il avait la capitainerie du bois de Vincennes.

et mediocris substantie : verumtamen ut plurimum habent contenta aut surfurea aut crinoides, et, quod deterius est, post multas bonas et laudabiles urinas, exhibit una vel due cum multa pinguedine, oleaginosa, spissa, linesscens, portans residenciam magnam ad modum farine dissolute in aqua : et de hac urina in modum farine scribit Galtérius, ut olim memoror me legisse, quod vidit eam sepe in malis ethicis suspectam, et ego eciam alias vidi, sed ille paciebatur ethicam febrilem cum maxima consumpcione et manifestissimo calore post cibos. Iste verò (1) non calefit nunc ex cibis sensibiliter, verumtamen pulsus parum velocior efficitur. Ipse bene refligitur et optimè digerit; feces habet duras, nisi in diebus in quibus lohoc cassiafistulatum sibi tribuitur in principio reflectionis, et tunc feces molliores sunt, sed sunt sine pinguedine quacumque. Nulla mala signa habet nisi illas interdictas urinas, sed pensavi quod atento quod non permittitur calefieri et levibus vestibis induitur, quod per poros panni respirat de superfluentibus digestionis terciæ, quare regurgitando cum urina que solet sanguini admisceri, expellitur interdum per urine (*sic*) in modum farine cum pinguedine illa superflua, etc. Ex altera parte renes habet calidos et arenulas, et sic posset in renibus una porcio illius sordis colligi. Regitur aere frisco; potatur mane lacte asine; post tempus aliquod balneatur balneo tepido postremo in frigidato; cibatur multum nutrientibus cibis et humidis; potatur vino gallicano semirubeo, fortiter linphato, quandoque lohoc cassiafistulatum tribuitur, aliquando zuccara rosata, aliquando sirupus violatus; ungitur unguentis humidis, resumptivis aromatibus, et sic convalescere videtur, nisi in hiis urinis, par Dei graciã, qui vos conservet et tribuat optata. Preterea noveritis quod Parisius multi moriuntur ex peste, unde ipse dominus de Monte Acuto et sui valde timent, quia omnia recipimus de Parisius et conversamur semper cum multis ex eis. Multum appetit mutare locum, etc. Timor noceret ei; ideo considerate quid agendum. Si autem me vultis aliquid facturum, jube, adimplebo.

Reverendus dominus magister Inguerrandus (2) recom-

(1) Après le mot *vero* sont intercalés par erreur, dans le texte manuscrit, les mots suivants : « *loquendo magistro Oliverio qui honus hujus rei assumpsit et rememorando eidem et placeat vobis eidem scribere* », qui doivent ? appartenir à la lettre précédente.

(2) Enguerrand de Parenty.

mendat se vobis, precando quatinus ad illa pro quibus scripsit Regi pro nepote suo habeatis rem suam recommissam (1).

XX

[s. d.]

Disertissimo domino magistro Nicolao (2) etc., arcium et medicine professori dignissimo, Regis phisico, et fratri suo intimo.

Domine disertissime et frater intime,

Recommendacione previa, de statu domini nostri Nicolai (3), si libeat scribete Regi et de mutacione illarum egritudinum, cui ingens temeritas vestra sit glaber, justa posse Rex sic excessit videndo que mihi scripsistis: non erit dejactura vobis, ymo advanticium grande. Utatur frugalitate compta, si venter ejus fuerit fluxibilis adhuc suadeo dissidere a medicinis per dies et maxime ab horridis et diversis. Non saliter (*sic*) loquendo, frater mi, fortassis natam invenit squalorem in medicinis, quare continue movetur, et quamdiu erit in motu, non fiet consolidacio illorum ulcerum, et « ibi sunt silla », sicut dicit Seneca; et Avicenna, Galenus cum multis aliis in hoc conveniunt, nichil eque sanitatem impedit quam remediorum crebra mutacio: non venit vulnus ad cicatricem in quo crebra medicamenta temptantur, cum virtus sit fortis et oblaciones bone. Non sit obsessus nec pacatus, ymo pedestre et equestre ad aerem temperatum et serenum oblectare oportet, et hoc jam habetis per experimentum; voto facto usque ad perfectionem sue sanitatis locum congruum et convenientem, eligatis, quia continens mutat contentum, ad propriam ejus crasin. Tamen omnia remicto discrecioni vestre cum sit presens.

(1) A la suite de cette lettre se trouve cette maxime: *Inestimabile bonum est suum fieri affatim habundanter.*

(2) Il n'est nulle part fait mention d'un médecin de Louis XI du nom de Nicolas. Ce pourrait être un *lapsus* du copiste qui, voyant plus loin le nom de Maître Nicolas, l'aura écrit par mégarde au lieu de celui de Jacques Coitier.

Il y avait bien vers cette époque un médecin tourangeau pré-nommé Nicolas qui, à la rigueur, aurait pu être en relations avec Coitier, mais il n'était pas médecin du roi (Cf. D^r WICKERSHEIMER, *Nicolaus Prepositi*, dans *Bull. de la Soc. française d'Histoire de la Médecine*, 1911, pp. 388-397).

(3) Voir lettres I, II, III, IV.

Facite me recommissum bone gracie prefati domini. Si alique sint ex parte vestri merito mihi precipienda, illa cognabor adimplere toto corde, Deo prestante, qui vos dirigat semper in agendis vestris, etc. Vesterrimè.

XXI

[s. d.]

Egregio viro magistro Jacobo, etc., doctori in medecina, eximio ac regio phisico meritissimo, domino meo honorando, vester devotus, etc.

Salutem. Volui jam pridem ad vos dare litteras, sed non occurrit qui eas defferret. Sanus et incolumis Turonis dego, quod equidem de persona vestra jocundus spero. Fui aliquot dies apud magistrum Petrem Steven (1); quemadmodum ab [eo] accipietis, ea siquidem de causa ut cum domino de Colombiers (2) verba facerem de beneficiis fratris sui, qui novam episcopatus provisionem, videlicet ex Regis voluntate, expectat. Putabam enim taliter cum dicto domino de Colombiers res meas tractare, ut frater suus mihi prebendam illam resignet quam possidet Parisius in ecclesia. Propter fratris absenciam non potueramus res pro desideriis nostris conficere: promisit tamen sua fide ut quam primum possit itidem perficiet. Precor igitur dominacionem vestram ut eum de dicta promissione admonere velitis, et animum suum meliori modo quo poteritis taliter inflammare ut vestro interventui illud consequi valeam.

Valete, etc.

XXII

[s. d.]

Competenter se habet ad sompnum et ad cibum; nulla utitur medicina interius, sed dumtaxat exterius, confortando stomachum et intestinum. Nutritur cibariis delectabilibus, convenientibus tamen, quia, ut inquit Galienus, « cibus qui cum delectacione accipitur, a stomacho retinetur et digeritur magis quam quilibet alius ». Omnem cibum ex quo nutritus fuerat durante magna infirmitate aboret et refugit, et quando presentatur provocat ad nauseam, quare tales

(1) Peut être Pierre Étienne ?

(2) Le Sire de Colombiers est mentionné dans la *Chronique scandaleuse* de Jean de Roye (éd. Soc. de l'histoire de France, tome II, p. 395).

relinquuntur. Fluxus ejus manifeste diminuitur et egestiones sunt laudabiles, et, auxiliante Christo, ad finem optatum devenimus, quamvis convalescencia sit longa, ut per nos (*sic*) fuit congruè pronosticatum.

Vester frater.

XXIII

Parisius [avant 1482]

Christianissimi Francorum Regis phisico probatissimo ac preceptori suo colendissimo magistro, etc.

Voto faventes illustris domini de Gaucour (1), amantissime pater, casus reverendi in Christo patris Ambianensis episcopi (2) diebus retroactis tibi satis innotescens, hodiernam prosequimur litteris nostris qualitatem. Jam nostris parisien-sibus peritissimis phisicis, Galieni, medicorum patroni, complectentibus sententiam (suo *super apostematibus libello ad Glauconem*) scrophulis uti docet remollitivis applicatis, resolutiva succedere dictantibus. Itaque vicissim revolutionem usque ad cure complementum comprobantibus corporis obesse discrasiam experienciam dividimus: profecto purgationibus, ut casus exigit et corporis tollerat habitudo reiteratis, et calidam temperantibus epatis discrasiam dietim exhibitam; superposita scrophulis resolutiva easdem dolorosas efficiunt, ac universum intenso calore ac periodico uti febrili corpus afficiunt: quo sic conjectura nobis inesset super earum suppuratione si fienda flobotomia dicta subsequerentur inchoata. Illa tibi describi peroptavit strenuus dominus de Gaucour, ut que tibi derigenda videbuntur tuis litteris propincuis intimes, et eorum sanacionem commendes. Nonnulli quidem illam collaudant, alii vero suspectam habent et nimium timorosam.

Vale

Tuus humilis discipulus.

(1) Charles de Gaucourt, fils de Raoul VI de Gaucourt et de Jeanne de Preuilly, lieutenant général et gouverneur de Paris et de l'Île de France, conseiller et chambellan de Charles VII, puis de Louis XI, qui le fit chevalier à Reims le jour même de son sacre. Il fut chargé le 19 juin 1471 d'approvisionner et de fortifier Amiens. Mort à Paris en 1482.

(2) Jean de Gaucourt, évêque d'Amiens de 1473 à 1476, ou Louis de Gaucourt, son successeur (1476-1482), tous deux fils de Charles de Gaucourt et de Colette de Vaux.

XXIV

[avant 1482]

Responcio

Salutem. Affatim de reverendi in Christo patris domini Ambianensis scrophulis mihi scribis : de cujus generis, speciei status sit febre et de robore virtutis nil ! Unde obstupuo : genera omnia vastarum et exiguarum scrophularum sepiissime video, tam in subasellis quam in aliis membrorum emuntoriis, in omni etate doloribus intensis aut remissis principaliter, tamen semper sine febre. Unde fienda sit flobotomia non cum sint de natura frigida et extra venas : Rasis, in XI^o (sic) ad Alma[n]sorem, capitulo *De iuvamento minucionis*, « Quibus accidunt frigide egritudines non sunt minuendi » ; idem in VIII^o, capitulo *De Scrophulis*. « Si multitudo fuerit sanguinis causa illius crudacionis, tunc competere, et circa principium ». Avicenna (fen 4^o 1^o, *Canonis*, capitulo *De Flobotomia*) : « Summopere tibi cave ne egrum ad unam duarum perducas rerum, scilicet humorum colericorum ebullicionem et frigidorum crudacionem », et prefatus, (fen 3^o, 4^o, capitulo *De Scrophulis*) prohibet sanguinem subtilem extrahere et jubet grossum flegma evacuare et regimen subtiliare. Quantum vero ad febrem, scio quod multociens flobotomia solvit febrem et multociens commovet, et sic non laudo nec vitupero causam ignorando, et ignorata causa morbi, impossibile est morbum curare in primis de sanitatis ingenio. Si fons non potest eviscerare, quomodo rivulus minimus omnium ? Mea res devexa est tuciore et ingenue, impensa sine inquinacione ac errore. Reformato post tantos callentissimos viros ac peritissimos effari, hoc esse illudere et prevaricare et serere zizaniam inter fratre[s].

Vale, si libeat fac me recommissum bone gracie prefati domini, feliciter et longeve.

Frater tuus.

XXV

[s. d.]

Salutem. Magno cum gaudio, vir honorande et compatriota, litteras vestras accepi ; pergratum fore arbitramini si quod de Johanne Guy (1) affectis fidei respondeat, nec jocundius quicquam oblectabilis que evenire mihi posse putarem

quam ut emolumenti sui gracia sese bonorum arcium accom-
modet, porro quod illum in curam vestram suscepistis. Hoc
sane humanitas vestra priveis meritis probe peregit. Spero
enim doctus eruditusque a vobis evadat. Nolo tamen pro
moribus suis lascivire illum permittatis, sed duris admoni-
tionibus strictisque cohibeatis habenis, ne egeat quidem
neve luxu essiliat.

Sed cum inertem ac pigrum cunctis addiscendis invenio,
vellem prudentia vestra ipsum rogatum. Nescio quid duro
asino obsit ; tantis quidem peritissimis viris commissus,
nichil doctrine reportat nichilque morum ! Precor igitur ut
semper sibi inestus sitis, nunc admonendo, tum impar-
lando (*sic*) ; nunc minitendo prout vestra solercia excogitabit
commodius. Preterea dejectum ac spretum fere habeatis et
semper in camera retrudatum, ac si optime doctrine ineptus,
saltem discat pauperiem ac egestatem pati. Insuper si
negocium aliquod expediendum apud me vobis incumbat,
laboribus ac diligencie meis minime parcendum putetis
volo.

Valete.

Vester est ille frater vester ac affinis, intimus amicus et
compatriota.

Honoraudo viro magistro Claudio Boverii (2), studente in
Facultate Montispessulana.

OUVRAGES OFFERTS

James J. WALSH. *Diagnosis in heart cases*. New York, 1911,
in-8°, 10 p. Extr. de *Archives of Diagnosis*.

Id. *Habit, the jaw, and character*. New York, Wood, 1911,
in-8°, 12 p. Extr. de *Medical Record*.

Id. *Medieval medical education*. St. Louis, 1907, in-8°, 8 p.
Extr. de *Interstate medical Journal*.

(1) Voir lettre VI.

(2) Ce Claude Bouvier, qualifié par Coitier de compatriote et de
parent, devait être originaire de Poligny (Jura) ou des environs, où
ce nom de famille est assez fréquent.

Séance du 10 Juillet 1912

Présidence de M. LE PILEUR

MM. COPPEZ, DE KEYSER, FOSSEYEUX, JUQUELIER, MAS-SALONGO, MONIZ BARRETO DE ARRAGÃO, ROBIN, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— En raison de la proximité des vacances, M. le docteur Louis REUTTER, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel (Suisse), présenté par MM. Dorveaux et Wickersheimer, est immédiatement élu membre de la Société.

— MM. HERVÉ et WEISGERBER rendent compte de la cérémonie d'inauguration du monument du Professeur E.-T. Hamy à Boulogne-sur-Mer (30 juin 1912), à laquelle ils ont représenté la Société.



NOTES INÉDITES DE LAENNEC :

II. Anatomie pathologique générale

(*Kystes du rein et du foie. Productions pileuses de l'ovaire. Infiltration graisseuse du rein. Guérison de la tuberculose. Les « Cirrhoses ». Eléphantiasis des Arabes. Les 22 autopsies de septembre-octobre 1816.*)

par le professeur Maurice LETULLE

Les notes manuscrites de Laennec, conservées à la Faculté de médecine de Paris, contiennent, entre autres documents précieux, le plan complet de 31 sur 35 leçons professées par lui, en 1822, au Collège de France.

Les quatre premières leçons font défaut. Je n'ai pu, du moins, en trouver la trace.

La 5^e leçon a trait, ainsi que la 6^e, aux congestions. Les 22 suivantes étudient l'anatomie pathologique générale, considérée dans ses grandes lignes. Les notes sont assez détaillées pour donner l'impression exacte et lumineuse de l'énorme bagage scientifique de Laennec.

C'est, en raccourci, tout un traité d'anatomie pathologique générale, débordant d'idées et bourré de faits.

Parmi ces faits, j'ai cru bon de faire un choix, afin de montrer, par quelques exemples typiques, la richesse invraisemblable de toutes ces notes ainsi conservées. Il m'a paru en même temps utile de signaler certaines idées et maintes observations originales, bien personnelles à ce chercheur de génie. Lui restituer quelques-unes de ses richesses, un peu de ces trésors qui lui furent empruntés, à leur insu ou non, par certains de ses successeurs, c'est un moyen de servir à sa gloire ; en tout cas, c'est remplir un pieux service de reconnaissance envers ce bienfaiteur de l'humanité.

La 11^e leçon renferme des notes fort intéressantes sur les KYSTES ; les voici, *in extenso* :

Les *Kystes du rein* (sont) assez communs ; très minces ; ordinairement irréguliers, mais peu anfract(ueux). Peu nombreux ; quelquefois *assez pour faire disparaître tout le tissu* (rénal). (Il est) rare qu'ils passent le volume d'un œuf. Leur nombre fait la grosseur (du rein). J'ai vu (un) rein d'un pied, conservant à peu près (sa) forme. On n'y distinguait plus que (les) calyces, bassinets et mammelons. Tout le reste (était) formé de kystes séparés par du tissu fil(amenteux), fibreux et (par le) re(s)tant de la membrane propre. (Ces kystes) secrétaient encore (de l')urine.

Bayle : idem.

Dans (le) *Foye*, (les kystes sont) rares, peu réguliers, minces, comme étranglés par (le) tissu.

Dans (la) *substance cérébrale*, (ils sont) rares. (Ils ont été) vus par moi dans (les) corps cannelés, la pinéale, et (les) tubercules quadrijum(eaux).

La 17^e leçon est consacrée aux : « *Productions érectiles. Vaisseaux accidentels, productions pileuses et cornées accidentelles (Poils du cœur — Pline)* ».

J'y relève la phrase suivante :

Les productions pileuses enkystées se trouvent surtout dans les ovaires, souvent chez des jeunes filles non pubères.

La 18^e leçon a trait aux « *Productions grasses* ». Laennec signale un cas d'*infiltration grasseuse du rein*, trouvé par lui, en février 1808.

Le rein (était) tout jaune, (son) tissu (était) encore assez reconnaissable, mais graissant le papier.

(Un) autre exemple (existe) dans les Bulletins de la Société Anatomique.

Dupuytren l'a vu aussi chez (un) sujet mort d'inflammation du canal de l'urètre propagée au reste des voies urinaires (Cruveilhier).

Cruveilhier (signale) que Dupuytren a trouvé (la) mamelle et le pancréas transformés en grasse. *Je doute fort.*

(Quant aux) *Poumons gras*, de Monsieur Broussais, (c'est là) une erreur grossière ! c'est la péripneumonie au troisième degré.

La 19^e leçon étudie les « *Transformations.* » A propos des cicatrices par bourgeons charnus, Laennec me semble avoir décrit la *chéloïde cicatricielle* quand il s'exprime ainsi :

Quelquefois cependant, (on trouve) une fausse membrane ulcéreuse, blanche, sur (un) vésicatoire ; (elle) semble avoir été) secrétée par une plus ancienne, qui, sous elle, *forme des tubérosités, qui restent, après la cicatrice.*

La 20^e leçon est consacrée aux « *Productions accidentelles qui n'ont pas d'analogue dans l'économie animale saine. Les tubercules.* »

A propos des tubercules (que Laennec déclare exister sous trois formes : *tubercules isolés, infiltration des organes, tubercules enkystés*), il ajoute :

Les tubercules miliaires se trouvent, *le plus souvent*, au milieu du tissu pulmonaire tout-à-fait sain. Ce qui, pour le dire en passant, est (une) forte objection contre leur production par inflammation.

Et, plus loin :

Il est probable que la guérison (de la tuberculose) aurait presque toujours lieu, si le premier développement des tubercules n'était suivi d'aucun autre.

Dans la 22^e leçon, « *Mélanoses. Squirrhe colloïde ou gélatiniforme. Gummi ou gummata* », Laennec, à propos des *mélanoses*, rappelle ce qu'un inspecteur vétérinaire, Flandrin, lui signala : « Chez le cheval, autour de l'anus et des parties génitales, on trouve des tubercules noirâtres de plusieurs pouces d'épaisseur. »

Plus loin, parlant des « Gummi ou Gummata », il dit : « Leur origine est inconnue. Les Vénériens en ont souvent, suivant FRACASTOR (*de Morb. Contin. T. II, c. 12*). »

La 23^e leçon est consacrée aux « *scléroses* » et aux « *cirrhoses* ».

Elle est d'une importance capitale ; j'en ai fait le point de départ d'un mémoire qui démontre, à mon humble avis, que Laennec, en décrivant les « *cirrhoses* », n'a nullement prétendu découvrir la *sclérose du foie*. Il a vu, bien vu et admirablement caractérisé une série d'altérations macroscopiques de la glande hépatique que, depuis les travaux de mon ami Sabourin, nous connaissons et décrivons sous les termes, plus explicites, d'« *évolution nodulaire* », et d'« *hyperplasie nodulaire* » du foie. Ces lésions, d'aspect variable, sont extrêmement communes chez les cardiaques, les paludéens et même chez les tuberculeux. Mais, je le crois du moins, Laennec, en décrivant ses « *cirrhoses* », a fait mieux encore : il a entrevu et, me semble-t-il, parfaitement caractérisé les *adénomes du foie*. Cette lésion tumorale est, comme on sait, plutôt rare ; encore discutée au point de vue histo-pathogénique, on la trouve associée, d'ordinaire, à un certain degré de sclérose hépatique.

Cette fois encore, l'observateur avisé qu'était Laennec a su regarder et, comparant avec les lésions connues à son époque, il a fait œuvre d'impeccable anatomopathologiste.

* * *

Parmi les feuillets ou cartons écrits, de la main même de Laennec, j'en cueille encore deux, qui ont trait à

l'anatomie pathologique et les transcrits ici, pour montrer combien sont instructives les moindres parcelles conservées des notes de ce grand savant.

La première, datée du 1^{er} août 1812, est ainsi conçue :

1^{er} août 1812

J'ai examiné, ce matin, des morceaux de peau et de tissu cellulaire sous-cutané provenant d'un sujet mort de *l'éléphantiasis des Arabes*, ouvert par MM. Alard et Chauveau.

Assurément, cette note le prouve, Laennec se réjouissait d'avoir pu étudier une lésion, fort rare à Paris, à cette époque. Il prenait soin de repérer cette date, historique à ses yeux avides de connaissances nouvelles. Il en sut tirer profit pour ses études anatomopathologiques générales, en vue de son *Traité d'anatomie pathologique*, qui lui tenait tant à cœur et que, par malheur, il ne put mettre au jour.

Pour finir, voici une *fiche d'autopsies*, qui en dit long sur le travail intensif auquel Laennec usait passionnément sa santé, depuis longtemps compromise.

En 1816, de septembre à octobre (il commençait alors à étudier l'auscultation médiate), il vient de pratiquer, en deux mois, 22 autopsies. Il les résume sur un étroit carton écrit de sa propre main ; au recto et au verso, on lit, en effet, ceci :

Septembre et octobre 1816

22 autopsies

— 1 *apoplexie sanguine.*

— 3 » *nerveuses*, sans hémiplegies, sans épanchement plus grand que chez d'autres sujets non apoplectiques, dont :

1 *Phthisie*, terminée par état adynamique,
1 *Fièvre cérébrale*, dans le cours d'une goutte atonique ;

Tubercules, chez 10 sujets.

Phthisie pulmonaire... 8 (deux seulement non miliaires et sans anfractuosités).

Inflammations du poumon } aigus 1.1.1.1. (4 cas).
ou de la plèvre... chez } chroniques 1.1.1. (3 cas).

Un *squirithe cérébriforme* du foie et de l'origine du duodénum ;

Un *squirithe cérébriforme* d'utérus ;

— Une *goutte atonique*, analogue au rhumatisme articulaire ;

— *Concrétions polypiformes* } chroniques 1.1.1.1. (4 cas).
 (du cœur)... dans } aigus

— *Plaques sur le péricarde*... dans (2 cas).

Cette façon de marquer par un trait, pour chaque lésion, le nombre des observations et des faits anatomopathologiques qui l'ont frappé, indique, à n'en pas douter, que cette fiche a été dressée, par Laennec, *en compulsant ses protocoles d'autopsie*. On sait que le maître prenait soin de dicter lui-même, à ses élèves, le matin, au cours de ses examens cadavériques, tous les détails qui lui paraissaient dignes de remarque.

Quel est le mobile secret qui incite, de la sorte, un beau jour, le savant médecin de l'hôpital Necker, à établir, dans son particulier, un tel relevé mensuel ? A quoi bon se donner à soi-même cette preuve d'un labeur si coutumier et, depuis tant d'années, si journalièrement accompli ?

Cette fiche curieuse est précisément dressée au moment historique où, entraîné par sa découverte de l'*Auscultation médiate* (en été de 1816), Laennec déployait un zèle infatigable à étudier, à *créer* les signes stéthoscopiques des affections du cœur et des poumons.

Pourquoi donc ce geste ? Était-ce afin de rappeler au clinicien, ébloui par les trésors dont il vient de mettre à jour l'inépuisable filon, combien l'*autre voie*, l'anatomie pathologique, plus âpre, mais tant aimée et si fructueuse, lui réserve encore de joies ? Laennec veut-il se prouver, à lui-même, qu'en dépit des riches moissons promises par le « cylindre », son strict devoir

est de ne jamais abandonner la Science à laquelle il a consacré sa jeunesse entière, la science à laquelle, en somme, il est redevable de sa situation actuelle ?

Laennec a trente-quatre ans. Malgré son labeur immense, il n'a pu atteindre qu'une notoriété discrète, de bon aloi certes, mais parcellaire, si l'on peut ainsi parler : il n'est encore, à cette heure décisive de sa vie, qu'un anatomo-pathologiste distingué. Pressent-il que, demain, la gloire va lui arriver, éclatante, universelle ? Et Laennec, par hérédité, est avide de gloire. Or, c'est par la clinique, par un instrument acoustique (il est en train de le tourner, de le perfectionner chaque jour), que son horizon s'illumine. Cette « fiche » de novembre 1816 traduit, peut-être, une crise de l'âme de notre immortel confrère. A-t-il vraiment voulu se démontrer à ses propres yeux sa fidélité à la Science ? N'est-ce pas plutôt un regret à la pensée que, dorénavant, la clinique va l'emporter, dans son travail quotidien, sur les enquêtes cadavériques ? Le Dr Roux, à la fin de son *Laennec intime*, nous le montre en 1805, condamné, par la misère, à retarder son grand projet d'un *Traité d'Anatomie pathologique générale*. Depuis cette première crise douloureuse, dix années ont passé ; le Livre n'a pas pu paraître. Et voici que Laennec invente l'Auscultation médiate ! Il vient de se jeter à corps perdu dans la recherche méthodique des signes physiques fournis par l'oreille armée du stéthoscope. Il est en train de surprendre et de noter avec soin tous les secrets, jusqu'à lui inaccessibles, du diagnostic des maladies du cœur et du poumon : un monde plein de promesses s'entrouvre devant lui. . . .

Cette fois encore, cette dernière fois, l'anatomie pathologique et le Livre rêvé, le livre presque terminé, vont pâtir cruellement ; pas plus que Dupuytren, Laennec n'aura su donner son *Traité* magistral.

C'est pourquoi j'imagine le pauvre grand homme, un soir de novembre 1816, assis, solitaire, à sa table de travail. Je le vois, assombri par les lourdes pensées de

l'œuvre géniale qu'il enfante. Il la quitte un instant, son passé lui revenant en mémoire : il veut relever, la plume à la main, *tout ce qu'il a pu faire encore, ces deux derniers mois, à l'amphithéâtre des morts*, tandis qu'à côté, dans ses salles de la Clinique, il ouvrait à la Médecine une ère nouvelle en décrivant un geste qui va révolutionner le Monde.

NOTE SUR UN MANUSCRIT INÉDIT DE BAILLARGER

*Recueil d'observations sur l'épilepsie, l'hystérie
et quelques autres affections cérébrales*

par le Dr André BARBÉ

Dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Académie de médecine, publié par M. A. Boinet (1) on voit à la page 32, au numéro 91, l'indication suivante « Recueil d'observations sur l'épilepsie, l'hystérie et quelques autres affections cérébrales faites à la Salpêtrière en 1821 et 1822 par Baillarger (1809-1891). XIX^e siècle. Papier VI, et 280 feuillets. 380 sur 250^{mm}. Rel. en parchemin. » Nous avons eu la curiosité de feuilleter ce manuscrit et nous avons pensé qu'il serait intéressant d'en donner ici un résumé succinct.

Ce travail est précédé d'une préface qui, par la noblesse du style autant que par l'élévation des pensées qui l'ont inspirée, mérite d'être citée en entier. La voici donc tout d'abord.

CONSIDÉRATIONS

Les ravages qu'exercent sur l'espèce humaine l'hystérie, et l'épilepsie principalement, sont affreux ; les victimes que fait chaque jour à lui seul le mal épileptique sont plus que suffisantes pour attirer l'attention de tous ceux qui aiment

(1) Ext. du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Paris. Tome I^{er}.* — Paris, Plon-Nourrit, 1909, in-8°, p. 380.

leurs semblables. Expirer au milieu de convulsions horribles ou traîner ses jours dans un état abject de démence, tel est le sort qui leur est réservé.

Etudier minutieusement des signes, qu'il faut épier; débrouiller des complications faciles à confondre, trouver à force de persévérance une lésion matérielle qui jusqu'ici a su se soustraire à tous les observateurs; partir de là pour raisonner une thérapeutique qui n'a pas pris naissance, voilà les travaux qui restent à faire; c'est dire qu'il n'y a rien de fait. M. Pinel, après avoir fondé la science de l'aliénation mentale, comprenant que les épileptiques rentraient dans le domaine de ses recherches, dirigea vers ces infortunés l'attention d'un de ses élèves; M. Maisonneuve commença ses travaux, mais leur durée fut courte et un certain nombre d'observations fut le seul résultat obtenu.

M. Esquirol embrassa avec chaleur la cause de ceux de ses malades qu'il vit dénués de toute espèce de secours; il sentit qu'il fallait poser jusqu'à la première pierre de l'édifice et ne désespéra pas d'arriver à ce résultat. Cependant, comment parvenir à soulever tant de difficultés? L'observation dut en fournir les moyens; il ne s'agissait plus que de trouver des élèves qui voulussent se dévouer à une étude spéciale et qui les éloignait du but principal; la chose fut toujours impossible et, chaque fois qu'elle fut entreprise, on la vit échouer.

Après en avoir souvent causé avec M. Esquirol, il me sembla malgré tout qu'on pouvait planter quelques jalons dans ce terrain impraticable; du temps m'était promis; j'étais sûr de mon opiniâtreté; je résolus de consacrer toute ma jeunesse, s'il le fallait, à une étude qui pouvait me rendre utile à des malheureux et seconder les vues du médecin qui protégeait mon travail.

Les malades seules savent jusqu'à quel point je m'adonnai à leur étude; à toute heure du jour, on me trouvait dans les salles, occupé à relever des malades, à décrire des vertiges, de grands accès, des convulsions hystériques, à interroger les parents, à interroger les malades elles-mêmes, profitant des intervalles de raison que l'éloignement des accès pouvait leur laisser, etc., etc.; avec cette manière de procéder, j'étais sûr de l'exactitude des faits; s'il ne m'appartenait pas de les digérer, une main plus habile aurait pu les mettre à profit; cependant, il fallut abandonner mes recherches quand elles commençaient à intéresser.

J'ai recueilli des notes sur trois cents sujets à peu près ; j'offre sur ce registre deux cents observations non complètes, mais formant un tout moins disparate que ce qui reste ; personne mieux que moi ne sait ce qui manque à leur perfection, mais je n'en suis pas cause ; il fallait dix ans pour s'assurer de point en point de tous les faits qui y sont consignés ; j'aurais eu la patience d'en venir à bout si les circonstances l'eussent permis. Les sujets idiots, les sujets en démence n'offrent que peu de garanties ; si on ne voit pas les familles, il faut écouter les caquets des compagnes ou des voisines, et de tels témoignages sont loin de contenter un observateur impartial ; en attendant qu'on soit plus heureux dans les résultats obtenus, voici ceux-là tels que je les possède.

Ces considérations sont suivies de deux tables alphabétiques portant sur un total de 280 observations, mais tandis que la première table, qui se rapporte à 201 cas, suit un ordre alphabétique parfait, la seconde, au contraire, qui ne se rapporte qu'à 79 malades, est beaucoup plus en désordre.

Il semble que la première liste ait été transcrite sur le registre après classement préalable, tandis que la seconde a dû être rédigée d'emblée sur le registre d'observations.

Sur ces 280 cas, 20 sont suivis d'autopsie.

Voici comment est rédigée une feuille d'observation : en tête de la page se trouve la lettre alphabétique par laquelle commence le nom de la malade (toutes ces observations concernent des femmes). Puis on lit au dessous les noms et prénoms, et enfin, dans la marge formant une colonne verticale sur la gauche, se trouvent des sortes de questionnaires auxquels il est répondu dans le restant de la ligne. Tous ces questionnaires sont approximativement rédigés de la même façon : ils commencent par énumérer les noms, prénoms, âge, profession, date du mariage, début des accidents, énumération des symptômes présentés pendant les attaques et leur intensité, vertiges, état des facultés intellectuelles (mémoire, jugement) et degré

de déchéance due aux attaques et aux vertiges ; état des autres viscères et procès-verbal de l'autopsie quand il y a lieu.

Il ne s'agit malheureusement là que d'un recueil d'observations, car le manuscrit se termine sans qu'il y ait une seule conclusion ou considération d'ensemble. On est donc en droit de penser à la présence d'un travail inachevé, sorte de recueil de documents qui auraient pu être utilisés par la suite pour en tirer des conclusions et pour faire un traité sur cette question de l'épilepsie et de l'hystérie.

Certaines remarques sont assez curieuses : c'est ainsi que l'auteur, attribuant une grande influence au milieu des villes, remarque complaisamment que plusieurs de ses malades sont nées à la campagne, ayant vu le jour à Montmartre (ceci se passait en 1821) ; ailleurs, il note l'influence de l'application des sangsues pour calmer les accidents congestifs et c'est ainsi que nous apprenons que l'on mettait des sangsues sur différentes parties du corps, à l'anus en particulier, et même sur la vulve.

Enfin, à propos des habitudes de masturbation qui existaient chez beaucoup de malades, Baillarger dit de plusieurs de ses pensionnaires qu'elles se livraient à l'onanisme « avec excès » ce qui donne à penser que l'usage modéré de cet exercice était considéré comme naturel et excusable.

Mais, en regard de ces petits détails, on ne peut s'empêcher d'admirer la justesse de l'observation et la précision avec laquelle les symptômes sont analysés ; à près d'un siècle de distance, on voit dans des observations rapportées en une page toute une histoire clinique et l'on assiste au défilé de cas d'épilepsie essentielle, d'hystérie, d'épilepsie bravais-jacksonienne et d'accidents comitiaux dus sans doute à une méningo-encéphalite diffuse. Il n'est pas jusqu'aux troubles moteurs consécutifs dont Baillarger ne se soit occupé ; et lui-même distingue déjà très bien les accidents

moteurs durables de ceux qui ne sont que passagers. Enfin, il décrit avec beaucoup d'exactitude clinique la démence épileptique. Quand aux autopsies, elles paraissent avoir été faites soigneusement, et le détail des altérations macroscopiques du système nerveux y est rapporté fidèlement; malheureusement, le résultat de ces recherches nécropsiques fut le plus souvent négatif.

En somme, il s'agit là d'un recueil d'observations qui n'ont pu être condensées pour fournir un travail d'ensemble, mais l'importance de ces matériaux, jointe à la valeur de ces documents déjà vieux d'un siècle, méritait, à défaut d'un long travail, que ce manuscrit fût signalé à l'attention de notre Société dans cette modeste note.

**LE TESTAMENT DE MICHEL DARDENNE,
PROFESSEUR ROYAL DE MÉDECINE
A L'UNIVERSITÉ DE CAHORS
A LA FIN DU XVII^e SIÈCLE**

par le Dr J. BERGOUNIOUX
Médecin principal de l'armée en retraite

Cahors a été, pendant un peu plus de quatre cents ans, le siège d'une Université fondée par Jacques d'Euse, qui fut pape de 1316 à 1334, sous le nom de Jean XXII et qui était né dans cette ville vers 1244. La bulle de création est datée d'Avignon et des ides de juin 1331.

Cette Université, tombée en décadence, fut supprimée et réunie à celle de Toulouse par l'édit de mai 1731 (1).

Elle se composait des quatre Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et de Grammaire et Arts. Sauf celle de Droit, aucune n'a eu beaucoup de réputation,

(1) BAUDEL et MALINOWSKI. *Histoire de l'Université de Cahors*. Cahors, Laytou, 1876.

quoique au XV^e siècle on vint se faire recevoir docteur en médecine à Cahors, de Catane, de Barcelone et de Tortose (1).

La Faculté de médecine avait, comme cela exista longtemps à Paris et à Toulouse, deux professeurs. Ils lisaient et expliquaient, l'un Hippocrate, l'autre Galien.

En 1682, à la mort de Geraud Chanaud, l'un des professeurs en exercice, une dispute fut ouverte pour le remplacer. Le vainqueur fut Michel Dardenne, qui avait été chargé de faire les cours pendant la vacance de la chaire. Il fut nommé professeur en 1683 (2). La même année, par ses Lettres patentes d'octobre (3), Louis XIV créait à Cahors un hôpital général pour les pauvres mendiants invalides, à l'imitation de ce qu'il avait fait à Paris en 1656 en fondant la Salpêtrière. Le Roi comprenait Dardenne au nombre des treize directeurs dont il s'était réservé la nomination pour la première fois.

Les Registres de Catholicité des paroisses de Cahors, qui sont incomplets, ne donnent aucun renseignement sur sa naissance, mais ils nous apprennent que, marié à Françoise de Vassadel, il habitait la paroisse Saint-Urcisse ; qu'il eut un fils, Antoine, le 13 janvier 1654 ; une fille, Anne, le 14 juin 1633, et qu'il est mort le 10 novembre 1693.

« Le 10 novembre 1693 mourut M. Michel Dardenne, professeur royal en médecine, après avoir reçu tous les sacrements en tel cas requis : présents, Claude Constant et Jean Lacombe. »

Bien malade sans doute et sentant sa fin s'approcher, il rédigeait le 1^{er} septembre 1693, deux mois et dix jours avant sa mort, son testament olographe, qui fut déposé chez M^e Gisbert, notaire à Cahors (4).

(1) Bibl. Munic^{le} de Cahors, *Livre tanné*, f^{os} 138-144.

(2) D^r Paul LAFEUILLE. *La Faculté de médecine de Cahors dans l'ancienne Université de Cahors*. Lyon, Storck ; Paris, Masson, 1895.

(3) Archives de l'hôpital de Cahors.

(4) Arch. dép. du Lot. Contrôle des actes des notaires. R. n^o 5, f^o 4, verso.

Le 17 janvier, on en faisait l'ouverture, dans la maison du défunt, en présence du juge-mage, de sa veuve et des témoins nécessaires (1).

En voici la teneur :

Je soussigné, me voyant dans un âge avancé, attaqué de diverses infirmités, faisant réflexion que la mort ne peut être guère loin et que le moment de son arrivée est incertaine, je me suis disposé à faire mon testament, après m'être muni du signe de la Sainte-Croix, [avoir] invoqué et demandé au Saint-Esprit de m'inspirer la manière de le faire pour le plus grand honneur et gloire de Dieu ; suppliant ce grand Dieu, par les merites de la passion de Jésus-Christ, par l'intercession de la Sainte-Vierge et de tous les Saints et Saintes du paradis, de recevoir mon âme dans la gloire Eternelle ; priant mon héritière bas nommée, qu'après avoir expiré, mon corps soit porté incontinent dans l'Eglise Saint-Urcisse et non pas promené dans les rues, comme on fait ordinairement ; suppliant M^r le Curé de donner un lieu pour ma sépulture dans le cimetière ou dans l'Eglise, comme il trouvera à propos, lui donnant cent livres, payables après l'an de mon décès pour les employer à sa volonté ; priant mon héritière de faire en sorte que mes honneurs soient fort modiques, réservant ce qu'on a accoutumé d'employer dans ces occasions, plus pour le faste que le repos de l'âme du défunt, à faire des aumones, dire des messes pour le soulagement de mon âme ; et veut, qu'après le décès de mon héritière, la rente constituée dont le pied est de trois mille livres, à moi due par le S^r [syndic] du clergé de ce diocèse, soit à perpétuité à l'hôpital Notre-Dame (2), de la présente ville, voulant que le pied reste toujours et que le revenu ne puisse être employé que pour le maintien d'un lit pour femme et d'un lit pour homme pauvres et malades ; suppliant le Seigneur Evêque de préférer dans la rencontre un pauvre medecin, chirurgien, apotiquaire ou leur garçon, comme leurs femmes, filles et enfants. Donne et legue à François Dardenne, mon petit neveu, fils à feu Rigal Dardenne mon neveu, tout ce

(1) A. d. Lot. B. 221. Reg. des Insinuations.

(2) C'était un hôpital d'incurables situé à l'angle ouest de l'intersection des rues du Lycée et du Docteur Jean-François Caviolle. A sa place, il y a aujourd'hui une école communale — (J. DAYMARD. *Le Vieux Cahors*. Cahors, Girma, 1909. Chapitre V. Hôpitaux.)

qui m'est dû des biens paternels et maternels avec les revenus, à la charge de donner chaque année quinze livres à François Dardenne mon neveu dit Gramond, et ce pendant la vie dud' Gramond. Donne et lègue à Michel Cayron, Docteur en Médecine, tous mes livres qui regardent la Médecine. Et par ce que le fondement de tout bon et valable testament est l'institution d'heritier ou heritière, je nomme et institue mon heritière universelle et générale, Françoise de Vassadel, ma très chère femme, de tous et chacun mes autres biens, meubles et immeubles, noms, voies, droits et actions quelconques, presents et à venir, pour en disposer, comme bon lui semblera. Et c'est mon dernier testament, que je veux valoir, par forme de testament, donation et codicille à cause de mort, ou meilleure forme qui pourrait valoir de droit; cassant et annulant tous autres testaments et dispositions que je puis avoir fait cy-devant et que je pourrais faire à l'avenir par Induction ou Importunité dans un temps, où je n'aurais pas l'entière liberté des sens, comme j'ay présentement; si, par exprès, les mots qu'il est dû n'y sont inscrits.

En foi de quoi, me suis signé, à Caors ce premier septembre 1695. Michel Dardenne, professeur en médecine de l'Université de Caors.

C'est là le testament d'un bon et brave homme, charitable et humble de cœur. Mais l'intérêt du document réside surtout dans la clause que nous avons soulignée, et qui nous montre qu'il y a 220 ans environ, à Cahors, avec le revenu de 3.000 livres — qui feraient, il est vrai, 12.000 francs de notre monnaie — on pouvait subvenir à l'entretien de deux lits d'hôpital; et aussi, que l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie ne mettait pas toujours à l'abri du besoin, puisque le testateur supplie l'évêque, président né des bureaux de directeurs des hôpitaux et hospices, d'attribuer « en la rencontre » ces lits de préférence « à des pauvres médecins, chirurgiens ou apotiquaires, ou à leurs femmes ou enfants ».

**UN REBOUTEUR DU VAL D'AJOL
ET LA LÉGENDE DES VALDAJOU
SÉBASTIEN FLEUROT**

par **M. Paul D'ESTRÉE**

L'intéressante étude publiée dans le *Bulletin* d'avril 1912 par le Dr Delaunay sur la dynastie Dumont-Thierry-Valdajou me remet en mémoire la fâcheuse aventure d'un précurseur de ces célèbres rebouteurs, Sébastien Fleurot, qui ne dut peut-être d'ignorer la fortune et la gloire dont furent comblés ses parents ou ses homonymes qu'à sa propre imprudence ou à des conflits d'intrigues politiques auxquels il était d'ailleurs parfaitement étranger.

C'est dans les *Archives de la Bastille* — cette mine inépuisable de documents inattendus — que j'ai découvert le nom, l'histoire et les malheurs de Sébastien Fleurot.

Cet homme ou plutôt ce jeune homme (il avait 26 ans) avait estimé sans doute que la Lorraine et le Val d'Ajol ne pouvaient suffire à ses ambitions. Il vint à Paris en 1749 et ce fut sa perte.

Les prévôts de Saint-Cosme, gardiens vigilants et jaloux des privilèges de leur corporation, signalèrent le rebouteur, comme exerçant illégalement la chirurgie, au lieutenant général de police Berryer. Celui-ci ordonna à l'un de ses inspecteurs, Legrand, qui avait l'habitude de ces sortes de missions, d'enquêter sur les faits reprochés à Fleurot.

« Fleurot, déclare le policier dans son rapport, se dit médecin à Plombières, distribue sans permission l'*Elixir Simplière* (? sans doute composé avec des simples) pour toutes sortes de maladies et se prétend protégé par M. le Comte d'Argenson. »

Le Comte d'Argenson n'était pas un petit personnage : c'était le Ministre de la Guerre. Aussitôt Berryer de lui écrire et d'Argenson de lui répondre :

A Versailles, le 22 nov. 1749.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite au sujet du nommé Fleurot, qui distribue différentes drogues à Paris sans y être autorisé.

J'ai appris qu'il a été employé par quelqu'un de ma maison qui faisait usage de ses remèdes et cette circonstance lui a servi de prétexte pour assurer de la protection que je lui accordais.

Je serais bien éloigné de la faire servir à appuyer des abus aussi dangereux; et je trouverai très à propos que vous faisiez (*sic*) saisir le nommé Fleurot qui n'est point logé chez moi, comme il cherchait à le persuader. J'ai l'honneur, etc...

D'ARGENSON.

Il n'en fallait pas tant pour que « le nommé » Fleurot connût la paille humide des cachots — et en ce temps-là c'était bel et bien de la paille qui servait de lit aux prisonniers.

« Saisi », comme le désirait le Ministre, ce chirurgien marron, qui se targuait faussement de protections qu'il n'avait pas, fut conduit et incarcéré, le 28 novembre, au Grand-Châtelet.

Mais, deux jours après, Berryer recevait la lettre suivante :

C'est, sans doute, par votre ordre, Monsieur, et à la prière des Chirurgiens, que l'on a arrêté, vendredi dernier, 28 de ce mois, à 6 heures du matin, dans la rue Baillif, le nommé Fleurot, natif du Val d'Ajoux, village près de Plombières. Il a été conduit au Châtelet; et je crois que l'on ne lui a reproché que quelques cures qu'il a entreprises dans Paris sans y être autorisé par aucun privilège. Mais ce n'est pas en qualité de chirurgien qu'il a rendu service aux personnes qui se sont adressées à lui, puisqu'il l'a fait sans intérêt et avec assez de succès, pour que l'on n'ait à se plaindre d'aucune impéritie de sa part.

Ma mère lui a l'obligation de l'avoir guérie radicalement à Plombières d'une incommodité qu'elle avait au genou.

Il m'a guéri d'une entorse que je m'étais donnée au pied et il a rendu les mêmes services d'une manière très désintéressée à plusieurs personnes de la première distinction.

Je vous prie donc de vouloir bien lui rendre la liberté. Il a commencé à traiter quelques personnes infirmes qui ont absolument besoin de son secours pour parvenir à la parfaite guérison qu'elles ont lieu d'espérer. Il n'est à Paris que pour trois mois encore : il y aurait bien de la rigueur à empêcher le bien qu'il y peut faire. Je vous aurais une très sincère obligation, si vous voulez bien avoir égard à toutes ces raisons et le tirer de sa prison. Ma mère en partagera la reconnaissance avec moi. J'ai l'honneur, etc...

DE VOYER D'ARGENSON.

Le signataire de cette élogieuse supplique était ce « quelqu'un de ma maison » que signalait, avec une certaine hauteur, le Ministre de la guerre dans sa lettre à Berryer. Les membres de la famille d'Argenson ne vivaient pas d'ailleurs entre eux sur le pied d'une intimité parfaite. Et Fleurot subissait peut-être le contre-coup de cette mésintelligence familiale. Au surplus, ne voyons-nous pas tous les jours, dans les procès intentés à des charlatans, à côté de rapports ou de plaintes incriminant les prévenus, des certificats signés de noms célèbres faisant une apologie enthousiaste de ces mêmes inculpés ?

Voyer d'Argenson avait évidemment une notoriété moindre que celle du Ministre ; mais il avait assez de crédit pour que Berryer eût égard à sa recommandation.

Fleurot fut donc remis en liberté le 6 décembre ; seulement, il lui fut enjoint d'avoir à regagner au plus vite le pays natal. Bien entendu, il ne tint nul compte de cet ordre. Peut-être s'imagina-t-il que les trois mois, demandés pour lui par Voyer d'Argenson, ne devaient pas avoir de fin. Il continua donc à errer dans Paris, sans avoir de domicile fixe, comme l'avait constaté l'inspecteur Legrand, distribuant consultations et remèdes ainsi qu'il l'avait toujours fait, et s'adjoignant même pour cet office un lieutenant, le menuisier Lemoine, qu'il avait guéri précédemment et qui, à son tour, « appliquait » les remèdes du patron.

Mais Legrand ne le perdait pas de vue et, le 20 mars 1750, l'enfermait, pour la seconde fois, au Châtelet. Cette nouvelle incarcération fut immédiatement suivie de ce placet adressé au lieutenant de police :

Le sieur de la Motte a recours à votre autorité, sur ce qu'il a appris qu'il vous a plu faire arrêter le nommé Fleurot, se disant médecin de Plombières, qui, sous cette qualité, est venu extorquer au suppliant la somme de 24 livres d'une part et 15 livres de l'autre, avec la promesse de le guérir d'un coup de feu qu'il a reçu il y a plusieurs années. L'intention dudit Fleurot était de casser la jambe audit s^r de Lamotte afin d'en avoir plus d'argent, tous les remèdes qu'il a employés pendant longtemps n'ayant eu aucun effet.

» Dans la confiance que le suppliant avait dans ce prétendu médecin, il a engagé un de ses amis à prendre pour 27 livres de ces drogues, qui n'étaient autre chose que de la graisse de cochon, et du goudron pour de prétendues boules d'acier, dont il en a été remis une entre les mains de M. Legrand, inspecteur de police, pour preuve de conviction.

Et le plaignant demandait qu'on ne laissât sortir Fleurot du Grand-Châtelet qu'autant qu'il serait remboursé par l'empirique de ses 66 livres.

L'inspecteur de police ajoutait, à la charge de son justiciable, que celui-ci avait entrepris de guérir M. Arnauld de la Motte, à forfait, pour la somme de 250 livres, « lui signant un billet de garantie », que Legrand envoyait à son supérieur hiérarchique. Il rappelait en même temps l'anecdote des « boules de poix » vendues pour des boules d'acier connues aujourd'hui encore sous le nom de *boules de Nancy*.

Le cas de Fleurot n'était pas pendable, mais ne valait guère mieux. Notre charlatan avait récidivé. Il était convaincu d'exercice illégal de la chirurgie et presque traité d'escroc. C'était Bicêtre qui s'ouvrait devant lui, pour plusieurs mois, peut-être pour des années, si Fleurot ne s'engageait à servir dans les armées du roi.

Il est probable qu'en présence d'une telle alternative le prisonnier dut solliciter de nouveau l'intervention de son protecteur, M. Voyer d'Argenson ; mais il semble

qu'elle ne se soit pas produite ou qu'elle soit restée sans résultat, car nous trouvons, au dossier de Fleurot, signé de la main de l'intéressé, l'engagement que voici :

Je soussigné, Sébastien Fleurot, fils de Jean Fleurot et Marguerite Percheron, natif de Rembervillers en Lorraine, âgé de 26 ans, certifie de m'avoir engagé, de *ma bonne volonté* (?), pour servir le Roi dans la Compagnie du Chevalier de Saint-Pons et j'ai signé le présent engagement entre les deux guichets du Grand-Châtelet et en présence de MM. Bourgoïn et Du Rocher.

Ce 26 mars 1750.

Séb. FLEUROT.

Et le pauvre diable avait dû être l'objet d'une recommandation spéciale — laquelle et quel en était l'auteur ? — car, aussitôt l'arrivée de Fleurot à Maubeuge, où se trouvait son régiment, un certain Saint-Amour, sergent ou « bas-officier », comme on disait alors, écrivait au lieutenant de police que « les registres portaient mention des observations communiquées » par le magistrat sur la nouvelle recrue.

Que devint, par la suite, ce rebouteur interrompu dans l'exercice de ses opérations industrielles ? Nous l'ignorons, les Archives de la police ne suivant leur clientèle qu'autant qu'elle persévérerait dans . . . ses erreurs.

* * *

Dans des notes sur divers manuscrits de la Bibliothèque Nationale, je viens de retrouver précisément un document que je crois inconnu sur les Valdajou. Il émane d'un avocat au Parlement, Lefebvre de Beauvray, qui était aveugle et dictait, de 1784 à 1786, ses *Mémoires*, d'après ses souvenirs d'antan ou les actualités en cours. Il demeurait dans le quartier Popincourt et sa maison était hospitalière aux gens de lettres. Il était d'humeur frondeuse et d'esprit philosophique. On croit entendre le rire de Voltaire dans ce récit que j'appelle.

LA LÉGENDE DES VALDAJOU

Bibliothèque Nationale : Manuscrits : Fonds français 10364 [p. 27]. Autre preuve de l'amour étrange du Vulgaire pour les nouveautés et surtout pour le merveilleux.

Tout le monde connaît à Paris le Sieur Dumont de Val-dajou, natif d'un village près de Nancy, la capitale de la Lorraine, célèbre rebouteur des membres démis ou disloqués. Mais peu de personnes sont instruites de l'origine merveilleuse que les bonnes gens du pays attribuent à cette espèce de talent utile et comme héréditaire dans toute cette famille.

Voici donc à peu près comment elles racontent ce fait extraordinaire :

Le père, fermier ou cultivateur, un jour occupé, comme à son ordinaire, à labourer un champ, tout à coup sent sous sa bêche ou le soc de sa charrue quelque chose qui lui résiste, et qu'en y regardant de plus près, il reconnaît bientôt pour un crucifix fait d'un très beau bois, assez bien travaillé, qu'il venait involontairement de couper en deux morceaux avec son instrument. Fâché de l'avoir ainsi mutilé, le bonhomme essaie de le rajuster et d'en rejoindre de son mieux les différentes parties.

Ne pouvant réussir d'abord, il le pose à quelques pas de lui, se proposant d'achever cette besogne dans la soirée avec plus de loisir. Il continue tranquillement son labour et ne le quitte qu'à l'heure accoutumée. Il va pour reprendre alors son crucifix qu'il est tout étonné de trouver parfaitement bien rétabli dans son premier état. Rentré dans sa chaumière, il raconte cette singulière aventure à sa femme, qui commence par en douter et qui finit par crier au miracle avec son mari. Quelques jours après, ce dernier, de concert avec sa naïve compagne, prend le parti de se rendre auprès de l'évêque diocésain (alors M. de Toul) pour lui faire part de tout ce qui vient d'arriver. Ce prélat l'écoute avec surprise, demande à voir le miraculeux crucifix, le reçoit pieusement de sa main et le fait solennellement déposer dans la chapelle d'une église où, tous les ans, on en célèbre la fête avec la plus grande dévotion.

— Allez, dit le bon évêque à l'honnête fermier, allez et puissiez-vous dorénavant remettre tous les membres démis que vous toucherez comme vous avez remis ceux de ce Christ !

C'est depuis ce temps-là, dit-on, que les pères et les enfants ont tous joui de ce don précieux, dont ils ne cessent de faire usage pour le soulagement de tous les estropiés qui leur sont continuellement adressés de toutes parts.

EXTRAIT DES SOUVENIRS DU D^r KAEMPFEN

par le D^r Georges HERVÉ

Mon vieil ami très regretté, M. Albert Kaempfen, ancien Directeur des Beaux-Arts, puis Directeur des Musées nationaux et de l'École du Louvre (1826-1907), était le fils d'un savant et estimé praticien qui, après avoir longtemps exercé son art à Paris, avec haute distinction, sous la monarchie de Juillet et dans les premières années du second Empire, mourut en cette ville, entouré de la considération générale, le 17 janvier 1856. Le Docteur Kaempfen, chevalier de la Légion d'honneur, s'était fait remarquer notamment au cours de la terrible épidémie de choléra de 1832 ; une médaille de bronze lui fut décernée par la Ville de Paris, en témoignage de son courageux dévouement.

Avant de s'adonner définitivement à la pratique civile, le D^r Kaempfen avait commencé sa carrière, pendant les guerres de l'Empire, comme chirurgien militaire. A 23 ans, le 12 septembre 1807, il obtenait le brevet de chirurgien-major du bataillon valaisan au service de France et était envoyé à Gènes. Quand il quitta le service, en 1830, il était attaché au 7^e régiment d'infanterie de la garde royale (1^{er} Suisse), qui occupait la caserne de Babylone. Une petite pendule Empire, maintenant en ma possession, et qui ornait alors le salon du D^r Kaempfen, porte, visibles encore, sur son cadran d'émail, les traces des balles de Juillet, reçues durant l'assaut fameux de cette caserne.

Joseph-Antoine-Ignace-Aloys Kaempfen était né, le 22 avril 1784, à Brigue, dans le Valais, ville dont son père était conseiller. Ainsi s'explique que notre confrère ait fait partie des troupes suisses incorporées dans l'armée française.

Le D^r Kaempfen a laissé des *Souvenirs de ma vie* destinés à rester inédits : ils offrent, dans leur ensemble, un caractère tout intime, mais on y trouve en même temps quelques récits d'un intérêt plus général. L'af-

fection et la confiance de ses petites-filles m'ayant autorisé à puiser dans ces pages, j'en détache aujourd'hui, pour la Société d'Histoire de la Médecine, certains épisodes qui m'ont paru valoir de lui être communiqués. Ils concernent les années de scolarité médicale de l'auteur. Après avoir fait ses études classiques, avant et pendant la Révolution, aux Collèges ecclésiastiques de Brigue et de Sion, le Dr Kaempfen était parti à 20 ans pour Vienne. C'est à l'Université de cette ville qu'il suivit les cours de médecine, et à celle de Landshut qu'il prit le bonnet de docteur. On ne l'entendra pas sans intérêt raconter à ses enfants ces années de jeunesse, qui avaient laissé dans son esprit un si profond souvenir. Auparavant, il va nous dire ce qui l'avait déterminé à prendre la plume.

J'ai lu quelque part que l'usage existe en certains pays d'Allemagne, chez des familles bourgeoises, d'inscrire dans un livre, appelé *livre de famille*, tous les événements qui leur surviennent. Ce livre, transmis religieusement et exactement continué de père en fils, forme ainsi une chronologie complète, à laquelle on a recours chaque fois qu'il s'agit de préciser une date de naissance ou de mariage, ou de connaître les circonstances de quelque événement mémorable ; et, comme la plupart des événements de famille sont liés aux grands événements qui arrivent dans le monde extérieur, si même ils ne dépendent de ces derniers, on y trouve également les principaux faits de l'histoire contemporaine.

Nous ne lisons jamais sans plaisir, et souvent sans un véritable intérêt, les mémoires d'un homme tout à fait étranger à nous par sa position sociale ; quel intérêt plus grand ne doit pas nous inspirer la vie de ceux dont nous avons tiré la nôtre ? N'est-ce pas, pour ainsi dire, anticiper sur notre existence individuelle que de remonter à nos ancêtres ? J'ai éprouvé bien souvent une véritable peine de ne pouvoir remonter en arrière, et d'ignorer complètement la série de ma famille et les particularités de la vie de ses membres successifs, parce que rien n'y a été transmis par écrit et que les traditions orales ne vont guère au delà d'un grand-père. Mais comment en eût-il été autrement dans un pays où, il y a trente ans encore, les droits d'un bourgeois, en beaucoup

de communes, n'avaient pour titres écrits que des entailles sur un morceau de bois, qui portait en même temps l'empreinte de ses armoiries faite avec un fer rouge, et où une femme sachant écrire était une rareté qui ne se rencontrait que dans quelques hautes familles? A l'exception des prêtres et des notaires, dans les seuls chefs-lieux, il n'y avait personne qui sût écrire et tenir un registre, et ce qu'ils écrivaient se bornait aux mariages, aux baptêmes, aux décès et aux actes de vente.

Ma vie a été assez pleine d'événements particuliers extraordinaires, dans une des époques les plus mémorables que l'Histoire pourra jamais offrir, pour être transmise à ma postérité...

I

1804. — *Premières inscriptions.*
Les cours de médecine à Vienne.

L'année scolaire 1804 venait de commencer depuis quelques jours. Nous étant présentés à l'Université pour nous informer des cours à suivre dans la première année de médecine et nous faire inscrire sur la liste des étudiants, on nous indiqua l'anatomie, la chimie et l'histoire naturelle comme cours du premier semestre, mais on nous fit part en même temps d'une ordonnance de l'Empereur qui obligeait désormais tous les étudiants voulant être reçus docteurs à Vienne de faire pendant deux ans, dans une Université autrichienne, un cours de philosophie et de physique, même s'il était attesté qu'ils eussent déjà fait ces études dans une ville étrangère, ce qui était notre cas. En outre, le temps des études médicales proprement dites avait été fixé à cinq ans par cette même ordonnance. Il nous aurait donc fallu rester sept ans à Vienne avant de pouvoir obtenir le grade de docteurs.

Sur nos instances, on consentit toutefois à nous admettre comme auditeurs extraordinaires et à nous délivrer des certificats après chaque cours, mais à la condition de subir auparavant un examen sur la philosophie et la physique. Contents de cette décision, nous subîmes au bout de quelques jours, avec honneur, notre examen, et fûmes immédiatement inscrits sur la liste des étudiants en médecine, sous la clause que nous ne pourrions pas être reçus docteurs à Vienne...

(Le D^r Kaempfen nous a laissé l'énumération des chaires de médecine et sciences accessoires qui existaient alors dans la capitale autrichienne. En voici le tableau, avec les noms des titulaires) :

<i>Chaires</i>	<i>Professeurs</i>
Chimie et Botanique . . .	Jacquin
Zoologie et Minéralogie .	Jordan
Physique	Amschel (ex-jésuite)
Anatomie	Meier
Chirurgie	Leber et son gendre Zimmermann
Opérations	Rudtorfer
Clinique chirurgicale . .	Rheinlein
Id.	Kern
Pathologie, Thérapie et Matière médicale . . .	Collin
Clinique et Pathologie médicales	Frank (Pierre)
Id	Beutel
Maladies vénériennes . .	Zeller
Pharmacologie	Moser (professeur particulier)

On pouvait suivre, en outre, à l'Académie Joséphine, où existait un Musée magnifique, les cours des professeurs Nord et Schmid. Les maladies des yeux étaient enseignées par le docteur Beer; les accouchements, par le professeur Boër-Steidele.

II

*1805. — Munich et Landshut. — Réception au doctorat.
Retour à Vienne. — Entrée des Français.*

... A la fin de l'année scolaire 1805, j'avais suivi les cours sur toutes les branches de la médecine et m'étais muni de certificats constatant que j'y avais assisté avec une grande assiduité, à l'exception des cours de clinique que je ne fréquentais qu'occasionnellement.

Cependant, je voulais presser l'époque de ma réception, et, les vacances arrivées, je proposai à MM. Hassler et Bonvin, mes camarades, de nous rendre à l'Université de Wurzburg, qui était renommée pour ses bons professeurs; mon espoir étant qu'après une année de séjour, pendant laquelle nous nous serions familiarisés avec l'enseignement de ces maîtres et fait connaître avantageusement par nos études,

nous pourrions hasarder de nous présenter aux examens du doctorat. Nous quittâmes Vienne le 1^{er} octobre.

Mais quel fut notre étonnement lorsque, arrivés à Munich, nous apprîmes que le grand-duc de Bavière venait de quitter sa capitale ; que nous ne pouvions poursuivre notre voyage sans traverser les armées autrichienne et française au moment d'une guerre entre ces deux nations ; que, sans aucun doute, les avant-postes autrichiens ne nous laisseraient pas passer pour nous rendre sur un territoire occupé par les Français, et que nous risquerions même d'être arrêtés et soupçonnés d'être des espions. Nous nous étions tous les trois si peu occupés des événements politiques, que nous ne lisions jamais les journaux et que nous ignorions presque, jusqu'à notre arrivée à Munich, qu'on se fit la guerre. Cette nouvelle, bien confirmée par les mouvements militaires que nous vîmes nous-mêmes, nous contraria au suprême degré ; nous craignions surtout de perdre un temps précieux pour nos études si nous étions obligés de séjourner à Munich.

Dans cet embarras, on nous conseilla de nous rendre à l'Université de Landshut, éloignée de dix lieues, et de nous adresser pour plus amples renseignements sur cette Université au professeur Walther, en ce moment à Munich. Le conseil ne nous parut pas avantageux, parce que Landshut n'avait point de grand hôpital que nous aurions pu fréquenter avec profit, en attendant la fin de la guerre ou l'ouverture des cours de l'année scolaire suivante. Toutefois, nous résolûmes d'aller voir le professeur Walther, et l'idée me vint de lui demander s'il n'était pas possible de nous faire de suite recevoir docteurs à Landshut, pour retourner à Vienne immédiatement après notre réception, afin de nous y livrer à la pratique des hôpitaux...

M. Walther nous répondit qu'il fallait une autorisation particulière du Gouvernement pour pouvoir faire une réception de docteurs pendant les vacances, mais qu'il espérait que, vu les circonstances présentes, circonstances extraordinaires, nous l'obtiendrions. Sur cette réponse encourageante, nous partîmes le lendemain pour Landshut, où retournait également M. Walther, qui nous présenta sans retard aux autres professeurs. Notre supplique au Gouvernement reçut, au bout de quelques jours, une réponse favorable. Nous nous étions préparés pendant ce temps aux examens particuliers de chaque professeur. Nous les subîmes aussitôt et fûmes trouvés aptes

à passer l'examen public, qui devait immédiatement précéder le jour de la réception et n'était pour ainsi dire plus qu'une formalité. Il est vrai qu'on n'a pas été bien sévère à notre égard et qu'on n'a pas cherché à nous embarrasser par des questions trop difficiles ; cependant, on ne nous a fait grâce d'aucune branche de la médecine, et nous avons eu la satisfaction de pouvoir nous dire, dans notre conscience, qu'en nous jugeant dignes d'être reçus docteurs, on ne nous avait point fait de faveur particulière.

Notre réception de docteurs en médecine et en chirurgie eut lieu le 17 octobre 1805. La cérémonie de la promotion se fit avec une certaine pompe. Les professeurs étaient tous en habits d'uniforme brodés ; un bedeau portait le sceptre académique, sur lequel on nous fit prêter le serment d'exercer la médecine avec honneur ; un autre bedeau portait le chapeau doctoral sur un coussin de velours.

Pendant ce très court séjour à Landshut, l'armée française s'était portée en avant rapidement. Il y eut, le jour même de notre examen public et pendant sa durée, des coups de fusil échangés entre l'arrière-garde d'une petite troupe autrichienne et les éclaireurs de l'avant-garde française ; on entendit le canon gronder autour de Landshut. Mais nous étions tellement préoccupés de ce qui nous intéressait particulièrement que nous nous apercevions à peine des événements de la guerre. Nous voyions toutefois qu'il fallait se hâter de quitter Landshut pour pouvoir retourner à Vienne avant que l'armée française avançât davantage. Nous partîmes donc, munis de nos diplômes, le surlendemain de notre réception. Déjà l'armée française était trop avancée pour que nous pussions reprendre la route de Munich. Nous fûmes obligés de prendre la route de Ratisbonne, où se trouvaient encore des autorités autrichiennes qui viseraient nos passeports pour Vienne. Sur la route de Landshut à Ratisbonne, nous fûmes arrêtés par un escadron de hussards français qui faisait une reconnaissance. A la vue de nos passeports, sur lesquels nous étions désignés comme étudiants en médecine, le chef d'escadron nous dit d'un ton jovial : « Continuez votre route, messieurs ; la guerre n'a rien de commun avec la médecine ! » Nous arrivâmes sans autre empêchement, le même jour, à Ratisbonne, où nous prîmes le lendemain un voiturin pour nous conduire à Vienne.

Ce voyage fut troublé par bien des incidents désagréables.

Il fallut traverser un corps d'armée autrichien : toutes les auberges étaient encombrées, et nous étions quelquefois obligés de passer la nuit dans la voiture, soit faute de logement, soit pour surveiller nos effets. Mais le plus pénible fut la grossièreté brutale de quelques commandants de place qui firent des difficultés pour nous laisser passer, nous menaçant parfois de nous faire arrêter et nous traitant de vagabonds. « On choisit mieux son temps pour voyager, » nous disait l'un d'eux, « et il n'y a que les espions qui parcourent les pays en temps de guerre. » D'autres nous menacèrent même de coups de bâton. Qui a vécu pendant quelque temps parmi le peuple autrichien est singulièrement frappé du contraste existant entre la bonté des habitants en général et la grossièreté de mœurs des soldats et des officiers. Enfin, malgré nos fréquentes angoisses pendant ce voyage, nous arrivâmes heureusement à Vienne...

Napoléon avait poussé la campagne avec une telle vigueur que, peu de temps après notre retour, son armée s'approcha des murs de Vienne, et que la Cour fit des préparatifs de départ. Il parut alors une ordonnance de l'Empereur François, enjoignant à tous les étrangers, à l'exception des Prussiens, de quitter la capitale pour se rendre en Hongrie. Cette ordonnance nous mit dans une grande inquiétude pendant quelques jours ; mais je connaissais heureusement un employé qui était particulièrement chargé de la police des étudiants ; il me promit de faire en sorte qu'aucune perquisition n'eût lieu chez nous ; par conséquent, nous pourrions rester tranquilles à Vienne et vaquer à nos études, pourvu que, par notre conduite, nous ne donnions aucun sujet d'être recherchés. Ma précaution, d'ailleurs, se trouva superflue, car les Français entrèrent à Vienne peu de jours après, et le Gouvernement autrichien avait autre chose à penser qu'à faire exécuter cette ordonnance, sans aucune utilité du reste ; nul des nombreux Suisses qui se trouvaient à Vienne n'avait songé à y obéir et à se rendre en Hongrie.

J'ai vu l'entrée des Français à Vienne, et quelques jours après j'allai à Schönbrunn voir une revue que passait Napoléon. C'est le même jour qu'au retour de cette revue, un fanatique nommé... [*nom omis*] voulut le poignarder, au palais de Schönbrunn (1).

(1) Il s'est produit là, dans la mémoire de l'auteur, une transposition chronologique. La tentative manquée de Frédéric Staabs contre Napoléon eut lieu en 1809 (12 octobre), après Wagram, et non en 1805.

III

1806. — *Le Typhus.**Le Grand Hôpital et la Maison d'accouchements.**Le D^r Beutel. — Pierre Frank.*

Après la bataille d'Austerlitz, qui eut lieu le 2 décembre 1805, les hôpitaux de Vienne étaient encombrés de blessés, et il s'y développa un terrible typhus que je gagnai en les fréquentant avec une grande assiduité. Mes amis et mon médecin avaient déjà désespéré de ma guérison, lorsque tout à coup, après seize jours de délire, je me sentis comme réveillé d'un sommeil très agité. A peine étais-je en convalescence que MM. Hassler et Bonvin furent également atteints de l'épidémie, mais ni l'un ni l'autre, et surtout M. Hassler, ne furent malades aussi gravement ni aussi longuement. Nous avons d'autant plus à nous féliciter d'avoir échappé à la mort qu'un grand nombre de jeunes étudiants avaient succombé.

Après ma convalescence, qui fut rapide grâce à la bonne nourriture que je pouvais me procurer, je repris mes visites journalières au Grand Hôpital et fus bientôt reçu interne dans la Maison d'accouchements, sous le professeur Boër. C'est là que j'ai eu l'occasion de me livrer à toutes les manœuvres obstétricales, soit sur le fantôme, soit sur les femmes admises dans l'établissement. Cette admirable institution, où tous les jeunes médecins peuvent s'initier à la pratique des accouchements, a été créée par l'Empereur Joseph II dans le grand but de mettre un terme aux infanticides en nombre considérable, et ce but a été pleinement rempli.

J'ai eu à regretter de ne plus pouvoir entendre les belles leçons de clinique du docteur Pierre Frank, de cet Hippocrate moderne qui ne sera peut-être jamais dignement remplacé, et qui l'a été d'une manière pitoyable par un médecin obscur, le D^r Beutel, que nous appelions *der armer Beutel* (1), porté dans sa chaire par cette même cabale jésuitique qui en avait chassé l'illustre Frank.

Pierre Frank, médecin philosophe autant que philanthrope, avait été calomnié auprès de l'Impératrice par la gent dévote

(1) Le pauvre Beutel. Jeu de mots, *Beutel*, en allemand, signifiant *bourse, sac*.

et, depuis deux ans, avait encouru sa disgrâce. Ne voulant pas s'humilier devant le fanatisme et entendant conserver son indépendance, il jugea qu'il valait mieux quitter Vienne que d'encenser une idole. Il s'était rendu à l'Université de Vilna, où l'avait appelé l'Empereur de Russie. Je n'ai donc pu assister qu'à trois ou quatre leçons de sa clinique pendant la première année de mon séjour à Vienne. Quelle majesté sur sa figure ! Quelle noblesse dans son maintien et dans sa stature élevée ! Quelle éloquence, soit qu'il parlât latin, allemand ou italien ! C'était un dieu sauveur auprès du lit du malade et un oracle dans sa chaire. Il n'est donc pas étonnant qu'il eût des envieux, par conséquent des ennemis, qui épiaient toutes ses paroles pour les rapporter à la Cour, lorsqu'elles étaient en opposition avec les idées bigotes. On prétend qu'un vers de Lucrèce, *De Rerum Naturâ* (1), lui valut l'anathème dans les circonstances suivantes.

Depuis longtemps, Frank se plaignait de l'usage adopté de sonner avec une cloche, placée sur la chapelle existant au milieu du Grand Hôpital, l'agonie de chaque mourant, et de répandre ainsi la terreur chez tous les malades qui l'entendaient. Un jour, pendant qu'il était dans sa chaire à faire sa leçon, cette cloche sonna trois ou quatre fois coup sur coup, annonçant ainsi trois ou quatre morts. Frank ne put alors maîtriser son indignation, et, après avoir flétri avec une éloquence admirable tous les abus et toutes les superstitions, il termina par le vers cité. Dès ce moment, il avait été décidé que Frank ne resterait plus longtemps à Vienne, et que sa grande célébrité n'attirerait plus les étrangers à l'Université de cette capitale.

Frank était un de ces hommes qui ne se laissent point éblouir par les divers systèmes de médecine, fugitifs comme la mode; aussi n'adopta-t-il du système de Brown, qui s'empara alors de toutes les têtes, que ce qui était conforme à sa

(1) L'auteur avait oublié le vers, qu'il ne cite pas. Il y a quelque raison de supposer (bien qu'avec Lucrèce on ait l'embarras du choix) que Frank avait cité, soit le fameux

Tantum religio potuit suadere malorum

(livre 1^{er}, vers 102), soit le

. *quod contra, sæpius illa*

Religio peperit scelerosa atque impia facta

(même livre, vers 83-84), soit enfin le passage du cinquième livre (vers 1193 et suiv.)

O genus infelix humanum, talia dicis. . . .

longue expérience et à sa vaste érudition, de même que les médecins français d'aujourd'hui qui ont une bonne logique n'adoptent, de la théorie de Broussais, que ce qui est réel et confirmé par l'expérience. Si j'avais eu l'avantage de suivre Frank pendant quelques mois, j'aurais probablement été préservé de cette théorie exclusive, qui ne reconnaissait pour toute cause de maladie que l'asthénie ou l'hypersthénie, et j'aurais évité ainsi plusieurs bévues que j'ai commises dans les deux premières années de ma pratique civile et militaire.

Nous nous étions logés, depuis notre retour de Landshut, dans le faubourg nommé *Wäringerstrasse*, où se trouve le Grand Hôpital. Je fréquentais ce dernier, matin et soir, en même temps que j'étais très assidu à la Maison d'accouchements et que je suivais aussi la clinique des maladies des yeux du docteur Beer, le premier de tous les ophthalmologues que j'aie connus depuis, tant par la justesse de sa diagnose que par sa dextérité dans toutes les opérations. Ce furent des mois bienheureux que ceux que je passai à Vienne après ma maladie. Revenu comme à une nouvelle vie, il me semblait que j'éprouvais des impressions neuves et plus douces. Débarrassé des soucis du doctorat, je pouvais me livrer à l'étude avec une liberté entière ; aussi étais-je tellement absorbé qu'il m'est arrivé souvent d'avoir travaillé quatorze heures par jour, et, lorsque je me permettais quelque distraction, une partie avec mes amis ou le spectacle (ce dernier était mon délassement le plus habituel pour apprendre à prononcer purement l'allemand et à connaître les usages du monde), j'éprouvais dans mon âme la gaieté la plus vive. Je disais plus tard, en quittant définitivement Vienne : *J'ai vécu, je ne vivrai plus* ; et c'était la vérité. Ce n'est pas que je n'aie eu depuis bien des jouissances, mais jamais sans mélange de quelques soucis souvent très grands...

LES EX-VOTO MÉDICAUX D'ORGANES INTERNES DANS L'ANTIQUITÉ ROMAINE

par le D^r Paul ROUQUETTE

III

Ex-voto d'Organes de la Génération (Organes femelles)

1° *Organes externes.* — Il existe quelques ex-voto représentant les organes sexuels féminins externes, mais ces reproductions sont beaucoup plus rares que celles des autres parties. C'est ainsi que nous n'avons pu en voir qu'un exemplaire au magasin de réserve du Musée National à Rome et deux dans celui du Musée Etrusque de la villa du pape Jules II. Au Musée Archéo-



Fig. 1

logique de Bologne, nous en avons vu un autre, beaucoup plus intéressant, car il reproduit le passage d'un enfant à la vulve (1).

Sauf celui-ci, les fragments ci-dessus signalés sont des plaques triangulaires, légèrement incurvées ; ces

(1) Nous signalerons à titre de simple document et non comme ayant un caractère votif une monnaie d'Uranus Antoninus, prévalant à l'Empire sous Alexandre Sévère, dont le revers, d'après l'interprétation donnée par Cohen (2^e Ed. IV, p. 503), représenterait : « une pierre conique entourée de draperies, avec, en dessous, un objet qui paraît être la reproduction des parties sexuelles extérieures de la femme ».

plaques ont leurs côtés égaux : l'un d'eux, formant base, correspond à la région du mont de Vénus, tandis qu'un sillon vertical à peine indiqué, allant de cette base à la pointe du triangle, indique la fente vulvaire. Au sommet de cette fente, et dans son intérieur même, se trouve un petit tubercule triangulaire, qui correspond à l'organe clitoridien.

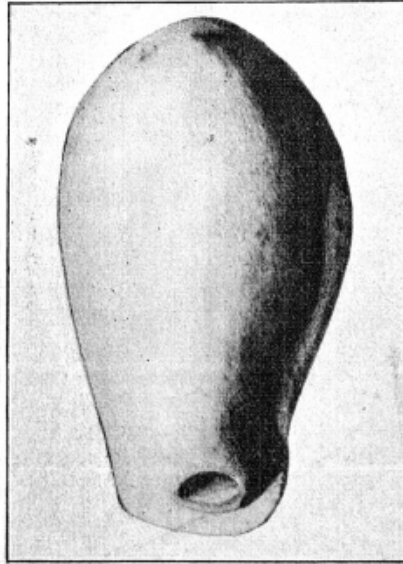


Fig. 2

Nous n'avons pu les reproduire par la photographie, mais ces plaques rappellent beaucoup certains ex-voto similaires trouvés aux sources de la Seine et dont nous donnons la reproduction plus loin (fig. 17); dans les unes comme dans les autres, on a schématisé la nature.

2° Internes. — Quant aux organes internes (utérus) (fig. 1), leur nombre en est considérable, en même temps qu'il y a une grande diversité de types.

Pour tout observateur non prévenu, leur aspect extérieur même ne révèle pas tout d'abord leur caractère anatomique, et c'est ce qui a donné lieu à tant d'interprétations, dont quelques-unes des plus fantaisistes. La forme de ces ex-voto rappelle celle d'une gourde ellipsoïde, aplatie d'avant en arrière, mais légèrement

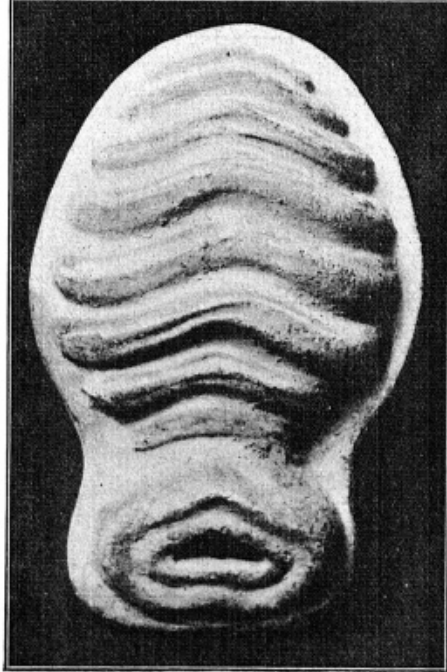


Fig. 3

renflée en son milieu, avec un fond semi-circulaire et une extrémité opposée, en forme de col ou goulot, présentant une ouverture transversale plus ou moins large, plus ou moins profonde (fig. 2).

Leurs dimensions sont des plus variables ; les unes,

plus larges que hautes, mesurent 17^{cm} de diamètre transversal sur 10^{cm} de hauteur ; d'autres, au contraire, sont plus hautes que larges : 16^{cm} de haut pour 11^{cm} ou même 9^{cm} de large ; quant à l'épaisseur, elle ne varie guère suivant les divers types et reste dans les limites comprises entre 4^{cm} et 7^{cm}.

La face postérieure de ces objets est généralement plane ; dans quelques-uns seulement, elle est convexe comme la face antérieure ; elle porte d'ordinaire à son centre un trou arrondi ou une dépression indiquant que ces objets étaient destinés à être suspendus ; sur les exemplaires à faces biconvexes, ce trou ou cette dépression n'existent pas, ce qui montre que quelques ex-voto étaient simplement déposés au pied de l'autel de la divinité.

Quant à la face antérieure, sur quelques-uns, elle est absolument lisse, et c'est le plus petit nombre, ou, au contraire, elle présente un modelage particulier que nous allons décrire (fig. 3).

Il y a donc une première sélection à faire entre les ex-voto à faces lisses (fig. 2) et ceux à faces non lisses (fig. 3 à 6).

Ex-voto à faces lisses. — Nous avons dit que les premiers étaient en infime minorité ; nous n'insisterons pas sur leurs caractères ni sur leur signification ; pour le moment, il nous suffit de dire qu'ils affectent la forme générale indiquée plus haut, d'une gourde aplatie, avec une extrémité renflée correspondant au fond de la gourde et une extrémité allongée, cylindrique, percée d'un orifice central (fig. 2).

Ex-voto à faces non lisses. — Dans ceux-ci, la face antérieure offre un type particulier de modelage (fig. 3) que l'on retrouve sensiblement le même sur tous les ex-voto de nature identique, quelle que soit leur provenance (1).

(1) Les utérus votifs des différents musées archéologiques d'Italie ont tous un air de famille que l'on retrouve de même dans ceux des divers musées d'Europe ; car le plus grand nombre provient de

On y constate en effet une série de bourrelets transversaux fortement accusés, séparés entre eux par des rainures allant d'un bord à l'autre et donnant à l'organe une certaine ressemblance avec un utérus rétracté

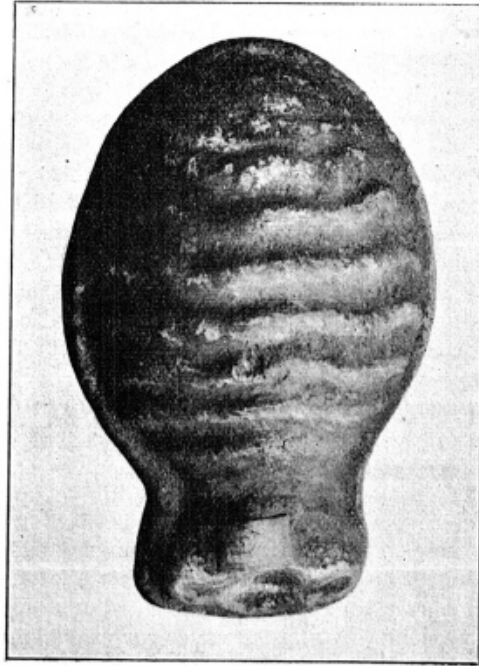


Fig. 4

après la délivrance. Ces bourrelets, en nombre variable (on n'en compte généralement pas moins de sept ni plus de vingt), affectent toujours entre eux une disposition constante de parallélisme, que leur direction

trouvailles faites en Italie et transportées ensuite à l'étranger, comme par exemple les utérus du Musée du Louvre, qui proviennent de la collection CAMPANA, ou ceux du Musée de Madrid, qui faisaient partie de la collection SALAMANCA.

soit rectiligne ou qu'ils décrivent des inflexions variées ; ces bourrelets existent aussi bien sur le col que sur le corps de l'organe.

Quant à la forme du col, elle présente les plus grandes variétés. Tantôt le col est petit et cylindrique (fig. 2), tantôt il est large et aplati (fig. 3). Son orifice

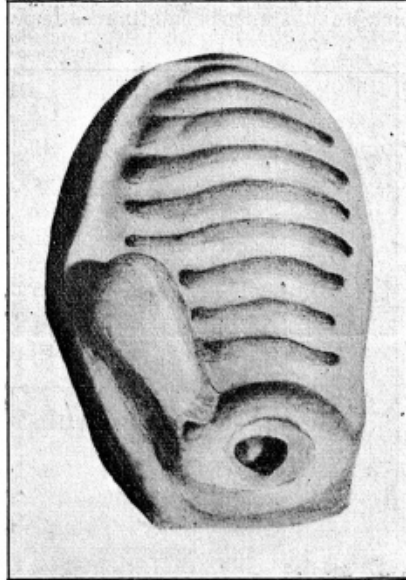


Fig. 5

présente aussi les dimensions les plus variables ; sur les uns, l'orifice est circulaire (fig. 2), assez profond pour permettre l'introduction du doigt ; sur d'autres, il est transversal (fig. 3) ; sur d'autres, enfin, l'orifice est à peine indiqué (fig. 4). Quant aux lèvres du col, tantôt on constate un épaississement de la lèvre antérieure tantôt celui de la lèvre postérieure ; sur d'autres exemplaires, ces lèvres, au lieu d'être lisses et intactes,

paraissent mamelonnées et déchiquetées comme après un accouchement laborieux (fig. 7).

Quelques exemplaires sont absolument creux et permettent l'introduction du doigt soit par l'orifice du col, soit par le trou de suspension ménagé sur la face postérieure; d'autres, au contraire, sont massifs et ne présentent, même au niveau de la fente inférieure, aucune perte de substance permettant cette pénétration.

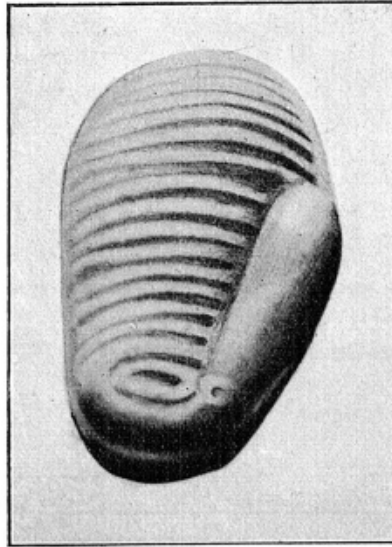


Fig 6

Dans ces utérus votifs à face antérieure ainsi mamelonnée de bourrelets transversaux, il est une particularité qui permet de les diviser en deux variétés.

Les uns, en effet, présentent un appendice latéral adhérent à l'un de leurs bords (fig. 5, 6); les autres n'en présentent point (fig. 3, 4).

Cet appendice, sorte de diverticulum, de poche

accessoire (1), que l'on voit fixé tantôt à droite (fig. 5), tantôt à gauche (fig. 6), a la forme d'une petite bouteille renversée, à surface lisse, à fond renflé, à goulot allongé et dont l'orifice sur quelques exemplaires, vient déboucher un peu au-dessus de l'ouverture transversale de l'objet principal auquel elle adhère. Disons dès maintenant que les utérus qui ont cet appendice latéral sont en proportion beaucoup plus grande que ceux qui n'en possèdent pas. Dans sa statistique personnelle, le professeur Stieda, citant les recherches du docteur Vram, signale, sur 102 exemplaires vus au Musée national de Rome, 86 utérus à appendice placé à gauche, deux seulement l'ayant à droite et 14 en étant dépourvus; en revanche, dans sa collection particulière, sur 8 utérus, 6 ont l'appendice à droite, un à gauche; un seul est sans appendice; le professeur Stieda déclare qu'il ne saurait donner d'explications à ce sujet; nous essaierons d'en formuler quelques-unes dans le cours de cette étude.

Nous avons, par anticipation, appelé toutes ces terres-cuites des utérus, pour la commodité de leur description; mais l'interprétation de ces objets si curieux et leur véritable signification restèrent pendant longtemps des plus obscures. L'historique de la question va d'ailleurs nous permettre d'en juger.

Signification de ces terres-cuites.— Les interprétations, en effet, n'ont pas fait défaut depuis la mise à jour des premiers spécimens exhumés.

Déjà, en 1634, le savant évêque J. Ph. Tomassini avait décrit et reproduit (2) une terre-cuite semblable provenant de Némi et recueillie dans le sanctuaire de Diana Nemorensis. Mais dans l'ignorance où l'on se trouvait, d'une part de la véritable signification de ces objets, d'autre part l'exemplaire unique trouvé ne pou-

(1) Nous supposons l'utérus vu en place dans la cavité pelvienne.

(2) J. Ph. TOMASSINI. *Thesaurus antiquitatum romanorum*. Tom. XII : *De donariis ac tabellis votivis liber singularis*, pages 746-883 (Lugduni, 1699).

vant être comparé à d'autres, Tomassini représenta l'objet en sens inverse de celui où l'on doit réellement l'examiner.

Aussi, avec Joh. Argola, secrétaire du cardinal Laelius Biscia, chargé au nom de son maître d'établir un rapport sur les objets antiques de Némi, qu'on venait de lui apporter en cadeaux, l'évêque Tomassini croyait-il voir dans cet objet un vase « pour l'eau lustrale, que les femmes, en vue de rites sacrés à accomplir dans leur demeure, allaient prendre à la Source d'Egérie, voisine du Temple de Diane Aricine (1) ».

L'erreur était d'autant plus explicable que cette unique terre-cuite était creuse et qu'elle ne possédait aucun appendice latéral permettant de la différencier d'un vase ordinaire : il ne pouvait évidemment venir à l'idée qu'il fallait considérer ce vase le goulot en bas et le déterminer dans cette position.

Stieda, dans son étude des ex-voto médicaux, fait remarquer à ce propos que, dans une des salles du Musée Kircher à Rome, il a pu voir en 1901, parmi d'autres objets étrusques, une semblable terre-cuite accrochée au mur et placée comme dans la description de Tomassini, le fond dirigé en bas et l'ouverture tournée en haut. C'était évidemment un oubli ; car, bien avant cette date, on était fixé définitivement sur ces objets, du moins comme reproduction d'un organe féminin, les interprétateurs toutefois étant en désaccord sur la signification exacte, les uns voulant y voir l'image du vagin (2), les autres l'image de l'utérus (3).

Dans son rapport sur ces objets, Roszbach les considère comme des *vulvae* ; Stieda, dans son premier travail sur la question (1899), appelle « utérus » ces grands

(1) *Thesaurus antiquitat. romanor.* Tom XII, *De donariis* : Altera, quae sequitur figura, urnulae est, qua ut puto, aquam ex Egeriae fonte haustam ut pote lustralem, domi ad sacrum usum continebant mulieres.

(2) ROSSBACH, cité par STIEDA in *Römische Mitteilungen*, XIV. Rome, 1899.

(3) STIEDA. *Ibid.*

objets rayés (« grossen Streifenkorper ») ; L. Neugebauer (1) émettait, lui, une hypothèse uniquement pathologique, et, après avoir constaté que l'objet a plusieurs traits communs avec une matrice qui, depuis peu de jours, aurait expulsé son contenu, il déclarait que chaque corps n'est autre chose qu'une matrice altérée par la maladie et qu'on peut voir là un *utérus prolabé* ; car l'aspect extérieur de ces corps à bourrelets représente pour lui une matrice recouverte de la tunique vaginale plissée et retournée, les rides n'étant autre chose que la paroi du vagin avec ses replis (*columnæ rugarum*). Son assertion était fondée sur l'examen d'un de ces ex-voto (ex-voto sans appendice latéral) conservé au Musée National de Naples et provenant de Pompéi. Il ajoutait que le médecin ou l'artiste qui avait confectionné cet ex-voto, s'il avait voulu représenter la matrice comme organe, l'aurait représentée en rapport avec les ovaires.

Le traducteur et commentateur de Neugebauer, Ploss (2), adopte la même opinion dans son livre sur « la Femme » quand il dit, à propos de coutumes semblables chez les Grecs et les Romains, que les femmes avaient l'habitude de suspendre dans les temples des dieux guérisseurs les images des organes sexuels « modifiés par la maladie ».

Bartels, qui s'est occupé à la mort de Ploss de la 2^e édition (3) de son livre, eut l'occasion, à ce sujet, de voir au Musée Archéologique de Florence un ex-voto du même genre, mais plus complet (celui que nous reproduisons figure 12), et, contrairement aux opinions précédentes, il déclare avoir nettement déterminé dans cette terre-cuite votive la vulve, l'ombilic, et entre les deux, dans un enfoncement ovale, l'utérus ridé trans-

(1) NEUGEBAUER : *Mémoires de la Société médicale de Varsovie* 1882, Liv. VIII, fasc. 4 et 8, p. 441-490 (édit. polonaise) et : *Nouvelles universitaires de Varsovie*, 1884, N^{os} 1, 3, 4, 6 (édit. russe).

(2) PLOSS. *Das Weib*, 1^{re} éd. Leipzig, 1885, p. 123.

(3) PLOSS. *Op. cit.*, 2^e éd. Leipzig, 1887, p. 172.

versalement avec la portion vaginale et le museau de tanche. Il ne s'agit plus ici pour lui de matrice prolabée recouverte de la muqueuse vaginale, plissée et retournée. Si le Dr Bartels était ainsi davantage dans le vrai, c'est que l'ex-voto qu'il avait vu était représenté en relief à sa place, sur un buste de femme et non plus à l'état isolé, comme celui décrit par le Dr Neugebauer ; ainsi s'explique la divergence d'opinion de ces deux médecins, considérant le même objet, l'un comme un utérus malade, l'autre comme un utérus normal.

Dans son premier travail sur la question (1899), le Dr Stieda considérait ces objets comme des utérus et déterminait comme ovaire l'appendice latéral dont quelques-uns sont flanqués. Mais il ressort de ses conclusions que sa conviction n'est pas fermement établie parce que, l'utérus comportant deux ovaires, il n'en trouve jamais qu'un seul représenté sur la série d'exemplaires qu'il a pu examiner. Il admet alors, pour appuyer son hypothèse, mais sans jamais pouvoir la contrôler, l'existence de terres-cuites munies de deux appendices latéraux, symétriquement placés et reproduisant la matrice normale avec ses annexes.

En reprenant la question dans son travail de 1901, ses hésitations persistent, car il déclare qu'il n'a encore trouvé nulle part un fait établissant à proprement parler que ces terres-cuites doivent être prises pour des utérus. « A Rome, dit-il, comme à Véies, d'où il en a » été exhumé des quantités, il est d'usage d'appeler » ainsi ces objets, mais on n'en dit pas davantage. » Aucune explication sur les bourrelets transversaux, ni sur le corps accessoire représenté toujours unique, ni sur sa position variable, à droite ou à gauche.

Etant donné que les connaissances des anciens sur l'anatomie étaient des plus rudimentaires et fondées principalement sur les remarques tirées des animaux sacrifiés, il n'est pas admissible, ajoute-t-il, qu'ils aient eu connaissance de l'existence des ovaires : par suite, ils n'avaient pas à le représenter, et, si l'on trouve

cependant à côté de l'utérus votif ce petit corps accessoire, c'est qu'il représente toute autre chose qu'un ovaire.

Comme conclusion, le professeur Stieda admet que le *corps principal* de l'ex-voto représente : le « *vagin* » (*vagina*) et le *corps accessoire* ; la « *vessie* » (*vesica urinaria*) : l'ouverture en forme de fente, située à l'extrémité amincie de l'objet principal représentant l'ouverture extérieure sexuelle de la vulve.

Toutefois, pour admettre cette nouvelle conception, il déclare qu'il faut regarder l'objet de telle façon que la vessie (*corps accessoire*) soit placée en avant et le vagin (*corps principal*) en arrière : de la sorte, il est indifférent, ajoute-t-il, que le *corps accessoire* soit placé à droite ou à gauche.

Telles sont les nouvelles vues du professeur d'anatomie de Königsberg : une seule chose, ajoute-t-il, pourrait aller à l'encontre de mon opinion, c'est la présence des rides ou bourrelets à la surface de ces objets. Mais on « sait que le vagin a des rides à la surface interne. En raison de la naïveté des vues d'alors, cette transposition des rides ne me paraît pas avoir d'importance ; les anciens Italiens avaient des connaissances futiles ou fausses de la matrice et des ovaires ; ils ne pouvaient donc pas représenter ces organes, tandis qu'ils pouvaient reproduire le vagin avec ses rides et la vessie, qui étaient plus abordables et partant plus connus. Pour la même raison, ils ne faisaient pas de différence très sensible entre l'utérus et le vagin et considéraient les deux organes comme un tout (1) ; aussi, figurant seulement la partie qui leur était connue, pensaient-ils vraisemblablement avoir offert le tout à leur dieu, soit pour éviter des

(1) PLIN. *Hist. Natur.* Liv. XI Chap. LXXXIV (trad. Littré, Coll. Nisard), dit que la vessie chez la femme est placée semblablement à celle de l'homme, mais qu'à la vessie est jointe un utricule (d'où vient le nom d'utérus) et qui possède deux sinus latéraux : *Praeter vesicae, junctus utriculus, unde dictus uterus geminos sinus ab utraque parte laterum habet.*

douleurs possibles dans ces organes, soit très certainement pour remédier à la stérilité. »

En présence de ces opinions contradictoires sur la nature même de l'ex-voto, sur l'anomalie de ce seul appendice latéral difficilement explicable *a priori* s'il représente l'ovaire, sur son absence ou sa présence, sur sa variabilité de position latérale, nous avons, à notre tour, cherché une explication, non plus seulement basée sur des vues de l'esprit ou uniquement sur l'examen de l'objet, mais nous avons cherché à faire concorder ces divergences d'aspect des ex-voto avec les connaissances anatomiques des anciens d'une part, et d'autre part avec les systèmes physiologiques et philosophiques concernant la génération, soutenus par les grands penseurs de l'antiquité et professés aussi pendant une série de siècles par les médecins célèbres de la même époque.

Connaissances des anciens sur l'anatomie et la physiologie de l'utérus féminin

Il est établi de façon à peu près irréfutable que les observations anatomiques sur des corps humains ne remontent pas au delà de l'École d'Alexandrie, dont Hérophile (335 av. J.-C.) fut le plus brillant représentant. Jusque-là, les idées religieuses et le culte des morts s'étaient opposés de façon intransigeante à toute dissection humaine. Mais, en revanche, médecins et philosophes, depuis les temps les plus reculés, avaient étudié ou disséqué des animaux en grand nombre et cherché à créer des hypothèses, à rattacher des effets aux causes, à formuler des lois sur l'origine des êtres organisés et sur leur développement. Cette biologie primitive se créa en dehors même de toute notion positive d'anatomie, car elle remonte bien avant le VI^e siècle avant Jésus-Christ, époque où nous commençons réellement à pouvoir l'étudier avec les Pythagoriciens.

N'ayant eu sous leurs yeux que des cadavres d'ani-

maux, les premiers médecins et philosophes appliquèrent à la femme les données anatomo-physiologiques constatées sur les utérus des animaux, et principalement des animaux domestiques. Or, l'observation la plus rudimentaire leur fit constater que, chez ces mammifères, avec lesquels ils étaient en contact quotidien, on découvrait à l'autopsie un utérus formé de plusieurs cavités appelées cornes ou sinus : d'où, par généralisation, ils admirèrent la même conformation chez la femme. Aussi, en parlant de la matrice, tous les auteurs anciens emploient-ils le terme au pluriel et disent toujours « *αἱ μήτραι* » les matrices.

Ce système de la bifidité de la matrice s'harmonisait d'ailleurs complètement avec les théories physico-physiologiques des philosophes.

L'Ecole pythagoricienne enseignait en effet que les deux grands principes du « chaud » et du « froid » avaient une action marquée sur les phénomènes de la génération et que, dans le corps des êtres vivants, il y avait certaines parties emmagasinant plus spécialement le « chaud », et d'autres au contraire le « froid » ; ainsi, par exemple, dans les organes génitaux, la semence du testicule droit était plus chaude que celle du testicule gauche ; on en concluait tout naturellement que les « mâles » plus grands, plus robustes généralement que les « femelles », provenaient de la semence génératrice du côté droit et, toujours de déductions en déductions, devaient se former dans la partie droite de l'utérus, la plus chaude, et les femelles dans la partie gauche, plus froide.

Cette localisation se trouve, en effet, pour la première fois nettement affirmée dans Parménide (1) (540 av. J.-C.), dont Hippocrate (2) cite le passage suivant : « *διεξίτεραισιν μὲν κόρυς, λαίσι δὲ κόρυς* ». « Les fœtus mâles

(1) PARMÉNIDE. *Περὶ φύσεως* (Poetarum philosophorum fragmenta. Edit. Hermann Diels. Berlin, 1901, p. 71) (Cot. 762, 8 V b Bibliothèque Nationale).

(2) HIPPOCRATE. *Epid.* VI, 48.

se trouvent dans la partie droite de la matrice, les fœtus femelles dans la partie gauche. » Après lui, Démocrite (320-460 av. J.-C.), cité par Ælianus (1), admet la doctrine de l'utérus double et de la génération des mâles et des femelles suivant le principe du chaud et du froid; puis Anaxagore (500-428 av. J.-C.), cité par Aristote (2), Censorinus (3) et Plutarque (4) professent la même opinion : « *dextris partibus profuso semine mares gigni, et a levibus feminas* »; les mâles proviennent de la semence qui sort des parties droites, les femelles de celle sécrétée par « les parties gauches », déclare Censorinus. Empédocle (450 av. J.-C.) dit (5) que les mâles se trouvent dans la partie chaude du ventre : « ἔν γὰρ θερμώτερον τοκέας ἀρσένους ἐπλετο γαστήρ ».

Aristote et Aëtius (6) rapportent la même opinion d'Empédocle : « ἀρρένα καὶ θήλια γίνεσθαι παρὰ θερμότητα καὶ ψυχρότητα »; suivant la chaleur ou le froid, des mâles ou des femelles sont engendrés.

Ainsi donc, cette genèse des êtres suivant le principe du chaud et du froid était une vérité physiologique admise par les pythagoriciens.

Poursuivons nos recherches et voyons quelles étaient les théories à ce sujet d'Hippocrate et de son Ecole (460-322 av. J.-C.). Comme les précédents, Hippocrate (460-337 av. J.-C.) admet la pluralité des cavités utérines (7) : « ἔχουσιν αἱ μήτραι κόλπους συγχοῦς καὶ γαμψούς, τοὺς

(1) ÆLIANUS. *De animalium natura*, liv. XII, chap. 16, coll. Didot BL N° 93.

(2) ARISTOTE. *De animalium generatione*, liv. IV, chap. I : φασὶ γὰρ οἱ μὲν ἐν τοῖς σπέρμασιν εἶναι ταύτην τὴν ἐναντίωσιν εὐθὺς, οἷον Ἀναξαγόρας καὶ ἑτεροὶ τῶν φυσιολόγων.

(3) CENSORINUS. *Dies natalis*, § VI, p. 360 (Coll. Nisard, BM, 4).

(4) PLUTARQUE. *De Placitis philosophorum*, liv. V, § 7 : Ἀναξαγόρας, Παρμενίδης, τὰ μὲν ἐκ τῶν δεξιῶν καταβαλλεσθαι εἰς τὰ δεξιὰ μέρη τῆς μήτρας, τὰ δ' ἐκ τῶν ἀριστερῶν εἰς τὰ ἀριστερά, εἰ δ' ἐναλλαγῇ τὰ τῆς καταβολῆς γίνεσθαι θήλια.

(5) EMPÉDOCLE. *Περὶ φυσικῶς*. *Poetarum philosophorum fragmenta*, p. 133, Edit. Diels, Berlin, 1901 (8° Yb, 762).

(6) AETIUS. *Sermon V*, 7, I (in-4° pièce T 28-47).

(7) HIPPOCRATE. *Œuvres* (trad. Littré), Vol. VII, livre de la Nature de l'enfant, § 31.

μὲν πλεονάζουσι, τοὺς δὲ πλησσιαιτέρω τοῦ αἰδοίου. » Les matrices ont des cavités nombreuses et sinueuses, les unes plus loin, les autres plus près des parties honteuses,

Il admet aussi la division de la semence mâle et femelle (1), avec leurs caractéristiques de force ou de faiblesse, de chaud ou de froid; il admet enfin la localisation et la prédominance pour le sexe de l'enfant de la semence la plus forte ou la plus faible, soit à droite, soit à gauche, pour produire un mâle ou une femelle : « ἐμβρυα τὰ μὲν ἄρρενα ἐν τοῖσι δεξιῶσι, τὰ δὲ θήλεια ἐν τοῖσιν ἀριστεροῖσι μάλλον. » Les fœtus mâles siègent dans la partie droite, les fœtus femelles plutôt à gauche (2), et il en donne la raison dans son traité des épidémies (3) : « ὅτι ἐν θερμότητι, στερωατέρω ἐν τοῖσι δεξιῶσι. » car, dans la partie droite, il y a plus de chaleur et de force; c'est aussi la raison qui fait que les mâles présentent un système veineux plus développé et une coloration brune plus accentuée que les femelles.

Ces aphorismes continuent à être regardés comme des vérités scientifiques par ses successeurs et élèves, Polybe de Cos (V^e siècle av. J.-C.), Dioclès de Caryste (III^e siècle av. J.-C.), Platon (429-347 av. J.-C.), Aristote (384-322 av. J.-C.). Ce dernier, dans son « Histoire des Animaux », parle au chapitre de la génération des « cornes de la matrice » et, comme ses prédécesseurs, déclare « que les mâles se font sentir plutôt dans le côté droit et les femelles plutôt dans le côté gauche »; il fait toutefois remarquer qu'on a vu des exemples contraires à cette théorie.

Dans sa description des organes génitaux, Aristote ne dit rien des ovaires; il faut, pour avoir une description de ces « testicules de la femme », la rechercher dans les œuvres de l'École d'Alexandrie. Ce fut Hérophile (4) (335 av. J.-C.) qui eut le mérite de les décou-

(1) HIPPOCRATE. Œuvres, Vol. VII, *Traité de la génération*, § 6 (trad. Littré, T. 23-24).

(2) HIPPOCRATE. vol. IV, *Aphorismes*. 5^e Section, 48.

(3) HIPPOCRATE. vol. VI, *Epidémies*, Section 2, § 25.

(4) HÉROPHILE, disciple de PRAXAGORAS, et ERASISTRATE, disciple de CHRYSIPPE, sont les fondateurs véritables de l'anatomie descriptive.

vrir, sans que toutefois cette découverte parvint à modifier les doctrines physiologiques en cours, véritables articles de foi auxquels personne n'avait la volonté ou la puissance de toucher. On persista donc à croire et à la bifidité de l'utérus et à la génération des mâles et des femelles, suivant la provenance droite ou gauche de la semence génératrice, et cette théorie continua ainsi à régner sans conteste, acceptée par Erasistrate (300-260 av. J. C.), puis les successeurs à Rome des Alexandrins, Asclépiade (124-96 av. J. C.) et Athénée de Cilicie (1^{er} siècle de l'Ere chrétienne).

Cependant, l'utilité des notions anatomiques se faisait sentir davantage aux esprits éclairés, et Celse (1) n'hésitait pas à proclamer la nécessité de se livrer à l'ouverture des cadavres pour scruter les viscères et les entrailles : « *Necessarium ergo esse incidere corpora mortuorum eorumque viscera atque intestina scrutari.* » Dans son ardeur scientifique, il n'hésitait même pas à trouver qu'Hérophile et Erasistrate avaient bien mieux fait en ouvrant « tout vivants les criminels que les rois leur abandonnaient au sortir des cachots, afin de saisir sur le vif ce que la nature leur tenait caché (2) ».

Sans aller aussi loin et se livrer à de pareilles vivisections, Celse, Pline l'Ancien, puis Soranus, un des gynécologues les plus connus de l'antiquité, et enfin Galien eurent des notions assez précises, quoique encore bien incomplètes, et de l'anatomie et de la physiologie utérine dans l'espèce humaine.

Celse (mort en 38 ap. J.-C.) sait très bien que la matrice (3), très petite chez les vierges, n'excède guère chez les femmes, hors l'état de la grossesse, le

(1) CELSE. *De Medicina*, liv. I, p. 4 (coll. Nisard, BM, 4).

(2) CELSE. *De Medicina*, liv. I, p. 4 (coll. BM, 4, Nisard) : Longeque optime fecisse Herophilum et Erasistratum, qui nocentes homines, a regibus ex carcere acceptos, vivos inciderint, considerarintque, etiamnum spiritu remanente, ea quæ natura ante clausisset.

(3) CELSE. *De Medicina*, liv. IV, chap. 1^{er} p. 94 (coll. Nisard, BM, 4).

volume que la main pourrait contenir, tandis qu'elle devient très volumineuse dans cet état particulier ; Pline (23-79 ap. J.-C.) décrit (1) le même organe comme une poche adhérente à la vessie « utriculum », d'où lui vient le nom d'utérus, et il ajoute que cet utricule a deux sinus « *ab utraque parte laterum habit* », dont l'un, le droit, contient presque toujours les garçons, tandis que les filles sont le plus souvent contenues dans le sinus gauche.

Mais c'est surtout à partir de Soranus (100 ap. J.-C.) que l'on trouve une description plus détaillée et plus précise de cet organe, aux diverses périodes de son évolution génitale. Et, d'abord, il est le premier à nous indiquer la différence de forme entre la matrice des animaux et l'utérus féminin (2), « *σχῆμα δὲ μήτρας οὐχ ὡς ἐπὶ τῶν ἀλόγων ζῴων ἐλικουίδης, ἰκτρικὴ δὲ σικυῶ παραπλησιον.* » « La forme de la matrice n'est pas en spirale comme chez les animaux privés de raison, mais elle ressemble à la ventouse médicinale (3), » description que rapportera à son tour Moschion (4) autre gynécologue, dans sa traduction en latin des œuvres de Soranus, dans les termes suivants : *Matrix figurata est principaliter sicut cucurbita medicinalis.*

Voici donc la première notion positive de l'aspect extérieur de l'utérus féminin, mais ce n'est point la seule et il faut lire jusqu'au bout la description de Soranus et celle de Moschion. Nous y apprendrons qu'« auprès du col de la matrice et de chaque côté sont placés les testicules de la femme, testicules arrondis, glanduleux, effilés, mais plus larges à leur

(1) PLINE. *Hist. Nat.* liv. XI (coll. Nisard) et liv. VII, § 3.

(2) SORANUS. *Gynæciorum vetus translatio latina*, chap. III, par. 9, coll. Teubner.

(3) L'emploi médical des ventouses est fort ancien ; HIPPOCRATE en parle comme d'un moyen thérapeutique depuis longtemps en usage (HIPPOCRATE. *Œuvres choisies*, par le D^r DAREMBERG, 2^e Edit. *Traité de médecine*, Note 19).

(4) MOSCHION et SORANUS, *Gynæcia*, in latinum translata sermonem, § 9, 10, 14, 16, 17, coll. Teubner.

base (1) et qui n'ont pas la forme de ceux des hommes ».

Nous saurons aussi que l'orifice de la matrice chez les vierges est mou et charnu (*pulposum*), tandis que, chez les femmes qui ont déjà enfanté, cet orifice est beaucoup plus dilaté et très dur et calleux (*callosissimum*), prenant de la ressemblance, comme le dit Hérophile, avec le sommet de la trachée. D'autre part, nous apprendrons que l'utérus est formé de deux enveloppes : « l'une, extérieure, plus dure et plus charnue »; l'autre, intérieure, molle, rouge et rugueuse.

Ces mêmes notions se retrouvent dans Galien (131-210 ap. J.-C.), mais un peu plus complètes.

Pour lui, le col de la matrice présente une série de replis (*involutiones ad modum bursae*) à la façon d'une bourse, de manière à pouvoir se dilater et se resserrer, suivant le besoin (2). Le corps de la matrice se compose de deux enveloppes, dont l'extérieure est beaucoup plus charnue (*magis carnosa*), enveloppes formées de fibres musculaires disposées en tous sens : *ex omni genere nervorum et ligamentis longitudinalibus, latitudinalibus et transversalibus*.

Chez l'homme et les animaux analogues, de même que le corps est composé de deux parties, droite et gauche, de même la matrice comprend une cavité à droite et une autre à gauche, auxquelles pourront s'attacher deux fœtus : l'un à la partie droite, le fœtus mâle; l'autre à la partie gauche, le fœtus femelle. *Interius et circa medium tumorem ipsius matricis sunt duo additamenta sicut duo cornua, vel duo capita mamillarum, quibus adhærent duo fœtus, unus a dextra*

(1) SORANUS. Περὶ Γυναικείων, Chap. III, § 42, p. 179: Προς παραπερύακσι δὲ ἔξωθεν οἱ διζυμοὶ σύννεγος τοῦ αἰχένος, παρ' ἑκατέρου πλευρόν ἅνα ἓνα καὶ εἰσὶ μὲν ψαφαροὶ καὶ ἀδενώδεις ἰδίῳ σπεκόμενοι ὕμνοι, σχῆμα δὲ οὐ κατὰ τῶν αρρένων επιμήκεις ὑπάρχουσι, καὶ ὑποσιμοὶ στρογγύλοι δὲ καὶ ἐπ'ὀλίγον πλατυνόμενοι κατὰ βάσιν.

(2) GALIEN. Œuvres anatomiques, physiologiques et médicales, traduct. DAREMBERG. Vol. II, liv. XIV, chap. III, p. 91 et suiv.

parte, fœtus masculus, alius a sinistra, fœtus fœmina (1); — car, de même que la nature a préparé à l'extérieur deux appareils de nutrition, les deux mamelles, de même elle a placé deux appareils de suspension pour deux fœtus à l'intérieur: *Sicut enim natura exterius præparavit duo instrumenta nutritionis, duas mamillas, ita interius duo suspensoria*. Il existe enfin, à l'extérieur, de chaque côté de l'ouverture de la matrice, deux organes comme des œufs ou des testicules d'homme: *Extra, ex utraque parte inferius prope os matricis ponuntur duo janitores, quasi duo ora, testiculi maris*. Ces testicules ne sont autres que les *ovaires*.

Comme on le voit, malgré quelques notions exactes d'anatomie, il subsiste encore dans l'esprit de ces médecins, pourtant grands observateurs, cette notion de la bifidité naturelle de l'utérus et de la spécialisation respective de ses cavités suivant la prédominance de telle ou telle semence.

Si nous nous sommes étendus aussi longuement sur la recherche des connaissances anatomo-physiologiques des anciens au sujet de l'utérus et des phénomènes de la fécondation, c'est que nous avons voulu démontrer (et nous pensons y avoir réussi) que, depuis l'époque de Pythagore jusqu'au II^e siècle de notre ère, c'est-à-dire pendant une période de sept siècles, il fut de notion courante, pour ne pas dire même un article de foi scientifique: 1^o que l'utérus féminin était divisé en deux parties, 2^o qu'il y avait en lui deux appareils de suspension pour deux fœtus, 3^o que la partie gauche de cet utérus engendrait des enfants du sexe féminin, la partie droite des enfants du sexe masculin. Ces notions théoriques, professées à l'origine par les philosophes seuls et sans doute aussi

(1) ORIBASE. *Œuvres* (traduct. BUSSEMAKER et DAREMBERG), tom III collect. médicale. XXII, p. 59: *Τὰ μὲν οὖν ἄρρενα τοῦπίπαν ἐν τοῖς δεξιῶν μερῶν κλύσεται, τὰ δὲ θήλα ἐν τοῖς ἀριστεροῖς, καὶ σπίνιον ἐστὶ τὸ ἐναντίον.*

En général, les fœtus mâles sont portés dans le côté droit de l'utérus et les femelles dans le côté gauche; *le contraire est rare.*

par quelques prêtres-médecins, ne tardèrent pas par leur intermédiaire à pénétrer dans le domaine public et à devenir en quelque sorte des axiomes de médecine populaire. Aussi devions-nous retrouver une matérialisation de ces idées dans les ex-voto des temples consacrés aux divinités génératrices. Ne sait-on pas qu'à son début la médecine fut basée beaucoup plus sur l'action tutélaire des divinités que sur l'expérimentation et l'observation clinique ?

Recherchons donc si, dans ces terres-cuites si curieuses parvenues jusqu'à nous, il y a une matérialisation nettement indicative de ces idées.

Interprétation des diverses variétés d'utérus votifs. Provenance des ex-voto. — La plus grande partie de ces « donaria » a été recueillie lors des fouilles des temples, soit dans l'enceinte sacrée elle-même, soit au voisinage, mais à peu près exclusivement dans des temples consacrés à des divinités génératrices, telles que Diana Lucina (1), Juno Lucina, Minerva Medica, dont les sanctuaires, pour ne citer que les plus célèbres, s'élevaient à Nêmi (2), sur l'acropole de Norba (3), à Capoue, à Rome sur l'Esquilin (4).

Ces divinités ne présidaient-elles pas, en effet, à tous les phénomènes physiologiques qui, dans le corps de la femme, préparent la fécondation, en favorisent le cours régulier et assurent ensuite au nouveau-né les premières phases de l'existence ?

Junon, surtout, n'était-elle pas invoquée tout particulièrement, comme « *Pronuba* », pour que le but du mariage fût atteint ; comme « *Lucina* » (5), pour l'heu-

(1) Lucine était invoquée par les femmes en travail d'enfant parce qu'elle avait le pouvoir spécial de faire distendre les ouvertures du corps et d'ouvrir les voies aux écoulements favorisant l'accouchement (MACROBE. *Saturnales*, liv. VII, chap. XVI, traduct. Nisard).

(2) Notizie, 1885, p. 159.

(3) Notizie, 1901, p. 530 ; 1903, p. 549.

(4) Notizie, 1880.

(5) PROPERCE. *Elégies*, liv. IV, Elég. I vers 99 (trad. Genouille, coll. Panckouke, 159 BK. 100 Bibliot. Nationale). OVIDE. *Les Fastes*, liv. II, vers 451-452, coll. (Nisard) BM 16. APULÉE. *Métamorphoses*, liv. VI, § 5 (même collect. BM 17.)

reuse issue d'un accouchement ; comme « *Rumina* », pour obtenir le bienfait d'une lactation saine et abondante ? C'était la sage-femme divine, associée à toutes les préoccupations, à toutes les épreuves, à toutes les appréhensions des femmes enceintes.

Mais Junon, cependant, n'avait pas le monopole des ex-voto de grossesse, car on en a retrouvé également dans des temples consacrés à Jupiter (1) et surtout à Apollon et à Esculape.

Quelle qu'en soit la provenance d'ailleurs, ces utérus votifs sont tous conçus suivant une même forme.

L'utérus, avons-nous vu dans les auteurs anciens, ressemble « aux ventouses des médecins » ; n'est-ce pas, en effet, l'aspect de toutes ces terres-cuites ? Il présente des « fibres transversales » extérieures très épaisses, « pour qu'il rejette le fœtus quand le produit de la conception est parfait », dit Soranus (2) ; n'est-ce pas encore ce que nous constatons sur la surface antérieure de la plupart, avec ces volumineux bourrelets, image des ressorts musculaires tendus pour l'expulsion fœtale ? N'y retrouvons-nous pas aussi cette « ressemblance avec les segments de la trachée » dont parle Hérophile ? cette dilatation du col plus ou moins prononcée et ses sinuosités, « véritables plissements en bourse » (*involutiones ad modum bursæ*), dont parle Galien ? (fig. 7). Ne reconnaissons-nous pas enfin sur les flancs de l'utérus ces « *janitores* » que Galien nous signale comme les « testicules de la femme » ?

Il est vrai que nous n'en constatons jamais qu'un seul, tantôt sur le bord droit, tantôt sur le gauche ; mais ne serait-ce point là, d'après les théories que nous avons passées en revue, d'après les notions communément répandues dans l'esprit des masses, une matérialisation à caractère distinctif de telle ou telle naissance ? Il est probable qu'au début les prêtres-médecins façonnèrent selon les idées médico-religieuses en cours ou

(1) Temple à Pompéi, cité par le D^r STIEDA.

(2) SORANUS, loc., cit. p. 24.

firent façonner, sur leurs indications, un prototype rituel de ces terres-cuites ; des potiers, ensuite, en assurèrent la fabrication industrielle, pour les vendre par stock aux marchands installés au voisinage des temples. Mais ce prototype, que nous retrouvons modelé « en forme de ventouse de médecin », suivant l'expression de Soranus, est-il la matérialisation d'une conception purement imaginative, ou bien se rapproche-t-il d'un type existant dans la série animale et qui aurait été copié ?

Si l'anatomie des organes internes féminins était totalement inconnue à cette époque, comment se fait-il cependant qu'on ait imaginé un type d'utérus votif dont la forme se rapproche autant de l'utérus réel et qui ne rappelle d'autre part aucun des types de la série animale qu'on était à même de voir journellement (1) ?

Il n'est pas douteux, à notre avis, que quelque médecin-philosophe ou prêtre-médecin n'ait eu connaissance de la forme générale de l'utérus féminin, gravide ou non, et que de cette connaissance sommaire sans doute, mais réelle néanmoins (2), on n'ait tiré le prototype de l'utérus votif, sinon d'après nature, du moins de souvenir, puisque les dissections et examens sur le cadavre étaient des plus rares.

C'est également à la connaissance probable des annexes de l'utérus qu'est due la représentation figurée de ces utérus à appendice latéral, appendice qui, pour nous, ne peut reproduire que l'ovaire.

On nous objectera que la découverte de cet organe ne fut faite par Hérophile (335 av. J.-C.) qu'à une

(1) Il n'y a guère que la femelle du dromadaire qui possède un utérus dont le col rappelle cette forme. Ce col, très long, est en effet entouré de six colonnes de replis muqueux superposés, durs et raides. (CHAUVEAU. Traité d'anatomie comparée des animaux domestiques). Peut-être s'était-on inspiré de cet utérus comme modèle, bien que le dromadaire ait été un animal peu répandu dans l'antiquité ?

(2) ARISTOTE (*Hist. anim.* [I, 9 ; II, 12]) rapporte que l'on ouvrait parfois le corps de personnes mortes de certaines maladies afin d'en connaître la nature.

période postérieure à certains de ces ex-voto que l'on considère comme remontant au moins à la destruction de la ville de Véies (391 av. J.-C.). Mais le fait de l'attribution officielle de cette découverte à Hérophile n'implique nullement qu'avant lui quelque prêtre ou médecin n'ait eu aussi l'occasion d'examiner sur le

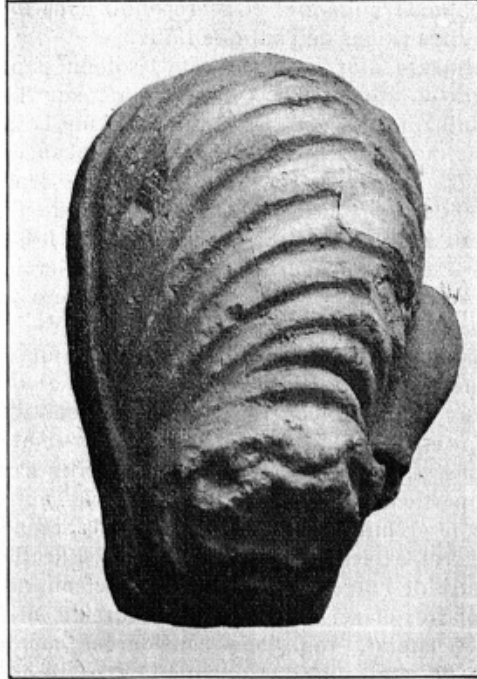


Fig. 7

cadavre ou de voir sur une blessée les organes sexuels internes féminins.

En tout cas, si l'on admet pour ces ex-voto une antiquité aussi reculée (et à cet égard il n'y a pas de discussion), on est forcé d'admettre qu'ils ont été modelés

d'après quelques notions d'anatomie humaine, car leur forme générale rappelle trop nettement celle de l'organe naturel pour être un simple fait du hasard et de plus concorde trop exactement avec les textes des premiers auteurs médicaux qui aient décrit l'utérus.

Ce type, une fois créé, se perpétua sans modification, malgré une connaissance de plus en plus approfondie de l'anatomie humaine, et se répandit dans tous les sanctuaires païens de l'antique Italie.

Appliquant alors à ces ex-voto les données physiologiques en cours sur la procréation, sur l'action prédominante du chaud ou du froid, sur la spécialisation des cavités utérines (droite ou gauche), on spécialisa aussi l'ex-voto par la position droite ou gauche de l'appendice latéral, suivant que l'ovaire droit ou gauche avait été fécondé. Ainsi les utérus flanqués d'un appendice à droite signifieraient la naissance d'un garçon et ceux à appendice à gauche la naissance d'une fille.

Signalons en passant et sans insister une autre hypothèse d'interprétation de cet organe double. L'utérus étant considéré par les anciens comme bifide, c'est-à-dire formé de deux cavités semblables juxtaposées, on aurait représenté la cavité fécondée en proportions beaucoup plus grandes que l'autre ; de même, la première se différencierait de la seconde par son aspect extérieur, rappelant les modifications de structure de l'utérus gravide (épaississement du tissu musculaire, élargissement et ouverture du col) ; l'appendice latéral, que nous considérons comme un ovaire, ne serait plus dès lors que la 2^e cavité utérine, non fécondée. Dans ce cas encore, la signification de l'ex-voto resterait la même.

Quelle que soit l'hypothèse adoptée, on peut se demander si ces ex-voto étaient uniquement des offrandes de reconnaissance ou bien n'étaient pas aussi des suppliques, des *offrandes contre remboursement*,

suivant l'expression piquante du Dr Marie(1). L'offrande, en un mot, suivait-elle toujours l'action bienfaisante de la divinité ou ne la précédait-elle pas quelquefois ?

Il semble qu'on puisse, avec une certaine vraisemblance, se rallier aussi à cette opinion. Car si, pour les autres ex-voto anatomiques (pieds, jambes, yeux, oreilles etc.), l'offrande n'était donnée, croyons-nous, qu'après la maladie ou pendant, et en vue ou au moment de la guérison, il pouvait en être différemment pour les ex-voto de grossesse.

Ne pouvait-on en effet, les placer dans les temples tout au début d'une grossesse, ou même pour l'obtenir, en vue d'inciter la divinité génératrice à diriger les phénomènes mystérieux de la fécondation, dans tel ou tel sens plus particulièrement souhaité de procréation mâle ou femelle ? Dans ce cas, comme dans l'autre, la forme de l'ex-voto reste la même, la future mère plaçant dans le temple un utérus à appendice droit ou gauche, suivant qu'elle désirait un garçon ou une fille.

A côté de ces ex-voto à appendice, nous en trouvons d'autres ayant certains de leurs caractères spéciaux tout en restant dépourvus d'appendice latéral, indicateur de sexe.

Comment faut-il les interpréter ? Quelle signification leur assigner ?

Les uns et les autres présentent sur leur face antérieure la série de bourrelets transversaux servant à rejeter le fœtus au dehors, suivant l'expression même de Soranus et de Galien ; mais les uns ont le col très dilaté avec les lèvres proéminentes (fig. 3) ; les autres l'ont complètement fermé (fig. 4).

Nous serions disposés à voir dans ceux à col largement ouvert un type d'offrandes de reconnaissance pour un accouchement facile, avec puissante expression utérine et dilatation régulière du col ; ceux, au contraire, à col fermé (fig. 4), représenteraient plutôt

(1) Dr MARIE. *Bulletin de la Société française d'Histoire de la médecine*, année 1904, p. 122.

soit l'ex-voto de prière en vue d'un bon fonctionnement musculaire de la matrice au moment du travail d'expulsion, soit l'ex-voto de reconnaissance pour la fin



Fig. 8

d'une période de stérilité (1). Junon, la déesse bienfaitrice aux femmes en couches, n'était elle pas invoquée

(1) Parmi les causes de stérilité, HIPPOCRATE signale formellement la « fermeture de l'orifice du col ou son degré accentué d'étroitesse. (HIPPOC. Œuvres : livre des femmes stériles.)

aussi par toutes celles qu'affligeait une longue période d'infécondité (1)? A l'une comme à l'autre de ces hypothèses peut se rapporter l'aspect de l'ex-voto, puisque les modifications musculaires de la paroi utérine indiquent dans les deux un état de grossesse et que, d'autre part, la fermeture du col indiquerait chez l'un que cette grossesse n'était point encore arrivée à terme, tandis que chez l'autre elle était terminée.

Après avoir passé en revue le type classique en quelque sorte de l'ex-voto de grossesse, nous allons en étudier un autre, plus curieux encore, que nous pensons devoir rattacher à la même série malgré ses divergences assez sensibles.

Cet utérus (fig. 10) ne fait pas partie des collections italiennes que nous avons étudiées sur place : nous ferons même remarquer que nous n'y avons rencontré aucun type similaire (2). Celui-ci néanmoins, de provenance certainement italienne, appartient au Musée du Louvre, où il est entré avec la collection Campana (n° 9630 de la C^m). Cette pièce, en terre-cuite de couleur grisâtre, présente les dimensions suivantes : hauteur, 20^{cm} ; plus grand diamètre transversal, 16^{cm} ; diamètre du col, 5^{cm} ; épaisseur maximum au niveau de la tubérosité médiane, 33^{mm}.

Elle a, comme on voit, la forme générale déjà rencontrée des autres utérus votifs, mais, à l'inverse de ceux-ci, sa face antérieure n'est plus régulièrement convexe : elle est pourtant ornée de faisceaux ou bourrelets transversaux, mais leur disposition n'est plus la même. Au lieu d'être en relief, ces bourrelets sont représentés en creux et forment autant de cavités sinueuses, délimitées par des rebords épais, à double contour. Ces cavités, superposées dans la partie supérieure, sont isolées les

(1) JUNO FLUONIA ARNOBE. *Adv. gentes III*, 50. MART. Cap II, 149. S^t AUGUSTIN *Civit. Dei*. liv. VII, chap. 2.

(2) Cependant, le D^r L. SAMBOUR donne la reproduction d'un utérus semblable dans son étude sur les ex-voto médicaux de l'ancienne Rome (*British medical Journal*, 1889, p. 4502).

unes des autres, et chacune d'elles forme un tout séparé : à la partie moyenne de l'ex-voto, une de ces cavités est partagée par moitiés égales par une tubérosité verticale médiane; à la partie inférieure enfin, deux de ces cavités sinueuses deviennent symétriques par rapport à la tubérosité verticale médiane, dont elles enserrent le pédicule.

Que représentent ces cavités sinueuses à rebords ondulés et épais ?

Il n'y a pas, croyons-nous, d'autre interprétation à en donner que de voir là une « coupe » de l'utérus dans le plan vertical et dans le sens de l'épaisseur; les cavités ainsi délimitées ne seraient autres que les coupes des sinus utérins délimités par les puissants faisceaux musculaires transversaux que nous n'avions vus jusqu'ici qu'en relief sur les autres ex-voto.

Quant à la tubérosité verticale médiane en forme de pilon ou de battant de cloche qui remonte jusqu'au centre de la plaque, il est difficile de prime abord de lui donner une signification. Cependant, si l'on remarque que son pédicule s'insère au bord inférieur de la plaque et s'élargit ensuite progressivement à mesure qu'il s'élève, que cette tubérosité est exactement placée dans l'axe médian de l'organe et qu'elle n'en dépasse pas le centre, que des sinuosités symétriques partent de cet axe, comme des nervures secondaires d'une nervure principale, on ne sera point éloigné de trouver une certaine analogie entre cet axe et la disposition anatomique de l'*arbre de vie* sur une coupe d'utérus suivant le plan vertical (1). On sait que de cet arbre de vie s'étendent des séries de plissements de la paroi utérine, se dirigeant de bas en haut et de dedans en dehors, suivant une disposition rappelant celle constatée ici, malgré ses inexacitudes.

L'intérêt que présente cet ex-voto nous paraît résider dans son caractère de pièce anatomique, s'il est permis d'appliquer toutefois ce terme à une terre-

(1) RIBEMONT-DESSAIGNE. *Précis d'Obstétrique*, p. 34.

cuite aussi peu précise. Il n'en est pas moins vrai qu'ici encore l'ex-voto n'a pu être le produit d'une

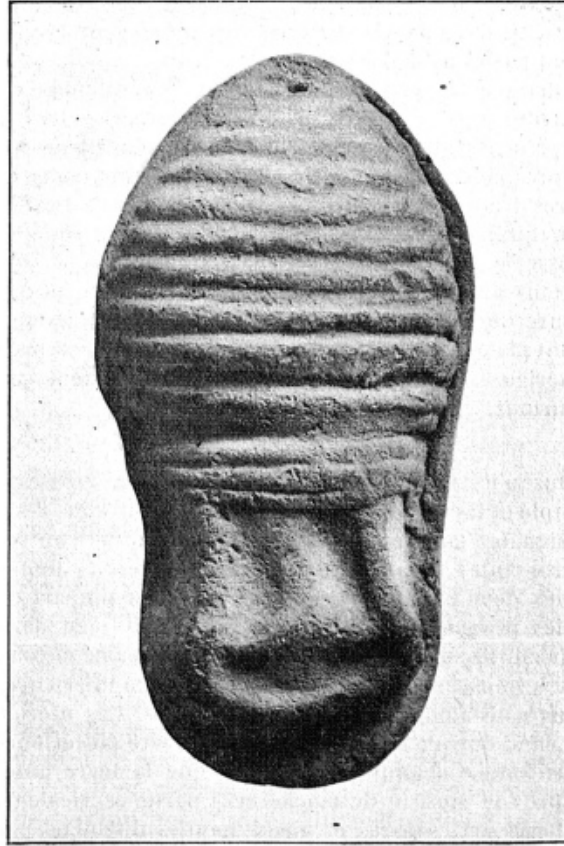


Fig. 9

fantaisie de l'imagination du modelleur. Celui-ci avait certainement vu un utérus féminin sectionné suivant le plan vertical, et c'est ce qu'il a représenté, sûrement

pas d'après nature, mais du moins d'après le souvenir de ce qu'il avait vu. Cette constatation vient encore à l'appui de l'hypothèse que nous avons soutenue plus haut et d'après laquelle les ex-voto de grossesse auraient été modelés aussi par des gens ayant réellement vu des utérus féminins.

Quant à la spécialisation de cet ex-voto nous ne pouvons que conclure d'après sa forme générale, d'après les dimensions du col, fermé cependant, d'après la largeur et l'épaisseur des faisceaux musculaires transversaux, d'après le volume de l'arbre de vie, qu'il rentre dans la catégorie des ex-voto de grossesse, sans pouvoir préciser autrement.

Nous n'avons donné aucun détail sur la face postérieure de cette terre-cuite, parce qu'elle est absolument plane et ne fait que servir de support à la face antérieure, qu'elle déborde légèrement sur tout son pourtour.

Grossesse gémellaire

Jusqu'ici nous n'avons envisagé que la grossesse simple et les ex-voto qui s'y rapportent ; il nous reste à signaler maintenant un certain nombre d'autres terres-cuites à caractéristiques différentes de toutes celles déjà étudiées. Celles-ci, comme la plupart de celles précédemment décrites, présentent bien dans leur moitié supérieure des séries de faisceaux musculaires transversaux ; mais, dans leur partie inférieure, nous constatons certaines modifications. Ces utérus, en effet, ont un col très long, avec lèvre postérieure plus longue et plus proéminente que la lèvre antérieure ; le museau de tanche et la partie cervicale de l'utérus sont séparés en deux moitiés distinctes par une colonne charnue, à la manière d'un double canon de fusil : il y a ainsi un col droit et un col gauche accolés, jumelés, avec canal cervical distinct aboutissant chacun à une partie différente de l'utérus.

Est-ce un utérus cloisonné ?

Comme ce diagnostic est en somme peu difficile à faire, quand le cloisonnement s'étend jusqu'au col, comme ici par exemple, il ne paraît pas extraordinaire de prime abord que nous rencontrions une reproduction de cette anomalie. Mais, à moins d'admettre que cette malformation fût plus commune à cette époque que de nos jours, car les reproductions d'utérus à double ouverture cervicale sont assez nombreuses, on est obligé d'envisager une autre hypothèse et de se demander si, par exemple, ces terres-cuites ne seraient pas des utérus votifs représentatifs de grossesse gémellaire, suivant les théories adoptées alors (fig. 12).

On sait que celle-ci était expliquée par une surabondance de semence, qui, obligée de se diviser, se répandait dans chacune des cavités de la matrice, où elle formait soit deux enfants mâles, si ces quantités de semence étaient également chaudes, soit deux enfants femelles si elles étaient également froides, soit deux enfants de sexe différent, s'il y avait inégalité du principe de chaleur (1).

Mais pourquoi ces utérus votifs ne présentent-ils aucun appendice latéral quand ils devraient en présenter deux ?

Peut-être avons-nous là le type conventionnel de la grossesse gémellaire, comme les autres l'étaient, ainsi que nous l'avons établi, pour les naissances de garçons ou de filles ? Car, les jumeaux étant le plus souvent (au moins deux fois sur trois) du même sexe, il eût été difficile de matérialiser ces grossesses particulières sous forme d'utérus à deux appendices placés du même côté ; et il est probable que l'on dut adopter comme type conventionnel l'image d'un utérus divisé en deux parties, qui en rappelait sa double fonction créatrice.

(1) CENSORINUS, *Dies Natalis*, § VI, coll. Nisard, p. 360 (BM, 4 : Si utrumque sedes æque calidas occupaverit (semen) utrumque marem nasci : si frigidæ æque, utrumque feminam : si vero alterum calidiorem, alterum frigiditorem dispari sexu partum futurum.

Les ex-voto relatifs à la grossesse comprennent encore d'autres séries de terres-cuites ; c'est ainsi qu'on peut voir au Musée archéologique de Bologne, nous le rappelons, la représentation du passage d'un fœtus à la vulve ; on a retrouvé de même à Capoue des placentas votifs, ce qui n'a pas lieu de surprendre, dans des temples consacrés à des divinités génératrices.

Utérus sans bourrelets transversaux ni appendice latéral

Nous rappellerons que ces « utérus votifs », dont nous avons déjà dit un mot au commencement de ce chapitre, offrent la même forme générale que les autres ; mais ils ne présentent sur aucune de leurs faces ni bourrelets ni rainures transversales, pas plus qu'ils ne sont flanqués d'appendice à droite ou à gauche (fig. 2, 13). Leurs dimensions, cependant, restent à peu près les mêmes que celles des utérus fécondés, mais c'est leur seul point de ressemblance. Nous ne retrouvons plus chez eux la moindre *allusion* à leur rôle de muscle expulseur, pas plus qu'à celui de procréateur : le col est bien légèrement entrouvert, mais il n'est pas hypertrophié et les lèvres n'en sont point proéminentes. Aussi la meilleure interprétation à donner, croyons-nous, à ces ex-voto nous paraît être de les considérer comme des offrandes pour la guérison d'affections utérines, offrandes « post partum » peut-être, en raison de la dimension de l'organe, et déposées par des femmes demeurées victimes de leurs couches.

Faut-il ranger dans cette série, ou même dans la série générale des utérus votifs, un certain nombre de terres-cuites de dimensions beaucoup plus restreintes et dont les caractères généraux, sauf peut-être la forme, diffèrent de toutes celles étudiées jusqu'ici (fig. 10) ?

Affectant la forme d'une poire ou mieux d'une figue, si on les examine la grosse extrémité en bas, ces terres-cuites, dont les dimensions ne dépassent pas 11^{cm} de longueur sur 6^{cm} de largeur pour 3^{cm} d'épaisseur, ont une face postérieure plane, sans trou de suspension, une

face antérieure convexe, une grosse extrémité arrondie, une petite extrémité allongée, cylindrique, sans ouverture terminale, légèrement incurvée. La face convexe ou antérieure est partagée en moitiés égales par une sorte de crête à peine surélevée, un léger ressaut plutôt, qui part de la petite extrémité pour aller se terminer sur la grosse, qu'il enserre par son milieu à la façon d'une sangle. Que faut-il penser de ces objets? Jusqu'ici

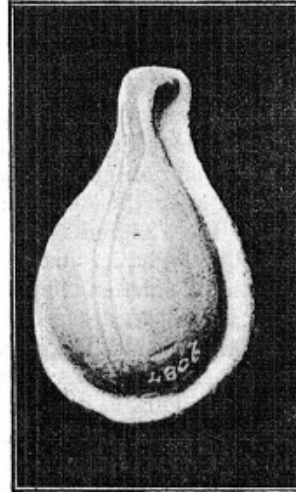


Fig. 10

il n'en a été donné aucune interprétation absolument probante ni même plausible. Le Dr Stieda les considère comme « les analogues des petits corps accessoires, adhérents à l'utérus », c'est-à-dire d'après la première opinion exprimée par lui en 1899 comme des testicules féminins ou *ovaires*, ou d'après les conclusions de sa nouvelle étude de 1901, comme des « vessies ». Il déclarait toutefois, dans son premier travail sur la question, qu'il ne pouvait donner aucune explication valable,

exempte d'objection, et il cite l'opinion des habitants de la région de l'ancienne Véies, où l'on en a trouvé en quantité, et qui dénomment ces morceaux isolés « *fegato* », c'est-à-dire, à proprement parler, « *foies* ». Faut-il les considérer comme des vésicules biliaires ? se demande-t-il. Mais que représenteraient alors les terres-cuites à appendice latéral similaire de cet objet et qui ont été décrites par lui comme utérus avec ovaire ? Il ne peut évidemment être question, conclut-il, d'utérus ayant comme organe accessoire une vésicule biliaire !

En reprenant la question en 1901, le Dr Stüeda, ne considérant plus l'organe principal comme un utérus, mais comme un *vagin*, et le corps accessoire comme une *ressie*, conclut qu'avec cette manière de voir il est facilement explicable et compréhensible que l'un ou l'autre corps soit isolé ou qu'ils soient réunis au contraire : pour lui, ces petites terres-cuites représenteraient la *ressie*. Les différents conservateurs des Musées archéologiques d'Italie, auxquels nous avons demandé leur opinion, émettent l'hypothèse que ces objets pourraient représenter des testicules de taureau, sans toutefois être très affirmatifs à ce sujet.

Mais alors, peut-on se demander, pourquoi n'a-t-on représenté que les testicules et non l'appareil génital complet, comme on l'a toujours fait pour les organes sexuels de l'homme ? Pourquoi surtout, si telle avait été l'intention du modelleur, s'est-on montré si peu prodigue de matière pour façonner des testicules de taureau, qui seraient ainsi beaucoup plus petits que certains organes sexuels humains ?

D'autres interpréteurs ont pensé à la représentation figurée des tétines de vaches ; mais cette explication ne satisfait pas davantage l'esprit, nous semble-t-il.

Pourquoi ces objets ne pourraient-ils être considérés aussi comme des utérus ? de ces utérus dont parle Galien en ces termes : « L'utérus est beaucoup plus petit chez celles qui n'ont jamais conçu et plus exigu

encore chez les personnes qui ne sont pas nubiles (1). » Et il ajoute : « La forme de cet utérus est à comparer surtout avec le corps de la vessie (2). »

D'autre part, les dimensions de ces terres-cuites ne correspondent-elles pas à ce que disait Celse : « La matrice des vierges n'excède pas le volume que la main pourrait contenir (3). »

Si maintenant on fait appel à l'observation anatomique et à l'examen de la structure extérieure de l'utérus féminin, non gravide, nous verrons que cet organe est en quelque sorte « sanglé » dans son plus grand diamètre par un faisceau musculaire analogue à celui représenté sur ces terres-cuites. Ce faisceau, appelé *faisceau ansiforme* de Hélie, prend naissance au-dessus du col, remonte sur la face antérieure de l'organe, en suivant la ligne médiane jusqu'au fond de l'utérus qu'il contourne ensuite, pour se réfléchir sur la face postérieure (4). N'est-ce point là l'image du ressaut médian observé sur ces objets ? Pourquoi, par suite, ne pourrait-on les considérer comme des « utérus » de femme n'ayant jamais conçu ou de jeunes filles pas encore nubiles ? suivant l'expression de Galien, ces ex-voto étant des offrandes propitiatoires soit en vue d'une heureuse vie génitale, soit au moment de l'évolution physiologique de la jeune fille devenant femme.

Utérus pathologiques. — Nous n'avions rencontré jusqu'ici aucun type d'utérus manifestement pathologique et, de fait, ces ex-voto sont plutôt rares, malgré la fréquence des maladies de cet organe dans l'antiquité (5).

(1) GALIEN. *Œuvres*, trad. DAREMBERG, tome II, liv. XIV (organes génitaux, dissection de l'utérus).

(2) Id.

(3) CELSE. *De Medicina*, liv. IV, chap. 1 (coll. Nisard) *Vulva autem in virginibus quidem admodum exigua est, in mulieribus vero, nisi ubi gravidæ sunt, non multo major quam ut manu comprehendatur.*

(4) TESTUT. *Traité d'anatomie humaine*, tome III, org. génitaux.

(5) D'après CELSE (*de Medicina*, liv. IV, § XX), c'est, après l'es-

Mais celui que reproduit la fig. 11 ne peut évoquer aucune autre idée que celle d'une déformation morbide de cet organe. De dimensions un peu moindres, surtout en largeur, que les autres utérus, cette terre-cuite, que nous avons étudiée au petit



Fig. 11

Musée de l'Antiquarium (Jardin botanique) à Rome, présente dans sa moitié supérieure la forme générale de « Ventouse médicale » que nous connaissons bien ; mais la partie moyenne surtout et la partie inférieure offrent de nombreuses divergences avec les types déjà étudiés. Nous ferons d'abord remarquer que la partie

tomac, l'organe le plus souvent affecté et celui dont l'état a le plus d'influence sur le reste du corps : « Ex vulva quoque feminis vehemens malum miscitur, proxime que ab stomacho. vel afficitur hæc, vel corpus afficit. »

supérieure, globuleuse, ou corps de l'utérus ne présente aucun bourrelet, aucun sillon transversal ; mais on peut y voir, longeant les flancs de ce corps, deux trainées sinueuses en saillie qui représentent nettement sur l'original des veines turgescentes. Quant à la partie moyenne, au lieu d'être un conduit aplati, étalé comme dans les autres utérus (fig. 3),



Fig. 12

elle est réduite à un simple tube cylindrique ; et ce tube au lieu d'être rectiligne, présente une double inflexion à gauche, puis à droite, avec légère torsion sur son axe en même temps (1). Ce segment moyen de

(1) Nous supposons l'utérus vu en place dans le bassin.

l'utérus, de longueur disproportionnée, se termine par un col en entonnoir renversé, aux lèvres épaissies et à ouverture assez accentuée : l'organe est appliqué sur un support en terre-cuite qui fait corps avec lui.

Il s'agit là bien évidemment d'un utérus, car nous ne croyons pas qu'il soit possible d'y voir autre chose, comme, par exemple, l'image de la vessie ; et cet utérus votif indique suffisamment l'affection dont était atteinte la malade (latéro-flexion du col avec léger degré de rétroflexion) (1).

L'ex-voto présente donc un réel intérêt de curiosité scientifique, car celui-ci encore ne peut avoir été représenté que sur les indications d'une personne ayant vu des déformations utérines.

Faut-il voir aussi une affection du col dans l'ex-voto suivant (fig. 12) du Musée archéologique de Florence, celui qu'a précisément décrit un des commentateurs du livre de Ploss, le Dr Bartels ?

Cet ex-voto, autre exemplaire d'organe interne adhérent à un buste, mesure 27^{cm} de hauteur sur un diamètre transversal moyen de 17^{cm}. Ce n'est point le reste d'une statue de terre-cuite mutilée, à laquelle manquerait le thorax et les membres ; c'est la reproduction voulue d'un abdomen féminin, depuis l'ombilic jusqu'à la racine des cuisses.

Sur la ligne médiane, et remontant comme au dernier mois de la grossesse presque jusqu'à l'ombilic, un utérus volumineux est modelé en relief (13^{cm} de haut sur 7^{cm} de large). Cet utérus est celui d'une femme en état de conception ou ayant conçu, comme nous l'indiquent les bourrelets transversaux, et ayant enfanté ou dési-

(1) HIPPOCRATE connaissait le corps de l'utérus, le col et son orifice dans le vagin, comme il connaissait les obliquités, l'antéversion, la rétroversion et l'abaissement de la matrice (HIPPOC. *Des maladies des femmes*, chap. 1^{er} et 2^o). — GALIEN signale également les variations et déformations du col de la matrice (*Œuvres*, tome II, liv. XIV), qui est plus ou moins long, plus ou moins épais, plus ou moins *tortueux*.

rant avoir un enfant du sexe masculin, puisque l'ovaire droit est figuré.

Mais il semble que le segment moyen de l'utérus n'est plus aussi régulièrement formé que dans les exemplaires déjà étudiés ; cette partie paraît hypertrophiée considérablement et les faisceaux musculaires transversaux ont disparu pour faire place à une masse charnue, irrégulière, dans laquelle se confond la lèvre antérieure du col. L'appendice ovarien lui-même semble déformé et comme engainé dans des productions pathologiques ; l'utérus, enfin, est légèrement dévié dans son axe vertical à l'union du corps et du col.

Peut-être est-ce là un ex-voto représentant une affection des annexes du côté droit ; peut-être aussi un cancer du col (?), dont on retrouve la notion déjà dans la collection hippocratique ; peut-être enfin simplement un cas d'hypertrophie du col, qui est quelquefois consécutive, comme on le sait, à l'accouchement ?

Il est à remarquer que cet ex-voto ainsi présenté, avec l'utérus en saillie sur la paroi abdominale, paraît plutôt se rapporter à une maladie de la matrice que figurer une simple offrande de remerciement pour une heureuse délivrance. Dans ce dernier cas, nous n'aurions eu qu'un utérus votif, tandis que l'auteur a voulu signifier par là que l'abdomen entier était malade du fait de cet utérus.

Mais pourquoi l'a-t-il représenté ainsi en relief à l'extérieur ? Sans doute dans l'ignorance où il s'est trouvé de le placer à l'intérieur par rapport aux autres organes internes ; de cette façon, il tournait la difficulté, tout en concentrant l'attention sur ce qu'il voulait uniquement mettre en valeur.

Cet ex-voto nous suggère en outre une dernière réflexion qui vient à l'encontre de l'hypothèse du Dr Stieda. Si le « corps accessoire », comme il le dit, représentait la vessie et le « corps principal » le vagin ; puisque ces organes, comme il pense, étaient plus

facilement connus des anciens que les organes sexuels internes, et si l'on doit, d'après sa théorie, considérer toutes ces terres-cuites non plus de face, mais de profil, de manière à voir la vessie en avant de l'utérus, pourquoi le modelleur n'a-t-il pas ainsi placé dans ce sens les organes internes de cet ex-voto? Comment, enfin, a-t-il eu l'idée juste de placer l'organe principal à faible distance de l'ombilic et à distance plus grande du pubis si cet organe ne représente pas un utérus gravide? Il n'y a plus aucun doute pour nous que ces « *organes rayés* », comme les dénomme le Dr Stieda, ne représentent des utérus.

D'autre part, ce sont bien des ex-voto correspondant et aux diverses variétés de grossesses (grossesse simple ou gémellaire) et aux différenciations de sexe dans la grossesse (enfant mâle ou femelle).

Quelques-unes de ces terres-cuites se rapportent à des cas pathologiques. C'est le plus petit nombre; d'autres peuvent rappeler des offrandes de jeunes filles non encore nubiles ou de femmes stériles, bien que cette catégorie d'ex-voto soit celle qui ait les caractéristiques les moins tranchées.

D'après l'ensemble des spécimens examinés (et nous rappellerons que les « *magazzini* » des musées en renferment des centaines et des centaines), il nous sera permis de conclure que, sur toute l'étendue du territoire correspondant à l'Italie actuelle, il existait un type conventionnel ou plutôt une série de types « d'utérus votifs » se rapportant à tel ou tel vœu particulier, puisque les modèles se sont retrouvés les mêmes aussi bien à Cività Castellana, à Véies et Norba qu'à Volterra, sur l'Esquilin, et dans l'île du Tibre à Rome, ou dans le temple de la Maternité à Capoue. En dehors des exemplaires signalés plus haut, comme faisant partie des collections du Musée du Louvre et y étant entrés dans les circonstances que nous avons relatées, il n'a pas été recueilli en France d'ex-voto similaires, du moins à notre connaissance. Et pourtant

le culte des divinités génératrices était aussi fervent en Gaule qu'en Italie, à en juger par les nombreuses petites plaques votives découvertes au temple des sources de la Seine (fig. 13).

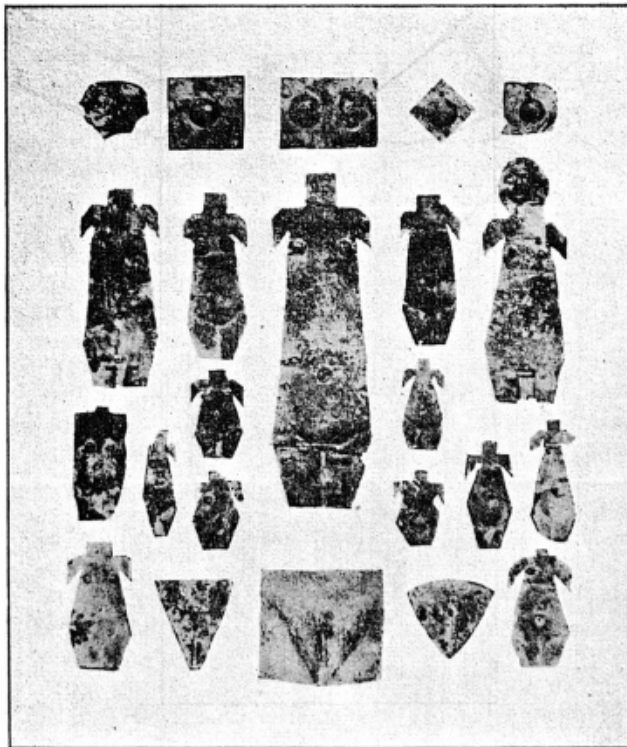


Fig. 13

Ces ex-voto rappellent absolument le mode de fabrication de ceux que nous étudierons comme organes mâles. Ils sont formés aussi de petites feuilles de métal, découpées à l'emporte-pièce ou à la cisaille, de dimensions variables ; les unes ne représentent que

la région du mont de Vénus, avec un trait pour indiquer la fente vulvaire, et deux dépressions légères pour simuler les plis inguinaux ; les autres, dont les dimensions sont plus grandes, affectent une vague



Fig. 14

forme humaine avec ébauche des cuisses, des bras et du cou (fig. 13).

Mais, ce qui est le plus caractérisé sur ces ex-voto, c'est l'indication des sexes et des seins, ceux-ci étant figurés par une petite saillie hémisphérique faite au repoussé. Faisons remarquer en passant qu'on a trouvé à l'état isolé de petites plaques de métal portant

soit un sein, soit les deux, sans indication des parties sexuelles.

Tous ces ex-voto étaient très certainement des offrandes, déposées dans des temples ou jetées dans l'eau de certaines sources, en vue d'obtenir soit une guérison d'affections internes ou externes (seins ou utérus), soit la cessation d'une période de stérilité ; peut-être aussi étaient-ce des offrandes en vue de voir des vœux se réaliser, et, dans ce cas, pourrait-on les considérer comme des « suscepta vota » offerts par de jeunes époux le jour du mariage, pour attirer sur leur union l'action bienfaisante de la divinité du temple ou de la source ?

A côté de ces ex-voto métalliques et aux mêmes endroits qui ont fourni des ex-voto d'organes génitaux, on a recueilli également des ex-voto de pierre représentant des torsos de femmes (fig. 14).

Les uns n'offrent rien de spécial au point de vue pathologique ; d'autres, au contraire, tel l'un de ceux provenant des sources de la Seine, présentent des déformations caractéristiques : hypertrophie des seins avec élevures mamelonnées pouvant faire soupçonner des tumeurs du sein ; sur d'autres, enfin, on constate des tumeurs abdomino-inguinales simulant des hernies volumineuses.

Les ex-voto d'organes de la génération recueillis en France sont loin d'avoir, on le voit, la même diversité que ceux d'Italie.

Si le but reste le même, leur représentation ne rappelle en rien la nature, dont elle ne fait que schématiser les organes externes sans donner la moindre indication sur l'utérus.

A ce point de vue-là, les coroplastes romains présentaient, malgré leur ignorance de l'anatomie, une réelle supériorité sur nos anciens fabricants nationaux d'offrandes votives. Les représentations figurées d'utérus gravides ou malades qu'ils nous ont laissées sont

des plus nombreuses ; nous avons vu également qu'elles sont assez variées.

L'étude que nous venons d'y consacrer aura permis d'en faire une classification qui, jusqu'ici, n'avait pas été tentée et qui nous a paru d'une logique plus serrée que les hypothèses précédemment émises, parce qu'elle s'appuie surtout comme bases sur les données physiologiques et axiomes de médecine d'usage courant dans l'antiquité.

LES EAUX DE LA HACQUINIÈRE

par le Dr P. AUBERT

Ce court mémoire sur une source d'eau minérale voisine de Paris, qui eut, il y a près de trois siècles, son heure de célébrité et de vogue, a été rédigé grâce à la communication par M. Humbert de Terrebonne, de deux opuscules de sa riche bibliothèque. Ces opuscules portent la date de 1620 ; ils font partie d'une série de volumes réunis sous le nom de *Polylegiæ*, composés de vieilles brochures choisies par un amateur, vraisemblablement à la date de leur publication, et qui sont consacrées aux sujets les plus divers. On verra par les textes cités que nos pères entendaient et pratiquaient la réclame aussi bien que nos plus habiles lanceurs d'affaires contemporains. Il est vrai qu'ils avaient pour excuse leur désintéressement, au moins en ce qui concerne les eaux de la Hacquinière, puisqu'on n'en pouvait tirer bénéfice sans s'exposer à voir une intervention divine les tarir, et frapper les vendeurs d'une maladie grave. Dans ces conditions, toutes nos sources actuelles seraient desséchées et leurs propriétaires bien malades.

LES GRANDES VERTUS ET PROPRIETEZ
DE L'EAU MINERALE ET MEDECINALE DE LA FONTAINE
NOUVELLEMENT DECOUVERTE A LA HACQUINIÈRE — SIX
LIEUX DE PARIS.

*Veuë et approuvée par les premiers Medecins du Roy.
Ensemble le gouvernement requis et necessaire à l'usage
de ceste eau tant pour la preservation que guarison de
plusieurs maladies, dont les effects en apparaissent tous les
jours.*

Par L. S. D. L.

A Paris chez Isaac Mesnier, rue St-Jacques, 1620. La permission d'imprimer est du vingt-neuvième May mil six cent vingt.

Tel est le titre d'une brochure de 13 pages, dont voici quelques extraits :

Le bruit s'espandant en ceste ville de Paris, de la merveilleuse vertu divinement empreinte aux eaux d'une fontaine nouvellement découverte au mois d'octobre dernier sur la terre de la Hacquiniere, appartenant à Monsieur Gohory premier Huyssier ordinaire du Roy, distante de ceste ville de Paris de six lieuës sur le chemin de Chartres, en la parroisse de Bures proches Saint Cler ; et des effects admirables que l'on remarque chaque jour par l'usage de ces eaux, en guarissant une infinité de maladies rebelles, et qui n'ont voulu céder à tous autres remèdes.

Les Qualitez et Proprietez de l'eau de la Hacquiniere

Plusieurs doctes Medecins ont veu et experimente ceste eau desquels les uns disent qu'elle est vitriollee sulfurée et ferrée, d'autres qu'elle est aussi bitumineuse et nitreuse, ce que j'ai assez recogneu sur le lieu par l'usage et plusieurs autres experiences que j'en ay faict, et maladies que j'ay sceu avoir esté discutées. Mesmement outre ces mineraux, j'y ai remarqué du bol, mais le mineral qui lui donne le plus d'efficace est le vitriol bleu qui s'y remarque à sa couleur bleuastre qui ne se trouve tel à Pourgues, Spa et autres eaux mineralles.

La vertu medecinale procede en partie de la nature de l'eau et de la terre, et en partie de ses mineraux meslez parmy, à cause de l'eau elementaire. Elle est humectante et refrigerante à cause de la terre, refrigerante et dessicative à raison de l'acrimonie du vitriol, calefactive, aperitive, deterive, resolutive et penetrante néanmoins. Pour son acidité rafratchit, et pour son obstruction et apreté corrobore, par le

moyen du fer refroidit et desèche les parties de la chier et fortifie les membres. Le soufre la rend beaucoup plus chaude seiche subtile et legere que l'eau commune. Pour la mordication du nitre le ventre en est lasche, et les humeurs incisées et tirées dehors. Le bitume lui attribué la vertu de discuter, ramollir, dissiper et adoucir, et le bol de mundifier dessecher et conforter. Toutes ces qualitez diverses qui se rencontrent en ceste eau luy donnent la propriété et vertu de guarir des maux dissemblables, et bien qu'il semble que les esprits et qualitez chaudes de la mine l'eschaute beaucoup, toutefois la froidure naturelle de l'eau et de la terre, acerbité du fer et acidité du vitriol surmonte cette chaleur.

Après tout ce qui précède, il n'est pas étonnant que cette eau soit efficace dans une infinité de maladies.

C'est un remede assuré contre les fiebvres es quartes tierces et double tierces... principalement propre à la pierre, gravelle, ardeur et difficulté d'urine... un tisserand de Courcelles pour avoir continué de boire depuis le mois de novembre dernier jusqu'à present a voidé plus de cinq cent pierres tant grosses que petites, accompagné de quantité de sable et de flegmes... ceux qui sont mallades de la jaunisse, pasles couleurs, longueurs et suffocations de la matrice y reçoivent grand soulagement... Elle est utile à l'hydropisie procedant d'obstruction du foye de la rate... Pour même raison singuliere à la paralysie... bonne pour débilité d'estomach et chaleur du foye... convenable au mal d'estomach, oppression de poitrine, contre haleine, difficulté de respirer, maux et palpitations de cœur .. la colique venteuse, les catarrhes et distillations chaudes... les fluctions sur les yeux. Elle est excellente à la melancholie, malladies hypochondriaques, fresnesie, douleurs de teste, cruditez, rotz, ventositez... appaise vomissement, flux de sang, devoyement du ventre et flux desordonné des femmes... est semblablement propre aux ulceres des reins et de la vessie... L'on y reconnoist une singuliere vertu tant en beuvant qu'appliquant sur les parties exterieures atteintes d'ulceres, teigne, galles, demangeaisons, herisipelles, dartres, impetigo et feu volage.

Au reste, ce qui est le plus à estimer en ceste eau, est que tant pour le peu de séjour qu'elle faict au corps de ceux qui en boivent que pour estre conjointe avec des esprits

chauds, vitrioleuse, sulphureuse et bitumineuse, et cuïtte en la mine, elle n'offence la chaleur naturelle, au contraire elle la réconforte.

Toutefois, ceux qui vexez de gouttes, epilepsies froides, intemperies froides du cerveau, ulcères des jambes et de toutes autres maladies qui proviennent de causes froides, se donnent bien garde d'en user que ce ne soit par l'avis d'un sage medecin.

Le gouvernement requis et necessaire a l'usage de ceste eauë tant pour la preservation que guarison de plusieurs maladies.

L'auteur raille vivement l'impudent imposteur et son écrit fabuleux, qui a pour titre: *Les miraculeux effects de l'eauë de la fontaine de la Hacquiniere*. Cet écrit fabuleux conseille de boire un demi septier seulement en une fois. Notre auteur, au contraire, préconise les doses fortes, cinquante à soixante onces, même quatre-vingts ou cent. Dix onces équivalent à un demi septier de Paris et vingt onces à une chopine de Paris. Plus on en boit, plus on en ressent le profit « moyennant qu'on la rende bien et qu'on ait égard à l'âge, à la taille grande ou petite, à la complexion forte ou délicate, à la portée de l'estomach, comme on fait à Spa, Pougues, Forges et semblables fontaines ». Ceux qui ne la rendent pas bien ne doivent pas dépasser vingt onces par jour. On peut en boire dix, quinze, vingt, trente jours à six semaines. Il faut s'habituer à boire peu à peu en augmentant tous les jours de dix à vingt onces, et, quand on veut cesser de boire, diminuer de la même quantité.

Entre les verrées, on peut manger « un petit de canelat ou d'anis confit », tant pour boire plus à l'aise que pour chasser les vents, et faire une petite promenade dans les intervalles.

Il est bon de prendre « un petit d'exercice avant de boire ». « Les femmes suspendront l'usage pendant leurs mois, aussi les hommes seront advertiz de ne coucher avec leurs femmes durant le temps qu'ils en

uieront. Et quelque temps après avoir joui du bénéfice de ces eaux, il faut rendre « humblement grâces à Dieu de nous avoir donné la cognoissance d'un remède si salutaire pour tant de maladies incurables ».

Un second memoire sur les eaux de la Hacquinière a pour titre :

LES MIRACULEUX EFFECTS DE L'EAU DE LA FONTAINE DE LA HACQUINIÈRE, NOUVELLEMENT DECOUVERTE LE MOIS D'AVRIL DERNIER, PROCHE ST-CLER, SIX LIEUÉS DE PARIS ; LA QUELLE JOURNELLEMENT OPERE LES MIRACLES, EN LA GUARISON DE GRANDE QUANTITÉ DE MALADIES, Brochure de 14 pages ; l'imprimeur est le même et le permis d'imprimer de la même date. Il n'y a aucun nom d'auteur, pas même en initiales, comme dans le mémoire précédent. C'est ce second opuscule qui est critiqué vivement par l'auteur du premier, comme étant un écrit fabuleux, œuvre d'un impudent imposteur.

Cet écrit fabuleux dit sensiblement les mêmes choses, mais apporte quelques documents nouveaux et intéressants. Après avoir dans un long verbiage rendu grâces à Dieu en qui « il n'y a rien qui ne soit admirable, delectable, qui ne chatouille et frappe doucement la pensée et les yeux », l'auteur rapporte l'histoire de certaines eaux minérales qui ont cessé de couler quand on a voulu en tirer un bénéfice.

Et pour vérifier comme Dieu opere et fait voir les effets miraculeux par la vertu et la puissance qu'il donne à quelques fontaines, il s'est trouvé en Allemagne certaines eaux médicinales, qui avaient la vertu de guérir de diverses maladies, lesquelles tarirent incontinent lorsque l'on voulut exiger un tribut sur ceux qui prétendaient s'en ayder ; mais si tost que l'on leva ce peageinique, octroyant libre usage de l'eau à tous ceux qui y venaient pour leur santé, ceste eau se prin' a couler de sa source en grande abondance comme devant.

Pensant à tel rapport, je reciteray un passage d'Athénée, au 7^{me} livre, chap. 1, lequel raconte presque une même et semblable chose, parlant de certaine eau froide et fort dissemblable des autres qui commença à sourdre non loin du rivage de la mer, dont les malades qui en usoient sentoient

grand allègement, ce qui fit que plusieurs y accoururent de pays lointain. Les lieutenants du Roy Antigonus voulurent faire espargne de ceste eau, et commandèrent que l'on en baillast d'autre a boire aux allans et venans ; mais incontinent ceste fontaine devint tout à sec, jusques à ce que ladite eau fut donnée librement au peuple.

N'est-ce point un miracle lors que une pauvre femme près du village d'Orcé (Orsay) nommée Françoise Morgan ayant vendu (le Dimanche 2 May dernier sur les six heures du matin à un conseiller de la ville du Mans duquel je n'ay sceu sçavoir le nom) une bouteille de ladite eau moyennant la somme de quarante huict sols, si tost qu'elle eust receu le dit argent, il luy prit un certain tremblement de tous ses membres.

Estant en queste d'ou luy provenait si soudaine maladie, ne faisait autre response que pensant gagner quelque piece d'argent, elle avait esté toute la nuict pour tascher d'avoir quelque bouteille de ceste eau, et qu'elle en avait vendu pour trois carts d'escus a une personne qui estoit ennuyée d'attendre un si long temps pour en avoir.

Que depuis qu'elle avait receu cet argent que la source de la fontaine c'estoit arrestée, et elle en l'estat que l'on voyait. Elle fut donc conseillée de ne point mettre a profit les dits trois carts d'escus et qu'elle les fit donner à des pauvres en l'honneur de Dieu et de Saint Cler, ce qu'elle fit faire, et incontinent elle fut guarie de ce tremblement, et la source commença à venir comme auparavant, ce qui a esté veu de cinq cent personnes.

Pour le reste, l'auteur raconte les faits analogues à ceux exposés dans le premier mémoire. L'usage de cette eau s'était répandu dans toute la région ; « un huissier audiancier Guillemart au grenier à sel de Paris a vu et connu plusieurs personnes du pays de Blaisois, Vendomois, Dunois, Orléans, Chartres et le Maine guaris de diverses maladies ».

Il n'y a malade de quelque sorte de maladie qui n'ayt ressenti incontinent les effects miraculeux de ceste dicte eau en prenant, principalement a jeun la valeur d'un demi septier. Ceste dicte eau est aussi claire et belle que celle des fontaines ordinaires... elle opere autant que la plus forte

medecine que scauroit ordonner les Medecins, car elle fait operation par toutes les parties du corps... cette eau a une telle force que plusieurs personnes ayant jetté en icelle des grenouilles, elles n'ont pas esté si tost dans cette dicte eau qu'elles sont morte. Plus trempez en icelle un morceau de pain, il devient tout bleüatre et fort sec. Mettant aussi en cette dicte eau une petite miette de noix de Galle elle devient tout à l'instant rouge comme du sang et ne change jamais sa couleur quand bien elle seroit meslée parmy d'autres. Elle ne corrompt nullement etant portée au loin... Un chascun sera adverty qu'il ne faut que ladite eau en quelque vaisseau qu'elle soit de ne la faire appuyer sur terre, ains la suspendre en l'air en lieu frais.

Cette grande cité (Paris) ne doit elle pas encore de plus plus estre obligé à recognoistre ce grand Dieu, de lui donner à ces portes de si salutaires Medicines qui surpasse miraculeusement toutes celles que nous admirons venir de loing et qui nous coustent le plus souvent au poix de l'or et argent, et celle cy se prend librement par toute sorte de personne, Dieu ne voullant que l'on n'en retire aucun argent, comme il a faict apparoir par les choses qui si sont passées.

Un petit itinéraire n'était pas inutile pour aller à cette source merveilleuse, et le voici :

Le plus beau, agreable et court chemin pour aller de Paris à la dite fontaine. Estant hors des portes du faux-bourg St-Jacques, faut aller passer au dessous de Montrouge, de Montrouge à Chastillon, de Chastillon à Fontenay, de Fontenay à Verriere, de Verriere à Igny, d'Igny à Orcé, d'Orcé droit à la dite fontaine.

Les choses sont plus simples aujourd'hui et le voyage plus facile. Je l'ai fait il y a trois ans, ne sachant si je retrouverais la source ou son souvenir. On prend la ligne de Limours, on s'arrête à Bures et de là on va à Gometz-le-Châtel ou Saint-Clair, soit par la grande route située sur la rive droite du petit ruisseau le Volaron, soit par un chemin qui longe à distance la rive gauche et suit les bois de la Haquinière. Personne

ne va plus à la fontaine située dans une plaine où les champs sont divisés par de longues perches au-dessus ou au-dessous desquelles il est facile de passer. Deux habitants du pays m'ont successivement indiqué son emplacement sur la propriété de M^{me} Pecheux, qui a une usine de féculerie ; l'un d'eux m'a dit que dans le même creux il y avait trois sources, une bonne pour le sang, l'autre pour les yeux, la troisième pour les coliques. Les trois sources sont dans un pré et forment une petite mare au bord de laquelle, à côté de trois chênes de petite dimension, est une croix de fer. Au centre de l'excavation est un orifice sur lequel devait être autrefois une margelle, dont la pierre cassée en deux est sur l'herbe à côté ; à gauche est un petit espace carré limité par deux pierres et qui répond peut-être à une des sources. L'eau était très basse, sans goût particulier ; à peine un léger filet suintait et coulait vers le Volaron, qui lui-même va près de Bures se jeter dans l'Yvette.

Il y avait à Saint-Clair un pèlerinage fort ancien qui a cessé depuis la Révolution ; avait-il pour objet le souvenir de la fontaine ? Le curé actuel de Saint-Clair tente de le rétablir, mais au point de vue purement religieux, et l'affluence des gens de la région avait été grande l'année où j'ai visité la source.

Que s'est-il passé depuis l'année 1620, où cette source excitait un pareil enthousiasme ? l'oubli est-il venu promptement, s'est-il produit peu à peu ? Des recherches nouvelles plus faciles à poursuivre à Paris qu'à Lyon et un hasard heureux pourraient peut-être nous l'apprendre. Il existe du reste en France quantité de sources qui, après avoir eu leur heure de célébrité et de vogue, sont à peu près complètement oubliées.

**UN TABLEAU ALLÉGORIQUE
DES ŒUVRES DE BIENFAISANCE**

par le Dr Vahram TORKOMIAN

Il s'agit d'un tableau qui a appartenu à l'ancien Hôpital arménien, lequel, fondé en 1743, était situé à Narli-Kapou, au bord de la mer de Marmara, à l'extrémité Sud-Ouest de Constantinople, au pied des murs de la ville, et qui a été transféré en 1830 à Yedi-Koulé (les Sept-Tours).

Le tableau, en couleurs, porte la date de 1271 de l'ère arménienne, ce qui correspond à l'année 1822 (1271 + 551 = 1822). Il a été légué à l'Hôpital par un prêtre Arménien, nommé Ter Stépan (père Etienne) ; lequel était de l'ordre des prêtres mariés et, à cette époque, l'économiste du dit Hôpital.

Oublié dans un coin et perdu sous des monceaux de poussière, ce tableau fut retrouvé par moi, lorsqu'en 1906, en ma qualité de membre de l'Euphorie, je visitais l'Hôpital arménien de Yedi-Koulé.

Je l'ai fait soigneusement réparer et placé à l'entrée principale du nouvel Hôpital arménien de Yedi-Koulé, où il figure à présent.

L'idée allégorique du tableau est tirée du chapitre XXV de l'Évangile selon saint Mathieu, ainsi qu'en témoignent les inscriptions, qu'il porte en langue arménienne.

La partie supérieure représente une façade (probablement d'une église), avec la grande entrée et les colonnes latérales ; des deux côtés, on voit les fenêtres d'un établissement, de sorte que l'ensemble forme, dirait-on, et l'église et l'Hôpital.

Au-dessus de la grande entrée, Jésus-Christ descendant dans sa gloire (ΜΑΤΗ., XXV, 31) et deux anges, des deux côtés, appelant les morts au son des trompettes (ΜΑΤΗ., XXIV, 31).



Devant l'entrée du temple, deux diacres, en costume de l'église arménienne, tiennent l'Évangile ouvert, avec une toile brodée, comme il est d'usage dans les fonctions pontificales du rite arménien, quand c'est l'évêque qui doit lire l'Évangile.

Le livre de l'Évangile porte en texte arménien le verset : « Autant de fois que vous l'avez fait à l'égard de l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait. (MATH. XXV, 40.) »

Dans la partie inférieure du tableau, sont représentées les six œuvres de bienfaisance mentionnées dans l'Évangile ; elles sont disposées par deux rangs de trois groupes chacun, partant de gauche à droite, selon l'ordre énoncé dans l'Évangile.

Dans chaque groupe, on voit l'affligé qui reçoit des soins et le bienfaiteur ou la bienfaitrice qui porte les secours ; à chacun est jointe une inscription en arménien.

Le premier groupe du premier rang à gauche représente un vieillard assis, ayant tout le membre supérieur gauche découvert ; il a faim et une femme voilée lui présente des vivres ; entre les deux personnages, on lit le verset de l'Évangile : « Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger. » (MATH., XXV, 35.)

Dans le deuxième groupe, au milieu de la même rangée, on voit le même vieillard, assis comme précédemment ; il a soif et un clerc lui verse à boire. Ce groupe porte l'inscription : « J'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire. » (MATH., XXV, 35.)

Le troisième groupe de cette rangée à droite nous montre encore un vieillard nu, assis sur un banc ; et un autre vieillard debout, en costume de prêtre, qui lui présente des vêtements ; sur la tête du premier, on lit : « J'ai été nu, et vous m'avez revêtu. » (MATH., XXV, 34.)

Le premier groupe du deuxième rang représente un pauvre misérable âgé, debout, chargé d'un sac de voyage ; en face de lui, un seigneur à barbe noire et en costume oriental, qui le tient par la main droite,

comme pour le conduire quelque part; sur la tête du premier est inscrit : « J'ai été étranger et vous m'avez recueilli. » (MATH., XXV, 33.)

Le deuxième groupe du milieu du même rang représente un vieillard malade couché; au chevet de son lit, une table avec ce qui est nécessaire pour faire de la tisane. En face, un jeune seigneur imberbe (est-ce le médecin?), qui, avec une cuillère, lui administre un médicament. Au-dessus de la tête du malade, on lit : « J'ai été malade et vous m'avez visité. » (MATH., XXV, 36.)

Le troisième et dernier groupe, à droite, nous montre encore un vieillard nu, dans un cachot, et une dame voilée, qui lui parle; l'inscription qu'il porte dit : « J'étais en prison, et vous êtes venu me voir. » (MATH., XXV, 36.)

Les costumes des affligés ne présentent rien de particulier, mais ceux des bienfaiteurs et bienfaitrices rappellent les costumes en usage chez les Arméniens de Constantinople dans le premier quart du XIX^e siècle; les figures portent peut-être des ressemblances de seigneurs et de dames célèbres à cette époque par leurs bienfaits, mais rien ne m'autorise à leur attribuer des noms; il est cependant fort probable que les figures des six affligés, ainsi que celle du prêtre du premier rang, qui sont d'une ressemblance frappante, appartiennent au donateur Ter Stépan.

On peut supposer aussi que la figure du clerc du deuxième groupe est celle d'un fils du prêtre Stépan et qu'il en est de même de celles des deux diacres, qui se ressemblent beaucoup.

Tout au bas et au milieu du tableau, on voit une autre inscription en arménien, qui indique la date de donation et le nom du prêtre Ter Stépan; en voici la traduction :

*Souvenir à l'Hôpital de l'Econome
Ter (prêtre) Stépan, 1271 (+ 531 = 1822)*

Ce tableau, au point de vue artistique, ne possède rien d'intéressant ; l'artiste, dont nous ignorons le nom, était probablement un Arménien de Constantinople, un peintre débutant, comme il est facile d'en juger d'après le style et le pinceau de son œuvre. Ce qui, à mes yeux, motive ma présentation, c'est la qualité de son donateur, du prêtre Ter Stépan, qui, tout en étant l'économe de l'Hôpital arménien de Narli-Kapou, en était aussi le médecin en chef, comme nous allons le voir.

Un Français, le docteur A. Brayer, qui, de 1815 à 1824, a exercé la médecine à Constantinople, dans son excellent ouvrage en deux volumes intitulé *Neuf années à Constantinople*, nous renseigne en écrivant que « l'Hôpital arménien de Narli-Kapou se trouve sous la direction d'un prêtre arménien, qui *en est en même temps le médecin en chef* (1) ».

En comparant la date du tableau avec celle qui est indiquée par A. Brayer, il nous est très facile de conclure que le prêtre en question n'est autre que le donateur même, Ter Stépan. Le renseignement que nous donne A. Brayer est très précieux au point de vue de l'histoire de la médecine arménienne à Constantinople ; il nous montre qu'à une époque où des médecins dûment diplômés des Universités d'Europe ne manquaient pas à Constantinople, c'était à un simple prêtre qu'incombait la tâche ardue de diriger le service d'un hôpital.

Malheureusement, nous ne connaissons rien de ce prêtre-médecin. En quoi consistaient ses connaissances et sa vie médicales ?

D'après les renseignements que donne encore A. Brayer, ce prêtre a dû consacrer beaucoup d'efforts à l'amélioration de l'Hôpital arménien, car nous lisons à ce sujet dans le même ouvrage : « Quoique défavorablement situé et loin d'égaliser sous aucun rapport

(1) *Neuf années à Constantinople*, par A. BRAYER. Paris, 1836, I, p. 34 (T. II consacré à la peste qui sévissait alors à Constantinople).

les beaux monuments de ce genre que possède maintenant le reste de l'Europe. cet hôpital (de Narli Kapou) peut être regardé comme un pas immense fait dans les voies de la civilisation. »

« Une partie de l'hôpital, » dit encore A. Brayer, est consacrée aux malades ordinaires, et l'autre sert de lieu de détention pour les personnes atteintes de folie » ; d'où nous pouvons facilement déduire que le prêtre-médecin s'était aussi adonné sans doute au traitement des maladies mentales.

Et voilà pourquoi la présentation de ce tableau allégorique, auquel se rattache le nom d'un aliéniste arménien, du commencement du XIX^e siècle, évoque le souvenir d'un médecin français, qui, dans un bel ouvrage, nous a légué ce point oublié de l'histoire de la médecine de Constantinople.

OUVRAGES OFFERTS

F. CADET DE GASSICOURT. *Thérapeutique médiévale. Le Dioscordium de Fracastor*. Paris, 1912, in-8°. 19 p. Extr. du *Bulletin de la Société des sciences anciennes*.

Alfred ROUXEAU. *L'enfance et la jeunesse d'un grand homme. Laennec avant 1806. Quimper-Nantes-Paris. 1781-1805*. D'après des documents inédits, avec 8 planches hors texte et 34 lettres de Laennec. Paris, J.-B. Baillière, 1912, in-8°, XI-296 p.

Ed. BONNET. *Etude sur les figures de plantes et d'animaux peintes dans une version arabe, manuscrite, de la Matière médicale de Dioscoride, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris*. Harlem, de erven F. Bohn, 1909, in-8°, 10 p. Extr. du *Janus*.

Id. *La famille médicale des de Jussieu et les thèses d'Antoine Laurent*. Paris, Honoré Champion, 1910, in-8°, 12 p. *Bibl. hist. de la France médicale*, n° 20.

Alfred POUSSIER. *Les apothicaires et les étrennes*. S. l., 1912, in-8°, 7 p. Extr. de la *Normandie pharmaceutique* (Don de M. DORVEAUX).

Séance du 9 Octobre 1912

Présidence de M. LE PILEUR

Candidatures :

M. le D^r Otto NEUSTÄTTER, Hygiene-Museen i. V., Historisches Museum, Grossenhainerstrasse, 9, Dresde, présenté par MM. Sudhoff et Wickersheimer.

M. le D^r Adolf FONAHN, professeur agrégé à l'Université de Kristiania, sollicite sa réadmission à la Société.

— Correspondance :

1^o Invitation au XVII^e Congrès international de médecine, qui se tiendra à Londres du 6 au 12 août 1913 ; la section XXIII sera consacrée à l'histoire de la médecine. Les personnes qui désireraient s'inscrire dans cette section devront s'adresser pour tous renseignements à M. le D^r Raymond CRAWFURD, Tray's Hill, Hornsey Lane, Londres ;

2^o Une lettre de M. Gustave LEFORT, qui remercie la Société de son élection ;

3^o Une lettre de M. Félix REGNAULT, conçue en ces termes :

A propos de l'excellent travail du D^r Rouquette sur *Les ex-voto médicaux d'organes internes dans l'antiquité romaine*, qui a paru dans le *Bulletin* de notre Société, je désirerais faire remarquer que je ne me suis pas borné, comme le dit l'auteur (*Bulletin* X, p. 505), à décrire dans mes travaux les ex-voto d'organes externes.

J'ai longuement décrit les représentations de matrices dans les collections jusqu'alors inédites d'ex-voto romains de Madrid et de Capoue dans les articles intitulés *Ex-voto pathologiques romains* et publiés dans le *Progrès médical* du 17 septembre 1910, *L'Homme préhistorique* (Paris, Schleicher, éditeur) de novembre 1910 et dans les *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1910, p. 238.

J'ai également étudié les ex-voto gallo-romains, jusqu'alors inédits, du musée de Sentis dans *L'Homme préhistorique* du 1^{er} septembre 1910, et ceux des musées de Dijon, de Châtillon-sur-Seine et d'Alise dans *L'Homme préhistorique* d'avril 1911.

Sauf ce dernier article, tous les autres sont antérieurs à la communication du 14 décembre 1910 du D^r Rouquette, ceci dit sans rien enlever à l'originalité de cette dernière.

Je vous serais obligé, si je ne pouvais assister à la prochaine séance de notre Société, de donner communication de ma lettre et de l'insérer dans le prochain *Bulletin*. Elle peut être utile aux travailleurs au point de vue bibliographique.

— M. E. OLIVIER signale un très intéressant article sur l'ex-libris de Laennec, publié par M. le D^r Vialet dans le n^o de septembre 1912 des *Archives de la Société française des collectionneurs d'Ex-libris*.

— M. WICKERSHEIMER annonce qu'une Société anglaise d'histoire de la médecine vient d'être fondée à Londres, où elle constituera une section de la Société royale de médecine.

NOTES SUR LES STATUES D'ESCULAPE ET D'HYGIE, QUI SONT AU MUSÉE DU VATICAN

par le D^r Raymond NEVEU

J'ai eu l'honneur déjà de vous parler des statues d'Esculape du palais des Doges de Venise (1); cette fois, si vous le voulez bien, nous allons flâner ensemble dans les admirables galeries du Vatican.

La plupart d'entre vous connaissent la richesse de ce musée et notre distingué collègue, M. le D^r Rouquette vous a décrit ici-même les ex-votos médicaux qu'il contient. Il n'y a peut-être pas au monde un monument qui renferme autant de statues médicales d'une aussi belle facture.

Nous allons d'abord voir les statues du dieu de la médecine, puis ensuite celles de sa compagne Hygie. C'est dans la salle Chiaramonti que se trouvent les plus célèbres.

(1) *Bull.*, VIII, p. 340-343.

I. — ASCLEPIOS

Voici d'abord une statuette d'Asclepios (1) ayant un mètre environ et qui est intacte. Il est debout, son bâton enroulé du serpent sacré dans la main droite, tandis que la main gauche tient des pavots. Le rôle du médecin est de guérir, mais, lorsqu'il est impuissant devant le mal, il doit au moins s'efforcer de calmer ; c'est sans doute ce que le sculpteur a voulu prouver lorsqu'il a placé ces pavots dans la main du dieu.

Sur la plinthe, on peut lire encore un fragment d'inscription grecque qui semble démontrer, au dire des savants comme le professeur Marucchi, que cette statuette était une offrande consacrée et qu'elle était entièrement dorée. Elle fut trouvée à la fin du XVIII^e siècle dans le vicolo dei Leutari, près de la place du Pasquino.

Une autre statue très intéressante, l'Esculape adolescent (2), représente le dieu très jeune, sans barbe, debout, revêtu du pallium (Fig. 1). Sa poitrine est découverte, ainsi que son bras droit ; il est appuyé sur son bâton légendaire, autour duquel s'enroule un énorme serpent. Ses pieds sont chaussés de chaussures basses et ouvertes. Près du pied gauche se trouve la cortine du trépied de Delphes. Les avis des savants sont très partagés : certains ont reconnu dans cette statue un affranchi d'Auguste, le médecin Pomponius Musa ; d'autres ont répondu que le style rappelle l'âge des Antonins et que Pomponius Musa était déjà vieux quand il commença à donner ses soins à l'Empereur.

Pour ma part, je crois que nous sommes bien en présence d'une statue d'Esculape et que le sculpteur a voulu sortir de la routine habituelle en représentant un dieu jeune et sans barbe.

Cette statue fut trouvée en 1784 dans le Jardin des religieuses Barberini du Quirinal. Seuls, quelques doigts et le nez ont été restaurés.

(1) N^o 413.

(2) N^o 17. Se trouve dans le Braccio nuovo.



Fig. 1 [illegible]

Un autre Esculape (1) est doublement intéressant ; d'abord, parce que le bâton autour duquel s'enroule le serpent est recourbé, ce qui est rare, et aussi, parce que l'autel sur lequel il repose nous apprend que nous sommes en présence d'un don fait par un certain consul et légat de la Mésopotamie inférieure, Aulus Mincius Natalis à Esculape Sauveur :

ΑΣΚΛΗΠΙΟ ΣΟΤΗΡΙ

Ainsi donc, même dans les coins les plus reculés de l'Orient, les anciens n'oubliaient pas, au milieu de leurs souffrances, leur dieu guérisseur ; ils savaient récompenser ses bienfaits. Nous avons déjà vu ensemble que les Romains d'Afrique, eux non plus, n'oublièrent pas Esculape et qu'ils transportèrent son culte jusque sur les confins du Sahara.

Une autre statue restaurée rappelle celles qu'on a coutume de trouver. Le dieu est debout, le bras droit appuyé sur un énorme bâton ; la main gauche relève la toge. Le bras droit, le bâton et les pieds ont été refaits. La tête a été reconstituée avec des morceaux anciens. En résumé, cette pièce n'a rien de particulièrement intéressant. Elle repose sur un cippe de Q. Aurelius Gallus vétérans, de la cinquième cohorte prétorienne, qui n'a d'ailleurs aucun rapport avec la statue.

Je vous parlais tout à l'heure d'un Esculape jeune ; en voici un autre, mais l'authenticité en est douteuse, et certains érudits ont même prétendu qu'avant la restauration, c'était un Jupiter. En archéologie comme en médecine, on doit ne s'étonner de rien.

En effet, la tête, les bras, et surtout les attributs — qui ont une importance si grande lorsqu'on s'occupe des divinités médicales — ayant été refaits, on ne peut donner pour certaine l'attribution qui figure au catalogue.

Dans tout le musée du Vatican, je n'ai trouvé qu'un

(1) N^o 684.

seul buste d'Asclepios. De dimensions importantes et d'une belle venue, ce buste est vraiment intéressant. Le nez seul a été restauré (1).

Une autre statuette (2), dont le bras gauche et la main droite manquent, ainsi qu'une partie du bâton, complète la collection.

II. — HYGIE

Les statues de la compagne d'Esculape sont nombreuses au Vatican ; elles sont toutes intéressantes.

Dans la cour octogonale du Belvédère se trouve une pièce fort curieuse. La tête en marbre porte un diadème orné au milieu d'une tête de Méduse entre deux serpents et reproduit le type de la Minerve salutaire. Le corps d'une belle ligne, en marbre de Paros, n'appartient pas malheureusement à la statue. La main droite tient un serpent, qui boit dans la coupe que tient la main gauche ; ces deux attributs ont été restaurés.

Cette statue, qui se trouvait chez le sculpteur Pierantoni, fut acquise par Pie VI et placée dans le Vatican.

Une autre statuette (3) représente la déesse debout, un serpent dans la main droite et une patère dans la main gauche. Les attributs, ici encore, sont modernes. Cette statuette est parfaite de composition ; c'est un véritable enchantement que de la regarder. Tout près, se trouve une autre pièce bien jolie (4) ; la main gauche tient le serpent pendant que la main droite tient la patère, le manteau est rejeté au-dessus de la tunique.

Enfin, voici une Hygie fortement restaurée et dont on discute encore aujourd'hui l'authenticité. La déesse est revêtue d'une longue tunique et d'un grand manteau replié sur le bras gauche. Cette statue ressemble à Domitia Longina, femme de Dioclétien (5).

(1) N° 666.

(2) N° 444.

(3) N° 83.

(4) N° 86.

(5) Voir le Guide du C^{te} Marucchi.

Dans la galerie des statues se trouve une Hygie (1) qui attire les regards, mais qui, cependant, n'est qu'une reconstitution.

Primitivement, cette déesse de la Santé n'était autre qu'Agrippine la Jeune.

Elle fut trouvée sur la voie Cassienne, près de la tombe de Néron. Le cippe sur lequel elle repose provient du mausolée d'Auguste.

III. — BAS-RELIEFS ET GROUPES

Les bas-reliefs et les groupes se rattachant au culte d'Esculape et d'Hygie ne sont pas très nombreux au Vatican. Voici d'abord un sacrifice (2) : l'homme et la femme sont debout près d'un autel, sur lequel se trouve un serpent ; dans le fond, une tenture est soutenue par deux colonnes ; les figures seules sont antiques et les archéologues ont voulu voir dans ce groupe le dieu de la médecine et sa compagne ; quoi qu'il en soit, ce bas-relief vaut qu'on s'y attarde et qu'on l'admire.

Dans une autre galerie se trouve un groupe plus important (3). La jeune fille s'appuie sur l'épaule de son père, qui est assis sur un trône, et donne à boire au serpent sacré qui est enroulé autour du bâton. Ce groupe semble n'être que la copie d'un original célèbre dû au ciseau d'un sculpteur grec de la bonne époque. Il fut trouvé par Pie VI dans les fouilles du forum de Palestrina. Les deux têtes sont antiques ; seuls, les trois doigts de la main droite et les quatre doigts de la main gauche ont été restaurés. La main droite et la tasse paraissent avoir été restaurées également.

Enfin, voici un autel très simple, mais bien conservé, ayant 1 mètre de haut sur 0^m70 de large environ, élevé à Esculape par un citoyen qui s'en allait en voyage et avait peur sans doute de revenir malade, puisque, sur l'un des côtés, on lit :

(1) N° 408.

(2) N° 128.

(3) N° 399.

SALVOS IRE

et sur l'autre :

SALVOS VENIRE

Au milieu sont gravées ces lignes :

AESCVLAPIO EPIDAVRIO

D — P. P.

ET SALVTI

Pour terminer cette trop rapide étude, et afin d'être complet en peu de pages, citons dans la salle des Candelabres une coupe en serpentín vert avec socle en jaspe qui se trouve au-dessus d'un autel dédié au dieu de la médecine à la suite d'un songe

EX VISO ASCLEPIO

par un certain Flavius Antylus.

Voici maintenant une pièce fort abimée, mais bien curieuse, provenant de la collection Giustiani ; c'est une Hygie ayant appartenu, sans aucun doute, à un groupe, comme le démontre la main d'Asclepios avec le serpent posée sur l'épaule de la déesse. Ce fragment fut trouvé à Ostie. On a pensé que l'original n'était autre que le monument vénéré dans le temple d'Esculape à Cos : les documents semblent confirmer cette hypothèse. Sous l'autel se trouve un cippe portant l'inscription d'un vétéran mort à 63 ans, après 35 ans de service.

En résumé, de notre flânerie dans les merveilleuses galeries du Vatican, nous avons retenu ceci : que le dieu de la médecine était en honneur à Rome comme à Athènes et que les fidèles n'oubliaient pas non plus sa compagne sacrée dans leurs offrandes. Nous sommes loin du siècle d'ingratitude où nous vivons.

— M. le Président félicite M. Neveu de cette nouvelle contribution qu'il apporte au culte d'Esculape et d'Hygie. Il pense que ces divers articles, résultant des voyages de notre collègue et des études qu'il dirige avec persévérance et vers le même but, formeront bientôt une étude iconographique complète des dieux antiques de la médecine.

**MÉDECINS DANOIS EN FRANCE
DU XIII^e AU XV^e SIÈCLE**

par le Dr Ernest WICKERSHEIMER

Dans un travail publié ici-même l'an dernier (1), le Dr J. W. S. Johnsson (de Copenhague) a dressé la liste des Danois qui étudièrent ou exercèrent en France la médecine. Les plus anciens des noms relevés par notre collègue sont ceux de Anders Christensen et de Anders Krag, qui, en 1584, furent immatriculés à l'Université d'Orléans. On verra par les brèves notices qui suivent combien les relations médicales entre la France et le Danemark ont une origine plus reculée; elles remontent à plus de six cents ans.

1^o **Johannes Dacus.** La *Gallia christiana* (2) rapporte que, sous l'administration de l'abbé Eudes II, qui gouverna l'abbaye de Sainte-Geneviève depuis l'année 1266 jusqu'à sa mort, survenue en novembre 1275, un certain « magister Johannes Dacus » donna à cette abbaye un manuscrit d'Avicenne et d'autres ouvrages de médecine, le tout d'une valeur de 40 livres parisis; qu'il céda de plus aux écoliers du royaume de Danemark, étudiant à Paris, une maison située dans la seigneurie de l'abbaye de Sainte-Geneviève. On a voulu voir là l'acte de fondation du Collège de Dace ou de Danemark, auquel certains attribuent une origine plus ancienne (3).

La Bibliothèque Sainte-Geneviève conserve dans son cabinet des manuscrits, sous le n^o 566, un nécrologe de l'abbaye dont elle porte le nom. On lit dans ce nécrologe (f. 235 v^o), écrit vers 1275 ou 1280, que l'obit de

(1) JOHNSSON, J. W. S. Relations médicales entre la France et le Danemark. *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, X (1911), p. 412-436.

(2) *Gallia christiana*, VII, c. 743.

(3) LA PORTE DU THEIL. Mémoire concernant les relations qui existaient au XII^e siècle entre le Danemark et la France. *Mémoires de l'Institut. Littérature et beaux-arts*, IV, p. 212 et suiv. (Cl. p. 295). — BUDINSZKY, Alexander. *Die Universität Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter*. Berlin, W. Hertz, 1876, in-8^o, p. 61. Ce dernier ouvrage contient une bibliographie du Collège de Dace.

Johannes Dacus, qualifié de « canonicus noster », doit être célébré chaque année le 3^e (1) jour des nones d'octobre.

Les écoliers danois échangèrent plus tard la maison que leur avait donnée Johannes Dacus contre une autre sise dans la rue de la Montagne-Sainte Geneviève, entre le collège de Laon et le couvent des Carmes, puis, vers la fin du XIV^e siècle, ils vendirent la maison de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève aux Carmes, leurs voisins. L'Université, représentée par le Recteur, avait prétendu leur interdire cette aliénation, et les Carmes n'entrèrent en possession du collège de Dace qu'après que la cause eût été entendue par le Parlement de Paris. A l'occasion de ce procès, le jeudi 13 juillet 1384, il fut rappelé « que, l'an mil CCLXXV, un docteur du pays Dacye, donna un hostel assis à Paris pour les escoliers du royaume Dacye » (*Registres du Parlement de Paris*) (2). Il est clair, par tout ce qui précède, que cette année 1275 fut celle de la mort du donateur.

On a vu par le nécrologe de Sainte-Geneviève que Johannes Dacus avait été chanoine de cette abbaye, par les registres du Parlement qu'il avait été docteur. Docteur de la Faculté de médecine ? Cela est probable, vu la nature des livres qu'il laissa à la bibliothèque abbatiale.

Johannes Dacus ne doit pas être confondu avec certains de ses compatriotes, tels que Johannes Nicolai, recteur de l'Université de Paris en 1348 ou 1349, puis chanoine-coadjuteur de Saint-Victor (3), tels que Johannes Basse, qui représenta les écoliers danois lors du procès auquel il vient d'être fait allusion (4).

(1) Et non le 5^e ou le 6^e comme il a été dit. Cf. *Gallia christiana*, VII, c. 743. — FRANKLIN, A. *Les anciennes bibliothèques de Paris*, I, p. 73.

(2) Archives nationales, X^{1A} 1472, f. 305 v^o.

(3) *Histoire de l'abbaye de S. Victor de Paris*; Bibliothèque Mazarine, manuscrit 3348, III^e partie, p. 52, cité par FRANKLIN (*op. cit.*, I, p. 73). Cf. DU BOULAY. *Hist. Un. par.*, IV, p. 313, 998.

(4) FÉLIBIEN. *Histoire de la ville de Paris*, I, p. 356-357; IV, p. 535-540.

2° **Petrus de Dacia.** Le 19 février 1353, la Faculté de Médecine de Montpellier demanda au Pape la confirmation de ses privilèges (1). En outre, elle recommanda à la bienveillance du Souverain Pontife, pour le cas où des bénéfices ecclésiastiques seraient vacants, six de ses maîtres ; trois d'entre eux, Bernardus Alberti, Petrus de Dacia (?) et Robertus Tassilli, étaient mariés. Le point d'interrogation dont les éditeurs du *Cartulaire de l'Université de Montpellier* ont fait suivre le nom de Petrus de Dacia indique que, dans le document original, ce nom n'est pas tracé avec une netteté suffisante pour que sa lecture soit tout à fait certaine (2).

On ne confondra pas ce maître montpelliérain avec le célèbre mathématicien Petrus de Dacia, qui, vers 1326, florissait à Paris, où il fut recteur de l'Université et, a-t-on dit, du collège de Dace, mais qui ne paraît pas s'être jamais mêlé de médecine.

3° **Johannes Boetii de Dacia.** Originaire de l'île de Seeland (diocèse de Roeskilde). Étudia d'abord à Cologne, puis à Paris, où il fut reçu docteur en médecine en 1419. (3). J'aurai bientôt l'occasion de m'occuper plus longuement de ce personnage.

4° **Petrus de Dacia vel Subtilis.** « Petrus de Dacia vel Subtilis, proprie nuncupatus, arcium liberalium magister Parisiensis, medicinarum doctor ut ipse dicebat », se fit inscrire en 1475 sur les registres de l'Université de Heidelberg (4). Son nom ne paraissant pas dans les *Commentaires*, il est probable qu'il ne fit pas à Paris d'études médicales, et, comme d'autre part, il n'existe pas de trace de son séjour dans une autre Université française, il ne devrait pas figurer dans la présente liste. On devra probablement l'identifier avec Petrus Auricii, qui fut reçu bachelier ès arts en l'Uni-

(1) *Cartulaire de l'Université de Montpellier. Tome I (1181-1400)*. Montpellier, impr. Ricard frères, 1890, in-4°, p. 434.

(2) Cf. PANSIER, P. Les maîtres de la Faculté de Médecine de Montpellier. *Janus*, X (1905), p. 5.

(3) *Comm.*, I, f. 99-129 v°.

(4) ТОРКЕ. *Die Matrikel der Universität Heidelberg*, I, p. 348.

versité de Paris en janvier 1469 (1468 vieux style) et licencié l'année suivante (1). Dans le *Registre des procureurs de la nation allemande* (2), le nom de Petrus Auricii est généralement suivi des mots « dyocesis lundensis » (du diocèse de Lund); une seule fois, le procureur écrivit « dyocesis roschildensis » (du diocèse de Roeskilde), mais, s'étant ravisé, il ratura le mot « roschildensis », pour le remplacer par « lundensis ».

DE LA MOMIE OU D'UN MÉDICAMENT DÉMODÉ

par le Dr Louis REUTTER

On sait que les anciens Egyptiens conservaient leurs morts à l'abri de la putréfaction pour qu'au jour de la résurrection leurs âmes pussent retrouver en parfait état de conservation la dépouille mortelle qu'elles avaient habitée (4).

Ils utilisaient à cet effet, comme je parvins à le prouver par l'analyse chimique, des baumes tels que le styrax, qui est un antiputride par excellence, grâce à la présence de son acide cinnamique, de son styrol et de composés organiques, le baume d'Alep, puis de la résine de cèdre, du mastic, de l'asphalte, pour ne mentionner que les principales substances décelées dans l'analyse de la résine entourant la momie de l'amiral égyptien Hekan M Saf.

(1) Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne), registre de l'Université n° 9, f. 49 et 65 v° (*Registre des procureurs de la nation allemande*).

(2) La nation allemande de l'Université de Paris comprenait, en outre des Allemands, les Anglais, les Écossais, les Irlandais, les Hollandais, les Scandinaves, les Slaves et les Hongrois.

(3) Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne), registre de l'Université n° 9, f. 65 v°.

(4) Dr L. REUTTER — *De l'Embaumement avant et après Jésus-Christ...* Paris, Vigot, 1912, in-8°.

Mais ils arrivaient aussi à préserver les corps de leurs bien aimés en les déshydratant à l'aide du natron et en les conservant dans des tissus de lin, imprégnés de drogues aromatiques, pour que les mouches et autres insectes ne pussent y déposer leurs larves. Coutume curieuse, dira-t-on, mais qui se transmet, comme nous le prouvâmes, chez les Carthaginois, voire même chez les Incas de l'Amérique et les Gauchos, qui embaumaient les corps de manière différente et par des procédés non encore étudiés.

Cette coutume si curieuse de lutter contre ces infiniment petits dénommés microbes, de combattre par tous les moyens mis à la disposition du mortel la vieille sentence biblique : *Poussière tu étais, poussière tu es et poussière tu deviendras*, se transmet même à nos pères et à notre génération, car nous cherchons toujours les moyens efficaces de lutter contre ce que nous appellerons en termes génériques les forces de la nature, soit pour rendre les derniers honneurs aux chefs respectés qui nous dirigèrent, soit pour rapatrier un des nôtres, afin de pouvoir aller ensuite visiter sa couche funèbre et le sentir près de nous.

Les momies égyptiennes, pieusement embaumées, que les anciens possesseurs de l'Égypte avaient eu tant de peine à conserver, dormirent de leur dernier sommeil dans les caveaux parfois splendides qu'elles avaient fait construire à cet effet de leur vivant, jusqu'au jour où nos pères se mirent à les utiliser comme médicament propre à guérir toutes sortes de maladies.

Je ne me permettrai pas d'en retracer les raisons ; qu'il nous suffise de savoir que cette coutume baroque leur parvenait des Perses et des Arabes, qui, comme les anciens d'ailleurs, utilisaient l'asphalte pour lutter contre diverses maladies, soit sous forme de fumigations contre l'asthme, la toux et les points pleurétiques, soit ordonné intérieurement contre les menstruations difficiles, les hémorragies, voire même le relâchement etc., soit extérieurement pour faire mûrir les abcès,

combattre les maladies de la peau, telles que les érysipèles, et pour adoucir les douleurs provoquées par les foulures et les blessures.

Ambroise Paré s'exprimait de la sorte dans ses œuvres :

Les bitumineuses eschauffent continuellement, resolvent et par longue espace de temps emollissent les nerfs : Elles sont toutes fois diurétiques et variables selon les espèces et diversitez de Bitumen qui impriment leurs qualitez ès dites eaux.

Il ajoutait que :

Serapion et Avicenne n'ont cogné autre Momie que Pissasphalte qui est une sorte d'escume qui provient de la Mer. La dite escume, pendant qu'elle nage et flotte sur l'eau est molle et comme fluide, mais peu après estant porté par l'impétuosité des vagues aux rivages et arrestée entre les rochers et cailloux, se dessesche et affermit plus dure que la poix resseschée come il est discoursu par Dioscorides liv. 1, chap. 84.

Pline, Celse, Galien, Dioscoride mentionnaient déjà l'utilité de ce produit bitumineux que les relations des savants arabes, les cadeaux princiers, les récits des explorateurs introduisirent dans la thérapeutique du moyen âge.

On sait que plusieurs médicaments d'alors étaient tirés du règne animal, principalement des excréments, des urines humaines ; j'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet dans unè prochaine communication.

La momie fut donc introduite en thérapeutique tout d'abord sous sa forme résineuse, comme succédané de l'asphalte, c'est-à-dire sous forme de morceaux résineux y attenant, puis on se mit à découper ces cadavres embaumés et à les pulvériser pour les vendre dans les officines des apothicaires d'alors comme médicaments.

Des Juifs peu consciencieux, voire même des chrétiens, ne pouvant plus exporter ces corps momifiés, vu que les sultans mahométans l'avaient interdit, se mirent à

préparer des momies falsifiées, comme je le rapporte tout au long dans mon opuscule intitulé : *De la momie ou d'un médicament démodé*, qui va paraître dans le *Bulletin des Sciences pharmacologiques de Paris*.

La momie véritable fut donc vendue, ainsi que la momie falsifiée, dans les officines de nos devanciers, voir Pomet (1), Belon (2), Geoffroy (3), etc.

Mais les corps que la mer rejetait sur le sable et ceux des lépreux et pestiférés ne suffisant pas à pourvoir le marché européen de ce médicament si précieux, on utilisa les corps desséchés que l'on découvrit dans les sables mouvants du désert et que l'on dénomma Mumies blanches. Ces dernières furent prescrites au temps où l'on admettait que le cadavre humain recélait de nombreux médicaments capables de guérir toutes sortes de maladies.

Becker admit cette théorie et, étant médecin du Prince Électeur de Brandebourg, la résuma dans son *Medicus Microcosmus* (1622).

Chaque partie du corps possédait, selon lui, une action spéciale et définie; ainsi la sueur, la salive, l'urine, les excréments devaient être prescrits contre telle ou telle maladie.

On en vint toutefois à douter dans le public de l'action thérapeutique de ces corps provenant pour la plupart de lépreux, de pestiférés, de charognes décomposées, voir Ambroise Paré (4) et Amatus Lusitanus (5) et l'on se mit à prescrire l'exsudat découlant des corps en décomposition que l'on additionnait de myrrhe, d'aloès et d'asphalte. Cet exsudat eut ses heures de vogue si nous en croyons André Caille (6) :

Quant à ce que nous tenons aujourd'hui pour vraie Mumie ce n'est rien autre chose que l'humeur qui découle des corps mais que l'on avait embaumés à l'aide d'aloë et de myrrhe.

(1) *Histoire générale des drogues simples*. Paris, 1694.

(2) *Les Observations de plusieurs singularitez*. Anvers, 1535.

(3) *Matière médicale*. Paris, 1771.

(4) *A sçavoir de la Mumie*. Paris, 1582.

(5) *Dioscoridis de Materia Medica*. Strasbourg, 1554, fol. 91.

(6) *Pharmacopée de J. Sylvius*. Lyon, 1574.

Cet exsudat fut prescrit au Roi Robert de Sicile par son médecin privé, Matthæus Sylvaticus (1), vu qu'il guérissait les maux de tête, les engourdissements, les maux d'oreille, les rages de dents, les douleurs intercostales et cardiaques, les ballonnements, la toux, et qu'appliqué extérieurement il faisait mûrir les abcès, prévenait les inflammations provoquées par les blessures, les contusions et les piqûres de scorpions.

Pomet (2), étudiant cet exsudat, dit que c'est de « la chair confite qui a été mise en usage par la malice d'un médecin juif ».

Mais que faire ? Les matelots d'alors (comme ceux de l'époque actuelle) n'autorisaient jamais à bord de leurs navires la présence de corps morts, même s'il s'agissait de passagers décédés en cours de route, encore moins celle des momies, comme nous le rapporte le prince de Radziwill (3), et cela parce qu'ils craignaient que l'âme ne se vengeât sur eux. C'est ainsi que les Coptes actuels, lorsqu'ils entrent dans une nécropole égyptienne détruisent toutes les statuètes des divinités qui ornent son caveau funéraire. C'est la raison pour laquelle Ambroise Paré et Pénicher (4), combattant l'usage thérapeutique de la momie égyptienne, préconisèrent celle qui est préparée selon les méthodes indiquées par Becher (5).

« Vous prendrez » dit Etmuller (6), « le cadavre d'un homme rousseau parce que ceux de ce poil ont le sang plus tenu et la chair plus délicate, frais et entier, sans taches et d'environ 24 ans, mort d'une mort violente non pas de maladie et qui ait été exposé durant 24 heures aux rayons du soleil et de la lune en un temps serein. Hachez par mor-

(1) *Opus Pandectarum Medicinæ*. Lyon, 1534, fol. 135.

(2) *Histoire générale des drogues simples*. Paris, 1694, fol. 5.

(3) RADZIWIŁŁ. *Hierosolymitanische Reyse*. Frankfurt, 1609 fol. 223.

(4) *Traité des embaumements selon les anciens et les modernes*. Paris, 1699.

(5) *Parnassus Medicinalis illustratus*. Ulm, 1664.

(6) *La Pharmacopée raisonné* de SCHROEDER commentée par ETTMULLER. Lyon, 1548.

ceaux la chair musculeuse de ce cadavre et les saupoudrez de poudre de myrrhe avec un peu d'aloë. Après cela mettez les macérer durant quelques jours dans de l'esprit de vin fin. Après quoi vous les suspendez durant 9 ou 10 heures pour les dessécher, puis vous les replongez dans de l'esprit de vin pour les en imbiber, enfin vous les suspendez dans un lieu bien sec et bien aéré à l'ombre, où ils s'endurciront comme des chairs enfumées sans aucune mauvaise odeur.

Vous obtiendrez ainsi une momie véritable, avec laquelle nos devanciers préparèrent des teintures, des élixirs, de l'eau divine et qu'ils mélangèrent à une foule de médicaments. »

On verra par les prescriptions des diverses Pharmacopées de cette époque, qu'elles prescrivaient de la vendre 8 cruches l'once.

La Momie entrainait dans la préparation du Baume antipodagrique de Philippe Muller, du Baume du Christ de Paracelse, de l'Onguent sympathique, du Baume vulnéraire (1).

Elle devait être belle, noirâtre, lisse, non poussiéreuse, ne pas sentir mauvais, ne pas contenir de parties osseuses, etc., etc.

Pomet (2) dit qu'on l'estime propre pour les contusions et pour empêcher que le sang ne se caillebotte. Les *Institutiones Materiae Medicæ* prétendent que la momie employée à l'intérieur ou appliquée à l'extérieur arrête les hémorragies et cautérise les plaies, tandis que Paracelse la préconise même contre le venin des serpents et contre les empoisonnements.

Gabriel Clauder (3) l'ordonnait contre les couches difficiles, le scorbut et pour faciliter la digestion, prévenir l'hydropisie, calmer la fièvre et les catharres des bronches. Ettmuller la conseillait sous forme d'applications contre les coups, les blessures, les contusions, les brûlures, les fractures, tandis que Hertzog (4)

(1) Voir D^r L. REUTER, *De la Momie ou d'un médicament démodé*. Article publié dans le *Bulletin des sciences pharmacologiques*.

(2) *Histoire générale des drogues simples*. Paris, 1694.

(3) *Methodus balsamandi corpora humana*. Altenbury, 1679.

(4) *Opera Omnia*. Leyden, 1685, III, fol. 96.

l'administrait comme hémostatique, vu qu'un barbier de Gotha avait cautérisé une forte blessure à l'aide de son extrait. Johann Dolæus (1) la prescrivait contre les crises épileptique ou haut mal, et Lonzanus (2) y voyait la panacée universelle.

Nous ne pouvons entrer ici dans plus de détails ni rappeler que l'introduction de ce médicament souleva l'indignation de plusieurs savants.

Les vertus de la momie furent célébrées par Rabelais, par Shakespeare, et cette substance fut utilisée par les artistes pour peindre plusieurs toiles qui font encore notre admiration.

Ayant lu dans un prix-courant d'une maison de droguerie en gros que l'on vendait encore au XX^e siècle de la *Mumia vera*, j'en fis venir pour analyser les masses résineuses qui l'entouraient et pour constater chimiquement si la momie vendue pour vraie momie n'était pas falsifiée.

Je dus, à mon grand étonnement, conclure que les réactions caractéristiques au natron, le déshydratant par excellence des anciens, ainsi que celle du sucre provenant d'un vin de palmier, étaient négatives, tandis que celles de la myrrhe, de l'asphalte et de l'aloès étaient positives. Je parvins, après de patientes recherches chimiques, à établir que ces corps avaient été utilisés pour préparer la momie du XX^e siècle ; j'eus ainsi la preuve qu'elle était falsifiée.

En terminant ce travail, je tiens à remercier MM. les professeurs Tschirch (de Berne) et Perrot (de Paris), ainsi que M. le Dr Paul Dorveaux, dont les conseils ne m'ont jamais fait défaut.

(1) *Encyclopædia medicinz*, Franckfurt, 1698.

(2) *Tractatus de balsamatione cadaverum*. Genève, 1695.

OUVRAGES OFFERTS

Egas MONIZ BARRETO DE ARRAGÃO. *Dermatologie tropicale. La maladie de Silva Lima (Ainhum)*. Clermont (Oise), impr. Daix, 1910, in-8°, 46 p. Mém. prés. à la Société de médecine de Paris.

Id. *Arsenotherapie da syphilis... Prefacio do Prof. H. HALLOPEAU*. Paris, Vigot, 1911, in-8°. 70 p.

Id. *Un problème de pathologie tropicale, le maculo*, Paris, Vigot, 1911, in-8°, 19 p. Extr. de la *Revue de médecine et d'hygiène tropicales*.

Id. *Críteriologia da reacção de Wassermann...* Rio de Janeiro, typ. Besnard frères, 1911, in-8°, 12 p.

Id. *Memórias, monographia, communicações e notas clinicas*. 1 Ser. Bruges, impr. V^o Verbeke-Loys et C^o, 1912, in-8°, 269 p.

F. BEAUDOUIN. *Histoire de la médecine. Un médecin de Saint-Cénéry au XI^e siècle : Raoul Malecouronne*. Caen, imprimerie Adeline, 1912, in-8°, 7 p. Extr. de l'*Année médicale*.

Chr. Joh. BERGER. *Fragen über die Geburt des Menschen und die Geburtshilfe (1766). Neue mit den Antworten und mit Noten versehene Ausgabe von E. INGERSLEV*. Kopenhagen, J. Frimodt u. Leipzig, J. A. Barth, 1910, in-8°, XXI-132 p. (Don de M. J. W. S. JOHNSON).

Marcel FOSSEYEU. *L'Hôtel-Dieu de Paris au XVII^e et au XVIII^e siècles*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1912, in-8°, XXXV-437 p., pl.

R. LEDOUX-LEBARD. *Documents pour servir à l'étude du charlatanisme du cancer au XVIII^e siècle*. Paris, F. Alcan, s. d., in-8°, p. 383-413. Extr. du *Bull. de l'Ass. fr. pour l'étude du cancer*, IV.

Marc Armand RUFFER et Arnaldo RIETTI. *On osseous lesions in ancient Egyptians*. S. 1., 1912, in 8°, p. 439-465. Extr. de *The Journal of pathology and bacteriology*, XVI.

Charles VALLON et Georges GENIL-PERRIN. *La psychiatrie médico-légale dans l'œuvre de Zacchias (1584-1659)*. Paris, O. Doin, 1912, in-8°, 64 p.

P. AUBERT. *L'inauguration à Uriage d'un monument au docteur Doyon*. Lyon, s. d., in-8°. Extr. du *Lyon médical*, (1912), p. 181-186.

Jules DRIVON. *La mortalité à l'Hôtel-Dieu de Lyon pendant deux siècles*. Lyon, Association typographique, 1900, in-8°, 23 p. Extr. du *Lyon médical*.



Séance du 13 Septembre 1912

Présidence de M. LE PILEUR

M. le Président annonce à la Société la perte particulièrement cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de M. Charles-Emile RUELLE, décédé le 13 octobre dernier.

M. le Secrétaire général. — Charles-Emile RUELLE, fils d'un professeur agrégé de l'Université, est né à Paris le 24 octobre 1833.

Membre fondateur de la Société française d'histoire de la médecine, il en fut vice-président en 1904 et 1905, et, depuis 1903 jusqu'à sa mort, il fit partie de son Conseil.

Délégué au Ministère de l'Instruction publique (Bibliothèque des Sociétés savantes) en août 1856, attaché (mars 1858), puis employé titulaire (mai 1864) dans la même administration, il fut chargé en même temps d'un service dans les bureaux des Travaux historiques; en janvier 1869, il devint rédacteur au bureau des Bibliothèques scolaires. En février 1877, il fut nommé bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et c'est dans cet établissement qu'il poursuivra désormais et qu'il achèvera sa carrière; conservateur adjoint le 1^{er} février 1888, conservateur le 1^{er} mars 1890, administrateur en janvier 1898, il prit sa retraite en août 1905.

Membre de la Société des Antiquaires de France et de l'Association pour l'encouragement des Etudes grecques, officier d'Académie (décembre 1871), chevalier de l'Ordre royal du Sauveur de Grèce (juillet 1875), officier de l'Instruction publique (janvier 1882), chevalier de la Légion d'honneur (janvier 1893), officier de l'ordre de Saint-Olaf de Norvège (septembre 1902), il était en outre lauréat de l'Institut, ayant obtenu en 1874 le prix Brunet.

Helléniste réputé, Ch.-E. RUELLE s'est beaucoup occupé de l'histoire de la musique grecque. Pour nous

il restera avant tout l'éditeur et le traducteur de Rufus d'Ephèse (*Œuvres de Rufus d'Ephèse, texte collationné sur les manuscrits, traduit pour la première fois en français, avec une introduction, publication commencée par le Dr Charles Daremberg, continuée et terminée par Ch.-E. Ruelle*. Paris, Impr. nationale, 1879, in-8°, LVI-678 p.).

Parmi ceux de ses travaux qui intéressent nos études, il convient encore de citer *Quarante-deux chapitres inédits et complémentaires de la διδακτικὴ καὶ ποδατὴ* ou notions variées de Michel Psellus, publiés dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France* en 1879, et ses collaborations à la *Collection des anciens alchimistes grecs*, de Berthelot (1887 à 1889), au tome II des *Lapidaires de l'antiquité et du moyen âge* de F. de Mély (1899), ainsi qu'aux recherches sur l'astrologie de Franz Cumont.

Dans le *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, Ch.-E. RUELLE a publié en 1902 (I, p. 174-175) une *Note sur un manuscrit de Galien*, en 1903 (II, p. 112-123) *Quelques mots sur Aëtius d'Amida*. Assistant régulièrement à nos réunions, il y a souvent pris la parole pour nous signaler ceux des travaux des hellénistes que les historiens de la médecine ont intérêt à connaître.

C'est à M. Lucien Hérisson, gendre du défunt, que je dois la communication de la plupart des renseignements bio-bibliographiques qui précèdent.

Les obsèques de M. Ch.-E. RUELLE ont été célébrées le 18 octobre en l'église Saint-Étienne-du-Mont.

— MM. FOXAHN et NEUSTÄTTER, candidats présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Candidatures :

M. le Dr Guglielmo BILANCIONI, professeur à l'Université, via Avignonesi, 5, Rome, présenté par MM. Pensuti et Wickersheimer.

M. le Dr Jules DRIVON, médecin honoraire des hôpitaux, avenue de Saxe, 284, Lyon, présenté par MM. Aubert et Wickersheimer.

M. le Dr F.-M. GRANGÉE, rue du Marché, 18 ter,

Neuilly-sur-Seine, présenté par MM. Roché et Wickersheimer.

M. le Dr Fr. GRÖN, Huitfeldtsgt., 9 B, Kristiania, présenté par MM. Fonahn et Wickersheimer.

M. le Dr Arnold C. KLEBS, Montolivet, Ouchy-sous-Lausanne, présenté par MM. Blanchard et Wickersheimer.

— Correspondance :

1^o Lettre de l'Archiviste de l'Académie des sciences, lettres et arts de Clermont-Ferrand, demandant l'échange du *Bulletin* de la Société avec celui de l'Académie (renvoi au Conseil);

2^o Lettre de M. le professeur V. PENSUTI, Secrétaire de la Société italienne d'histoire critique des sciences médicales et naturelles, annonçant que cette société vient de prendre l'initiative de former une fédération internationale des sociétés d'histoire de la médecine.

La Société, reconnaissant l'intérêt qu'il y aurait pour nos études d'associer les efforts de ceux qui s'en occupent, invite le Secrétaire général à demander à M. Pensuti de vouloir bien préciser les grandes lignes de son projet et de communiquer les résultats qu'il a déjà pu obtenir de la part d'autres Sociétés.

M. le Secrétaire général. — Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour attirer votre attention sur l'état florissant de la Société italienne d'histoire critique des sciences médicales et naturelles, sur l'excellente publication qu'elle fait paraître depuis 1910 sous le titre de *Rivista di storia critica delle scienze mediche e naturali*, et sur l'intérêt évident qu'auraient nos collègues à adhérer à cette Société (1).

(1) Les adhésions sont reçues par M. le professeur PENSUTI, Esedra 47, Rome.

**DOCUMENTS MÉDICAUX POITEVINS
DU PREMIER QUART DU XVII^e SIÈCLE**

publiés par M. Pierre RAMBAUD

**1^o Contrat de mutuel apprentissage et d'association
entre un opérateur et un apothicaire**

22 août 1605

(Minutes de Chauvet notaire à Poitiers)

Personnellement estably Claude Bourcier m^e opérateur natif de Lusson en Poitou, d'une part et Guillaume Corre opérateur demeurant aud. Poitiers, d'autre part, entre lesquels a esté fait le contract d'association, convenances et obligations qui s'ensuivent, c'est à sçavoir, que led. Bourcier promet monstrer et enseigner à présent et au mieux qu'il lui sera possible toutes et chascunes. Les opérations que led. Bourcier exerce en opérations manuelles de chirurgie durant d'une année commencée ce jourdhuy et finissant a pareil et semblable jour, led. an finy, révolu et passé. Moyennant aussy que led. Corre a aussy promis aud. Bourcier de luy monstrer et faire voir toutes les préparations et ce qui se fait en l'art de pharmacie spargirie, les remèdes propres au corps humain et ce, durant la susd. année. Le tout accordé que led. Bourcier prendra la moytié des profficts de ce que fera led. Corre durant lad. année et ce faisant, led. Bourcier la moytié des frais de remèdes, seulement, sans que la nourriture et aultres despans y soyt comprins. Comme aussy est accordé que led. Corre n'aura aulcune chose des esmolumens que fera led. Bourcier en ses opérations manuelles que led. Bourcier en fera et autrement, led. Corre a promis, ayant aprins à faire lesd. opérations manuelles et en faisant a part, durant lad. année, luy en sera tenu bon et fidel compte d'une moytié. Et, seront tenues lesd. parties, rechercher les provinces de France et aultres du royaume où ils esperent et verront y avoir à travailler et lesd. exercer et, où led. Bourcier jugera bon estre. Et a ce faire entretenir, garder et accomplir, led. parties ce stipullant et acceptant ont donné leur foy et serment et ypotéqué tous et chascun leurs biens, dont jugé et soubmis quand ad ce faire (1). Et,

(1) A côté de ces guérisseurs ambulants il en existait d'autres sédentaires qui semblent avoir laissé moins de traces. Le 14 janvier 1678, le compagnon chirurgien Jacques Brotier, au nom de frère

passé aud. Poitiers avant midy en l'estude de moy Chauvet l'ung des nottaires souls signés. l'autre présent. le vingt et deuxième jour d'aoust mil six cens cinq.

E. BOURCIER

CORRE

2^e Guérison prise à forfait

1^{er} juillet 1620

(Minutes d'Aubeneau notaire à Poitiers)

Personnellement establys M^r Alexandre Desloriers M^r opérateur et distillateur estant de présent aud. Poitiers, d'une part et François Riffault escuier s^r du Bouschault et de Condat demeurant en ceste ville d'aulture. Entre lesquelles partyes ont esté faicts les marchés et obligations qui s'ensuivent: sçavoir que led. Desloriers a promis et sera tenu de traicter et médicamenter led. Riffault, d'une hernie venteuse du costé droict jusque à parfaite guérison, moyennant la grâce de Dieu et, luy fournira de tous médicamens à ce requis et nécessaire, moyennant que led. Riffault a promis et sera tenu bailler aud. Desloriers, la somme de soixante et quinze livres tr. De laquelle somme, led. en a présentement baillé et payé aud. Desloriers la somme de dix livres tr, qu'il a eue, prinse et reçue a la vue de nousd, no^{rs} en pièces de sept sols et autres bonnes monnoies de poix et prix de l'ordonnance, s'en est contenté et quitte led. Riffault, et le parsus montant à la somme de soixante cinq livres, led. Riffault sera tenu de payer aud. Desloriers, lorsqu'il sera parfaitement guéri de lad. hernie, au dire de deux médecins de cettes ville. Ce que dessus a esté stippullé et accepté par les partyes lesquelles a l'accomplissement et entretenement ont promis leur foy et serment, obligé et engagé tous et chacun leurs biens présens et futurs, dont et jugé et condempné et soubmis. Faict et passé aud. Poitiers en l'estude des no^{rs} soul-signés après midy le 1^{er} jour de juillet mil six cens vingt.

RIFFAULT

A. DESLORIER

Macaire, Simonnet religieux profès des ermites de l'ordre de Saint Augustin adresse une sommation a Gilbert de Clérembault évêque de Poitiers. Il le supplie respectueusement de permettre au frère Macaire, ainsi que l'a fait le pape, le 15 mai dernier, de s'établir pour y vivre en solitaire, dans son diocèse. Il promet de garder ses trois vœux « et sous le mesme habit de l'institution de Saint-Augustin, d'exercer la médecine, et de rester sous la jurisdiction de Mgr l'evesque, aussi qu'il est porté par arrest du parlement du 18 novembre dernier (Minutes de Marrot jeune, notaire).

**NOTICE SUR UN CINQUIÈME DIPLOME
DE L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON**

par le Professeur R. BLANCHARD
Ancien Président de la Société

J'ai eu précédemment l'occasion de présenter à la Société quatre diplômes de l'ancienne Université d'Avignon, délivrés en 1704, 1745 et 1746 à trois membres de la famille Ferrus, de Briançon et de La Mure (1). Je puis compléter aujourd'hui cette intéressante série par la description d'un cinquième diplôme, qu'un heureux hasard m'a permis de rencontrer.

Un alpiniste des plus connus, M. Paul Guillemín, rendu fameux par ses audacieuses ascensions du pic de la Meije et de la Barre des Ecrins, a rassemblé patiemment, depuis vingt-cinq à trente ans, une collection incomparable de livres, brochures, estampes, cartes, manuscrits et documents de tout ordre, concernant le Dauphiné et particulièrement le Briançonnais. Maintenant qu'a sonné pour lui l'âge de la retraite et qu'il a résigné ses fonctions d'Inspecteur de la navigation du département de la Seine, M. Guillemín a transporté ses trésors à Cervières, village voisin de Briançon, où ils occupent une maison tout entière. Il m'en faisait récemment les honneurs, et nous y cherchions ensemble tout autre chose, quand nous tomba sous la main un parchemin replié, sur le dos duquel étaient tracés ces mots, d'une écriture ancienne : *Licent. in med. | D. Joan. Ferrus.*

C'était le diplôme de Licencié en médecine, délivré en 1746 par l'Université d'Avignon à Jean Ferrus, de La Mure, celui-là même dont j'ai présenté à la Société, en 1904, le diplôme de maître ès arts, daté de 1745. Je racontai à M. Guillemín l'histoire des quatre diplômes précédemment étudiés et, comprenant l'intérêt que,

(1) R. BLANCHARD, Notice sur quatre diplômes de l'Université d'Avignon. *Bull. de la Soc. française d'histoire de la méd.*, III, p. 165-176, 1904.

dans de telles circonstances, présentait le cinquième diplôme dont il était possesseur, il eut l'amabilité de me confier celui-ci, pour en prendre copie et en faire l'objet d'une nouvelle notice.

Voici la transcription de ce document :

Diplôme de licencié en médecine (1746).

UNIVERSIS HAS LICENTIOE IN FACULTATE MEDICINÆ LITTERAS
 INSĒPTURIS ET LEGI AUDITURIS. | LUPUS PAULUS DE SALIERES DE
 FOSSENAN J. V. D. agġtus, Canonicus Ecclīæ metropolitanæ
 vicarius et officialis gñalis | Illm̄j et Rj Dñm̄j Aven. Archie-
 piscopi, almæquē Vniuersitatis gñalis et antiquissimi studij
 inclytæ Civitatis Avenionensis jterùm Primicerius. | Rector
 Iudex Et privilegiorum Conservator. SALUTEM in eo qui est
 omnium vera salus, notum et manifestum fieri volumus
 nobilem | Dñum JOANNEM FERRUS loci de La Mure Diocesis
 Gratianopolitanæ, vitæ morumquē probitate ornatum fidemq.
 Catholicam | Aſſicam et Romanam profitentem, magistrum
 in artibus Liberalibus Baccalaureum in Facultate medicinæ
 pñtis visitatis de die | decimâ nonâ mensis aprilis præsentis
 anni tale suæ eruditionis in re medicâ coràm nobis in Exa-
 mine publico et solemnî propugnat. | Thesibus supèr mater.
 ei assignat. præſidente Illr̄j Dño JOANNE BAPTISTA GASTALDY
 Facultatis Medicinæ Doctore agġto, | Decano et Regente
 ordinario ac Professore primario specimen præbuisse vt
 idoneus et sufficientissimus fuerit fuerit repertus tam à | d:
 Illr̄j Dño Professore quàm à Illr̄j Dño JOANNE JOSEPHO
 ATHENOSY Doctore medico agġto, Professore Botanico ab
 Illr̄j Dño | JOANNE FRANCISCO DE LAFONT Doctore medico
 agġto, Professore anatomico, à nobilibus Dominis Doctoribus
 medicis agġtis | cùm eo disputantibus et cæteris nobilibus
 Dñis Doctoribus medicis agġtis pñtibus, nemine discrepante
 nec repugnante qui Gradum | Licentiæ in Facultate medi-
 cinæ adipisci mereatur, quapropter volentes eidem nobili
 Dño JOANNI FERRUS post certamen | victoriam largiri. factâ
 prius professione fidei Catholicæ juxtâ sacri Concilij Tri-
 dentinî determinationem, præstitisquē Juramentis | solitis,
 præsertim fidelitatis Christm̄o Francorum Regj, dñm̄ nobilem
 Dñum JOANNEM FERRUS ad dictum Gradum Licentiæ | in
 Facultate medicinæ promovimus et admisimus promotumque
 et admissum pronunciamus et declaramus, Dantes eidem |

facultatem htc et vbique terrarum, ea omnia agendi quae ad Gradum Licentiæ in Facultate medicinae spectant et pertinent | juxtâ Privilegia nostræ Vniuersitati concessa tam per summos Pontifices, quàm Christmōs Francorum Reges Et alios Potent^{iss} | Reges Et Principes et ut ipsis vti, frui et gaudere valeat nrâ auctoritate Damus et Concedimus, IN QUORUM FIDEM has L^{ras} | per Dñum Petrum Josephum Bernard Secretarium gñalem Vniuersitatis confici signari et expediri mandauimus sigilliquè nrî | appensione communiri ac illas manû nostrâ subscripimus. DATUM ET ACTUM Auenione in aulâ Vniuersitatis hâc | die decimâ nonâ mensis Julij, anno Dominj millesimo septingentesimo quadragésimo sexto. Pontûs Sñj Chrō Pris Et Dñj nrj | Dñj BENEDICTI Divinâ Providentiâ Papæ decimi quartj, anno sexto. Sigillentur.

S. de Fosseran primicerius
 Gastaldy decanus professor primarius et præses.
 Athenosy prof. botan.
 Lafont professor anatomes.
 Bernard Secret.

Parchemin large de 470^{mm}, haut de 280^{mm}, y compris un pli inférieur, large de 20^{mm}. L'écriture comprend 23 lignes, non compris les signatures; elle est tout entière à l'encre noire et est contenue dans un encadrement formé d'un simple trait noir, laissant une marge de 16^{mm} à gauche, de 6^{mm} en haut, de 14^{mm} à droite.

Le tout est en écriture cursive. Par l'emploi des grandes et des petites capitales, on a cherché à rendre l'aspect du document, qui comporte des caractères de différentes tailles. Un ruban de soie, large de 40^{mm}, supporte une boîte ovale en fer blanc, longue de 50^{mm}, large de 38^{mm}, dans laquelle est coulé un cachet de cire rouge, encore intact, représentant le petit sceau de l'Université d'Avignon.

Le texte de ce diplôme est, sauf les variantes obligatoires, conforme au modèle que Laval a publié (1) :

(1) V. LAVAL, *Histoire de la Faculté de médecine d'Avignon, ses origines, son organisation et son enseignement (1303-1791)*. Avignon et Paris, un vol. grand in-8° de 485 p., 1889; cf. p. 419-420.

néanmoins, il nous a semblé utile de le transcrire, à cause des nombreuses abréviations qu'il contient, que Laval a supprimées et que, faute des lettres nécessaires, nous n'avons pu d'ailleurs représenter que partiellement.

LE DOCTEUR RENÉ BOURGEOIS (1786-1843)

par le D^r O. GUELLIOT

Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Reims

Alors qu'on commémore le centenaire de 1812, qu'on ouvre l'exposition de Moscou, qu'on érige à Borodino un monument aux morts de la Grande Armée, l'attention se porte sur ceux qui firent ou qui racontèrent la campagne de Russie.

René Bourgeois prit part à la seconde période de l'épopée napoléonienne ; il assista aux grands drames de 1812 et de 1813 et se fit l'historien de Moscou et de Waterloo. Il semble qu'il mérite un peu plus que l'oubli où l'ont laissé tous les dictionnaires biographiques.

Il est né le 9 avril 1786 au village de Termes, près Grandpré (Ardennes). Son père, Pierre, chirurgien, originaire de Rapsécourt, avait exercé quelque temps à Suippes, puis s'était fixé à Termes. De sa femme, Marie-Anne Brochart, il eut trois enfants : René, l'aîné, et deux filles. La première, Marie-Angélique, épousa le lieutenant-colonel Jamin et fut la mère du physicien J. Jamin, membre de l'Institut, mort en 1886 ; l'autre, Anne-Célestine, se maria à J.-B. Boucher, qui fut maire de Termes sous la Restauration.

Comme d'usage alors, les premières études médicales de René Bourgeois furent très superficielles. Il avait tout simplement passé dix-huit mois dans un hôpital

civil, dont huit à Paris, lorsqu'il fut incorporé comme sous-aide au 2^e régiment de carabiniers le 23 fructidor an XIII (10 septembre 1805). Après les campagnes de 1805 à 1807, il passa au 117^e de ligne comme chirurgien aide-major et partit pour l'Espagne, où il resta quatre ans. En 1811, il fut attaché au 8^e régiment de cheveau-légers (1). A cette époque, il fut gravement malade d'une « fièvre double tierce avec redoublements et dysenterie chronique » ; le siège de Saragosse le réduisit « à un état de marasme, avec œdème des extrémités » ; il fut envoyé au dépôt d'Oloron et eut un congé « pour aller respirer pendant quelque temps l'air natal ».

Il fut même réformé le 28 juin 1811, mais rentra comme chirurgien major à la Grande Armée le 19 janvier 1812.

Attaché au grand quartier général, il fut à même de vivre intimement les tristes événements de la campagne de Russie, et c'est d'après ce qu'il avait vu qu'il put plus tard raconter la marche vers l'Est, l'encombrement des hôpitaux de Wilna, l'incendie de Moscou, le passage de la Bérésina.

Puis il fit la campagne de Saxe. Le 2 juillet 1813, il fut proposé à l'Empereur pour la place de chirurgien-major aux gardes d'honneur ; il avait dix ans de service et dix campagnes et Larrey rendait de lui ce témoignage : « S'est particulièrement distingué dans les campagnes de Russie et la dernière de Prusse. » Mais il ne fut pas nommé ; ce fut une déception et même du dépit, et de cette époque semble dater son aversion pour le régime impérial et son adhésion enthousiaste au parti des Bourbons.

C'est comme major au 3^e cuirassiers qu'il fit la campagne de France. Le 4 mars de cette année 1814, la veille même de la bataille de Reims, René Bourgeois put cependant venir à Paris soutenir sa thèse sur la

(1) Toutes ces dates sont tirées du dossier de Bourgeois aux Archives administratives du Ministère de la Guerre,

Pluie polonaise et conquérir enfin le titre de Docteur. Peu de temps après, son colonel le proposait pour la Légion d'honneur avec cette note significative : « Officier de santé très distingué, mérite sous tous rapports la bonté du Roi par les bons services qu'il a rendus à l'armée et par son attachement à l'auguste famille des Bourbons. » Il voulut sans doute donner une preuve convaincante de ses sentiments royalistes en publiant, pendant l'accalmie qui suivit le départ de Napoléon, son *Tableau de la Campagne de Moscou*.

Mais, au retour de l'île d'Elbe, il dut reprendre du service actif : la bataille de Waterloo, à laquelle il était, se livra le 18 juin 1815; le 1^{er} juillet, Bourgeois fut licencié et, dès le 25, il apportait au libraire Dentu son manuscrit : *Relation de la bataille de Mont-Saint-Jean, dite de Waterloo*. Il est difficile d'être plus expéditif.

Il avait, dans ces deux brochures, montré assez son amour du nouveau régime pour mériter une compensation. Au reste, il avait à peine trente ans.

Le 24 avril 1816, il fut nommé chirurgien démonstrateur à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg et, quelques mois après (6 décembre 1816), il était attaché, comme chirurgien résidant, à la Maison royale de Saint-Denis.

J'ai eu en mains (1) quelques-unes des lettres qu'il écrivit soit à ses sœurs, soit à une nièce, ancienne pensionnaire de la maison. Elles sont enjouées, pleines d'aperçus originaux. Il y compare Saint-Denis à un parlement : « Mais où trouver un Parlement qui parle autant que quatre femmes ? Et il y en a 700 ! » Il fait le portrait d'une nouvelle surintendante, la B^{me} Dannery : « Je la connais ; elle est fort bien, fort instruite, fort grande, fort sèche, fort grave, fort froide, fort vieille (65 ans), mais il n'y a *d'nerie* que dans son nom. »

Il suivait assidûment les séances de la Société de médecine de Paris, dont il fut élu vice-président en

(1) Communication obligeante de M^{me} Ch. Lhotelain, petite-nièce de R. Bourgeois.

1838 et président en 1839 (1). « La Société de médecine de Paris m'a nommé aujourd'hui son Président et, sur 37 votants j'ai eu 35 voix. Cette nomination m'a fait d'autant plus de plaisir qu'elle était une surprise et que je ne m'y attendais nullement. Aussi avouerai-je que cette marque d'estime donnée spontanément par mes confrères me flatte. » Vers cette époque, il fut nommé officier de la Légion d'honneur.

Il semblait que le Dr Bourgeois n'avait plus qu'à jouir tranquillement de la vie ; mais il était devenu hypocondriaque. En 1838, il écrivait à une de ses sœurs : « Ma santé est toujours la même, c'est-à-dire mauvaise. Je suis souffreteux, rhumatisé, étouffé, paralysé, ennuyé, dégoûté, hypocondriaque, hypertrophié, malade imaginaire et atteint de lycanthropie, c'est-à-dire que je deviens loup, misanthrope, chagrin, grognon, etc. »

Cette fâcheuse disposition d'esprit ne fit que s'accroître, et peut-être ne fut pas purement accidentelle sa mort brusque, arrivée le 2 mai 1843, au n° 8 de la rue des Ursulines, à Saint-Denis.

René Bourgeois a publié :

1. — *Considérations sur la Plique, dite Polonoise*, par René Bourgeois, de Termes (Département des Ardennes), chirurgien-major au 3^e régiment de cuirassiers, chevalier de l'ordre impérial de la Réunion. Paris, imp. de Didot jeune, 1814, in-4^e, 19 p. (n° de Thèses, 27).

Cette thèse, passée le 4 mars 1814, est dédiée à son père et porte l'épigraphe : *Quod vidi, dixi; nec temerè, nec timidè.*

Elle est le résumé de ses observations pendant la campagne de 1812, principalement dans les hôpitaux de Wilna. L'auteur conclut que la plique n'est pas une affection spéciale, qu'elle ne dépend d'aucun virus particulier, mais de la négligence et de la malpropreté ;

(1) *Société de médecine de Paris, 1796-1896. Centenaire. Paris, 1896, in-4^e, p. 192.*

on la guérit le plus souvent en coupant simplement les cheveux.

II. — *Tableau de la campagne de Moscou en 1812*, par René Bourgeois, docteur en médecine de la Faculté de Paris, chirurgien-major du régiment de Dauphin-Cuirassiers, chevalier de l'ordre de la Réunion, etc., témoin oculaire. Paris, J.-G. Dentu, 1814. Deux parties en un volume in-8° de n-196 p.

Epigraphe : *Nihil non veri dicere census* (Cic. Tus. quæst.). Cette brochure est devenue rare ; elle est en général cotée 20 fr. dans les catalogues des libraires d'occasion.

C'est un tableau très vivant, et souvent effrayant de réalisme, de la terrible campagne ; deux récits surtout sont à retenir : celui de l'incendie de Moscou et celui de la retraite avec toutes ses horreurs. On voudrait seulement y trouver plus de détails personnels : il est certain que Bourgeois a voulu faire œuvre d'historien plutôt que de nous livrer ses propres impressions.

Cette phrase, qui termine l'ouvrage, en dira suffisamment sur l'esprit dans lequel il a été écrit : « Les fautes étonnantes que Napoléon a commises pendant la campagne de Moscou et celle de Saxe ont détruit sans retour le prestige dont les victoires achetées avec tant de sang l'avaient environné ; elles ont précipité d'un trône usurpé celui qui, par son audace et son machiavélisme, s'était rendu le maître des destinées du monde ; elles ont rétabli dans ses droits une famille auguste dont la présence a déjà ramené parmi nous le calme si nécessaire après tant d'orages. »

III. — *Relation fidèle et détaillée de la dernière campagne de Buonaparte, terminée par la bataille de Mont-Saint-Jean, dite de Waterloo ou de la Belle Alliance*, par un témoin oculaire. Paris, J.-G. Dentu 1815, in-8°, 93 p. et deux plans. — 2^e Edit, id., 106 p. — 3^e Edit, id., 106 p. — 4^e Edit, id., 1816, 297 p. Cette quatrième édition a le titre un peu modifié : *Relation circonstanciée de...*, etc. La relation y occupe les 142 premières pages ; l'éditeur

ya joint : *Relation de la campagne des Flandres et Esquisse de la dernière campagne des Flandres, ornée de cartes*, par Batty, capitaine de grenadiers au 1^{er} régiment de la garde.

Le D^r Bourgeois n'a pas cru devoir mettre son nom sur cette œuvre. Mais la *Biographie des Hommes vivants*, (t. I, 1816, p., 451), la cite sous son nom ; à l'article Buonaparte (p. 544), la Relation est encore indiquée avec cette note : « L'auteur paraît avoir vu avec calme cette horrible boucherie ; il est impossible de lire de sang-froid le tableau qu'il en retrace ». Quérard (*France littéraire*, I, 1827, p. 478) l'attribue aussi à Bourgeois, tandis que, dans les *Supercheries littéraires dévoilées* (III, 1870, p. 777), il pense que le « Témoin oculaire » est F.-Th. Delbarre. Il y a donc là un point obscur à élucider.

Le livre est bien de René Bourgeois ; je possède le texte même de son traité avec Dentu. Le voici, écrit de sa main :

Entre nous, soussignés, Pierre-René-Marie Bourgeois, demeurant à Paris, rue Christine, n° 4, à Paris, d'une part, et Jean-Gabriel Dentu, imprimeur-libraire, rue du Pont-de-Lodi, n° 3, d'autre part, a été arrêté ce qui suit :

Art. 1^{er}. — Moi, Bourgeois, vends, cède et livre en toute propriété au sieur Dentu un manuscrit unique ayant pour titre : *Relation fidèle et circonstanciée* (1) de la bataille de Mont-Saint-Jean, dite de Waterloo ou de la Belle Alliance, formant un volume in-octavo ; je lui vends cet ouvrage pour la somme de cinq cent francs pour la première édition et celle de trois cent (2) à chacune des éditions subséquentes, qui auront lieu à mille exemplaires (3).

Art. 2. — Moi, Bourgeois, je m'engage à donner tous mes soins à l'examen des épreuves ainsi qu'à celui des éditions suivantes pour les changemens et augmentations qui pourraient être nécessaires aux soins dudit ouvrage.

(1) « Circonstanciée » remplace le mot *détaillée*, qui a été barré

(2) Bourgeois avait d'abord écrit *quatre cent* (sic).

(3) Mots supprimés : *que je signerai*.

Art. 3. — Moi, Dentu, accepte la présente convention.

Fait double à Paris le 25 juillet 1815.

Approuvé l'écriture. R. BOURGEOIS D. M. P.
DENTU.

Le livre eut un grand succès; les exemplaires s'enlevèrent rapidement et, dès le 28 novembre 1815, Bourgeois touchait les droits de la 4^e édition.

Le style est facile et clair; quant à l'esprit, il est le même que celui du *Tableau de la campagne de Moscou*. Buonaparte est plus que jamais l'usurpateur, « le plus immoral des conquérants », Bourgeois nous apprend que, si le Roi s'est retiré au retour de l'île d'Elbe, c'est « pour éviter l'effusion du sang ». A propos de la réponse fameuse, il ne cite même pas Cambronne. Parlant des « invincibles grenadiers de la garde », il écrit : « Des masses énormes d'infanterie, soutenues par une immense cavalerie, à laquelle nous ne pouvions plus en opposer, puisque la nôtre était entièrement détruite, fondant sur eux avec fureur et les entourant de tous côtés, les sommant de se rendre : « La garde ne se rend » pas, elle meurt, répondent-ils. »

Quant à la bataille elle-même, qui rétablissait l'autorité légitime des Bourbons, « c'est l'événement le moins funeste qui ait pu survenir dans les circonstances malheureuses où nous nous trouvions placés. »

Cependant, dans quelques passages, il ne peut s'empêcher d'avouer que Napoléon y montre « une grande bravoure » (1).

(1) « L'auteur de cette relation, le chirurgien Bourgeois, des cuirassiers, ne cache pas ses sentiments ultra-royalistes : son témoignage n'en a que plus du poids sur ce point ». Henry Houssaye : *1815, Waterloo*. Paris. 1899, p. 268. Note.

**EX-VOTO MÉDICAUX ARMÉNIENS
DE CONSTANTINOPLE**

par le Dr Vahram TORKOMIAN

Pour compléter la collection des ex-voto médicaux arméniens de Constantinople, que j'ai eu l'honneur d'offrir à la Société française d'histoire de la médecine, le 25 avril 1906 (1), je me fais un plaisir de vous présenter la reproduction en argent de quatre autres ex-voto, que j'ai eu l'occasion de rencontrer dernièrement dans l'église arménienne de Galata : un collier, un thorax, un rein et un enfant.

Le collier présente au milieu, deux seins, avec une petite croix au dessous, et sur chacun de ses arcs une branche de laurier, portant deux petites fleurs en forme de rosettes. Il s'emploie dans les cas de ganglions cervicaux engorgés (lymphadénie), d'abcès cervical et du cou, et même de goître exophtalmique. On l'emploie aussi chez les nourrices, pour rendre abondante la sécrétion lactée et les préserver ou guérir des inflammations mammaires. Cet ex-voto est pendu au cou.

Le thorax représente toute la région thoraco-abdominale ; c'est celui d'une femme, plus exactement d'une nourrice ou d'une nouvelle accouchée, car on y voit deux seins gonflés, les mamelons en érection. Sous les mamelles on aperçoit les côtes et fausses-côtes et plus bas l'ombilic et le ventre. Cet emblème qui, comme le précédent, doit être pendu au cou, est destiné à préserver les nouvelles accouchées des suites de couches, à faciliter chez elles la montée du lait, à les guérir ou les préserver des abcès du sein, de toutes sortes de maladies des seins et des régions du voisinage.

Le rein est celui du côté droit, à en juger d'après la position de la croix du milieu, il s'emploie pour les coliques néphrétiques et pour guérir les ectopies rénales. Cet ex-voto est le plus rare ; il est l'unique de

(1) *Bulletin*, V, (1906) p. 121-125.

toutes les collections que j'ai eu l'occasion de voir dans les églises arméniennes de Constantinople.

Le petit garçon est nu-tête, sa chevelure est assez soignée, ses mains croisées sur la poitrine ; il est habillé d'une jaquette non boutonnée ; on voit aussi la culotte couvrant les pieds. Cet ex-voto est destiné à préserver les garçons nouveau-nés contre les convulsions et autres maladies infantiles et à faciliter aussi les premiers pas des garçons qui commencent à marcher. On le suspend au ventre, ou au dos de l'enfant.

En outre de ces quatre ex-voto, j'ai l'honneur de vous envoyer : 1^o une paire de membres inférieurs ; 2^o une paire d'oreilles ; 3^o un membre supérieur ; 4^o une main ; 5^o une langue ; 6^o un cœur ; 7^o un sein, en tout neuf pièces, qui sont d'une fabrication différente de celles que j'ai eu l'honneur précédemment de vous envoyer.

UN MÉDECIN DE LA GRANDE ARMÉE

J. V. F. VAIDY ⁽¹⁾

par le Dr Paul DELAUNAY

I

Jean-Vincent-François Vaidy naquit à La Flèche, paroisse Saint Thomas, le 28 juillet 1776 (2). Son père,

(1) *Discours prononcé sur la tombe de Vaidy*, par le Dr Chamberet, Journal complémentaire des Sciences médicales. T. XXXVIII (Paris, Panckoucke, 1830, in-8°, p. 335-336. — *Notice biographique de M. Vaidy, docteur en médecine, membre correspondant de la Société*, par M. Savardan (Bull. de la Société royale d'agriculture, sciences et arts du Mans. T. IV, Le Mans 1843, in-8°, p. 118-123. (Savardan a copié presque littéralement de nombreux passages de Chamberet). — A. C. P. Callisen, *Medicinisches Schriftsteller Lexicon der jetzt lebenden Verfasser*, supplément. Altona, 1845, p. 113-114, art. *Vaidy*. — Gurlt et Hirsch, *Biographisches Lexicon der hervorragenden Aertzte*. T. VI, Vienne et Leipzig, 1848, in-8°, p. 53, art. *Vaidy*. — Archives adm. du Ministère de la Guerre, dossier *Vaidy*.

(2) Le vingt-huitième jour de juillet mil sept cent soixante seize a été baptisé par nous, prêtre ordinaire sousigné Jean Vincent François né de ce jour, fils de Jean Vaidy menuisier et de Marie

Jean Vaidy (1), était un pauvre menuisier qui, du matin au soir, peina sur son établi en faisant voler les copeaux. Quand l'enfant eut atteint sa huitième année, une querelle s'éleva dans le ménage au sujet de son avenir : la mère rêvait d'en faire un monsieur et parlait de le mener au collège ; mais le père entendait lui laisser sa boutique et voulait qu'il apprit à pousser la varlope. François, caché dans un coin, suivait la discussion ; et sentant que l'auteur de ses jours allait l'emporter, d'autorité, il prit son chapeau et s'enfuit, avec quinze sous en poche.

On le retrouva six jours après (2), à demi-mort de faim et de fatigue, au coin d'une borne, dans une rue de Poitiers. Des passants le relèverent, l'interrogèrent ; on se souvint qu'une dame Desroches, récemment arrivée de La Flèche, habitait dans la ville : on lui amena le fugitif, qui raconta son odyssée ; il voulait s'instruire, et devant l'opposition de son père il était parti pour s'embarquer comme mousse. La bonne dame le consola, le restaura, l'hébergea et le fit reconduire au foyer familial, avec un mot pour son frère, l'abbé Chauvelier, aumônier de l'hôpital de La Flèche.

Ce vénérable prêtre aussi distingué par sa charité infatigable que par son érudition profonde et variée garda... pendant quelques jours l'enfant chez lui ; et après avoir attentivement étudié ses dispositions il intervint auprès des parents. Et grâce à la confiance générale dont il jouissait

Maffré sa femme. Ont été parain le sieur Vincent Thoré écolier et maraine Marguerite Françoise Mousset tous de cette paroisse qui ont signé avec nous. Vincent Thoré, Marguerite Françoise, Jean Vaidy, Gabrielle Goujon. Drouault vic. » (Etat civil de La Flèche, P^{tes} S^t Thomas, Baptêmes et mariages, année 1776, f^o. 29, r^o).

(1) « Jean Vaidie » garçon menuisier, âgé de 27 ans, « fils de defunct Jean Vaidie et de Marie Brichet » avait épousé le 28 mai 1771 en l'église S^t Thomas « Marie Maffray âgée de vingt deux ans », fille de feu Michel Maffray et d'Urbaine Biais, en présence de Gabriel Lussion, journalier, d'Antoine Vaidie garçon tailleur oncle et frère du marié, de Urbaine Biais, Françoise Maffray V^{ve} Danjon, de la P^{tes} de Villiers, et Mathurin La Pierre tisserand, mère, tante et cousin de l'épouse (Etat civil de La Flèche, P^{tes} S^t Thomas, Reg. des mariages, 1771, f^o. 18, r^o).

(2) Juillet 1783.

dans le pays il parvint à faire prévaloir l'opinion de la mère dans ce ménage désuni et si cruellement puni de sa désunion momentanée par plusieurs jours de mortelles inquiétudes. Le bon abbé leur prédit que s'ils ne contrariaient point la vocation positive que leur enfant marquait pour l'étude il deviendrait un jour l'honneur et la consolation de leur vieillesse (1).

Ayant ainsi, de haute lutte, conquis le droit de s'instruire, le jeune Vaidy suivit probablement les cours du Collège de La Flèche; après quoi, ayant décidé d'embrasser l'art de guérir, il en reçut les premières notions d'un érudit chirurgien, Boucher (2), auquel il garda toujours la plus vive reconnaissance.

Les temps n'étaient guère propices au calme de l'étude; la Révolution avait déchaîné la guerre civile et la guerre étrangère. Un décret de la Convention, du 1^{er} août 1793, ayant mis à la disposition du Ministre de la Guerre les étudiants et officiers de santé de 18 à 40 ans, Vaidy, qui venait d'atteindre sa dix-huitième année, fut réquisitionné le 23 brumaire an III (13 novembre 1794) comme chirurgien de troisième classe et envoyé à l'armée des côtes de Cherbourg. Titularisé dans son grade le 15 ventôse an IV (5 mars 1796), il conserva son affectation (d'après ses états de services) jusqu'au 5 ventôse an VII (23 février 1799).

Il est probable qu'il y trouva quelques loisirs et le temps d'aller compléter ses études dans la capitale. La loi du 14 frimaire an III, réorganisant l'enseignement médical, avait établi trois Écoles de santé à Paris, Montpellier et Strasbourg; les districts des départements y devaient envoyer des élèves, choisis « sur leur civisme. » Un arrêté du Comité d'instruction publique du 30 frimaire an III stipula « que les jeunes citoyens âgés de 18 à 26 ans, livrés à l'étude de l'art de guérir depuis plus d'un an ou à la suite des hôpitaux

(1) Savardan, *loc. cit.*, p. 119.

(2) Cf. D^r Candé, *Charles P. A. Boucher, chirurgien fléchois, 1742-1812*, in *Annales fléchoises*. T. XIII, mars-avril 1912, p. 65-85.

civils ou militaires de la République » pourraient « être nommés élèves de l'École de santé pour les districts où leurs parens résident. » La Sarthe avait droit à neuf places. Mais, la Constitution de l'an III ayant supprimé les districts, les administrateurs de la Sarthe demandèrent au Ministre de l'Intérieur le 27 nivôse an V (16 janvier 1797) quel mode de répartition serait désormais adopté. Le Ministre répondit que la nomination des élèves serait dorénavant confiée aux Municipalités de canton ; et qu'au reste, le citoyen J. V. F. Vaidy, natif de La Flèche, profitant de la faculté consentie aux postulants même absents de leur département par le décret du 9 nivôse an III (1), s'était inscrit pour la Sarthe à l'École de Paris (2).

Les élèves étaient répartis en trois classes ; Vaidy fut admis en germinal an V dans la troisième, c'est-à-dire parmi ceux qui n'avaient encore que des connaissances superficielles ; mais avec la cote : *bon*. Au concours final de l'an V, il fut encore rangé parmi les *bons* (3).

Rentré sans doute à l'armée après cet intermède scolaire, Vaidy fut employé à l'Hôpital militaire de Rouen du 5 ventôse an VII (23 fév. 1799) au 14 germinal an IX (4 avril 1801) et alors licencié par mesure générale.

Réintégré, comme chirurgien de 3^e classe, il fut affecté au corps d'observation de la Gironde du 28 germinal an IX (18 avril 1801) au 15 fructidor an IX (2 septembre 1801), puis à la 98^e demi-brigade du 15 fructidor an IX au 9 brumaire an X (31 octobre 1801). Compris à cette date dans la réforme générale, il profita de ces loisirs forcés pour parfaire ses études et prépara sa thèse inaugurale.

(1) « La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'instruction publique, décrète que les examinateurs des élèves pour les Ecoles de santé établies par la loi du 14 frimaire pourront désigner pour chaque district, et malgré son absence, le sujet qui, étant âgé depuis 16 jusqu'à 30 ans accomplis, réunit le plus notoirement les qualités exigées par l'art. X de cette même loi. »

(2) Arch. dép. de la Sarthe, M 108.

(3) A. Prévost, *Les études médicales sous le Directoire et le Consulat*. Paris, Champion, 1907, in-4°, p. 13 et 19.

De usu et abusu venæ sectionis, Tentamen medicum inaugurale quod, pro doctoratu medicinæ adipiscendo, præside præclaro viro Petit-Radel, in Scholâ speciali medicinæ Parisiensi, Die 26 Vendemiarii, XII^{mo} Reip. gall. (1) publicè tueri conabitur Auctor J. V. F. Vaidy (Flexiensis) quondam ejusdem scholæ alumnus (2). Tel était le titre de la dissertation que Vaidy soutint, en langue cicéronienne et en termes tout imprégnés de la pure doctrine hippocratique.

Son vieux maître, Boucher de la Flèche, le pressa d'en faire hommage à ses compatriotes et le 2 ventôse an XII (22 février 1804), Renouard en déposait un exemplaire sur le bureau de la Société libre des arts du Département de la Sarthe (3). Renouard ne put que rendre « justice à la bonne latinité » de l'ouvrage, le fond n'étant pas de sa compétence ; l'examen en fut renvoyé au Dr Mallet, qui donna lecture de ses conclusions le 22 germinal an XII (12 avril 1804) (4). D'ailleurs, sans les attendre, et après deux scrutins sans conclusion, parce que l'assemblée n'était pas en nombre (2 et 14 ventôse), la Société avait décerné d'une voix unanime à son jeune compatriote le titre de membre correspondant (24 ventôse an XII, 15 mars 1804). Le 22 germinal (12 avril 1804), « la Société désirant

1) 19 octobre 1803.

(2) [Paris]. Impr. des Annales des arts, s. d. 12 p. in-4°.

(3) Voy. Reg. des délib. de la Société libre des arts du dép. de la Sarthe, an XII, fol. 108, 110, 111.

(4) Le *Rapport sur le Tentamen medicum du docteur Vaidy* par M. Mallet ne fut publié qu'en 1820, dans le volume d'*Analyse des travaux de la Société royale des arts du Mans depuis l'époque de son institution en 1794 jusqu'à la fin de 1819*, Le Mans, Monnoyer, 1820, in-8, p. 225-227. Cette publication tardive permit à Mallet d'en modifier, sous l'influence des doctrines Broussaisiennes alors en vogue, les termes primitifs : Vaidy ayant conseillé la phlébotomie dans les *fièvres inflammatoires* et la repoussant dans les *fièvres ataxiques et adynamiques*, Mallet déclare qu'« on pensait et l'on écrivait ainsi dans l'an 12, mais [que] aujourd'hui tous les médecins instruits savent que la fièvre n'est point une affection morbifique particulière, mais seulement l'un des symptômes de l'inflammation. »

prouver au C^{en} Mallet sa satisfaction de son rapport et donner en même tems de l'encouragement au C^{en} Vaidis [invita] le Secrétaire à en adresser une copie à ce nouveau membre en lui adressant son diplôme, ce qu'il [promit] faire ». Le 11 floréal an XII, l'heureux candidat, confessant avec une humilité reconnaissante l'excès de son indignité et « la faiblesse de [ses] moyens » promet à ses nouveaux collègues de « de faire tous [ses] efforts pour justifier leur choix en concourant avec eux à cultiver les sciences qui ont pour objet le bonheur des hommes » (1).

D'autres honneurs académiques allaient échoir à Vaidy : constituée au Louvre le 3 ventôse an XIII (22 février 1805) « pour combattre et pour détruire les erreurs et les prétentions des ennemis du nom gaulois », l'Académie celtique se proposait « d'examiner, de reproduire l'histoire et les monuments des Celtes, des Gaulois, des Francs, . . . de rechercher les étymologies de toutes les langues de l'Europe à l'aide du celtobreton, du Gallois ». Elle mit ses travaux sous les auspices de S. M. l'Impératrice et Reine, élu à la présidence l'illustre fondateur du Musée des Monuments français, Alexandre Lenoir, et rallia une foule de chercheurs et d'érudits en tête desquels elle tint à placer, par un honneur posthume, le nom de « La Tour d'Auvergne-Corret, mort au champ d'honneur ». Des généraux, Brune, Menou, Beurnonville, Macdonald, des naturalistes, Aubert du Petit-Thouard, Faujas de Saint-Fond, Lacépède, des médecins, Tourlet, Veau-Delaunay, Petit-Radel, Keraudren, l'astronome Cassini, Volney, Fourcroy, François de Neufchâteau, Fontanes, et même Brillat-Savarin, vinrent grossir les rangs de la Société, qui compta d'ailleurs parmi les érudits manceaux de nombreux adeptes : Louis de Musset à Cogners,

(1) J. V. F. Vaidy D. M. au C^{es} Nioche de Tournay secr^{es} g^{al} de la Société libre des arts du dép. de la Sarthe, de Paris, R. Jacob, n^o 8 ou 1215, 11 floréal an XII (Arch. de la Soc. d'agric., sc. et arts de la Sarthe, dossier *Vaidy*).

Menjot d'Elbène au château de Couléon, Le Dru « naturaliste de l'expédition du capitaine Baudin » au Mans. « Vaidy médecin des armées » fut inscrit à son tour au nombre des associés correspondants nationaux (1).

Vaidy avait alors repris le cours de ses campagnes. Détaché comme médecin ordinaire à l'armée des Côtes le 11 brumaire an XIII (2 novembre 1804), il en partagea les vains espoirs et les loisirs forcés. En attendant qu'une brise favorable leur permit d'assaillir l'ennemi héréditaire, les soldats du camp de Boulogne défrichaient les alentours de leurs baraques, cultivant des pommes de terre, entre deux manœuvres; et Vaidy se promenait aux environs, visitant les antiquités, recueillant les légendes. Il passa bientôt à des occupations plus belliqueuses. L'Autriche allait expier le salut de l'Angleterre : « l'armée partie des côtes de l'Océan [fit] une marche continue d'environ quatre cents lieues pour arriver sur les champs d'Austerlitz [et ne laissa] presque pas... de malades sur la route. »

Vaidy suivit dès lors avec la Grande Armée les étapes de l'épopée impériale, jusqu'à la moitié de 1810. Ainsi parcourut-il la Hollande, l'Autriche, la Saxe, la Prusse, le Danemark, la Pologne. Il connut les périls sans gloire du champ de bataille; le risque injuste qui assimilait aux prisonniers de guerre, avec les pires traitements, les officiers de santé tombés au pouvoir de l'ennemi (2); le labeur écrasant des ambulances,

(1) *Mémoires de l'Académie Celtique... publiés par l'Académie Celtique, dédiés à S. M. l'Impératrice et Reine*. T. 1; Paris, Dentu, 1807, in-8°, p. 49.

On trouve dans le T. V, de ces *Mémoires* un *Extrait d'une lettre de M. Vaidy médecin à M. Eloi Johanneau*. — Il s'agit de deux missives de Vaidy, écrites de Samer (Pas-de-Calais) les 29 avril et 4 juin 1805, sur les antiquités de Questreque (*Castrum Caii*) et les légendes populaires de Wierres et du Mont de Blanque-Jument. C'est le seul travail que l'Académie Celtique ait publié de lui.

L'Académie Celtique tomba en décadence vers 1810, et fut réorganisée en 1814 par quelques uns de ses membres sous le nom de Société Royale des antiquaires de France. Vaidy ne figure plus parmi les adhérents de cette dernière.

(2) « Une juste reconnaissance ne devrait-elle pas nous préserver du malheur d'être traités comme prisonniers de guerre lorsque nous tombons au pouvoir de l'ennemi ? Autrefois les puissances

le mauvais sommeil, sur un peu de paille, au milieu des miasmes putrides. Il eut à combattre « dans les hôpitaux mal tenus ou dépourvus des objets de première nécessité » ces redoutables épidémies de dissenterie, de scorbut, de typhus, « souvent... plus meurtrières... que le feu de l'ennemi ». Ce dernier sévit en Bavière, en Autriche, en Moravie (1805-06), en Saxe, dans la Prusse méridionale, en Pologne surtout (1807). La misère du pays, le défaut de vivres et de vin, l'encombrement, la malpropreté des maisons où les hommes, redoutant les rigueurs du climat, s'entassaient « en trop grand nombre [en] évit [ant] soigneusement toute ventilation », l'horrible puanteur des résidus d'une armée, tout concourait à aggraver la situation. C'est là, dit Vaidy, « durant l'hiver, que j'ai vu cette cruelle maladie exercer ses ravages avec le plus de fureur d'abord sur l'armée et ensuite sur les habitants ». Il fut lui-même atteint par le fléau et en réchappa.

Heureusement, la Victoire lui réservait de temps en temps des séjours plus charmants et des loisirs où se retrempait son infatigable érudition. Lorsqu'un nouveau triomphe, dit Savardan, « nous ouvrait les portes des villes savantes de l'Allemagne et celles des grandes capitales du Nord et du Midi de l'Europe (1), son repos à lui c'était de s'enfermer dans les bibliothèques, d'explorer les musées, d'étudier les collections. Il visitait les universités, les savants et les académies étrangères ; et, par une sorte de conquête qui ne coûta jamais ni larmes ni sang aux vaincus, il s'appropriait

belligérantes respectaient dans toutes les vicissitudes de la guerre les hôpitaux et les fonctionnaires attachés à ces établissements. Pourquoi l'Europe du XIX^e siècle traite-t-elle avec tant de rigueur et d'injustice des hommes qui ne connaissent point d'ennemis et qui consacrent leur vie au soulagement des victimes de la guerre ? Pourquoi les officiers de santé français ont-ils beaucoup plus à se plaindre à cet égard que ceux des autres puissances ? » (Vaidy, *Dictionnaire des Sciences médicales*, t. XXIII, Paris 1818, in-8^e, art. *Hygiène militaire*, p. 74.)

(1) Il visita Munich, Berlin, Vienne, Varsovie, Madrid, plus tard Londres.

les idiomes, les richesses littéraires et les découvertes scientifiques de nos voisins. C'est ainsi qu'il acquit l'usage de presque toutes les langues de l'Europe, une foule de connaissances historiques, critiques et philosophiques » (1).

Le célèbre Hufeland, conseiller intime et médecin du Roi de Prusse, directeur du Collège médico-chirurgical de Berlin, ayant publié des *Observations sur les fièvres nerveuses* et principalement sur l'épidémie de typhus qui ravagea le Brandebourg et les troupes prussiennes pendant l'hiver de 1806-07, Vaidy jugea utile d'en donner une traduction, où les Français, si éprouvés, eux aussi, pourraient recueillir d'utiles préceptes. Son ouvrage, enrichi de remarques et de notes, sortit en 1807 des presses de Louis Quien, à Berlin. Vaidy le dédia à son premier maître, « Ch. P. A. Boucher, maître en chirurgie, membre correspondant de la Société de médecine de Paris et de la Société libre des Belles-Lettres et Arts du Mans ». Et, n'oubliant point qu'il était correspondant de cette dernière, il en adressa de Berlin, le 31 octobre 1807, un exemplaire à ses collègues mançais (2).

Le 21 juin 1810, Vaidy passait à l'armée de la Péninsule, dont il partagea les périls en Espagne et en Portugal, dangers insuffisamment compensés par la gratitude des *señoritas* de Salamanque ou de Burgos qui sollicitaient ses soins. Promu médecin principal le 25 août 1813, il fut alors affecté à l'armée de Bavière, puis aux débris de la Grande Armée jusqu'au 1^{er} juin 1814. Lorsqu'il rentra en France, les Bourbons avaient planté le drapeau blanc sur les ruines de l'Empire et Vaidy se vit, en la dix-neuvième année du règne de S. M. Louis XVIII, licencié et mis en demi-solde.

(1) Savardan, *loc. cit.*, p. 120.

(2) L. a. s., de Berlin, 31 octobre 1807 (Arch. de la Soc. d'agric. se. et arts de la Sarthe, dossier Vaidy.) — Mallet fut chargé du rapport (Analyse des travaux de la Soc. Royale des arts. Le Mans 1820, p. 228-232).

Le 18 novembre 1814, une heureuse compensation lui valut le poste de médecin-adjoint à l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce. Le 30 décembre 1814, une ordonnance royale érigeait cet établissement en hôpital d'instruction, et, le 8 janvier 1815, Vaidy en devenait premier médecin adjoint aux professeurs (1). Les événements de 1815 entravèrent d'ailleurs l'organisation des cours, qui ne fut arrêtée que par le règlement du 17 avril 1816. Vaidy fut chargé d'enseigner la clinique interne et l'hygiène.

Broussais remplissait alors le Val-de-Grâce de l'éclat de ses diatribes et du rayonnement de ses doctrines : promu professeur en 1816, il lança cette année même son fameux *Examen de la doctrine médicale généralement adoptée*, qui, dénonçant les méfaits de l'ontologie et les ravages de la thérapeutique classique, proclamait à la face du monde les dogmes de la doctrine physiologique, ameutait les étudiants contre la vieille Faculté rétrograde et désertée et vouait à un opprobre éternel ses doctrines surannées.

Le laborieux et modeste Vaidy avait peu de goût pour ces retentissantes polémiques. Tout entier à son service, il se tint volontiers dans l'ombre, vite éclipsé par la gloire de son collègue, dont il ne se montrait ni jaloux ni offusqué. Et il se consacra désormais à la triple tâche qui devait absorber le reste de sa carrière : les travaux d'érudition, l'enseignement médical et la thérapeutique.

II

Dès le mois de juin 1814, Vaidy était entré dans la Rédaction du *Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, organe de la Société de Médecine de Paris, alors dirigé par Sédillot. Ses qualités de poly-

(1) Voici quelle était en juillet 1816 la composition du Corps enseignant au Val-de-Grâce :

Premiers professeurs : le B^m des Genettes, Barbier, Lodibert.

Deuxièmes professeurs : Broussais, Duvivier, Aubry.

Adjoints : Vaidy, Pierre, Fleury, Devergie, Bertrand.

(Comm. de M. le D^r Bonnette.)

glotte, très au courant du mouvement médical européen, lui permirent de se consacrer plus particulièrement à l'analyse des travaux étrangers. Il fit preuve, en cette tâche, d'une critique judicieuse et avertie; aussi, Sédillot, débordé, l'appela-t-il, au mois de janvier 1818, à partager les fonctions de rédacteur en chef. L'année suivante, Sédillot prit sa retraite et la feuille passa sous l'autorité directe de la Société de Médecine, qui en assumait désormais la publication. Vaidy, alors honoré de la vice-présidence de cette Compagnie, continua d'apporter au journal une collaboration qui n'était point exclusive.

En ce temps-là, un essaim de travailleurs, voués au labeur du grand *Dictionnaire des sciences médicales* de Panckoucke, y consignaient la somme des connaissances de leur époque; c'est en 1817, après la mort de Chaumeton, que Vaidy fut enrôlé dans cette docte phalange, où brillaient Chaussier, Marc, Breschet, Pinel, Landré-Beauvais etc. Un railleur, qui avait des lettres, s'amusa à décocher des surnoms latins à tout l'aréopage: Chaussier était *Pontifex*; Adelon, *Secundus*; Virey, *Philosophus*; Breschet, *Omnisciens*; Bérard, *Metaphysicus*; Chaumeton, *Perdoctus*; Gardien, *Vir unius libri*; Renaudin, *Nasutus*, et Vaidy *Luculentus* (1). Notre homme apporta donc à cette entreprise les fruits de son immense érudition. Il faut signaler particulièrement les consciencieux relevés bibliographiques dont, avec le plus louable désintéressement, il ne craignit point de se dessaisir au profit d'articles signés d'autres noms que le sien; besogne utile autant que sans gloire et qui étend sa collaboration à la plus grande partie de cet ouvrage. Il y traita en outre, pour son propre compte, une foule de sujets de pathologie, d'hygiène, de matière médicale, et non sans mérite. Son article sur la *Fièvre*, écrit en collaboration avec Fournier, et

(1) Analyse du T. XIV du *Dict. des sc. méd.*, signée R. C. — *Jnal gén. de médecine*. T. LIV, 1815, p. 323.

les pages qu'il consacra à l'*Hygiène militaire*, eurent les honneurs d'une traduction allemande. Dans ces dernières, surtout, dépouillant le bibliographe, il sut tirer de sa longue pratique une exposition très personnelle et très claire des exigences de la médecine aux armées.

J'ai puisé, disait-il, la plupart des matériaux de cet ouvrage dans mes souvenirs. C'est pendant vingt-trois années de service dans la première armée de l'Europe que j'ai étudié la science de la guerre ; c'est à cette illustre armée que je fais hommage du fruit de mes veilles. Puisse mon travail être de quelque utilité aux anciens guerriers dont j'ai longtemps partagé les fatigues, et aux jeunes soldats qu'une noble émulation conduit sur leurs traces ! Puisse-je consacrer ma vie tout entière à ces hommes généreux, l'honneur et l'espérance de notre patrie !

III

Le 8 mars 1819, Vaidy était nommé médecin en chef, premier professeur à l'Hôpital militaire d'instruction de Lille. Il abandonna donc à Esquirol la vice-présidence de la Société de Médecine de Paris, échangea son titre de membre résident contre celui de correspondant national de cette Compagnie et, disant adieu au Val-de-Grâce, alla continuer dans le Nord, avec le même zèle, ses fonctions didactiques.

Vaidy avait, en matière de pédagogie médicale, des idées très arrêtées. Sa forte culture classique, la fréquentation qu'il avait faite des hôpitaux et cliniques de Berlin, de Vienne, de Londres, où l'usage courant du latin s'était conservé, le haut idéal qu'il apportait dans sa profession, l'insuffisance de la moralité et « l'épouvantable ignorance » qu'il déplorait chez nombre d'officiers de santé, tout cela le rendait fort intransigeant sur les aptitudes qu'il convenait d'exiger des aspirants à la médecine.

Jamais, écrivait-il, un homme dépourvu de connaissances premières ne sera capable de remplir cette haute destination. Celui qui n'a point cultivé de bonne heure ses facultés intellectuelles doit se borner à des travaux mécaniques (1).

(1) *Plan d'études médicales*, p. 11.

Il faut, continuait-il, que le futur médecin « offre une garantie de toute son aptitude aux travaux de l'esprit, et cette garantie se trouve essentiellement dans les succès avec lequel il a étudié les belles-lettres (1). » C'est pourquoi il souhaitait que les Facultés, repoussant une « tourbe de Docteurs illettrés », n'ouvrissent leurs portes qu'aux étudiants pourvus du double baccalauréat, ès-lettres et ès-sciences ; il déplorait, en 1815, la diminution progressive des thèses latines (2), et demandait en 1818, pour « l'avantage des malades et l'honneur de l'art », qu'on abandonnât « l'usage antilitéraire », vulgarisé par les officiers de santé et les médecins militaires, de rédiger les ordonnances en français, pour revenir à la langue cicéronienne utilisée dans le reste de l'Europe (3). Sa sollicitude philologique s'étendait même jusqu'aux racines grecques, et le vocabulaire médical en garde la trace : c'est à Vaidy qu'on doit les termes, encore en usage, de *nécroscopie* et de *nécropsie*.

En ce qui regarde les études médicales proprement dites, Vaidy se montrait également imbu de judicieux principes et ne manquait point de signaler et de déplorer de nombreuses lacunes dans les programmes alors en vigueur. Dans le *Plan* méthodique qu'il préconise à l'usage des futurs médecins, chirurgiens et officiers de santé, il entend que, dès le premier jour, l'instruction soit pratique et clinique : « L'art de guérir s'apprend essentiellement par la pratique, écrivait-il... Toute la véritable médecine est dans les hôpitaux » (4).

(1) *Ibid.* p. 9.

(2) « Les docteurs latins sont encore plus rares que les docteurs en chirurgie, puisque, sur les 112 thèses de 1814, une seule est écrite dans la langue que toute l'Europe regarde encore comme la langue médicale. Ne devait-on pas, pour l'honneur national, exiger que les candidats en médecine écrivent et défendent les thèses en latin comme cela se pratiquait en France avant la Révolution, comme cela se pratique dans tous les pays civilisés ? » — (Vaidy, in *Journal général de méd., de chir. et de pharm.*, t. LII, janvier 1815, p. 339-340).

(3) *Journal gén. de médecine*, janvier 1818.

(4) Vaidy, Art. *Méthodologie médicale* du *Dict. des sciences médicales* de Panckoucke. T. XXXIII, p. 235 et 241.

A l'exemple du Professeur Hildenbrand, dont il avait suivi la clinique à Vienne, il voulait que des élèves choisis prissent les observations au lit du malade, sous la direction du maître, et proposassent le traitement ; car il avait remarqué que les « jeunes médecins français... ne savent point formuler. » (1). Ne pouvant discourir en latin, usage tombé en désuétude, il faisait inscrire au chevet des patients, sur une planchette, des signes diagnostiques et pronostiques de convention. Les cas importants faisaient l'objet d'une dissertation plus étendue à la salle des conférences ou à l'amphithéâtre au cours de l'autopsie. L'élève devait faire le soir une contre-visite, et le cas échéant, discourir sur les maladies qu'il était chargé de suivre.

Le *Plan* de Vaidy accorde une large part aux études spéciales, trop négligées par la Faculté : un semestre à la cypridologie, un semestre à la pédiatrie, un semestre à la gynécologie et à l'obstétrique, pour laquelle il n'existait aucun enseignement pratique officiel. Aussi réclame-t-il instamment la création d'une clinique d'accouchements, en s'attachant à réfuter les objections qu'elle soulevait alors en haut lieu touchant « la communication de jeunes gens avec des femmes malades et avec des élèves accoucheuses » (2). Il n'omet point enfin, pour complément d'idées générales, de conseiller une rapide initiation à la clinique vétérinaire et à la nosologie comparée.

Le *Plan* de Vaidy était surtout destiné, dans sa pensée, à épargner aux élèves, perdus dans le fatras scientifique, les incertitudes et les fausses routes des débuts, à proposer à leurs travaux un ordre logique dans le choix des cours et des livres, à remplacer enfin le cours de méthodologie institué dans plusieurs Uni-

(1) *Lettre à M. le Docteur N. sur l'enseignement clinique, Jnal complémentaire, 1818, p. 281.*

(2) *Plan d'études, p. 89.* — Voy. sur l'enseignement privé de l'obstétrique à cette époque P. Delaunay, *La Maternité de Paris. Paris, 1909, in-8°, chap. XIII.*

versités allemandes, et absent des nôtres, où l'on enseignait aux débutants la façon la plus fructueuse de procéder à leurs études et l'art de la documentation. Aussi termine-t-il son opuscule par une bibliographie systématique à l'usage des aspirants.

Il y a, dans l'énumération que donne l'auteur, à prendre et à laisser, et sa bibliothèque est loin de ne renfermer, comme il le prétend, que des « ouvrages élémentaires ». Sans doute, il en raye délibérément les auteurs anciens ; s'il conseille ou tolère la lecture d'Hippocrate, de Galien, d'Arétée, de Celse, c'est en fin d'études, comme un complément d'instruction générale réservé aux esprits mûris, aptes à discerner les vérités éternelles des « explications oiseuses » et des « subtilités scolastiques ». De la part d'un médecin humaniste, et dans un temps où l'Hippocratisme, à la veille d'un nouvel essor, gardait encore de nombreux fidèles, cette excommunication peut étonner. C'est que Vaidy ne demandait à l'antiquité qu'un mode de culture intellectuelle et non point une doctrine. Trop indépendant pour s'asservir à une autre autorité que celle de l'expérience et des faits, il professait que le médecin doit prendre « l'engagement, avec le législateur du Parnasse, de ne jamais jurer sur la parole du Maître » (1), ce maître fût-il l'Homme de Cos. Et s'il se rangeait, sans hésiter, au parti des modernes, c'était pour garder vis-à-vis d'eux la même liberté de critique. Je ne dis point que cette critique ait toujours été juste. On est toujours, plus ou moins, trahi par ses préférences. Entraîné par ses goûts de latiniste et de polyglotte, Vaidy a fait, dans cette littérature contemporaine, une part excessive aux ouvrages en langue latine ou allemande, évidemment inaccessibles à la majorité des étudiants d'alors. Qu'il leur conseille la *Physiologie* si classique de Richerand, les ouvrages de Bichat, les tableaux synoptiques de Chaussier, les œuvres anatomo-

(1) *Plan d'études*, p. 33.

miques de Boyer, de Cloquet, de Maygrier, la médecine légale de Fodéré, la chirurgie de Desault, de Boyer, de Roux, de Percy, les *Bandages et appareils* de Thillaye, la médecine opératoire de Sabatier, les *Accouchements* de Baudelocque, Capuron ou Gardien, les livres de Broussais et de Corvisart, rien de mieux. Mais, lorsqu'il préconise, pour les éléments de l'anatomie pathologique, le *de Sedibus et causis morborum* de Morgagni, pour la méthodologie, Reuss, Conringius, Schraud, Platner, Haller; pour la pratique et la pathologie médicales, les *Commentarii* d'Heberden, Stahl, Stoll, Franck, Curtius Sprengel; pour la thérapeutique, les *Institutiones pharmacologiæ* d'Hildenbrand et l'antique Gaubius et *die Apothekerschule* de Trommsdorf, il faut bien convenir que son érudition fait tort à son jugement; et ses disciples, accablés sous la littérature étrangère, et surtout la lourde science germanique, n'en auraient pas, assurément, tiré le même profit que leur maître.

Notez, qu'à côté de cela, il a omis ou rayé des ouvrages non moins dignes de citation, comme les *Aphorismes* de Boerhaave et la *Médecine pratique* de Cullen; et que ni le nom de Pinel ni celui de Sauvages ne tombent une seule fois sous sa plume: nous verrons bientôt pourquoi.

Dans la conclusion des études médicales, Vaidy n'exigeait pas moins de sévérité que dans leur abord.

S'il admet, à la rigueur, et par nécessité, une classe de « médecins subalternes », ou *licenciés*, surtout destinés aux campagnes, il proteste contre la fâcheuse latitude laissée aux officiers de santé « d'étudier et de se faire recevoir loin des Facultés ». Il veut qu'on n'admette à se présenter devant les jurys médicaux que les candidats ayant étudié dans une ville officiellement pourvue d'un enseignement anatomo-clinique (Facultés ou Écoles secondaires de médecine); et déplorant que la loi de ventôse an XI ait « imprudemment placé MM. les professeurs et les membres des jurys entre leur intérêt et leur devoir », il demande que l'indépendance des examinateurs soit assurée par

la suppression de toute allocation sur le produit des réceptions.

Il souhaitait enfin que les médecins des hôpitaux et établissements publics fussent nommés au concours, sur épreuves orales, écrites et cliniques, par un jury spécial, et d'après une gradation savante dont il échelonnait les termes suivant l'importance des lieux (1).

IV

En fait de médecine, Vaidy se montre vitaliste à la façon de Bichat ; il considère la vie comme une force spéciale, capable « de résister jusqu'à un certain point aux forces physiques et chimiques et de modifier toujours leur action. » (2). D'ailleurs, en matière doctrinale, il s'en tient là : de Pinel, pas un mot ; le nom de ce législateur de la médecine ne figure pas une seule fois sur la liste des ouvrages élémentaires que Vaidy préconise dans son *Plan d'études*. Et, s'il y fait allusion par hasard, sans le nommer, c'est pour railler « les préjugés des étiologistes et des classificateurs » (3). Les théories l'intéressent peu ; la pratique seule captive son attention et sollicite ses expériences ; c'est un positiviste empirique (4).

Au point de vue thérapeutique, Vaidy apparaît encore nettement imbu de l'esprit de l'École anatomo-pathologique : Broussais et lui avaient tous deux entrepris, au Val-de-Grâce, « de refaire toutes leurs études d'anatomie et surtout de compléter les études d'anatomie pathologique qui avaient servi de base à l'immortel *Traité des phlegmasies* (5). » Avec quelle tendance, on le devine :

(1) *Considérations sur les moyens d'avoir de bons médecins dans les départements, même sous l'empire de la loi du 19 ventôse an XI*. Mns. de 3^{es}, non paginés, Arch. de la Soc. d'agr. Sc. et arts de la Sarthe — Comm. à cette Société le 28 novembre 1822 — et *Recueil des travaux de la Soc. des Sciences de Lille*, 1820.

(2) *Plan d'études*, p. 84.

(3) *Ibid.*, p. 57.

(4) « L'empirie, dit-il, est le seul chemin qui puisse conduire à la vérité en médecine comme dans toutes les sciences (*Ibid.*, p. 57.) Le médecin doit faire de son esprit une « table rase » (p. 56).

(5) Savardan, *Dernier examen de conscience d'un médecin*. Paris s. d. (1849), in-12, p. 8.

l'horreur de l'Ontologie, le souci de localiser les lésions, La phlegmasie, voilà l'ennemi : « Toutes les névralgies, écrit Vaidy, paraissent reconnaître pour cause prochaine l'inflammation du tissu nerveux... » (1) « Il me paraît indubitable que, sur dix cas de douleur fixe dans la poitrine ou l'abdomen, il y en a neuf qui dépendent d'une phlegmasie chronique » (2). Et Vaidy ne se tient pas de joie le jour où un cas d'aortite lui permet de démontrer ce fait, alors contesté ou peu connu, que les artères sont susceptibles d'inflammation, et d'espérer que de nouvelles recherches en prouveront la fréquence (3). Aussi apporte-t-il à pourchasser l'inflammation par les révulsifs, à décongestionner les tissus par les émissions sanguines, une ingéniosité de tortionnaire. La saignée, les ventouses simples ou scarifiées, les sangsues, les sétons, les cautères, les moxas, les vésicatoires, font la base de ses prescriptions. Il se flatte d'avoir inauguré, pour la production des cautères, le procédé de l'ammoniaque liquide, et découvert, pour les moxas, l'utilisation du coton filé. Il parsème l'abdomen de ventouses scarifiées dans les inflammations gastro-intestinales ; il inflige, à trois reprises, trente sangsues à son éditeur Panckoucke, atteint de névralgies ; trente sangsues encore à un artiste qui accuse des vents dans le côté gauche. Il raille les timorés qui s'en tiennent à une douzaine d'hirudinéés : « C'est cette timidité dans l'emploi d'un des moyens les plus puissants de la thérapeutique qui le décrédite ou du moins qui empêche d'en obtenir de bons effets. » (4). Il exige 30, 40, 50 annélides par séance ; il s'étonne de n'obtenir pour résultat, dans un cas de bronchite aiguë fébrile soumis à la succion de trente bouches voraces, qu'une syncope après vingt-

(1) *De l'efficacité des saignées locales*. Jnal complémentaire, 1819, p. 140.

(2) *Obs. sur des névralgies*. Jnal complémentaire, 1820.

(3) Lettre au Rédacteur du *Jnal complémentaire*, 1819, p. 181.

(4) *De l'efficacité des saignées locales*. Jnal complémentaire, 1819, p. 137.

quatre heures d'écoulement sanguin ; et, sa foi n'en étant point ébranlée, il étend aux surfaces muqueuses les zones d'application des sangsues : à la pituitaire, aux gencives, aux paupières pour le coryza, les fluxions dentaires et les conjonctivites.

On ne s'étonnera point que les outrances de la Méthode physiologique aient pu entretenir en 1830 dans la ville de Lille six marchands de sangsues (1), sans compter les pharmaciens, et que Vaidy se reprochât comme un péché de jeunesse d'avoir jadis traité « toutes les maladies inflammatoires par la méthode expectante » : « J'osais à peine, confesse-t-il, prescrire une saignée dans les premiers jours des phlegmasies les plus violentes. Je regardais le typhus comme une affection essentiellement adynamique et je me gardais bien de le combattre par des émissions sanguines. » (2) Il partage les répugnances de Broussais à l'égard des stimulants et blâme « cet abus des préparations de camomille, de gingembre, d'anis, de badiane et d'une foule de drogues dites carminatives qui en prolongeant l'état inflammatoire chronique occasionnent des altérations des tissus et, par suite, des hydropisies et enfin la mort ! » (3)

Cependant, Vaidy n'était pas un disciple complètement soumis aux doctrines du Val-de-Grâce. Il ne dédaignait point la Pharmacologie et il y apportait des préoccupations expérimentales : « Il avait entrepris, dit Savardan (4), de refaire la matière médicale, la Pharmacologie, mais de la refaire sur des bases certaines en étudiant chaque substance et en constatant ses effets dans toutes les circonstances possibles, d'abord isolément, puis associée à d'autres, deux par deux, trois par trois, etc. » Ainsi appliqua-t-il avec succès, à

(1) *Almanach du commerce, des arts et métiers de la ville de Lille pour l'an 1830*, p. 168.

(2) *Préjugés des médecins*, Soc. des Sciences de Lille, 1820, p. 328.

(3) *De l'efficacité des saignées locales...* Jnal complémentaire, 1819, p. 140.

(4) Savardan, *Dernier examen de conscience*, p. 9-10.

la cure de la gale (1), le camphre — ou mieux l'huile camphrée, — topique efficace, mais qui fut éclipsé par la méthode, plus économique, d'Helmerich. Il s'attacha encore à éprouver, en thérapeutique interne, les propriétés du nitrate d'argent, du sulfate de cuivre ammoniacal, de l'extrait de laitue vireuse, de stramoine, de semences de jusquiame, celles de la digitale, de la valériane, du quinquina. Il purgeait et donnait l'émétique, cas d'excommunication majeure aux yeux de l'École physiologique, et versa même un moment dans le contro-stimulisme ! Il publia en 1823 le cas d'une bronchite fébrile traitée sans succès par une saignée du bras, suivie de deux éméto-cathartiques, puis d'une application de sangsues jusqu'à la syncope, et qui céda au dix-huitième jour, moyennant quinze selles et quatre vomissements provoqués par le tartre stibié (2). Cette observation scandalisa la Rédaction du *Journal complémentaire*, qui infligea à l'expérimentateur, émule de M. Purgon, une semonce bien sentie :

Pour peu qu'éloignant de son souvenir les miracles du contro-stimulisme M. Vaidy réfléchisse à cette cure, il reconnaîtra indubitablement qu'il n'a fait que substituer une inflammation de l'estomac et des intestins à une inflammation des bronches et que le remède, cette fois, a été plus pénible que le mal... Il est à désirer que les jeunes étudiants en médecine en présence desquels on fait ces expériences ne soient pas tentés d'imiter ce que sans doute ils appellent poliment la hardiesse du professeur (3).

M. Vaidy, collaborateur du *Journal complémentaire*, s'abstint désormais d'y envoyer sa prose. Il semble, d'ailleurs, que l'âge l'ait assagi, et l'on devine dans un de ses articles ultérieurs sur les *Préjugés des médecins* une sorte de *meâ-culpâ* de sa fougue purgative et

(1) Voy. Fournier, art. *Gale* du Dictionnaire des Sciences médicales, t. XVII, 1816, p. 220-221.

(2) *Journal complémentaire*, 1823, p. 203.

(3) *Ibid.*, p. 206.

sanguinaire (1). Mais il demeura fidèle à son grand projet de revision de la Pharmacologie. « Il savait que la vie d'un seul homme était loin d'y pouvoir suffire. Il répétait souvent qu'une vaste Association pourrait seule l'accomplir. Et pourtant il y travailla sans relâche, avec un courage, une prudence et un tact admirables jusqu'à la fin de sa vie. Les matériaux qu'il a laissés sur cette branche essentielle de la médecine étaient considérables autant que précieux. » (2) Mais le temps lui manqua pour les utiliser.

V

Vaidy était à peine arrivé dans le Nord que la Société royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille s'empressait de l'inscrire au nombre de ses membres résidents (3) et l'appelait presque aussitôt à l'honneur de présider ses débats. C'est en cette qualité qu'il fut chargé de la représenter à l'inauguration du Musée d'Histoire naturelle de Lille et de prononcer un discours où, en considération du « beau sexe » réuni dans la salle, il tâcha de montrer quelque galanterie (4). La Société d'émulation de Cambrai lui décerna à son tour le titre de correspondant. Enfin, l'Académie de Médecine fit à sa longue carrière l'hommage d'une place d'associé résident. Le récipiendaire se montra sensible à cet honneur et remercia ses nouveaux collègues en ces termes :

Lille, 27 décembre 1824.

Messieurs,

L'honneur d'appartenir à l'Académie Royale de médecine était depuis la fondation de cette illustre Compagnie l'objet

(1) « J'ai vu de jeunes médecins... appliquant sans discernement les vues pratiques d'un professeur qui a acquis une juste célébrité Broussais] [trouver] dans toutes les affections des phlegmasies et dans toutes les phlegmasies une indication à l'application réitérée des sangsues. Les médecins italiens élevés dans la doctrine du *contro-stimulus* n'ont pas été plus réservés. » — (*Préjugés des médecins*, Soc. des Sciences de Lille, 1820, p. 328.)

(2) Savardan, *Dernier examen*, p. 40.

(3) Le 3 décembre 1819. (C^{on} de M. E. Leclair, de Lille.)

(4) 26 août 1822. — Vaidy présida la Société des sciences en 1820 (avec Lafuite), 1821 et 1822 (avec Sachon), 1824, 1825 et 1829.

de ma constante ambition. Cette faveur insigne que vous daignez m'accorder fait ma gloire et comble mes vœux. Elle est la récompense la plus précieuse que je pusse recevoir des efforts que j'ai toujours faits pour mériter l'estime des médecins dignes de ce beau titre. Je remplis un devoir bien doux à mon cœur en vous exprimant, Messieurs, ma vive gratitude. Pour m'associer à vos travaux, Messieurs, autant qu'il est en moi, je continuerai, comme j'ai tâché de le faire jusqu'ici, de mettre en pratique et d'enseigner les saines doctrines médicales, fondées sur la physiologie et sur les observations cliniques. Je suis avec respect. Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

VAIDY, méd. en chef, premier professeur
à l'Hôp^l mil^l d'Instruction de Lille (1).

Le nouvel académicien continua avec plus d'ardeur que jamais ses débauches d'érudition. Une des petites biographies satiriques qu'on se passait alors sous le manteau, dans les couloirs de la Faculté, l'accusait de « se [livrer] à l'étude de la médecine avec tant d'ardeur que, pour suivre plus librement son penchant, il éloigna de lui son épouse et sa charmante demoiselle, lesquelles ne laissaient pas que de lui ravir une certaine portion d'un temps qu'il veut uniquement consacrer à la perfection de l'art. » (2)

Un arrêté préfectoral du 25 juin 1828 ayant constitué un Conseil central de salubrité du département du Nord, Vaidy y fut appelé par décision du 11 août 1828. Nommé deux fois en 1828 et trois fois en 1829 aux fonctions de rapporteur, il y consacra toute l'activité que lui permettait une santé défaillante et proposa plus particulièrement la création d'un asile pour le traitement des syphilitiques indigents et quelques améliorations dans l'examen sanitaire des prostituées.

Tant de travaux, tant de campagnes, une excessive ardeur pour l'étude avaient prématurément altéré la

(1) Bibl. de l'Acad. de Méd., Mss., 39, f° 100.

(2) *Biographie des médecins français vivants et des professeurs des Écoles*, par un de leurs confrères. Paris, 1826, in-18, p. 117-118.

constitution de Vaidy. Il avait éprouvé, antérieurement à 1813, les atteintes d'une phtisie commençante. Des hémoptysies répétées, aggravées, en 1829, par des troubles digestifs, se compliquèrent, vers le milieu de 1830, d'un rhumatisme musculaire qui le ravit à ses occupations et le tortura six mois durant. Il fut un instant soulagé, au dire de Chamberet, par un remède au moins imprévu. Les heureux événements de Juillet, « en faisant luire sur la France une nouvelle aurore de gloire et de liberté, parurent pendant un instant opérer une légère amélioration dans son état ; mais, bientôt, l'irritation qui était fixée dans les muscles du thorax et des bras et dans les cordons et filets nerveux qui aboutissent à ces organes s'étant insensiblement propagée jusqu'au centre de l'innervation, la vie a été atteinte dans sa source, et ce médecin laborieux et philanthrope a expiré au milieu d'horribles souffrances le 7 décembre 1830, à une heure du matin » (1).

Les marques d'estime de ses concitoyens, l'attachement de ses amis, l'affection de sa femme et de sa fille avaient adouci les souffrances de ses derniers jours. La croix d'officier de la Légion d'honneur brilla sur son cercueil et le Docteur Chamberet prononça son éloge.

Ainsi s'éteignit un des derniers représentants de ces médecins humanistes qui, dans le belliqueux tumulte de la Révolution et de l'Empire, perpétuaient la culture classique du XVIII^e siècle et en gardaient, au milieu des camps, un sentiment très élevé du devoir professionnel et le souci de maintenir l'éminente dignité de leur art. N'est-ce pas une figure originale que celle de ce guerrier lettré qui, dans Berlin conquis, utilisait les loisirs d'une paix éphémère à traduire Hufeland et arborait, entre deux campagnes, le titre de Membre de l'Académie celtique ? D'ailleurs, à côté

(1) Vaidy habitait alors 41, rue Saint-Pierre (État civil de Lille). Il avait épousé le 28 avril 1801 (8 floréal an IX), Adélaïde Marie Clotilde Lecointe, née à Paris le 17 août 1769. Sa veuve se retira à Versailles, 121, rue de la Paroisse ; une ordonnance royale du 21 mars 1832 lui accorda une pension de 600 francs.

des noms de Percy, de Desgenettes, de Sabatier, d'Heurteloup, Bégin n'a point omis d'inscrire celui de Vaidy (1). Et Castel a fait de lui un de ces éloges qu'on ne décerne, de leur vivant qu'à ceux-là seuls qui ont su les mériter : Vaidy « étranger à toutes les coteries, n'a jamais mis en balance le petit amour-propre des individus avec les grands intérêts de la science. Fidèle aux convenances de sa profession, il a laissé à l'ignorance et à la médiocrité les ressources odieuses du manège et de l'intrigue. Il n'a employé, pour être distingué dans la société, d'autres efforts que ceux de l'étude, d'autre mobile qu'une pratique éclairée et des écrits utiles » (2).

Vaidy, qui se laissa aller, sur le tard, à ces vagues considérations philosophico-morales où se complaisaient les hommes de sa génération, a écrit un jour ce passage où il me semble trouver quelque reflet de son caractère :

L'homme vertueux peut trouver dans sa conscience une notion suffisante des devoirs qu'il est appelé à remplir. Il n'attend aucune récompense. Il dédaigne la renommée et reçoit la gloire qui s'attache à son nom avec une sensibilité tempérée par la modestie. Il sait recevoir des injures et des châtimens en échange de ses bonnes œuvres. L'injustice des hommes ne le détourne point de la ligne du devoir. Sa résignation est alors un appel à la justice éternelle, dernier refuge de la vertu outragée. Si l'homme vertueux voit ses travaux méconnus et ses sacrifices payés d'ingratitude, il sait se contenter de sa propre estime et il subit sans murmurer l'iniquité des hommes pour lesquels il s'est dévoué, pour lesquels il est prêt à se dévouer encore. » (3).

(1) L. J. Bégin. *Etudes sur le service de santé militaire en France*. Paris, Baillière, 1849, 1^{re} partie, p. 200.

(2) Castel, Analyse du *Plan d'études médicales de Vaidy*, in *Jnal général de médecine*. T. LXI, Juillet, 1817, p. 430.

(3) *Morale. Fragmens d'études sur l'homme*. Soc. des Sciences de Lille, 1827-1828, p. 663.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DU D^r VAIDY

De usu et abusu renæ sectionis, Tentamen medicum inaugurale Quod, pro doctoratu medicinæ adipiscendo, præside præclaro viro Petit-Radel, in Scholâ speciali Medicinæ Parisiensi. Die 26 Vendemiarii, XII^m Reip. Gall. publicè tueri conabitur Auctor J. V. F. Vaidy (Flexiensis) Quondam ejusdem scholæ alumnus [Paris]. Impr. des Annales des Arts, s. d., 12 p., in-4^e.

Observations sur les fièvres nerveuses par Chr. Will. Hufeland... traduites de l'allemand et augmentées de notes par J. V. F. Vaidy (de La Flèche), médecin de la Grande Armée, membre correspondant de l'Académie celtique de Paris et de la Société libre des Belles Lettres et Arts du Mans. Berlin, Impr. L. Quien, 1807, IV-58 pp. in-8^e.

Plan d'études médicales à l'usage des aspirans aux grades de docteur en médecine, de docteur en chirurgie et d'officier de santé, contenant : 1^o un tableau des cours préparatoires et de ceux qui constituent l'enseignement médico-chirurgical, distribués dans l'ordre suivant lequel ils doivent se succéder ; 2^o un tableau des mêmes cours distribués dans l'ordre de leur importance relative, précédé d'une indication des qualités intellectuelles et morales nécessaires à l'homme qui veut exercer dignement l'art de guérir, par J. V. F. Vaidy, médecin. Paris, Panckoucke, etc. 1816, 96 p. in-8^e.

Vaidy a également publié :

Dans le **Dictionnaire des sciences médicales** de Panckoucke (Paris, 1812-22, 60 vol. in-8^e).

(Les articles de plus grande importance sont marqués d'un astérisque).

T. X (1814). Art. *Dysenterie** (avec Fournier).

T. XI (1815). Art. *Elaterium, Elemi, Elæosaccharum*.

T. XII (1815). Art. *Epigénèse, Epigennème, Epiginomène, Epiphénomène*.

T. XIII (1815). Art. *Epuisement, Eréthisme, Eructation, Escarpolette, Eternuement, Etique, Etourdissement, Evanouissement*.

T. XIV (1815). Art. *Expiration, Exploration, Exténuation, Extinction, Extrait, Fach, Fascicule, Fégarite*.

T. XV (1816). Art. *Fièvre** (avec Fournier), *Filtration, Filtre*.

T. XVI (1816). Art. *Foie de soufre*.

T. XVIII (1817). Art. *Gesta, Gin-Seng, Giroflor, Glace**, *Gluten, Glutineux*.

T. XIX (1817). Art. *Gonocèle, Goudron, Goût (altérations du), Goutte, Graine de Paradis, Graphite, Gratiolle, Gravedo, Gremil, Grenadier, Grenouille, Gruau, Guêpe, Guinauwe, Gynanthrope, Gypse, Gypsophile*.

T. XX (1817). Art. *Habillement, Hale, Haut-mal, Helminthagogue, Helminthes*.

T. XXI (1817). Art. *Hépar, Hépatique, Hièble, Hiera-picra, Hirondelle*.

T. XXII (1818). Art. *Hydreleon, Hydrogale, Hydrogène, Hydrogénèse, Hydropote*.

T. XXIII (1818). Art. *Hygiène militaire**, *Hyperzoodynamie, Hypnotique, Hyppocras*.

T. XXXIII (1819). Art. *Métabolologie, Métaschématisme, Méthodologie médicale**, *Miel*.

T. XLV (1820). Art. *Préjugés des médecins**.

En outre, Vaidy a rédigé depuis le T. X (1814) jusqu'au T. LVIII (1822) la partie bibliographique, souvent très importante, d'une foule d'articles rédigés par d'autres collaborateurs.

Vaidy figure également au nombre des rédacteurs du *Dictionnaire abrégé des sciences médicales* par une partie des collaborateurs. Paris, Panckoucke, 1821-26, 15 vol. in-8°.

Dans le *Journal complémentaire du Dictionnaire des sciences médicales* (Paris, Panckoucke).

Lettre à M. le Docteur N. sur l'enseignement clinique. T. II, 1818, p. 279-284.

De l'efficacité des saignées locales dans beaucoup de cas divers où la douleur était un symptôme prédominant. T. III, 1819, p. 135-142.

Lettre au Rédacteur général sur un cas d'inflammation de la « membrane interne de l'artère aorte. » T. IV, 1819, p. 179-181.

Deux observations de dartres réputées vénériennes guéries par un traitement local, suivies de quelques réflexions sur les prétendues dartres vénériennes, *Ibid.*, p. 235-237.

Observations sur les bons effets du moxa dans le traitement des inflammations chroniques des organes de la respiration. T. VI, 1820, p. 9-16.

Observation d'une pneumonie chronique guérie par un exutoire appliqué sur la poitrine suivie de quelques réflexions sur

l'emploi de l'ammoniaque comme moyen propre à établir des exutoires. T. VII, 1820, p. 159-161.

Observations sur des névralgies guéries par différents moyens recueillies par J. V. F. Vardy, T. VIII, 1820, p. 180-184.

Quelques observations recueillies à la clinique de l'Hôpital militaire d'instruction de Lille. T. XI, 1821, p. 175-179.

Efficacité du tartre stibié administré à grande dose dans le traitement des inflammations de poitrine. T. XV, 1823, p. 203-205.

Dans le **Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie.**

Fragment historique sur le croup. T. LI, septembre 1814, p. 270-272.

Dialogue entre un médecin et un militaire malade traduit en allemand et en anglais, et suivi d'un vocabulaire interprété dans les mêmes langues à l'usage des médecins français chargés de soigner des soldats étrangers. T. LIII, mai 1815, p. 280-297.

Bibliographie médicale de l'Allemagne pendant l'année 1812. T. LVII, 3^e trim. 1816, p. 305-340.

Mémoire sur cette question : Doit-on écrire les formules médicales en latin ou en langue vulgaire? T. LXII (2^e S., T. I.) Janvier 1818, p. 187-192.

Faits constatant l'efficacité du moxa dans le traitement des phlegmasies chroniques des organes de la respiration. 2^e S., T. XI (LXXII) Juillet 1820, p. 53-68.

Et très nombreuses analyses bibliographiques et critiques depuis le T. L (mai-juin 1814) jusqu'au T. LXV inclus (novembre 1818).

Dans les **Bulletins de la Faculté de médecine de Paris et de la Société établie dans son sein :**

Faits constatant l'efficacité du moxa dans le traitement des phlegmasies chroniques des organes de la respiration. T. VII, 1820-21. Paris, 1820, in-8°, p. 148-159) — (Reproduit dans le *Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie.* T. LXXII, juillet 1820, p. 53-68).

Dans le **Recueil de Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires.**

Tableau de la clinique médicale de l'Hôpital militaire d'instruction de Lille pendant le premier semestre de 1820. T. VIII.

Paris, 1820, p. 117-139. (Analysé dans le *Jnal général de Méd., de chir. et de pharm.* de janvier 1821, T. LXXIV, p. 366-369.)

Tableau de la clinique... pendant le deuxième semestre de 1820. T. XII. Paris 1822, p. 134-162.

Exposé de la clinique médicale de l'Hôpital militaire d'instruction de Lille pendant l'année 1821. T. XIII. Paris, 1823, p. 271-301.

Dans les **Mémoires de l'Académie celtique.**

Extrait d'une lettre de M. Vaidy, médecin, à M. Eloi Johanneau (T. V. Paris, Imp. Dubray, 1810, in-8°, p. 107-110.)

Dans le **Recueil des travaux de la Société d'amateurs des Sciences de l'agriculture et des arts à Lille**, et les **Mémoires de la Société royale des Sciences, de l'agriculture et des arts à Lille.**

Discours prononcé à l'inauguration du Cabinet d'histoire naturelle de la ville de Lille, au nom de la Société, le 26 août 1822 (*Recueil*, années 1819-1822, p. 132-134.)

Préjugés des médecins, 21 janvier 1820 (*Ibid.* p. 316-331.)

Considérations sur les moyens d'avoir de bons médecins dans les départemens, même sous l'empire de la loi du 19 ventôse an XI, 17 mars 1820 (*Ibid.* p. 332-340.)

Efficacité du tartre stibié administré à grande dose dans le traitement des inflammations du poumon. 21 mars 1823 (*Recueil*, années 1823-1824, p. 308-310.)

Notice biographique et littéraire sur Alexandre-Henri-Joseph Rousseau, Docteur en médecine, membre résidant de la Société d'amateurs des Sciences... de Lille (*Ibid.* p. 362-365.)

Observations concernant les bons effets des sangsues appliquées sur les surfaces muqueuses, palpébrale, buccale et nasale, 4 mars 1823. *Ibid.*, p. 512-517. — (Repr. avec une légère modification dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*. Voy. ci-dessous.)

Considérations sur les remèdes spécifiques (*Mémoires*, 1827-1828, p. 529-532.)

Morale. Fragmens d'études sur l'homme. *Ibid.*, p. 663-665.

Dans les **Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.**

Observations constatant les bons effets des sangsues appliquées sur les surfaces muqueuses palpébrale, buccale et nasale. T. X, 1825, p. 267-274. Cambrai, 1826, in-8°).

Dans le **Rapport du Conseil central de Salubrité du Département du Nord à M. le Préfet du Département** (Lille) (1830). Imp. Danel, in-8° [Bibl. munic. de Lille, C. 31].

Vaidy a pris part au *Rapport de la Commission chargée de l'examen de la question soumise par M. le Maire de Lille au Conseil central de salubrité publique, par MM. Brigandat, Vaidy et Fabre rapporteur : si la viande provenant de bêtes bovines reconnues atteintes d'affection tuberculeuse pourrait être nuisible à la santé des individus qui en mangeraient.* [13 mars 1829] p. 50-66.

Au *Rapport sur les améliorations dont est susceptible la maison des femmes en démence de Lille* (Lestiboudois rapporteur, 22 janv. 1829) (p. 67-89.)

Il y a publié : *Hygiène publique. Infection vénérienne* (28 novembre 1828, p. 107-108.)

OUVRAGES OFFERTS

Jules DRIVON. *Les anciens hôpitaux de Lyon...* [Fasc. 1-10]. Lyon, Association typographique, 1902-1910, in-8°. Extr. du *Lyon médical*.

Id. *Miscellanées médicales et historiques. Notes pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon.* [Séries 1-4]. Lyon, Association typographique, 1907-1910, in-8°. Extr. du *Lyon médical*.

Id. *Histoires de bourreaux.* Lyon, A. Rey, 1912. in-8°, 16 p. Extr. de la *Revue d'histoire de Lyon*, II (1912).

Pierre RAMBAUD. *L'Assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V. Tome I^{er}. I. L'Assistance au moyen âge. — II. La Dominicale. — III. La lutte contre la mendicité et le vagabondage.* Paris, H. Champion, 1912, in-8°, 663 p. et 1 pl. Extr. des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, V (1911).

E. BOISMOREAU. *La médecine populaire en Vendée. La fontaine aux sorciers et la fontaine aux loups à Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).* Paris, Honoré Champion, 1912, in-8°, 12 p. Bibliothèque historique de la *France médicale*, n° 40.

Paul DELAUNAY. *La Société de charité maternelle du Mans et ses origines.* Le Mans, imprimerie Monnoyer, 1911, in-8°, 27 p. Extr. du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, XLIII.

Séance du 11 Décembre 1912

Présidence de M. LE PILEUR

MM. BILANCIONI, DRIVON, GRANGÉE, GRÖN et KLEBS, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la Société.

— Candidatures :

M. le Dr Pierre BAZY, chirurgien de l'Hôpital Beaujon, rue de Constantine, 17, Paris, présenté par MM. Le Pileur et Wickersheimer.

M. BUCHET, directeur de la Pharmacie centrale de France, rue de Jouy, 7, Paris, présenté par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. le Dr Arnold CHAPLIN, York Gate, 3, Regents Park, Londres, présenté par M. Blanchard et Wickersheimer.

M. le Dr R. COULOMB, rue Vignon, 28, Paris, présenté par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. le Dr Jean CREMER, Médecin de l'assistance médicale indigène, présenté par MM. Roché et Wickersheimer.

M. Gaston DE FORCEVILLE, directeur du Hamman, publiciste, rue des Mathurins, 18, Paris, présenté par MM. Jennings et Wickersheimer.

M. le Dr J.-A. GUILLAUD, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, avenue Gambetta, 77, Saintes, présenté par MM. Dorveaux et Wickersheimer.

M. le Dr Henry Barton JACOBS, professeur à l'Université John Hopkins, 11, Mt. Vernon place, W., Baltimore, présenté par MM. Klebs et Wickersheimer.

M. le Dr Sir William OSLER, Regius professor of medicine, Norham Gardens, 13, Oxford, présenté par MM. Klebs et Wickersheimer.

— Correspondance :

1^o Lettre de M. SEMELAIGNE, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance ;

2^o Lettre de M. Charles VIDAL (de Castres), demandant la création d'une carte de membre de la Société (renvoi au Conseil) ;

3^o Lettre de M. Karl SUDHOFF, Président de la Deutsche Gesellschaft für Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften, cette Société ayant décidé au cours de son assemblée générale de Münster (18 septembre 1912) de faire à la Société française d'histoire de la médecine le service des *Mitteilungen zur Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften*.

M. le Président. — Ce don sera ici tout particulièrement apprécié, et je crois être l'interprète de tous mes collègues en priant M. Karl SUDHOFF de transmettre à la Deutsche Gesellschaft für Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften nos plus vifs remerciements et en lui exprimant tout l'intérêt que nous portons aux travaux de la Société dont il est le Président.

— M. Vilhelm MAAR (de Copenhague) a entrepris la publication d'une collection d'ouvrages en langue danoise relatif à l'histoire de la médecine. Cette collection porte le titre de *Medicinsk-historisk Smaaskrifter*. Deux volumes ont déjà paru.

— Au cours de la séance a eu lieu le dépouillement du scrutin pour le renouvellement du Bureau et du Conseil. 47 votes ont été recueillis. Sont élus :

Président : M. Paul DORVEAUX (45 voix) ;

Vice-présidents : MM. JEANSELME et LETULLE (46 voix) ;

Secrétaire général : M. Ernest WICKERSHEIMER (46 voix) ;

Secrétaires : MM. BARBÉ (46 voix) et HAHN (45 voix) ;

Archiviste-bibliothécaire : M. E. BELUZE (46 voix) ;

Trésorier : M. Hedri ROCHÉ (46 voix) ;

Membres du Conseil : MM. GÉNÉVRIER, HERVÉ et SEME-LAIGNE (46 voix), NEVEU (45 voix).

Un bulletin nul.

DEUX ACTES
DE RÉCEPTION DE SAGE-FEMME DANS LA BRIE
(1680-1702)

par le Dr Roger GOULARD

Les documents que je vais avoir l'honneur de vous soumettre sont extraits des « Actes du Baillage de Brie Comte Robert », conservés aux Archives du département de Seine-et-Marne.

Il s'agit de deux petites liasses contenant chacune plusieurs pièces relatives à la réception d'une sage-femme briarde à la fin du dix-septième et au commencement du dix huitième siècle.

Je crois devoir attirer votre attention sur la rareté de pareils documents (1), dont l'intérêt pour l'histoire de l'obstétrique ne saurait vous échapper.

Le premier dossier remonte à l'année 1680.

Donc, le 30^e jour de septembre 1680, la requête suivante était adressée « à Monsieur le Bailly de Brie C^{te} Robert » :

« Supplie humblement Louis Bourdin, chirurgien, demeurant à Combs-la-Ville (2), et Claude-Marie Tardif, sa femme, disant que sa dite femme ayant pratiqué depuis plusieurs années la profession de sage-femme en plusieurs endroits dont elle se seroit bien et deument acquitté, mais ayant dessein de s'establir en cette ville (de Brie-Comte-Robert) pour y exercer ladite profession, ils ont esté conseillé vous bailler la présente requête pour en avoir et obtenir la permission. Ce considéré, Monsieur, il vous plaise recevoir ladite suppliante en l'exercice et profession de sage-femme en cette ville et fauxbourgs aux offres qu'elle fait de subir

(1) Un acte de réception de sage-femme a été publié par M. le Docteur Bertin, de Gray (Haute-Saône), dans la *Chronique médicale*, numéro du 15 septembre 1905. Dans ce document, daté de 1737, l'aspirante sage-femme fut « eslue par le suffrage des honnestes et pieuses femmes de la paroisse ». — Extr^s des Reg. par. d'Autrey.

(2) Village situé entre Corbeil et Brie-Comte Robert, à une lieue de cette dernière ville.

devant les médecins et chirurgiens qu'il vous plaira nommer, tels interrogatoires que besoin sera, et veu les lettres et certificat du sieur Dufour, médecin du Roy, naguère demeurant audit Brie, de sa capacité en ladite profession du 26 septembre 1678 cy attaché. — et vous ferez bien. »

DESLOGES (procureur). BOURDIN.

Charles Lesné, bailli de Brie Comte Robert, ordonna que cette requête fût « montrée » au procureur du Roi. Celui-ci, qui se nommait Charles Teissier et était en même temps maître chirurgien, émit l'avis suivant :

Je requiers auparavant de consentir les fins de la présente requête que la suppliante soit interrogée par Monsieur Claude Cordelle, docteur en médecine, demeurant à Corbeil pour son certificat et en conclure ce qu'il appartiendra.

Fait ledit jour 30 septembre 1680.

TEISSIER, procureur du Roy.

Mais, se ravissant sans doute, quelques heures plus tard, le procureur du Roi changeait d'avis et écrivait au bailli ce qui suit :

Et depuis, veu le certificat du Père Mabre, religieux Minime, que ladite Claude-Marie Tardif est de la religion catholique, apostolique et romaine, en date du 3 octobre 1680 (1) et celui du sieur Dufour, docteur en médecine, de sa capacité en la profession de sage-femme datté du 26 septembre 1678, je n'empesche pour le Roy que ladite Claude-Marie Tardif ne soit receue à exercer ladite profession de sage-femme en cette ville de Brie-Comte-Robert à la charge de prester le serment de bien et fidèlement exercer ladite profession.

Fait ledit jour 30 septembre 1680.

TEISSIER.

Enfin, toujours dans la même journée, le bailli rendait la sentence attendue :

Veü la requête à nous présentée par Louis Bourdin, chirurgien, demeurant à Combtaville, et Claude-Marie Tardif, sa femme, à ce que pour les causes y contenues et attendu que ladite Tardif auroit pratiqué depuis plusieurs années l'exer-

(1) Lapsus calami évident, puisque cela est écrit le 30 septembre 1680.

cice et profession de sagefemme, et veu les certificats de médecin et de sa religion apostolique et romaine, il nous plaise recevoir ladite Tardif à faire la profession de sagefemme en cette ville et faux-bourgs, à peyne de fidellement garder les réglemens sur ce faicts ; veu aussy le certificat du sieur Dufour, médecin, cy devant demeurant en cette ville du 26 septembre 1678, par lequel après avoir examiné ladite Tardif, il certiffie l'avoir trouvée capable de faire la profession de sagefemme, le certificat du Père Edmond Mabre, religieux Minime du couvent des Pères Minimes de cette ville, qui atteste et certiffie que ladite Tardif fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine pour l'avoir entendue plusieurs fois en confession et administré les Sacremens, veu les conclusions du Procureur du Roy, et tout considéré, Nous avons receu et recevons ladite Claude Marie Tardif à faire l'exercice et profession de matrone et sage-femme dans l'estendue du baillage et dans cette ville et fauxbourgs de Brie, à la charge par elle de garder et observer les ordonnances et réglemens sur ce faicts, et après qu'elle nous a promis ce faire et de bien et fidellement faire l'exercice et profession de sage-femme, avons d'elle pris et receu le serment au cas requis et accoustumé.

Fait à Brie ledit jour et au que dessus

LESNÉ.

Tel fut le dossier établi pour la réception d'une sagefemme, à Brie Comte Robert, en l'année 1680.

Vingt-deux ans plus tard, le 13 mars 1702, Denise Aluin s'adressait, à son tour, au bailli de Brie, pour être reçue sage-femme. Voici sa requête :

Supplie humblement Denise Aluin, femme de Antoine Lambert, serrurier, demeurant à Esvry-les-Chasteaux (1), disant que après avoir fait apprentissage sur le fait et art de sage-femme, elle se seroit présentée pour estre receue audit art et en faire les fonctions en cette ville et auroit donné sa requête aux sieurs chirurgiens de ce lieu, lesquels après l'avoir examinée par plusieurs fois, mesme suhy devant eux plusieurs interrogatoires et l'ayant trouvée capable ils l'auroient receue en l'exercice et fonction de jurée sagefemme et matrone en cette ville et deppendances aux charges

(1) Village sis à une lieue de Brie.

des ordonnances, statuts et réglemens, suivant les lettres qu'ils luy en ont donné en datte du 23^e aoust 1698. lequel art et exercice, elle ne veut exercer sans avoir sur ce votre permission. C'est ce qui oblige laditte suppliante de vous donner la présente requeste.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise recevoir laditte suppliante pour jurée sage-femme et matrone seule en cette ville aux offres qu'elle fait de faire le serment en tel cas requis de fidellement s'en acquitter et de garder et observer les statuts et réglemens sur le fait dudit art, et vous ferez bien.

Denise ALUIN.

A cette requête, étaient jointes les lettres de maîtrise accordées à la femme Aluin par les chirurgiens jurés de Brie Comte Robert :

Aujourdhuy, 23^e jour d'aoust 1698, quatre heures de rellevée, nous Anthoine Gilles. chirurgien. et Louis Jouannyn, aussy mattre-chirurgien et greffier de la communauté en la ville, baillage et ressort de Brie Comte Robert, en conséquence des rapports faits par Jacques Jouannyn, mattre-chirurgien et juré audit Brie, notamment celuy de ce jourd'hui, fait suivant l'acte reçu par Colleau, tabellion audit Brie par devant tesmoins, après avoir examiné, ouye et interrogé sur les faits et expériences des accouchemens, tant naturelles que contre-naturelles, et les accidens qui peuvent arriver, avecq et la présence de Monsieur Charles Teissier, conseiller du Roy et médecin du Roy audit Brie, Denise Aluin, femme de Antoine Lambert, serrurier, demeurant à Lieusaint (1) aspirante à la réception de jurée sage-femme et matrone en cette ville, et après qu'elle a bien répondu sur toutes les questions à elle faites, à laquelle réception elle a fait ses tentatives par requeste présentée audit juré dès le vingt-cinquesme juin dernier, au bas de laquelle ledit Jouannyn luy auroit donné jour au vingt-huitième dudit mois deux heures de rellevée en la chambre de communauté qu'elle seroit comparue, avec nous, et pour parvenir à la réception auroit exhibé un certificat du sieur curé de Lieusaint de ses vie, mœurs et religion en datte du 26 juillet 1693, de luy signé, le brevet de son apprentissage dudit

(1) Localité distante d'environ une lieue d'Evry-les-Châteaux et de deux lieues et demie de Brie-Comte-Robert.

Charles Teissier, procureur du Roy, qui exerçait alors les fonctions de bailli » pour la vacance du siège », prit connaissance de ces lettres et rendit la sentence suivante :

Veu la requeste cy dessus. lettres de maitrise accordées à la suppliante par les chirurgiens jurez de cette ville, après l'avoir trouvée suffisante et capable d'exercer l'art de sage-femme et matronne en cette ville le 23^e aoust 1698, conclusion, du substitut du procureur du Roy en ce baillage auquel le tout a esté communiqué, nous avons receu et recevons ladite Aluin pour sage-femme et matronne en cette ville et faux-bourgs, après que par serment que nous avons d'elle pris au cas requis et accoustumé, elle a promis de s'en bien acquitter et elle enjointe de garder les statuts et réglemens sur le fait dudit art et estre preste à exécuter nos raports et appellations quelconques et sans préjudice d'icelle, et les dittes lettres registrées en notre greffe pour y avoir recours quand besoin sera.

Ce 15 mars 1702

TEISSIER.

Pour cette vacation, le remplaçant du bailli reçut six livres, et le substitut du Procureur du Roy, quatre livres.

Tels sont les deux actes de réception de sage-femme que j'ai retrouvés. Après vous en avoir donné communication, je vais exposer les réflexions que leur lecture m'a suggérées.

Étudions d'abord l'acte de 1680. Ici, Louis Bourdin se contente de déclarer que « sa femme a pratiqué depuis plusieurs années, la profession de sage-femme », et il joint simplement à sa requête, un brevet de capacité délivré, le 26 septembre 1678, par Dufour, médecin du Roi à Brie, — et un certificat de moralité et religion catholique accordé par le Père Mabre.

Sur quoi, sans exiger d'autre preuve du savoir de l'aspirante, le bailli autorise Claude-Marie Tardif, quatre jours après, à exercer librement l'art des accouchements.

De bien plus sérieuses garanties sont exigées d'une aspirante sage-femme en 1702.

Denise Aluin doit, alors, soumettre au Bailli deux pièces d'importance capitale.

D'abord, le brevet d'apprentissage à elle délivré, le 25 juin 1698, par Claude Leleu, maîtresse sage-femme à Paris ; en outre, les lettres de maîtrise que lui accordèrent, le 23 août 1698. Antoine Gilles et Louis Jouannyn, maîtres chirurgiens jurés, et Charles Teissier, médecin du Roi à Brie, « après l'avoir examinée, ouye et interrogée sur les faits et expériences des accouchemens tant naturels que contre naturels et les accidens qui en peuvent résulter, et après qu'elle a bien répondu sur toutes les questions ».

Les choses se passaient donc autrement en 1702 qu'en 1680. C'est ce point qu'il est intéressant, je crois, de mettre en évidence. Et quand j'aurai brièvement rappelé ce que nous savons de l'obstétrique au XVII^e siècle, on comprendra la raison de cette différence.

Une ordonnance du Châtelet de Paris, en date du 26 avril 1587, avait fixé certaines dispositions à cet égard.

Les maîtresses sages-femmes se faisaient accompagner chez leurs clientes par les « apprentisses ». Lorsque celles-ci avaient obtenu leur brevet de capacité, elles subissaient un examen auprès de chirurgiens jurés du Roy.

Un arrêt du Parlement de Paris avait, le 3 août 1674, confirmé cette ordonnance.

Malgré tout, l'empirisme florissait toujours, et des plaintes s'élevaient, à ce sujet, de tous les points de la France. Les quelques sages-femmes réellement instruites habitaient les villes. Dans les provinces, et surtout dans les campagnes, de véritables crimes étaient dus, journellement, à des accoucheuses ignares. Aussi, en février 1692, Louis XIV rendit-il un édit mémorable, destiné à sauvegarder la santé et la vie des mères. Dans

tout le Royaume, il devait être dressé des listes de matrones pratiquant les accouchements. Celles-ci n'auraient le droit d'exercer leur art qu'après avoir été interrogées par des médecins et chirurgiens jurés du Roi.

Des peines sévères étaient encourues pour chaque infraction à cet édit.

Est-il besoin de dire que, malheureusement, ces mesures restèrent presque illusoires ?

Quoi qu'il en soit, on a pu constater par les deux actes de réception de sage-femme que je viens de reproduire, qu'entre 1680 et 1702, quelque chose avait été tenté pour donner aux accouchées des garanties de sécurité plus grandes.

**A PROPOS DE LA SUCCESSION DE WINSLOW,
PROFESSEUR D'ANATOMIE AU JARDIN DU ROI**

par le D^r Henri ROCHÉ

Le D^r Vilhelm Maar, chargé du cours d'histoire de la médecine à l'Université de Copenhague, à qui nous devons déjà une édition définitive des œuvres scientifiques de Nicolas Sténon, vient de publier l'autobiographie de J.-B. Winslow d'après l'unique copie existante du manuscrit original, aujourd'hui perdu. Cette copie fait partie des manuscrits de la bibliothèque Mazarine sous le n° 4167.

Or, il existe à la Bibliothèque de l'Arsenal, au fonds des manuscrits, sous le n° 5306, deux pièces qui apportent une contribution, si petite soit-elle, tout au moins amusante, à l'histoire de Winslow ; nous y trouvons, en effet, quelques précisions sur la manière dont la place de Professeur au Jardin du Roi, abandonnée par l'illustre anatomiste en raison de sa santé, fut postulée

et occupée. Ce n'est qu'une anecdote; mais qui nous montre sur le vif les mœurs de l'époque.

La première pièce est une page imprimée, déchirée sans doute d'un journal médical contemporain; elle montre que la succession de Winslow n'a pas été sans susciter quelques polémiques :

« Avis Importans

Dans la 34^e feuille de l'Année Littéraire, au bas de la page 124, dans l'Extrait de l'éloge de M. Winslow, on lit ce qui suit :

« Ce ne fut que vers les dernières années de sa vie, que son âge ne lui permettant plus de vaquer à ses devoirs, il (M. Winslow) demanda que M. Morand (le chirurgien), son élève et son ami, le remplaçât. C'est au refus de M. Morand, que le choix de S. M. est tombé sur le sçavant M. Ferrein. »

Nous connaissons trop la façon de penser de M. Frenon à l'égard de M. Ferrein pour croire qu'il ait eu, par cette phrase, dessein de le désobliger. Il y a apparence qu'il n'a pas été bien instruit et qu'il ignore que les places de professeurs au jardin du Roi ont été et ne doivent être occupées que par des médecins, et qu'il n'y a que celles de démonstrateurs qui soient destinées aux chirurgiens. Nous pensons trop avantageusement de M. Morand le chirurgien, pour présumer qu'il puisse approuver un pareil propos ; nous attendons même de sa justice et de sa doctrine qu'il le désavouera publiquement. »

Quant à la seconde pièce, manuscrite, les raisons qui y sont invoquées par le solliciteur pour obtenir la succession de Winslow sont exposées sans rouerie ; il ne nous surprend pas en la lisant que le candidat ait échoué, quelle que fût sa valeur, sans compter les titres si naïvement présentés.

Cette lettre de candidature est signée M. ; il serait sans doute facile de savoir exactement de qui il s'agit, puisque le signataire anonyme a eu soin de nous fixer sur ses titres, mais le meilleur de ceux-ci, celui qui

nous a semblé mériter après tant d'années de réveiller cette poussière, c'est son amour paternel !

*Anecdote secrète
sur la place de professeur
d'anatomie, au jardin du Roi,
lorsque M^r. Winslow ne fut plus
en état de la remplir
1750*

Monseigneur,

Ce n'est que depuis peu de jours que M^r. Winslow, professeur d'anatomie et de chirurgie au jardin du Roi, m'a communiqué l'idée qu'il a de me proposer à Votre Grandeur pour son successeur, et conséquemment M^r. de Buffon, en Vous présentant M^r. Ferrein pour remplir cette place, ne pouvait point me mettre sur les rangs, parce qu'il ignorait que j'eus pu y penser ; M^r. de Buffon m'a expressément prié, Monseigneur, de Vous expliquer cette circonstance, en consentant à la démarche que je fais aujourd'hui.

M^r. Winslow désire que je lui succède dans sa chaire au jardin du Roi et j'espère Monseigneur y remplir mes devoirs si Vos bontés pour moi déterminaient Votre choix en ma faveur.

Quant à l'anatomie, je suis élève de M^r. Winslow, et la même doctrine, à la forme près, continuerait d'être enseignée au jardin du Roi.

Quant à la chirurgie, qui depuis les fameux Duverney, Professeur, et Arnaud, Démonstrateur, a été fort négligée dans cette école, j'ai toutes mes leçons faites, et écrites, et je n'ai jamais voulu en traiter avec aucun libraire, quelque prix qui m'en ait été offert.

La difficulté qu'on pourrait faire que je ne suis point médecin de la faculté de Paris n'est point un obstacle ; il suffit pour remplir cette place d'être docteur en médecine d'une faculté quelconque, M^r. Duverney l'était de Cahors, je le suis de Pontamousson.

D'ailleurs, pensionnaire de l'Académie des Sciences et membre de quatre académies étrangères, je me flatte de présenter des titres honorifiques qui peuvent convenir à la place.

Je vous avoue Monseigneur, que ce qui me la faisait désirer, serait de pouvoir espérer qu'elle passera un jour à mon fils, sur les dispositions de qui j'ai lieu de compter, et j'ose

Vous mettre sous les yeux Monseigneur les titres qu'il a pour cela ; il recevra cette année le bonnet de Docteur de la faculté de Paris, il a un goût décidé pour les sciences ; il est déjà membre des académies de Lyon, Madrid, et de Florence ; il est dans l'usage de donner des leçons d'anatomie ; et dans la supposition qu'il deviendrait en état de les faire avec distinction dans l'amphithéâtre du jardin Royal, je m'engage volontiers, à continuer toujours celles de chirurgie.

il ne me paraît rien, Monseigneur dans ce projet, qui ne soit très compatible avec le bien public, et l'honneur de l'art, dont Vous êtes essentiellement occupé.

Je suis avec mon très profond respect,

M.

12 février 1750.

OUVRAGES OFFERTS

Henri GAIDOZ. *Le mal d'amour d'Ailill Anyuba et le nom de Laënnec*, Halle a. S., Max Niemeyer, 1912, in-8°, p. 91-101, 1 fig. Extr. de *Miscellany in honour of Kuno Meyer*.

Louis REUTTER. *De l'embaumement avant et après Jésus-Christ...* Neuchâtel et Paris, Attinger frères, 1912, in-8°, XLI-172 p.

M. A. RUFFER et A. RIETTL. *Notes on two Egyptian mummies...* Alexandrie. Société de publications égyptiennes, 1912, in-8°, 14 p., 7 pl. Extr. du *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, n° 14.

H. WEISGERBER. *La corporation des chirurgiens-barbiers de Ribeauvillé, 1680-1791*. Strasbourg, impr. strasbourgeoise, 1899, in-8°, 66 p. Extr. du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 2^e série, XX, 1^{re} livraison

M. FOSSEYEUX, *Les grands travaux hospitaliers à Paris au XIX^e siècle*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1912, in-8°, 46 p.

Fr. GIEDROVĆ, *Warunki higieniczne Warszawy w wieku XVIII. Ulice i Domy*. Warszawa, 1912, in-8°, 32 p., 3 pl. hors texte.

Pierre RAMBAUD, *Chroniques médicales du Poitou*. Poitiers, Société franç. d'impr. et de libr., 1912, in-8°, 36 p. Extr. des *Archives médico-chirurgicales de province*.

TABLE DU TOME ONZIÈME

	Pages
<i>Assemblées générales.</i>	83, 313
AUBERT, P. — <i>Les eaux de la Hacquinère.</i>	414
BARBÉ, André. — <i>Considération sur une statistique psychiatrique faite à l'hospice de Bicêtre en 1839 et publiée en 1844.</i>	134
Id. — <i>Note sur un manuscrit inédit de Baillarger.</i>	346
BAUDOIN, Marcel. — <i>Anciens appareils destinés à faire tenir debout les jeunes enfants et à les faire rester tranquilles.</i>	76
Id. — <i>La fontaine thérapeutique d'Avrillé (Vendée) : origine traditionaliste de ses vertus médicinales (4 fig.)</i>	136
Id. — <i>Les colliers qui guérissent.</i>	266
BERGOUNIOUX, J. — <i>Le testament de Michel Dardenne, professeur royal de médecine à l'Université de Cahors à la fin du XVII^e siècle.</i>	350
BLANCHARD, Raphaël. — <i>Note sur les amulettes</i>	55
Id. — <i>La prostitution en Palestine</i>	123
Id. — <i>Notice sur un cinquième diplôme de l'Université d'Avignon</i>	452
BRÆMER, L. — <i>Une rareté bibliographique.</i>	288
CANY, G. — <i>Les oiseaux de passage, poésie de Michel Bertrand.</i>	24
CLEU, Hubert. — <i>Traité d'hygiène du XVII^e siècle.</i>	59
DELAUNAY, Paul. — <i>Les papiers d'un officier de santé aux armées de la Révolution. A.-P. Renou (4 fig.)</i>	33
Id. — <i>L'École militaire de chirurgie renoueuse et la dynastie médicale des Valdjou (1 portrait hors texte)</i>	204
Id. — <i>Un chirurgien-herniaire de la marine. P.-L. Verdier.</i>	291
Id. — <i>Un médecin de la Grande-Armée. J.-V.-F. Vaidy (1 fig.)</i>	463
DUPONT, LE ROY DES BARRES et TANON. — <i>A propos de la protection contre la variole. Coutumes des peuplades noires de la Boucle du Niger et coutumes chinoises.</i>	49
ESTRÉE, Paul d'. — <i>Un rebouteur du Val d'Ajol et la légende des Valdjou. Sébastien Flenrot.</i>	354
GAUTHIER, Léon. — <i>Fragments de correspondance de Jacques Coitier, médecin de Louis XI</i>	315
GUELLIOT, O. — <i>Le docteur René Bourgeois (1786-1845)</i>	455
GOULARD, R. — <i>Deux actes de réception de sage-femme dans la Brie (1680-1702).</i>	495

HERVÉ, Georges. — <i>Une consultation de Bretonneau</i> . . .	302
Id. — <i>Extrait des souvenirs du Dr Kaempfen</i>	360
JOHNSON, J. W. S. — <i>Une amulette de chasseur</i>	497
LEDOUX-LEBARD, R. — <i>La gravure en couleurs dans l'illustration des ouvrages médicaux depuis les origines jusqu'à 1800. — II.</i>	471
LE ROY DES BARRES. — Voir DUPONT	49
LETULLE, Maurice. — <i>Notes inédites de Laennec. — I. L'autopsie</i>	305
Id. — <i>Notes inédites de Laennec. — II. Anatomie pathologique générale</i>	339
<i>Liste des membres.</i>	14
MOULÉ, Léon. — <i>Lettre d'anoblissement pour Antoine Vallot, premier médecin du Roi</i>	193
<i>Nécrologie.</i> — Julius PAGEL	85
Paul TRIAIRE	128
Ch.-E. RUELLE	447
NEVEU, Raymond. — <i>Notes sur les statues d'Esculape et d'Hygie qui sont au musée du Vatican.</i>	429
<i>Ouvrages offerts</i> 23, 127, 202, 268, 338, 427, 446, 492, 505	
PANSIER, P. — <i>Guillelmus de Fonte, maître en médecine, bienfaiteur des étudiants pauvres de l'École de Montpellier en 1564</i>	25
RAMBAUD, P. — <i>Documents médicaux poitevins du premier quart du XVII^e siècle</i>	450
REUTTER, Louis. — <i>De la momie ou d'un médicament démodé.</i>	439
ROCHÉ, Henri. — <i>Rapport sur l'état de la caisse au 31 décembre 1911</i>	83
Id. — <i>Tableau de la Société médicale de l'ancien 7^e arrondissement de Paris (1846-1859)</i>	88
Id. — <i>A propos de la succession de Winslow, professeur d'anatomie au Jardin du Roi.</i>	502
ROUQUETTE, Paul. — <i>Les ex-voto médicaux d'organes internes dans l'antiquité romaine. — II-III (6 et 14 fig.)</i>	270, 370
<i>Séances</i> 22, 85, 128, 263, 269, 313, 330, 428, 447, 493	
<i>Statuts et règlement intérieur.</i>	5
TANON. — Voir DUPONT	49
TORKOMIAN, Vahram — <i>Un tableau allégorique des œuvres de bienfaisance (1 fig.)</i>	422
Id. — <i>Ex-voto médicaux arméniens de Constantinople.</i>	462
WICKERSHEIMER, Ernest. — <i>Une Vénus anatomique.</i>	287
Id. — <i>Médecins danois en France du XIII^e au XV^e siècle.</i>	437

Imp. Centrale. 42, rue Lepelletier. Lille.
